

**Bulletin officiel  
des séances du Grand Conseil**

**Amtliches Tagblatt  
der Sitzungen des Grossen Rates**

—  
Novembre / November 2016



**GRAND CONSEIL  
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG



Tome CLXVIII

**Session ordinaire**

Band CLXVIII

**Ordentliche Session**

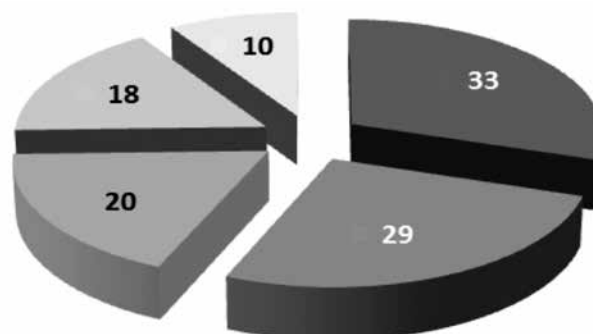
—

Novembre / November 2016

Contenu – Inhalt	Pages	–	Seiten
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	2971	–	2972
Première séance, mercredi 2 novembre 2016 – <i>1. Sitzung, Mittwoch, 2. November 2016</i>	2973	–	3017
Deuxième séance, jeudi 3 novembre 2016 – <i>2. Sitzung, Donnerstag, 2. November 2016</i>	3018	–	3037
Troisième séance, vendredi 4 novembre 2016 – <i>3. Sitzung, Freitag, 2. November 2016</i>	3038	–	3071
Attribution des objets aux commissions – <i>Zuweisung der Geschäfte an die Kommissionen</i>	3072	–	3072
Messages – <i>Botschaften</i>	3073	–	3323
Réponses – <i>Antworten</i>	3324	–	3328
Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i>	3329	–	3336
Questions – <i>Anfragen</i>	3337	–	3348
Liste des orateurs – <i>Rednerliste</i>	3349	–	3355
Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i>	3356	–	3359

### Répartition des groupes – *Fraktionsstärken*

PDC	Groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique
CVP	<i>Fraktion Christlichdemokratische Volkspartei – Bürgerlich-Demokratische Partei</i>
PS	Groupe socialiste
SP	<i>Sozialdemokratische Fraktion</i>
PLR	Groupe libéral-radical
FDP	<i>Freisinnig-Demokratische Fraktion</i>
UDC	Groupe de l'Union démocratique du centre
SVP	<i>Fraktion der Schweizerischen Volkspartei</i>
ACG	Groupe de l'Alliance centre gauche
MLB	<i>Mitte-Links-Bündnis</i>



### Abréviations – *Abkürzungen*

FV	Fribourg-Ville – <i>Stadt Freiburg</i>
SC	Sarine-Campagne – <i>Saane Land</i>
SE	Singine – <i>Sense</i>
GR	Gruyère – <i>Greyerz</i>
LA	Lac – <i>See</i>
GL	Glâne – <i>Glane</i>
BR	Broye – <i>Broye</i>
VE	Veveyse – <i>Vivisbach</i>

■	PDC-PBD/CVP-BDP
■	PS/SP
■	UDC/SVP
■	PLR/FDP
■	ACG/MLB

*	Rapporteur/e – <i>Berichterstatter/in</i>
CFG	Commission des finances et de gestion – <i>Finanz- und Geschäftsprüfungskommission</i>
I	Initiative parlementaire – <i>parlamentarische Initiative</i>
M	Motion – <i>Motion</i>
MA	Mandat – <i>Auftrag</i>
MV	Motion populaire – <i>Volksmotion</i>
P	Postulat – <i>Postulat</i>
QA	Question – <i>Anfrage</i>
R	Résolution – <i>Resolution</i>

## Table des matières

<b>1. Attribution des affaires aux commissions</b>	3072	<b>6. Postulats</b>	
<b>2. Clôture de la session</b>	3063	2016-GC-125 Gilberte Schär / Christine Jakob – Une permanence ouverte 24 heures sur 24 à l’HFR Meyriez-Murten est une nécessité	
<b>3. Communications</b>	2973, 3018, 3038	dépôt et développement	3333
<b>4. Discours de fin de législature</b>	3063	2016-GC-131 Sylvie Bonvin-Sansonnens / Michel Losey – Apport de l’agriculture fribourgeoise pour l’économie, le tourisme et l’environnement	
<b>5. Motions</b>		dépôt et développement	3336
2016-GC-45 Jean Bertschi – Initiative cantonale – Crise laitière et gestion des volumes		<b>7. Budget de l’Etat de Fribourg pour l’année 2017</b>	
réponse du Conseil d’Etat	3324	2015-DFIN-107 – Projet de budget de l’Etat de Fribourg pour l’année 2017	
2016-GC-60 Laurent Thévoz/Jean-Daniel Wicht – Promotion des bateaux à moteur électrique sur les lacs du canton		Entrée en matière générale	2974
retrait	3063	Direction de l’aménagement, de l’environnement et des constructions	2994
réponse du Conseil d’Etat	3325	Direction de la santé et des affaires sociales	2980
2016-GC-123 Christa Mutter/Ralph-Alexander Schmid – Réduction progressive de la consommation d’énergie et des émissions CO <sub>2</sub> des bâtiments (production de chaleur)		Direction de l’instruction publique, de la culture et du sport	2985
dépôt et développement	3329	Pouvoir judiciaire	2987
2016-GC-124 Sylvie Bonvin-Sansonnens / Simon Bischof – Initiative cantonale – Transparence et participation au financement des offices de poste		Direction de la sécurité et de la justice	2988
dépôt et développement	3332	Direction des institutions, de l’agriculture et des forêts	2992
2016-GC-127 Silvio Serena/Isabelle Portmann – Standesinitiative – Revision des Raumplanungs- und Baugesetzes (Landwirtschaftszone)		Direction de l’économie et de l’emploi	2989
dépôt et développement	3333	Pouvoir exécutif/Chancellerie d’Etat	2996
2016-GC-128 Laurent Thévoz/Marc-Antoine Gamba – Véloland Fribourg: des moyens pour la mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo		Pouvoir législatif	2997
dépôt et développement	3334	Direction des finances	2998
2016-GC-129 Eric Collomb/Markus Bapst – Concrétisation de la stratégie énergétique du canton de Fribourg		Récapitulation générale	2999
dépôt et développement	3335	message	3152
2016-GC-130 Antoinette de Weck / Rose-Marie Rodriguez – Modification de la loi scolaire – Prise en charge cantonale des frais de scolarité hors cercle scolaire de domicile		annexe	3203
dépôt et développement	3335	<b>8. Projets de décrets</b>	
		2015-DFIN-107 – Budget de l’Etat de Fribourg pour l’année 2017	
		entrée en matière, lecture des articles et vote final	2999
		message	3152
		annexe	3203
		2016-DIAF-43 – relatif aux naturalisations	
		entrée en matière	3026
		lecture des articles et vote final	3027
		message	3280
		annexe	3283

2016-DAEC-113 – Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis	
entrée en matière.....	3038
lecture des articles et vote final.....	3042
message .....	3232
annexe .....	3249

2016-DEE-29 – Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site Tetra Pak	
entrée en matière.....	3042
première lecture et deuxième lecture.....	3048
vote final.....	3049
message .....	3251
annexe .....	3265

2016-DSJ-135 – Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir	
entrée en matière.....	3049
lecture des articles.....	3057
vote final.....	3058
message .....	3297
annexe .....	3310

## 9. Projets de lois

2016-DFIN-49 – Coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017	
entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final .....	3000
message .....	3266
annexe .....	3268

2016-CE-41 – Guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)	
entrée en matière .....	3008
première lecture .....	3011
deuxième lecture et vote final.....	3016
message .....	3204
annexe .....	3229

2016-GC-87 – Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnités spéciales)	
entrée en matière.....	3018
première lecture, deuxième lecture et vote final.....	3020
message .....	3312

2015-CE-295 – Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique)	
entrée en matière.....	3021
première lecture .....	3024
deuxième lecture et vote final.....	3025
message .....	3073
annexe .....	3095

2016-DIAF-8 – Modification de la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum)	
motion d'ordre.....	3027
entrée en matière.....	3028
première lecture, deuxième lecture et vote final.....	3030
message .....	3269
annexe .....	3279

2016-DSJ-103 – Modification de la loi sur les établissements publics	
entrée en matière.....	3058
première lecture, deuxième lecture et vote final.....	3062
message .....	3285
annexe .....	3296

## 10. Questions

2016-CE-90 Isabelle Portmann/Ruedi Vonlanthen – HFR: certaines insuffisances .....	3337
--	------

2016-CE-138 Eric Collomb – Accréditation de la cardiologie du HFR comme centre de formation A: quid de l'électrophysiologie? .....	3342
--	------

2016-CE-142 Gilberte Schär – Français-allemand, le HFR Fribourg maîtrise?.....	3344
--	------

## 11. Rapports

2015-DEE-24 – Infrastructures touristiques dans le canton	
discussion .....	3031
rapport .....	3097

2016-CE-33 – Bilan de législature 2012–2016	
discussion .....	3000

2016-GC-112 – de la commission interparlementaire «détention pénale» aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2015	
rapport .....	3317

## Première séance, mercredi 2 novembre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

**SOMMAIRE: Communications. – Budget de l’Etat de Fribourg pour l’année 2017; entrée en matière générale; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l’instruction publique, de la culture et du sport; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Direction de l’économie et de l’emploi; Direction des institutions, de l’agriculture et des forêts; Direction de l’aménagement, de l’environnement et des constructions; Pouvoir exécutif/Chancellerie d’Etat; Pouvoir législatif; Direction des finances; récapitulation générale. – Projet de décret 2015-DFIN-107: Budget de l’Etat de Fribourg pour l’année 2017; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2016-DFIN-49: coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017: entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Rapport 2016-CE-33: Bilan de législature 2012–2016; discussion. – Projet de loi 2016-CE-41: guichet de cyberadministration de l’Etat (LGCyb); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justification: MM. et M<sup>mes</sup> Suzanne Aebischer, Marie-Christine Baechler, Laurent Dietrich, Gaétan Emonet, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Stéphane Peiry, Katharina Thalmann-Bolz et Peter Wühtrich.

Sont absents sans justification: MM. Pascal Andrey, Romain Castella, Pierre Décrind, Marc Menoud et Ralph Alexander Schmid.

M. et M<sup>me</sup> Marie Garnier et Maurice Ropraz, conseillère et conseiller d’Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** *Adresse électronique @parl.fr.ch:* j’informe les députés qui ne se représentent pas ou qui ne seraient pas réélus que leurs adresses e-mails parlementaires seront supprimées dès le 15 janvier 2017. Il en sera de même pour les accès aux plateformes Oodrive pour les membres des commissions permanentes et ceux du Bureau.

*Support informatique:* je vous signale que durant toute la session, des personnes du SITel se tiennent à votre disposition dans l’ancienne salle du Tribunal cantonal pour répondre à vos questions et vous apportez le support informatique dont vous auriez besoin.

*Présentation de la Fondation Horizon Sud:* je vous rappelle qu’à l’occasion des 10 ans de la Fondation Horizon Sud, celle-ci nous invite, après notre séance de demain jeudi, en fin de matinée, à une présentation de ses activités ainsi qu’à un petit apéritif.

*Fondue:* les membres du Grand Conseil et du Conseil d’Etat, du Secrétariat ainsi que les journalistes sont invités à manger une fondue ce vendredi à l’issue de notre séance au restaurant du Midi à Fribourg. Et j’aurai une bonne nouvelle à annoncer encore sur l’offre qui nous est faite par la promotion du gruyère et du vacherin, mais je réserve encore cette information pour vendredi.

*Projet de loi sur la restauration collective:* je vous informe que, par lettre du 31 octobre 2016, le Conseil d’Etat demande le report à une session ultérieure du traitement de cet objet. Je cite: «Le Conseil d’Etat a pris connaissance ce jour des propositions de la commission parlementaire chargée du projet mentionné en titre, dont l’examen est prévu durant la session de novembre 2016. Après examen des remarques de la commission, de sa proposition de renvoi de l’objet au Conseil d’Etat et du projet bis, le Conseil d’Etat estime préférable de reporter l’examen de cet objet à une session ultérieure. Il semble en effet nécessaire d’examiner plus avant les propositions faites, notamment sous l’angle financier.» Ce projet est donc supprimé de l’ordre du jour de notre séance de demain.

*Liens d’intérêts:* enfin je vous informe et vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d’intérêts lorsqu’il s’exprime devant le Grand Conseil. Il ne s’agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d’intérêts, mais uniquement de rappeler l’intérêt qui l’unit à l’objet en délibération et sur lequel il s’exprime.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

## Projet 2015-DFIN-107 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017<sup>1 2</sup>

Rapporteure générale: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).  
Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière générale

**La Rapporteure générale.** Au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG), je vais faire quelques considérations d'ordre général sur le budget 2017 qui vous est soumis et les rapporteurs donneront ensuite des détails dans leurs rapports d'entrée en matière sur le budget des différentes Directions.

La CFG s'est réunie à sept reprises pour traiter ce budget. Les rapporteurs ont pu poser des questions et demander des justifications lors de leur visite dans les Directions, puis la CFG a procédé à l'examen en plenum de chaque Direction. Je tiens à remercier, au nom de la CFG, les membres du Conseil d'Etat et les collaborateurs et collaboratrices sollicités pour leur disponibilité et les réponses apportées tant lors des visites qu'en plenum.

Au compte de résultats, les charges atteignent 3 455 000 000 francs et les revenus 3 455 500 000 francs, tous deux en augmentation de 3,9% par rapport au budget 2016, pour un bénéfice de 474 000 frs. Ce budget, très légèrement bénéficiaire, répond à l'obligation du respect de l'équilibre budgétaire prévu à l'art. 83 de notre Constitution. Contrairement au budget 2016, il n'y a pas eu de prélèvement sur la fortune pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Le programme d'investissements est ambitieux puisqu'il atteint 196,9 millions ou 155,9 millions nets, soit une augmentation de 20% des investissements nets par rapport à 2016.

Le budget 2017 appelle les commentaires suivants:

Au niveau des revenus, on note une hausse des recettes fiscales de 7,1%. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'illustre particulièrement avec une augmentation de 18,7% ou +23 millions. Il faut savoir que pour estimer les revenus fiscaux futurs des entreprises, les services de la DFIN font leur évaluation en prenant contact avec les entreprises dont le poids est important ou représentatif.

Quant à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, il convient de souligner qu'il progresse de 6,3%, soit +47,5 millions par rapport au budget 2016.

Ainsi, l'augmentation totale des revenus fiscaux de 86,9 millions permet de dégager des ressources financières bienvenues pour notre canton, qui doit faire face à une baisse de

recettes provenant de la RPT de quelque 30 millions. Tous les contribuables fribourgeois, aussi bien les personnes morales que les personnes physiques, contribuent ainsi à l'équilibre budgétaire 2017 grâce à une augmentation significative des recettes escomptées par l'Etat.

En ce qui concerne les intérêts des placements à long terme, ils sont en baisse avec un taux estimé à 0,1%. Sur demande de la CFG, il a été précisé que l'Etat de Fribourg n'a jamais payé un franc d'intérêt négatif et qu'il bénéficie d'une rémunération pour ses placements, certes faible.

A savoir encore qu'aucun montant ne figure au budget 2017 pour la part au bénéfice de la BNS, vu son versement hypothétique. La solution choisie évite les mauvaises surprises et si une participation devait être versée, elle alimentera la provision «Bénéfice BNS» qui s'élevait à fin 2015 à 103,5 millions. Etant donné qu'aucun versement n'est attendu de la part de la BNS, un prélèvement sur provision de 25 millions est néanmoins prévu au budget 2017.

Quant aux charges, l'augmentation de celles du personnel correspond à l'augmentation du budget de 3,9% ou +47,2 millions.

Ces augmentations s'expliquent notamment par la fin des mesures d'économie: +18,4 millions qui résultent de la suppression de la contribution de solidarité, de l'octroi des paliers au 1<sup>er</sup> janvier et de l'augmentation de crédits pour les revalorisations salariales. En ce qui concerne ces revalorisations, le budget 2017 prévoit une indexation de 0,4%, mais c'est le Conseil d'Etat qui décide chaque année en décembre, soit après l'annonce de l'indice des prix à la consommation du mois de novembre, s'il y aura ou non revalorisation salariale l'année suivante.

On note également l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de 13% à 15,24%, ce qui représente une majoration de 19 millions pour l'Etat en tant qu'employeur. Enfin, les charges augmentent également en raison de la création nette de 89,4 EPT, dont 53,67 postes dans le secteur de l'enseignement et 12 EPT versés dans un pool général. La CFG s'est inquiétée de l'affectation ciblée des 12 EPT du pool général en faveur des Directions qui en ont un besoin plus marqué en fonction des projets en cours ou de situations critiques. Ces 12 EPT sont acquis pour les Directions concernées et n'ont pas à être compensés dans les années suivantes.

En 2017, l'effectif des postes de travail augmente de 216, 13 unités pour un total de 8 432,17 EPT. Sur ces 216,13 EPT, il convient de préciser que 126,73 EPT ne sont pas des nouveaux postes, mais résultent de la pérennisation décidée par le Conseil d'Etat d'un certain nombre de montants forfaitaires. Sachez que cette mesure a été soutenue par la CFG qui avait demandé un rapport à ce sujet. Il s'agit en fait de la transformation de certains contrats de durée déterminée ou montants forfaitaires en postes fixes ou contrat de durée indéterminée.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 3152ss.

<sup>2</sup> Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC sous forme de brochure séparée.



minée. C'est une opération financière neutre et on retrouve cela dans les différents budgets à la position «Traitement du personnel auxiliaire» qui diminue avec en contrepartie une augmentation de la position «Traitement du personnel».

Cette mesure a nécessité un important travail du Service du personnel pour définir quelles missions étaient pérennes ou non afin de définir quels contrats pouvaient être concernés par cette transformation. A l'avenir, afin d'éviter une augmentation significative des montants forfaitaires et pour disposer d'une vision globale de l'évolution de ces contrats à durée déterminée, la CFG sera chaque année informée de l'évolution de ces engagements pour des missions précises, ce qui lui permettra d'avoir un suivi.

Quant aux charges de transferts, elles progressent de 3,6% ou +56,5 millions. Les augmentations des subventions résultent pour une part des hospitalisations hors canton qui continuent de croître de 21,6% ou +14,8 millions par rapport au budget 2016, étant précisé que la part de l'Etat au financement des hôpitaux augmente en 2017 de 53 à 55%. Cette augmentation constante, et ce depuis plusieurs années, a été relevée par la CFG qui s'en inquiète. Les subventions augmentent également en raison des contributions pour les étudiants fribourgeois fréquentant des établissements d'enseignement hors canton (+8,5 millions) et de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et des réfugiés (+24,2 millions) compensée en partie sur le plan des revenus.

Enfin, en lien avec le mandat traité par le Grand Conseil lors de la session d'octobre qui demandait des places de travail pour les adultes en situation de handicap et postes d'encadrement, il nous a été précisé que ce budget 2017 prévoit 35 places supplémentaires ainsi que 21,2 EPT d'encadrement, pour un coût total annuel de prestations à charge des pouvoirs publics de 2,69 millions.

Pour terminer, au sujet des investissements, l'autofinancement, à hauteur de 65,2%, a pour conséquence une insuffisance de financement de 54,3 millions. Cette somme doit être prélevée sur la fortune, qui diminuera dans la même proportion, et ce, pour autant que l'ensemble des investissements prévus se réalisent.

Avec ces remarques et au nom de la CFG, je vous invite à accepter l'entrée en matière sur le budget 2017.

**Le Commissaire.** Tout d'abord merci à Madame la Rapporteuse pour son excellent rapport d'entrée en matière au nom de la Commission de finances et de gestion.

En effectuant un bref tour d'horizon afin de situer Fribourg en comparaison nationale, force est de constater que notre canton a eu raison, ces dernières années, de s'imposer un régime de rigueur. Nombreux sont en effet les autres cantons à avoir suivi cet exemple afin de corriger le tir et se diriger à

nouveau sur la voie de la stabilité budgétaire, comme l'indiquait ce lundi la NZZ dans l'une de ses analyses.

A l'heure de passer en revue le budget de l'an prochain, nous pouvons certes nous targuer d'avoir une fois de plus réussi à atteindre l'équilibre budgétaire exigé par la Constitution. Il n'empêche que le présent exercice s'est révélé particulièrement exigeant et difficile. Au vu des chiffres initiaux, il a fallu réaliser un véritable tour de force! Au départ, le plan financier pour 2017 affichait en effet un excédent de charges de 139,7 millions de francs. Les demandes des Directions, services et autres établissements ont fait grimper cet excédent de plus de 37 millions de francs supplémentaires, pour s'établir à près de 177 millions de francs. De quoi faire palpiter et trembler nos économistes les plus chevronnés.

Pour mieux comprendre ce chiffre qui peut sembler abyssal, il est nécessaire de prendre en compte différents paramètres. Alors que l'évolution positive des recettes fiscales démontre la bonne résistance de l'économie fribourgeoise face au franc fort, la fin programmée des mesures d'économies concernant les charges de personnel a induit un accroissement marqué de la masse salariale. La mise en œuvre de la décision d'augmenter dès 2017 la contribution employeur en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat pèse également fortement sur les charges. Et cela sans compter avec la contraction significative des revenus issus de la péréquation financière, augmentant encore davantage la pression sur les finances de l'Etat.

Malgré tout, le Conseil d'Etat a tenu à présenter un programme d'investissements ambitieux dans le but de réaliser les infrastructures nécessaires pour soutenir le développement du canton. Parmi ceux-ci, on peut mentionner un volumineux programme d'assainissements routiers en lien avec la protection contre le bruit, l'achèvement des bâtiments de la Police et de la Haute école de santé, l'achat et l'adaptation du site «Schumacher» à Schmitten ou encore un subventionnement important des infrastructures sportives, telles que la patinoire et les piscines régionales. Tout ceci sans compter l'acquisition du site de Tetra Pak à Romont qui, je l'espère, fera l'unanimité lors de cette session.

Il est évident que les besoins et la croissance de la population induisent inévitablement une progression des charges de l'Etat, dont certaines, imposées de l'extérieur, rendent l'exercice budgétaire significativement plus difficile. A cet égard, j'aimerais relever le fait que les charges ont augmenté principalement dans les domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance, une politique qui nous a permis de garantir les prestations de l'Etat.

Sur ces bases et compte tenu de la règle de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a pris plusieurs mesures afin d'équilibrer son budget.



- > Il a ainsi rigoureusement plafonné les charges courantes de fonctionnement;
- > Il a priorisé les besoins liés notamment à l'évolution démographique, en créant par exemple quelque 90 EPT, principalement dans le domaine de l'enseignement;
- > Il a réévalué à la hausse ses prévisions en matière de recettes;
- > Enfin, il a recouru de manière accrue aux fonds et provisions afin de compenser les effets liés à l'évolution de certaines charges et à la réalisation de projets spécifiques.

Au vu de ces considérations, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2017.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical prend connaissance avec une certaine satisfaction du budget 2017 du canton de Fribourg. Car comme le disait l'autre, ça se présente plutôt bien l'exercice 2017: un bénéfice présumé d'environ 500 000 frs pour des charges de plus de 3,455 milliards témoigne d'une bonne maîtrise. Nous saluons la gestion rigoureuse de l'ensemble du Conseil d'Etat.

Les recettes fiscales en nette progression de plus de 7,1% expliquent en partie ce bénéfice et permettent de compenser les 30 millions en moins de la péréquation fédérale.

Les personnes morales et physiques de notre canton contribuent à la bonne santé des ressources financières de notre Etat. Attention tout de même à ne pas les décourager en les assommant de taxes et de contraintes administratives excessives. Ce budget prévoit également des investissements ambitieux de plus de 196 millions. La vision du Conseil d'Etat pour améliorer nos infrastructures routières et notre mobilité en tous genres doit être saluée. Tous ces investissements ont comme conséquence que notre fortune va diminuer de 54 millions, mais c'est bien le but de celle-ci. Les mesures structurelles pour les employés de l'Etat prennent fin et on peut s'en réjouir.

Une augmentation de 216 équivalents plein-temps fait progresser les charges salariales de plus de 3,9%. Le groupe libéral-radical salue la pérennisation des contrats de durée déterminée en durée indéterminée et souhaite qu'à l'avenir cela ne se reproduise plus et veillera à cela. L'effort que va faire l'employeur en faveur de ses collaborateurs au plan des cotisations à la Caisse de prévoyance est à souligner. C'est en effet un supplément de 19 millions que l'Etat employeur versera en 2017.

Le PLR s'inquiète par contre de l'augmentation constante des charges des hospitalisations hors canton, alors que l'HFR met tout en œuvre pour satisfaire ses patients et offrir des soins de grande qualité aux Fribourgeois.

Nous saluons la mise en œuvre de l'augmentation de plus de 13,8 EPT de l'effectif de la police. Cette décision a été prise

par le Grand Conseil et nous nous réjouissons de sa mise en application.

Les charges du SITel augmente de plus de 2 millions et le groupe libéral-radical se pose la question si le moment n'est pas venu de revoir les prestations de ce Service afin de mieux maîtriser les coûts. En effet, chaque Direction a des besoins différents en termes informatiques et souvent on veut faire la même chose avec les mêmes programmes en les ajustant pour des spécificités différentes; ces adaptations des programmes ont des coûts supplémentaires très difficiles à chiffrer.

Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical est d'une manière générale satisfait du budget 2017 tel que présenté et entre en matière en le soutenant à l'unanimité.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance de la mouture 2017 du budget de l'Etat de Fribourg. Tributaire notamment, et ce n'est pas un secret, de sa démographie, le canton a peu de marge de manœuvre et se doit de répondre aux besoins présents.

Les principaux accents au niveau des charges brutes du compte de résultats se trouvent donc, comme il se doit, dans la formation, la prévoyance sociale, la santé avec un accent particulier cette année pour la culture, les sports et loisirs où nous enregistrons une augmentation de plus de 17% par rapport au budget 2016.

Un budget 2017, à l'instar des précédents, qui suit inexorablement une courbe ascendante et qui fait le dos rond avec un bénéfice, pour dire qu'il y en a tout de même un, d'environ 500 000 frs. Force donc est de constater que toutes les Directions se sont appliquées pour présenter des chiffres qui puissent répondre aux besoins de ce canton et de leurs habitants avec des moyens financiers qui augmentent, notamment si l'on s'en réfère aux revenus propres que sont les impôts avec 86,9 millions supplémentaires prévus en 2017, alors que les subventions fédérales augmentent de 15,6 millions. Il est vrai que nous avons eu moins de chance avec la péréquation financière.

Nous sommes satisfaits et remercions le Conseil d'Etat que l'Etat employeur octroie à nouveau des paliers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à toutes ses collaboratrices et collaborateurs, étant donné la fin des mesures structurelles et d'économie.

D'autre part, nous saluons ici la démarche qui a consisté à pérenniser de nombreux postes. A toutes fins utiles, c'est tout de même 8432 EPT qui ont généré une augmentation brute de la masse salariale de plus de 47 millions. Le canton continue à investir et maintient la cadence selon la volonté du Conseil d'Etat, qui annonce environ 156 millions d'investissements nets pour lesquels le recours à la fortune est nécessaire.

Toujours dans les investissements, sur le plan des constructions et aménagements uniquement, c'est un montant de

114 millions qui est annoncé avec plus de 36% pour le réseau routier toujours aussi bichonné, peut-on penser.

Les principales subventions d'investissement suivent le rythme avec cette année un montant de 9 millions prévus pour le sport en imaginant que notre canton se dote enfin d'infrastructures telles qu'une piscine qui, à défaut d'être olympique, soit au moins digne d'être cantonale.

Dans ses coups de cœur, notre groupe parlementaire constate que le Conseil d'Etat a répondu à la prise en charge des personnes handicapées qui bénéficieront dans les deux prochaines années de plusieurs places de travail et surtout d'hébergements avec le personnel qui convient pas le biais de plus de 21 EPT.

Voilà, notre groupe parlementaire n'a pas de remarques spécifiques par rapport à ce qu'a présenté Madame la Rapporteuse générale, ses explications précises et ciblant l'essentiel. Le budget 2017, répondant aux exigences légales, peut recevoir à notre avis sans difficulté l'aval du Parlement. L'Alliance centre gauche accepte l'entrée en matière à l'unanimité et remercie le Conseil d'Etat.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec toute l'attention requise ce projet de budget 2017. Notre groupe salue l'équilibre auquel est arrivé le budget 2017 et ceci sans replonger dans les travers du budget 2016, c'est-à-dire sans prélèvement sur la fortune, comme cela avait été le cas l'année passée. Mais si le budget est arrivé à cet équilibre, Mesdames, Messieurs, c'est justement grâce aux contribuables fribourgeois et grâce aux augmentations des rentrées fiscales provenant des personnes physiques et morales. Cette situation va-t-elle perdurer pour les futurs budgets? C'est une question qui préoccupe notre groupe.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a malgré tout quelques remarques. Plusieurs députés aimeraient que le canton soit plus attentif à l'état de certains bâtiments, notamment voués à l'enseignement, mais également dans d'autres secteurs, certains méritant une rénovation urgente.

La question des 12 EPT distribués dans les Directions nous pose un problème. En premier lieu, nous nous demandons si cette augmentation est vraiment utile et surtout, nous ne sommes pas convaincus par la manière de faire du Conseil d'Etat. Ces 12 EPT ont été répartis de manière à contenter presque tout le monde, mais aucun projet d'envergure n'a été priorisé. N'aurait-il pas fallu décider de laisser une partie de ces 12 postes pour les futurs projets d'importance qui occuperont le canton lors de la prochaine législature. La pérennisation des montants forfaitaires, c'est-à-dire la conversion de la plupart des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, est une bonne chose selon nous, mais notre groupe restera attentif à l'évolution de ces montants

pour les budgets futurs. Il serait regrettable que ces montants forfaitaires augmentent dans les futurs budgets justement.

Enfin et pour terminer, la politique foncière active. Dans cette période électorale, tout le monde en parle, mais personne n'a réellement de solutions pour essayer de faire évoluer une situation qui, si elle n'est pas désastreuse, n'en est pas pour autant préoccupante. Alors oui, nous voterons cette semaine pour l'achat du site Tetra Pak et je rejoins les propos de Monsieur le Conseiller d'Etat qui souhaite une acceptation à l'unanimité. Une motion du Club économique est également attendue prochainement, mais notre groupe aimerait que le canton nous propose une solution qui pourrait permettre de réellement faire avancer cette problématique.

Avec ces quelques remarques, notre groupe entrera en matière à l'unanimité.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est favorable à l'entrée en matière sur le budget de l'Etat 2017. Il l'approuvera tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève l'effort fait et salue la présentation d'un budget équilibré ainsi que les efforts pour le programme d'investissements. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil d'Etat n'a rien prélevé dans la fortune non affectée. Le prélèvement dans les fonds affectés est bien et permet d'amortir à moyen et long termes des effets de pointe et correspond à la politique que nous avons tous décidée dans cette Chambre.

Allen Unkenrufen zum Trotz stellt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei auch fest, dass der Staat – trotz Sparmassnahmen – nicht ausgeblutet oder zu Tode gespart worden ist. Im Gegenteil: Das Sparpaket hat zur nachhaltigen Sicherung der Leistungen des Staates beigetragen. Die Bürgerinnen und Bürger Freiburgs verfügen über hervorragende Bildungs- und Sozialleistungen und sind sicher aufgehoben. Die zur Verfügung stehenden Gelder werden massvoll und den Gesetzen entsprechend eingesetzt.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei stellt auch fest, dass genügend Mittel vorhanden sind, um die heutigen Aufgaben zu erfüllen.

Dans le contexte des mesures structurelles, nous avons beaucoup discuté des salaires des employés de l'Etat, respectivement de leurs contributions aux mesures. Comme il avait été annoncé, le Conseil d'Etat libère dans le budget courant 47,2 millions de francs en faveur du personnel pour l'augmentation des salaires ainsi que pour les cotisations à la Caisse de pension. Le PDC en prend connaissance avec satisfaction et remercie le personnel pour sa contribution à l'assainissement nécessaire des finances du canton.

Le Conseil d'Etat compte avec 86 millions de revenus fiscaux supplémentaires. Dans le contexte de la réforme RIE III, il n'est pas inutile de relever que le revenu fiscal des personnes morales progresse une fois de plus nettement plus fortement que celui des personnes physiques. Il serait intéressant d'apprendre quelques détails concernant l'estimation du montant budgétisé des personnes physiques et morales. Est-ce que le revenu moyen des personnes physiques est toujours à la baisse ou on a pu rattraper un peu le retard par rapport aux autres cantons?

L'augmentation d'environ 20% du budget d'investissement pour 2017 ne peut être que saluée. Les quelque 200 millions d'investissements prévus pour 2017 n'ont jamais coûté moins cher à l'Etat qu'actuellement avec des intérêts négatifs ou des intérêts très faibles. Le PDC constate, par contre, que des investissements planifiés et budgétisés les années précédentes n'ont pas été faits dans leur totalité, notamment à la Direction de l'aménagement et des constructions où le report de crédits est malheureusement devenu la règle.

Il ne sert à rien de mettre des montants au budget et de ne pas les investir durant l'année prévue. Nous espérons que les investissements inscrits par le Gouvernement seront effectivement réalisés selon la planification et dans les temps prévus. Les investissements de l'Etat dans les bâtiments, l'infrastructure et les équipements constituent finalement un pilier important pour l'économie du canton.

**Thomet René** (PS/SP, SC). Le budget 2017 qui nous est soumis a toutes les caractéristiques d'un budget de fin de législature. Des charges qui croissent au même niveau que les revenus, de 3,9%, un bénéfice présumé d'un demi-million, la Constitution est respectée, le Conseil d'Etat a rempli sa mission.

Et pour cet Etat géré comme une exploitation agricole, notre chef des finances nous prédit le gel à la montée de la sève, la pluie à la floraison, la sécheresse pour saper la croissance et une récolte misérable. On sait, on a dû puiser dans les réserves mais les provisions faites par période de beau temps ne sont-elles pas prévues pour des temps plus difficiles? Et puis tous ces prélèvements seront-ils finalement nécessaires? Le Conseil d'Etat nous a habitués à des budgets équilibrés qui se traduisent en comptes bénéficiaires de plusieurs millions. Comme dans l'agriculture, nous connaissons des surplus.

Mais que ne comprend pas le budget qui nous est présenté? Un effort de plus de 177 millions, dont 94 millions de réductions de charges, a été nécessaire. On a certes pérennisé des montants forfaitaires qui concernaient des postes pérennes, preuve que les augmentations de postes étaient insuffisantes au cours des années précédentes. On a adapté les nombres de postes dans l'enseignement pour respecter les dispositions légales et on accorde 12 misérables postes supplémentaires. Les tâches augmentent, la complexité et la pression aussi. Le personnel qui contribue largement aux bons résultats, qui paie une contribution de solidarité et voit ses échelons

reportés depuis 3 ans devra se contenter d'un peut-être 0,4% de reconnaissance car la décision sera prise finalement en décembre.

Le budget 2017 s'inscrit dans la tradition d'austérité adoptée par le Conseil d'Etat. On prévoit des millions pour attirer des entreprises, on leur déroule le tapis rouge, mais que fait-on pour la classe moyenne? Elle est la moins bien lotie de ce canton. Que fait-on pour nos citoyens touchés par la maladie et cela concerne tout le monde? On a certes, seul projet nouveau, le master de médecine mais sur lequel il faudra attendre encore quelques années pour en connaître les effets. On a bien quelques lits supplémentaires en EMS mais la majorité d'entre eux concerne un report de lits reconnus pour 2016. Mais pas un sous supplémentaire pour le concept de soins palliatifs. Pas de moyens significatifs pour la prévention de la santé, alors que le diabète fait des ravages, les maladies pulmonaires et cardiovasculaires sont en augmentation. Pas de prestations complémentaires pour familles, alors que le rapport très détaillé sur la pauvreté indique que cette pauvreté est bien présente dans notre canton et que les prestations complémentaires pour familles sont prévues par notre Constitution. A défaut d'une substantielle augmentation d'aides aux proches, on continuera de devoir placer en institutions handicapés et personnes âgées à des coûts bien supérieurs.

Le groupe socialiste n'applaudira pas cet équivalent d'une nouvelle représentation de «L'Avare», mais il ne s'opposera pas non plus à l'entrée en matière, sachant que ce Parlement ne peut proposer des dépenses supplémentaires sans trouver une compensation par une diminution de charges équivalentes.

Un mot encore sur les investissements: ils sont certes ambitieux, nécessaires, mais ils concernent des investissements attendus. Ils s'inscrivent dans le rôle de l'Etat.

Avec ces considérations, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière de ce budget.

**La Rapporteuse générale.** Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de l'entrée en matière dans les considérations générales. Je note la satisfaction par rapport à ce budget équilibré, sans prélèvement sur la fortune. Les investissements nécessaires ont été salués, notamment concernant les infrastructures. Plusieurs groupes se sont exprimés en faveur de la pérennisation des montants forfaitaires et des remerciements ont été adressés au personnel de l'Etat pour sa contribution à la situation équilibrée du budget. Le groupe de l'Union démocratique du centre a dit qu'il serait très attentif aux bâtiments, que la répartition des 12 EPT du pool ne lui donnait pas satisfaction et que, comme la CFG, il sera attentif à la progression des montants forfaitaires. Quant au groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, je retiens que les investissements à réaliser doivent l'être dans les délais prévus et je terminerai par le groupe socialiste qui

dit que c'est un budget de fin de législature, un budget d'austérité, groupe qui déplore aussi le manque de moyens mis à disposition pour la santé et les familles. Je n'ai pas d'autres remarques à formuler.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, après avoir entendu la satisfaction générale, j'apporte ma satisfaction. Tous les groupes entrent en matière sur ce budget, tous avec de très grandes satisfactions, hormis le bémol de M. le Député Thomet. Il n'a pas tenu ces mêmes propos en CFG, mais aujourd'hui il rapporte au nom de son groupe. En l'écoutant, je me suis dit que les paysans pleuraient, Thomet a pris exemple, mais pleure encore plus. Mais j'aurai l'occasion de revenir sur certains de ses propos.

J'en viens peut-être maintenant aux généralités. Tout d'abord, plusieurs questions sur la fiscalité. Je crois que quelqu'un a dit: «Il y a plus de fiscalité mais on perd la RPT». C'est bien ça. A mesure que le canton s'améliore, eh bien on perd à la RPT. C'est bien de perdre pour autant que les rentrées fiscales augmentent, ce qui est le cas pour cette année. Mais je précise, j'ai souvent l'occasion de le dire, le retour sur investissement n'est pas toujours immédiat puisqu'on a toujours un décalage de plusieurs années avec la péréquation financière, de 3 à 4 ans, et là on doit tenir compte de ces éléments. La question a été posée: «Comment on calcule la fiscalité, notamment pour les personnes physiques?» Eh bien, c'est au fur et à mesure de l'avancement des taxations qu'on adapte les montants qui avaient été mis pour la première lecture budgétaire, respectivement pour le plan financier. Au vu de ces éléments, on a pu améliorer le montant des rentrées fiscales. Peut-être un élément supplémentaire: au budget 2016, vous le savez, on en avait largement discuté l'année dernière, notamment au niveau des personnes morales, nous n'avions pas prévu d'augmentation, je dirais même une diminution de l'impôt sur le bénéfice et le capital de moins 0,3% par rapport à 2015. Cela explique en partie, pour les personnes morales, cette très forte augmentation et, comme ça a été dit par Madame la Rapporteuse, mes services prennent contact avec les principales entreprises pourvoyeurs de fonds, si je peux m'exprimer ainsi.

Pour le reste, on ne peut pas dire que la situation s'améliore, mais la population augmente évidemment, ce qui nous amène des rentrées fiscales, dont le taux d'augmentation est similaire au taux de l'augmentation de la population. On aimerait encore des revenus supplémentaires pour améliorer cette situation.

Ensuite, en ce qui concerne le personnel, beaucoup de discussions sur le personnel. La pérennisation des postes a été relevée et celles et ceux qui sont intervenus ont raison: il faut éviter de recommencer avec des montants forfaitaires et avoir un suivi très précis. On a eu une discussion à la CFG: je pense que c'est bien que chaque année, on puisse donner le détail de l'évolution de ces montants forfaitaires et si des montants

forfaitaires sont accordés pour des besoins momentanés, nous saurons ensuite, lorsque la tâche sera terminée, supprimer ces montants forfaitaires. Car il faut bien admettre, ces 15 dernières années, ces montants ou ces postes ont été utilisés pour d'autres affectations.

Ensuite, la remarque concernant l'affectation des 12 postes. Je peux vous dire, M. le Député Kolly, que la priorisation a été faite. Chaque Direction a reçu un questionnaire et a elle-même apporté ses priorisations. Les 12 postes qui ont été accordés ont été attribués sur la base de cette priorisation. Je peux vous dire que toutes les Directions n'ont pas reçu – vous avez dit «Tout le monde est satisfait». Le Directeur de l'économie, ici présent, a obtenu zéro poste. Nous avons donc priorisé et nous avons donné 3 postes à la Direction de l'aménagement, en particulier à la suite de vos décisions sur les contournements routiers. Mais il faut bien admettre que cela a été une discussion difficile et nous avons trouvé des solutions après un large débat. Certains disent qu'il ne faudrait pas les accorder mais garder ces postes pour l'avenir. Je crois qu'il faut reconnaître qu'il y a des tâches nouvelles et il faut bien assumer les tâches de l'Etat et je fais le lien avec d'autres phénomènes. On a parlé notamment de l'informatique, qu'il fallait maîtriser les montants. Oui, il faut maîtriser les montants, mais je peux déjà vous dire que les montants pour l'informatique augmenteront obligatoirement. Nous travaillons de plus en plus avec l'informatique. D'ailleurs, ce soir, sauf erreur d'après le programme, vous devrez avaliser un projet de loi sur la cyberadministration. C'est ça l'amélioration pour essayer de subvenir ou de freiner l'augmentation des postes de l'Etat ou donner de meilleurs moyens à nos collaboratrices et collaborateurs pour les prestations de l'Etat. C'est par ce biais-là qu'on y arrivera et je suis persuadé que nous sommes des précurseurs. Je peux vous donner un ou plusieurs exemples, mais j'en ai un qui me vient à l'esprit: au Service des contributions, on sait qu'on a entre 3 et 5000 contribuables supplémentaires par année qui utilisent FRI-Tax. Ces dernières années, il n'y a pas eu d'augmentation de personnel pour taxer parce qu'on a amélioré la situation avec FRITax dont l'efficacité va encore s'améliorer – mes services m'ont présenté un projet. Il faut être clair là-dessus: pour la cyberadministration, il y aura encore des montants importants qui devront être investis.

On a parlé beaucoup d'investissements. Certains ont relevé avec satisfaction des investissements pour les piscines et la patinoire. Vous aviez raison, mais j'aimerais préciser que nous ne maîtrisons pas le timing de construction. Nous sommes un organe de subventionnement et non maître d'œuvre. Les moyens sont à disposition pour les piscines, respectivement pour la patinoire, et on espère bien que ça avancera.

M. le Député Bapst, vous êtes intervenu pour dire «Oui c'est bien d'investir mais il faut pas toujours avoir des reports de crédits», vous avez raison. Peut-être, c'est à nous, Gouvernement, d'examiner nos méthodes de travail parce que c'est vrai



que, pour cette législature, on a beaucoup moins investi que prévu. J'ai fait un rapide calcul: c'est 62 millions ces dernières années, sans compter 2016, qui n'ont pas été investis; en 2016 c'est 90 millions qui ont été reportés. Peut-être que nous avons des questions à nous poser sur la manière de travailler dans différents domaines, plus travailler avec le privé à mon sens parce que certains disent qu'il faudrait peut-être plus de personnel. Je pense qu'il faut examiner l'efficacité et travailler avec le privé pour arriver à réaliser les objectifs qu'on s'est fixés en terme d'investissements.

La politique foncière: tout le monde aimerait en faire davantage. Gros sujets de discussions: période électorale. Il faut être clair, pour faire un marché, il faut être deux. Si vous voulez faire de la politique foncière, il faut un vendeur et un acheteur. Le vendeur, il faut le trouver et ce n'est pas en mettant des grandes structures... Ma philosophie, j'ai l'occasion de le dire, c'est d'avoir peut-être un ombudsman qui travaille un peu dans ce sens-là, comme on l'a fait avec les autoroutes. On avait une personne qui veillait les terrains. Quand, par exemple, on a su que Tetra Pak voulait se défaire de son site romontois, le Gouvernement a immédiatement entamé les discussions pour acquérir ce terrain. On en a acquis d'autres, aux Arsenaux par exemple. Je peux vous dire, je le répète, le gouvernement a déjà fait beaucoup de travaux pour la politique foncière. Prenez l'exemple de Bulle, Monsieur l'ancien Syndic de Bulle pourrait le dire ou d'autres dans cette enceinte: là, il y a 10 hectares de terrain à disposition des entreprises le long de l'autoroute. La politique foncière, ce n'est pas nécessairement une politique de l'Etat et ça figure dans le plan directeur cantonal, c'est une politique de l'Etat et des communes. Et là, avec la commune, on a résolu le problème.

Je peux vous donner un autre exemple qui est assez phénoménal, c'est le district du Lac: tous les travaux qui ont été réalisés en collaboration avec les services de l'Etat pour mettre du terrain à disposition... on voit que ça va dans le bon sens, mais c'est vrai que quand on fait de la politique on aimerait que ce soit plus rapide. Mais je crois qu'il y a une très grande avancée qui a été réalisée ces dernières années.

M. le Député Thomet, et je reviens là-dessus, a surtout insisté pour dire «oui c'est bien un budget comme ceci, on l'accepte, avec des bémols parce qu'on ne s'occupe pas des personnes les moins favorisées». J'aimerais quand même rappeler que, dans le domaine santé-social, et ma collègue Directrice de la santé pourrait le dire, nous avons fait des efforts importants puisque entre les budgets 2016 et 2017, nous avons 4,9% d'augmentation des principales dépenses avec même, je dirais, dans la santé +7,1%, alors que le budget global augmente de 3,9%.

On ne peut pas dire qu'on ne se soucie pas de cette problématique. On la prend en compte de manière la meilleure possible. Je crois pouvoir dire que beaucoup d'efforts ont été faits, idem d'ailleurs pour les EMS. La Directrice de la

santé pourrait mieux le dire que moi, puisque c'est 55 lits qui ont été mis. Bien sûr, on aimerait toujours faire plus mais je crois qu'on a fait plus que la moyenne de l'augmentation des dépenses. Et en plus pour les personnes âgées, l'Etat, par le biais de la Caisse de prévoyance que je préside, investit dans des bâtiments adaptés. Plusieurs projets sont en cours. On a fait le bouquet de chantier la semaine dernière pour des appartements adaptés dans la commune de Léchelles, un projet magnifique. Un autre projet verra le jour ce printemps à Marly. Tout ceci contribue au bien-être et à assumer les tâches de l'Etat en faveur de nos aînés.

Ensuite, on a aussi critiqué les hospitalisations hors canton. Nous avons vraiment examiné la situation à fond pour mettre les montants les plus précis possibles pour éviter qu'on ait à chaque fois des augmentations dans les comptes, mais c'est l'avenir qui nous dira si nous avons raison.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, les quelques considérations ou réponses que je peux apporter aux remarques qui ont été faites.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

## Direction de la santé et des affaires sociales

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR), rapporteur.** Pour commencer mon rapport, je remercie Madame la Conseillère d'Etat Directrice de la DSAS et sa conseillère économique pour leurs explications précises et complètes.

Le budget de fonctionnement de la DSAS donne les résultats suivants: des charges pour 1,027 milliard, soit une augmentation de 36,1 millions; des revenus pour 341,4 millions, soit une augmentation de 22,2 millions; l'excédent de charges s'élève donc à 686,2 millions, en augmentation de 13,9 millions. Les recettes d'investissements sont de l'ordre de 1 million.

Les augmentations de charges qui méritent d'être signalées sont:

- > Le financement hospitalier: +16,2 millions, dont 9,2 millions pour le passage de 53 à 55% de la part de l'Etat. Cette augmentation se décompose de la manière suivante:
  - les hospitalisations hors canton: +14,8 millions;
  - le HFR: +5,3 millions, le RSFM: +1,9 million;
  - Il n'y a plus de subventions pour Meyriez: –6 millions.
- > L'asile: +3 millions en supplément pour le canton, déduction faite de la part de la Confédération;
- > Les EMS: +2,4 millions (en net à charge de l'Etat);
- > Les institutions spécialisées: +1,8 million (en net à charge de l'Etat);
- > Les prestations complémentaires: +1,3 million (en net à charge de l'Etat).

Les diminutions de l'excédent de charges concernant l'assurance-maladie, s'expliquent comme suit:

- > Des charges en plus de 3,7 millions pour les subventions cantonales à l'assurance maladie, mais des subventions fédérales de 7 millions en faveur de cette même assurance-maladie;
- > Contentieux de l'assurance-maladie: moins 2 millions.

A noter également au chapitre des charges de l'aide sociale: -3,5 millions.

Les 3.9 EPT pérennisés sont répartis comme suit: +2.3 au Service de la santé publique, +0.8 au Service de l'action sociale, +0.8 au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Concernant l'attribution des 1.5 EPT supplémentaires pour la DSAS: 1.2 EPT pour le SEJ concernant les requérants d'asile mineurs non accompagnés; 0.2 EPT pour le Centre de santé sexuelle et 0.1 EPT au SEJ pour coordonner les situations à risques.

Voici quelques points importants qui doivent être signalés dans les centres de charges:

Service de la santé publique: +3,6 millions pour le financement transitoire du HFR, pour tenir partiellement compte des automatismes salariaux appliqués au personnel. L'effet total de ces automatismes est estimé à 7 millions. Au RFSM: +1,3 million pour la réintroduction d'un financement transitoire dû également aux automatismes salariaux. Un prélèvement sur provisions de 3 millions est également à signaler.

Le Service de la prévoyance sociale présente une augmentation de l'excédent de charges de 4%, soit 3,5 millions. En cause, notamment les subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées augmentent de 2 388 600 frs en comptabilisant la part communale. La reconnaissance de 55 nouveaux lits porte le total à 2684 lits. A noter que le prix de pension reste inchangé à 103 frs. Les automatismes salariaux donnent une différence de 1,3 million net (part de l'Etat) entre 2016 et 2017.

Ce Service enregistre enfin une augmentation brute de 3 336 000 frs au titre de subventions cantonales pour personnes handicapées dans les institutions du canton et la création de 35 places et de 21.2 EPT.

Service de l'aide sociale: l'aménagement de l'immeuble Notre-Dame de la Rosière pour les requérants d'asile a un coût de 300 000 Frs. Un contrat de 30 ans a été conclu. L'aide sociale aux Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons: -2 millions dus à la fin de l'obligation de remboursement par les cantons d'origine des frais d'assistance pour leurs ressortissants domiciliés depuis moins de 2 ans dans un autre canton. Au total l'aide sociale baisse de 3,5 millions nets.

L'aide sociale aux demandeurs d'asile augmente de 8 millions compensés en partie par la part de la Confédération qui augmente de 5 millions, ce qui donne les 3 millions communiqués lors de l'entrée en matière.

ECAS: un total des charges en augmentation de 4 061 740 frs par rapport à 2016 et des revenus en augmentation de 8 807 430 frs. Ce qui nous donne un excédent de charges de 183 194 530 frs, en baisse de 4 745 690 frs par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par l'augmentation des subventions fédérales de réduction des cotisations à l'assurance-maladie, d'un montant de 7 045 380 frs, alors que la part cantonale augmente de 3 696 000 frs.

Finalement, le financement du contentieux de l'assurance maladie est en baisse de 2 000 000 frs.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport et je n'ai rien à ajouter en l'état.

**Jakob Christine (PLR/FDP, LA).** Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat an ihrer Sitzung den Voranschlag des Budgets für die Direktion Gesundheit und Soziales eingehend diskutiert und stimmt diesem zu.

Erlauben Sie mir zwei persönliche Bemerkungen. Ich finde es besorgniserregend, dass die Sozialkosten immer mehr zunehmen. Wir alle sind angehalten, diese Ausgaben – insbesondere im Asyl- und Flüchtlingswesen – zu senken. Wir budgetieren 41 Millionen Franken für ca. 1400 Personen. Dies entspricht ca. 2900 Franken im Monat für einen Flüchtling. Ich finde, dass dieser Betrag sehr hoch ist. Viele im AHV-Alter lebende Personen haben diesen Betrag nicht zur Verfügung.

Die Kosten für ausserkantonale Pflege im Spitalwesen haben auch extrem zugenommen. Das zeigt, dass sich vor allem Bürger aus dem See- und Sensebezirk vermehrt in den Kanton Bern begeben. Das ist auch eine Folge davon, dass die deutschsprachige Abteilung im Kantonsspital nicht mehr existiert. Ein kleiner Tropfen auf den heissen Stein wäre, wenn wir im Seebezirk den Notfall wirklich «en permanence», das heisst durchgehend, betreiben würden. Ich bin überzeugt, dass hier einige Einsparungen möglich wären.

Mit diesen persönlichen Bemerkungen habe ich geschlossen.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Ich habe einige Fragen zur Spitalfinanzierung durch den Staat Freiburg. Meine Interessenbindungen zu diesem Thema: Ich bin im Mitgliederrat der CSS-Versicherungen.

Sie werden jetzt denken, er bringt jedes Jahr die gleiche Leier. Und Sie haben Recht, weil ich bei der Spitalfinanzierung durch den Staat den Durchblick nämlich immer noch nicht habe. Die NZZ am Sonntag hat am 11. September 2016 einen Artikel publiziert mit dem Titel «Die Kantone untergraben

den Spitalwettbewerb». Eigentlich sollte die neue Spitalfinanzierung für mehr Konkurrenz und Transparenz sorgen. Eine Studie der Universität Basel zeigt nun aber, dass die Kantone ihre öffentlichen Spitäler teilweise massiv, unter anderem unter dem Deckmantel der sogenannten «gemeinwirtschaftlichen Leistungen», subventionieren. Spitzenreiter ist dabei der Kanton Genf mit 14 896 Franken pro stationären Fall. Freiburg liegt mit 3915 Franken im 5. Rang und somit im Spitzenfeld derjenigen, die die Subventionen in diesem Sinne ausschütten.

Es geht auch anders. Luzern, mit vergleichbaren Strukturen, subventioniert «nur» 1101 Franken pro stationären Fall und liegt damit im hintersten Teil der Rangliste. Es handelt sich hier wohlgerne nicht um die regulären Beiträge, welche das Gesetz für Behandlungen nach KVG vorschreibt, sondern – und ich sage es nochmals – um versteckte Subventionen.

Ich wünsche Transparenz, damit diese Finanzierungen dem Steuerzahler bekannt gemacht werden. Deshalb meine folgenden Fragen:

Wo ist der Betrag der sogenannten Übergangsförderung im Budget ausgewiesen? Um welchen Betrag handelt es sich genau? Und bis wann fließen in dieser Übergangsförderung noch Gelder vom Kanton zum HFR? Ich habe gehört, der Betrag sei gegenüber 2016 nicht reduziert worden sondern gleichgeblieben oder sogar gestiegen. Ist dem so?

Welches sind die gemeinwirtschaftlichen Leistungen des HFR zu Lasten des Staates oder anders gefragt, wie setzen sich die rund 60 Millionen Franken in der Rubrik 3634.0123 zusammen? Können Sie uns sagen, wann das HFR die Tarifverhandlungen mit den Versicherern endlich abschliessen kann und welche Auswirkungen für die Kantonsfinanzen zu erwarten sind? Reichen die gemachten Rückstellungen? Wo stehen wir heute? Welcher Betrag wird im neuen Budget hierfür zurückgelegt? Dazu habe ich auch keine Informationen gefunden.

Ich danke für die Beantwortung meiner Fragen.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Mon lien d'intérêt: je suis membre du conseil de la Résidence bourgeoise des Bonnefontaines à Fribourg. Bien des homes médicalisés du canton sont très en souci en raison du blocage du prix de pension toujours fixé à 103 frs par jour et cela encore pour 2017, et semble-t-il déjà depuis 2013, soit une stagnation durant 5 ans en tenant compte de cette année 2017. Le budget 2017, avec la valorisation des salaires de l'Etat, ce que je salue, a un effet direct sur les homes qui appliquent la LPers, également pour le personnel administratif, de cuisine, de nettoyage et technique. C'est donc une nouvelle charge financière pour bien des homes médicalisés, qui n'est de loin pas compensée par l'augmentation même minimale qui aurait pu se faire cette année du prix de pension qui aurait pu être fixé par

exemple à Fr. 104, soit un franc de plus par jour. Madame la Conseillère d'Etat, pourquoi cette stagnation qui pénalise les homes médicalisés bons élèves qui appliquent intégralement la LPers? Pensez-vous un jour ou pensez-vous déjà en 2017 pouvoir revaloriser malgré tout le prix de pension par jour? Merci pour vos réponses.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang.

Meine Frage geht in die gleiche Richtung wie diejenige meines Vorredners. Seit 3 Jahren ist der Pensionspreis der Pflegeheime bei 103 Franken eingefroren. Die Kosten steigen jedoch und die Pflegeheime können kein ausgeglichenes Budget mehr präsentieren. Dies ist immer nur eine Verlagerung hin zu den Gemeinden, da die Gemeinden die Defizite tragen müssen.

Deshalb meine Frage: Ist es nicht möglich, diesen Pensionspreis von 103 Franken anzuheben, auch während des Jahres 2017?

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Mon lien d'intérêt: je suis ancien médecin-chef d'orthopédie de l'Hôpital intercantonal de la Broye. J'ai deux questions, une facile et une plus difficile. Je commencerai par la question difficile. Concernant les contributions pour les hospitalisations hors canton, aussi bien dans les hôpitaux publics que dans les cliniques privées, on voit d'année en année que ces contributions augmentent et beaucoup se sont posé la question des solutions possibles pour contrecarrer ces hospitalisations hors canton. Je pense que votre Direction a certainement étudié ce problème et reste vigilante. Est-ce qu'on a une chance une fois de voir ces contributions prendre plutôt une pente descendante qu'ascendante? La deuxième question est plus facile et concerne les subventions cantonales pour la formation du personnel soignant. J'ai vu qu'il n'y a plus rien dans le budget. Je voulais vous demander sous quelle rubrique avez-vous transféré ces subventions?

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). On a entendu tout à l'heure qu'un montant de 300 000 frs devra être mis pour l'entretien de la maison Notre-Dame du Rosaire occupée par les réfugiés à Grolley. On sait qu'un montant important a déjà été dépensé en 2016. Est-ce qu'on peut le connaître? Le montant de la location, je ne sais pas de combien il est, mais je pense le savoir. Est-ce qu'il figure dans ce montant-là ou doit-il être additionné à ce montant-là? On a dit que le canton mettait 3 millions de plus en 2017 par rapport à 2016, c'est-à-dire qu'il y a une perte supplémentaire de 3 millions par rapport à ce que donne la Confédération. Est-ce que les montants qui sont mis pour l'entretien des bâtiments doivent être ajoutés à ces 3 millions ou sont-ils comptés dans les 3 millions, étant donné que ces 3 millions concernent plutôt l'assistance? Au vu de la location qui est probablement payée, est-ce que le canton doit investir et entretenir ce bâtiment? Est-ce que ce n'est pas une trop bonne affaire pour l'Evêché, étant donné



qu'on voit qu'il avait un bâtiment dont il ne savait pas trop que faire et il a trouvé un locataire qui entretient un bâtiment qui était dans un état déplorable et qui paie en plus une location probablement surfaite. Pour moi, ce n'est pas une surprise qu'on doive entretenir ce bâtiment et qu'il faut faire de gros investissements, étant donné que la commune avait rendu attentif de l'état déplorable de ce bâtiment.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Ich kann es nicht unterlassen, auf das Votum meiner Kollegin Christine Jakob zu antworten. Als Seebezirkerin muss ich einen kleinen Einwand anbringen.

Ich finde es leicht populistisch, für die Permanence in Murten einen 24-Stundenbetrieb zu verlangen, obwohl wir während einer langen Probezeit herausgefunden haben, dass diese Permanence pro Nacht von einer einzigen Person in Anspruch genommen wurde. Natürlich, der ganze Seebezirk – vor allem Murten – hätte diesen 24-Stundenbetrieb gerne, wo man sich Tag und Nacht in Behandlung geben kann. Ich könnte hier jedoch Namen aufzählen von Personen, die sich bei der Bevölkerung stark machen für diesen 24-Stundenbetrieb der Permanence, die sich nachher aber wöchentlich, monatlich nach Bern ins Spital begeben. Das passt irgendwie nicht zusammen. Man kann nicht davon ausgehen, dass die eine Person, die in der Nacht nach Merlach in die Permanence geht, einen Einfluss hat auf die über 50% der Seebezirkler, die heute nach Bern gehen und dass sich das dann ändern würde.

Ich möchte dem HFR noch einmal Danke sagen, dass Sie uns eine «Permanence» zur Verfügung stellen, wo wir uns während dem ganzen Tag – zu viel längeren Zeiten als eine Arztpraxis offen hat – behandeln lassen können.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR), **rapporteur**. Je remercie tous les intervenants pour leurs nombreuses questions. Pour faire une petite synthèse, donc les questions de la députée Jakob et du député Ducotterd se rejoignent. M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement me corrigera, mais il me semble que c'est 3 millions nets, déduction faite des subventions de la Confédération, sans les coûts des locaux. Pour les coûts des locaux, je peux vous donner le détail ici. La location des locaux pour les requérants d'asile au budget 2017 est de 389 000 frs. Dans le détail, terrain de la Poya: 40 000 frs, locaux sis à la Rte d'Englisberg: 49 000 frs, Route du Criblet Fribourg: 17 000 frs et l'immeuble Notre Dame du Rosaire à Grolley: 282 000 frs. Ce sont les coûts de location des locaux. Les autres questions de M. Bapst pour le financement hospitalier, M. Schoenenweid et M<sup>me</sup> la députée Krattinger-Jutzet pour les prix de pension et les deux questions du député Zadory s'adressant plutôt à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, je la laisserai répondre.

**Demierre Anne-Claude**, **Directrice de la santé et des affaires sociales**. Je remercie tous les intervenants pour leurs questions. En ce qui concerne la question de la permanence de l'hôpital de Meyriez, c'est une longue discussion que nous

avons eue. Nous avons fait des statistiques quant au nombre de personnes qui l'utilisent et il n'est actuellement pas possible d'élargir les horaires de nuit. Nous avons eu une discussion avec les différents acteurs du Lac, puisque qu'effectivement nous n'avons pas suffisamment de personnes qui utilisent cette permanence et ce n'est plus possible, pour des raisons de sécurité, d'avoir uniquement quelqu'un qui vient répondre à quelqu'un qui sonne. Ce ne sont pas des conditions de sécurité pour les patients et ce serait une fausse illusion de sécurité de pouvoir se rendre à cette permanence s'il n'y a pas une prise en charge adéquate. En ce qui concerne la question de M. le Député Bapst sur la concurrence, j'aimerais d'abord dire que Fribourg joue le jeu de la concurrence puisque les deux cliniques privées sont sur la liste hospitalière et que nous avons octroyé des mandats aux cliniques privées, d'ailleurs même hors canton, pour répondre aux besoins de la population que nous avons évaluée. Je rappelle aussi qu'en comparaison d'autres cantons, Fribourg doit jouer la carte du bilinguisme. Evidemment cela a aussi un coût. Je rappelle aussi qu'il y a une stratégie, que vous avez avalisée dans ce Grand Conseil, qui doit nous permettre d'être plus efficaces. D'ailleurs j'en veux pour preuve le résultat que nous avons eu: entre 2013 et 2017, le financement transitoire de l'hôpital fribourgeois a diminué de 9,8 millions, alors que l'établissement a assumé des charges supplémentaires de 7,2 millions pour des mécanismes salariaux et que dans le même temps il a dû compenser des baisses de tarif DRG pour 5,2 millions. Donc le budget 2017 intègre une économie de 22 millions que l'hôpital fribourgeois a absorbé depuis 2013. On voit qu'il y a d'importants efforts pour être toujours plus efficaces.

Il n'y a pas de subventions cachées dans le budget de l'hôpital fribourgeois. On est extrêmement clair et au contraire depuis 2012, j'ai dû répondre plusieurs fois à vos questions sur le fait d'avoir un financement transitoire. Nous n'avons rien voulu cacher. Nous avons été très clairs. Nous avons des prestations d'intérêt général (PIG) pour le budget 2017 d'un montant de 8 509 688 frs avec chaque rubrique correspondante basée sur la comptabilité analytique. Nous avons d'autres prestations, des mandats que nous avons donnés au HFR pour 25 159 268 frs, là aussi sur la base de la comptabilité analytique. Depuis 2012 nous comparons année par année, sur la base de la comptabilité analytique, ces différents éléments et il nous reste justement un financement transitoire de Fr. 25 656 654 qui doit à terme venir à zéro franc effectivement. Et nous n'avons pas voulu noyer dans les PIGs et autres prestations ces montants, mais bien les garder isolément pour pouvoir prouver chaque année les charges qu'il y a sur ces montants et identifier chacune des prestations de l'hôpital fribourgeois. C'est vrai que pour l'année 2017, ce financement a été augmenté de 3,6 millions pour tenir compte des automatismes salariaux. L'octroi du palier supplémentaire, la suppression des contributions de solidarité et la hausse de la contribution LPP ont un effet de 7 millions sur le budget 2017. L'hôpital fribourgeois en absorbe lui-même une partie

et, pour lui permettre de faire face à ces fortes augmentations, notamment aussi avec la LPP, le Conseil d'Etat a été d'accord de ré-augmenter ce financement transitoire, le temps qu'on puisse mettre en place la stratégie et les différentes propositions d'efficience. Je rappelle aussi que pour l'hôpital fribourgeois, rien que pour 2017, un supplément de 3,9 millions finance le passage de la part de l'Etat de 53 à 55%; c'est la dernière étape. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 on sera à 55%, on n'aura plus ces augmentations chaque année. Rien que la diminution de tarif – on sera à Fr. 9850 pour le DRG – représente pour l'hôpital fribourgeois une baisse de 2,8 millions. On voit que l'hôpital fribourgeois doit continuer à donner des prestations. Des prestations qui sont en hausse dans le domaine ambulatoire, avec des nouveaux besoins pour la population fribourgeoise. Je crois que la population fribourgeoise a droit à des soins de qualité. Lorsque vous êtes malades, vous devez pouvoir vous appuyer sur un hôpital performant. C'est ce que l'hôpital fribourgeois offre à ce jour et je souhaite vraiment que cela puisse continuer comme ça.

En ce qui concerne le prix de pension dans les EMS, je rappelle que c'était une mesure dans le cadre du programme de mesures structurelles, donc il est resté à 103 frs. Les mesures en terme de dépenses sont restées dans le budget 2017. Je rappelle aussi qu'on discute actuellement le DETTEC (projet de désenchevêtrement des tâches) et Senior+ est un domaine qui est pris dans le désenchevêtrement des tâches. On est en train de mener les discussions avec l'Association des communes, notamment les représentants de l'Association des communes qui sont au comité de pilotage DETTEC. Donc l'idée c'est d'arriver avec une répartition différente dans ce domaine et dans ce cadre-là des discussions seront menées. Il n'est pas prévu de revaloriser en 2017, puisqu'on n'a pas de montant au budget 2017.

En ce qui concerne la question de M. le Député Zadory pour la subvention cantonale du personnel soignant, nous l'avons diminuée. C'est une subvention que nous octroyons à l'ASI, l'association des infirmières. Nous l'avons diminuée progressivement et pour le budget 2017, nous sommes à zéro parce que toutes les subventions de formation sont soit dans les EMS, soit dans les hôpitaux. Donc il n'y avait plus de raison de soutenir l'ASI pour sa propre formation continue personnelle à des mesures dans les différents établissements.

En ce qui concerne les hospitalisations hors canton, c'est effectivement un souci, même si je le redis une fois: tous les montants que nous payons pour les hospitalisations hors canton, si les hospitalisations avaient lieu dans le canton, nous devrions aussi les payer. Je préférerais les payer dans le canton parce que ce serait des postes de travail dans le canton, inclus dans l'achat des prestations. Il y a aussi un 10% pour les investissements, donc des montants qu'on pourrait investir dans le canton. Je préférerais le faire aussi. Historiquement, il y a des districts qui se dirigent vers les hôpitaux hors canton, on n'a pas une énorme augmentation en tant que telle, on a quand même un passé historique, qui fait qu'une par-

tie de la population fribourgeoise choisit ses hôpitaux hors canton. J'ai demandé un rapport sur l'analyse spécifique de la situation de ces hospitalisations hors canton. Nous avons des premiers résultats. Je suis en train de les discuter avec les hôpitaux HIB, HFR et les deux cliniques privées pour voir comment ces hôpitaux pourraient améliorer l'attractivité pour les personnes qui choisissent d'aller hors canton. Et on va lancer une enquête auprès des patients qui ont choisi des hôpitaux hors canton pour savoir ce qui les a motivés à choisir ces hôpitaux hors canton.

En parallèle, l'hôpital fribourgeois améliore sa prise en charge notamment pour les personnes germanophones. On sait que là il y a des progrès à faire. Nous sommes en train de construire une unité germanophone pour le réseau fribourgeois de santé mentale au Séminaire, derrière l'hôpital cantonal. Nous aurons 35 lits pour les patients germanophones en psychiatrie. Là ce sera aussi une très nette amélioration dans la prise en charge pour les patients germanophones et je pense qu'on doit absolument améliorer les contacts avec les médecins de recours, les médecins spécialistes. On sait que les patients vont là où leur médecin les envoie et là il y a encore du travail à faire. Je donne juste encore un exemple: nous avons amélioré aussi la prise en charge à Tafers en nommant un médecin-chef chirurgien. On voit que cela améliore le nombre de séjours. Je pense que c'est aussi sur ces pistes-là qu'on doit travailler à l'avenir.

En ce qui concerne la situation de Grolley, il n'y a pas de surprise par rapport au bâtiment de Grolley. M. le Rapporteur a parlé de 282 000 frs. Le loyer est de 160 000 frs et il y a de plus différents montants qui doivent être pris en charge. Le Service des bâtiments avait identifié une série de travaux à faire. Chaque année, il y aura un certain nombre de travaux à faire. Au final, Grolley entre parfaitement dans les montants qu'on reçoit de la Confédération pour héberger 100 requérants d'asile. C'est aussi intéressant de savoir que les frais d'accompagnement ne sont pas beaucoup plus élevés que l'on héberge 50 ou 100 requérants d'asile. On arrive là aussi à avoir une meilleure efficience et je pense que c'est vraiment important maintenant d'avoir un centre où on peut accueillir 100 requérants d'asile. D'ailleurs ça se passe extrêmement bien. Je viens de faire un bilan avec la commune de Grolley et la commune de Belfaux: il n'y a pas de problèmes particuliers à signaler. Donc on voit que l'intégration s'est parfaitement faite, aussi grâce à l'engagement des habitants de Grolley et de Belfaux qui encadrent bénévolement ce centre avec des propositions d'activités. Je pense que c'était une bonne solution qui est préférable aux abris PC. J'ai encore juste une remarque: M<sup>me</sup> la députée Jakob a parlé de 2900 frs par requérant d'asile. Ce n'est évidemment pas ce montant-là que touchent les requérants d'asile. Les admis provisoires et les requérants qui sont attribués au canton reçoivent un montant de 10 frs par jour plus 1 franc. Ils sont logés et il y a en plus la prime d'assurance-maladie qui est payée. Ils ne touchent en aucun cas 2900 frs par mois.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le budget 2017 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport prévoit un excédent de charges de 580 441 620 frs, soit une augmentation de 3,43% ou 19 238 510 frs par rapport au budget 2016. Cet écart s'explique par une forte augmentation des charges (+39,3 mios) alors que les recettes augmentent de 20 millions.

Les caractéristiques principales sont:

1. L'augmentation des charges du personnel (+21,9 mios). Les charges du personnel représentent 69,16% ou 702,3 mios du budget total de la DICS. L'augmentation de 21,9 mios est due à la création de nouveaux postes pour l'école primaire (+20,51 EPT) et pour l'enseignement secondaire (+14 EPT), ainsi qu'aux contributions à la Caisse de prévoyance pour 11,3 mios. A noter que l'Etat poursuit la transformation de montants forfaitaires en EPT.
2. Les contributions versées pour les étudiants hors canton (+7,1 mios) sont toujours difficilement estimables.
3. L'amortissement des investissements (+9 mios).
4. Les subventions (+1,5 mio) pour l'enseignement spécialisé, particulièrement pour les personnes handicapées mineures. L'augmentation de fréquentation des élèves implique une augmentation du personnel enseignant.

Du côté des recettes, les caractéristiques principales sont:

1. La hausse de la participation des communes aux charges du personnel enseignant de l'école obligatoire (+6 mios).
2. Le prélèvement sur les provisions (11,4 mios) en faveur du master en médecine humaine, la piscine de Romont et la patinoire de Fribourg.

Les principaux investissements en lien avec les entités de la DICS sont:

1. Les études pour le site de la Tour Henri (500 000 frs subventionnés à hauteur de 150 000 frs).
2. Les études pour l'agrandissement du Gymnase intercantonal de la Broye (300 000 frs)
3. Les subventions pour la piscine régionale de la Glâne à Romont et la nouvelle patinoire de Fribourg, financées entièrement par le fonds d'infrastructures.

A relever que la loi scolaire déploie ses effets dans ce budget 2017, en particulier pour les classes 1H à 8H, anciennement école enfantine et école primaire, de par l'augmentation des contributions des communes.

Service de l'enseignement obligatoire de langue française. – On prévoit ici une augmentation de l'excédent de charges de 1,6 million de frs (+8%) par rapport au budget 2016. Cette péjoration est due avant tout à l'augmentation du nombre de responsables d'établissements (position 3010.300), ainsi qu'à l'ajustement des moyens d'enseignement (position 3104.100).

Université compte ordinaire. – Ce compte prévoit une augmentation de l'excédent de charges de 3 355 770 frs (+4%) par rapport au budget 2016, due à l'introduction du master en médecine (positions 3020.110 et 3110.100, personnel et matériel). A noter une hausse des contributions des cantons non universitaires (position 4611.000) et des subventions fédérales (position 4630.003).

Service archéologique. – Ce Service abandonne la gestion par prestations dès 2017.

Service des sports. – Il faut noter la mise au budget de l'amortissement total des subventions accordées à la construction de la piscine régionale de la Glâne à Romont (4 mios) et de la patinoire de Fribourg (5 mios) (positions 3660.200/700). Ceci est entièrement financé, comme je l'ai dit tout à l'heure, par un prélèvement sur le fonds d'infrastructures (position 4511.002).

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**. Tout d'abord, je remercie les rapporteurs pour l'analyse qu'ils ont faite, ainsi que le rapporteur principal pour sa présentation.

J'ai une seule remarque: concernant les 13,3 EPT pour le master en médecine à l'Université, les postes sont évidemment créés au début de l'année, mais c'est en cours d'année qu'on va trouver les personnes. Donc, aux comptes 2017, il n'y aura pas une dépense équivalente à ces 13,3 EPT. Ce sera en revanche le cas en 2018.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (ACG/MLB, SE). Investieren in die Bildung lohnt sich. So weist denn das Budget der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport mit 1 015 500 Millionen Franken den zweitgrössten Aufwand des Gesamtbudgets aus, was unter anderem auch aufgrund des Bevölkerungswachstums mehr als gerechtfertigt ist.

Das Mitte-Links-Bündnis nimmt mit Befriedigung Kenntnis von der Schaffung von knapp 54 neuen Vollzeitäquivalenten im Unterrichtswesen. Denn nur eine genügende Anzahl Lehrpersonen garantiert einen qualitativ hochstehenden Unterricht. Die Anzahl der Lehrpersonen alleine genügt dazu jedoch nicht. Eine wichtige Voraussetzung bilden auch die Motivation der Lehrpersonen sowie die schulischen Strukturen und Unterstützungsmöglichkeiten. Deshalb stellt das Mitte-Links-Bündnis folgende Fragen:

In Artikel 19 des Reglements zum neuen Schulgesetz steht: «Schulmediation und Schulsozialarbeit gehören zu den Angeboten, welche die Schulen zur Verbesserung und Erhal-

tung eines guten Schulklimas nützen können.» Deshalb unsere Frage: Wie sieht es konkret mit der Schaffung von Stellen von Schulsozialarbeiterinnen oder Mediatoren aus? Ist im Budget dafür ein Betrag vorgesehen? Und wenn ja, in welchem Konto ist dieser Betrag integriert? Oder wenn nein, weshalb nicht?

Die zweite Frage bezieht sich auf die Zweisprachigkeit in unserem Kanton. Ich glaube, alle Parteien von links bis rechts sind sich der Wichtigkeit der Zweisprachigkeit für unseren Kanton bewusst. Wir haben deshalb in unserer Fraktion alle Konten von hinten bis vorne nach einem Betrag für die Zweisprachigkeit durchsucht. Wir wurden aber leider nicht fündig.

In der Erziehungsdirektion – dies steht in Artikel 23–26 – werden verschiedene Möglichkeiten umschrieben zum Erlernen der Partnersprache. Aber auch da ist immer die Kann-Formulierung angewendet. Wir wissen nicht, ob dieser Betrag in einer Direktion budgetiert ist. Ich finde, wenn die Zweisprachigkeit schon so wichtig ist, sollte ein Konto eröffnet werden und ein Betrag vorhanden sein. Vielleicht ist er auch, wie bereits gesagt, in einer anderen Direktion.

Zum Schluss möchten wir noch auf die Gehälter des Personals der Schulleitungen eingehen. Gegenüber dem letztjährigen Budget ist der Betrag um ca. 1,5 Millionen Franken auf 13,5 Millionen Franken gestiegen. Wir gehen davon aus, dass in diesem Betrag auch die Gehälter der Schuldirektoren ausgewiesen sind. Die Schuldirektoren der Orientierungsschulen können zusätzlich zu ihren gesprochenen Lektionen noch von Mitarbeiterlektionen oder Entlastungslektionen profitieren. Die Anzahl variiert je nach Schulgrösse und kann bis zu 24 Lektionen erreichen. Diese ermöglichen es ihnen, ihre Schulen breit abgestützt, das heisst, Kompetenzen und Verantwortung auf mehrere Schultern verteilt, korrekt und kompetent zu führen. Der entsprechende Erfolg und die hohe Qualität der OS-Schulen zeigen uns, dass diese Investitionen für eine gut geführte Schule absolut notwendig sind.

Dies ist für die Führung von Primarschulen nicht anders. Bei den Primarschulen sieht die Situation in diesem Jahr aber leider noch ganz anders aus. Den neu eingesetzten Schulleitungen wurden keine solchen Lektionen gesprochen. Wir haben die Schulleitungen im neuen Schulgesetz eingeführt, mit allen dazugehörigen Kompetenzen und Aufgaben, aber nicht mit den notwendigen Ressourcen.

Deshalb unsere Frage: Sind solche Lektionen respektive Ressourcen im Budget 2017 enthalten und wenn ja, in welchem Konto und mit welchem Betrag? Wenn nein, wie plant der Staatsrat die Einführung solcher Lektionen respektive der notwendigen Ressourcen für die Schulleitungen der Primarschulen?

Mit diesen Bemerkungen dankt das Mitte-Links-Bündnis dem Staatsrat bestens für die Beantwortung unserer Fragen.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Ich spreche in meinem Namen und möchte noch einmal nachdoppeln, was Bernadette Mäder gesagt hat.

Im Schulgesetz ist klar, dass es eigentlich Sozialarbeiter und Mediatoren in allen Schulen gibt. An den Schulen, an denen es gegenwärtig Schulsozialarbeiter gibt, ist es der Gemeindeverband, der die anfallenden Kosten trägt. Meine Frage: Ist dieses Jahr ein Betrag für Schulsozialarbeit und Mediatoren budgetiert oder wann kommt dies? Ich habe auch keine Kontozahlen gesehen. Und wie viele Stellen müssten geschaffen werden?

La deuxième question concerne le bilinguisme. Je parle en français parce que Madame Mäder-Brühlhart a parlé en allemand. En principe, selon l'analyse préélectorales, tous les partis soutiennent le bilinguisme. Est-ce qu'il y a un montant pour des projets de bilinguisme en 2017? Je voudrais qu'un montant soit prévu pour cela car on pense que c'est très important, avec cette nouvelle loi.

La troisième question est aussi très pertinente. Il y a encore une grande différence entre les directeurs des CO et les responsables d'établissements. C'est clair qu'ils sont maintenant dans le personnel administratif, mais, à ma connaissance, pour les classes du CO, une classe compte 1,6 et du côté des classes primaires, une classe compte 1,1. Cela veut dire qu'il y a une grande différence. Or, le cahier des charges des responsables d'établissements montre qu'ils doivent faire exactement le même travail. A mon avis, il y a quand même ici encore une très grande différence. Y a-t-il quelque chose de prévu dans le budget ou est-ce dans la planification jusqu'en 2018?

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Il y a trois questions qui sont posées. Pour deux, je peux donner quelques informations. Concernant le bilinguisme, il existe un Prix du bilinguisme au niveau cantonal et il existe aussi une subvention fédérale qui aide les cantons bilingues.

Concernant les directeurs d'école, il est évident que l'augmentation des coûts du personnel inclut ces coûts supplémentaires. Mais je laisserai le commissaire du Gouvernement répondre plus précisément à ces trois questions.

**Siggen Jean-Pierre**, **Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**. Merci pour ces trois questions intéressantes. Concernant les médiateurs et les travailleurs sociaux, il n'y a rien de nouveau dans le budget 2017 par rapport à la situation actuelle. Les médiateurs sont des enseignants à qui on donne des décharges en contrepartie de leur rôle de médiateurs. C'est le cas actuellement et c'est sous cet angle qu'on retrouve cette prestation dans le budget.

Le passage d'un travailleur social à la place d'un médiateur? C'est évidemment un objet qui est maintenant extrêmement discuté et pertinent, qui fait l'objet d'une étude au niveau de



la DICS, pour voir comment travailler avec ce développement-là. Donc, c'est un objet qui est sur ma table, mais il n'est pas intégré dans le budget 2017.

Pour ce qui est du bilinguisme, c'est la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts qui est en charge du thème du bilinguisme comme tel. Mais, évidemment, il se retrouve dans toutes les Directions. Pour ce qui est du Prix du bilinguisme ce n'est pas à la DICS. En revanche, la DICS entreprend tous les efforts pour mettre en application le Concept cantonal qui, lui, demande notamment un développement des classes bilingues. Une classe bilingue coûte plus cher qu'une classe normale. Sur les 13 CO francophones, on en avait quatre il y a quelques années, maintenant on en a dix qui offrent des classes bilingues. Il en reste trois sur les treize qui, prochainement, feront aussi cet effort. Donc, c'est finalement sous cet angle-là qu'on met des EPT à disposition; il y en a plus, proportionnellement, pour les classes bilingues.

Enfin, effectivement, je ne nie pas qu'on a observé une différence entre la direction d'un CO et la direction d'une école primaire. Simplement, la conduite des CO a été élaborée il y a des années, voire deux dizaines d'années et même plus. Avec le temps, on a consolidé la direction du CO comme on ne l'a pas encore fait pour le primaire. Je n'ai pas encore tous les EPT de responsables d'établissements; c'est-à-dire que les postes ne sont pas tous pourvus. Il me faudra encore arriver à améliorer cela durant ces deux prochaines années. Je ne peux pas tout de suite venir avec encore de la consolidation. On est dans cette phase transitoire jusqu'en 2018, où on met en place les choses. Mais évidemment qu'ensuite il y aura certainement aussi des besoins de consolidation à ce niveau-là. Donc, ce n'est pas un «non» de principe, c'est simplement que les choses prennent du temps et qu'elles se mettent en place. Il faut d'abord avoir des directeurs avant de parler de comment on va pouvoir éventuellement consolider leur situation. Donc, il n'y a pas dans le budget d'élément lié à cela. En revanche, il y a des nouveaux EPT correspondant à des directeurs ou des responsables d'établissement.

Je précise qu'à l'école primaire, on a effectivement 1,1, soit un petit peu plus qu'un enseignant pour une classe. On est à 1,4 pour les CO, parce qu'on a la nécessité d'avoir plus de professeurs que simplement le généraliste de l'école primaire. Au niveau du secondaire II, c'est 1,6 voire 1,8. Sous cet angle-là, la situation est un petit peu différente aussi, puisqu'on n'a plus de généralistes au CO et, effectivement, proportionnellement, plus d'intervenants, ce qui explique aussi pourquoi maintenant l'effort a été fait avec plus de soutien. Mais, comme je l'ai dit, c'est dans la durée que ces éléments-là se consolideront et se stabiliseront. Je reconnais que ce n'est pas encore le cas maintenant; il n'y a rien dans le budget qui anticipe cette consolidation.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Pouvoir judiciaire

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Am 29. September wurden Kollege René Thomet und ich von Ihnen, Herr Justizdirektor, von Ihrem Generalsekretär Herrn Page und von den beiden Damen Graden und Julmy aus Ihrem Mitarbeiterstab empfangen. Wie gewohnt erhielten wir auf unsere Fragen ausführliche Antworten und es wurden uns nachträglich elektronisch Zusatzinformationen nachgeliefert. Für den Empfang und für die Informationen danken wir herzlich.

Es war dies der letzte Besuch von Seiten der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission (FGK) bei Herrn Jutzet. Ich möchte Ihnen an dieser Stelle auch im Namen von Kollege Thomet und im Namen der ganzen Finanz- und Geschäftsprüfungskommission für die immer angenehmen und sachlich konstruktiven Gespräche und Verhandlungen den besten Dank aussprechen.

Die Detailberatung durch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission erfolgte am 14. Oktober 2016.

Mit dem Totalaufwand von 78,325 Millionen Franken und dem Totalertrag von 40,468 Millionen Franken zeigt der Voranschlag 2017 einen Aufwandüberschuss von 37,857 Millionen Franken. Dies ist ein gegenüber dem Budget 2016 um 2,039 Millionen Franken oder 5,69% negativeres Ergebnis. Bei den Budgetvergleichen 2016 und 2017 sehen wir für das Jahr 2017 bei 13 Kostenstellen positivere Zahlen, andererseits bei 15 Kostenstellen um 2,8 Millionen Franken negativere Ergebnisse.

Bei den Vollzeitstellen ist eine Zunahme von total 22,7 EPT zu verzeichnen. Eine Vollzeitstelle wird von der Justiz- und Sicherheitsdirektion heran transferiert. Durch die Zunahme dieser EPT fallen die Kosten für die Angestellten mit Pauschalentschädigungen geringer aus. Unter den Konten 3010.118 «Gehälter Hilfspersonal» sehen wir einen Minderaufwand von total ca. 1,4 Millionen Franken. Eine einzige Ausnahme zeigt dieses Konto unter 2111 «Staatsanwaltschaft» mit einem Mehraufwand von 400 000 Franken für einen Richter, einen Gerichtsschreiber und eine Sekretariatsstelle.

Anlässlich der Budgetbehandlung 2016 der richterlichen Behörde vor ungefähr einem Jahr, d. h. am 17. November 2016, erwähnte ich die Feststellung der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, dass bei den Bezirksgerichten verschiedene Entschädigungsansätze für gleichgelagerte Fälle und Arbeiten angewendet werden. Die Aufforderung an die betreffenden Stellen, eine einheitliche Praxis auszuüben, wurde von der Justizkommission leider nicht wahrgenommen. Die FGK verlangt mit Nachdruck, dass die nötigen Schritte zur Lösung dieses hängigen Problems einzuleiten sind. Der Herr Justizdirektor wird sich in dieser Angelegenheit sicher auch noch äussern.

Dies meine Erläuterungen zur richterlichen Behörde.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Ich möchte zuerst dem Berichterstatter und der Kommission danken für den Dank und das Vertrauen.

Monsieur le Rapporteur, vous soulevez la question récurrente des différentes pratiques entre les tribunaux concernant les émoluments, les indemnités et l'assistance judiciaire. Je vous l'ai promis, je vais donner le mandat à la cheffe du Service de la justice d'écrire à tous les tribunaux, respectivement aux organisations – je ne sais pas si ce sont des associations – qui les représentent, soit l'organisation qui réunit les présidents de tribunaux et les juges de paix, pour qu'il y ait effectivement une coordination concernant les émoluments, les indemnités et l'assistance judiciaire. Ceci n'est pas une ingérence dans l'indépendance des juges, mais je crois que c'est quelque chose qu'on peut vraiment leur demander, puisque c'est la même loi. Il y a des tarifs qui vont peut-être, par exemple pour un émoulement, de 100 frs à 1000 frs. Il faudrait donc qu'ils se coordonnent et qu'il n'y ait pas différentes pratiques dans différents districts. Je vais faire encore cela durant le mois de novembre.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** J'ai deux petites questions qui concernent des rubriques, que l'on retrouve dans plusieurs chapitres: ce sont les rubriques 3010.139 et 3010.126, «Traitement pour l'intégration de jeunes sans emploi» et «Traitement pour réintégration d'invalides». Il y avait des montants prévus au budget de l'année passée et, dans ce budget, il n'y a plus de montants prévus. Vous pourriez me dire où on les retrouve, parce que j'imagine bien qu'on continue à faire des actions pour les jeunes sans emploi et on essaie aussi de réintégrer les invalides?

**Schneuwly André (ACG/MLB, SE).** Die letzten Male haben wir in der Budgetdiskussion immer über die Friedensgerichte diskutiert und uns beklagt, dass es zu wenig Stellen hat. Es wurden jetzt Stellen gesprochen. Können Sie bestätigen, dass dies reicht oder ist es so, dass es in Zukunft hier weiterhin Ressourcen braucht?

**Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur.** Die beiden Fragen von Kollegin Antoinette de Weck und Kollege André Schneuwly möchte ich durch den Justizdirektor beantworten lassen.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Merci pour ces questions. Pour répondre à M<sup>me</sup> la Députée de Weck, je dirais que ce n'est en tout cas pas l'intention et on n'a pas diminué l'engagement des personnes handicapées dans la Justice. Simplement, ces montants ne sont pas budgétisés sous la Direction de la Justice, Pouvoir judiciaire, mais à la Direction des finances. Je vais trouver exactement le compte et vous le donner ensuite. D'ailleurs, il y a un petit litige dans les cas de promotions: on dit que les personnes handicapées ne peuvent être promues et là je vais me battre contre cette idée.

Zur Frage von Herrn Grossrat Schneuwly: «Reicht das Personal?» Dies ist natürlich eine Ermessensfrage. Ich kann nur sagen, dass das Personal meines Erachtens nicht reicht. Es gibt zu wenig Stellen. Wir haben, seit ich Staatsrat bin, 50 000 Leute mehr im Kanton, wir haben viel kompliziertere Gesetze, namentlich auch im Bereich des Erwachsenen- und Kinderschutzes, aber auch die Vereinheitlichung der Strafprozessordnung. Es gibt immer mehr Fälle und es gibt sehr viele Richter und auch Gerichtsschreiber, die «sous l'eau» sind, wie man auf Französisch sagt. Mit dem Wanderrichter, dem «juge itinérant», haben wir zwar eine Stelle, die die schlimmsten Verspätungen und Lücken zum Teil auffangen kann, aber es fehlen ganz klar noch verschiedene Stellen. Ich habe sehr viele Anfragen. Der «Conseil de la magistrature» versucht auch immer wieder, Lücken zu füllen mit der Anstellung von Richtern während 6 Monaten.

Es wird gesagt, die Justizdirektion respektive die richterliche Behörde bekämen 2,5 neue Stellen. Allerdings muss ich dies relativieren, da meine Direktion im Zuge der 12 Stellenzuteilung noch 1,4 Stellen kompensieren muss. Dies macht dann effektiv 0,9 Stellen aus. Dies ist eine Schwierigkeit, die es noch zu bewältigen gilt.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction de la sécurité et de la justice

**Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur.** Verwaltungsrechnung: Der Totalaufwand beträgt 216,9 Millionen Franken und der Totalertrag 185,3 Millionen Franken, was den ausgewiesenen Aufwandüberschuss von 31,6 Millionen Franken ergibt. Gegenüber dem Jahre 2016 ist dies ein um 7,954 Millionen Franken oder 33,5% negativerer Voranschlag.

Bei den Vollzeitstellen ist eine Zunahme von 33,45 Einheiten zu verzeichnen. Durch diese Zunahme fallen auch hier, wie bereits bei der richterlichen Behörde erwähnt, die Kosten für die Angestellten mit Pauschalentschädigungen, 3010.118 «Gehälter Hilfspersonal», um 1,7 Millionen Franken niedriger aus.

Die Zuteilung dieser 33,45 EPT sieht mit den internen Verschiebungen wie folgt aus:

- > Generalsekretariat: Verschiebung 1 EPT nach Richterliche Behörde: -1;
- > Generalsekretariat: Verschiebung 1 EPT nach Richterliche Behörde: -1;
- > Amt für Bevölkerung und Migration: +12,9;
- > Amt für Bevölkerung und Migration: +12,9;
- > Polizei – Kommando und Stabsdienste: +4,7;
- > Gendarmerie: -4,65;
- > Kriminalpolizei: +16,5;
- > Amt für Straf- und Massnahmenvollzug und Gefängnisse: +3,9;

- > Amt für Bewährungshilfe: +1,7;
- > Zivilschutz: -0,6.
- > Bei der Kostenstelle «Amt für Justiz», Seite 116, sehen wir unter Konto 3010.118 «Gehälter Hilfspersonal» 76 000 Franken, gleicher Betrag wie im Vorjahr. Dieser Betrag betrifft Entschädigungen für Archivierungsarbeiten in allen Bezirksgerichten.
- > Kostenstelle 3330 – Amt für Gewerbepolizei, Seite 118: Beim Posten 4025.000 sehen wir wie bereits im Vorjahr den Betrag der Bruttospielertragssteuern in der Höhe von 3,5 Millionen Franken.
- > Unter Kostenstelle 3345.4 – Polizeischulen sehen wir unter Konto 3199.001 den Betrag von 150 000 Franken für verschiedene Betriebsausgaben für die neue Struktur CIFPOL. Es wird in den nächsten Tagen eine Zusammenarbeitsvereinbarung zwischen den Kantonen Freiburg, Jura und Neuenburg unterzeichnet.
- > Bei der Kostenstelle 3355 – Amt für Straf- und Massnahmenvollzug und Gefängnisse, Seite 134, schlagen Mehrkosten von 3 Millionen Franken beim Strafvollzug zu Buche.
- > Kostenstelle 3382 – Lager Schwarzsee: Verschiedene Betriebsausgaben von 1,1 Millionen Franken für die Einrichtung des Campus-Restaurants. Erfreulich ist die Entwicklung der Mietzinseinnahmen in der Höhe von 1,3 Millionen Franken.

Investitionsrechnung: Ausgabenüberschuss in der Höhe von 22,2 Millionen Franken. 3345.1 – Polizeigebäude Granges-Paccot: 17 Millionen Franken; 3345.2 – Vergrößerung Vaulruz: 900 000 Franken; 3345.2 – Ausbau diverser Gebäude: 360 000 Franken; 3365 – Etablissements de Bellechasse: 990 000 Franken; 3382 – Lager Schwarzsee: 2,5 Millionen Franken; 3385 Zivilschutz: 450 000 Franken.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. le Rapporteur et je n'ai rien à ajouter en l'état.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction de l'économie et de l'emploi

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure.** Das Budget 2017 der Volkswirtschaftsdirektion zeigt einen Ausgabenüberschuss von 149,046 Millionen Franken. Das sind 2 Millionen Franken mehr als im Voranschlag 2016. Diese Erhöhung ist vor allem durch den Beitrag an die HES-SO, +2 Millionen Franken, zu erklären. Diese Position befindet sich unter der Kostenstelle des Generalsekretariats.

Unter dem Budget der Volkswirtschaftsdirektion sind für das Jahr 2017 Investitionen in der Höhe von 28,6 Millionen Franken geplant. Dies entspricht einer Erhöhung um 1,8 Millionen Franken gegenüber dem Vorjahr. Dies ist vor allem

auf den Neubau der Hochschule für Gesundheit und Soziales zurückzuführen.

Was das Personal anbelangt, hat die Volkswirtschaftsdirektion im administrativen Bereich keine einzige neue Stelle geschaffen und hat somit die strengen Vorgaben des Staatsrates befolgt. Im Unterrichtswesen wurden 19,46 neue Stellen geschaffen. Diese Schaffung der neuen Stellen ist bedingt durch den starken Anstieg der Studentenzahl. Wie schon erwähnt wurde: Aus dem Pool der 12 neuen EPT, aufgeteilt unter den verschiedenen Direktionen, hat die Volkswirtschaftsdirektion keine einzige neue Stelle beantragt, weil sie der Prioritätenliste des Staatsrates oder der anderen Direktionen Rechnung getragen hat. Dies heisst aber für die kommenden Budgets, dass die Volkswirtschaftsdirektion ein Anrecht auf neue, notwendige EPT hat und diese prioritär behandelt werden müssen.

Zu erwähnen ist auch, dass die Volkswirtschaftsdirektion im Gesamten 62 Lernende ausbildet. Dies sind 7,07% des gesamten Personals. Im Vergleich mit allen Direktionen sind das 4,04%.

Im Generalsekretariat können wir 50 000 Franken mehr für das Forum Start feststellen. Im Gesamten werden für dieses Forum Start! 80 000 Franken durch den Berufsausbildungsdienst und 45 000 Franken durch die HES-SO Freiburg und eben 50 000 Franken durch das Generalsekretariat beigetragen.

Unter den kantonalen Subventionen haben wir 120 000 Franken an das Foire de Fribourg und Espace Gruyère, welche vorher über den Energiefonds bezahlt wurden.

Unter Entnahmen aus dem Infrastrukturfonds sind 5 Millionen Franken für blueFACTORY verbucht und die Entnahme aus Rückstellungen für die Bergbahnen Moléson.

Bei der Berufsbildung ist zu erwähnen, dass die Bundessubventionen leider zurückgehen und dass eine neue Sektion eikon geschaffen wurde, welche vorher unter der Kostenstelle der EMF lief.

Bei den Hochschulen ist eine grössere Erhöhung bei der Hochschule für Gesundheit festzustellen. Dies, weil das 3. Jahr Osteopathie und ein neuer Lehrgang für Pflegefachfrauen eingeführt werden.

Noch eine Bemerkung zum Amt für Energie. Hier erhält der Kanton 6 Millionen Franken Bundessubventionen mehr, weil die Modalitäten ab dem Jahre 2017 geändert werden.

Zum Schluss möchte ich Herrn Staatsrat Beat Vonlanthen und seinem Generalsekretär Herrn Aegerter danken für die gute Zusammenarbeit und die ausführliche Dokumentation, die wir erhielten. Gleichzeitig wünsche ich Herrn Vonlanthen in Bern viel Erfolg und danke ihm herzlich für seine gute Arbeit für den Kanton Freiburg.



**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Was will ich da noch hinzufügen? Ich möchte einfach sagen, dass Frau Grossrätin Krattinger-Jutzet mit Ihrer Berichterstattung sehr ausführlich war und ich zur Zeit nichts hinzufügen habe. Ich werde auf eventuelle Fragen zu antworten versuchen.

Ich danke ebenfalls für die sehr seriöse Behandlung des Budgets durch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

**Bischof Simon (PS/SP, GL).** Des discussions sont actuellement en cours concernant une possible délocalisation du Centre de service des ressources humaines des CFF situé à Fribourg, indique l'ancienne régie fédérale dans La Liberté du 31 octobre 2016. La Liberté revient sur une information de Radio Fribourg. Ce Centre de service des ressources humaines des CFF avait ouvert en 2009, dans le cadre d'une contrepartie obtenue lorsqu'il y a eu la fermeture du site de Fribourg de CFF Cargo. Je demande au Conseil d'Etat, si cette fermeture devait se concrétiser, s'il s'agirait d'une violation de l'engagement pris en 2009. Et que compte-t-il entreprendre dans ce dossier?

**Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR).** Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion et membre de la Commission d'aide à la promotion économique.

Au Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi, pour le budget 2017, un montant de 320 000 frs est inscrit à la position position 3636.000 – Subventions cantonales, concernant Forum Fribourg et Espace Gruyère. Au budget 2016, c'était déjà 240 000 frs qui étaient inscrits. Le Grand Conseil s'est prononcé déjà à trois reprises sur le subventionnement de Forum Fribourg au travers de décrets. A chaque fois, on nous a dit que c'était la dernière fois qu'on venait avec ce sujet devant le Grand Conseil. Ensuite, le subventionnement de cette entité transitait par différents fonds, ce qui était limite et pas très légal. Un vrai tonneau des Danaïdes. Depuis le budget 2016, ces subventionnements transitent par un numéro de position du centre de charge du Secrétariat général. Pour ma part, ces différentes façons de procéder ne sont pas correctes. Ne serait-il pas judicieux, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, que ce subventionnement découle d'un décret ou d'une loi? Ceci permettrait aussi aux membres du Grand Conseil d'avoir une fois pour toutes une discussion définitive sur ce sujet et puissent clore ce débat.

**Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC).** Certains se rappellent de mon intérêt et ma bienveillance pour le projet BlueFactory. C'est pour ça que j'ai une question à ce sujet-là. Mais d'abord j'ai une remarque sur la dénomination, à la page 182, sous la position 5040.020, où on parle de «Parc technologique Cardinal». Or, j'avais compris en lisant aussi la charte, que les propriétaires du site – c'est-à-dire le canton et la commune de Fribourg – parlaient d'un «quartier d'innovation». Ce n'est pas la même chose, c'est plus ambitieux, c'est plus en accord aussi avec certaines activités liées autour du Smart Living

Lab. Donc, ma première question est: pourquoi est-ce que cette dénomination a changé? C'est une question de forme, j'en conviens, mais la forme est importante quand on veut annoncer ses ambitions.

Mon autre question porte sur le montant de 40 118 frs, qui correspond à une dépense d'un côté pour le parc technologique et de l'autre côté on retrouve le même montant, comme participation de la Ville à la réalisation du parc technologique. De quoi s'agit-il et pourquoi le canton ne participe pas pour un montant, ou équivalent ou pour la même rubrique, sachant que le parc appartient pour parts égales aux deux propriétaires que sont la commune et le canton?

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** J'ai une question concernant les subventions pour les cours interentreprises, dans le chapitre du Service de la formation professionnelle. A la lecture de votre budget, Monsieur le Commissaire, je constate que la Confédération verse un peu plus de 4 millions de frs par année de subventions pour les cours interentreprises et la formation continue. En additionnant les postes du budget au niveau des charges de notre canton, selon mon analyse, je constate que l'Etat de Fribourg ne reverserait pas la totalité des subventions reçues. J'arrive à une différence d'un peu plus de 1,210 million de frs. Avec les mesures d'économies décrétées par notre canton, les subventions de ce même canton aux organisations du monde du travail qui organisent les cours interentreprises ont été réduites de 10% ces dernières années. C'est finalement le patronat qui doit boucher les trous et mettre la différence.

D'autre part, le canton verse sa contribution à l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC). Cela représente le 25% des charges, les communes mettant le 50% et le solde de 25% étant mis par le patronat. J'estime que ce montant versé à l'ACPC ne devrait pas être prélevé sur la base des subventions fédérales. Est-ce le cas ou est-ce une mauvaise lecture de ma part? Merci Monsieur le Commissaire de répondre à mes interrogations sur ces deux points.

Si vous me le permettez, j'aimerais juste encore rajouter quelque chose par rapport au budget de la Direction de l'économie et de l'emploi, concernant la lutte contre le travail au noir. Je regrette que le budget ne prévoise pas des moyens supplémentaires pour lutter efficacement contre le travail au noir. Les entreprises fribourgeoises souffrent à cause de ces quelques patrons – c'est une minorité je vous l'accorde – qui ont pour modèle d'affaires la tricherie (sous-enchère salariale, exploitation, je dirais même plus esclavagisme, des ouvriers, employés pour la journée et engagés dans les stations-services de notre canton). Je vous invite, le matin vers 07h00, à regarder tous les fourgons blancs, sans logo d'entreprise, qui chargent des gens pour aller travailler sur les chantiers. A mon sens, c'est inacceptable. Ce sont ces mêmes entreprises qui ne paient pas les charges aux assurances sociales, ni l'AVS et, surtout, ce sont des faillites à répétition où les

actifs passent d'une société à l'autre, au nez et à la barbe des autorités de ce canton, de nous les politiques. Merci Monsieur le Commissaire du Gouvernement de transmettre un objectif – j'espère que ce ne sera pas un vœu pieu – à votre successeur: lutter avec tous les moyens nécessaires contre le travail au noir sous toutes ses formes. Il y a énormément d'argent à gagner et à introduire à nouveau dans les caisses de l'Etat. Par cette action, vous montrerez, nous montrerons, notre soutien aux entreprises honnêtes. Je rappelle que c'est la majorité des entreprises de ce canton qui offrent des emplois de qualité.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Ich beginne mit der Frage von Herrn Grossrat Corminbœuf, welche die Subventionierung der Infrastrukturen Espace Gruyère und Foire de Fribourg angeht. Dies wurde in der Kommission auch intensiv besprochen und wir haben sehr detaillierte Informationen bekommen. Es ist so, dass diese beiden Infrastrukturen vorher über den Tourismusfonds und dann über den Energiefonds subventioniert wurden. Damit dies transparent ist, gibt es jetzt diese Kostenstelle im Generalsekretariat, damit diese beiden Infrastrukturen, welche für den Kanton wirtschaftlich enorm wichtig sind, weiterbestehen können.

Zur Frage von Herrn Thévoz kann ich nur von der Kommission sagen, dass wir von der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission jeweils detaillierte Berichte verlangen und diese nächstens erhalten werden.

Die Frage von Herrn Bischof und von Herrn Wicht zu überbetrieblichen Kursen möchte ich gerne von Herrn Vonlanthen beantworten lassen.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi**. Merci beaucoup pour ces différentes questions pertinentes.

Tout d'abord, je répondrai à Monsieur Bischof, concernant ce «Shared Service Center Human Resources», comme l'appellent les CFF, qui a été mis en place après le départ de CFF Cargo de Fribourg. Comme vous l'avez dit, Monsieur Bischof, dans le contexte de ce problème avec CFF Cargo, on a eu des discussions avec la direction générale des CFF, qui a été d'accord de prendre plusieurs mesures, dont notamment la mise en place de ce Centre pour les ressources humaines. Il y avait d'autres points, notamment la collaboration dans la mise en place du RER Fribourg-Freiburg.

Le Conseil d'Etat a été informé, il y a quelques mois déjà, de cette intention de la direction générale des CFF, de fermer ce centre à Fribourg, ainsi que celui d'Olten, et de rapatrier ces deux centres au centre à Berne. Nous avons tout de suite réagi. Nous avons eu des discussions avec une délégation des CFF, avec M. le Directeur général Andreas Meyer également, et nous leur avons proposé de réunir ces trois centres à Fribourg, via la Promotion économique. Nous avons même cherché des emplacements qui pourraient recevoir ces trois centres. La direction générale était prête à analyser notre

proposition. Après quelques semaines de réflexion, elle est arrivée à la conclusion, notamment dans le but de pouvoir améliorer l'efficacité, de rapatrier ces trois centres à Berne. Au cours des discussions, les CFF ont souligné qu'ils allaient mettre en place une sorte de plan social pour les collaboratrices et collaborateurs et qu'il n'y aurait pas de licenciement. Les collaboratrices et collaborateurs qui travaillent ici à Fribourg pourraient continuer à travailler à Berne. On est en contact avec la direction générale qui a ouvert, semble-t-il, une consultation avec les partenaires sociaux et qui, sur la base de celle-ci, prendra une décision prochainement.

Monsieur Corminbœuf, je vous remercie pour vos remarques tout à fait pertinentes concernant Forum Fribourg et Espace Gruyère. Comme M<sup>me</sup> la Rapporteuse l'a dit, les deux centres jouent un rôle très important pour l'économie fribourgeoise. Les manifestations importantes, comme par exemple le Salon des goûts et terroirs, ne seraient pas réalisables si on n'avait pas de tels centres à disposition. Vous savez que jusqu'en 2014, l'Etat a pu soutenir ces centres via le Fonds d'équipement touristique, qui a versé des subventionnements pour le fonctionnement de ceux-ci. Cependant, les crédits pour une aide ordinaire sont limités à huit ans et c'est la raison pour laquelle on ne pouvait pas continuer à leur payer ce subventionnement. Comme vous le savez, cela a causé beaucoup de problèmes à ces deux entreprises, ces deux institutions, et le Conseil d'Etat a donc trouvé une solution intermédiaire pour leur fournir à peu près le même montant, via une décision d'urgence. Ce montant est actuellement inscrit au budget du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi. Cette subvention a été tout de même liée à des conditions, notamment à celle que les deux centres devaient revoir leur business plan et être plus efficaces. Ils ont quand même pas mal réduit leur personnel. Il s'agit maintenant d'analyser si la nouvelle stratégie de ces deux centres va porter ses fruits. On doit aussi trouver des pistes afin de voir comment l'Etat pourra, à l'avenir, soutenir ces deux centres. Une piste va dans la direction de la loi sur le tourisme, afin qu'elle soit adaptée et qu'on ait ainsi la possibilité de continuer à donner des subventionnements via l'aide ordinaire du fonds d'équipement touristique. L'autre piste serait un soutien via la loi sur la promotion économique. Il est important qu'on puisse trouver une solution et avoir une discussion au sein du Parlement pour voir dans quelle direction on peut aller, éventuellement même prévoir un décret, mais ça serait au nouveau Gouvernement de prendre les décisions et de venir faire des propositions concrètes.

Monsieur Thévoz, votre remarque concernant BlueFactory est tout à fait correcte. Pourquoi on parle de parc technologique et pas de quartier d'innovation? Dans l'historique du projet, tout au début, on devait mettre en place une rubrique pour pouvoir payer les différents frais de fonctionnement avant que la société anonyme soit créée. Vous avez vu que les 42 000 frs sont un montant qui était prévu aux comptes 2015 et depuis ils ne figurent plus au budget. C'est une rubrique qui

va heureusement être éliminée et, à l'avenir, s'il y a encore des rubriques concernant le quartier d'innovation BlueFactory, il faudra mettre le terme correct. Pour ce qui concerne ces 40 000 frs, c'est sur la base du décret d'achat: on avait un montant à disposition pour financer le fonctionnement jusqu'à la création de la SA et c'est dans ce contexte-là que la Promotion économique a payé ces frais, via cette rubrique. La Ville, qui devait porter les 50%, devait rembourser ce qu'on avait dépensé dans le cadre de la Promotion économique et c'est la raison pour laquelle c'est mentionné dans cette rubrique, comme vous venez de le mentionner.

Monsieur Wicht, concernant les cours interentreprises, à juste titre vous avez le souci que l'argent aille vraiment au bon endroit. Je peux vous assurer que les subventions cantonales aux associations professionnelles pour les cours interentreprises se montent à ces 2,2 millions de frs, dans la rubrique 3636.201, et la Confédération nous verse des forfaits via la rubrique 4630.045, pour la formation professionnelle duale et à plein-temps. Cela englobe le tout et je ne peux pas vous dire combien de ces 4 millions sont prévus maintenant pour les cours interentreprises. Mais en tout cas, selon les règles de la Confédération, tout le montant est versé aux associations professionnelles pour les cours interentreprises. Il n'y a donc pas un lien direct entre ces deux rubriques que vous avez mentionnées et la rubrique 4630.045.

Et puis, votre cri du cœur concernant la lutte contre le travail au noir. Je trouve juste et judicieux ce que vous soulignez ici. La lutte contre le travail au noir est une tâche absolument essentielle et le Conseil d'Etat est sur la même longueur d'onde que vous. Au budget 2017, nous prévoyons les montants pour la prestation de service par des tiers, pour subventionner l'Association fribourgeoise de contrôle qui, comme vous le savez, engage un inspecteur. Et puis, il y a les charges salariales intégrées dans le budget du Service public de l'emploi pour les trois autres inspecteurs. Le seco nous rembourse 50% des charges salariales, correspondant à quatre inspecteurs et ces montants sont bien évidemment directement utilisés pour ces tâches.

Le renforcement de la lutte contre le travail au noir sera d'ailleurs discuté prochainement avec vous-même, le procureur général, le commandant de la Police, le chef du Service public de l'emploi et une délégation du Conseil d'Etat, M. le Directeur de la sécurité et de la justice et moi-même. Comme vous le savez, cette lutte contre le travail au noir est intégrée dans la stratégie de la lutte contre la criminalité et c'est une priorité très importante. J'espère bien qu'on pourra, après notre séance, faire les démarches pour prévoir les montants nécessaires aussi à l'avenir.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

**Morand Patrice** (*PDC/CVP, GR*), **rapporteur**. Le compte de résultats de la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts présente des charges pour 357 145 930 frs et des produits pour 271 137 000 frs, soit un excédent de changes de 86 millions. Il faut en préambule rappeler que pour cette Direction 193 millions environ représentent des transferts de fonds de la Confédération qui sont reversés aux exploitations agricoles de notre canton pour la culture des champs et les paiements directs.

Les investissements devraient s'élever à 32,103 millions en charges et à 15,69 millions en recettes, ce qui nous donne un excédent de charges d'investissement de 16,413 millions.

3,590 millions figurent au budget des investissements pour l'Institut agricole de Grangeneuve, pour le financement de la construction de la ferme laitière et 1,710 million pour l'agrandissement de la halle de technologie agroalimentaire.

Secrétariat général: la Direction a reçu 1 EPT nouveau, décidé par le Conseil d'Etat. Sur ce poste, il est à noter que Madame la Conseillère s'est engagée à transférer 0,25 EPT au Secrétariat du Grand Conseil pour le transfert du travail de secrétariat de la Commission des naturalisations.

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil: il n'y a plus qu'un arrondissement d'état civil. Cette opération a permis de réorganiser le service sans augmentation, ni diminution de personnel.

Préfectures: en préambule, deux préfectures se sont vu accorder des forces supplémentaires, soit 0.5 EPT pour la Gruyère et 0,4 pour la Singine.

La Commission des finances et de gestion a demandé une analyse financière des préfectures à l'Inspection des finances. Cette analyse nous a été présentée et les points suivants, par exemple, sont à relever:

- > les ratios des petites préfectures sont les moins bons;
- > de nombreuses tâches dévolues aux préfectures sont facturées, mais encaissées par la DFIN ou d'autres organes. Ces rentrées, par exemple les permis de construire, les permis de chasse, l'impôt sur les chiens amélioreraient bien sûr le résultat des préfectures.
- > Les préfets reçoivent tous le même salaire, indépendamment de la grandeur du district.
- > Dans le Lac, un radar fixe a une incidence sur le revenu par habitant.
- > Pour terminer, le traitement des permis de construire est différent suivant l'expérience et les compétences juridiques à l'intérieur des préfectures. Il est à relever qu'il existe une entraide entre préfectures et ceci fonctionne.

Services des Communes: concernant la péréquation financière intercommunale des ressources, il est à noter que les montants payés ou reçus par les districts sont les suivants:

- > la Sarine paie 11,757 millions;
- > la Singine reçoit 4,157 millions;
- > la Gruyère reçoit 2,190 millions;
- > le Lac paie 1,37 million;
- > la Glâne reçoit 69 309 frs;
- > la Broye reçoit 4,387 millions;
- > la Veveyse reçoit 1,436 million.

Les subventions cantonales pour les fusions de communes s'élèvent, au budget 2017, à 4 295 340 frs pour les fusions des communes de Mont-Vully, Belfaux, Morat, Gubloux et Belmont/Broye. Pour mémoire 11 337 780 frs seront ou ont été versés aux diverses communes fusionnées depuis 2011. Pour rappel, 50 millions étaient prévus dans le plan financier de l'Etat et il reste donc 38 662 220 frs à disposition. Avis aux amateurs! Les dernières communes fusionnées recevront leurs dus au début 2018.

Service de l'agriculture: c'est dans ce Service que l'on trouve les 193 millions environ de paiements directs et subventions versés par la Confédération.

Les subventions cantonales pour la protection des eaux, les réseaux écologiques, la mesure d'assistance cantonale aux exploitations en difficulté et la qualité du paysage se montent à 1,912 million. Ce montant représente environ 10% des paiements versés aux agriculteurs. Le solde étant, lui, versé par la Confédération. Cependant, pour les contributions «qualité paysage», la contribution fédérale est plafonnée à 12 millions.

Les paiements directs génèrent un transfert de fonds de 188 millions; et les subventions fédérales pour la culture des champs, un montant de 4,7 millions. Ces montants sont versés aux 2781 exploitations fribourgeoises. Il est à relever que 80% de ces exploitations reçoivent entre 200 000 et 100 000 frs; quelques communautés reçoivent plus.

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: le budget 2017 est assez similaire au budget 2016. Le déménagement est effectif. Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, le SEN et la section lacs et cours d'eau sont réunis sous le même toit. Il reste à exploiter une augmentation des synergies entre les deux laboratoires qui pourraient fusionner.

Institut agricole de Grangeneuve: l'IAG a engagé un directeur adjoint en la personne de M. Pius Odermatt. L'IAG présente un excédent de charges de 18,997 millions contre 18,285 millions au budget 2016. Il n'y a pas encore de pérennisation de postes en 2017 au sein de l'IAG, car il était exclu du périmètre du projet pour cette année. Il y aura certainement peu de postes à pérenniser car beaucoup de professeurs auxiliaires sont engagés en fonction du nombre d'élèves. La lutte contre

le capricorne asiatique a été transférée au Service des forêts et de la faune et ne touche donc plus l'IAG.

Au Service des forêts et de la faune, on constate une diminution de l'excédent de charges de plus de 674 000 frs s'expliquant principalement par la baisse des charges liées à l'investigation, la surveillance et l'assainissement des sites pollués. Aux positions 3010.104/114/120 on peut voir diverses modifications qui sont compensées après des transferts à l'intérieur du Service. Plusieurs modifications sont constatées à l'intérieur du Service à la suite du regroupement de 6 à 4 arrondissements forestiers. Cette réorganisation a lieu sans modification des EPT. Par contre, les fusions des corporations forestières ont souvent pour conséquence une réduction du nombre des personnes engagées.

A titre personnel, je dis bien à titre personnel, je peux regretter l'introduction d'un nouveau permis de chasse sans armes pour accompagner les chasseurs. Effectivement, un nouveau règlement met en place ce nouveau permis pour 2017 et chaque personne accompagnant un chasseur sur le terrain, prenant donc une part plus ou moins active à la chasse, devra s'acquitter d'un permis coûtant 50 frs. Je trouve ce montant ridicule et je termine là avec mon appréciation personnelle.

Aux investissements, position 5050.006, 150 000 frs sont affectés à la construction d'un couvert agricole pour l'alpage de la Berra, propriété de l'Etat. A la suite du changement d'affectation du sol, soit du passage de zone agricole en zone d'intérêt général, pour la zone du chalet, et de la reprise du chalet par la commune, des tractations sont en cours. Il ne sera plus possible pour le locataire de l'alpage d'y faire stabuler des génisses. Cet investissement doit cependant encore faire l'objet d'une analyse approfondie.

Et pour terminer, comme c'est bientôt l'heure de l'apéritif, le dernier chapitre, les Vignobles de Lavaux et du Vully: nous n'avons rien à signaler si ce n'est simplement à souhaiter que la production 2016 soit de bonne qualité et de quantité suffisante.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je crois que Monsieur le Rapporteur a été très exhaustif et je le remercie ainsi que le rapporteur suppléant qui ont examiné le budget des Institutions de l'agriculture et des forêts. Peut-être deux remarques sur la péréquation financière: c'est important de reconnaître les montants qui sont versés entre les communes dans chaque district de manière à mener une politique qui soutienne aussi le moteur de cette péréquation financière intercommunale, essentiellement les communes du Grand Fribourg.

Pour la deuxième remarque de Monsieur le Rapporteur concernant les 38 millions qui seraient à disposition des amateurs de fusions de communes, 8 millions ont déjà été promis pour les fusions qui entrent en vigueur en 2017 ou qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Vous savez que



le montant lié à la fusion est versé une année après l'entrée en vigueur de la fusion.

Concernant les permis de chasse, je rappelle que toutes les ordonnances ont été adoptées d'entente avec la Fédération des sociétés de chasse et qu'il y a eu un grand travail de concertation avec les chasseurs. Merci

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC), **rapporteur**. A l'instar des budgets précédents de cette Direction, la mouture 2017 est relativement stable et ne présente pas de grands écarts financiers. Le compte de résultats de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) annonce pour 2017 des charges pour un montant de 233 226 000 frs, soit une augmentation de 10 350 000 frs, soit environ 4,6% par rapport à l'année précédente. Les revenus de 113 505 000 frs sont également en augmentation de 8 940 000 frs, un écart d'environ 8,5%.

Au compte des investissements, les dépenses s'élèvent à 94 780 000 frs, ce qui représente une augmentation d'un peu plus de Fr. 24 millions, une différence ici plus conséquente de 34% par rapport aux chiffres de l'année 2016. Les recettes annoncées pour une somme de Fr. 13,599 millions augmentent de 2,260 millions, soit 19%. De manière récurrente et je m'en réfère au précédent budget, la baisse de certains montants se traduit par des reports de crédits dans divers services de cette Direction.

Sur les 8 432,17 EPT pour être précis, annoncés au budget 2017 pour l'ensemble des pouvoirs et Directions de l'Etat de Fribourg, la DAEC en compte 406,57, soit 4,8%, ce qui est relativement modeste. Nous enregistrons donc un écart de 2,53 EPT par rapport au budget 2016. Nous trouvons 1,4 EPT au Service de la nature et du paysage qui se répartit sur 4 postes et également 1,1 EPT au Service des constructions et de l'aménagement. Je tiens aussi ici à souligner la démarche de cette Direction qui a augmenté son nombre d'apprentis de 6 à 9 personnes. Une remarque enfin d'ordre organisationnelle: le Conseil d'Etat a accepté le transfert de la section «lacs et cours d'eau» du Service des ponts et chaussées au Service de l'environnement avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016, mais sur le plan comptable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Je ne vais pas entrer dans le détail et passer en revue les 9 centres de charges de cette Direction. Je vais simplement m'arrêter au Service des constructions et de l'aménagement, le 3805, où la Direction avait obtenu par le passé 4,5 EPT avec l'obligation de compenser. A ce jour, il reste encore 1,5 EPT à compenser. Cette compensation a été décidée par le Conseil d'Etat sur proposition de la DFIN. Par ailleurs 3 nouveaux

EPT sont accordés au Service des ponts et chaussées pour la coordination des études et acquisition de terrains, récemment approuvées en vue de la construction de sept routes de contournement. Or, puisque 1,5 EPT doit encore être restitué, le gain n'est que de 1,5. Cette question a également fait l'objet d'une discussion au sein de la Commission des routes et cours d'eau qui pense également que 3 EPT sont un minimum pour pouvoir mener à bien ces travaux décidés dans ce plénum. Enfin, concernant le Service des ponts et chaussées – Aménagements –, rappelons que l'Etat est tenu par l'échéance 2018 pour avoir droit aux subventions de la Confédération pour les travaux de protection contre le bruit. Des interventions parlementaires sont en cours pour que les subventions perdurent au-delà de cette échéance. En guise de conclusion je tiens à remercier M. le Commissaire du gouvernement et son secrétaire général pour l'ensemble des informations qui nous ont été données, autant lors de la visite que lors de la séance de la Commission des finances et gestion.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Je remercie Messieurs les Rapporteurs pour l'examen attentif du budget de la DAEC pour l'exercice 2017. Je prends acte des remarques qui viennent d'être faites, elles n'appellent en l'état pas d'observations complémentaires de ma part.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Je suis un peu étonné par rapport aux nombres de postes qui sont attribués à la DAEC concernant les routes de contournement. On sait qu'on a 3 postes qui sont attribués, en vérité il n'y a qu'un seul poste qui est attribué étant donné que 2 postes doivent être compensés. Je vous rappelle les conclusions du rapport final pour la Commission d'enquête parlementaire sur le projet Poya (CEP Poya). Je prendrai un petit peu de temps pour vous lire un passage du rapport, p. 25: «La CEP Poya est convaincue que la sous-estimation des coûts du projet engendrée par les délais serrés fixés pour obtenir une subvention fédérale aurait pu être considérablement réduite avec une optimisation de l'organisation du projet et – si nécessaire – par une augmentation du personnel à disposition. L'organisation du projet était tout simplement insuffisante jusqu'à la mi-2008, autrement dit dans la phase névralgique de chiffrage des coûts des différents ouvrages». C'est bien le cas de situation où l'on se trouve avec les routes de contournement. Plus loin: «Bien plus, il aurait probablement fallu créer un poste supplémentaire pour faire accélérer la préparation du projet définitif et préparer les soumissions.» Plus loin, on voit que «les collaborateurs existants du SPC ont dû assumer cette tâche supplémentaire, importante et urgente, en plus de leurs tâches courantes. A noter également que durant quelques mois, en 2007 et 2008, le SPC souffrait même d'une sous-dotation et qu'il n'y avait pas d'ingénieur cantonal en fonction. Alors qu'un projet de cette ampleur demande une augmentation en personnel, c'est le contraire qui s'est déroulé. Pour la CEP Poya il y a une relation directe entre le manque de personnel et les lacunes importantes du devis qui a servi comme base

pour arrêter le crédit du projet soumis à votation populaire et pour calculer la contribution fédérale.» On voit clairement qu'aujourd'hui, on répète pour ces routes de contournement l'erreur qui a eu lieu pour le pont de la Poya. Si on ne corrige pas cela, si on ne met pas le personnel à disposition, on va se retrouver avec le même rapport d'ici une dizaine d'années, parce qu'on verra qu'on a encore une fois fait les mêmes erreurs. On veut investir 500 millions à presque 1 milliard de frs dans les routes et finalement on ne veut pas mettre un poste à 100 000 frs pour préparer ces dossiers de manière correcte. Cela ne joue pas et je pense que là, il y a vraiment une erreur de la part du Gouvernement et le manque de vision par rapport à la stratégie pour mettre en place ces routes de contournement.

C'est vrai qu'on pourrait reporter certaines routes, certaines routes où il n'y a pas de bouchons actuellement. Alors, à ce moment-là, on pourrait les reporter mais ce n'est pas ce qui a été dit à la Commission des routes. A la Commission des routes, on nous a bien expliqué que l'on va planifier directement les études par rapport à toutes les routes de contournement. Donc c'est bien dans cette phase-là qu'il nous faut du personnel, c'est bien ce qui a été noté ici dans le rapport.

Aujourd'hui, du moment qu'on décide de ne pas reporter certaines routes, comme la route de Romont qui ne sert pas à grand-chose dans un court temps, je pense qu'on doit mettre le personnel à disposition pour étudier ces routes. Je vous en remercie.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). J'interviens dans le même sens que mon collègue Ducotterd. Il est vrai que plusieurs fois le Grand Conseil était intervenu pour souligner l'importance de pouvoir avoir du personnel au sein de la DAEC pour les dossiers stratégiques qui l'attendent. Je pense bien sûr aux routes de contournement mais pas seulement. On est aussi intervenu dans le cadre du plan directeur cantonal qui est important pour le développement de notre canton et aussi dans le dossier des permis de construire, des PAL qui sont importants pour le développement de nos communes.

On est dès lors étonné qu'avec ces 12 équivalents plein-temps, on ait fait du saupoudrage et on se demande si la DAEC sera en mesure de satisfaire aux besoins de ces dossiers stratégiques pour le canton et si ces 3 équivalents plein-temps suffiront, sachant que la DAEC doit compenser, sauf erreur, 4 équivalents plein temps qui lui avaient été accordés il y a peu de temps déjà.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). La route de contournement de Romont est nécessaire pour améliorer la qualité de vie dans le chef-lieu glânois et, comme le dit assez régulièrement le syndic de la commune, le passage près de la gare doit être un endroit où on peut bien vivre et actuellement c'est plus un endroit de survie.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC), **rapporteur**. J'ai bien pris note des interventions de MM. les Députés Ducotterd, Cas-

tella et Bischof qui pensent que le problème du contournement de Romont ne sera jamais présent, mais n'ayez crainte.

Je partage le souci de M. le Député Ducotterd, mais à titre personnel je dirais que des erreurs du passé on doit grandir, que l'ensemble des ouvrages qui devront être étudiés sont cependant d'une autre catégorie. Mais je laisse le commissaire du Gouvernement répondre à vos interventions.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Je remercie les différents intervenants pour le souci manifesté concernant le besoin en ressources nécessaires à la DAEC, en particulier pour ces projets de routes de contournement. Vous connaissez effectivement la situation: durant la législature, le Conseil d'Etat en urgence avait décidé d'attribuer 4 EPT à la DAEC pour les défis à relever par le SeCA, en particulier dans le cadre du nouveau plan directeur cantonal. Il avait toutefois exigé que ces 4 EPT soient compensés par la DAEC. A ce jour, 2,5 EPT ont déjà été restitués si bien qu'il reste un solde de 1,5 EPT à compenser. Le Conseil d'Etat a décidé de créer ce pool, d'allouer 12 EPT, de les répartir auprès des différentes Directions. Le Conseil d'Etat a décidé de donner 3 EPT à la DAEC, mais il exige simultanément ou préalablement la compensation de ce solde de 1,5 EPT. Résultat des courses, la DAEC se retrouve avec 1,5 EPT dès l'année prochaine pour faire face à ces défis.

Je ne vous cache pas que c'est insuffisant en particulier pour relever les études des routes de contournement. Ce Grand Conseil a décidé d'étudier sept routes de contournement, à quoi s'ajoutent naturellement deux autres chantiers, celui du Tiguellet avec route de contournement de Givisiez, qui va débiter en fin d'année, et la réactualisation du projet de la route Marly-Matran.

C'est donc neuf projets de routes de contournement, c'est plus de 500 millions de francs à terme qui sont en jeu si tous ces projets devaient voir le jour.

L'objectif pour la DAEC, vu les décisions prises par le Grand Conseil, c'est effectivement de lancer les études pour l'ensemble des projets. Nous estimons qu'il n'y a pas lieu maintenant de reprioriser ce que le Grand Conseil a déjà priorisé. Sur les 26 projets de routes de contournement, un certain nombre a été retenu et nous allons devoir lancer les études pour ces sept projets votés par le Grand Conseil, respectivement développer les deux autres.

A ce stade, nous avons estimé avec le Service des ponts et chaussées qu'il fallait au minimum, au strict minimum, 3 EPT, 3 chefs de projet nouveaux pour s'occuper de ces neuf chantiers, c'est donc en soi un chantier ou plutôt trois chantiers par nouveau chef de projet. Le moment venu, naturellement, au niveau de la réalisation, il y aura une priorisation qui devra être faite par le Conseil d'Etat, respectivement par le Grand Conseil, voire même par la population puisqu'en dessus de 35 millions, il faudra un vote populaire.

La priorisation interviendra naturellement au niveau de la construction, de la réalisation effective. Par contre, la volonté de la DAEC, du Service des ponts et chaussées, c'est de lancer ces différents projets, ces neuf projets qui sont maintenant validés.

A ce stade, comme je viens de vous l'indiquer, le solde pour la DAEC se montera à 1,5 EPT après compensation. Il est donc impératif que la DAEC puisse trouver une solution pour avoir 1,5 EPT supplémentaire d'une manière ou d'une autre. J'ai cru comprendre ce matin que la rapporteure pour la CFG avait dit qu'il n'y avait plus de compensation exigée dans les différentes Directions. Le Conseil d'Etat a cependant décidé d'imposer cette compensation à la Direction de la sécurité et de justice et à la DAEC, où il y avait effectivement un solde de compensation.

Concrètement, il s'agit maintenant de trouver une solution si nous voulons effectivement lancer l'ensemble de ces projets, ce qui semble être le vœu également du Grand Conseil. Il y aura des discussions à mener. Si elles n'ont pas lieu aujourd'hui dans le cadre de cette procédure budgétaire, elles devront avoir lieu à nouveau au sein du Conseil d'Etat ou, le cas échéant, de la DAEC qui devrait prendre des décisions pour supprimer 1,5 EPT attribué à d'autres prestations de manière à les allouer au Service des ponts et chaussées. Je considère que le développement de ces études pour les routes de contournement est un dossier prioritaire. Il y a eu un grand débat à ce sujet au niveau politique dans ce Grand Conseil, les options ont été prises maintenant par le Grand Conseil et c'est la responsabilité du Conseil d'Etat et de la DAEC en particulier de tout mettre en œuvre pour donner suite à cette demande d'études. Encore une fois, le moment venu, il s'agira de prioriser pour la réalisation concrète de ces différents projets. Mais, je n'ai pas entendu qu'il y aurait à ce stade une demande de modification du budget.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

### Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le Conseil d'Etat et la Chancellerie totalisent ensemble des charges pour 19 974 000 francs et des recettes pour 6 793 000 francs, soit un excédent de charges de plus de 13 millions, en augmentation de 300 000 francs ou 2,3% par rapport au budget 2016.

Le budget 2017 du Conseil d'Etat est en augmentation de 198 080 francs, soit +4,5%. Cela s'explique notamment par une augmentation de charges de 300 000 francs sous la position 3170.005 – Frais de réception. Cette dernière concerne en particulier les réceptions des deux futurs présidents, l'un du Conseil national, l'autre du Conseil fédéral.

Après délibérations au sein du Conseil d'Etat et discussion avec ses partenaires de la promotion de l'image de Fribourg, il a été décidé de continuer le partenariat au sein de l'associa-

tion Fribourgissima pour les trois prochaines années. A la position 4260.004 – Récupérations de traitements, la somme de 380 000 frs est le résultat du vote du Grand Conseil concernant les revenus accessoires des conseillers d'Etat traités lors de notre session d'octobre.

Le budget 2017 de la Chancellerie présente une nette diminution de l'excédent de charges de plus de 1 million de francs, environ 18% de moins par rapport au budget 2016. Ceci s'explique par le fait que nous ne serons pas en année électorale. Le budget «matériel de votation» diminue ainsi de 367 000 frs et les subventions cantonales aux partis diminuent de 680 000 frs.

Il y a aussi la fin des instructions des recours au Conseil d'Etat qui seront traités à l'avenir par le Tribunal cantonal et 0,6 EPT qui passe aux Archives de l'Etat.

Au Service d'achat du matériel et des imprimés, l'excédent de charges est en diminution de 47 000 francs par rapport au budget 2016. Sous «Traitements du personnel», nous constatons une augmentation de 0,5 EPT qui contribue à une augmentation de 26 000 francs. Par contre, la position du personnel auxiliaire est à zéro alors qu'elle budgétait en 2016 plus de 41 000 francs.

Au Service de la législation, à la position 3113.000 sont inscrits 10 000 frs pour le solde du projet portant sur les textes législatifs (budget 2016: 145 000 frs).

Les Archives de l'Etat constituent un nouveau centre de charges de la Chancellerie, transféré de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le budget 2017 augmente de 162 000 frs par rapport au budget 2016.

Dans cette globalité, il y a aussi plus 96 000 francs découlant de la fin des mesures structurelles et de la récupération d'un 0,5 EPT.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je n'ai rien à ajouter à la suite du rapport de M. le Député au nom de la Commission des finances et de gestion.

**Bonny David** (PS/SP, SC). J'ai juste une question. J'anticipe un peu sur la décision de tout à l'heure puisque nous allons adopter certainement la loi concernant le guichet de cyber-administration de l'Etat. Cependant, je cherchais dans le budget de l'Etat un montant pour ce guichet et je ne l'ai pas trouvé à ce poste. Ce n'est pas exclu que ce soit au niveau des Directions mais je l'ai pas non plus trouvé.

Je souhaite des éclaircissements sur les montants qui seront à disposition pour ce guichet de cyberadministration en 2017.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Es ist für den Kanton Freiburg eine Ehre, dass er im gleichen Jahr das Nationalratspräsidium und das Bundespräsidium innehaben wird. Es ist wichtig für unseren Kanton. Aber ich bin schon sehr erstaunt,



wenn ich sehe – und detailliert sind es nicht 300 000 sondern 400 000 Franken, 200 000 Franken für die Festivitäten für das Bundespräsidium und 200 000 Franken für die Festivitäten für das Nationalratspräsidium. Wir haben heute Morgen gehört, dass es an Personal fehlt sowohl in den Friedensgerichten als auch im DAEC.

Ich frage mich, ob man diese Beträge für die Festivitäten nicht halbieren könnte und mit dem eingesparten Geld zwei zusätzliche Stellen sprechen könnte, die benötigt werden, damit unsere Dienste gut ablaufen können.

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Concernant la cyberadministration, je laisserai M. le Commissaire du gouvernement répondre à la question. Concernant la réception des présidents, ceci nous a été dit qu'il s'agissait d'une moyenne estimée par rapport à ce qui se passe aussi dans d'autres cantons mais j'imagine que M. le Commissaire du gouvernement pourrait être plus précis dans sa réponse.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je réponds volontiers aux deux questions. Tout d'abord la cyberadministration – on aura l'occasion d'en parler cet après-midi – et les conséquences financières du projet et en personnel. On dit clairement dans le message, que le développement des prérequis pour la cyberadministration se fait dans le cadre des budgets annuels du SITel. La problématique est réglée, c'est dans le cadre de ce budget. C'est aussi la volonté de chaque service de venir dans la cyberadministration une fois que le guichet virtuel sera créé.

En ce qui concerne les deux présidences, que ce soit du Conseil national et du Conseil fédéral, je ne pense pas que c'est le moment de se montrer pingre, diminuer les prestations pour ces deux présidences en faveur de la création de postes nouveaux! Je rappelle que pour le Pouvoir judiciaire, c'est 2,5 postes qui ont été créés et il me semble, pour avoir eu l'occasion d'en parler, que les personnes concernées étaient satisfaites. En tout cas le Directeur de la sécurité a clairement dit qu'il était satisfait avec ces 2,5 postes. Donc, il n'est pas question pour moi d'aller dans le sens de diminuer le montant pour les festivités. Et c'est un honneur pour Fribourg d'avoir, d'une part, la présidence du Conseil fédéral par M. le Conseiller fédéral Alain Berset, et la présidence du Conseil national par M. le Conseiller national Dominique de Buman!

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Pouvoir législatif

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le pouvoir législatif totalise des charges de 3 225 000 francs et des revenus pour 18 000 francs, soit un excédent de charges de plus de 3,2 millions, en hausse de 4000 francs par rapport

au budget 2016; il n'y a ainsi pratiquement aucune différence entre les budgets 2016 et 2017.

Comme charges supplémentaires au Secrétariat du Grand Conseil, il reste encore le projet «Parlement sans papier» et la charge de travail supplémentaire due au secrétariat de la Commission des naturalisations.

Selon le projet de loi que l'on devrait examiner encore cette session, il est prévu de donner une indemnité aux parlementaires en compensation des frais individuels dus au projet «Parlement sans papier». Un montant annuel, nouveau, de 66 000 francs est prévu à cet effet. A signaler que le montant, qui était prévu et qui a été budgétisé, était de 600 francs par an et par député. Cependant, le Bureau du Grand Conseil, après la mise sous presse du budget, a décidé de le baisser à 500 francs. Il faut, toutefois, relativiser. Il faut relever que ce projet sera bien sûr évolutif et qu'il pourra être adapté selon les besoins des députés.

Un autre point qui a été soulevé au sein de la Commission des finances et de gestion, cela concerne la position 3010.100, est la surcharge de travail du Secrétariat du Grand Conseil liée au secrétariat de la Commission des naturalisations. Cela a pour conséquence le transfert d'un 0,25 EPT pour assumer cette tâche, lui-même prélevé sur l'EPT destiné à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, englobé dans les 12 EPT du pool géré par le Service du personnel et d'organisation.

A la position 3300.008: Nous constatons le solde de l'amortissement du renouvellement intégral des équipements multimédias de la salle du Grand Conseil qui s'élève à 87 130 francs.

**La Secrétaire générale**. Juste une chose, je prends note de la confirmation qui a été faite par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du transfert des 0,25 EPT au Secrétariat du Grand Conseil pour assumer le secrétariat de la Commission des naturalisations.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

—

**Le Président**. Je vous souhaite un excellent appétit et vous donne rendez-vous, comme prévu par le programme, à 14h.

—

## Pause de midi

—

La séance est ouverte à 14h00.

**Présence** de 87 députés; absents: 23.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Andrea Burgener Woeffray, Eric Collomb, Laurent

Dietrich, Gaétan Emonet, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Raoul Girard, Michel Losey, Thomas Rauber, Erika Schnyder, Olivier Suter et Peter Wütrich.

Sont absents sans justification: M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Andrey, Romain Castella, Antoinette de Weck, Pierre Décrind, Ursula Krattinger-Jutzet, Marc Menoud, Stéphane Peiry, Gilberte Schär et Ralph Alexander Schmid.

M<sup>me</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

## Projet 2015-DFIN-107 – suite Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017

### Direction des finances

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le Budget 2017 de la Direction des finances boucle avec un excédent de revenus de 1,707 milliard, soit une augmentation de 3% ou de 52,7 millions par rapport au Budget 2016.

Toutes les unités de la Direction des finances ont une augmentation des coûts aux positions 3010.100 – Traitements du personnel. Dans les charges sociales, c'est la position 3051.000 – Contributions à la Caisse de prévoyance du personnel qui connaît les charges les plus marquées.

Nous constatons aussi une augmentation de 50.2 EPT par rapport au Budget 2016. Ces EPT sont attribués principalement au SITel (+38.25 EPT) et au Registre foncier (+9.35 EPT). La pérennisation de ces postes est contrebalancée par la position 3010.118 – Traitements du personnel auxiliaire qui est pratiquement à zéro.

La RPT diminue de 30 millions environ. A rappeler que le fonds de compensation des cas de rigueur diminue chaque année de 5%.

Les impôts des personnes morales, bénéfice et capital budgétés, sont en augmentation de 25,5 millions.

Quant aux personnes physiques, les impôts sur le revenu et sur la fortune sont en augmentation de 48 millions.

Tous les types d'intérêt de placements – à court, moyen et long terme – sont toujours en baisse, cela en lien avec les résultats des marchés financiers et sont estimés pratiquement à zéro.

A souligner l'augmentation de la part au bénéfice de la BCF, qui passe de 40 millions à 45 millions, chiffre à prendre avec prudence, car il repose sur une estimation sans garantie. Trois sources de revenus composent ce montant: la fameuse

part négociée de 5 millions et le reste dépendant des bénéfices et des impôts de la BCF.

Rappelons le pool de 12 EPT géré par le SPO et à disposition des différentes Directions.

Dans l'Administration des finances, les prélèvements sur provisions s'élèvent à 25 millions, car aucun versement n'est attendu de la BNS à l'heure actuelle. Cela représente une augmentation de 2 millions par rapport au Budget 2016. A la fin 2015, le fonds de réserve s'élevait à 103,5 millions.

Au Service de l'informatique et des télécommunications, le déménagement dans le bâtiment Contrinex touche plusieurs positions, en particulier les suivantes:

- > Entretien et rénovation des immeubles pour 150 000 frs;
- > Aménagement d'immeubles loués pour 91 000 frs;
- > Location de locaux pour 333 000 frs.

A noter à la position Prestations de services pour des tiers, une diminution de 1 056 000 frs, en partie à cause du transfert de 2.7 EPT à l'HFR.

Concernant le Service cantonal des contributions, l'excédent de revenus est en hausse de 7,13%, soit une augmentation de de plus de 79 millions par rapport au Budget 2016 pour s'élever à plus de 1,188 milliard.

Au Service du cadastre et de la géomatique, nous constatons une diminution de l'excédent de charges de 1 289 000 francs (-41,7%) par rapport au Budget 2016. La grosse différence à ce centre de charges se trouve à la position 3030.051 – Mesurations officielles où l'on trouve la moitié du Budget 2016, soit 1,25 million. L'ancienne numérisation s'achève, mais un nouveau projet sera mis dès route en 2018, ce qui augmentera la précision des données.

Au centre de charges Recettes et dépenses générales, respectivement au compte de résultats, on constate une différence de plus de 9,3 millions par rapport au Budget 2016. C'est là que l'on retrouve, à la position 3010.124 – Traitements du personnel à engager, l'augmentation de 1,44 million pour le pool des 12 EPT.

A la position 3010.125 – Revalorisation des traitements du personnel, il y a 6 millions – dont 5 millions pour la revalorisation des salaires – contre 1 986 000 frs au Budget 2016, soit une augmentation de 4,14 millions

Pour terminer, à la position Amortissements des prêts, 2 millions pour FTTH, 500 000 frs pour SICHH SA et 5 millions pour blueFACTORY.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je remercie M. le Rapporteur pour ses explications claires et précises. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

## Récapitulation générale

**La Rapporteuse générale.** Je constate que l'examen de détail des différentes Directions n'a pas suscité de propositions de modification du Budget qui vous est soumis aujourd'hui et les réponses données aux diverses interpellations n'appellent pas de commentaires supplémentaires de ma part.

Comme déjà dit lors du débat d'entrée en matière, la Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter le Budget 2017 tel qu'il vous est présenté et d'approuver le décret y relatif.

> L'ensemble du Budget 2017 est accepté sans modification.

—

## Projet de décret 2015-DFIN-107 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017<sup>1</sup>

Rapporteuse générale: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière

**La Rapporteuse générale.** L'art. 1 mentionne les résultats prévisionnels du Budget 2017, en particulier le compte de résultats présentant un excédent de revenus de 474 140 frs.

Pour le compte d'investissements, l'excédent de dépenses se monte à 155 878 280 millions avec à la clé une insuffisance de financement de 54 267 790 millions. Quant au total des subventions cantonales de fonctionnement nettes, il atteint les 36,2% du total du produit de la fiscalité cantonale.

Je n'ai pas d'autres commentaires et je vous recommande, au nom de la CFG, d'approuver le présent projet de décret.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter aux commentaires faits à l'instant par Madame la Rapporteuse générale, mais permettez-moi, au nom du Conseil d'Etat, de remercier la Commission des finances et de gestion, son président et l'ensemble de ses membres pour le travail constructif réalisé dans le cadre de ce Budget. Cela a été dit ce matin, je crois que nous avons pu apporter toutes les réponses aux différentes questions posées par Mesdames et Messieurs les Rapporteurs. Et je remercie aussi l'ensemble des députés pour les discussions constructives d'aujourd'hui.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4

> Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 73 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio

<sup>1</sup> Décret pp. 3200ss.

(SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 73.*

—

## Projet de loi 2016-DFIN-49 Coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017<sup>1</sup>

Rapporteuse générale: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).  
Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière

**La Rapporteuse générale.** La Commission des finances et de gestion n'a pas de remarque à formuler sur le coefficient annuel des impôts cantonaux qui est proposé aujourd'hui par le Conseil d'Etat et qu'elle a accepté à l'unanimité.

Je vous invite à entrer en matière et à accepter ce projet de loi.

**Le Commissaire.** Comme cela a été dit, il n'y a pas de modification par rapport à l'année 2016. Par conséquent, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi tel que proposé.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

#### ART. 1

- > Adopté.

#### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

#### ART. 1 ET ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 71.*

—

## Rapport 2016-CE-33 Bilan de législature 2012–2016<sup>2</sup>

### Discussion

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le groupe PDC, suite à son analyse du programme gouvernemental et du bilan de législature, donne un avis positif sur le travail du Gouvernement fribourgeois. Travail complexe et travail aussi positif en collaboration avec le Grand Conseil, lequel, sur de nombreux projets législatifs, a trouvé une convergence de vue et des options politiques de compromis pour accepter finalement de nombreuses et nouvelles lois importantes, voire fonda-

<sup>1</sup> Message pp. 3266ss.

<sup>2</sup> Fait l'objet d'un fascicule séparé.



mentales, comme la nouvelle loi scolaire défendue par M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen.

La rigueur budgétaire a marqué cette période administrative 2012–2016 et, il faut le rappeler, cette rigueur est exigée par la Constitution fribourgeoise de 2004. Des finances saines sont au cœur des choix politiques actuels et à venir. Le Gouvernement a fait preuve de responsabilité en mettant en place un plan d'économies limité à trois ans, non désiré, c'est possible, mais indispensable pour retrouver une gestion acceptable de l'Etat. Ces mesures ont permis au canton de passer l'écueil difficile des déficits annoncés, 100 millions par année, et cela le mieux possible.

Nos voisins neuchâtelois doivent nous envier, car chez eux, on parle même de vendre des hôpitaux, tant les réformes structurelles que les finances sont catastrophiques. Le groupe PDC salut le Gouvernement d'avoir gouverné en tenant fermement les finances et on remercie Monsieur Georges Godel, car en même temps, plus de 650 millions en cinq ans ont été investis dans les infrastructures publiques telles que les routes, les ponts et de nouvelles écoles.

Dans le domaine de la formation et cela à tous les niveaux, c'est un Fribourg qui réussit et qui a l'avenir devant lui, car il faudra encore bien se positionner avec les hautes écoles et bien sûr avec le site technologique blueFACTORY.

Innovante et développée, l'économie a de nombreux marchés s'ouvrant devant elle avec des produits concurrentiels; et c'est un défi futur.

Cette législature 2012–2016 a permis de gérer et aussi d'investir, mais on espère que dès 2017, le canton de Fribourg offrira la possibilité aux Fribourgeois de trouver des emplois à Fribourg. Pour cela on compte sur les entrepreneurs et sur la RIE III pour créer des emplois et surtout les maintenir.

Dans ce sens, l'arrivée de Nespresso et la dynamique exceptionnelle de Farchim et de Liebherr – ce sont des exemples – sont des signes très encourageants. Le Directeur de l'Economie, Monsieur Beat Vonlanthen, a été un des artisans, avec le Collège gouvernemental, de ce grand succès présenté.

La démographie importante a certainement bousculé le programme gouvernemental et peut-être aussi le Gouvernement. Le groupe PDC trouve que des secteurs de l'Etat auraient pu être plus entreprenants, avec plus d'efficacité, plus de rapidité dans l'analyse des dossiers, en particulier de l'aménagement.

Des Directions manquent encore de leadership pour mener, convaincre et donner une impulsion nouvelle à des dossiers tels que les fusions, tels que la fusion du Grand Fribourg. Un autre projet dont on parle souvent, mais qui n'arrive jamais au bout, est le celui du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

En conclusion, le groupe PDC a encore beaucoup de choses à dire sur ce bilan, mais donne une note bien à bien+ sur l'ensemble du bilan du Gouvernement fribourgeois. Fribourg, le bonheur en plus, a bien passé ses cinq ans; l'avenir se construit encore et un nouveau chapitre va s'ouvrir dès le 27 novembre prochain.

**Castella Didier (PLR/FDP, GR).** A l'image de la législature, le Conseil d'Etat s'est adonné à son bilan de manière appliquée et honnête. Ce rapport décrit avec détails les nombreuses tâches effectuées. Force est de constater qu'en matière de gestion, il n'a pas démerité; l'engagement du Conseil d'Etat a été constant et la volonté affichée de trouver des solutions est louable et doit être reconnue.

Cette législature de transition a été marquée par de nombreuses modifications législatives. Ainsi, par exemple, la loi sur la scolarité obligatoire est entrée en vigueur en tenant compte du défi n° 2 «Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant». La phase d'application qui s'en suit n'en reste pas pour le moins tout aussi importante et les signes avant-coureurs sont un peu moins rassurants: souhait d'abandon des examens d'entrée et de sortie du deuxième cycle, déresponsabilisation des enseignants au profit de l'avis des enfants et des parents, suppression des branches éliminatoires. Cette tendance à l'hyperprotection de l'enfant – qui ne doit plus apprendre et gérer les situations de stress – va-t-elle dans la direction de l'insertion vers un monde professionnel exigeant? Nous nous permettons d'en douter.

Ceci pour souligner à titre d'exemple l'importance de la mise en application des différents règlements et ordonnances résultant de la mise en vigueur des nouvelles lois.

Si le bilan de la législature répond aux sept défis fixés il y a cinq ans, les défis manquants sont tout aussi parlants que les réponses développées.

En effet, comment interpréter le fait que la réorganisation de l'HFR et de notre système de santé, thème évidemment sensible, n'occupe que quelques lignes sans aucune remise en question? Tout d'abord, par un manque d'anticipation en début de législature sur un dossier pourtant cher aux Fribourgeoises et Fribourgeois. Ce constat ne date pas d'aujourd'hui; nous aurions dès lors pu nous attendre à un rattrapage, à une remise en question et à un nouveau chapitre pour pallier cette lacune. Cet oubli illustre peut-être le manque de remise en question et de vision affiché dans ce rapport. De même, alors que le Conseil d'Etat constate un ralentissement de l'implantation de nouvelles entreprises et de créations d'emplois dans un contexte démographique galopant, il ne s'inquiète que peu ou pas assez des conséquences de celui-ci. Il s'agit pourtant d'une priorité claire, évidente et déterminante pour l'avenir de notre canton. Il est temps de créer l'emploi par la mise à disposition de terrains, la réforme de la fiscalité, le développement concret des zones d'activités

innovantes, la suppression des barrières bureaucratiques et le développement des infrastructures.

Autre source d'inquiétude, l'essoufflement du développement de nos structures territoriales. Alors que le désenchevêtrement des tâches s'éternise au stade des grandes réflexions préliminaires et ne montre pas le moindre signe de concrétisation, l'encouragement aux fusions de communes montre ses limites et il est temps de procéder à une réflexion plus profonde sur les structures territoriales.

Nous avons besoin dans ce canton d'une structure qui permette une gouvernance régionale forte tout en conservant une gouvernance de proximité dans les communes actuelles pour les tâches plus locales. Le seul outil de la fusion ne permet pas d'atteindre tous ces objectifs; il est temps de repenser nos structures et nous invitons le Conseil d'Etat à ouvrir de nouvelles réflexions en la matière pour répondre aux défis de demain.

En résumé, si le Conseil d'Etat relève avec application dans ce rapport les tâches effectuées, ce document omet toute auto-critique et manque de fixer les priorités et pistes de réflexion nécessaires pour le futur. Cet exercice de bilan de législature aurait dû être l'occasion de lancer le débat sur les grands défis de la prochaine législature. Ces manques renforcent le sentiment de manque de vision si souvent évoqué en parlant de la législature. En parallèle et il faut bien l'admettre, le point suivant se pose: si le Grand Conseil faisait l'objet d'un bilan de législature, celui-ci ne serait certainement pas plus nourri et manquerait encore plus cruellement de vision.

En reconnaissant et saluant le travail effectué, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et dirige son regard vers le prochain programme de législature, qu'il souhaite plus visionnaire et plus précis en matière de priorisation.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Notre groupe a bien pris acte du bilan de législature 2012–2016 du Conseil d'Etat et nous y apportons les quelques remarques suivantes.

D'abord, nous constatons que le Conseil d'Etat se félicite lui-même pour le travail accompli pendant cette législature et nous regrettons l'absence d'une appréciation beaucoup plus critique.

Nous partageons les défis auxquels notre canton doit faire face: la forte croissance de la population fribourgeoise, le fait que le canton a le nombre le plus important de travailleurs pendulaires de Suisse romande et, en conséquence, un PIB qui est le plus bas de Suisse romande.

Nous reconnaissons le bilan de notre Exécutif – et ceci toujours en étroite collaboration et en accord avec le Grand Conseil – dans le domaine de la consolidation de nos infrastructures, de la formation, de la cohésion sociale et de la qualité de vie ainsi que de la sécurité et des effets des mesures structurelles et d'économies. Mais comme déjà évoqué à plu-

sieurs reprises, nous constatons également qu'il s'agit malheureusement uniquement d'un plan d'économies et non pas structurel. Où est restée la volonté du Conseil d'Etat de travailler sur les défis structurels de notre canton?

Nous vous rappelons que les recettes fiscales entre 2011 et 2015 ont augmenté de plus de 12%, soit de 140 millions, à 1,6 milliard; et les charges directes pendant cette même période ont augmenté de 190 millions, à 3,37 milliards. Vous pouvez alors constater que l'Etat dépense plus d'argent qu'il n'en encaisse. Pour arriver à un budget équilibré à moyen et surtout à long terme, il faudrait d'abord équilibrer les revenus et les dépenses. Et surtout, nous observons également que les montants pour les investissements nécessaires pourraient être encore plus importants. Dans une économie cantonale saine, l'économie doit croître et non pas l'Etat. Voilà la seule manière de sauvegarder durablement les emplois et notre prospérité dans le canton de Fribourg.

Or, la croissance de l'Etat a largement dépassé celle de l'économie durant les années écoulées. Nous exigeons depuis des années un réexamen des tâches et des structures de l'Etat et la diminution de ses dépenses ou du moins d'en atténuer la croissance. Le bilan du Conseil d'Etat fait également référence à la politique de celui-ci menée en faveur de l'économie et je cite: «L'implantation de nouvelles entreprises s'est ralentie, principalement en raison de l'exclusion, à la fin 2010, du canton de Fribourg du périmètre des zones éligibles pour les allègements fiscaux fédéraux.»

Es ist einfach, anderen die Verantwortung zu übertragen. Es macht aber keinen Sinn, kantonale strategische Industrie- und Gewerbebetriebe auszuschneiden, wenn die öffentliche Hand, der Staatsrat, der Kanton, keinen Zugriff auf dieses Land hat.

Sie können unschwer feststellen, dass noch vieles zu tun ist, um unseren Kanton als Brückenkanton zwischen Bern und Lausanne zu positionieren. Nicht, dass wir als Kanton Freiburg plötzlich von einer akuten Einsturzgefahr bedroht werden. Es liegt nun, meine Damen und Herren, am neu zu wählenden Staatsrat, bei der Festsetzung seiner Ziele im Hinblick auf die bevorstehende Legislatur die entsprechenden Korrekturen vorzunehmen und insbesondere die für unseren Kanton nötigen Marken zu setzen. Setzen Sie Ziele und – vor allem – setzen Sie Schwerpunkte.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Le groupe ACG a pris connaissance de ce bilan de législature avec un intérêt particulier en raison de l'intérêt qu'il porte à cet instrument, à cette modalité. Il trouve que c'est un excellent exercice, un instrument qui va, on l'espère, se transformer en un passage obligé pour tous les futurs conseillers d'Etat. Cela permet à tout le monde de réfléchir et d'apprendre. Il y a bien sûr un certain nombre de choses qui manquent, parce que nul ne peut être exhaustif et qu'on est au début de l'exercice. Le groupe ACG souscrit aux remarques faites par les personnes qui m'ont précédé et aimerait ajouter, quant aux manques,

qu'il y a effectivement, par ci par là, un chapitre sur l'aspect lié à l'agriculture, le tourisme, l'environnement et la biodiversité qui nous paraît être un chapitre qui devait être ouvert, vu les caractéristiques rurales importantes du canton de Fribourg.

De la même manière, on en a parlé tout à l'heure, le bilinguisme mériterait un développement beaucoup plus grand, puisqu'il est l'un des atouts auquel nous croyons et auquel il faut porter beaucoup d'attention.

Si on se place maintenant plus sur la méthode retenue, nous pensons qu'on pourrait apprendre de ce bilan pour réfléchir à des améliorations dans la manière de le faire à l'avenir. Le risque avec la méthode choisie est d'avoir un peu un saucissonnage. On a tout découpé en défis et on perd un peu la vision d'ensemble. J'y reviendrai tout à l'heure et cela a déjà été mentionné d'ailleurs par l'une ou l'autre personne qui m'a précédé.

Un autre élément qui, à notre sens, manque assez significativement est le fait qu'on dresse une liste des actions menées. Ce qui intéresse, ce ne sont pas seulement les actions, mais le résultat. A quoi arrive-t-on? Qu'a-t-on obtenu dans cette législature, sachant que c'est un temps limité, qu'on ne va pas pouvoir tout obtenir, mais qu'on n'a pas progressé? Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure on a progressé dans le bon sens, ce qu'il reste encore à faire et où sont encore les points faibles. Dans ce sens-là, des indicateurs seraient bienvenus et on prend exemple des rapports élaborés par le Service de l'énergie et de l'environnement, lequel a procédé à ce genre d'exercices, et qui sont des instruments extrêmement importants pour tout le monde, afin de suivre et piloter les politiques cantonales.

Dans le même sens, quant à la manière de faire, il nous semblerait intéressant de réfléchir à une solution permettant de faire autre chose que de prendre acte en plénum – un peu avec des paroles en l'air – de ce rapport, et permettant donc au Grand Conseil de réfléchir et prendre des positions beaucoup plus consolidées avec un message qu'il pourrait adresser au Conseil d'Etat. Cela permettrait que le prochain plan de législature s'inspire vraiment des réflexions que nous menons ici. Ces réflexions ne sont en fait pas concertées entre les partis politiques et qui pourraient être développées et servir de base à l'amélioration du prochain plan de législature.

Finalement, le dernier point relatif à la vision: effectivement, notre groupe pense que le canton de Fribourg, pris dans son ensemble, a un grave problème tout en ayant une immense chance. Il a une fortune, mais n'a pas de priorités claires. Quels sont les quatre à cinq projets phares pour la décennie à venir qui doivent marquer le développement du canton? A part blueFACTORY, on n'a pas d'éléments, de projets phares significatifs pour le développement du canton. On devrait avoir une réflexion à ce sujet, laquelle devrait structurer le prochain plan de législature. On espère que le Conseil d'Etat pourra mener une démarche nécessaire et innovatrice afin

qu'on puisse contribuer à tirer partie de la fortune en l'utilisant pour les choses qui servent. Cela veut dire éviter la tentation de dépenser de l'argent pour accompagner le développement, mais permettre celui-ci de faire des sauts qualitatifs.

Le canton de Fribourg en a bien besoin.

**Ith Markus (PLR/FDP, LA).** Ich nehme gerne das Argument der Zweisprachigkeit auf und werde, so glaube ich, zum ersten Mal in den letzten 15 Jahren nur auf Deutsch zu Ihnen sprechen.

Mit dem vorliegenden Bericht habe ich keine anderen Interessenbindungen zu deklarieren, ausser der Tatsache, dass ich – wie Sie – Bürger von Freiburg bin und deshalb mehr oder weniger vom Inhalt der Legislaturbilanz und den getätigten Arbeiten betroffen bin.

Die uns vorliegende Bilanz ist ohne Zweifel komplett und zeigt bestens auf, was in den vergangenen Jahren alles geleistet wurde. Dafür danke ich der Regierung.

Die Finanzbuchhaltungen lehren uns, dass eine Bilanz am Ende einer Periode ausgeglichen werden muss, wobei die Differenz zwischen Aktiv und Passiv dem Gewinn oder dem Verlust entspricht. Selbstverständlich erwarten wir nicht eine komplett ausgeglichene Legislaturbilanz. Im Gegenteil, ein bisschen Gewinn wäre schön.

Doch auch dieser Bilanz hätten wohl einige selbstkritische Punkte auf der Passivseite gut getan. So wie ein Individualsportler oder Trainer einer Mannschaft auch bei einem Sieg noch eine kritische Betrachtung vornimmt, hätte sich auch die Regierung ein bisschen selbstkritischer zeigen können. Haben wir wirklich nur Siege errungen? Ich denke nicht.

Wie teilweise bereits erwähnt, sind sehr wichtige Dossiers, wie die Fusion in Grossfreiburg, eine umfangreiche Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden, eine aktive Bodenpolitik, welche den Namen verdient oder die rasche Umsetzung des Projekts BlueFactory noch lange nicht dort, wo sie sein sollten oder wo man sie zu Beginn der Legislatur gesehen hat. Zentralen Anliegen wie der Schaffung von Arbeitsplätzen oder der Schaffung von guten Rahmenbedingungen müssten noch mehr Beachtung geschenkt werden. Wir hätten uns also hier eine kritischere Betrachtung der Legislatur gewünscht und erlauben uns deshalb, diesen Blick von aussen, der scheinbar ein bisschen fehlt, anzubringen.

Selbstverständlich konnten wir zusammen auch wichtige Dossiers wie beispielsweise das Projekt Senior + oder das neue Schulgesetz verabschieden, was durchaus auf der Aktivseite verbucht werden kann. Doch aufgepasst, die Arbeit ist noch nicht erledigt und der Sieg noch nicht im Trockenen. In beiden Dossiers liegt der Erfolg in den Details und der Umsetzung. Denken Sie daran, dass der Bürger ins Zentrum der Überlegungen gestellt werden muss und gute Leistungen



nicht a priori in Frage gestellt werden müssen oder unterschiedliche Ansichten je nach Kultur möglich bleiben müssen.

Was der Bilanz aber, wie schon erwähnt, fehlt, ist die Konklusion respektive bereits heute die Aussicht auf die Zukunft. Wir hoffen sehr, dass dies sehr rasch mit den neuen, nächsten Legislaturzielen erfolgt und wie meine Vorredner bereits gesagt haben, mit klaren Aussagen und mit klaren Prioritäten.

Nun ist es einfach zu kritisieren. Deshalb lasse ich zum Schluss meinen Worten gerne Taten folgen und übe Selbstkritik. Glauben Sie mir, ich bin froh, dass wir als gesamter Grosser Rat keine Bilanz ziehen müssen, die allen genehm ist. Doch eines kann ich Ihnen sagen – und ich denke, da spreche ich für alle hier im Saal –, auch unsere Bilanz wäre nicht ausgeglichen und wir müssen uns ganz klar vor Augen führen, dass es auch bei uns Punkte auf der Passivseite geben muss und nicht alles nur gut ist.

In diesem Sinne danke ich der Regierung noch einmal für die Arbeit der letzten 5 Jahre und Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Lorsqu'on parle de bilan de législature, c'est l'occasion de regarder dans le rétroviseur d'une part et de voir ce qu'on peut faire pour l'avenir d'autre part.

A l'instar de mon collègue Waeber, je regrette que ce bilan de législature ne comprend pas une pleine page, une liste de tout ce qui n'a pas été et de tout ce qui aurait pu être fait. Ce qui va bien est gargarisé, mais comme chef d'entreprise, si vous ne faites pas une autocritique avec quelqu'un qui vous met le doigt là juste où ça fait mal, vous ne pouvez pas avancer. Et ceci, je pense qu'il faudra le faire à l'avenir d'une manière très claire.

On a l'habitude d'entendre des choses: accompagner la démographie galopante, créer les conditions-cadres, etc. Finalement, c'est bien, tout le monde est d'accord – c'est comme la gestion rigoureuse –, mais concrètement ça ne représente pas toujours de bons éléments pour parler de bilan de législature.

Certes, il faut des gestionnaires, mais pour bien gérer l'Etat, nous avons à mon avis des chefs de service et un trésorier qui font ça très bien. Ils sont qualifiés pour ça et c'est justement leur travail. Comme membres du Gouvernement, je pense qu'il vous appartient d'apporter encore davantage et lors de la critique, d'être face à ce qui n'a pas été.

Je ne vais pas dire uniquement ce qui n'a pas été, parce que ce serait absolument faux. Il y a des choses qui ont bien été; on peut penser au développement de blueFACTORY, au projet Senior+ ou encore à la réforme de la Justice. Oui, ce sont des projets qui sont en route et on espère que cela va bien fonctionner. L'aménagement du territoire, qui, à mon avis, avait pris un certain retard au début, a maintenant rattrapé ce retard, sauf par les personnes – j'y reviendrai plus tard – qui

ne souhaitent toujours pas l'application de la LAT fédérale au niveau cantonal.

Maintenant, au niveau des critiques, je regrette les points suivants: on parle de politique foncière active, mais pourquoi ne parlez-vous de politique foncière active que pour les entreprises? Qu'est-ce qui a été fait pour le logement dans ce canton depuis trente ans? Systématiquement rien, ce qui explique le dépôt, avec M<sup>me</sup> Burgener Woeffray, d'une motion pour créer une loi sur le logement comme la Constitution de 2004 nous y oblige.

On voit que les loyers augmentent, que des personnes de la côte lémanique et de la région bernoise viennent à Fribourg uniquement parce que les loyers y sont moins chers. On souhaite agir, on souhaite garder la main sur des terrains pour construire des immeubles en main de l'Etat et donc pour jouer peut-être le promoteur immobilier, peut-être pour créer avec les communes des instances autorisées à gérer, sous forme de coopératives, d'appartenances communales, de droit de superficie, etc. Il y a beaucoup de choses pour que certains immeubles appartiennent à l'Etat.

Que nous permet le fait d'avoir une politique où on voit ce que l'on construit et où on peut loger à des prix raisonnables? Cela permet d'étendre le marché et ensuite de garder la main aussi sur l'aménagement.

Concernant le Grand Fribourg, le Grand Conseil demande – par une résolution prise à l'unanimité – d'agir, mais rien n'est fait. Par une motion, le Grand Conseil oblige le Conseil d'Etat à agir; ça commence un tout petit peu à bouger, mais vraiment pas au rythme souhaité.

Au sujet des structures territoriales, à la fin 2011, je pensais que M. Corminbœuf, au nom du Gouvernement, allait entreprendre des réformes plus importantes, mais rien n'a été fait. On fait avec des bouts de sparadraps quelques choses pour la Glâne et la Veveyse pour les prochaines élections; c'est tout ce qu'on fait. On doit voir ce qu'il en est au niveau des structures pour l'administration, pour la Justice; il y a beaucoup d'éléments à mettre en avant; on peut prendre exemple sur le canton de Vaud qui, pour 700 000 habitants, ne possède que quatre arrondissements judiciaires; nous en avons sept à Fribourg. On n'a aucune volonté de faire autrement dans ce Grand Conseil et au Gouvernement et c'est bien dommage.

Sur la fiscalité, non, M. Godel, le canton ne se gère pas comme une exploitation agricole. Un tout petit peu de théorie: pensez au New Deal keynésien ou à d'autres éléments. Imaginez s'ils avaient géré ça comme une entreprise agricole, on ne serait pas là aujourd'hui pour en discuter. Les finances publiques, c'est autre chose; on doit agir d'une autre manière et répondre à la dépression ou à d'autres systèmes économiques d'une autre manière qu'en comptant uniquement «un franc est un franc» et en regardant notre fortune.

Concernant l'école, on a à Fribourg la chance d'avoir le bilinguisme. J'aimerais bien que dans tout le canton, les élèves soient aussi avantagés et pas uniquement ceux qui sont par exemple en Ville de Fribourg, cela avec les questions d'enseignement en français ou en allemand suivant l'école qu'ils fréquentent. Il peut y avoir de l'enseignement bilingue par immersion; on peut essayer de voir si un déplacement de professeurs et non pas d'élèves est possible pour que certains cours soient donnés dans une autre langue. Je n'ai pas vu d'impulsions dans ce sens.

Quant à la politique criminelle, met-on assez de moyens pour lutter contre la criminalité en col blanc? Donne-t-on les moyens au procureur général d'appliquer sa politique criminelle? Donne-t-on simplement assez de moyens aux prisons? On a vu qu'il manquait des places dans ce canton – c'était un cri d'appel du procureur général au milieu de législature – simplement pour mettre des gens en détention.

Au sujet de la RIE III, on cite l'exemple vaudois; cet exemple vaudois a bien fonctionné, parce qu'on a une entente Broulis-Maillard – on peut penser ce qu'on veut de ces personnes –, soit une entente gauche-droite. Et bien simplement ici, on a un projet qui est fait sans consultation,...

**Le Président.** Monsieur le Député, vous êtes malheureusement arrivé au bout du temps qui vous était imparti.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Au nom du Conseil d'Etat, j'ai l'honneur de vous résumer le contenu de notre bilan de législature 2012–2016.

Pour tenir compte du travail de chacun, le résumé est un peu long, mais à mon sens, il vaut la peine de faire un tour d'horizon du travail commun. Vous voulez l'apéritif? Je n'ai pas plus de cinq minutes?

**Le Président.** Nous ne prendrons pas l'apéritif. Allez-y, Madame la Présidente.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Alors que la législature précédente s'est caractérisée par la consolidation et le renforcement de la santé des finances de l'Etat, notamment grâce à l'allègement bienvenu provoqué par la distribution de l'or de la Banque Nationale, une rapide dégradation des perspectives financières est apparue dès le début de la législature 2012–2016.

Der Staatsrat erarbeitete deshalb einen Plan für Struktur- und Sparmassnahmen aus und setzte diesen um, damit er die Entwicklung der Kantonsfinanzen im Griff behalten konnte. Dieser Plan, der im Herbst 2013 vom Grossen Rat angenommen wurde, hat seine Wirkung in den Jahren 2014–2016 gezeigt. So konnten in dieser Zeit immer ausgeglichene Budgets vorgelegt werden.

Vous avez pu prendre connaissance dans le détail du bilan du Conseil d'Etat via le document qui vous a été transmis ou dans la presse. Permettez-moi quand même de rappeler les sept défis que le Gouvernement a voulu relever durant cette législature et les principaux chantiers qu'ils comprenaient.

Le premier défi s'intitulait «Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique».

La législature a été marquée par un grand bouleversement en matière d'aménagement du territoire avec la révision de la fameuse LAT. Pour Fribourg, cela nécessite une révision totale du plan directeur cantonal et l'introduction de la taxe sur la plus-value.

Dans le domaine de la mobilité, plusieurs améliorations ont été réalisées en matière de transports publics, notamment avec les lignes Bulle-Romont-Fribourg ou Romont-Yverdon et l'inauguration de la halte ferroviaire de la Poya ou encore le développement de la desserte des bus régionaux.

Parallèlement, le canton a également poursuivi le développement de ces infrastructures, dont bien sûr l'achèvement du pont de la Poya.

Nous avons également avancé dans la mise en œuvre du cadastre des sites pollués et l'inventaire des surfaces d'assolement a été mis à jour pour permettre au canton de Fribourg de respecter à nouveau le quota fixé par la Confédération.

2. Herausforderung: Entwicklung einer Bildungspolitik, die Jugendliche und Erwachsene bei der Eingliederung unterstützt.

Nach 10jährigem konzentriertem Arbeiten traten das neue Gesetz über die obligatorische Schule und das dazugehörige Ausführungsreglement am 1. August 2015 beziehungsweise am 1. August 2016 in Kraft. Mit verschiedenen Gesetzesänderungen wurde den Freiburgischen Hochschulen eine neue Autonomie zuerkannt, um ihre Stellung zu stärken.

Die Umsetzung des kantonalen Konzeptes für den Sprachunterricht wurde während dieser Legislatur gemacht. Mit Blick auf eine Stärkung der Positionierung des Standorts Freiburg hat der Grosse Rat am 7. September 2016 die Schaffung und die Finanzierung eines auf die Hausarztmedizin ausgerichteten Masters in Humanmedizin genehmigt.

Die Einweihung des Adolphe Merkle Instituts, Zentrum für Nanoforschung, sowie verschiedene laufende Projekte für den Bau von Gebäuden werden unsere Hochschulen stärken.

Im Bereich der Sonderpädagogik hat der Staatsrat im März 2015 ein Konzept genehmigt. Die Plattform Jugendliche, das wichtige Aushängeschild des Massnahmenkatalogs, wurde konsolidiert.

3. Herausforderung: Unterstützung von Innovation und Technologietransfer zur Förderung eines qualitativen Wachstums.

Freiburg ist heute wirtschaftlich besser positioniert als im Jahre 2012. Mit der Schaffung von BlueFactory hat Freiburg eine optimale Grundlage aufgebaut.

Beaucoup a été fait pour renforcer la relève professionnelle et le nombre de personnes en formation professionnelle est passé de 8796 à plus de 9500, soit une augmentation de 8%.

En ce qui concerne la création d'emplois, nous avons accompagné des succès notables, par exemple avec Nespresso et PharmaFocus à Romont, l'extension de Liebherr à Bulle ou celle de Comet à Flamatt.

Ces quatre réalisations ou extensions ont totalisé à elles-seules des investissements de 570 millions pour près de 1000 places de travail.

Nous avons également renforcé le secteur agroalimentaire par le cluster Food & Nutrition et le campus de Posieux ainsi que par les investissements à Grangeneuve.

Concernant le défi n° 4 «Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion», l'Hôpital fribourgeois a lancé sa stratégie 2013–2022, laquelle implique une centralisation des soins aigus complexes sur le site de l'Hôpital cantonal et le maintien dans les régions d'hôpitaux de soins aigus de proximité et de réadaptation dotés de service d'urgence ou de permanence.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a poursuivi une dynamique de développement des soins ambulatoires et de la psychiatrie de liaison.

Dans le domaine de la prévention, plusieurs systèmes de prise en charge ont été améliorés concernant notamment l'alcool ou le tabac.

Une des grandes réalisations de la législature restera bien sûr Senior+, une politique globale de la personne âgée qui fait de Fribourg un canton pionnier en la matière.

Le projet de loi sur la personne en situation de handicap est prêt à être présenté au Grand Conseil et le rapport périodique sur la pauvreté vient de l'être.

Avec le concours des communes, nous avons suscité la création de très nombreuses places d'accueil dans les structures d'accueil extrafamilial, en crèche ou en accueil extrascolaire. Le mouvement continue au bénéfice de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Enfin, un programme cantonal d'intégration des migrants a été élaboré.

5. Herausforderung: Anpassung der Sicherheitspolitik und der Justiz an die gesellschaftliche Entwicklung.

Zahlreiche Gesetzesänderungen machten diese Anpassung möglich, namentlich das neue Gesetz über den Kindes- und Erwachsenenschutz, das Justizgesetz mit der Einführung der Funktion der gerichtsunabhängigen Richterinnen und Richter oder die Gesamtrevision der Gesetzgebung über den Straf- und Massnahmenvollzug.

Der Staatsrat hat 2012 gemeinsam mit dem Generalstaatsanwalt Prioritäten festgelegt, indem er eine Politik zur Bekämpfung der Kriminalität beschloss. Diese Politik wurde 2015 überarbeitet und die Schwerpunkte wurden auf die Cyber-Kriminalität und die organisierte Kriminalität gesetzt.

Im Bereich Polizei wurde ein neues Dekret verabschiedet, das den Bestand der Polizeibeamten auf 570 festlegt.

Die Revision der Gesetzgebung über die Gebäudeversicherung sowie die Feuerpolizei wurde vom Grossen Rat gut geheissen. Es wurde jedoch das Referendum dagegen ergriffen.

Die Sicherheit der Konsumentinnen und Konsumenten ist ein nicht zu vernachlässigender Aspekt der allgemeinen Sicherheit, die für die Friburgische Bevölkerung gewährleistet werden muss.

Die Reorganisation des Amtes für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen und seine Zusammenlegung in einem Gebäude in Givisiez haben seine Effizienz gesteigert.

Au sujet du défi n° 6 «Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions», un concept de promotion de l'image a été mis en place dès le début de la législature avec le développement du partenariat Fribourgissima Image Fribourg.

Plusieurs actions ou campagnes ont permis de promouvoir l'image d'un canton riche de ses traditions tout en étant moderne et innovant.

Le concept cantonal du sport a été validé par le Conseil d'Etat. Le campus du Lac-Noir, le subventionnement des piscines et l'aide à la patinoire ont été autant d'avancées dans le domaine du sport. Et notre canton a été associé à la Fête fédérale de lutte à Estavayer, laquelle a suscité un grand enthousiasme.

Deux journées du bilinguisme ont eu lieu. Le nombre des communes a diminué de vingt-neuf durant cette législature, soit un rythme égal à celui des législatures précédentes.

Les récentes modifications apportées à la LEFC – avec la possibilité de créer une assemblée constitutive pour le Grand Fribourg – sont des innovations qu'il a été possible de mettre en place grâce à un important dialogue entre les communes, l'Etat et les partenaires.

Concernant le désenchevêtrement des tâches, vous avez reçu un résumé de ce projet en juin. Datant des années nonante, il a connu un coup d'accélérateur durant cette législature, mais c'est dans ce genre de projets qu'on gagne du temps en faisant des détours, lesquels consistent à prendre le temps nécessaire avec les partenaires pour analyser et se mettre d'accord.

Dans le domaine des structures territoriales, je rappelle que le Grand Conseil avait refusé le rapport Corminbœuf en 2011 et que nous allons remettre l'ouvrage sur le métier avec le postulat que vous avez accepté cette année.

L'adaptation de la législation sur l'exercice des droits politiques a déjà été mentionnée. Une réorganisation a eu lieu dans le domaine de l'Etat civil et pour finir, le Gouvernement a adopté une directive concernant la gouvernance des entreprises, directive qui attendait sa concrétisation depuis un certain temps.

Quant au défi n° 7 «Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique», le Conseil d'Etat a adopté une stratégie de cyber-administration en décembre 2014. Dans le domaine du personnel, la flexibilisation de la retraite entre 58 et 65 ans avec le maintien de l'avance AVS a été introduite.

Concernant la protection de la santé et de la sécurité au travail, le Conseil d'Etat a adopté fin 2015 l'ordonnance relative au harcèlement.

La loi sur la médiation administrative entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Au chapitre du développement durable, l'Etat travaille à la mise en œuvre de vingt-quatre actions et a élaboré avec l'Association des communes fribourgeoises un portefeuille d'actions durables au service des communes.

Je terminerai en revenant brièvement sur les finances cantonales: les domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance, avec une augmentation de 9,1%, respectivement de 10,8%, ont connu une évolution supérieure à celle de la moyenne des charges située à 7,8%.

Durant ces cinq années, près de 350 nouvelles places de travail ont par ailleurs été créées. Sur le plan des investissements, un effort soutenu a pu être maintenu; un programme de près de 870 millions a ainsi été réalisé avec près de 3 frs sur 4 à charge exclusive de l'Etat.

La fortune nette de l'Etat nous permet d'aborder l'avenir avec sérénité et nous espérons pouvoir voir aboutir les ambitions mentionnées aujourd'hui par le Grand Conseil grâce à cette fortune.

En conclusion, comme vous avez pu le voir, de très nombreux dossiers ont avancé durant cette législature; le programme gouvernemental souhaitait s'écarter de la division entre Directions pour proposer une vision au-dessus des clivages administratifs. Cette manière de faire porte ses fruits, même

s'il faut admettre que passer par-dessus ces limites demande un effort constant.

Le Gouvernement a montré durant toute la législature un front commun, même lorsqu'il s'agissait de défendre des positions difficiles prises à de courtes majorités.

Cette unité a été nécessaire et comme le montre le bilan, le Conseil d'Etat n'a pas simplement suivi son programme, mais a aussi œuvré dans des dossiers imprévus, tout en cherchant en permanence à garder la cohérence d'actions définies par le programme.

Je tiens ici à remercier mes collègues pour leurs engagements. Je ne saurais non plus terminer cette présentation sans relever que le riche bilan que nous sommes en mesure de vous présenter ne serait pas possible sans l'engagement soutenu et motivé des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat auxquels vont également les plus sincères remerciements du Conseil d'Etat.

**Le Président.** Je vous remercie, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, pour ce complément apporté au bilan de législature.

L'exercice auquel s'est livré le Conseil d'Etat pour la première fois et consistant à soumettre un bilan de législature au Grand Conseil pour donner un aperçu sur ce qui a été fait – et je l'en remercie – devrait être, comme tout rapport, l'occasion aussi d'un échange et d'une discussion. Et comme on peut toujours, d'une législature à l'autre, tenter d'améliorer les instruments que nous mettons en place, je formule le vœu que pour le prochain bilan de législature – cela nous amène loin, mais voyons loin et c'est ce qu'ont demandé beaucoup de députés –, nous n'ayons pas, lors de la discussion en plénum, un complément à ce qui est déjà écrit sur sept domaines dans le bilan de législature, mais plutôt une prise en compte de la volonté du Parlement, soit des questions posées, des éventuelles critiques formulées, cela dans le simple but d'améliorer, s'il est encore possible, le plan de législature de l'année suivante.

Alors, je remercie le Conseil d'Etat pour le travail qui a été fait et dans le sens d'une amélioration, je souhaite que pour la prochaine fois, nous ayons plus un débat qu'un complément d'informations.

> Le Grand Conseil prend acte de ce bilan de législature.

—



## Projet de loi 2016-CE-41 Guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Nicolas Kolly** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** J'ai le privilège de vous présenter le rapport de la commission parlementaire qui a examiné le projet de nouvelle loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat.

La commission parlementaire s'est réunie le jeudi 13 octobre dernier et a traité cet objet en une séance. La commission a été unanime pour saluer ce projet de loi, base légale indispensable pour la création du futur guichet de cyberadministration, lequel devrait permettre d'améliorer les prestations de l'Etat aux citoyens.

Je crois que je n'ai pas besoin de rappeler l'importance de l'informatique et d'Internet dans notre société actuelle: banques, postes, magasins, il n'y a plus une société privée d'une certaine importance qui ne dispose pas d'un guichet virtuel performant. Il était temps pour l'Etat de mettre à disposition de nos citoyens un outil semblable. Concrètement, cela permettra par exemple d'améliorer le processus d'octroi d'un permis de construire ou encore d'obtenir des prestations de l'Etat, telles qu'une attestation de l'Office des poursuites ou encore de l'Etat civil. Le succès de FriTax concernant les déclarations d'impôts prouve que nos citoyens attendent ce type de services.

S'agissant du projet de loi, celui-ci a été très bien accueilli par notre commission, qui ne lui a apporté que quelques modifications rédactionnelles. Je présenterai ces modifications lors de la lecture des articles.

Enfin, je tiens à remercier, au nom de la commission, M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, M<sup>me</sup> la Chancelière Danielle Gagnaux ainsi que le chef du Service de législation André Schoenenweid et Stéphane Schwab, responsable du Secrétariat de cyberadministration. Merci à eux pour leurs explications complètes et détaillées.

Avec ces remarques et ces explications, je vous recommande, au nom de la commission parlementaire, d'accepter l'entrée en matière et d'accepter le projet bis de la commission.

**Le Commissaire.** Le dossier de cyberadministration fait partie des objectifs de la législature qui s'achève. En décembre 2014, le Conseil d'Etat a adopté la stratégie de cyberadministration du canton de Fribourg. Un certain nombre de prestations de cyberadministration sont d'ores et déjà disponibles dans notre canton et ce depuis un certain temps. Elle sont toutefois le fruit d'initiatives individuelles de services et ne

répondaient pas à une stratégie commune de cyberadministration.

Pour coordonner et accompagner la mise en œuvre de sa stratégie, le Conseil d'Etat a décidé de mettre sur pied un Secrétariat de cyberadministration codirigé par le Service informatique de l'Etat et la Chancellerie d'Etat. La nécessité de mettre en place un cadre légal pour valider les transactions électroniques a également rapidement été identifiée. C'est la raison d'être de la loi sur le guichet de cyberadministration qui vous est proposée aujourd'hui.

Les bases légales intégrant la protection des données et la sécurité d'information sont nécessaires afin d'obtenir la transparence indispensable et la confiance des citoyennes et des citoyens en vue de l'utilisation de nos prestations en ligne. Le projet de loi prévoit l'introduction d'un guichet de cyberadministration, appelé guichet virtuel, qui va concrétiser de manière progressive l'utilisation des moyens électroniques dans les procédures administratives.

Conformément à la stratégie du Conseil d'Etat, ce guichet doit permettre la suppression progressive de l'envoi papier, tout en fournissant un accès simple aux prestations et une facilité de recherche des informations. Le guichet virtuel intégré dans le portail [www.fr.ch](http://www.fr.ch) facilitera ainsi l'accès aux prestations et leur mutualisation.

Il est notamment prévu de mutualiser les développements à travers un socle technologique commun – ça, c'est important –, ce qui permettra de dynamiser le déploiement des prestations tout en réduisant les coûts grâce à une réutilisation d'éléments, tels qu'une plate-forme de connexion sécurisée centrale, un module de paiement commun à tous les services ou encore un moteur de formulaires standards.

Le projet de loi définit les bases des relations avec les communes et les organes tiers, soit les fournisseurs de prestations extérieurs à l'administration. Il prévoit également la création d'un identificateur unique de personne et d'un référentiel cantonal. L'identificateur de personne est un numéro non signifiant et immuable attribué à une personne physique ou morale. Il permettra de garantir l'enregistrement d'une personne de manière unique dans les systèmes informatiques de l'Etat. Cet identificateur et les autres coordonnées non sensibles du citoyen seront regroupés dans un référentiel cantonal constituant la colonne vertébrale de la cyberadministration. Cette base de données permettra de séparer l'identification de la personne de l'accès à ses données. Ce socle commun d'informations sera géré de manière centrale et mis à disposition des services de l'Etat qui le compléteront chacun individuellement avec des données liées aux prestations fournies. Ainsi, les données génériques sur les clients de la cyberadministration seront gérées de manière centralisée, tandis que les données sensibles ne seront détenues que par ceux qui en ont besoin. L'identificateur de personne et le référentiel cantonal permettront d'assurer la sécurité adé-

<sup>1</sup> Message pp. 3204ss.

quate et la traçabilité nécessaire, tout en garantissant la protection des données, en limitant les coûts de développement et en simplifiant l'exploitation tant pour le citoyen que pour l'administration.

Le projet de loi assure enfin, à certaines conditions, une validité juridique équivalente entre la procédure administrative électronique et la procédure écrite actuelle. Les premières prestations de cyberadministration seront mises en place dans le guichet virtuel au fur et à mesure dès 2017.

Pour conclure, j'affirme que ce projet de loi a été bien accueilli par les organes consultés; l'essentiel des remarques a pu être pris en compte.

Au nom du Conseil d'Etat, je propose au Grand Conseil de l'adopter avec les modifications proposées par la commission, lesquelles sont surtout de nature rédactionnelle.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a très bien compris les enjeux de ce projet de loi, puisqu'il s'agit de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), mais également de supprimer les envois papier.

A l'intérieur du groupe socialiste, je tiens tout de même à signaler que le débat a été nourri au sujet de cette loi consacrée au guichet de cyberadministration de l'Etat. En effet, les députés sont partagés entre l'utilité d'un tel guichet informatique pour le citoyen et les agacements habituels liés aux problèmes des projets informatiques de l'Etat. En effet, malheureusement, on a trop souvent évoqué ces problèmes informatiques en plénum ou parfois même par le biais d'instruments parlementaires. Pour cette raison, il existe des réserves quant à l'élaboration de ce guichet de cyberadministration cantonal.

Concernant la hot-line, on constate par exemple avec la Poste qu'il n'est pratiquement plus possible d'atteindre son bureau postal. C'est extrêmement compliqué et on ne peut même pas avoir un simple renseignement concernant un envoi recommandé ou un colis. Idem avec Swisscom et sa hot-line: selon certaines heures et pour des questions d'économies, on est dévié vers un bureau en Afrique du nord. Nous avons quelques craintes au sujet de cette hot-line. Le groupe socialiste attend donc des garanties de M. le Commissaire du Gouvernement quant au bon fonctionnement de cette cyberadministration cantonale, mais également concernant la hotline. Sera-t-elle physiquement située dans le canton de Fribourg et avec des employés fribourgeois?

Après ces remarques critiques constructives, le groupe socialiste entre en matière, mais pour la suite, les députés seront attentifs aux réponses de M. le Commissaire.

**Portmann Isabelle** (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderätin in Tentlingen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist sich einig und ist für ein Eintreten auf den Gesetzesentwurf über den elektronischen Regierungsschalter, über die Cyber-Administration. Man schafft so Möglichkeiten, das ältere System durch ein neues zu ersetzen. Das geht für uns in die richtige Richtung.

Trotzdem möchte die Freisinnig-demokratische Fraktion auch ihre Bedenken zum Gesetzesentwurf äussern.

Sie bezweifelt die volle Kompatibilität des elektronischen Systems des Staates mit den verschiedenen Systemen in den einzelnen Gemeinden. An diesem Punkt möchte ich auf die Probleme der Kompatibilität des Primeo-Systems mit den einzelnen Systemen der Gemeinden und Schulen hinweisen. Dieses System war nicht mit allen Systemen der Gemeinden kompatibel und hat den Gemeinden Mehraufgaben und dadurch auch Mehrausgaben verursacht.

Die Fraktion befürchtet darum auch hier, dass die Umsetzung dieses Gesetzes und dieses Systems für die Gemeinden erhebliche Mehraufgaben und Mehrausgaben bedeutet. Wir nehmen die Sorgen der Gemeinden ernst. Darum möchte die Freisinnig-demokratische Fraktion zu gegebener Zeit, das heisst, während der Lesung des Gesetzes, eine Änderung, ein Amendement, beantragen. Sie möchte bei Artikel 20 im Gesetz geschrieben sehen, dass der Staat den Gemeinden den Datentransfer effizient, sicher und gratis zur Verfügung stellt.

Das waren unsere Bemerkungen.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). En préambule, je déclare mes liens d'intérêts: j'ai fait partie de la commission parlementaire traitant de cet objet. Je ne suis pas né à l'ère de l'informatique et n'ai jamais suivi de cours informatiques durant ma scolarité obligatoire.

Bienvenue dans l'ère numérique. En l'an de grâce 2017 et pour les années à venir, l'administration des affaires importantes avec les autorités cantonales se fera désormais à l'aide d'un ordinateur à la façon cyber. Cette stratégie ambitieuse nécessite une adaptation des conditions-cadres légales et l'adaptation de prérequis juridiques. Ce projet de loi autorise la création d'un identificateur unique de personne et d'un référentiel cantonal qui assurent une validité juridique équivalente entre la procédure administrative électronique et la procédure écrite actuelle.

Si la suppression du papier doit permettre une administration plus efficace, augmenter la disponibilité temporelle et réduire les coûts, il est impératif d'éviter la fracture numérique, soit que les personnes n'ayant pas d'accès ou étant peu à l'aise avec l'informatique soient péjorées dans leurs démarches avec l'administration cantonale. Le futur surcoût du papier ne devra en aucun cas être mis à charge de ces personnes.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat pour la grande qualité de ce message, acceptera à l'unanimité le projet bis tel que proposé par

la commission parlementaire et vous recommande d'en faire autant.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Personnellement, je n'ai aucun lien d'intérêts officiel avec ce projet. J'ai acheté mon premier ordinateur en 1985 à la Migros et j'essaie depuis de me débrouiller.

Das Mitte-Links-Bündnis ist sich der Bedeutung des E-Government-Projekts für das Leben der Bürgerinnen und Bürger und die Arbeit der Dienststellen sehr bewusst.

Das vorliegende Gesetzesprojekt ist eigentlich nur die Spitze des Eisbergs der kantonalen Strategie mit verschiedenen Projekten wie der Verwaltung der persönlichen Daten im Fri-Pers, der Steuererklärung FRItax, den grossen Schulprojekten oder der elektronischen Verwaltung von Bauplänen und Baubewilligungen.

Il est certainement judicieux de prévoir avec le référentiel une base de données et donc une base de travail pour les différents services. Le deuxième volet, le guichet virtuel ou plutôt le portail internet, est l'offre visible de cette première étape.

Pour les utilisateurs, la solution proposée de l'identificateur – en langue plus compréhensible, c'est un login avec une User-ID – est devenue quelque chose d'habituel. Nous prenons dans ce sens acte des déclarations des responsables du projet sur les mesures de sécurité d'accès et la protection des données.

Le groupe Alliance centre gauche approuve la version de la commission avec une petite réserve. Nous aurions souhaité à l'art. 4 al. 5 que l'Etat offre toujours la version papier à ceux qui le désirent. La fracture numérique est une réalité qui existera encore pendant quelques années. Nous sommes bien d'accord que l'Etat veut encourager le recours à la version électronique avec des actions positives, mais nous nous opposons à pénaliser financièrement les contacts personnels et la demande de la version papier, comme le font aujourd'hui par exemple les instituts de cartes de crédit. L'Etat n'est pas une banque; il est un service public qui doit être à disposition aussi de ceux qui ne sont pas des as de l'ordinateur. Par contre, nous trouvons judicieux d'aspirer à l'unification des solutions concernant les différentes applications pour les professionnels et pour les communes. Là, je pense qu'il est possible d'exercer une certaine pression. Dans ce sens, personnellement, je suis assez mitigée quand je vois les deux amendements déposés. Je pense par exemple que les architectes ont demandé longtemps une solution électronique pour avoir les autorisations de construire. Donc, en contre-prestation, il faudrait aussi pouvoir obliger la branche à les utiliser.

Dans ce sens, nous en restons au projet bis de la commission.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Je remercie le Conseil d'Etat et la Chancellerie d'Etat pour les travaux accomplis.

Le groupe va soutenir à l'unanimité ce projet de loi avec quelques remarques quand même.

Der Mensch ist ein Gewohnheitswesen.

Je suis quand même assez surpris de la critique du groupe socialiste sur cette loi, parce que l'accès futur, indépendant de ce nouveau guichet de cyberadministration, l'accès ordinaire, traditionnel est quand même possible, aussi dans le futur. C'est la raison pour laquelle nous allons également soutenir ce projet de loi.

La sécurité est un thème important. Nous avons la possibilité, avec notre messagerie électronique parlementaire, de changer le mot de passe seulement tous les six mois. Dans les grandes entreprises – à la Confédération également –, vous êtes obligés de changer le mot de passe toutes les quatre semaines, au maximum huit, et d'entrer un mot de passe avec des sécurités à trois ou quatre reprises. Nous pensons que cette solution proposée ici est conforme aux besoins futurs.

Der Zugang ist ja gewährleistet für den herkömmlichen Zugriff auf die Verwaltung. Der einzige Punkt, der uns Sorgen bereitet, ist der interne Aufwand der Verwaltung, sei es einerseits der Kanzlei, andererseits auch der Direktionen. Denn aus eigener Erfahrung kann ich Ihnen bereits jetzt vorhersagen, dass der Aufwand, um diese internen Prozesse entsprechend vorzubereiten, damit dieser elektronische Zugang gewährleistet werden kann, nicht zu unterschätzen ist – ein Aufwand, der einerseits einen Personalaufwand bedeutet aber auch einen Aufwand an externen Beratern.

Mit diesen kritischen Bemerkungen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dieses Gesetzesprojekt einstimmig unterstützen.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants et constate que l'ensemble des groupes parlementaires accepte l'entrée en matière. Je n'ai pas noté de questions particulières à l'attention de la commission.

Je relèverai simplement les quelques soucis évoqués, premièrement par le député David Bonny par rapport à l'accessibilité de ce guichet virtuel. Cela a aussi été un souci pour la commission, laquelle en a discuté. Il a été promis que ce guichet virtuel sera simple d'utilisation et accessible. Il est clair que le rôle de notre Parlement est uniquement de faire une base légale. Ensuite, ce sera aux informaticiens, respectivement à l'administration de mettre en place un système qui fonctionne. On verra ce qu'il en est. Je rajouterai que ce n'est pas parce que certains projets informatiques ont été mal gérés ou n'ont pas donné satisfaction qu'il faut renoncer totalement à l'informatique, mais j'ai noté que vous acceptez quand même cette loi.

Ensuite, par rapport au souci du groupe libéral-radical quant aux coûts que pourrait engendrer l'adaptation des systèmes informatiques communaux aux systèmes cantonaux, je pense

qu'on aura peut-être l'occasion d'en discuter lors de la lecture des articles, plus précisément à l'art. 20 avec l'amendement déposé par la députée Nadia Savary.

Par rapport au souci sur l'accessibilité, sur le maintien de l'offre papier, on aura aussi l'occasion d'en rediscuter avec l'amendement de Roland Mesot à l'art. 3; cela a aussi été discuté en commission et j'y reviendrai plus tard lors de la lecture des articles.

Je note également le souci du député Emmanuel Waeber du groupe de l'Union démocratique du centre quant aux conséquences financières de la mise en place. Là encore, on fait une nouvelle loi. On en verra les conséquences. Je laisserai M. le Commissaire répondre à cette question relative aux coûts financiers.

Le député Grandgirard a relevé également le souci de l'accessibilité pour tous. J'y ai répondu précédemment et on aura l'occasion de débattre à l'art. 3 de la pertinence de maintenir encore un service papier, ce pour toutes les prestations.

**Le Commissaire.** Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus en faveur de ce projet. J'irai jusqu'à dire que ces députés sont pour le maintien des traditions à Fribourg avec un canton qui se modernise, qui est à l'avant-garde avec ce projet de cyberadministration.

Evidemment, je comprends les remarques faites, parce que cela évolue tellement vite, mais je crois qu'on n'a pas le choix, il faut le dire. Nous devons avancer, même s'il peut y avoir des points d'interrogation.

J'aimerais rassurer M. le Député Bonny: je ne pense pas qu'on va créer des postes en Afrique – que ce soit du sud ou du nord – et je pense qu'on gardera les postes à Fribourg. Par contre, je ne peux pas vous garantir que ces postes seront pour des Fribourgeois; cela pourra être des Vaudois. Il y a des Fribourgeois qui travaillent sur Vaud et vice-versa. Vous êtes d'accord avec moi sur ce point-là, bien entendu. Evidemment, c'est normal d'avoir des réticences à chaque projet informatique.

J'en viens notamment aux remarques sur les communes et sur le fait que cela occasionnera des coûts, etc. Comme cela a été dit, on aura l'occasion d'en reparler, mais je pense qu'on ne peut pas travailler constructivement si on n'a pas des relations de partenariat avec les communes pour trouver les meilleures solutions. Il ne suffit pas de dire: «Oui, c'est l'Etat qui doit payer ou ce sont les communes.» C'est le partenariat. On doit trouver des solutions ensemble et les meilleures solutions. D'ailleurs, je peux vous dire, expérience faite, ce qui se fait actuellement avec le SITel. Lorsque je suis arrivé aux Finances et parce qu'on nous avait fait pas mal de remarques sur le fait qu'on prenait du travail au privé, j'ai dit au Service: «Ne développons pas de nouvelles applications en faveur des communes, même si elles les payaient.» Les communes

reviennent aujourd'hui chez moi en disant: «On aimerait mieux que ce soit le SITel qui s'en occupe.» Pourquoi? Parce qu'en cas de problème, le privé dit: «Oui, mais c'est la faute du SITel.» On se renvoie la faute les uns aux autres, d'où l'importance d'avoir un socle commun – pour éviter ces problèmes – pas seulement entre l'Etat, les communes et les privés, mais à l'intérieur de l'Etat déjà. Il y a tellement de systèmes que je pense qu'il est important d'avoir un socle commun.

M. le Député Waeber dit qu'il y aura du travail. Effectivement, il y en aura, mais cela se fait dans le cadre de la formation continue. On a parlé plusieurs fois de FriTax aujourd'hui; c'est évidemment une nouvelle méthode de travail. C'est autant nouveau pour les collaboratrices et les collaborateurs que pour les contribuables et les communes. Là, cela se passe de manière harmonieuse, parce que chacun d'entre nous doit évoluer. Cela a été dit par M. le Député Grandgirard, lequel n'a pas participé à cette génération. Vous n'êtes pas le seul; moi non plus. On se débrouille toujours, on trouve des solutions. Je pense que c'est une machine qui est en route, il faut aller de l'avant. En cela, je crois que tout le monde est acquis à l'idée d'aller de l'avant avec ce projet, même s'il y a encore des points d'interrogation en termes de sécurité. C'est aussi quelque chose dont l'Etat s'inquiète et qui explique pourquoi il vise toujours les sécurités maximum. Ensuite, on verra comment on avance. Mais ce que je peux dire par rapport aux remarques est que vous aurez l'occasion chaque année, soit dans le cadre du budget, mais surtout dans le cadre des comptes et des comptes rendus des Directions, de faire valoir votre expérience, vos expériences et d'exprimer vos remarques pour dire votre désaccord et demander des corrections. Il y a toujours moyen de discuter. L'objectif commun est toujours un meilleur service à la population et la diminution des tracasseries administratives. On en parle souvent et là, c'est une réalité.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### CHAPITRE 1

#### ART. 1

**Le Rapporteur.** Il s'agit là de l'objet et du but de la loi. La commission a apporté une petite modification afin de préciser que l'identificateur et le référentiel serviront pour toutes les applications de l'Etat, indépendamment du fait que les prestations seront fournies ou non par le biais du guichet de cyberadministration.

- > le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 1 al. 1.



- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 2

**Le Rapporteur.** Il s'agit de l'article définissant les terminologies de cette loi. A noter que pour les autorités administratives, le projet de loi renvoie à la définition du CPJA.

- > Adopté.

ART. 3

**Le Rapporteur.** Cet article indique quelles prestations seront concernées par la loi. L'al. 3 indique par ailleurs que certaines prestations devront se faire uniquement par l'intermédiaire du guichet virtuel. Un amendement a été déposé par le député Roland Mesot à cet article. Je le laisserai développer son amendement et répondrai ensuite en faisant connaître le point de vue de la commission.

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 3 al. 3: «Le guichet virtuel indique quelles autorités administratives offrent des prestations par le biais du guichet virtuel, quelles sont ces prestations et quelles transactions peuvent être réalisées par ce biais.»

Dans le message, il apparaît que l'utilisation des procédés traditionnels devraient perdurer. A la page 4 du message, on parle notamment d'offrir des prestations et de ne pas imposer cette voie en parlant du guichet virtuel. Or, le texte de loi, à l'art. 3 al. 3, ne garantit absolument pas que les engagements pris dans le message seront respectés. Au contraire, je vois dans cet art. 3 al. 3 la possibilité d'imposer très vite l'utilisation du guichet électronique.

Avec mon amendement, je veux réellement garantir la mise en place progressive du guichet électronique – je dis bien progressive; cela a été dit par M. le Commissaire dans son entrée en matière – sans contrainte technique pour les utilisateurs. On doit laisser la possibilité à un utilisateur ne disposant pas des standards informatiques de travailler avec un moyen traditionnel. Imaginez un utilisateur qui doit utiliser le guichet virtuel et qui ne dispose pas du standard qui doit être utilisé; comment fait-il? C'est la question que je me pose.

Vous avez aussi parlé des problèmes qu'il pouvait y avoir pour les communes qui souhaitaient que le SITel s'occupe de leurs infrastructures informatiques. S'il y a des problèmes avec des particuliers, on pourra aussi toujours dire: «C'est le système de l'Etat qui ne va pas, le système du particulier va et vice-versa.»

Donc, je pense que mon amendement va dans le sens d'une intégration progressive du guichet virtuel.

**Le Rapporteur.** La commission a également un peu discuté de cet aspect-là. C'est vrai que d'une part le message du Conseil d'Etat confirme que les prestations papier devront perdurer et que d'autre part le texte de loi est un peu ambigu. Par ailleurs, le commissaire du Gouvernement a confirmé en commission qu'il sera impossible d'effectuer certaines prestations par l'intermédiaire papier dans un avenir plus ou moins proche, le but étant bien évidemment de développer, de favoriser l'usage du guichet de cyberadministration, cela aussi pour faciliter justement le fonctionnement de certaines procédures. Pensez aux permis de construire, par exemple. Mais il est vrai qu'on prend le risque avec cet article de faire quand même une cassure par rapport à l'accessibilité, puisqu'il y aura la possibilité d'obliger l'utilisation du guichet virtuel.

Je ne peux pas donner la position de la commission par rapport à cela, parce qu'elle ne s'est pas déterminée sur cet amendement. On part du principe que ce sera utilisé à bon escient et qu'on ne va pas contraindre les utilisateurs à utiliser la version informatique trop rapidement, mais c'est vrai que cela pourrait poser problème pour l'un ou pour l'autre. L'administration est quand même à la disposition des citoyens si vraiment cela pose problème. Mais il est vrai que cet article laisse un peu une porte ouverte à cela. Comme dit précédemment, la commission ne s'est pas déterminée sur cet amendement. Je ne peux donc pas donner de mot d'ordre au nom de la commission.

**Le Commissaire.** Je vais vous donner tout d'abord un exemple concret concernant les permis de construire: dans le cadre de ce Grand Conseil, on discute souvent que c'est long, etc. On essaye d'améliorer la situation avec le Directeur de l'aménagement et président du COPIL dont je fais partie. Dans ce cadre-là et en discutant avec les communes, tout le monde est d'accord qu'il faut unifier si l'on veut être efficace. Il faut unifier, mais comme l'a dit le président de la commission parlementaire, on ne va pas tout changer demain. On sait qu'il faudra du temps au temps. L'administration fribourgeoise, tout le monde sait que c'est la meilleure de Suisse avec celle du Tessin. Il y aura toujours des possibilités. L'intérêt de la cyberadministration est d'avoir une ligne de conduite claire et des modes opératoires unifiés. C'est ça qui est important. Si l'Etat ne se donne pas les moyens de choisir et d'imposer des standards, eh bien on va augmenter les coûts; ça, c'est une évidence et je crois qu'il faut le savoir. Et les nouvelles solutions mises en place vont également rendre la vie des citoyens plus difficile. En effet, si vous laissez trop de portes ouvertes, cela les forcera à jongler entre différents systèmes, différentes solutions pas forcément compatibles entre elles. De surcroît, on ne peut pas exclure que parfois vous, le Grand Conseil, imposiez des systèmes dans le cadre de différentes solutions – je n'en ai point qui me vienne à l'esprit –, respectivement la Confédération. On ne peut pas exclure que la Confédération ou vous nous imposiez certaines prestations et certains standards dans le cadre de la cyberadministration. Je l'ai dit,

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3229ss.

l'administration est souple. Il faut laisser le temps au temps, mais tout le monde y viendra. Je pense que là, vous n'avez pas de souci à vous faire. Encore une fois, s'il y a de l'exagération, chaque année, vous aurez l'occasion d'intervenir dans cette enceinte pour dire: «Ecoutez, M. le Commissaire, stop. Vous avez dit que cela irait de telle et telle manière et on n'est pas d'accord avec ça.» C'est vous qui aurez le dernier mot; ce n'est pas comme à la Poste – cela a été soulevé par M. le Député Bonny – à laquelle nous n'avons pas directement accès, même si on peut leur écrire, tandis que dans le canton de Fribourg, avec le Législatif, c'est vous qui avez le dernier mot. Donc, pas de souci à vous faire.

Par conséquent, je vous demande de ne pas suivre la proposition d'amendement déposé par M. le Député Mesot et je suis persuadé qu'il comprendra cela. (*Rires!*)

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Mesot à l'art. 3 al. 3.
- > Au vote, la proposition d'amendement Mesot, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 57 voix contre 22. Il y a 2 abstentions.
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Mesot:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 22.*

*Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/

SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 57.*

*Se sont abstenues:*

Berset Solange (SC,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

ART. 4

**Le Rapporteur.** L'art. 4 règle la question des frais des émoluments. Son al. 5 dit que le Conseil d'Etat pourra prévoir certains avantages pour favoriser le recours au guichet informatique.

La commission a refusé un amendement visant à biffer cet alinéa, jugeant qu'il était effectivement judicieux d'avantager l'usage du guichet virtuel.

- > Adopté.

ART. 5

**Le Rapporteur.** L'article règle la participation des communes et autres associations de communes à ce projet.

- > Adopté.

ART. 6

- > Adopté.

ART. 7

- > Adopté.

ART. 8

- > Adopté.

ART. 9

- > Adopté.

CHAPITRE 2

ART. 10

**Le Rapporteur.** Les art. 10 et suivants règlent le droit d'accès au guichet et les grandes règles de son fonctionnement.

- > Adopté.

ART. 11

- > Adopté.

ART. 12

**Le Rapporteur.** Cet article règle l'enregistrement de l'historique. A noter que l'article indique uniquement une notion indéterminée en parlant de période limitée. Le règlement

d'application devra préciser cette notion. Il nous a été expliqué en commission qu'il était impossible à l'heure actuelle de fixer cette durée, parce qu'on ne connaît pas la durée des procédures. Lorsqu'il y a des recours jusqu'au Tribunal fédéral, il est difficile de régler le niveau temporel de l'historique.

> Adopté.

### CHAPITRE 3

**Le Rapporteur.** La commission a modifié le libellé du chapitre 3, qui devient uniquement «*Cyberadministration*», et introduit un sous-titre intitulé «*Identificateur de personne et référentiel*», ceci dans un but de meilleure compréhension de la loi.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition suivante de la commission (projet bis): modification du libellé du chapitre 3 et insertion d'une subdivision non nommée avant l'art. 13.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

#### ART. 13

> Adopté.

#### ART. 14

> Adopté.

#### ART. 15

**Le Rapporteur.** La commission a apporté une petite modification au texte allemand.

- > le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 15.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

#### ART. 16

> Adopté.

#### ART. 17

> Adopté.

### CHAPITRE 4

**Le Rapporteur.** La commission a modifié le titre qui devient «*Principes généraux en matière de cyberadministration*».

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition suivante de la commission (projet bis): transformation du chapitre 4 en subdivision non nommée avant l'art. 18.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

#### ART. 18

> Adopté.

#### ART. 19

**Le Rapporteur.** Cet article vise à contraindre l'usage de solutions uniformes, notamment pour les communes, afin de favoriser le fonctionnement du guichet virtuel.

> Adopté.

#### ART. 20

**Savary Nadia (PLR/FDP, BR).** M. le Commissaire, vous l'avez dit clairement tout à l'heure, il faut une ligne claire et cet amendement est en fait un ajout à l'art. 20 pour combler justement un manquement et pour que tout devienne plus clair.

En effet, l'art. 20 ne prend en compte que les développements futurs de la cyberadministration et ne règle pas la question épineuse des systèmes existant déjà dans les communes. Or, certaines communes viennent de vivre cette situation avec Primeo, logiciel introduit sans contact, ni consultation des communes. Celles-ci se sont retrouvées à devoir gérer deux systèmes en parallèle. Des promesses avaient pourtant été faites par M<sup>me</sup> Chassot dans cette enceinte. Il a fallu le rappeler à M. le Conseiller d'Etat Siggen. Maintenant, cette situation devrait se normaliser.

Autre exemple, la mise en œuvre de FriPers – harmonisation des registres a aussi été faite dans la douleur. Pour éviter encore plus ces incohérences, il est nécessaire de prévoir une disposition légale pour régler une telle situation. Il est primordial de consulter les communes afin de clarifier les compatibilités ou incompatibilités des solutions avec les logiciels communaux existants et surtout de régler légalement la procédure de transfert des données.

Ainsi, je vous propose l'amendement suivant à l'art. 20 al. 4 (nouveau): «*Lorsque les nouvelles solutions imposées par l'Etat entrent en conflit avec celles déjà mises en place par une ou des communes, l'Etat doit en tenir compte et assurer gratuitement un transfert de données efficace et fiable.*»

Le groupe libéral-radical et le Club des communes soutiennent cet amendement et je vous prie aussi d'en faire de même.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis président de l'Association des communes fribourgeoises et le beau-frère de M. André Schoenenweid, chef du SLeg.

Au nom des structures communales existantes et dans un souci de collégialité entre les structures informatiques communales et étatiques, je vous demande de soutenir cet amendement.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3229ss.

**Le Rapporteur.** Par rapport à cet amendement, je crois qu'il faut bien comprendre la systématique mise en place par cet article.

L'art. 20 al. 1 indique que le canton peut contraindre les communes et autres associations de communes ou agglomérations à utiliser les mêmes moyens, ceci dans un but évident de fonctionnement. Si on n'a pas les mêmes programmes, cela ne fonctionnera pas.

L'al. 2 dit que cette mise en place est réglée par des conventions de droit administratif. Donc, cela sera à négocier entre chaque commune et le canton.

L'al. 3 indique que par principe, les frais de développement seront mis à la charge du canton et les frais d'équipement – les ordinateurs –, les frais de formation continue par exemple du personnel communal et les frais de connexion seront mis à la charge des communes. On voit que la question des programmes, qui seraient nécessaires en cas de conflit entre les systèmes, n'est pas réglée directement par la loi. Là, on reviendrait à l'al. 2 et cela devrait être réglé par des conventions de droit administratif.

L'amendement proposé vise à ce que cet aspect-là soit réglé dans la loi et ce coût, s'il y en a un – peut-être qu'il n'y en aura pas, mais s'il y a des situations très différentes, il y aura un coût, parce qu'il faudra peut-être un programme pour adapter les programmes –, soit mis systématiquement à la charge du canton. C'est un choix totalement politique. La commission ne s'est pas prononcée sur cette question. Je ne peux pas dire le choix de la commission, mais je crois à titre personnel que la solution donnée par la loi est assez constructive, puisque c'est par des conventions de droit administratif. Ce seront des discussions entre les communes et le canton pour trouver la meilleure solution. Les communes et le canton devront discuter. On fait confiance au bon sens du Conseil d'Etat pour trouver des solutions qui ne péjorent pas trop les communes, mais c'est une question politique que la commission n'a pas tranchée.

**Le Commissaire.** Je ne pourrais presque rien dire, tellement le rapporteur de la commission a été excellent dans son argumentation, mais je vais quand même rajouter quelques éléments.

Tout d'abord, vous l'avez vu, l'art. 20 al. 3 permet de tenir compte de cas exceptionnels où les communes devraient être «subventionnées». M. le Rapporteur l'a dit: on trouve des solutions ou on aide techniquement. On ne devrait pas avoir de problèmes de manière générale de ne pas payer de manière directe, parce que vous le savez, l'informatique va tellement vite. Cela évolue tellement vite que, quelques années après, vous devez déjà changer votre informatique. Lorsque vous dites que quand ce ne sera pas compatible, le temps de discuter pour trouver des solutions, vous aurez déjà un nouveau système. Avec cet amendement, vous allez créer plus de

problèmes que de solutions pour dire quand il faudra payer. Je vous assure, il faut laisser de la flexibilité, de la marge de manœuvre dans le cadre des discussions à mener entre l'Etat et les communes – comme l'a dit le rapporteur – pour trouver les meilleures solutions de cas en cas; c'est l'al. 3 qui le dit.

Il faut également minimiser les contraintes financières qu'on veut donner a priori afin de pouvoir, le moment venu, investir au mieux les deniers de l'Etat et des communes. Je crois que ça, c'est important. Et que chacun assume ses propres responsabilités dans le but de mieux servir les citoyens de ce canton et permettre à notre canton de ne pas prendre de retard dans ce dossier capital devant faciliter la vie des habitants. Je pense que ça, c'est important. Dans cette démarche, il me paraît essentiel que les communes – je l'ai dit et je le répète – fassent également leur part de travail en s'engageant.

En conclusion, je vous assure que la mise en place de la cyberadministration se fera en partenariat. Ce n'est pas imposé par une lettre en disant qu'à partir de telle date, vous avez ça. C'est en partenariat, comme cela se fait habituellement avec les communes, respectivement avec l'Association des communes.

Avec les éléments que je viens de citer, soit travailler en partenariat et pas les uns contre les autres, je vous invite à ne pas suivre la proposition d'amendement Savary.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Savary à l'art. 20 al. 4 (nouveau).
- > Au vote, la proposition d'amendement Savary, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 50 contre 25. Il y a 5 abstentions.
- > Modifié selon l'amendement Savary.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Savary:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Doumaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP),



Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 50.*

*Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 25.*

*Se sont abstenus:*

Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP). *Total: 5.*

ART. 21

- > Adopté.

CHAPITRE 5

- > le Conseil d'Etat se rallie à la proposition suivante de la commission (projet bis): modification de la numérotation du chapitre avant l'art. 22.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 22 – MODIFICATION DU CPJA

- > Adopté.

ART. 23, TITRE ET CONSIDÉRANT

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

CHAPITRE 1

ART. 1 À ART. 9

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

ART. 10 À ART. 12

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

ART. 13 À ART. 21

**Le Rapporteur.** Le Grand Conseil vient de modifier l'art. 20 en ajoutant un al. 4 nouveau. Je ne sais pas si le Conseil d'Etat va se rallier. Je présume que non et qu'on va revoter sur cette question.

**Le Commissaire.** En principe, je sais compter. Quand je vois la marge existante, c'est difficile de se battre. Donc, je prends acte.

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 4

ART. 22 ET 23, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 79 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB),

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3229ss.

Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP),  
Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/  
SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial  
Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP),  
Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht  
Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing  
Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).  
*Total: 79.*

*A voté non:*

Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

—

> La séance est levée à 16 heures.

*Le Président:*

**Benoît REY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*

—

## Deuxième séance, jeudi 3 novembre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

**SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2016-GC-87: modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnités spéciales); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Projet de loi 2015-CE-295: modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Projet de décret 2016-DIAF-43: naturalisations; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2016-DIAF-8: modification de la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Rapport 2015-DEE-24: infrastructures touristiques dans le canton (rapport sur le P2013-GC-79); discussion.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Markus Bapst, Laurent Dietrich, Benjamin Gasser, Ursula Krattinger-Jutzet, Ralph Alexander Schmid et Olivier Suter.

Sans justification: Daniel Bürdel, Sabrina Fellman et Marc Menoud.

MM. et M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil a nommé ce matin une commission parlementaire ordinaire, composée de 11 membres, pour examiner le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (gestion des volumes de production laitière). Il s'agit d'une suite directe à la motion 2016-CG-45. Cette commission sera présidée par le député Christian Ducotterd.

Je vous rappelle qu'en fin de matinée, nous sommes attendus par la Fondation HorizonSud, pour une présentation et un petit apéritif. Etant donné que notre programme de ce matin est quelque peu allégé, j'ai averti HorizonSud pour qu'ils soient là dès 11h00, de manière à ne pas avoir à attendre jusqu'à midi pour avoir cette présentation.

Restons dans le domaine culinaire: en ce qui concerne la fondue de demain, j'aimerais vous rappeler que celles et ceux qui ne peuvent pas être présents et qui ne l'ont pas encore annoncé par e-mail, le communiquent encore ce matin à notre huissière M<sup>me</sup> Manuella Grosset, de manière à ce que nous puissions réserver le nombre de places exact au restaurant du Midi.

Dernière communication: je souhaite un excellent anniversaire à deux de nos collègues ce matin, M<sup>me</sup> Nicole Lehner-Gigon et Patrice Longchamp: bon anniversaire! (*Applaudissements*).

Je vois quelque chose de spécial par rapport au protocole, c'est-à-dire qu'une des personnes qui a son anniversaire demande la parole. Je la lui donne brièvement.

**Lehner-Gigon Nicole** (*PS/SP, GL*). Une fois n'est pas coutume et très brièvement, je prends la parole pour partager avec vous cet anniversaire qui est exceptionnel pour moi: 64 ans, premier jour de retraite (*rires*). Je savoure ce privilège et j'espère qu'à l'avenir toutes les femmes pourront continuer à en profiter. Je vous souhaite une excellente journée. (*Applaudissements*).

**Le Président.** Je vous remercie. Je souhaite aussi un excellent anniversaire à une membre du Secrétariat du Grand Conseil, M<sup>me</sup> Sylvie Barras, qui a aussi son anniversaire aujourd'hui. (*Applaudissements*).

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de loi 2016-GC-87 Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnités spéciales)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Bruno Boschung** (*PDC/CVP, SE*).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Ich darf Ihnen im Namen des Büros des Grossen Rates die Änderung respektive die Ergänzung des Anhangs zum Grossratsgesetz unterbreiten.

<sup>1</sup> Message pp. 3312ss.

Die Änderung sieht vor, dass per 1. Januar 2017 jede Grossrätin und jeder Grossrat zusätzlich zu den bereits bekannten Entschädigungen pro Jahr eine Pauschalentschädigung von 500 Franken erhalten soll. Diese zusätzliche Sonderentschädigung beruht auf dem Grundsatzentscheid des Büros, den Parlamentsbetrieb ab der nächsten Legislaturperiode auf den papierlosen Betrieb umzustellen. Damit sollen der Entscheid des Grossen Rates vom 21. November 2014 – als Antwort auf die überwiesene Motion Bonny/Gasser – und die deutliche Annahme der Volksmotion für einen papierlosen Grossrat in die Praxis umgesetzt werden. Die entsprechenden Dispositionen respektive die dafür benötigten IT-Plattformen auf Stufe des Kantons wurden ja in der Zwischenzeit bereits bereitgestellt.

Der vorliegenden Botschaft kann entnommen werden, dass mit einer Umstellung auf die elektronische Variante jährlich rund 40 Tonnen Papier, das entspricht ungefähr 33 kg pro Grossratsmitglied, eingespart werden können. Es ist klar, dass die einzelnen Grossratsmitglieder auch weiterhin – quasi à la carte – gewisse Dokumente ausdrucken werden, obwohl ja das Ziel ist, dass künftig möglichst wenig auf Papier gedruckt wird und möglichst nur noch mit den elektronischen Dokumenten gearbeitet wird.

Das Funktionieren dieses Systems setzt voraus, dass jede Grossrätin und jeder Grossrat über eigene, angemessene IT-Mittel verfügt, um sich den Zugang zu den Plattformen zu ermöglichen und um gewisse Dokumente zu erhalten. Nebst Laptop, PC, I-Pad oder wie auch immer sind auch Drucker und Papier für die Dokumente notwendig, welche jemand künftig allenfalls noch à la carte ausdrucken will. Die vorgeschlagene jährliche Pauschalentschädigung von 500 Franken soll ein Deckungsbeitrag an die Kosten für allenfalls noch nötige Grundanschaffungen respektive für die anfallenden Papier- und Druckkosten sein.

Wie in der Botschaft angekündigt sind im Zusammenhang mit der Umstellung auf den elektronischen Betrieb einige zusätzliche Präzisierungen im Grossratsgesetz nötig, die aber heute nicht Bestandteil der Debatte sind. Wir haben in Zusammenhang mit dieser Thematik im Büro besprochen, dass wir die notwendigen Änderungen und Anpassungen des Grossratsgesetzes in der nächsten Legislatur möglicherweise zum Anlass nehmen möchten, um vielleicht wieder einmal eine Grundsatzdebatte zum Entschädigungsmodell für uns Grossrätinnen und Grossräte zu diskutieren. Aber wie gesagt ist dies nicht Bestandteil der heutigen Debatte. Heute geht es nur um die Zusatzentschädigung in der Höhe von 500 Franken.

Ich möchte Sie im Namen des Büros bitten, auf diese Vorlage einzutreten und dem Anliegen gemäss Vorlage zuzustimmen.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat a pris acte des modifications proposées dans l'Annexe de la loi sur le Grand Conseil. Il n'a pas de remarque particulière à formuler, si ce n'est de

relever qu'il s'agit d'indemnités octroyées à des membres du Parlement. En tant que Directeur des finances, j'ai pris connaissance du montant de l'indemnité spéciale de 500 frs qui sera versée annuellement à la députation dans le cadre d'un Parlement sans papier, pour la prochaine législature. A d'aucuns qui craignent ce changement, je les rassure et je vous fais part de mon expérience personnelle au sein du Gouvernement, dont les séances fonctionnent sans papier depuis septembre 2013. S'il est vrai qu'il faut un temps d'adaptation, on s'y met extrêmement vite et on fait en sorte de faire le maximum sans papier. C'est efficace et beaucoup plus léger à transporter.

**Wassmer Andréa** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste se réjouit de la mise en œuvre du Parlement sans papier, tout en sachant que cette situation permettra des économies substantielles par le biais du Secrétariat du Grand Conseil. Il est certain que de leur côté, les députés auront des frais personnels supplémentaires, car, en effet, de temps à autre il leur faudra certainement imprimer chez eux des documents pour les annoter ou autre et, de même, ils devront se munir d'un matériel informatique adéquat.

Pour notre groupe, le Parlement sans papier n'a pas pour seule conséquence bénéfique de générer des économies. Il faudra que cette situation facilite le travail des députés dans sa mise en œuvre. Pour ceux d'entre nous qui se retrouveront dans cette enceinte dans quelques mois, il leur faudra probablement un temps d'adaptation. Ils auront peut-être le même réflexe que moi ce matin qui ai voulu imprimer mon intervention, mais je me suis retenue comme vous pouvez le constater. Il est tout à fait bien que l'on commence cette mise en œuvre au début de la législature, car ainsi les nouveaux élus seront tout de suite mis au goût du jour.

En conclusion, le groupe socialiste accepte ce forfait annuel de 500 frs; il le trouve légitime et tout à fait bienvenu. Il acceptera ce décret.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Ich bin noch nicht ganz so weit wie meine Kollegin. Ich habe das Papier noch bei mir.

Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt das Eintreten und wird diese Gesetzesvorlage einstimmig unterstützen. Das papierlose Parlament ist grundsätzlich eine gute Sache. Der elektronische Zugang für die Parlamentarier hat sich in letzter Zeit verbessert und kann sicher noch vereinfacht werden. Wir danken den Fachpersonen, dass sie immer wieder bereit sind, uns zu empfangen und zu unterstützen.

Vermutlich werden, je nach Geschäft und Umfang, die Druckereien der einzelnen Grossräte weiterhin ihren Dienst leisten. Wir sind gespannt auf die Weiterentwicklung.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical est acquis à l'idée d'un Parlement sans papier et acceptera aussi à l'unanimité ce projet de loi modifiant la loi sur le



Grand Conseil. Le montant de l'indemnité annuel de 500 frs est accepté également par notre groupe. Il a néanmoins quelques remarques à formuler pour que cette nouvelle pratique soit performante:

Le système actuel est perfectible, certes, mais en l'état il ne donne pas entière satisfaction. L'accès aux e-mails n'est pas possible pour tous les députés, notamment ceux qui ont un accès sécurisé. Ce nouveau système doit être accessible à tous et ce n'est que lorsque ce standard sera atteint qu'il pourra entrer en vigueur.

Avec ces quelques remarques, je vous remercie de votre soutien.

**Le Rapporteur.** Ich danke den Fraktionssprechern, die hier Stellung genommen haben, und stelle fest, dass das Eintreten nicht bestritten wird.

Die Zeit der Anpassung wurde von allen Rednerinnen und Rednern ins Spiel gebracht. Es ist klar, dass das einiges auflösen wird, wenn wir auf die nächste Legislaturperiode auf diesen papierlosen Betrieb umstellen werden, auch an Ausbildung, Schulung und Information an die Leute.

Wir gehen heute davon aus, dass wir in der ersten oder in den ersten zwei Sessionen in der nächsten Legislatur vielleicht noch etwas Mühe haben werden damit und schauen müssen, dass die Leute auf Trab kommen.

Zu den Zugangscodes usw.: Ich habe das selber auch erlebt, es braucht eine gewisse Zeit, in der man sich daran gewöhnen und den Weg finden muss. Ich denke aber, dass wir alle in der Lage sind, das zu tun.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter Monsieur le Président.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

ANNEXE, SECTION B. LET.C, 5<sup>e</sup> TIRET (NOUVEAU)

- > Adopté.

### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

#### Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

#### A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

#### Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB). *Total: 2.*

## Projet de loi 2015-CE-295 Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Simon Bischof** (PS/SP, GL).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La Commission s'est réunie le 12 octobre pour examiner le projet de loi modifiant la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique). La publication de la législation fribourgeoise est régie surtout par la loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs (LPAL) et par ses ordonnances d'exécution. Elles tiennent déjà en partie compte des publications électroniques, leur reconnaissant, par exemple, le statut de publications officielles. Néanmoins, elles sont fondées sur le *prima* du papier. Il est d'ailleurs expressément prévu que c'est la version imprimée qui fait foi en cas de divergence. Le *prima* du papier s'exprime aussi autrement. La LPAL est rédigée en partant du point de vue que les actes législatifs sont publiés en priorité dans les recueils imprimés; les publications électroniques, quant à elles, ont surtout pour but de faciliter la consultation de la législation et n'ont en principe pas force obligatoire. Mais l'évolution des habitudes de notre société nous amène à accorder désormais la primauté à la version publiée sur internet. Au moins cinq cantons ainsi que la Confédération ont déjà fait le pas. La réalisation de ce changement implique une révision globale du système de production et de publication des actes législatifs, avec certaines modifications d'ordre technique, organisationnel et législatif.

Lors des débats de la commission, un amendement a été tacitement adopté, étant donné que M. le Commissaire du Gouvernement s'y est rallié. En outre, plusieurs groupes ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité, qui est prévue, d'externaliser l'hébergement des données, l'application informatique qui sert à leur gestion, la maintenance de l'application informatique ainsi que l'assistance aux personnes qui en assurent la gestion. A quoi fut répondu qu'à la suite de la consultation, des garanties supplémentaires ont été obtenues auprès de la société à qui il est prévu de donner le mandat. Cette société a d'ailleurs aussi des contrats avec d'autres cantons; elle peut se prévaloir d'avoir une certaine expérience et des compétences particulières en la matière.

Lors de la séance de commission, le souhait a aussi été exprimé de demander la garantie formelle que l'hébergement physique des données se fasse toujours en Suisse. La demande a été transmise de suite, ce qui a permis à la société de répondre dans un courrier daté du 20 octobre. Elle y indique qu'elle

s'engage à garantir l'hébergement physique des données pour toute la durée du contrat avec l'Etat de Fribourg.

Pour conclure, à l'unanimité, la commission a adopté le projet bis.

**Le Commissaire.** La modification de la législation sur la publication des actes législatifs qui vous est proposée s'inscrit dans la ligne des projets qui gouvernent ce domaine dans notre canton depuis une trentaine d'années et qui vise à s'adapter régulièrement aux besoins et aux moyens de l'époque. Tout d'abord, la loi de 1984, qui crée le Recueil systématique de la législation fribourgeoise, et la loi de 2001, qui crée le Recueil officiel fribourgeois (ROF), ont donné une existence légale à la banque de données de la législation fribourgeoise. Enfin, le présent projet consacre la primauté de la version électronique des recueils de lois et permet le prochain abandon de la version papier. Ce projet constitue en fait le volet législatif d'une réorganisation globale de notre système de publication de la législation, menée par la Chancellerie et le Service de législation. Les objectifs essentiels de cette réorganisation tiennent en quelques mots:

- > S'adapter aux besoins actuels d'une société hautement informatisée, qui consulte de plus en plus la législation sur internet au détriment de la version papier, ne serait-ce que parce que les lois y sont plus rapidement mises à jour.
- > Rationnaliser les outils et les tâches liés à la publication des actes législatifs, en suivant l'évolution technologique, en optimisant les prestations fournies et en réalisant à terme, avec la suppression des recueils papier, quelques économies.

La commission parlementaire a, lors de la discussion d'entrée en matière, débattu principalement de deux questions: celle de la primauté du Recueil officiel sur le Recueil systématique et celle de l'externalisation de l'application qui gère la banque de données. Laissez-moi vous donner quelques explications sur ces deux questions.

Primauté du Recueil officiel sur le Recueil systématique: la primauté correspond à la situation actuelle. Elle correspond aussi à ce qui se fait dans tous les cantons et à la Confédération. Elle est maintenue dans le projet. Certains députés ont regretté ce statu quo, puisqu'une proposition visant à renverser le système a été soulevée sur le plan fédéral en 2014, par une conseillère nationale fribourgeoise de surcroît, avec des motifs qui paraissent à première vue convaincants: c'est le Recueil systématique et non le Recueil officiel qui est consulté par le public dans environ 90% des cas. C'est donc lui qui devrait prévaloir. La Confédération a promis d'étudier la question, mais deux ans plus tard, on attend toujours les résultats de cette étude. Dans l'intervalle, la solution qui vous est proposée par le projet nous paraît vraiment la plus adéquate et comprend deux facettes.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 3073ss.

Tout d'abord, la version électronique du Recueil officiel et du Recueil systématique feront désormais toutes deux fois de leur contenu. C'est un gros progrès par rapport à la situation actuelle, puisque les recueils électroniques ne sont pour l'instant publiés qu'à titre d'information.

Ensuite, nous devons prévoir une règle de conflit pour d'éventuels cas de divergences entre les deux Recueils. Même si en pratique le risque est très faible, on ne peut en effet pas théoriquement exclure de telles divergences. Dans ce cas, le Recueil officiel continuera à prévaloir sur le Recueil systématique.

La raison de cette primauté du Recueil officiel est relativement simple: si on accordait la primauté au Recueil systématique, cela signifierait qu'une erreur introduite dans le Recueil systématique par les organes chargés des publications officielles lors de la consolidation des textes aurait force de loi. Elle prévaudrait sur le texte adopté par le Parlement, publié dans le Recueil officiel et soumis au peuple en vue de l'exercice du référendum. Cela paraît quand même difficilement soutenable.

Externalisation de la banque de données: il faut d'abord préciser que seul l'hébergement de la maintenance de la banque de données est externalisé. Toute la gestion de la législation reste aux mains de l'administration. Ensuite, on peut certes considérer, dans un monde idéal, qu'il serait préférable que l'Etat héberge et assure le soutien de l'application informatique qui gère sa législation. Mais d'une part, cela a un coût et bon nombre de cantons abandonnent petit à petit les applications qu'ils hébergent eux-mêmes, pour se rallier à la même solution que la nôtre, utilisée déjà par treize cantons. D'autre part, cette question de l'hébergement ne paraît pas si déterminante que cela. L'importance réside en réalité dans la maîtrise que l'Etat peut garder sur ces données. Or, la remarque émise à ce sujet, lors de la consultation, nous a amenés à poser expressément cette exigence de la maîtrise des données dans la loi et à prendre les mesures pratiques complémentaires dans le cadre de négociations avec le fournisseur. Donc, en fin de compte, l'Etat pourra effectuer aussi souvent qu'il le désire des copies complètes de toutes les données législatives dans divers formats, permettant à la fois une exploitation pérenne, un archivage à long terme et de conserver ainsi une maîtrise complète sur ces données.

A noter enfin que, renseignements pris auprès de la société concernée, il est désormais possible de donner une réponse claire à une autre question soulevée par la commission. Le président de la commission y a déjà répondu. Ses arguments ont apparemment convaincu la commission parlementaire puisque celle-ci n'a finalement proposé qu'un seul amendement. Cet amendement, qui met en évidence la nécessité de disposer d'une application bilingue, n'est pas lié aux problèmes discutés par la commission et le Conseil d'Etat s'y rallie.

Je vous invite dès lors à entrer en matière sur ce projet, qui montre la volonté du canton de Fribourg de continuer à évoluer dans tous les domaines, y compris celui de la publication officielle.

**Aebischer Susanne** (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique salue les initiatives de l'Etat de suivre le développement et l'utilisation des nouvelles technologies. Nous saluons également les réorganisations entreprises au sein des services concernés et félicitons la Chancellerie d'Etat pour les mesures entreprises pour réorganiser les processus de travail, afin de suivre ce développement et d'utiliser ces nouvelles technologies avec bon sens.

Cette application informatique a des avantages que nous saluons. Les juristes du canton auront accès jour et nuit à toutes nos lois et pourront donc travailler de manière très efficace et rapide pour nos citoyennes et citoyens. Aussi, nous étions satisfaits d'entendre que le changement entre le français et l'allemand sera possible. Donc, quand je serai dans une loi, je pourrai immédiatement voir la formulation dans l'autre langue. Nous relevons notamment l'accès gratuit à la collection de ces lois.

Nous étions satisfaits des réponses concernant les soucis que nous avons en matière de sécurité des données et concernant l'hébergement externe. Le commissaire nous a rassurés en confirmant qu'on aura une solution qui ne sera pas seulement pour le canton de Fribourg, mais pour d'autres cantons aussi, et que le contrôle des données restera à tout moment à l'Etat de Fribourg.

Ich möchte eine kleine Klammer aufmachen, wenn wir über die Entwicklung von Informatiklösungen sprechen im Kanton.

Ich denke, es ist unheimlich wichtig, dass wir das Rad nicht neu erfinden und – wie von unserem Staatsrat erwähnt – Lösungen anstreben, die von anderen Kantonen bereits benutzt werden. Damit können wir grosse Kostensynergien nutzen. Wir wissen alle, dass IT-Entwicklungen sehr teuer sind und wenn wir uns schlussendlich für ein System entscheiden, dass von allen Kantonen genutzt werden kann, ist diese Zusammenarbeit von Anfang an sehr wichtig.

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique propose l'entrée en matière et soutiendra le décret tel qu'il est proposé et tel qu'il ressort des délibérations de la commission.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de cette modification de loi sur la publication des actes législatifs visant à introduire la primauté de la version électronique. Il s'agit là sans nul doute d'une modification judicieuse qui va dans l'air du temps. En effet, aujourd'hui, que ce soit l'avocat, le notaire, le juge ou même le simple citoyen, presque tous consultent les textes de lois sur internet. Avec la rapidité des

modifications législatives, cela permet en effet d'avoir la dernière version de la loi et ainsi de ne pas passer à côté d'une modification récente. Seulement voilà, jusqu'à maintenant, la version imprimée faisait foi en cas de contradiction avec la version informatique. Même si les risques de divergences sont très faibles, cela maintenait une épée de Damoclès sur l'utilisateur. En effet, en consultant une loi sur le site du canton, si celle-ci devait s'avérer erronée, le praticien du droit commettait très certainement une erreur professionnelle. Adopter ce projet de loi, c'est donc ôter cette épée de Damoclès.

Notre groupe regrette cependant que le projet de loi n'aille pas plus loin, en introduisant aussi la primauté du Recueil systématique sur le Recueil officiel. En effet, c'est bien le Recueil systématique qui est presque toujours utilisé, mais cela sera probablement possible prochainement avec l'évolution au niveau fédéral.

Enfin, s'agissant de l'amendement de Benoît Piller, qui demande la gratuité de l'accès à la Feuille officielle, il semble que le site internet indique que cela sera possible. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Sinon, je crois que cet amendement fait sens; le contenu de la Feuille officielle doit en effet être rendu gratuit pour tous, à mon sens.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). In der alten Kantonsverfassung von 1969 hiess es in Artikel 21: «Der französische Text ist der Urtext. – Le texte français est déclaré texte original.» In der Kantonsverfassung sind die beiden Sprachen mittlerweile ohne Vorrang der einen oder anderen Sprache auf die gleiche Ebene gestellt worden. Beim Vorrang der elektronischen gegenüber der gedruckten Fassung der amtlichen Publikationen kehren wir hingegen die bisherige Reihenfolge um. Somit wird auch der Kanton Freiburg das System der amtlichen Publikationen den technischen und gesellschaftlichen Entwicklungen anpassen. Zum Tragen kommt die Bestimmung selbstverständlich nur, wenn die beiden Fassungen voneinander abweichen.

In Zusammenhang mit der gestrigen Diskussion über die Cyber-Administration bedeutet dieser Schritt, vielleicht nicht kurz- aber mittelfristig, das Ende der papierenen Version. Die Umstellung erfolgt jedoch nicht von einem Tag auf den anderen. Hier geht es vor allem um den Vorrang und die papierene Version wird beschränkt noch eine Weile zur Verfügung stehen.

Es ist eine Tatsache, dass die Gesetzestexte mittlerweile überwiegend online konsultiert werden. Vielen Rechtssuchenden ist aber kaum bewusst, dass bis heute allein die gedruckten Veröffentlichungen rechtlich verbindlich sind. Ein grosser Vorteil der elektronischen Fassung ist die Möglichkeit des ständigen Nachtragens der Neuerungen und somit die Sicherheit für den Rechtssuchenden, immer die aktuelle Version vor sich zu haben. Nicht nur die Rechtssuchenden müssen indessen Juristen sein, sondern insbesondere auch die Angehörigen des Parlaments.

Wie verhält es sich mit den beiden Sprachen im Kanton Freiburg? Werden die Gesetze selbstverständlich in beiden Sprachen gedruckt und online veröffentlicht?

Wenn nun aber schon die Präsentation der Erlasse neu überdacht und der neusten Technik angepasst wird, scheint mir Folgendes wichtig: Für einen zweisprachigen Kanton oder auch für einen zweisprachigen Bezirk ist es sehr wichtig, dass bei der Online-Konsultation das Gleiten von der einen zur anderen Sprache sehr schnell und einfach vor sich geht. Die Kommission schlägt daher vor, eine Erwähnung dieses Erfordernisses in das Gesetz aufzunehmen.

Mit dieser Anpassung tritt die Sozialdemokratische Fraktion auf die Gesetzesvorlage ein und wird gegebenenfalls bei der Behandlung der einzelnen Artikel noch eine Änderung verlangen.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Pour les motifs évoqués par M. le Rapporteur et M. le Commissaire, le groupe libéral-radical entrera en matière sur ce projet de loi et acceptera la version amendée par la commission.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt de cette proposition de modification de loi et la soutiendra complètement.

Nous attirons l'attention sur un élément peut-être très terre à terre qui devrait faire l'objet d'attention lors de la mise en place du nouveau système, soit l'hébergement de la banque de données. Effectivement, si nous n'avons aucun problème avec l'hébergement extérieur au système administratif, il peut se présenter une situation embarrassante avec la délocalisation physique des installations qui stoppent ces données-là à l'étranger. Parfois pour des raisons financières, il y a une telle délocalisation qui conduit à ce que, physiquement, ces données pourraient dépendre d'un cadre légal qui serait extra-helvétique, pour dire ça comme ça. C'est la raison pour laquelle on espère que cet aspect fera l'objet de l'attention nécessaire, lors de la mise en place du nouveau système.

**Le Rapporteur.** Ich danke allen Personen, die das Wort ergriffen haben zur Unterstützung dieses Gesetzesentwurfs, der zu einem fortschrittlichen Kanton beiträgt, nachdem gestern ebenfalls das Gesetz zu einem E-Government-Schalter angenommen wurde.

Zu den Bemerkungen von Frau Grossrätin Susanne Aebischer: Es stimmt, es ist wirklich ein Vorteil, dass wir hier nicht die ersten sind und von den Erfahrungen der anderen Kantone profitieren können, womit eventuell gewisse Einsparungen möglich sind.

Nous avons bien pris note que M. Kolly regrette aussi qu'il n'y ait pas une primauté du Recueil systématique sur le Recueil officiel.



Pour la remarque concernant la Feuille officielle, je laisserai M. le Commissaire répondre.

**Le Commissaire.** Permettez-moi de remercier, au nom du Conseil d'Etat, l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui acceptent l'entrée en matière sur ce projet. J'ai déjà eu l'occasion de répondre aux deux remarques principales qui ont été émises, à savoir le Recueil systématique pour la primauté et, en ce qui concerne l'hébergement, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Concernant l'amendement, je me prononcerai lorsqu'on arrivera à cet article.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1

ART. 3 À INTITULÉ DE LA SECTION 4 DU CHAPITRE 2

- > Adoptés.

ART. 8

**Le Rapporteur.** C'est effectivement ici que la commission a modifié l'alinéa 2 en y ajoutant «... ainsi que le passage d'une langue officielle à une autre.»

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission parlementaire.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 8A (NOUVEAU) À 8C (NOUVEAU)

- > Adoptés.

ART. 10

**Le Rapporteur.** Je n'ai pas de remarque, mais là effectivement on a un amendement de M. le Député Benoît Piller.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** A la lecture de l'article 10, j'ai été un petit peu perplexe et le doute a plané. En effet, à l'alinéa 1, on parle de «Banque de données» et à l'alinéa 2, on parle de «Banque de données et Feuille officielle». Pour lever ce doute, je propose donc un amendement et de rajouter à l'article 1, les termes «et à la Feuille officielle». Ainsi nous aurions: «L'accès à la banque de données et à la Feuille officielle, depuis internet, est gratuit.» Je rappelle qu'aujourd'hui, cet accès est possible mais avec des codes d'accès que nous recevons en tant que députés, ce qui complique un peu la lecture de la Feuille officielle. La Feuille officielle, je le souligne, est donc déjà, et de façon très confortable, disponible sur le site de l'Etat, avec ces codes.

Nous avons parlé hier de guichets virtuels et de facilité d'accès aux documents de l'administration. Aujourd'hui, on peut concrétiser nos pensées avec cet amendement. Personne n'est laissé pour compte, puisque la Feuille officielle sera toujours, je l'espère, disponible avec un verre d'eau dans les bistrotts, peut-être même au Starbucks.

Il faut évoluer, on l'a entendu ce matin, mais il faut aussi simplifier la vie des utilisateurs et, par souci de simplification pour le citoyen, je vous remercie de soutenir cet amendement.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Effectivement, je comprends les raisons qui ont poussé notre collègue Piller à déposer cet amendement. Toutefois, il faut bien voir qu'actuellement la Feuille officielle a un coût. Si vous n'êtes pas député, vous devez payer pour recevoir la Feuille officielle. La question qui se pose est: combien ça coûtera à l'Etat si elle est fournie gratuitement à l'ensemble de la population? Cela est quand même un élément qu'il faut connaître, avant de se prononcer sur cet amendement.

**Le Rapporteur.** Lors de ses débats, la commission n'a pas eu connaissance de cet amendement. A titre personnel, je peux le soutenir et concernant la question du coût, je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement répondre.

**Le Commissaire.** M. le Député Piller a raison qu'il faut simplifier la vie. C'est comme La Liberté, vous mettez une fois le code et ensuite vous l'avez toujours. Donc, c'est assez simple de le faire. Maintenant, est-ce qu'on veut discuter de la gratuité de la Feuille officielle, de La Gruyère, de La Liberté et du Freiburger Nachrichten? Ce n'est pas le lieu dans cette loi. On parle ici d'autre chose que du prix. Les prix sont fixés dans une ordonnance du Conseil d'Etat, la dernière datant du 30 novembre 2015, et je pense que ce n'est pas judicieux... Pour information, on vient de renouveler le contrat pour cinq ans avec l'entreprise qui nous fait l'impression. Je pense que le Conseil d'Etat examinera en temps opportun s'il est nécessaire de mettre cette gratuité. Aujourd'hui, je ne pense pas et M<sup>me</sup> la Députée de Weck a posé la question judicieuse du coût. Selon mes souvenirs, ça coûte environ 180 000 frs par année. Si on veut faire cette gratuité, c'est bien, mais ça veut dire qu'il faudra couper ailleurs. On ne peut pas toujours faire tout gratuit. Un jour, ça viendra peut-être, mais aujourd'hui il n'y a pas lieu de mettre cet article dans la loi. On verra dans l'ordonnance. Le Conseil d'Etat verra, le moment venu, s'il tient compte de la proposition de M. le Député Piller.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** Je maintiens mon amendement. En complément à ce que vient de dire M. le Commissaire du Gouvernement, j'aimerais ajouter que si aujourd'hui la Feuille officielle a un coût, c'est parce qu'on l'imprime. Alors, si on veut faire un pas vers des versions électroniques, il n'y aura effectivement plus de coût ni d'impression, ni de distribution.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3095ss.

**Le Commissaire.** C'est vrai qu'avec la version électronique, le coût est inférieur, mais vous prenez n'importe quel journal, ça coûte aussi. Si vous prenez le journal La Liberté dans sa version électronique, je ne me rappelle plus la différence de prix, mais il y a toujours des coûts.

Encore une fois, est-ce qu'on fixe la gratuité de la Feuille officielle dans cette loi ou pas? A mon avis, ça n'a rien à voir là-dedans. Ce n'est pas le sujet traité dans cette modification de loi. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le Conseil d'Etat examinera cette proposition lorsqu'il modifiera l'ordonnance.

- > Au vote l'amendement Piller est refusé par 53 voix contre 40; il y a 4 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 40.*

#### *Ont voté non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collobert Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-

Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 53.*

#### *Se sont abstenus:*

Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP). *Total: 4.*

- > Adopté.

ART. 12 AL. 2 À 25 AL. 1, 2<sup>e</sup> PHR.

- > Adoptés.

ART. 2

ART. 136H

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Confirmation de la première lecture.

**Le Commissaire.** Confirmation de la première lecture.

- > Confirmation de la première lecture.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collobert Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glau-

ser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

—

## Projet de décret 2016-DIAF-43 relatif aux naturalisations<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** C'est un petit moment particulier pour moi de m'exprimer pour la dernière fois à cette tribune comme député et en tant que président de la Commission des naturalisations.

Cela fait 15 ans que j'ai le privilège d'être membre de cette Commission et de la présider depuis 10 années.

J'aimerais vous remercier, Mesdames et Messieurs les Députés, de la confiance et du soutien que vous avez toujours témoigné à la Commission et à ses membres. J'aimerais également remercier toutes et tous les Députés qui ont siégé avec moi au sein de cette Commission durant ces dernières années pour leur engagement, leur enthousiasme et le sérieux de leurs analyses. Le nombre de nos séances et nos rapports francs et conviviaux ont fait que la plupart de mes collègues

sont devenus des amis et ceci indépendamment des groupes politiques auxquels ils ou elles appartiennent.

J'ai en ce moment une pensée pour mes deux anciens collègues André Ntashamaje et Louis Duc, malheureusement trop tôt décédés.

Le travail de cette Commission, dernière étape de la procédure de naturalisation, est très intense, mais également extrêmement gratifiant. J'ai pu, au cours des 435 séances de Commission auxquelles j'ai participé, dont 332 comme président, constater avec beaucoup de plaisir que la très grande majorité des requérants au droit de cité fribourgeois et à la nationalité suisse est fière de son intégration et heureuse de participer à l'avenir de notre pays. L'obtention de la nationalité est l'aboutissement de leur intégration. Pour une petite minorité des candidats, le Grand Conseil et les autorités doivent être critiques et exiger que chaque requérant à la naturalisation remplisse les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois et respecte les Constitutions cantonales et fédérales.

En ce qui concerne le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui, je tiens à vous informer que la Commission des naturalisations a demandé au Bureau du Grand Conseil de prendre position sur l'utilité d'un huis clos systématique lors de la discussion sur les décrets de naturalisations. Ceci bien entendu afin de garantir la protection de la personnalité. Lors de sa séance du 3 octobre, le Bureau s'est déclaré défavorable à l'instauration systématique du huis clos pour l'examen des demandes de naturalisations. Il justifie sa décision par le fait qu'en cas de refus du droit de cité contre l'avis de la Commission, le procès-verbal des délibérations du Grand Conseil fait partie intégrante de la réponse motivée que doit recevoir le requérant débouté. Or, de l'avis du Bureau, cela n'est pas possible. En cas de huis clos, le son n'est pas enregistré et aucun procès-verbal n'est pris. La Commission des naturalisations prend acte de cette réponse et ne demandera donc pas le huis clos.

Six séances de Commission ont été nécessaires pour étudier le présent projet de décret et auditionner les candidats à la naturalisation. La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous recommande d'entrée en matière sur ce projet de décret et d'approuver la version bis de la Commission. Toutes les personnes y figurant remplissent les conditions définies par la loi sur le droit de cité et la loi sur la nationalité. Je commenterai les modifications apportées par la Commission à la lecture des articles.

**La Commissaire.** Je salue le travail du président qui effectivement prend la parole pour la dernière fois. Je salue aussi le travail de la Commission et j'entre en matière sur ce décret.

Je signale qu'une solution devra être trouvée pour le huis clos et nous examinons notamment la solution valaisanne qui prévoit qu'en cas de huis clos pour les naturalisations, un bref PV peut être tenu par le Secrétariat du Grand Conseil.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 3280ss.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### ART. 1

**Le Rapporteur.** A l'article 1, vous pouvez prendre note qu'au cas N° 2, il y a une modification du nom et du lieu d'habitation.

Cas N° 3: le candidat ne remplit pas encore les conditions définies par l'art. 6 de la loi sur le droit de cité, notamment en ce qui concerne la connaissance de nos institutions. La Commission, à l'unanimité, vous demande de refuser pour l'instant la naturalisation à [REDACTED].

Cas N° 5: [REDACTED] a terminé son apprentissage et est en recherche d'emploi.

Cas N° 12: [REDACTED] a retiré sa demande.

Cas N° 14: [REDACTED] n'est plus écolière mais étudiante.

Cas N° 21: [REDACTED] n'a pas encore les connaissances appropriées de nos institutions et de notre pays. La Commission vous demande, à l'unanimité, de ne pas lui accorder pour l'instant la nationalité.

Cas N° 25: [REDACTED] a commencé un apprentissage et n'est plus en recherche d'emploi.

**La Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de modifications de la Commission.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

### ART. 2

- > Adopté.

### ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon les propositions de la commission, par 84 voix sans opposition; il y a 2 abstentions.

#### Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/

SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauer Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 84.*

#### Se sont abstenus:

Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP). *Total: 2.*

—

## Projet de loi 2016-DIAF-8 Modification de la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum)<sup>2</sup>

Rapporteur: **Romain Collaud** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

### Motion d'ordre

**Le Président.** Cette affaire est débattue selon la catégorie II, débat organisé, mais je suis saisi d'une requête de motion d'ordre déposée par M. le Député Nicolas Kolly pour demander un changement de catégorie.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3283ss.

<sup>2</sup> Message et préavis pp. 3269ss.



**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Je trouve que le projet de loi qui nous est soumis, et qui est donc un projet de loi qui met en application une motion acceptée par ce Grand Conseil, ne respecte que très partiellement, et c'est une euphémisme, la volonté des motionnaires et donc du Grand Conseil. Par conséquent, je souhaiterais que ce débat soit libre et non pas classé en catégorie II afin que tous puissent s'exprimer. Pour ma part, j'ai des choses à dire. Merci d'accepter cette motion d'ordre.

**Le Président.** Nous allons donc voter sur la proposition que ce débat sur cette modification de loi sur les communes passe en catégorie 1, débat libre.

> Au vote, cette motion d'ordre est acceptée par 60 voix contre 4 et 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 60.*

*Ont voté non:*

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP). *Total: 4.*

**Le Président.** Vous avez accepté la motion d'ordre. Nous allons donc traiter cet objet selon la catégorie 1, débat libre.

## Entrée en matière

**Le Rapporteur.** En date du 18 octobre, la commission chargée de l'examen de la modification de la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un référendum) s'est réunie. Le trajet, à moins d'habiter à quelques mètres des bureaux du Secrétariat du Grand Conseil, s'est avéré plus long pour tous les membres que la séance de la commission en elle-même puisque que cette dernière n'a duré que 8 minutes. Je souhaite néanmoins remercier Madame la Commissaire du Gouvernement, les membres ainsi que Madame la Secrétaire pour leur collaboration et efficacité. J'aurais bien aimé vous parler des débats en commission, mais vous l'aurez compris, débat il n'y a pas eu.

Je vous donne donc un rappel de la motion Peiry/Schoenenweid du 19 novembre 2014, qui demandait une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques afin que la procédure du référendum communal soit identique au référendum cantonal, à savoir 30 jours pour l'annonce d'un référendum munie de 50 signatures, contre, actuellement, un délai unique de 30 jours pour recueillir un dixième des signatures du corps électoral de la commune. Ils mentionnaient qu'il s'agissait d'une double injustice considérant que le nombre de jours était inférieur pour la récolte de signatures, alors que le nombre de ces dernières était proportionnellement plus importante.

A la suite d'une étude comparative du professeur Dubey sur la démocratie locale, il a été relevé que l'exercice du référendum est quelque peu difficile dans les communes fribourgeoises, d'où la proposition du Conseil d'Etat de fractionner la motion de nos collègues Peiry et Schoenenweid. Cette proposition de fractionnement a quasiment fait l'unanimité.

Le projet de loi vise à assouplir donc uniquement le nombre de signatures à obtenir pour les communes avec conseil général ainsi que pour les associations de communes et agglomérations en précisant dans la loi que le dixième des citoyens est un seuil pouvant être abaissé. Le conseil général et les associations de communes auront la liberté de modifier leurs statuts et règlements dans ce sens.

En ce qui concerne la consultation, hormis les nombreux avis positifs de diverses communes et de l'ACF, la Conférence des syndicats des chefs-lieux et des grandes communes a, quant à elle, plébiscité le statu quo en arguant que le système a fait ses preuves et qu'elle ne veut pas rendre le référendum trop accessible pour une partie non représentative de la population.

Enfin, le Conseil d'Etat considère que le projet de loi laisse aux communes toute l'autonomie nécessaire afin de déterminer si une modification doit être faite ou non. C'est ainsi que la commission s'est ralliée à l'unanimité à la proposition du Conseil d'Etat.

**La Commissaire.** Comme l'a rappelé Monsieur le Rapporteur, le projet qui vous est soumis aujourd'hui répond à la motion des députés Stéphane Peiry et André Schoenenweid qui visait à simplifier l'exercice du droit de référendum au niveau communal. Comme le message le rappelle, les motionnaires demandaient toutefois à l'époque d'agir sur la durée de récolte des signatures en la portant à trois mois, comme au niveau cantonal, contre un mois au niveau communal. S'appuyant, comme le rapporteur l'a dit, sur une analyse du professeur Jacques Dubey, le Conseil d'Etat avait toutefois constaté que la durée de récolte des signatures au niveau communal n'était pas particulièrement courte dans le canton de Fribourg en comparaison intercantonale.

En revanche, le nombre de signatures demandé, soit 10% du corps électoral, était globalement plus élevé que dans de nombreux cantons. Le Conseil d'Etat a ainsi proposé de fractionner la motion et d'en accepter l'idée, un accès plus aisé au référendum, tout en refusant de modifier la durée de récolte des signatures. C'est cette vision que le Grand Conseil a acceptée en septembre 2015 qui est à l'origine du présent projet de loi.

Vous avez pu le lire, la principale nouveauté vient de la volonté du Conseil d'Etat de confier aux communes elles-mêmes la possibilité de faire varier le nombre de signatures nécessaires. Il s'agit ici d'une position de principe concernant l'importance de l'autonomie communale surtout lorsqu'il s'agit des règles de son fonctionnement interne. Les communes sont les mieux placées pour trouver le juste équilibre entre l'exercice des droits démocratiques et leur fonctionnement harmonieux. Naturellement, la loi prévoit un seuil maximal afin de garantir un accès minimal à l'exercice des droits démocratiques sur l'ensemble du canton.

Je vous invite donc naturellement à soutenir, comme la commission, l'entrée en matière sur ce projet ainsi que le projet lui-même.

**Schuwey Roger** (*UDC/SVP, GR*). Le rapporteur l'a déjà dit, la durée de la séance de la commission a été de 8 minutes. Je crois qu'on a battu le record du monde. Pas d'intervention, tout le monde est entré en matière. Une grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre entre aussi en matière.

**Schneuwly André** (*ACG/MLB, SE*). Wie in der beratenden Kommission kurz und klar: Ja zum Eintreten, Ja zur Gesetzesänderung. Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt die Gesetzesvorlage.

**Zamofing Dominique** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière sur la modification de la loi sur les communes concernant nombre de signatures pour demander un référendum. Le groupe PDC soutient à l'unanimité la modification des articles qui donne la possibilité aux communes ou aux

agglomérations de modifier le seuil du dixième des citoyens pour un référendum. Le groupe prend note avec satisfaction que le Gouvernement donne libre cours aux communes ou aux agglomérations de fixer le seuil minimal qui convient à chacune d'elles.

**Emonet Gaétan** (*PS/SP, VE*). Le groupe socialiste a pris connaissance et étudié le projet de loi modifiant la loi sur les communes. La voie choisie de laisser les communes dotées d'un conseil général libres de choisir un seuil plus bas que le dixième des citoyens va dans le bon sens et ne soulève aucune remarque. Il en va de même pour la modification de la loi sur les agglomérations, qui reprend les mêmes dispositions.

Ainsi le groupe socialiste entre en matière et soutient le projet tel que présenté.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). J'interviens donc ici à titre individuel et je ne partage pas l'enthousiasme collectif par rapport à ce projet de loi. Au contraire, je pense que la modification proposée ne servira à rien. Certes, on donne la possibilité aux communes d'abaisser le seuil de 10% des signatures à récolter pour demander une votation communale. Mais soyons honnêtes, Mesdames, Messieurs les Députés, les communes ne veulent pas se tirer une balle dans le pied. En effet, vont-elles abaisser le nombre de signatures à récolter pour organiser une votation afin de contester une de leurs décisions? Eh bien, Mesdames et Messieurs les Députés, je prends le pari que presque aucune commune ne fera cette démarche pourtant nécessaire afin de favoriser une démocratie directe communale vivante. J'en veux pour preuve le message du Conseil d'Etat qui indique que la Conférence des syndicats de chefs-lieux s'oppose à un abaissement du nombre de signatures par crainte de multiplier le recours à cet outil démocratique.

Ce qui est sûr, ce n'est en tout cas pas avec le système actuel, avec ces 10% de signatures, qu'il va y avoir beaucoup d'abus. Il est extrêmement difficile de récolter ces signatures, d'autant plus dans le délai aussi court d'un mois. Comparaison n'est pas raison mais si on extrapole cette exigence au niveau cantonal, cela ferait 20 000 signatures en un mois, soit trois fois plus de signatures en 3 fois moins de temps. Et je ne parle pas du niveau fédéral, cela représenterait plus de 500 000 signatures à récolter. Cette exigence disproportionnée du nombre de signatures était par ailleurs critiquée dans l'avis de droit du professeur Dubey. En effet et en comparaison intercantonale, l'exercice du référendum communal, dans le canton de Fribourg, est rendu très difficile par cette exigence. Rien ne justifie cet obstacle, presque insurmontable, si ce n'est la peur de la démocratie et c'est bien dommage.

Cependant et dans la mesure où tous les groupes semblent acquis à la solution proposée, j'espère vivement me tromper et voir les communes adopter une réglementation favorisant l'accessibilité aux outils démocratiques. Si tel n'est pas le cas, ce dossier va à nouveau être examiné, cette fois sérieusement,

je l'espère, afin de trouver une solution pérenne. Cela passera sans aucun doute par l'abaissement du nombre de signatures à récolter, je pense au moins 5%.

**Le Rapporteur.** J'ai bien entendu les remarques de notre collègue Nicolas Kolly. Je crois qu'il faut faire confiance à l'appareil démocratique, on laisse ici l'autonomie aux communes. La commission via tous les groupes qui étaient présents n'a pas souhaité modifier ni même prendre la parole. Je pars du principe que le projet était accepté tacitement. Je crois qu'on a un exemple concret d'un référendum qui s'est passé dernièrement à Marly. C'est donc possible et pas impossible. Je pense que les communes maintenant auront justement toute la légitimité d'adapter elles-mêmes si elles y voient une nécessité. Je pense que la suite du commentaire peut être fait par Madame la Commissaire.

**La Commissaire.** Je remercie les groupes qui entrent en matière sur ce projet de loi. Je rappelle que le Grand Conseil a accepté le fractionnement de la motion par 67 voix contre 29 et donc validé la proposition de baisser le nombre de signatures plutôt que de prolonger les délais. Maintenant, je précise que le Conseil d'Etat suit régulièrement le Service des communes dans tout ce qui est du domaine de l'autonomie communale. C'est un principe presque sacré que nous suivons et qui est semble-t-il cher aussi à la formation politique qui a pris la parole en débat libre. Je précise que cette ligne de conduite respectant l'autonomie communale est une ligne de conduite générale et nous n'avons pas procédé autrement dans cette modification légale. Je souhaite effectivement que les communes prennent la chose en main et adoptent un règlement de portée générale qui puisse baisser le nombre de signatures de manière à vivifier le débat. Je ne suis pas sûre que cette proposition n'ait pas de succès dans les communes, en tout cas dans les communes où le multipartisme est bien vivant. Je pense que ça sera une occasion de mettre l'ouvrage sur le métier.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

## Première lecture

ART. 1

ART. 52 AL. 1, 2<sup>E</sup> PHR. (NOUVELLE)

**Le Rapporteur.** La phrase ajoutée mentionne que la règle du dixième ne change pas tant qu'il n'y a pas de modification du règlement communal. Et il est important de rappeler que la modification ne peut être faite qu'à la baisse.

- > Adopté.

ART. 123D AL. 1<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article concerne les associations de communes. La modification peut également concerner le référendum financier.

Concernant le référendum des autorités, étant donné qu'il n'est pas utilisé dans la pratique, il n'y a pas de nécessité de modifier la proportion qui reste donc inchangée, à 25% des communes membres.

- > Adopté.

ART. 2

ART. 30 AL. 1<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Il s'agit d'adapter la loi sur les agglomérations selon les mêmes considérations qu'à l'article 123 LCO.

**La Commissaire.** Je confirme.

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Confirmation des débats de la première lecture

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collobomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Domi-

nique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP).  
Total: 92.

#### Ont voté non:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP). Total: 4.

#### S'est abstenu:

Castella Didier (GR,PLR/FDP). Total: 1.

—

## Rapport 2015-DEE-24

### Infrastructures touristiques dans le canton

#### Discussion

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). L'avenir appartient aux audacieux et il en faudra de l'audace pour réaliser en partie tout ce qui est répertorié dans ce rapport, en matière d'infrastructures touristiques dans le canton. Je tiens par ailleurs à remercier et féliciter toutes les personnes qui ont établi ce très bon document. L'analyse et l'inventaire que chaque région a dû faire sont très intéressants et permettent de bien cibler leurs besoins. Par contre, il me manque les priorités et on n'arrive pas à se faire une idée franche de quoi sera fait notre développement touristique à l'avenir. Bien entendu, la stratégie doit

être développée par les régions et le canton sera un partenaire privilégié. C'est vrai que les chiffres mentionnés dans ce rapport peuvent donner des frissons. Si on réalise tous les projets, c'est plus de 1,4 milliard de frs qui seraient nécessaires pour les 15 prochaines années. Le soutien du Fonds d'équipement touristique devra être d'environ 190 millions de frs sur 15 ans. C'est pourquoi il me manque quelque chose dans cette analyse. On voit une certaine approche des priorités sectorielles et c'est l'attraction qui en ressort. Mais quelle attraction? Les transports sont également pointés du doigt, comme un manque au développement touristique. On parle de l'hôtellerie et de la parahôtellerie qui représentent aussi une priorité, mais là les constructions vont se heurter à des lois qui bloquent les idées et qui peuvent décourager certains investisseurs de venir dans notre canton.

C'est vrai que notre canton s'est doté d'un Fonds d'équipement touristique et soutient financièrement des projets. On parle également de la NPR (Nouvelle Politique Régionale). Mais, à ce sujet, le groupe libéral-radical trouve que la NPR finance trop les études et pas assez les projets concrets. Peut-être qu'on pourrait y remédier en assouplissant son volet «Innovation touristique». Les Jeux olympiques de la jeunesse sont à notre porte. Notre canton pourrait être un partenaire idéal à l'organisation et permettrait de faire découvrir son savoir et ses produits aux futurs visiteurs de la Riviera vaudoise. La Veveyse doit jouer un rôle prépondérant pour ce projet, avec l'aide du canton. Les produits du terroir ont montré la voie, en soutenant massivement les producteurs et artisans locaux. Le tourisme doit être un partenaire et ensemble, on peut réaliser de grandes choses.

Un nouveau programme de législation 2017–2021 va être élaboré par le nouveau Conseil d'Etat. Le développement touristique doit faire partie des objectifs de la prochaine législature, si on veut réaliser les objectifs fixés dans Vision 2030. Tous les acteurs, qu'ils soient de la politique cantonale, régionale ou locale, doivent s'engager à mettre les moyens pour soutenir les projets.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Vial Jacques** (PDC/CVP, SC). Les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker ont décelé des faiblesses dans le rapport du Conseil d'Etat sur le tourisme intitulé «Vision 2030», en particulier dans les investissements pour infrastructures. Ils ont trouvé que les priorités n'étaient pas clairement décrites. Les postulants tracent eux-mêmes les éléments à approfondir:

- > un inventaire des objectifs touristiques du canton,
- > les moyens financiers et humains à mettre en place,
- > un inventaire complémentaire à ce qui a déjà été fait dans les Préalpes, les villes et la région des lacs,
- > une évaluation des chances de réalisation des objectifs à 17 ans de leur échéance.



Chargée de cette étude, l'Union fribourgeoise du tourisme a su faire ressortir des chiffres intéressants. Les régions ont répertorié des projets pour 1,4 milliard de frs, qui devraient être réalisés en 15 ans, avec 186 millions d'aide de l'Etat. Mais le Fonds d'équipement touristique, lui, répond qu'il ne pourra réaliser que le tiers avec les 63 millions mis à disposition par l'Etat ainsi que des prêts adaptés. Il en ressort donc des conclusions évidentes: soit on prolonge les délais pour la réalisation totale, soit on augmente les moyens. Il faudra donc trouver des politiques qui veuillent bien s'engager au niveau local, régional ou cantonal pour influencer favorablement l'évolution de notre tourisme.

Par contre, nous n'avons pas trouvé dans ce rapport d'idées originales pour amener de nouveaux touristes dans le canton. En existe-t-il? Là, on peut laisser aller ses pensées: on aurait pu trouver un toboggan géant allant de Lorette au pont du Milieu, une tyrolienne partant du sommet de la cathédrale ou alors, plus prosaïquement, une auberge de jeunesse géante à Fribourg avec des succursales dans les districts.

C'est un peu regrettable de ne pas avoir trouvé ce genre d'éléments originaux et c'est avec cette remarque que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Mon lien d'intérêt: j'ai le dicastère du tourisme à la commune d'Estavayer-le-Lac. Il est clair que le Fonds d'équipement touristique et la NPR n'auront vraisemblablement jamais assez d'argent pour financer tous les projets qui sont dans ce catalogue réalisé par l'Union fribourgeoise du tourisme. Je relève la qualité de ce rapport, mais personnellement je suis resté un peu sur ma faim et j'ai eu un sentiment d'inachevé. Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit; je rejoins assez l'avis de mes préopinants, MM. Vial et Hunziker. Je suis resté sur ma faim dans la mesure où j'aurais voulu que, dans l'énumération des différents projets du catalogue, on cristallise, par district, par exemple un projet à mettre en avant et à réaliser.

C'est dans ce sens-là qu'on a pris acte de ce dossier et qu'on espère pouvoir débloquer un petit peu la situation actuelle car, en tout cas en ce qui concerne le district de la Broye, le tourisme estival est un élément très important pour l'économie. Pour le canton également, on a tout avantage à promouvoir cette branche de l'économie.

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*). Mes intérêts dans les milieux touristiques sont bien connus, puisque je préside Gruyère Tourisme depuis de nombreuses années et le conseil d'administration d'Espace Gruyère depuis quelques mois maintenant.

Le rapport ainsi bien sûr que le document «Contribution économique et perspectives de développement du tourisme fribourgeois» ont retenu toute notre attention. C'est tout d'abord des félicitations que je souhaite transmettre aux différents auteurs de ce document pour ce rapport tout à fait pertinent.

Il faut le reconnaître, le postulat que j'avais soutenu en son temps n'était pas des plus faciles à traiter, tant le sujet peut être vaste. Je crois que l'on peut considérer l'exercice comme réussi. Alors, bien sûr, dresser un inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement touristique de notre canton peut, dans un premier temps, s'apparenter ici à un inventaire à la Prévert. Mais le rapport résume rapidement la situation et démontre bien que l'on ne pourra pas, financièrement, soutenir l'ensemble des projets et que des choix devront être faits. C'est sur cet aspect décisif que le rapport prend toute sa valeur. Il préconise des investissements futurs selon l'importance de la contribution économique. Cela peut paraître être une lapalissade dans un canton où l'on sait tous que les enjeux économiques à venir sont liés à la création de valeurs ajoutées. C'est une évidence, oui, mais une évidence qu'il faut rappeler encore et toujours lorsqu'on parle également de tourisme.

Depuis des années, je me bats dans ma région pour faire comprendre en quoi la Gruyère est une des destinations les plus touristiques de Suisse. Je vous rassure, ma réflexion régionale vaut bien entendu tout autant pour le canton. La Gruyère est touristique, avant tout parce qu'elle a la chance incroyable d'avoir sur son territoire la cité de Gruyères et son million de visiteurs annuels. Elle est touristique également puisque, entre la Maison Cailler, le château de Gruyères, la fromagerie de dégustation et les Bains de Charmey, c'est plus d'un million d'entrées payantes par année. Y a-t-il d'autres exemples ailleurs en Suisse? J'en doute ou en tout cas pas dans une si petite région.

Le rapport et son annexe 10 sont donc essentiels pour comprendre où sont les retombées économiques du tourisme dans notre canton. Sur les 935 millions de contribution du tourisme, la ville de Gruyères en génère près de 100. Elle est suivie dans ce classement par les retombées hôtelières du tourisme d'affaires en ville de Fribourg, par la Maison Cailler, par les abords du lac de Neuchâtel ou encore, en cinquième place, par le Papillorama de Kerzers. Dans ce classement des plus grands contributeurs touristiques, il vous faudra aller jusqu'au 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> rang pour y retrouver les premières stations de remontées mécaniques. Il vous faudra aller beaucoup plus loin pour y trouver les autres. Alors bien sûr, il faut se montrer prudent avec ces chiffres. Il faut les interpréter et savoir que le tourisme est un tout et que chacun profite du succès des autres. Je dis souvent que sans le Moléson, la cité comtale aurait peut-être moins de succès; l'inverse aussi bien sûr, vous serez certainement d'accord avec moi. Ce rapport permet d'avoir une vision objective des retombées économiques et l'avenir ne devra pas être fait par des investissements saupoudrés, comme nous l'avons fait ces dernières années. Les investissements doivent avoir des retombées économiques; ils doivent permettre de redistribuer des revenus et, pour y parvenir, le mot d'ordre de ce rapport est: «Concentrons nos efforts là où nous avons le plus grand potentiel».

Si le week-end à venir me permet de renouveler mon bail ici dans cette salle, il est sûr que vous m'entendrez encore souvent parler de ce rapport et de ses conclusions, lorsque le Grand Conseil devra décider d'investissements touristiques.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la Société d'Estavayer-le-Lac et région, membre du comité d'Estavayer Payerne Tourisme et membre de la Commission de marketing régionale.

En préambule, je me réjouis que le canton prenne en compte le tourisme comme un vecteur économique qui a des retombées positives sur l'ensemble de la société. Cette prise de conscience doit aider les organismes à trouver davantage de soutien financier pour leur développement. Je félicite le travail de l'Union fribourgeoise du tourisme qui est un moteur pour l'ensemble du canton.

Votre rapport dit que les investissements devraient être en priorité dans les régions ou les secteurs où la contribution économique du tourisme est déjà importante. Sans remettre en cause les décisions liées au développement des Préalpes, je souhaite relever que la Broye est le deuxième district après la Gruyère qui comptabilise le plus de taxes de séjour avec Delley-Portalban et Cheyres-Châbles. Le rapport ne présente pas cet aspect. Néanmoins, cela démontre clairement que notre région est déjà un lieu de tourisme important pour le canton, particulièrement en matière de parahôtellerie et pour son développement d'infrastructures liées au tourisme estival. Je soutiens la démarche du développement du tourisme à la ferme et à l'alpage. Je ne comprends par contre absolument pas pourquoi il devrait être focalisé dans les régions préalpines. Le tourisme rural est en pleine expansion dans la Broye et permet de diversifier l'activité de nos agriculteurs. D'autre part, différents projets d'hébergement insolites ont été bloqués par le Service des forêts et de la faune. Nous demandons un peu de souplesse quand des projets de qualité arrivent dans vos services. Vous ne pouvez pas d'un côté promouvoir le développement de projets innovants et mettre des bâtons dans les roues lorsqu'ils sont dans vos services. Si nous n'avons pas de moyens financiers, nous pouvons néanmoins aider la réalisation de ces projets.

D'autre part, le canton devra bientôt prendre une décision quant à l'éventuelle destruction de chalets au bord du lac de Neuchâtel. J'attends de la part du canton de Fribourg qu'il soit proactif dans ce dossier, afin de préserver ces chalets qui apportent une contribution non négligeable au tourisme cantonal. Nous sommes clairement favorables au maintien de ces chalets qui sont bien intégrés dans le paysage. Je souhaite une solution durable et définitive pour les propriétaires des chalets, tout en respectant la loi sur la limitation de la construction, afin de laisser la rive libre au public.

Dernier point: le restauroute Rose de la Broye. Il est le deuxième restauroute qui a le plus de fréquentation en Suisse. Nous avons même été recensés comme ayant un fort tou-

risme asiatique. Il est clair que ces personnes ne font que passer. Néanmoins, un effort particulier devrait être fait, afin de maximiser la promotion de notre canton dans cet établissement. Les touristes sont là; donnons-leur envie d'y revenir!

**Losey Michel** (PLR/FDP, BR). Le rapport sur le postulat Gobet/Hunziker permet d'avoir enfin un inventaire exhaustif des besoins en infrastructures pour ces 15 prochaines années, afin de répondre aux objectifs fixés dans la vision du développement du tourisme fribourgeois jusqu'en 2030. Le constat est sans appel: pour atteindre les objectifs qui ont été définis, les besoins financiers sont conséquents. En effet, pour réaliser tous les projets qui ont été annoncés par les différentes régions du canton, par les différents prestataires de services et par les différents offices régionaux du tourisme, le soutien étatique nécessaire est de 186 millions sur 15 ans, soit 12,4 millions par année. Ce soutien étatique permettra d'investir plus de 1,4 milliard de frs ces 15 prochaines années et boostera l'économie cantonale. Quand on connaît en plus les retombées économiques directes et indirectes que le tourisme apporte, il n'y a pas à hésiter. Le canton a tout intérêt à soutenir les investissements nécessaires pour ces prochaines années. Le Gouvernement fribourgeois doit inscrire un nouveau défi pour la prochaine législature, soit prioriser justement le développement touristique cantonal. Ceci permettra de disposer des infrastructures actuelles manquantes, notamment dans les infrastructures hôtelières. Comme vous le savez tous, l'offre d'infrastructures touristiques crée aussi le besoin. D'ailleurs, ceci est connu et pratiqué dans toutes les régions non seulement du pays, mais dans tous les pays où le tourisme est le moteur central de l'économie. Je rentre de 15 jours de vacances dans une région touristique et je vous affirme que quand nous, consommateurs, nous tournons le bouton en mode touristes, le comportement de consommation change, le budget familial s'assouplit quelque peu et les dépenses de consommation augmentent, ce qui fait marcher toute l'économie locale.

C'est pour cette raison que je demande que le canton mette la vitesse supérieure et investisse dans ce secteur porteur pour l'avenir de notre région. Je demande avec insistance au Gouvernement fribourgeois d'avoir non seulement l'audace, mais la volonté politique de prendre en compte ce nouveau défi comme objectif prioritaire pour la prochaine législature.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Personnellement, je trouve qu'il manque quelques projets d'envergure dans les propositions qui sont faites. Si vous partez chacun en vacances avec votre famille, comment vous choisissez pour passer une semaine et comment vous choisissez le lieu où vous allez? En principe, vous voulez remplir au moins trois jours dans la semaine en visitant quelque chose d'important en famille et c'est ce qui vous permet de choisir votre région. Si vous allez en Alsace, vous choisissez cette région parce qu'il y a bien des activités que vous pouvez faire en famille. Si vous supprimez ces deux ou trois activités, je suis sûr que cette région-là perd

la moitié des touristes qu'elle a actuellement. Donc, je pense qu'aujourd'hui on doit être ouvert et investir dans quelque chose de beaucoup plus important pour le tourisme et là, je ne pense pas que ce soit une dépense que fera le canton, mais un réel investissement pour nos entreprises touristiques, pour les hôtels et pour tous les restaurants qui fonctionnent aussi grâce aux touristes. Aujourd'hui, on doit réellement investir. Comment investir? Je pense qu'on a les moyens de le faire; on a une fortune qui nous permet de le faire et, éventuellement, en ne faisant pas la route de contournement de Romont, on pourra investir 45 millions de plus (*rires*).

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-syndic de la commune de Plaffeien et membre de la commission du tourisme Schwarzsee-Senseland.

Der Bericht über die touristischen Infrastrukturen des Kantons Freiburg zeigt auf, dass der Tourismus einen wichtigen wirtschaftlichen Faktor darstellt. Vor allem im Voralpengebiet aber auch in der Stadt Freiburg und der Seeregion hat dieser Wirtschaftszweig eine zentrale Stellung und ermöglicht zahlreichen Einwohnern und Familien Arbeitsplätze und das nötige Einkommen. Gerade in den Voralpenregionen garantiert der Tourismusbranche somit, dass die Einwohner eine wirtschaftliche Perspektive haben und die Abwanderung gestoppt werden kann.

Unter Berücksichtigung dieser Aspekte sind das Postulat der beiden Grossräte Gobet/Hunziker und der nun herausgegebene Bericht sehr zu begrüssen. Es werden damit die Grundlagen dafür geschaffen, dass die weitere touristische Entwicklung angegangen werden kann. Es ist zu hoffen, dass dieser Impuls in allen Regionen aufgenommen wird und das gemachte Inventar und die aufgeführten Projektideen dazu führen, dass die Realisierung des Wertschöpfungspotentials in den Regionen weiter vorangetrieben wird.

Es ist klar, dass dieser Bericht nicht eine abschliessende und vollständige Aufzählung des Ist-Zustands und aller Projekte darstellt. Vielmehr muss dies nun die Initialzündung sein für eine verstärkte Analyse und strategische Diskussion in allen touristischen Regionen. Die aufgelisteten und zu realisierenden Investitionen und die heute bestehenden Wertschöpfungsketten müssen nochmals kritisch hinterfragt werden und alle Akteure müssen gemeinsam die vorhandenen Potentiale weiterentwickeln. Dies ist klar die Aufgabe der Regionen, der Gemeinden, der kantonalen touristischen Entwicklungsschwerpunkte und des Freiburger Tourismusverbandes.

Es ist aber auch wichtig, dass der Kanton mit den Instrumenten des Tourismusförderungsfonds und den NRP-Geldern genügend und vor allem unbürokratische Unterstützung bietet. Nur so kann das Potential realisiert werden und nur so werden sich auch die Randgebiete weiterentwickeln können.

Ich erlaube mir, hier einen Appell an das Bau- und Raumplanungsdepartement zu machen. Es ist zwingend, dass in dem in den nächsten Monaten zu erarbeitenden kantonalen Richtplan genügend Wert darauf gelegt wird, dass der nötige Entwicklungsfreiraum in den touristischen Entwicklungsschwerpunkten geschaffen wird. Ansonsten wird jede weitere Entwicklung im Keim erstickt und auch der beste Bericht bleibt ohne positive Folgen.

Wie bereits gesagt liegt es nun an den Regionen, den Bericht als Grundlage für die weitere Diskussion zu nutzen und die Arbeiten unter Einbezug aller relevanten Tourismusanbieter und potentiellen Investoren fortzusetzen.

Als Gemeinderat von Plaffeien, das einen kantonalen touristischen Entwicklungsschwerpunkt bildet, begrüsse ich diesen Bericht sehr. Dieser wird in unserer Region Schwarzsee-Senseland die Basis bilden für die Diskussionen, in denen es um die Priorisierung der vorhandenen Projektideen geht. Für unsere Regionen stimmt der Grossteil der aufgezeigten Entwicklungspotentiale und Projekte für die kommenden Jahre. Es ist aber für uns, wie auch für alle übrigen Tourismusregionen des Kantons, entscheidend, dass sich der Kanton an den anstehenden Investitionen über den Tourismusförderungsfonds und die NRP-Gelder massgeblich beteiligt. Andernfalls werden viele wünschbare Projekte unrealisierbar und die gewünschten Effekte werden sowohl für die Nutzer der Tourismusgebiete als auch für die kantonale Wirtschaft ausbleiben.

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE). Danke auch von meiner Seite für den ausführlichen Bericht, den ich mit Interesse gelesen habe.

Zur Umsetzung braucht es Visionen. Wie meine Vorredner bin auch ich der Meinung, dass es Prioritäten braucht. Es braucht politischen Willen für Rahmenbedingungen, es braucht aber auch Zusammenarbeit der verschiedenen Tourismusanbieter der jeweiligen Regionen und es braucht private Investoren.

Meine Interessenbindung: Ich bin einer der Initianten, Verwaltungsratspräsident und Investor eines Umbaus des einzigen Hotels der deutschsprachigen Gemeinde Jaun im Greyerzerland mit über 3 Millionen Franken Investitionsvolumen, das wir privat finanzieren. Ich bin in Jaun heimatberechtigt und habe dort eine sehr gute Kindheit erlebt. Ich habe immer noch eine langjährige Beziehung zu Jaun, weil wir dort ein Ferienchalet besitzen.

Die Entwicklung der Hotellerie und der Para-Hotellerie soll gefördert werden. Das kommt klar zum Ausdruck in diesem Bericht. Das ist wichtig und damit bin ich einverstanden. Der Bericht schlägt eine Arbeitsgruppe vor, die namentlich die Aufgabe haben soll, die Suche nach Investoren zu erleichtern. Das ist sicher auch zu begrüssen. Wichtig für Privatinvestoren ist eine gute Zusammenarbeit mit den Akteuren – sei es

wie genannt der Tourismusfonds, die NPR, die Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit oder das Amt für Kulturgüter, weil viele der Bauten geschützt sind, wie das in meinem Fall auch der Fall war. Die über den Tourismusfonds und die Neue Regionalpolitik bereitgestellten Finanzhilfen sind wichtig, dies jedoch als Ergänzung.

Ich unterstütze die Meinung des Berichts, dass zur Umsetzung der Vision wahrscheinlich weitere staatliche Mittel nötig sind. Dies aber nicht als Ersatz für Privatinvestitionen sondern als Unterstützung, sodass dann Privatinvestitionen getätigt werden können. Nur so erreichen wir die Ziele der Tourismusvision. So generieren wir wichtige Aufträge für das lokale Gewerbe und Arbeitsplätze im Kanton.

Als Unternehmer, Gewerbevertreter und Investor im Tourismusbereich bin ich froh über den Bericht und die heutige Diskussion. Der Kanton Freiburg hat enormes Potential im Tourismusbereich. Nach den Konzepten, Diskussionen und Visionen müssen nun konkrete Taten und Investitionen erfolgen, denn ich bin überzeugt, dass sich für viele Projekte Privatinvestoren finden lassen. Es braucht Mut, Engagement. Packen wir es an!

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Mon lien d'intérêt: tout d'abord, je suis secrétaire de l'Association régionale de la Gruyère. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à notre postulat qui ne constitue à mes yeux, certes, qu'une première étape, mais elle est importante pour les réflexions que nous nous devons de mener au niveau des infrastructures qui sont nécessaires pour garantir l'avenir du tourisme fribourgeois. Merci également au directeur de l'Union fribourgeoise du tourisme, M. Steiner, ainsi qu'à tous les acteurs régionaux du tourisme, pour leur contribution aux réflexions sur les perspectives du développement au niveau cantonal.

Comme je le disais il y a deux ans déjà, lors de la prise en considération de ce postulat, il nous semble crucial d'entreprendre des réflexions et de nous donner les moyens de faire face à l'évolution touristique dans un domaine très concurrentiel. J'appelais de mes vœux l'élaboration d'un inventaire qui soit une feuille de route et non pas un fourre-tout avec les différents investissements à consentir, raison pour laquelle les régions ont été associées aux réflexions et appelées à actualiser leur propre stratégie de développement touristique. Je suis bien consciente que l'établissement d'un inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement du tourisme fribourgeois n'est pas chose aisée. Mais, notre objectif étant de définir une stratégie cantonale en matière d'investissements dans les infrastructures touristiques, il fallait bien commencer par un premier pas. Nous disposons aujourd'hui d'un rapport qui nous donne des pistes sur ce que pourrait être le tourisme fribourgeois à l'horizon 2030 qui, comme le disait le directeur de l'UFT dans son rapport d'activité 2015, ne peut maintenir le cap jusqu'en 2030 sans une relance profonde des équipements et structures tou-

ristiques. Les avis émis par les gens du terrain doivent être pris en considération, même si l'on peut regretter qu'il ne se dégage pas une vision plus précise des projets. Ce rapport nous fournit des données chiffrées et on doit bien admettre que les moyens sont actuellement insuffisants pour nous doter des infrastructures nécessaires pour atteindre l'objectif Vision 2030. Ce rapport nous démontre, si besoin était, que le tourisme est une activité économique importante dans notre canton. La contribution économique directe du tourisme est estimée à 662 millions par année, ce qui n'est pas rien et, avec les effets indirects et induits, on atteint même plus d'un milliard annuellement.

Pour ces 15 prochaines années, on apprend que ce sont 186 millions de frs d'aide financière qui sont nécessaires, selon ce rapport, soit trois fois plus que ce qui a été mis à disposition ces 36 dernières années. Même en priorisant les projets à réaliser en fonction de leur contribution économique au tourisme, le Fonds d'équipement touristique devrait trouver 63 millions pour ces 15 ans, soit un peu plus de 4 millions par année. Peut-on dès lors se contenter de la conclusion du Conseil d'Etat, qui nous dit qu'il intégrera ses réflexions dans son programme gouvernemental 2017–2021, ainsi que dans le plan financier y relatif? La réponse est non, car on prend le risque, le moment venu, même si l'Etat dispose d'une fortune non affectée d'un demi-milliard, que l'on nous réponde que les moyens financiers sont insuffisants ou alors que les priorités ont été fixées ailleurs.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous prenons acte de ce rapport, mais demain, si nous sommes élus, ou alors nos successeurs, devront poursuivre le travail qui a été entrepris et qui doit être considéré comme un premier pas, une base, concernant les infrastructures touristiques fribourgeoises. Si l'on veut se doter des infrastructures nécessaires pour permettre le développement d'une branche économique importante pour notre canton, il faut s'en donner les moyens. Or, l'alimentation du Fonds d'équipement touristique, réglée par la loi sur le tourisme à l'article 48, est manifestement insuffisante, même en ne finançant que les projets prioritaires. Actuellement, le fonds est alimenté à hauteur de 1 million par année, soit 550 000 frs par l'Etat, selon la voie budgétaire du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi et 500 000 frs sur le produit des patentes selon la loi sur les établissements publics.

Le travail qui a été fait dans ce rapport doit nous permettre, pour la prochaine législature, d'envisager par exemple de déposer une motion pour modifier cette alimentation du Fonds et le doter de moyens supplémentaires.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport. Je souhaite que ce ne soit pas simplement un rapport de plus et qu'une suite lui soit donnée.



**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je remercie tous les intervenants pour leur contribution et leurs commentaires vraiment très importants.

L'initiative des députés Gobet et Hunziker est cruciale pour la concrétisation de notre Vision 2030 du tourisme fribourgeois. Nous disposons dorénavant d'un inventaire assez complet des infrastructures encore à réaliser. Le rapport actuel est le résultat d'un travail de fond et inclut tous les acteurs touristiques du canton. En vue de l'établissement du programme gouvernemental 2017–2021 et du plan financier y relatif, vos remarques de ce matin seront certainement très utiles.

Je veux mettre en exergue et commenter trois points importants de cet inventaire:

1. La réalisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois est en principe bien en route. En juin 2009, l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) a publié un concept de base central pour le développement de notre tourisme fribourgeois. Cette Vision 2030 envisage un objectif ambitieux, soit de doubler l'apport du tourisme au PIB du canton de 1 milliard à 2 milliards de frs par année, en privilégiant la valorisation de notre Unique Selling Proposition, de cette identité touristique particulière qui a été définie comme suit: «Le patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques». L'inventaire établi par l'UFT dans le cadre de ce rapport sur le postulat Gobet/Hunziker arrive à la conclusion réjouissante que oui, nous nous trouvons sur une bonne voie: l'apport annuel du tourisme est estimé aujourd'hui à 1,3 milliard de frs. Grâce à l'inventaire, nous pourrions maintenant prendre des démarches pour atteindre l'objectif en 2030.
2. Le deuxième point que j'aimerais souligner, c'est la définition de priorités qui sera indispensable, vous l'avez mentionné à plusieurs reprises. 1,4 milliard de frs, donc environ 100 millions de frs par année durant 15 ans, c'est énormément d'argent, certainement trop. Le montant de 186 millions de frs que l'Etat, via le Fonds d'équipement touristique, devrait apporter, est également très élevé. Alors, dans ce contexte-là, il est important que nous définissions vraiment des priorités.
3. Le troisième point concerne les points forts du développement touristique. Concernant le contenu des investissements à entreprendre, l'inventaire a clairement montré que les organes responsables, notamment l'UFT, doivent agir en priorité dans les directions suivantes:
  - > Le positionnement des stations de ski. Les difficultés rencontrées dernièrement dans la région de Val-de-Charmey nous appellent à approfondir la question. Les remontées mécaniques représentent une infrastructure cruciale pour le tourisme de proximité et le tourisme doux. Le préfet de la Gruyère mène un travail remarquable dans ce contexte, mais aussi l'Association des remontées mécaniques des Alpes

fribourgeoises, présidée par votre collègue Michel Losey, les Remontées mécaniques fribourgeoises SA et les différentes sociétés régionales de remontées mécaniques qui aident à calmer le jeu et à trouver des solutions durables.

- > Le développement hôtelier et parahôtelier a été mentionné à plusieurs reprises. Fribourg a fait des progrès dans l'offre hôtelière ces dernières années. En 2015, nous avons près de 452 000 nuitées. Mais, en même temps, nous avons dû prendre en compte certaines problématiques. Je vous donne seulement le mot clé de Vieux Manoir à Meyriez. Le nombre de lits d'hôtel est à 4310 en 2015, soit une augmentation de 266 lits ou 6,6% supplémentaires depuis 2008. Mais ça ne suffit pas du tout. Si on veut réaliser de grandes manifestations, on n'a pas assez de lits à disposition. Comme M. le député Rauber l'a dit, un groupe de travail, qui sera mis en place, devra faciliter la recherche d'investisseurs dans ce contexte.
- > Le tourisme d'alpage et à la ferme. Si nous voulons vraiment renforcer le tourisme doux et l'utilisation ciblée de notre patrimoine, il sera important de mettre en valeur cet atout fribourgeois. Là, il y a notamment les chalets d'alpage en voie de désaffectation qui doivent recevoir une attention toute particulière dans ce contexte. Il ne faut pas oublier les villes historiques. Fribourg dispose d'une fortune incroyable dans ce contexte. Il est dès lors crucial qu'un concept respectif soit élaboré. Il y a eu plusieurs remarques ce matin, il y a notamment l'aménagement du territoire qui est appelé à mettre à disposition la flexibilité nécessaire pour la réalisation des investissements.

En conclusion, les chances de réaliser les objectifs de la Vision 2030 d'ici à son échéance, à 14 années, demeurent intactes, pour autant que les conditions cadres nécessaires au développement touristique soient garanties. Il reviendra donc non seulement aux communes, régions et canton d'assurer un soutien financier aux projets, mais également aux investisseurs de s'engager sur cette voie. Le Conseil d'Etat fera certainement le nécessaire pour intégrer cette thématique dans son prochain programme gouvernemental 2017–2021. C'est avec intérêt que je transmettrai à mon ou à ma successeur-e les différentes remarques que vous venez de faire. Je pars de l'idée qu'à l'avenir, vous accompagniez activement le développement de ce dossier crucial pour le développement économique de notre canton. Fribourg a intérêt à jouer ses atouts. Pour ce faire, il doit mettre tout en œuvre pour la réalisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois et utiliser cet inventaire comme une feuille de route, comme M<sup>me</sup> Gobet vient de le dire et, en même temps, renforcer son soutien financier pour les investissements idoines dans son infrastructure. L'inventaire représente une base intéressante, alors j'aimerais presque dire: «Au travail!». Il y a du pain sur

la planche et je me permets de faire une petite remarque à M<sup>me</sup> Gobet: l'article 48 est certainement une approche très intéressante, parce que là on dit que le Fonds est alimenté par une contribution annuelle de l'Etat fixée par voie budgétaire à 500 000 frs au minimum. Vous aurez donc certainement la possibilité d'y concrétiser vos nouvelles idées pour bousculer un peu le Conseil d'Etat futur.

Fort de ce qui précède, je vous prie, pour l'instant, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

### **Clôture de la séance**

**Le Président.** Nous sommes arrivés au terme du programme de la matinée. Je vous rappelle que nous sommes attendus au 1<sup>er</sup> étage par la Fondation Horizon Sud qui fait quand même un travail remarquable dans le domaine du handicap psychique. Vous êtes toutes et tous les bienvenus. Il y a aussi un apéro qui nous attend. Je vous souhaite une bonne fin de journée et à demain matin.

—

> La séance est levée à 11h05.

*Le Président:*

**Benoît REY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

—

## Troisième séance, vendredi 4 novembre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

**SOMMAIRE: Communications. – Projet de décret 2016-DAEC-113 Subventionnement de l’agrandissement et de la transformation du Cycle d’orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2016-DEE-29 Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site Tetra Pak; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Projet de décret 2016-DSJ-135 Crédit d’engagement en vue de la construction d’une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi 2016-DSJ-103 Modification de la loi sur les établissements publics; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Motion 2016-GC-60 Laurent Thévoz/Jean-Daniel Wicht Promotion des bateaux à moteur électrique sur les lacs du canton; retrait. – Discours de fin de législature du président du Grand Conseil et clôture de la session.**

La séance est ouverte à 08h30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Laurent Dietrich, Sabrina Fellmann, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Benjamin Gasser et Ralph Alexander Schmid; sans: Antoinette Badoud, Ursula Krattinger et Marc Menoud.

Le Conseil d’Etat est présent in corpore.

### Communications

#### Le Président.

1. Lieber Markus, ich freue mich, dass ich Dich heute Morgen an Deinem Platz sehe. Du hast uns gestern Angst gemacht. Ich wünsche Dir eine gute Besserung. Aber Achtung, in zwei Stunden wirst du uns über die Sport-halle in Schwarzsee berichten. Beachte dabei, dass Du rekonvaleszent bist.
  2. Vous trouvez sur votre bureau un petit bloc de Post-it colorés avec le slogan de mon année présidentielle; c’est un petit cadeau, un clin d’œil pour cette dernière séance! (*Applaudissements!*)
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de décret 2016-DAEC-113 Subventionnement de l’agrandissement et de la transformation du Cycle d’orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis<sup>1</sup>

Rapporteur: **Roland Mesot** (*UDC/SVP, VE*).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, *Directeur de l’aménagement, de l’environnement et des constructions.*

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Cela me fait bizarre de le dire ainsi, mais lorsque je suis entré au CO, le cycle d’orientation, nous disions à l’époque que nous allions dans ce qui était appelé la nouvelle école secondaire. Voici que trente ans plus tard, cette nouvelle école secondaire prend un sacré coup de vieux, puisqu’on va lui adjoindre deux jeunes voisines. Bon, pour lui éviter des comparaisons peu flatteuses avec ces jeunes voisines, une cure de rajeunissement lui sera offerte. Vous l’aurez compris, ancien élève de l’école secondaire pourrait être mon seul lien d’intérêt. En tant que député veveysan, je salue ce décret pour le subventionnement de travaux dans le district.

Ce décret nous a été présenté en séance de commission par M. le Commissaire, qui était accompagné de M. Charles Ducrot, chef de service adjoint au Service des bâtiments. Au nom de la commission, je remercie M. le Commissaire et M. Ducrot pour les explications qui nous ont été données. Je profite de l’occasion pour saluer la présence dans le public de M. Stéphane Pauli, président de la commission de bâtisse pour ces travaux au CO de la Veveyse.

Pour répondre à l’augmentation croissante du nombre d’élèves, qui seront 850 en 2020 sur le site veveysan, l’Association des communes de la Veveyse doit agrandir le cycle

<sup>1</sup> Message pp. 3232ss.

d'orientation avec la construction de deux nouveaux bâtiments et la transformation du bâtiment actuellement utilisé. Tous ces travaux se font sur le site de l'actuel CO, dont la parcelle, en zone d'intérêt général, est propriété de l'Association des communes de la Veveyse.

Les travaux sur le site se feront sans entraîner l'arrêt des cours, des pavillons provisoires seront installés. Le timing étant lié au calendrier scolaire, les travaux ont déjà débuté. M. le Commissaire nous a informés, en séance de commission, que cette façon de procéder ne constitue pas une exception. Lors de tels travaux, il est compréhensible que le risque de perdre une année scolaire ne peut et ne doit être pris. La zone du CO, proche de la future gare, permettra aux élèves de se rendre par un chemin aménagé de manière plus sécurisée et plus aisée de la future gare au cycle d'orientation. Les bâtiments seront réalisés aux standards Minergie-P. Le montant subventionnable pour la construction des deux nouveaux bâtiments, établi sur le principe du forfait, se monte à 5 325 840 francs. Le montant subventionnable pour la transformation de l'ancien bâtiment se monte à 2 762 136 francs. La subvention pour le matériel didactique se monte à 422 280 francs. La subvention pour les aménagements extérieurs se monte à 632 016 francs. Le total nous amène à un montant subventionnable de 9 142 272 francs, pour lequel le taux de 45% s'applique, soit une subvention provisoire prévue pour un montant de 4 114 022 francs.

La commission s'est prononcée favorablement, à l'unanimité, sur ce crédit d'engagement de 4 114 022 francs. Je vous recommande d'en faire de même.

**Le Commissaire.** Je remercie la commission pour l'examen de cet objet et en particulier le rapporteur, qui a été très complet dans cette entrée en matière.

Effectivement, le district de la Veveyse – vous le savez – est en pleine croissance et une étude faite par le comité du cycle d'orientation montre qu'en 2020 l'effectif au CO devrait s'élever à 850 élèves. C'est sur cette base que l'Association a lancé en mars 2014 un concours d'architecture en procédure ouverte, comprenant également les prestations de l'ingénieur civil. En août 2014, le jury a désigné lauréat du concours le Bureau D4 Atelier d'architecture à Lausanne avec AIC Ingénieurs conseils SA comme partenaire. Un ingénieur civil faisait partie du jury du concours comme le prévoit la nouvelle directive du Conseil d'Etat pour la promotion du bois. Toutefois, le meilleur projet reprenait le système constructif du bâtiment existant et le béton a donc été privilégié par le maître d'ouvrage. C'est en novembre 2015 que l'assemblée des délégués de l'Association a accepté le crédit d'investissement, qui s'élève au total à plus de 30 millions de francs. Le projet prévoit un montant de près de 11 millions de francs pour la transformation et la rénovation de l'ancien bâtiment ainsi que la construction de deux nouveaux bâtiments pour le solde du crédit.

Je vous précise aussi que les travaux de démolition ont commencé pendant la période estivale en fonction du permis de démolir délivré par la préfecture en date du 29 juin 2016. Le permis de construire a, quant à lui, été délivré le 16 septembre 2016. Le programme des locaux du projet a été déterminé en fonction des exigences du règlement du 4 juillet 2006 sur les constructions scolaires. Je pense qu'il est important de le souligner, car c'est sur cette base que le subventionnement a été calculé. La subvention définitive a été acceptée par le Conseil d'Etat le 3 mai 2016 dès lors que le projet répond aux exigences légales et réglementaires.

C'est sur cette base que je vous invite à entrer en matière sur le présent décret.

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** Lors de sa séance du 14 octobre, la Commission des finances et de gestion a examiné le décret relatif au subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du CO de la Veveyse. Il y a lieu de relever que l'Etat de Fribourg n'agit pas dans le cadre de cet investissement comme maître d'ouvrage mais uniquement comme organisme de subventionnement. Notre commission vous confirme que les montants pris en considération dans le cadre de la subvention sont conformes aux dispositions légales.

La Commission des finances et de gestion vous recommande dès lors d'accepter sous l'angle financier le décret qui vous est soumis, portant sur un crédit d'engagement de 4 114 022 fr. 40.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Dans le cas présent, je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant en ville de Fribourg et je m'exprime ici sous l'œil bienveillant de ma patronne.

Notre groupe parlementaire a pris connaissance du message qui nous est présenté en ce moment concernant le crédit de subventionnement pour l'agrandissement du CO de la Veveyse. Nous voilà donc face à une nécessité liée à la problématique récurrente de cette démographie fribourgeoise, qui ne cesse de croître. Jusqu'à quand, pourrait-on se demander.

Alors sur le fond, tout le monde sait que la Veveyse subit un reflux de population conséquent de l'arc lémanique et de nombreuses familles s'y installent eu égard notamment, j'imagine, au prix du m<sup>2</sup> relativement bas en comparaison avec ce qui se pratique sur les bords du Léman. Il faut donc que nos infrastructures, notamment scolaires, puissent répondre aux besoins.

Sur la forme, maintenant, de cet agrandissement de CO, en regard également de ce qui se passe déjà à Romont, où le chef-lieu de la Glâne reçoit environ 1000 élèves durant la journée, ce qui représente environ, semble-t-il, le cinquième de la population, on en fait un peu de même à Châtel, où on comptabilise déjà environ 700 élèves à ce jour.



Nous pensons qu'à moyen terme, cette manière d'agir pourrait être discutable en considération de la problématique et là, uniquement d'un point de vue pédagogique, de l'attitude des élèves composant de tels navires scolaires. Bon courage à celles et à ceux qui constituent le corps enseignant de ces cycles d'orientation! Le cadre éducatif, à l'instar d'autres problématiques liées à une société en pleine mutation, n'est pas à minimiser. Voilà quelques considérations d'ordre plutôt personnel!

Lors des crédits octroyés pour la construction du nouveau CO de Riaz, on nous avait dit que les/des réflexions étaient en cours pour un CO pouvant accueillir des élèves de la Gruyère et de la Glâne et, pourquoi pas, de la Veveysse! On envisageait cela, semble-t-il, du côté de Sâles. Je ne sais pas où l'on en est avec cette idée, mais j'espère que cette piste ne sera pas abandonnée, soit par vous, M. le Commissaire du gouvernement, soit par votre successeur, car, à mon avis, les CO en construction ou en phase d'agrandissement seront pris d'assaut.

C'est avec ces quelques réflexions que notre groupe parlementaire acceptera ces crédits.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Mes liens d'intérêts avec ce décret: je suis syndic de Semsales, commune membre de l'Association de la Veveysse.

La Veveysse doit faire face à une forte augmentation démographique et son cycle d'orientation est devenu trop petit pour le district, qui a la plus jeune population du canton. L'Association des communes de la Veveysse a organisé un concours d'architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment de cycle d'orientation. Pour les quelques 850 élèves prévus à l'aube 2020, aujourd'hui, c'est une subvention de plus de 4 114 000 francs que l'Association des communes demande au canton pour des investissements de plus de 30 millions.

Le groupe libéral-radical, à l'unanimité, salue ce dynamisme du district de la Veveysse et entre en matière en soutenant ce projet tel que présenté.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste n'a pas de remarque sur le fond de l'objet de ce décret et entrera, à l'unanimité, en matière. La population augmente, les besoins sont là. Nous devons accueillir de nouveaux habitants et offrir aux jeunes générations une formation donnée dans des locaux adéquats.

Nous aimerions tout de même faire deux remarques.

1. Tout d'abord, une remarque sur la qualité du rapport. Ce rapport est maigre. Nous votons un crédit de 4 millions sur la base d'un message qui contient des images sans légende, des plans où l'on ne distingue pas l'ancien du nouveau, où l'on ne présente pas, par exemple, le périmètre des façades à rénover. Il n'y a pas non plus de projections de l'augmentation de la population, respectivement des élèves. Nous devons nous contenter d'une

prédiction donnée pour l'année 2020 de 850 élèves, un rapport donc guère étoffé pour un crédit tout de même pour un montant de 4 millions de francs.

2. Nous aimerions relever que si nous subventionnons aujourd'hui une école, c'est pour l'utiliser et pour la faire fonctionner. Le groupe socialiste a toujours fait de la formation des jeunes une priorité. Il annonce déjà qu'il s'opposera avec force à toute proposition de fermeture temporaire de classes qui pourrait être proposée quand il faudra trouver les 43 millions qui manqueront au budget si, et contre toute attente, le RIE III devait entrer en vigueur. Le canton de Lucerne l'a pratiqué dans l'indifférence totale. J'espère que nous aurons la sagesse de ne pas l'imiter, ne serait-ce que pour rester conséquents avec la décision que nous allons prendre aujourd'hui.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec l'objet dont nous débattons si ce n'est que – et vous le savez – je suis Veveysanne.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a examiné ce décret avec beaucoup d'intérêt. L'agrandissement du CO de la Veveysse répond à une nécessité pour cette région, dont l'accroissement de la population a été exponentiel ces dernières années avec pour corollaire une augmentation du nombre d'élèves, nombre qui est estimé à 850 en 2020. Le montant investi par l'Etat dans ce projet est tout à fait raisonnable en regard du besoin de ce district.

Même si le décret porte sur la subvention étatique et qu'il n'est pas de notre ressort de nous prononcer sur la question du choix des matériaux, cette question a néanmoins été soulevée au sein de notre groupe, qui aurait souhaité que le bois soit davantage privilégié, d'autant qu'il a une place importante dans ce district. Nous prenons cependant acte que les choix architecturaux ont été faits afin de respecter le système constructif de l'ensemble bâti et que les choix techniques et architecturaux relèvent du maître d'œuvre, soit l'Association des communes de la Veveysse et de l'autonomie communale. La question du toit plat a également été soulevée dans notre groupe ainsi que celle de l'installation éventuelle future de panneaux solaires. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a enfin également émis quelques réserves sur la qualité du message qui accompagnait ce décret.

A un titre plus personnel, je souhaite sensibiliser à la question de l'accessibilité, au sens large du terme, pour les personnes handicapées. Nous devons, en effet, avoir à l'esprit que de plus en plus d'enfants en situation de handicap fréquenteront l'école dite régulière dans les années à venir. Si ce projet a été soumis au préavis de la commission d'accessibilité et respecte certainement toutes les normes en la matière, je souhaite juste relever que le choix des matériaux ou des couleurs ou certaines options techniques peuvent avoir un impact sur les personnes en situation de handicap sensoriel comme la

malvoyance ou la surdit  et qu'il est bon d'y penser pour les options   prendre dans ce domaine.

Fort de ces quelques remarques, le groupe Parti d mocrate-chr tien – Parti bourgeois-d mocratique, tout comme la commission parlementaire, vous recommande d'entrer en mati re et d'accepter le pr sent d cret.

**Frossard S bastien** (UDC/SVP, GR). Je n'ai aucun lien d'int r t avec cet objet.

Le groupe de l'Union d mocratique du centre soutiendra,   sa grande majorit , le subventionnement de 4 114 000 francs pour l'agrandissement du CO de la Veveyse pour faire face   l'augmentation des  l ves ces prochaines ann es. Donc, l'Association des communes a d j  accept  le cr dit d'investissement de 30 700 000 francs.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les groupes qui acceptent l'entr e en mati re.

Au niveau des interventions, j'appr cie l'intervention du pr sident de la Commission des finances et de gestion, qui a corrig  encore les 40 centimes que je n'avais pas not s dans mon entr e en mati re. Merci, M. le Pr sident!

M. Chassot, pour le groupe Alliance centre gauche, rel ve le volume d' l ves; cela a  galement  t  relev  par M. Piller pour le groupe socialiste. Effectivement, nous avons  voqu  cette discussion sur le nombre d' l ves dans les CO. M. le Commissaire me corrigera, mais il a bien dit que c' tait le dernier cycle qui serait pour un volume de 850  l ves. Il semblerait qu'  l'avenir, l'id al serait des CO   plus de 600  l ves.

Concernant la construction d'un CO interdistricts   S les, je laisserai M. le Commissaire r pondre vu que nous n'avons pas  voqu  cela en s ance de commission.

Concernant l'intervention de M. Piller, effectivement, cela a  t  relev  par plusieurs intervenants lors de la s ance de commission, ici aussi par le groupe Parti d mocrate-chr tien – Parti bourgeois-d mocratique, le rapport n' tait peut- tre pas tr s pr cis. Il a  t  remis par l'Association des communes aux services de l'Etat. Je vous comprends, je suis Veveysan et je connais le site, j'ai pu voir o  cela en  tait. Mais vous avez raison sur l'aspect de l'impr cision du rapport, sans l gende pour les personnes qui ne sont pas du district. Je pense que cela sera corrig  pour le futur.

Au niveau des budgets, M. Piller se projette d j  dans les futurs budgets avec les cons quences de la RIE. Il est clair que pour nous ce n'est pas le sujet, on ne va pas l' voquer ici.

M<sup>m</sup>e Bourguet, effectivement, vous avez  voqu  les installations techniques, qui doivent  tre adapt es pour les personnes avec handicap, que ce soit au niveau des couleurs ou des installations de sonorisation. Je pense que le ma tre d' uvre va prendre connaissance de vos remarques. Comme cela a d j 

 t  dit, cela a d j   t   tudi  dans les travaux pr paratoires mais j'appr cie vos propos tr s judicieux.

J'en ai termin  et je laisse M. le Commissaire compl ter mes propos.

**Le Commissaire.** Je remercie les diff rents intervenants, qui ont tous confirm  l'entr e en mati re sur ce projet de d cret. J'adresse quelques observations compl mentaires sur la base des diff rentes interventions.

En l' tat,   ma connaissance, il n'y a pas de projet concret de cr er un CO interdistricts. J'avais eu   l' poque, comme pr fet de la Gruy re, l'occasion de le proposer   mes coll gues du sud en disant que c' tait probablement une piste   explorer. En Veveyse,   l' poque, on  tait d'avis qu'il n'y aurait probablement pas un besoin suppl mentaire d'agrandissement dans le district. On a vu qu'avec le temps le contraire a  t  d montr . Je pense qu'on ne peut qu'inviter, en tout cas les associations de communes respectives dans le sud,   examiner l'opportunit  pour un futur prochain CO   cr er en commun.

A M. le D put  Piller, s'agissant du rapport, j'observe que toutes les informations utiles pour ce Grand Conseil figurent dans le message. Les informations nous ont  t  transmises par le ma tre d' uvre, l'Association des communes de la Veveyse pour le CO. C'est un rapport standard, puisque le Grand Conseil n'est effectivement qu'un organisme de subventionnement. Ce n'est pas   nous de nous substituer   l'autonomie communale,   l'Association du CO dans les choix qui ont  t  op r s.

Il n'y a pas de lien direct entre ce projet de d cret et la RIE III  voqu e par M. le D put  Piller. Le projet RIE III fait l'objet maintenant d'une consultation dans le cadre de laquelle vous pouvez prendre position. Le Conseil d'Etat est simplement d'avis que refuser la RIE III, ce serait porter atteinte   l'attractivit   conomique du canton et   notre fiscalit .

S'agissant des choix op r s par le ma tre d'ouvrage, effectivement, le bois n'a pas  t  privil gi  dans la mesure o  il n'aurait pas  t  en harmonie avec le b timent existant sur le site. S'agissant du toit plat, on peut constater que dans la plupart des ouvrages de volum trie comparable, c'est effectivement un toit plat qui est retenu par les ing nieurs civils.

On a pris note  galement des attentes de M<sup>m</sup>e la D put e Bourguet pour favoriser l'int gration des personnes frapp es de handicap. Je peux effectivement confirmer que le pr avis de la commission d'accessibilit  a  t  donn .

Sur la base de ces observations, j'en ai termin .

- > L'entr e en mati re n' tant pas combattue, il est pass  directement   la lecture des articles.

## Lecture des articles

### ART. 1

**Le Rapporteur.** Cet article indique le montant du crédit d'engagement, de 4 114 022 fr. 45.

> Adopté.

### ART. 2

**Le Rapporteur.** Cet article prévoit que la subvention sera versée selon les disponibilités financières du canton, c'est-à-dire uniquement si l'Etat en a encore les moyens. Mais, de ce côté-là, il n'y a aucun souci.

**Le Commissaire.** Je peux confirmer que l'Etat a les moyens de verser cette subvention.

> Adopté.

> Adopté.

### ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly

Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorret Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamong Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 97.

## Projet de décret 2016-DEE-29 Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site Tetra Pak<sup>1</sup>

Rapporteur: **Claude Brodard** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La Commission des finances et de gestion, désignée commission ordinaire et organe de préavis financier, s'est réunie le 5 octobre pour l'examen du message et du projet de décret relatifs à l'acquisition du site Tetra Pak, site situé sur les articles 767 et 785 de la commune de Romont.

Préalablement à la séance et en vue de se forger une opinion plus précise de la situation, nous avons bénéficié d'une visite de l'ensemble des locaux, y compris de la halle louée à la société PharmaFocus. Nos remerciements vont à M. Bernard Gendre, directeur financier de Tetra Pak, pour l'organisation de la visite et aussi pour ses réponses à nos questions. Nos remerciements vont aussi à M. le Directeur Beat Vonlanthen, à M. Christophe Aegerter, secrétaire général, et à M. Jean-Luc Mossier, directeur de la promotion économique.

Petit retour en arrière nécessaire pour l'appréciation de ce message. En novembre 2015 survient l'annonce de la fermeture du site de Tetra Pak en raison d'un choix de délocali-

<sup>1</sup> Message pp. 3251ss.

sation des activités en Hongrie et en Suède. De nombreuses personnes sont hélas licenciées.

La société locataire PharmaFocus, qui cherche à s'agrandir et qui bénéficie d'un contrat de bail expirant à fin 2017, propose à Tetra Pak l'acquisition partielle du site pour pérenniser ses activités à Romont. Cette proposition est refusée et force est de reconnaître que l'incertitude est de mise pour PharmaFocus, société active dans la commercialisation de produits pharmaceutiques et société qui occupe plusieurs dizaines de salariés.

Mesdames et Messieurs, nous avons passablement parlé de politique foncière active depuis le début de cette législature et c'est tout naturellement que notre gouvernement entre en tractation avec la société venderesse. Une acquisition de ce site permettrait notamment de disposer de surfaces industrielles immédiatement exploitables, un bien-fonds disponible pour une politique active pour une promotion économique et pour soutenir une ou des implantations d'entreprises à forte valeur ajoutée. Ce site présente, par ailleurs, des avantages indéniables: la connexion au rail, une parcelle constructible, le bon état des bâtiments et les possibilités d'allègement de l'impôt fédéral direct dans le cadre de la NPR.

Plus précisément, le site est situé dans la zone stratégique en Raboud, qui comprend deux parcelles pour un total de 70 351 m<sup>2</sup>, 10 bâtiments de 26 000 m<sup>2</sup> de plancher et 8000 m<sup>2</sup> constructibles. Le prix d'acquisition négocié par l'Etat de Fribourg, de 21 millions, est raisonnable de l'avis de notre commission. A titre indicatif, deux expertises immobilières ont été réalisées et les valeurs retenues étaient largement supérieures. Les revenus locatifs possibles peuvent être évalués à 2 millions par année en cas de location de l'ensemble du site. Actuellement, le site est loué à 22% de sa capacité pour plus de 500 000 francs par an.

Le décret qui nous est présenté prévoit encore une somme additionnelle totale de 1 020 000 francs, à savoir 20 000 francs pour les frais de procédure et de notaire et 1 million pour les déficits d'exploitation prévisionnels 2017, 2018 et 2019. En effet, durant ces années-là, les revenus locatifs estimés ne devraient pas suffire à couvrir les charges immobilières directes. Pour plus de précisions sur la nature de ces coûts, je vous invite à consulter les pages 4 et 10 du message. A relever également que la société locataire s'est engagée, en cas d'achat par l'Etat, à reconduire le contrat de location pour une nouvelle période de dix ans et à augmenter sa surface louée. Cela limite naturellement le risque financier pris par le canton de Fribourg.

Notre commission soutient le principe de l'acquisition de ce site sous l'angle de la politique foncière active, sous l'angle des avantages indéniables de ces immeubles, sous l'angle du maintien et du potentiel d'accroissement des emplois et également en raison du prix raisonnable qui a été négocié. Cette acquisition, même à court terme, permettrait ainsi de limiter

les risques liés à la spéculation ou à l'utilisation de ce site pour de simples besoins de stockage. Sous l'angle constructif, il y a lieu de relever qu'aucune particule d'amiante n'a été décelée, que l'état général des bâtiments est bon et qu'aucune pollution n'a été détectée.

De l'avis de la commission, il appartiendra à la promotion économique de s'investir très activement pour attirer de nouveaux locataires sur le site. La tâche sera plus aisée que pour le quartier d'innovation BlueFactory. Dans ce contexte-là, une passivité de la part des services de promotion économique ne serait pas comprise. La couverture des coûts est un objectif qui doit être atteint à court terme. Dans le même ordre d'idées, les charges d'exploitation estimées sont un maximum qu'il ne faudra pas dépasser. Enfin, il appartiendra à la future Commission des finances et de gestion d'examiner régulièrement l'évolution de ce dossier sous l'angle financier. Cette demande a été faite et a trouvé un bon écho de la part du Conseil d'Etat.

L'opportunité s'est présentée et il fallait tenter de la saisir. Tout a été entrepris dans ce sens par le Conseil d'Etat, qui mérite dans ce cadre-là nos félicitations.

Mesdames et Messieurs, politique foncière active, emplois, zone constructible, possibilité d'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée et j'en passe, ces termes ont été très souvent utilisés ces dernières semaines dans le cadre des élections de dimanche et ceci tous partis confondus. La balle est désormais dans le camp de notre Grand Conseil pour valider ou non ce décret.

C'est avec ces quelques considérations résumées que la Commission des finances et de gestion vous invite à accepter l'entrée en matière sur ce décret. La commission vous propose, par ailleurs, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le projet de décret tel que présenté par le Conseil d'Etat.

**Le Commissaire.** L'achat du site de Tetra Pak à Romont représente une opportunité extraordinaire pour l'Etat et l'économie fribourgeoise. J'aimerais tout d'abord remercier la Commission des finances et de gestion qui, à l'unanimité, entre en matière et accepte le projet de décret tel quel. Mon espoir est grand que vous suivrez son exemple.

Je veux rapidement répondre à sept questions importantes

- > *Pourquoi l'Etat doit-il acquérir un site industriel?*  
J'aimerais répondre à cette question en me focalisant sur deux aspects importants.  
Premièrement, c'est la concrétisation de notre politique foncière active. Dans la promotion économique, nous sommes toujours un peu limités par la disposition réduite de terrains suffisamment grands et bien placés pour la réalisation de projets économiques concrets et les implantations de nouvelles entreprises. Selon une analyse de la promotion économique, nous avons



actuellement à disposition environ 95 ha seulement qui pourraient être utilisés tout de suite pour la réalisation de projets et d'implantations. Par l'achat du site Tetra Pak, le Conseil d'Etat profite donc de l'occasion d'élargir son instrument de promotion économique.

> *Profiter de l'opportunité et l'urgence d'agir.*

Il y a actuellement une entreprise, PharmaFocus, qui travaille sur le site, qui occupe environ septante personnes et qui a la ferme intention de s'agrandir. Avec la fermeture de la production de Tetra Pak, cette entreprise se trouve dans une situation délicate. Elle n'a plus la sécurité de planification. Elle nous a indiqué devoir chercher d'autres emplacements pour son avenir et, notamment, pour son futur développement. La promotion économique n'a pas pu lui offrir d'alternative acceptable dans le canton de Fribourg, le risque d'un départ était donc très réel.

Une entreprise internationale dans un domaine de haute technologie cherche une implantation en Suisse.

Fribourg est dans la *short list* de trois cantons. Les représentants de l'entreprise nous indiquent que la situation à Romont représente une opportunité très intéressante pour elle, mais le fait que la propriété est incertaine diminue considérablement l'attractivité de Fribourg.

Le Conseil d'Etat a conclu que même si l'implantation de cette entreprise, qui devrait prendre sa décision définitive au courant de l'année 2017, n'est pas complètement sûre, l'achat du site augmenterait considérablement notre chance d'implantation de cette entreprise avec beaucoup de places de travail à haute valeur ajoutée.

L'achat du site nous donne en plus la possibilité d'éviter que ce terrain, qui se trouve d'ailleurs dans une surface stratégique, ne soit utilisé par des spéculateurs, qui pourraient laisser le site en friche pour dix à quinze ans en attendant une opportunité, ou que des entreprises de logistique le reprennent en l'état pour y faire du stockage.

> *Pourquoi ce site est-il si intéressant?*

D'abord, il est en bon état. Ensuite, il a un accès au train; c'est un avantage qui devient rare et qui peut faire la différence pour y implanter des projets d'envergure. L'exemple de Nespresso nous l'a prouvé. Enfin, Romont est l'une des rares communes du canton bénéficiant depuis très récemment de possibilités d'allègement fiscal au niveau fédéral dans le cadre de la politique régionale (ancien arrêté Bonny). Il est donc probable que l'on pourra y implanter de nouvelles activités industrielles dans un avenir proche.

> *Le prix d'achat est-il raisonnable?*

M. le Président l'a déjà dit, l'Etat et Tetra Pak se sont très rapidement mis d'accord sur un prix de 21 millions de francs alors que les estimations des experts mandatés par Tetra Pak et aussi par l'Etat arrivaient à des estimations sensiblement plus hautes. Ce prix est suffisamment élevé pour que les autres offres provenant des spéculateurs ou des logisticiens soient mis hors course mais suffisam-

ment bas pour que l'Etat puisse y consacrer un capital en étant relativement sûr de le retrouver à la fin

> *Que se passe-t-il si l'Etat ne trouve pas à court terme des entreprises pour louer ou acheter le site ou une partie du site?*

J'aimerais tout d'abord souligner que l'entreprise PharmaFocus nous a écrit une lettre, datée du 1<sup>er</sup> septembre 2016, où elle nous indique un intérêt clair de pouvoir poursuivre la location. Je cite les phrases les plus importantes de cette lettre adressée au Directeur de la promotion économique: «Gerne bestätigen wir Ihnen schriftlich, dass wir im Falle des Erwerbs des Tetra-Pak-Gebäudes in Romont durch den Staat Freiburg an einer Verlängerung des Ende 2018 auslaufenden Mietvertrags interessiert sind.» Und weiter im Brief schreiben sie: «Wir wollen uns langfristig für den Standort Romont entscheiden.» Und: «In unseren Planungen gehen wir davon aus, dass wir am Standort Romont voraussichtlich im Jahr 2018 eine Erweiterungsfläche benötigen werden. Mit Blick auf notwendige Investitionen benötigen wir schnellstens durch die Zustimmung des kantonalen Parlaments eine entsprechende Planungssicherheit.»

Alors, il est presque sûr qu'une partie des surfaces pourra être louée à l'entreprise qui est déjà active sur le site.

Celui-ci est donc voué à l'utilisation partagée et évolutive avec de nouveaux acteurs industriels. Il est vrai que l'achat d'un site en activité implique un risque un peu plus élevé que pour un simple terrain, parce que, en tant que propriétaire, l'Etat doit aussi en assumer l'exploitation; mais c'est un risque calculé, on ne part pas de zéro.

> *Comment l'exploitation est-elle prévue?*

C'est un site qui est utilisé pour la promotion économique. C'est donc la PromFR qui sera responsable pour la gestion du site. Dans cette tâche, elle pourra s'appuyer sur le soutien du Service des bâtiments et l'aide d'anciens collaborateurs de Tetra Pak, qui connaissent parfaitement le site et seront associés à son exploitation.

> *Est-ce que les montants prévus pour l'exploitation suffisent?*

On ne peut pas exclure qu'il puisse être nécessaire d'investir pour pouvoir louer certains locaux. Un site industriel peut apporter des surprises. Ce n'est pas comme un bâtiment de bureaux pour lequel on peut fixer un budget d'exploitation prédéfini pour les vingt prochaines années. On doit donc avoir une certaine réserve dans l'exploitation. La question des investissements sera fortement liée aux nouveaux arrivants et à leurs projets. Cette question ne peut pas être traitée en amont de manière isolée. Comme indiqué tout à l'heure, la promotion économique est déjà en contact avec un nouvel utilisateur potentiel, qui serait susceptible de prendre en charge des investissements importants à l'intérieur de l'un des bâtiments.

> *L'Etat veut-il rester propriétaire à long terme?*

Pour la suite, plusieurs scénarios sont possibles. Le site

pourrait être revendu dans quelques années par parties ou en fonction des besoins ou des choix des entreprises qui s'y développent. Il y a également 8000 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir. A terme, l'intention de l'Etat est a priori de revendre le site à une ou plusieurs industries nouvelles et autant que possible de ne pas s'engager dans des projets de rénovation lourds, qui figeraient l'utilisation du site à long terme. Dans le cas du site Tetra Pak, il paraît judicieux que l'Etat intervienne, en étant directement propriétaire du site, de manière légère sans créer de structures dédiées, comme par exemple la BlueFactory, où on a créé une société anonyme.

En conclusion, l'Etat voit son rôle comme une opération temporaire destinée à assurer le renouvellement de l'activité industrielle sur le site et non pas comme une mission de gestion à long terme. L'achat du site de Tetra Pak nous permet de transformer un obstacle en opportunité pour développer des projets intéressants pour le tissu industriel et l'emploi dans notre canton. Mais le Conseil d'Etat a relevé dans son message qu'il s'agit d'une opération ponctuelle, il n'en fait pas pour l'instant un principe général. L'achat du site est motivé par une évidence que le potentiel de ce site sera mieux mis en valeur dans l'intérêt du canton et de la région si l'Etat le contrôle.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande donc d'approuver cet achat. Je vous remercie de votre aimable attention.

**Serena Silvio** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat das Dekret über den Erwerb der Liegenschaften Artikel 767 und 785 der Gemeinde Romont – Tetra-Pak-Areal einstimmig gutgeheissen. Die Aufgabe des Staates, eine aktive Bodenpolitik zu unterstützen, kommt hier in klassischer Weise positiv und in sehr sinnvoller Weise zum Ausdruck. Bei einem Versicherungswert gemäss kantonaler Gebäudeversicherung von 51,5 Millionen Franken und einem geschätzten aktuellen Marktwert von 22 Millionen Franken steht das finanzielle Risiko in einem günstigen Verhältnis. Die drei vom Staatsrat aufgestellten vorsichtigen Szenarien über die Betriebsrechnung ergeben eine vertretbare Übergangsbelastung von maximal 1 Million Franken innert 4 bis 5 Jahren. Ab dem Jahre 2020 stehen dann ansteigend positive Rückflüsse in realistischer Aussicht.

Nicht zuletzt kann dem Projekt auch zugestimmt werden, weil damit die verlorenen ca. 150 Arbeitsplätze zur Hälfte erhalten und mittelfristig wieder voll bereitgestellt werden können. Teilweise kann sogar eine Ausweitungsmöglichkeit des Potentials der Arbeitsplätze auf bis zu 200 und eine gleichzeitige Aufwertungsmöglichkeit derselben in Aussicht gestellt werden.

Wir gratulieren dem Staatsrat für diese sinnvolle wirtschaftliche Partizipation mit vertretbarem Risiko. Wir empfehlen dem Grossen Rat deshalb, dem einstimmigen Antrag der

Kommission zu folgen und der Annahme dieses Dekrets zuzustimmen.

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Dekretsentwurf über den Erwerb der Liegenschaften Artikel 767 und 785 der Gemeinde Romont mit Interesse geprüft und diskutiert.

Nach dem Erwerb des Grundstücks der Firma Schumacher in Schmitten vor gut einem Monat befassen wir uns mit vorerwähntem Grundstückkauf. Investitionen von über 49 Millionen Franken, wahrlich ein nicht zu verachtendes Investitionsvolumen. Das heutige Geschäft gehört klar in die Kategorie «aktive Bodenpolitik» und «proaktive Wirtschaftsförderungspolitik» und ist deshalb sehr wichtig.

Der in der Gesamtfläche von 70 351 m<sup>2</sup> enthaltene Anteil Bauland von ca. 8000 m<sup>2</sup> könnte sofort überbaut werden. Der Gebäudezustand wird als gut bewertet. Interessant ist auch der direkte Zugang des Areals zum SBB-Schiennetz.

Wir erachten es als wichtig, dass dieses Geschäft innert nützlicher Frist abgeschlossen werden kann, geht es doch auch um den wichtigen Mieter, der heute bereits einen Viertel der gesamten Fläche mietet und der sehr stark daran interessiert ist, den Ende 2017 auslaufenden Mietvertrag um 10 Jahre zu erneuern, um so seine Expansionsabsichten – Potential bis 200 Arbeitsplätze – verwirklichen zu können.

Wichtig ist auch die Kontaktnahme der Wirtschaftsförderung mit weiteren solventen Mietinteressenten. Der vereinbarte Kaufpreis von 21 Millionen Franken scheint uns angemessen zu sein.

Unsere Fraktion folgt der Einladung des Staatsrates und stimmt dem Dekretsentwurf einstimmig zu.

**Thomet René** (PS/SP, SC). La première action de l'Etat pour l'emploi est de faire tout ce qu'il peut pour le maintien des places de travail. Et quand, comme dans la décision de Tetra Pak, il y a exactement une année, la perte des emplois devient inéluctable, il appartient à l'Etat de tout mettre en œuvre pour retrouver des places de travail. Le projet d'achat du site Tetra Pak, à de bonnes conditions – comme il a été dit – met aussi en évidence une bonne concrétisation de la stratégie du Conseil d'Etat d'abord dans une politique foncière active qui ne soit pas que des mots, dans une politique proactive de la promotion économique, puisqu'il s'agit aussi dans ce projet de maintenir une entreprise qui souhaite se développer et rester là où elle est, dans le soutien à l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée respectant les objectifs d'une zone stratégique d'importance et non seulement de l'implantation de locaux de stockage, enfin, l'opportunité à la fois d'offrir des conditions d'implantation idéales pour des entreprises, de plus sur un site immédiatement exploitable, mais aussi de maîtriser l'utilisation optimale d'une zone stra-

tégique d'implantation d'entreprises pour éviter l'acquisition de terrains dans le seul but de la spéculation immobilière.

Le crédit demandé découle d'une bonne négociation. Je ne reviendrai pas sur les arguments développés par le président de la Commission des finances et de gestion, le groupe socialiste les partage. Malgré la rapidité de l'opération, nous pouvons estimer que nous sommes à l'abri de grosses surprises. Certes, il faut être conscient que des investissements seront probablement nécessaires en fonction de l'occupation future définitive du site et en fonction des nouveaux arrivants.

Le Conseil d'Etat a sorti la balle de la mêlée et débordé la défense adverse mais l'effort ne doit pas s'arrêter là. Il faut garder le rythme jusqu'à l'en-but et il faudra encore transformer l'essai. Nous avons déjà vu que nous pouvons avoir la tentation de nous reposer sur les premiers succès. C'est bien d'avoir une magnifique vitrine, encore faut-il faire ce qu'il faut pour amener les clients à l'intérieur! Nous ne pouvons donc qu'inciter la promotion économique à se montrer particulièrement efficace pour que le contenu soit à la hauteur du contenant, non seulement en termes de valeur ajoutée mais aussi en termes de formation primaire. Le groupe socialiste compte également sur le regard attentif de la future Commission des finances et de gestion pour suivre l'évolution de ce projet.

Un dernier mot de remerciement et de reconnaissance à M. Bernard Gendre, directeur de Tetra Pak-Romont, pour tout le travail effectué depuis la décision de délocalisation. Il nous démontre un engagement qui a pris en compte l'intérêt de sa région et de son canton. Cela est plus qu'à son honneur et mérite d'être souligné à des époques où l'aspect régional et humain perd de sa valeur.

Avec ces considérations, le groupe socialiste entre en matière.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis le syndic de la commune de Romont, commune en pleine expansion et se trouvant à 24 km de Grolley; ceci explique peut-être cela. (*rires!*)

L'analyse du décret s'est faite à l'intérieur du groupe sur cinq niveaux:

- > la politique foncière active;
- > l'objet de l'achat;
- > le prix;
- > l'emploi;
- > le respect des travailleurs.

Pour le premier point, la politique foncière active, l'entier des forces politiques réclamait un tel engagement. Voilà qui est fait et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour l'objet de l'achat, si ma langue a fourché au niveau des médias en parlant de friche industrielle, nous nous devons de parler d'outil de production plus utilisé et qui offre au nou-

vel exploitant immédiatement l'entier des prestations que demande tout nouvel acquéreur, y compris un accès ferroviaire privatif. Le nouvel utilisateur n'aura presque qu'à tourner la clé pour avoir tout à disposition.

Pour le prix, le mécanisme de négociation, l'intégration de différentes expertises, l'évolution du prix dans les échanges entre vendeur et acheteur nous ont convaincus que le prix fixé était plus que correct et que les deniers publics sont parfaitement investis.

Pour ce qui est de l'emploi, également en tant que syndic, je ne peux que me réjouir que la grande machine de l'Etat, avec sa promotion économique, se déploie au bénéfice de la région, région qui ne souhaite que diversité des entreprises et emplois qualifiants.

Pour terminer, connaissant de l'intérieur l'histoire et le développement de Tetra Pak, nous ne pouvons que nous enthousiasmer de l'appréhension dynamique de l'Etat. Les travailleuses et travailleurs de l'entreprise d'emballage se sont donnés corps et âme pour leur entreprise, se sont identifiés à elle. Il n'est que justice que nous considérions avec respect le joyau qu'ils nous transmettent.

Sur la base de ces cinq éléments, naturellement raccourcis, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique se prononcera pour l'entrée en matière et votera favorablement le décret.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt ce projet de décret qui nous est soumis. Il salue l'opportunité saisie par le Conseil d'Etat d'acquiescer le site Tetra Pak, acte concret d'une politique foncière voulue active. Nous estimons les conditions d'acquisition tout à fait correctes et particulièrement intéressantes en relation avec la surface des terrains et le volume bâti. Avec le site Tetra Pak, le canton disposera d'un outil pour conserver et développer des places de travail nécessaires pour le développement du district de la Glâne. Grâce à l'engagement soutenu de notre promotion économique, le groupe libéral-radical en est convaincu, le site pourra être ainsi densifié et accueillir des entreprises intéressantes avec, à la clé, la création de nouvelles places de travail.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe libéral-radical acceptera, à l'unanimité, le crédit de 22 020 000 francs et vous demande d'en faire de même.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). Je déclare mes intérêts: je suis représentante de la Glâne et, en tant que telle, je voulais encore appuyer les propos de M. le Syndic de Romont au sujet de l'attachement de Tetra Pak pour les Glânoises et les Glânois. Je souhaite aussi, comme cela a été fait par les personnes précédentes, exprimer ma satisfaction à la lecture du message et rendre hommage à la réactivité du Conseil d'Etat suite à

l'abandon du site de Tetra Pak par l'entreprise fondatrice et à sa décision d'acquiescer les immeubles et terrains ainsi libérés.

Tetra Pak, pour toute une génération de Romontoises et de Romontois, a été l'entreprise phare qui a assuré à toute la Glâne une belle prospérité. Ces dernières années, à plusieurs reprises, Tetra Pak s'est enrhumée, mais ce sont les Romontoises et les Romontois et leurs autorités qui ont toussé en essayant plusieurs vagues de licenciements douloureux pour les employé-e-s concerné-e-s mais aussi pour les finances communales.

Il y a une année, l'annonce, sans raison apparente, de Tetra Pak de cesser toutes ses activités sur le site de Romont avait consterné toute la population.

Dans ce contexte, la décision de l'Etat de Fribourg d'intervenir en achetant le site pour lui garder sa vocation industrielle est un signe d'encouragement pour les Glânoises et les Glânois et est susceptible de redonner confiance à toute leur région.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis député glânois et agriculteur à Châtonnaye. Vous vous demandez pourquoi je déclare mon lien d'intérêt en qualité d'agriculteur.

Bien sûr, je soutiens pleinement ce projet. Le lien que je fais avec l'agriculture, c'est que, ici, on a un projet pour la politique foncière active qui ne se limite pas seulement à mettre en zone de belles terres agricoles utiles, là, on est dans une zone stratégique cantonale. Je crois que c'est très important que le canton devienne actif dans ce projet pour sauvegarder les places de travail et démontrer qu'il faut réutiliser ces surfaces, ces usines qui sont abandonnées, dans ce cas-là, en raison du retrait d'une entreprise suédoise qui part de Romont.

Je pense que les autres arguments ont suffisamment été développés ici. Juste encore un sujet qu'il me semble très important de mentionner, c'est l'emplacement. Je l'ai dit, il se trouve dans une zone stratégique cantonale mais sera aussi bientôt desservi avec un accès à la future route de contournement de Romont.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis également citoyen de la Glâne, député de ce beau district.

Je suis arrivé dans la Glâne en même temps que Tetra Pak au début des années 70. J'ai quitté alors le triangle d'or, qui était à ce moment-là en récession, et à Romont, c'était le grand développement économique. Tetra Pak a beaucoup contribué au développement de Romont, employeur de qualité et généreux envers les sociétés culturelles de notre région.

Je félicite toutes les instances qui ont œuvré pour présenter ce décret pour l'acquisition du site de Tetra Pak à Romont, ceci dans le but de donner la possibilité à de nouvelles entreprises

de s'installer dans la Glâne pour occuper la main-d'œuvre de qualité de notre région.

Je vous invite à accepter ce décret.

**Collaud Elian** (PDC/CVP, BR). Je n'ai pas d'intérêt particulier à ce qu'on achète Tetra Pak à Romont. Je vais même le soutenir et le voter tel que le demandent le Conseil d'Etat et tout le monde. Je reviens toutefois sur une petite question qui me turlupine depuis quelque temps. C'est le rachat de toutes les entreprises qui périclitent au bénéfice de l'Etat bien entendu! La politique foncière active, M. le Conseiller, j'y adhère et nous y adhérons tous. Mais je reviens un peu en arrière avec Contrinex (délocalisation); Schumacher (réduction d'utilisation des locaux) et Tetra Pak (délocalisation). Qu'en est-il d'Elanco à St-Aubin?

Je reviens sur vos propos, M. le Commissaire, sur votre vœux d'avoir des terrains en nécessité absolue et déjà légalisés. Alors, je voulais clore cette discussion ou cette prise de parole en ayant un cri de cœur à votre adresse et à celle de votre successeur ou de votre successeuse, qu'ils y pensent aussi à d'autres sites et que celui qui est déjà légalisé depuis bien des années pour d'autres activités, aussi agricoles et industrielles, peut accueillir rapidement, si vous le voulez, des entreprises pour faire du travail et créer des emplois à valeur ajoutée.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis un enfant de Romont, j'habite Grolley et j'étais syndic de Grolley, (*rires!*) je me sens gentiment concerné par beaucoup d'échanges de ping-pong entre mes collègues députés et je suis le premier très heureux si Grolley et Romont vont bien et si ce canton va bien.

J'ai eu l'opportunité en 1983 d'écrire un travail de séminaire sur Tetra Pak Romont. Par hasard, c'était ma commune de Romont! J'étais impressionné par ce fleuron de l'industrie, qui n'était pas seulement connu dans notre canton mais au niveau national et au niveau international.

Aujourd'hui, on voit que l'évolution est rapide, que la globalisation porte certains effets négatifs aussi sur notre économie; on n'y échappe pas. Je tiens à féliciter le gouvernement pour sa prise en main d'une telle entreprise. Elle a vécu, elle a servi, elle a été utile à toute la Glâne et à notre canton. Et ce qu'on fait aujourd'hui, c'est de la véritable bonne politique foncière active, que nous devons forcer à l'avenir, avoir les terrains mais pas seulement les terrains, avoir des bâtiments à disposition, bien desservis, là, c'est l'axe ferroviaire qui est le plus important par rapport à Romont. Je pense que c'est une bonne chose.

Je tiens par ces quelques propos à féliciter le gouvernement et, bien sûr, je voterai oui, on rachètera ce site de Tetra Pak.

**Le Rapporteur.** Force est de constater, sans surprise, que tous les groupes acceptent l'entrée en matière et, vraisemblablement, accepteront le décret. Je ne souhaite pas revenir



sur tout ce que j'ai dit dans la présentation du rapport mais on voit que globalement tous les groupes soutiennent le prix, qui est raisonnable, soutiennent le principe de la politique foncière active si souvent appelée des vœux de chacun et de chacune. Que dire d'autre?

Peut-être juste deux petites choses par rapport à l'intervention de M. Collaud au sujet du site d'Elanco. Moi, je ne connais pas précisément la situation de ce site. Y a-t-il une opportunité pour l'achat ou pas? Je dirais que pour le cas de Tetra Pak il y avait plusieurs éléments qui étaient en jeu. Il y avait déjà une société locataire. Il y a l'emplacement idéal du site en zone stratégique avec l'accès au rail, cela a aussi été dit. Ce sont aussi des éléments qui ont certainement dû peser dans la tractation faite par le Conseil d'Etat.

Je terminerai en reprenant la parole de M. le Député Thomet. C'est vrai qu'aujourd'hui, en acceptant ce décret, nous avons une belle vitrine, qui est là, qui est disponible mais maintenant on doit transformer l'essai. Dans ce sens-là, je crois que cela a été rappelé par plusieurs députés, il appartiendra à tous les acteurs de la promotion économique de s'investir activement dans ce dossier.

**Le Commissaire.** Merci beaucoup à tous les intervenants et intervenantes, et notamment aussi aux groupes, d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Je n'ai rien à ajouter, mais j'aimerais quand même faire une petite remarque par rapport au cri du cœur de M. le Député broyard Elian Collaud. En fait, la politique foncière active, je l'ai dit en guise d'introduction, c'est une politique importante pour l'Etat. On essaye d'avoir les terrains à disposition pour la promotion économique, mais j'aimerais souligner que cette politique foncière active n'est pas seulement une tâche de l'Etat mais aussi celle des communes. Je cite l'exemple de Nespresso. Là, concrètement, c'était le terrain, qui était en propriété de la commune de Romont, qui nous a permis de réaliser vraiment ce grand projet important.

Nous avons mené des activités très importantes dans le contexte de la concrétisation de cette politique foncière active; j'ai toute une liste. Par exemple, nous n'avons pas seulement fait des études de planification ou des études de périmètre mais aussi subventionné la mise en place et la préparation de ces terrains pour avoir à disposition ces choses-là.

Maintenant pour Elanco: Chaque fois qu'il y a un problème, le Conseil d'Etat, ensemble avec la promotion économique, met en place toute une série de mesures. Pour Tetra Pak, mais aussi pour Elanco à St-Aubin, nous avons mis en place un groupe de travail sous la présidence du préfet et en incluant aussi les représentants des communes. C'est dans ce cadre-là que j'attends des propositions concrètes aussi de ce groupe de travail. A Romont, il y avait cette proposition d'aller de l'avant pour l'achat du site Tetra Pak. Je pars de l'idée que la commission, à St-Aubin, dans le district de la Broye, fera de

telles propositions. J'ai eu l'information que la commune de St-Aubin aimerait bien ou est prête à acheter ces terrains si l'Etat participe également. Je dirais seulement que c'est une question qui sera sur la table de mon successeur ou de ma successeuse et je suis sûr qu'elle/il va analyser, ensemble avec la promotion économique, cette question de manière très attentive et sérieuse.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

- > Adopté.

### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 indique que le prix global de l'opération est de 22,020 millions, à savoir 21 millions pour l'acquisition du site, 20 000 francs pour les frais de transfert et 1 million pour les excédents de charges prévisionnels.

- > Adopté.

### ART. 3

- > Adopté.

### ART. 4

- > Adopté.

### ART. 5

- > Adopté.

### ART. 6

- > Adopté.

### ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRATIONS

- > Adopté.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 101 voix sans opposition ni abstention.

### Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zomfing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 101.*

## Projet de décret 2016-DSJ-135 Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir<sup>1</sup>

Rapporteur: **Markus Zosso** (UDC/SVP, SE).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Erlauben Sie mir zuerst ein paar Worte in eigener Sache. Ich hätte nie gedacht, dass mein Missgeschick von gestern so viel Aufsehen erregt. Die kurze Ohnmacht war schmerzbedingt. Ich wurde im HFR durchgecheckt und ausser der Lädierung meines Sprunggelenkes ist alles in Ordnung und ich kann dem Präsidenten versichern, dass ich top-fit bin. (*Applaus.*)

Ich danke allen, die sich bei mir nach dem Gesundheitszustand erkundigt und Genesungswünsche geschickt haben. Ich will mich aber auch herzlich bei all jenen bedanken, die Hilfe geleistet haben, im Besonderen bei Marie-Christine Baechler, Michel Zadory, Olivier Flechtner, Manuela Grosset, beim Ambulanzteam und beim Pflegepersonal und den Ärzten des Notfalls des HFR. Allen noch einmal: «Merci beaucoup!»

Jetzt zum eigentlichen Thema. (*Gelächter.*)

Die Kommission hat das Dekret für den Verpflichtungskredit für den Bau einer Dreifachturnhalle auf dem Campus Schwarzsee an der Sitzung vom 13.10.2016 eingehend beraten und diskutiert. Dabei haben wir die nötigen, detaillierten Informationen von Herrn Staatsrat Erwin Jutzet sowie den Herren Page und Gisler erhalten. Der Kredit beläuft sich gemäss Dekretsentwurf auf 7,69 Millionen Franken, womit der Bau einer Dreifachturnhalle anstelle eines Kunstrasenplatzes ermöglicht werden soll.

Am 15.5.2014 hat der Grosse Rat mit 27,73 Millionen Franken dem Kredit für das Ausbildungszentrum des Zivildienstes einstimmig zugestimmt. Für die Sportanlagen sah das Dekret 2,6 Millionen Franken vor, geplant war unter anderem ein Kunstrasenplatz. Aus raumplanerischen Gründen konnte diese Sportanlage aber nicht realisiert werden. Der damals vorgesehene Betrag von 1,4 Millionen Franken für den Kunstrasenplatz steht nicht mehr für den Bau eines Teils der Dreifachturnhalle zur Verfügung, weil beim Bau des Campus unvorhergesehene Kosten von insgesamt 1,42 Millionen Franken entstanden sind, dies wegen Asbest-Sanierungen im Gebäude B, Verlegung des Glasfaserkabels und Fundamentarbeiten bei den Gebäuden C und D aufgrund der Bodenbeschaffenheit.

<sup>1</sup> Message pp. 3297ss.

Um die Attraktivität des Standortes beizubehalten und neben dem Zivildienst auch Sport- und Freizeitorganisationen, namentlich dem Jugend+Sport, Möglichkeiten und Angebote anzubieten, wurde nach einer Alternative gesucht, die das ganze Jahr über genutzt werden kann und für viele Sportarten zufriedenstellend ist.

Der 1. Entwurf, der schon beim 1. Dekret eingeplant war, wurde damals aus finanziellen Gründen und Gründen der Verzögerung verworfen. Dies wurde schon damals von den Grossrätinnen und Grossräten bedauert. In der Zwischenzeit wurden die Kosten durch eine Machbarkeitsstudie neu geschätzt. Sie betragen nunmehr 7,5 Millionen Franken, dazu kommen 190 000 Franken für die Bauherrenunterstützung. Standort und Rahmenbedingungen stehen gemäss Plänen fest. Die Notwendigkeit einer Dreifachturnhalle ist gemäss Punkt 2 der Botschaft detailliert aufgeführt. Dieser Bau ist auch für die Wirtschaftlichkeit des Campus dringend notwendig. Allein Jugend+Sport im Kanton Freiburg hat ein Volumen von rund 38 500 Übernachtungen pro Jahr. Durch die Dreifachturnhalle wird der Standard anderer Sportzentren in der Schweiz erreicht. Damit kann der Campus mit anderen Anbietern konkurrieren.

Vier wichtige Punkte wurden eingehend diskutiert.

- > Warum keine Tribüne in der Dreifachhalle? Die Turnhalle dient hauptsächlich als Trainingszentrum. Der Bau einer Tribüne hätte enorme Mehrkosten in der Höhe von 1 Million Franken zur Folge. Es wird aber geprüft, ob ein Theorieraum als Möglichkeit geboten werden kann, um kleineren Gruppen das Zuschauen zu ermöglichen.
- > Auch die Heizung wurde thematisiert. Das Heizsystem – zurzeit noch Ölheizung – kann nicht nur für die Dreifachturnhalle geprüft werden. Dies muss als Ganzes für den Campus abgeklärt werden. Den Informationen zufolge, die die Kommission erhalten hat, wird die Heizungsproblematik bereits geprüft und abgeklärt.
- > Die Frage, warum unter der Halle nicht ein Parking gebaut werden kann, führte zu regen Diskussionen. Der Hauptgrund ist, dass am Schwarzsee allgemein – auch nach dem Wegfall der Fläche für die Turnhalle – genügend Parkplätze vorhanden sind. Ein weiterer Grund ist auch, dass die letzten Jahre ca. ein Drittel der Parzelle als Kiesdeponie gedient hat und dadurch so oder so nicht als Parkplatz zur Verfügung gestanden hat. Ein weiterer Punkt ist die Kosten-Nutzen-Situation. Wie schon erwähnt, sind allgemein genügend Parkplätze vorhanden. Parkplatzmässig gibt es pro Jahr nur wenige Engpässe wie zum Beispiel beim Schwarzseeschwinget. Der Bau eines unterirdischen Parkings wäre sehr kostspielig und unverhältnismässig.
- > Zum letzten Punkt: Subventionen können vom Bund und von der Loterie Romande nicht erwartet werden. Auch diese Fragen konnten durch den Staatsrat beantwortet werden. Der Bund subventioniert nur wichtige

Projekte von nationaler Bedeutung für den Elitesport. Die Loterie Romande hat sich an der Realisierung der Finnenbahn bereits beteiligt. Es sind also keine weiteren Subventionen zu erwarten.

Die Kommission unterstützt den Dekretsentwurf des Staatesrates einstimmig und bittet Sie, wertere Kolleginnen und Kollegen, der Kommission zu folgen.

**Le Commissaire.** Zunächst möchte ich dem Berichterstatter die besten Genesungswünsche für die Folgen seines gestrigen Sturzes aussprechen.

Le rapporteur a parlé plutôt en langue allemande, je me permets de parler plutôt en français.

Lors de la séance du 15 mai 2014, le Grand Conseil a accepté, à l'unanimité, le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir, le titre était «Création du centre de formation du service civil et accueil des écoles et des sociétés sportives et loisirs». Ce décret portait sur un montant de 27,730 millions et prévoyait une enveloppe de 2,6 millions pour les installations sportives.

Concernant les installations sportives, le tout premier projet prévoyait la construction d'une salle de sport triple, dont le coût, en son temps, était devisé entre 10 et 12 millions de francs. Ce projet a été abandonné pour des questions financières et afin d'éviter un retard dans les travaux. Ce n'est pas une question de tactique du salami qu'on pourrait peut-être nous reprocher. En son temps, effectivement, si on avait voulu intégrer la salle triple, on aurait dû soumettre cela au referendum obligatoire. Ce n'est pas que j'avais peur de ce referendum, mais cela nous aurait retardé d'au moins six mois. Etant en concurrence avec d'autres cantons, il fallait que le campus soit prêt pour le service civil le 1<sup>er</sup> janvier 2016. D'ailleurs, de nombreux députés ont regretté en commission et ici dans cette salle la non-construction de cette salle triple. Le rapporteur l'a dit, pour des raisons d'aménagement du territoire, il a fallu renoncer à la réalisation du terrain de football synthétique (1,4 million) prévu dans le cadre du décret. Il convient donc de trouver une alternative à cette infrastructure. Effectivement, le chef du Service des sports, M. Gisler, a dit: «Mais je ne peux pas attirer les mouvements Jeunesse+Sport s'il n'y a pas une salle triple et s'il n'y a pas ce terrain prévu initialement.» Il faut quand même rappeler que le Campus Lac-Noir a 555 lits à disposition. En quelque sorte, c'est le plus grand hôtel du canton de Fribourg!

L'inauguration officielle du Campus Lac-Noir s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet de cette année en présence du président de la Confédération, M. Johann Schneider-Ammann.

Les premiers mois d'exploitation permettent de constater que le fonctionnement du centre de formation est très satisfaisant. Il y a entre 200 et 250 personnes chaque semaine. Je vous invite à aller voir une fois, peut-être y manger à midi,

c'est vraiment réjouissant quand vous êtes là et que cela fonctionne très bien.

Il existe actuellement un déséquilibre entre l'hébergement du Centre de formation du service civil et les activités du Centre de sports et loisirs. La réalisation d'une salle triple permettrait d'attirer une clientèle plus diversifiée tout au long de l'année et ainsi renforcer le potentiel d'exploitation du campus. Le Service des bâtiments a mandaté le Bureau d'architecture 0815 à Fribourg afin d'évaluer différentes offres de réalisation de salles triples. Sur cette base, une nouvelle estimation des travaux nécessaires à la construction du bâtiment a pu être effectuée. Celle-ci se monte à 7 690 000 francs, avec une marge de +/- 15%. Il est prévu de réaliser le projet de salle triple en entreprise générale, mais je dirais que ce n'est pas gravé dans le marbre. Effectivement, c'est le BAMO qui pourrait encore prévoir avec le Service des bâtiments un autre mandat et pas une entreprise générale pour aussi – parce que c'est la crainte – favoriser les entreprises fribourgeoises. Evidemment, l'entreprise générale serait la voie la plus rapide mais encore une fois, ce n'est pas fixé dans le marbre. Les frais liés au mandat du bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) ainsi qu'au mandat d'ingénieurs spécialisés (190 000 francs) sont compris dans l'estimation de ces 7 690 000 francs.

Le Service des bâtiments a pris les contacts préalables avec déjà le Bureau d'architectes 0815, qui sera prêt aussi à fonctionner comme BAMO. Le Service du sport estime le potentiel d'utilisation et d'utilisateurs fribourgeois uniquement – J+S, écoles et clubs sportifs – à environ 50 000 nuitées par an, ce qui représente une rentrée financière d'environ 900 000 francs et un taux d'occupation des capacités d'hébergement de 50%. On a aussi eu des contacts avec Berne, Neuchâtel et Vaud, qui seraient aussi intéressés à venir avec J+S au Lac-Noir.

Le projet soumis au Grand Conseil n'est pas élaboré au niveau de détail d'un plan d'exécution. Il reviendra au BAMO d'affiner le projet et d'établir un cahier des charges précis en vue d'appels d'offres en entreprise générale ou en entreprise spéciale.

Le campus fonctionnant essentiellement comme centre d'entraînement, la salle triple ne disposera ni de gradins ni de tribunes. L'estimation des coûts de la salle tient compte d'une construction en bois.

Différentes variantes matérielles sont toutefois envisageables et le choix définitif sera fait lors de la procédure d'appel d'offres. La parcelle sur laquelle sera construite la salle triple se situe dans une zone d'intérêt spécial, d'intérêt public, d'intérêt général 3, soit une zone en principe dédiée aux places de parc. La commune de Planfayon a déjà entrepris les démarches nécessaires auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour modifier cette zone en zone 1.

Les différents bâtiments du Campus sont chauffés au mazout. Cependant, il y a un problème de chauffage et les installations de chauffage actuelles devront être remplacées à moyen terme. Il y a plusieurs variantes qui sont envisageables: le chauffage à copeaux de bois, l'actuel réservoir pour le mazout ou également la possibilité de faire fournir l'énergie soit par le Groupe E, soit par une société privée anonyme où la commune de Planfayon serait actionnaire – c'est ce dont j'ai discuté avec le syndic. Cette question sera traitée par le futur conseil d'administration du Campus. Effectivement, nous avons envoyé en consultation un projet de loi qui va donner le statut d'un établissement de droit public au Campus Lac-Noir. C'est justifié pour différentes raisons: un tel campus ne peut pas être géré par un ou deux fonctionnaires à Fribourg, le Service des affaires militaires et le Service de la protection de la population. Il y a des questions de management et de coordination entre le service civil et le Service des sports; il faut qu'il y ait un équilibre et, surtout, il faut vendre le Campus Lac-Noir. Il faut être proactif et il faut aller dans les autres cantons, peut-être même à l'Étranger, pour vendre ces 555 lits. Le délai pour la consultation va jusqu'à mi-décembre. Ce sera à ce futur établissement de dire quel chauffage il veut. Il n'y a pas lieu de prendre une telle décision maintenant, puisque le chauffage à mazout est quand même encore aménagé et peut fonctionner encore pour deux ou trois ans.

En ce qui concerne les délais, le lancement des travaux, qui devraient se dérouler sur une année, est prévu au début de l'année 2018. Donc, en 2017, on aura assez de temps pour affiner le projet définitif.

Le montant prévu pour la réalisation du terrain synthétique, 1,4 million, ayant été absorbé par la prise en charge des coûts supplémentaires imprévus (fibre optique, désamiantage et travaux de fondation), n'est plus disponible pour la construction de la salle triple.

Contrairement à ce qui a été prévu initialement, le bâtiment A, où il y a la réception, a été conservé et revalorisé. Il accueille aujourd'hui, en plus des cuisines et réfectoires, qu'il était prévu de conserver, l'accueil et les bureaux du service civil, les chambres individuelles des instructeurs du service civil ainsi que des bureaux prévus pour l'administration des activités sportives. Cette infrastructure constituant une plus-value pour le service civil, des négociations sont déjà en cours pour demander une augmentation des locations annuelles de la Confédération.

En ce qui concerne le prétendu dépassement du crédit initial, il y a un rapport qui sera soumis au Conseil d'État et, je pense, également au Grand Conseil, dans le courant du mois de novembre. Je peux vous assurer, selon les informations du Service des bâtiments, que la marge de +/-15% calculée dans le cadre des travaux ne sera pas dépassée.



Concernant les places de parc, je crois que M. le Rapporteur vous a déjà dit que nous ne pouvons pas encore faire un parking souterrain. Je trouve que ce serait trop en demander.

Voilà ce que j'avais à dire en guise d'introduction et je vous invite à entrer en matière et à voter ce crédit.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Lors de sa séance du 14 octobre, la Commission des finances et de gestion a examiné le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au campus du Lac-Noir.

Ce décret fait suite au décret initial de construction du campus, à hauteur de 27,73 millions, voté par notre Grand Conseil le 15 mai 2014. La construction de cette salle triple n'était pas incluse dans le décret de l'époque. Certes, il a fallu agir dans l'urgence pour concrétiser le premier projet.

La Commission des finances et de gestion relève qu'un dépassement du crédit initial est d'ores et déjà à attendre, de l'ordre de 4–5%, à savoir de plus de 1 million.

Aujourd'hui, un décret de l'ordre de 7,69 millions nous est proposé pour la construction d'une salle de sport triple. La Commission des finances et de gestion est favorable à cet investissement, qui permettrait d'attirer les camps J+S et qui garantirait plusieurs milliers de nuitées supplémentaires par année.

Toutefois, notre commission tient à vous informer que l'addition du crédit initial, de son dépassement de coûts et du crédit en question dépassent le montant déterminant pour le referendum financier obligatoire. La future Commission des finances et de gestion mènera une réflexion pour que ce scénario ne se reproduise plus à l'avenir même si, dans le cas d'espèce, l'on se doit de reconnaître des circonstances atténuantes. La Commission des finances et de gestion vous propose, sous l'angle financier, d'adopter ce projet de décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat das vorliegende Dekret eingehend studiert und diskutiert.

Diese Dreifachturnhalle wird den Campus Schwarzsee weiter aufwerten, was wir sehr begrüßen. Im Weiteren bedeutet eine Investition in den Sport auch immer wieder eine Investition in die soziale Integration und eine Investition in die Jugend.

Gerade gestern haben wir vom Bericht über die touristischen Infrastrukturen im Kanton Kenntnis genommen. Bezüglich Schwarzsee steht dort, dass in Verbindung mit dem Bau neuer Gebäude für den Zivildienst und Sportlager neue Infrastrukturen und Angebote geschaffen werden müssen, die sich an Sportlergruppen, Schulen und Familien richten, wie

etwa eben eine Sporthalle. Mit dieser Dreifachturnhalle sind wir also ganz klar auf dem richtigen Weg.

Unter dem Aspekt des Tourismus bedauert unsere Fraktion hingegen, dass in dieser Halle keine Tribünen und auch keine Bänke vorgesehen sind. Dies lässt sich zwar mit den hohen Kosten, welche auf ca. 1 Million Franken geschätzt wurden, gut begründen. Es ist uns ebenfalls bewusst, dass diese Halle zum heutigen Zeitpunkt vorwiegend zu Trainingszwecken benutzt werden soll, wodurch heute auf eine Tribüne verzichtet werden kann. Aber wie sieht die Situation in ein paar Jahren aus? Da das heute vorliegende Projekt noch nicht im Detail eines Ausführungsplans entwickelt ist, erachten wir es aus den eben erwähnten Gründen als dringend notwendig, die Detailplanung so zu gestalten, dass die Nachrüstung einer Tribüne zu einem späteren Zeitpunkt jederzeit möglich und gewährleistet ist.

Mit diesen Bemerkungen stimmt das Mitte-Links-Bündnis dem Verpflichtungskredit einstimmig zu.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich über das vorliegende Dekret gerne unterhalten. Wir erinnern uns, dass im 1. Projekt «Campus Schwarzsee» bereits eine Dreifachturnhalle über 10–12 Millionen Franken vorgesehen war, aus finanziellen Gründen aber fallengelassen wurde. Als Ersatz sah man dann das beschlossene Projekt, das Erstellen eines Kunstrasenplatzes, vor, welches aus uns bekannten Gründen ebenfalls nicht ausgeführt werden durfte.

Wir sind deshalb umso glücklicher und dankbar, heute über ein neues Projekt einer Dreifachturnhalle in der Höhe von 7,7 Millionen Franken abzustimmen. Wir danken dem Staatsrat, insbesondere dem zuständigen Promotor dieses Projektes, Herrn Jutzet Erwin, dass er in Rekordzeit dieses wichtige Projekt vorangetrieben hat. Die Infrastruktur um den Campus Schwarzsee zu entwickeln, ist wichtig, entspricht einem echten Bedürfnis und stellt einen grossen Mehrwert für den einquartierten Zivildienst und den ganzen Freiburger Breitensport dar.

Wie auch schon erwähnt, nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Folgendes zur Kenntnis und unterstreicht, dass

- > die damals vorgesehenen 1,4 Millionen Franken für das Erstellen des Kunstrasenplatzes in der Zwischenzeit für andere Arbeiten verwendet wurden;
- > das Erstellen eines unterirdischen Parkings infolge der Bodenbeschaffenheit nicht ausführbar ist;
- > für den Bau so viel als möglich Holz verwendet werden sollte;
- > in der zukünftigen Dreifachturnhalle keine weiteren teuren Tribünen einzubauen sind;
- > das Heizproblem mit einer zu erstellenden Fernheizung in Zusammenarbeit mit der Gemeinde Plaffeien ins Auge gefasst wird

- > und dass mit dem Vorhandensein einer Dreifachturnhalle aus Benützungsgebühren Mehreinnahmen von ca. 900 000 Franken pro Jahr generiert werden können.

Es wäre schön, wenn der Staat noch mehrere solcher Anlagen hätte, welche selbsttragend sind und mit der Zeit sogar Gewinn bringen würden.

Hingegen beschäftigt die Freisinnig-demokratische Fraktion, dass der Staatsrat das Projekt erneut einem Generalunternehmen geben will. Damit besteht die grosse Gefahr, die Arbeiten vielfach wiederum nicht durch unser einheimisches Gewerbe erstellen zu lassen. Wir fordern den Staatsrat auf, sich die Sache nochmals gut zu überlegen, alles zu unternehmen, die Bedingungen und Reglemente so auszulegen, dass die Arbeiten so viel als nur möglich durch unsere regionalen KMU und Firmen ausgeführt werden können.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion dem vorliegenden Dekret einstimmig zu.

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis entre autres membre du comité d'organisation de la Fête de lutte du Lac-Noir, qui est locataire du lieu de l'actuel campus.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec intérêt le décret pour la construction de la halle triple. Néanmoins, comme cela vient d'être énuméré par mon collègue et le groupe libéral-radical, nous prions le Conseil d'Etat de régler assez rapidement le problème du chauffage sur le site actuel, qui date d'il y a plusieurs décennies et qui arrive en fin de course. Là, je pense qu'il ne faudra pas trop traîner pour réaliser un nouveau chauffage qui réponde aux besoins énergétiques actuels du site.

Nous avons aussi émis une critique quant à l'entreprise générale et nous souhaitons aussi que le Conseil d'Etat prenne toutes les mesures en considération pour soutenir les entreprises locales et utiliser des matières premières telles que le bois de la région pour la future construction de cette halle triple.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière et soutiendra ce projet dans sa majorité.

**Jelk Guy-Noël** (PS/SP, FV). Le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt du message 135 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour une salle de sport triple au Lac-Noir.

Il y a quelques mois à peine, ce Parlement avait décidé, à l'unanimité, la création du campus du Lac-Noir afin d'y loger, entre autres, les civilistes. Dans le projet d'origine, nous avons vivement regretté que la salle triple ait dû passer à la trappe, principalement pour des raisons de timing. Mais aujourd'hui, l'histoire nous donne une deuxième chance de permettre au campus du Lac-Noir de se doter d'un instru-

ment adéquat, qui permettra non seulement aux civilistes mais également et surtout aux clubs de sport, à J+S, aux écoles et autres collectivités publiques de pouvoir bénéficier d'une salle triple utilisable durant toute l'année. Il est à noter que cette salle sera construite à la place d'un terrain synthétique qui n'a pas reçu, pour des raisons environnementales, l'autorisation d'y être aménagé.

J'ai deux remarques concernant la construction de cette infrastructure sportive:

1. Celle-ci doit être dimensionnée aux normes réglementaires afin que tous les sports puissent s'y pratiquer. Je pense notamment à une hauteur de plafond adéquate qui prenne en compte les tuyaux de ventilation;
2. Les séparations amovibles entre les trois salles doivent être les plus efficaces possible. Là, je souhaite vivement que les espaces permettant au son de passer d'une salle à l'autre soient les plus ténus possible.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste soutient à l'unanimité, avec grand plaisir, ce crédit de 7 690 000 francs pour la construction de cette salle triple au campus du Lac-Noir.

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-syndic de la commune de Planfayon et je m'exprime aujourd'hui pour le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei begrüsst die Absicht des Staatsrates, neben dem Eidgenössischen Ausbildungszentrum für den Zivildienst nun ebenfalls die Voraussetzungen zu schaffen, im Schwarzsee ein Sportzentrum für kantonale und ausserkantonale Schulen, Sportclubs, Vereine und Jugend+Sport-Kurse zu schaffen. Hierfür bildet sicherlich die geplante Dreifachturnhalle die Voraussetzung, damit dieses Sportzentrum ein attraktives und anziehendes Angebot ausweisen kann und neben dem Zivildienstausbildungszentrum einen gleichwertigen Status erhält. Das Ziel muss lauten, über das ganze Jahr verteilt eine diversifizierte Kundschaft anziehen zu können.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient donc à une très large majorité le décret pour un crédit d'engagement de 7,690 millions soumis au Grand Conseil. Par contre, nous avons quelques points importants à relever. Après les expériences faites avec la construction du centre de formation par une entreprise générale, le Conseil d'Etat prévoit à nouveau que la halle triple soit construite par une entreprise générale. Nous sommes très surpris qu'après les expériences faites et le faible volume de travaux accordé aux entreprises fribourgeoises pour la construction du campus, le canton ne montre toujours pas la sensibilité d'un maître de l'ouvrage souhaitant maximiser les chances que nos entreprises fribourgeoises aient la possibilité de soumis-

sionner pour ces travaux. Les raisons mentionnées dans le rapport, que le travail avec une entreprise générale serait la solution la plus rapide et efficace, ne peuvent pas être acceptées, puisqu'on n'a pas les mêmes contraintes qu'au moment de la construction du campus.

Es geht beim Bau der Dreifachturnhalle darum, nicht überstürzt zu bauen, sondern die optimale Lösung für die Bedürfnisse der nächsten Jahrzehnte zu schaffen. Wir fordern deshalb mit Vehemenz, dass das kantonale Baudepartement nunmehr die Federführung in diesem Baudossier übernimmt und einen Architekturwettbewerb startet. Es muss berücksichtigt werden, dass der Bau in einem kantonalen Tourismusschwerpunkt zu stehen kommt und somit auch die Ästhetik ein zentrales Element darstellt. Der Bau muss zwingend vom Kanton geführt und begleitet werden. Wir fordern diesbezüglich ebenfalls, dass die zurzeit ungenügend geplanten Zuschauertribünen möglichst noch – zumindest teilweise – geschaffen werden.

Es ist für uns zentral, dass bei der weiteren Ausarbeitung des Projektes auch für weitere wichtige Punkte noch Verbesserungen erfolgen. Mit dem aktuell vorgesehenen Standort der Dreifachturnhalle gehen von den derzeit 320 Parkplätzen etwa 200 verloren. Diese Parkplätze fehlen dem Schwarzsee gerade in der Hochsaison und immer mehr auch an sonnigen Tagen der Zwischensaison und werden das Parkplatzproblem mittel- und langfristig weiter vergrössern. In diesem Punkt widerspreche ich der Ansicht des Kommissionspräsidenten klar. In diesem und auch in weiteren Punkten wurden die Anliegen der betroffenen Gemeinde Plaffeien leider nicht berücksichtigt, hätten wir uns doch gewünscht, dass der Kanton zumindest für die Nutzer des Zivildienstzentrums und des Sportzentrums eine unterirdische Einstellhalle plant. Für die mittelfristige Weiterentwicklung unseres kantonalen Tourismusschwerpunktes sind genügend vorhandene Parkplätze nämlich mitentscheidend.

Auch für den genauen Standort der künftigen Dreifachturnhalle gibt es sicherlich noch Optimierungspotential. Hier muss mit der Gemeinde und den Liegenschaftsbesitzern für das betroffene Areal noch eine ideale Lösung gefunden werden, damit möglichst wenig Parkplätze verloren gehen. Als Gemeinderat von Plaffeien fordere ich den Staatsrat auf, in diesem für uns sehr wichtigen Projekt gemeinsam eine optimale Lösung für die Bedürfnisse der nächsten Jahrzehnte zu schaffen.

In diesem Zusammenhang möchte ich ebenfalls noch festhalten und erwähnen, dass aktuell die TPF-Busse häufig auf dem Areal, wo die Dreifachturnhalle zu stehen kommen soll, ihr Wendemanöver durchführen. Hier muss zwingend eine Lösung gefunden werden, indem ein Wendeplatz mit Kreis geschaffen wird. Nur so kann das Mobilitätskonzept mit möglichst vielen Nutzern, die mit öffentlichen Verkehrsmitteln anreisen, auch umgesetzt werden.

In diesem Zusammenhang möchte ich auch noch präzisieren, dass das Heizungsprojekt aktuell von Privaten vorwärts getrieben wird und die Gemeinde die nötigen Projektunterlagen noch nicht studieren konnte und somit noch nicht über eine allfällige Beteiligung entscheiden konnte. Grundsätzlich wird das Vorgehen aber sehr begrüsst.

Mit diesen Bemerkungen, aber vor allem mit der Forderung, die erwähnten Punkte noch anzupassen, wird die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei mit einer grossen Mehrheit dem Dekret zustimmen.

**Vial Jacques** (PDC/CVP, SC). Je m'exprime à titre personnel. Mes liens d'intérêts: j'ai dirigé pendant des décennies une entreprise de constructions en bois, actuellement bien gérée par un de mes fils. D'autre part, je suis très attaché au site du Lac-Noir, où nous possédons en famille un chalet depuis plus de cinquante ans.

Que je le dise d'entrée, je suis pour la construction d'une halle triple au Lac-Noir, mais je suis contre ce projet lancé à la va-vite en entreprise générale et sans aucun apport architectural.

L'esthétique? Le Lac-Noir est un des pôles touristiques les plus importants du canton de Fribourg. C'est une région de montagne avec ses chalets protégés, ses hôtels cossus, ses toitures en pente et une certaine uniformité dans les constructions. L'emplacement choisi pour ce monobloc de 40x50 m et 13 m de hauteur désignera ce bâtiment comme un pôle d'attraction de la partie sud du lac. Il sera très visible. Réduire son architecture à un cube est un affront à l'Ecole d'architecture de Fribourg que nous défendons tous. Le Lac-Noir mérite beaucoup mieux que cela. Davos a construit une cathédrale pour le hockey qui est devenue une référence internationale pour presque le même prix que celle de Gottéron avec la même capacité. La forme devrait donc être améliorée pour le Lac-Noir. Pour en arriver là, il faut donner leur chance à nos architectes. Il faut lancer un concours – même restreint –, demander des offres aux entreprises selon les marchés publics mais par CFC et non en entreprise générale ou totale.

Contrairement au campus déjà construit, nous ne sommes pas cette fois sous la pression du temps. Nous avons le temps, n'en déplaise à M. le Commissaire! Ce qu'on nous propose est un objet où le critère principal est le prix bas. Le but d'une entreprise générale, c'est d'être le meilleur marché quitte à bafouer les règles de la construction comme cela a été le cas avec les deux bâtiments récemment inaugurés. Un seul exemple: La norme SIA impose un double lambourrage pour les revêtements en bois ventilés. Les deux bâtiments ne comportent qu'un lambourrage simple avec tous les risques pour le maître d'ouvrage après la prescription (économie 50 000 francs). Les entreprises sont désignées dès le départ lors de l'établissement des offres et ne laissent donc que des miettes aux entreprises locales.

Que dire de l'emplacement? La parcelle à disposition a une superficie d'environ 10 000 m<sup>2</sup>. En raison de l'implantation centrale du bâtiment et de la revitalisation éventuelle d'un ruisseau, on perd une bande de 20 m par 100, ce qui monopolise en tout 7000 m<sup>2</sup> sur les 10 000. Il ne reste dès lors qu'un triangle de 3000 m<sup>2</sup> pour le parking. Lors des journées de forte affluence, ce parking de 10 000 m<sup>2</sup> pouvait à peine absorber la demande. Grâce à une étude plus poussée, on pourrait facilement optimiser l'implantation et maintenir un maximum de places de parc.

Conclusion: pour moi, ce projet est bâclé, étudié dans la précipitation, sans égard pour l'architecture du lieu et pour les PME régionales, au mépris du site protégé du Lac-Noir. Il est aussi une source d'ennuis futurs pour la société de développement et la commune de Planfayon.

Mais je répète mon entrée en matière, le camp du Lac-Noir doit avoir une halle triple mais, de grâce, pas ce projet-là! Je vous invite à bien réfléchir avant de peser sur votre bouton tout à l'heure.

Personnellement, je voterai contre ce projet et vous invite à en faire de même.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association fribourgeoise des sports (FS).

A titre personnel, je soutiens pleinement ce projet important pour le sport dans notre canton. J'ai pris connaissance des documents de mise en consultation de l'avant-projet de loi sur l'établissement de droit public du campus du Lac-Noir, même si la FS ne fait pas partie des organismes consultés. J'ai également entendu tout à l'heure M. le Commissaire parler de promotion auprès des autres cantons, de rentabilité du centre – ce que je comprends parfaitement – mais j'espère vivement que les besoins du sport fribourgeois constitueront une priorité dans la gestion de ce centre, que ce soit en termes d'accès au centre ou en termes de coûts.

Je vous remercie de votre attention.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). Je suis favorable à cette halle triple au Lac-Noir. Néanmoins, j'ai quand même certains doutes sur deux points principaux.

Je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas mieux solutionné les problèmes du chauffage et du stationnement. Pourquoi? Sont-ce des questions financières? des questions liées à la rapidité du projet? des questions géologiques?

1. Par rapport au stationnement, tout d'abord, on a affaire à un gros générateur de trafic, qui va l'augmenter dans un secteur où la circulation est déjà difficile. Imaginez-vous une belle journée d'hiver avec des conditions favorables pour le ski, les civilistes sont là, J+S Fribourg est aussi présent, il y aura refoulement garanti du stationnement

sur la route cantonale, qui posera problème.

Aujourd'hui, on parle de densification du tissu urbain. Le terrain est rare, surtout là-bas au Lac-Noir. Je ne comprends pas qu'on puisse se permettre de faire une telle halle avec une telle emprise au sol de 200 places de stationnement sans compenser, sans utiliser le sous-sol. Même face à des problèmes géologiques, je suis convaincu qu'on aurait une solution. C'est vraiment dommageable de ne pas utiliser la surface de cette halle pour faire un parking au sous-sol. Je pense que, dans la procédure du permis de construire, il y aura un problème par rapport à ça. A toute autre entreprise ou individu, on demande des solutions de stationnement. Or ici, c'est exactement l'inverse qui se produit, on perd 200 places de parc. A mon avis, ce n'est pas la solution.

2. Le chauffage. On essaye par tous les moyens d'agir rapidement pour des énergies renouvelables fribourgeoises. Si j'ai bien compris votre message, M. le Commissaire, ce n'est que dans 2–3 ans qu'on aura une autre solution, mais ne doit-on pas anticiper les choses? Ne doit-on pas saisir l'opportunité pour directement, avec la commune de Planfayon, trouver des solutions avec des énergies renouvelables directement faites pour l'ensemble du centre?

Dans ce sens-là, je rejoins un peu l'avis de mon collègue Vial en disant qu'on est favorable à cette halle, c'est une bonne chose. Mais est-ce qu'on ne précipite pas les choses au détriment de ce projet, qui doit être un bon projet, un projet phare pour notre canton? Aujourd'hui, j'ai des doutes, je tiens à vous le dire, même si je suis favorable à la construction à terme d'une halle triple au Lac-Noir.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). J'interviens aussi à titre personnel, parce que je soutiens vraiment ce projet à 100%. J'ai été un peu surprise des demandes faites par mon collègue vice-syndic de la commune, parce que je pense qu'on n'est pas là uniquement pour défendre les intérêts de la commune, c'est bien un projet cantonal. Si on doit tenir compte, effectivement, de l'environnement général, je pense qu'il faut rester quand même toutes proportions gardées.

Ceci étant, quand on veut à tout prix des tribunes, pour être utilisatrice des halles de sport comme beaucoup d'autres ici, les tribunes ont une utilisation. Si on les veut, c'est pour faire des manifestations. Le but de la construction de cette halle de sport, c'est vraiment de la mettre à disposition des écoles, pour le J+S, pour des cours, etc., pour accueillir nos clubs. Donc, je mettrai là aussi un certain bémol.

J'aimerais aussi simplement rappeler que M. le Commissaire a dit, dans son entrée en matière, que ce projet en entreprise générale ne serait pas une obligation, que la porte était encore ouverte pour avoir des soumissions ou un autre mode de fonctionnement. Je crois qu'il faut aussi être conscient qu'on peut toujours faire mieux, mes chers Collègues, et vous le



dites d'habitude, le coût est quand même un frein auquel tout le monde est sensible.

Ceci étant, j'aimerais ici simplement rappeler, comme l'a dit mon collègue Ruedi Vonlanthen, la persévérance, la conviction et l'immense engagement de M. le Commissaire, qui, grâce à cela, a réussi à créer dans notre canton un centre de formation national, a dynamisé toute la région du Lac-Noir, a permis le développement futur de toute cette région et surtout d'accueillir des camps et des cours de sport pour toute notre société. Alors bravo, M. le Commissaire, c'est trop rare pour ne pas le mentionner et je vous demande vraiment de soutenir ce projet.

**Le Rapporteur.** Ich stelle fest, dass das Eintreten nicht bestritten ist. Ich danke den Kolleginnen und Kollegen aller Fraktionen für ihre Voten.

Kollege Bündel hat die Parkplatzproblematik angesprochen. Da stehe ich nach wie vor dahinter. Ich bin sehr viel im Schwarzsee und stelle fest, dass die Parkplatzsituation für einige Tage im Jahr, in der Hochsaison, ein bisschen kritisch wird. Es wäre aus meiner Sicht immer noch unverhältnismässig, wenn man hier viel Geld investieren würde, um die Turnhalle mit einem Parking zu versehen. Auf der anderen Seite lässt – wie bekannt – die Bodenbeschaffenheit zu wünschen übrig, um ein Parking zu bauen.

Ein weiterer Punkt, der angesprochen wurde, ist die Berücksichtigung einheimischer Unternehmer. Dazu wurde in der Kommission rege diskutiert. Es wurde uns von Herrn Staatsrat Jutzet gesagt, dass alles daran gesetzt werde, dass die einheimischen Unternehmer auch berücksichtigt werden.

**Le Commissaire.** Pour l'entrée en matière, je commence par le président de la Commission des finances et de gestion, M. Brodard.

Donc le 14 octobre, la Commission des finances et de gestion, à l'unanimité, a accepté d'entrer en matière et a soutenu ce projet avec quelques critiques. Effectivement, on était dans l'urgence, il y avait – vous l'avez dit – des circonstances atténuantes. On était là, il fallait prendre des décisions: fibre optique, l'amiante, les fondations, est-ce qu'on garde le bâtiment A ou B? Et à propos du bâtiment A, il y avait mon représentant, M. Ecoffey, qui était très engagé et qui, à mon avis, a pris les bonnes décisions. Je vous remercie de votre compréhension.

Frau Bernadette Mäder unterstützt das Projekt ebenfalls. Wie andere Intervenienten bedauert sie, dass keine Tribüne und keine Zuschauerränge gebaut werden.

C'est clair, cela serait une plus-value. Mais il ne faut, à mon avis, faire que le nécessaire. Et là bas, c'est utilisé par Jeunesse+Sport, par les écoles. On pourra peut-être attirer une fois un tournoi de volleyball international. Mais cela sera en concurrence aussi avec d'autres halles, notamment en ville

de Fribourg. Est-ce vraiment ce que l'on veut? Nous avons dit: c'est pour les utilisateurs, notamment Jeunesse+Sport, raison pour laquelle, pour des raisons financières, nous envisageons de renoncer à la construction de ces gradins.

Ruedi Vonlanthen, Sie sprechen von «selbsttragend».

Construire une halle triple, construire des terrains de foot, ce n'est pas rentable en soi. Mais c'est grâce à la «Quersubventionierung» avec le service civil qu'on doit arriver à la «Selbsttragung der Kosten». Sans cela, ce ne serait pas possible. C'est comme les églises et les cimetières, les installations sportives ne sont pas rentables, il faut bien être clair! (*rires!*)

En ce qui concerne la question de l'entreprise générale, je vous ai dit en entrée en matière, c'est vrai que dans le message on parle d'entreprise générale – la proposition vient du SBat – mais ce n'est pas gravé dans le marbre. Es ist nicht in Stein gemeisselt.

Je peux aussi dire à MM. Vial et Dafflon, quand on a mis au concours, lancé l'appel d'offres pour le campus, on était dans un délai extrêmement court, je l'admets, 40 jours. Donc, beaucoup d'entreprises ne pouvaient pas offrir en 40 jours. Il faut des spécialistes. C'était très difficile. Je crois que M. Dafflon et d'autres l'ont dit, maintenant, on a le temps. En 2017, on aura le temps, donc on peut mettre au concours, faire des appels d'offres dans un délai beaucoup plus long que les 40 jours prévus pour la construction du campus.

A la même remarque qu'a faite M. Schläfli, j'aimerais quand même répondre que c'est l'entreprise Gerolz Holzbau, canton de Lucerne, qui a gagné le concours. Je suis intervenu à plusieurs reprises chez elle pour dire qu'il faudrait donner les travaux si possible à des entreprises fribourgeoises. Je suis allé souvent là-haut. Je peux dire qu'il y avait beaucoup d'entreprises singinoises mais aussi fribourgeoises. On entendait autant le français que l'allemand pour les entreprises, les PME qui ont travaillé là-bas. Donc, on ne peut rien reprocher en tout cas à cette entreprise. Ma foi, elle a gagné. C'était quelqu'un hors canton, cela a beaucoup été critiqué. Il y a eu beaucoup de pressions. Mais ce sont les règles du jeu du marché public; je ne peux pas les changer. Je ne peux pas dire: «Comme il n'est pas Fribourgeois, je ne le lui donne pas.»

M. Guy-Noël Jelk, vous avez soulevé la question déjà en commission. En principe, tous les sports sont possibles dans cette salle, notamment le volleyball. Il y a un sport, le badminton, qui a besoin d'une hauteur de plus de 9 m, paraît-il. Là, je pense qu'il faudrait se limiter. Le badminton, ils devront savoir que c'est 9 m et pas plus.

En ce qui concerne la qualité des parois, effectivement, on va veiller à ce que ce soient des parois assez épaisses et d'une qualité telle que cela n'empêche pas d'exercer le sport dans des salles adjacentes.

Herr Grossrat Bündel, Sie haben auch die «Entreprise générale» kritisiert, auch die Frist von 40 Tagen – ich glaube, ich habe darauf geantwortet, die Zuschauertribüne ebenfalls.

Was die Parkplatzproblematik betrifft: Ich gehe auch oft an den Schwarzsee. Es ist ein riesiger Parkplatz und wie der Berichtersteller gesagt hat, gibt es sehr viele Kieshaufen, die dort sind, bereits heute. Ein Drittel des Parkplatzes ist nicht benutzbar, weil dort Kieshaufen sind. Dieser grosse Parkplatz wird – wenn es gut geht – vielleicht an 20 Tagen im Jahr, wenn im Sommer schönes Wetter ist oder wenn im Winter an einem Wochenende die Schneesverhältnisse sehr gut sind, vollständig benützt. Im Übrigen ist der Parkplatz sehr oft mehr als leer.

Il y a aussi un problème avec le Service de la mobilité. Quand on a construit le Campus Lac-Noir, le Service de la mobilité a fait des réserves et a dit qu'il faudrait que les utilisateurs viennent en bus. Allez voir une fois un lundi matin à la gare de Fribourg: il y a trois ou quatre bus pleins qui transportent les utilisateurs du service civil. Il est évident que Jeunesse+Sport ne va pas venir en voiture et va utiliser les bus. Donc là, il y a quand même lieu de respecter le préavis du Service de la mobilité.

Concernant la collaboration avec la commune de Planfayon, nous sommes en pourparlers. Je vous ai reçus, Messieurs les Syndic et Vice-syndic, et on a discuté dans le sens que la place de parc appartient à l'Etat de Fribourg. On a un contrat avec vous, la commune, on a voulu résilier ce contrat, mais maintenant on a dit non, on est d'accord et on va trouver une solution ensemble avec la commune.

«Wendeplatz»: la même chose, je crois que ça devrait être possible avec le budget qui est prévu pour l'aménagement extérieur de faire cette «Wendeplatz» pour les bus.

Place de parc: est-ce que c'est vraiment nécessaire de créer une place de parc sous cette halle triple? Encore une fois, je dirais que les utilisateurs sont des jeunes et ils doivent venir en bus. De plus, cela coûterait extrêmement cher. Est-ce qu'on peut encore investir un million pour un parking souterrain? Est-ce que vous voulez vraiment ça? Il y a aussi une étude géologique qui a été faite, qui a un certain coût, et qui dit qu'on ne peut pas creuser plus bas ici. Maintenant vous dites que ce n'est pas mûr, que c'est fait à la va-vite, mais donnez-moi une alternative! Il n'y a pas X emplacements. On a vu le terrain, on n'a pas pu le construire car il n'est pas dans la zone. Près du lac, on ne peut pas car il y a les forêts, les distances entre les forêts, il n'y a pas X places. C'est facile de dire que c'est fait à la va-vite, mais il faudrait prévoir aussi des alternatives. On peut négocier avec les voisins s'ils sont d'accord de nous vendre du terrain; mais comme on est propriétaire de ces 44 000 m<sup>2</sup>, il faut quand même utiliser nos terrains. Monsieur Vial, effectivement, vous êtes très attaché au Lac-Noir; c'est très bien et vous devez vous réjouir qu'on veuille construire probablement en bois. Ce n'est pas évident qu'une

salle triple soit construite en bois. On va faire un monobloc visible. Mais comment éviter cela? Une salle triple, c'est un monobloc, avec la grandeur et les dimensions exigées, on ne peut pas faire autrement. Ou alors donnez-moi une alternative. Vous dites qu'on est sous la pression du temps: mais non, nous ne sommes pas sous la pression du temps, puisque l'année prochaine, le projet n'aura pas encore été dessiné dans tous ses détails. Ce sera au BAMO et ensuite aux entreprises de contribuer à cette construction. Il faut faire une étude concernant l'emplacement? On a fait des études. Est-ce que les voisins sont d'accord de vendre? Non, ils ne sont pas d'accord de vendre. Est-ce qu'il y a un autre emplacement? Non, il n'y a pas d'autre emplacement. On peut éventuellement déplacer l'emplacement de cinq mètres mais pas plus, parce qu'il y a un problème géologique.

Je remercie M<sup>me</sup> Bourguet, qui a parlé pour le sport fribourgeois.

M. Hubert Dafflon a émis des doutes quant au chauffage. Ce n'est pas urgent de trouver une solution. On aurait pu prévoir une installation de chauffage à bois déjà maintenant. J'ai discuté avec la commune et celle-ci est en train de prévoir aussi un chauffage à bois, éventuellement là où il y avait la station du Schwyberg, et de créer une société. M. Bündel vient de dire que ce n'est pas encore mûr, mais ils sont en discussion. Il y a aussi le Groupe E qui fait ses offres. Alors ce n'est pas urgent aujourd'hui de déjà choisir. Laissons ça au futur conseil d'administration de cet établissement autonome. Ils pourront choisir de chauffer eux-mêmes, d'investir eux-mêmes ou d'acheter l'énergie.

Voilà en ce qui concerne le parking.

J'ai un ami qui venait de Jaun, qui a dit: «Das ist «Ankebättle»». Cela veut dire que si un mendiant frappe à votre porte et dit: «Je peux avoir un peu de pain?», on lui donne du pain. Mais si ensuite il dit: «Donnez-moi encore du beurre!», ça va un peu loin. (Rires). Ce que je demande est simple et pas encore un parking, ni des gradins.

Je vous invite à accepter ce décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

## ART. 3

> Adopté.

## ART. 4

> Adopté.

## ART. 5

> Adopté.

## ART. 6

> Adopté.

## ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRATIONS

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 99 voix contre 1. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté Oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sannens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane

(FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

*A voté Non:*

Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB). *Total: 4.*

—

## Projet de loi 2016-DSJ-103 Modification de la loi sur les établissements publics<sup>1</sup>

Rapporteur: **Eric Collomb** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

## Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Il n'aura fallu qu'une petite heure à la commission pour valider le projet de loi du Gouvernement tant il était clair que pour tous les députés présents, le développement important des cuisines ambulantes méritait une adaptation légale.

La loi fédérale sur le commerce itinérant, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003, soumet à autorisation une activité itinérante à domicile ou par un déballage en plein air dans un local ou à partir d'un véhicule.

Comme de telles pratiques n'étaient, à l'époque, pas suffisamment développées dans notre canton, un cadre légal spécifique ne se justifiait pas. Par contre, l'essor récent de ces cuisines ambulantes installées dans des roulottes ou des camionnettes impose aujourd'hui l'introduction dans la législation sur les établissements publics de nouvelles dispositions destinées à assortir cette nouvelle offre culinaire d'un certain nombre de contraintes.

Cette nouvelle offre de restauration justifie pleinement de concevoir une patente supplémentaire, appelée patente V, qui

<sup>1</sup> Message pp. 3285ss.

tient compte des particularités de cette activité commerciale. En plus d'établir une égalité de traitement avec toutes les autres activités de restauration soumises à la délivrance préalable d'une patente, le projet soumet le titulaire d'une patente V de cuisine ambulante à une condition professionnelle surtout pour évaluer et éliminer les risques potentiels en matière de sécurité et de santé publique.

Même les membres de la commission ne se sont pas forcément réjouis du développement de ces food trucks, ils n'en ont pas moins reconnu leur légitimité, ce qui correspond à l'évolution des habitudes de consommation de la société. Dès lors, les soucis de la commission se sont particulièrement focalisés sur les questions liées à l'hygiène et la sécurité. La question de la pertinence de la création d'une nouvelle patente s'est également posée. En effet, pourquoi ne pas soumettre les food trucks à la patente G, qui est destinée aux fast food, ou à la patente T, qui est destinée aux traiteurs.

M. Alain Maeder, chef du Service de la police du commerce a convaincu la commission du bien-fondé de cette nouvelle patente V surtout sous l'angle de la consommation sur place, qui sera interdite dans le cadre de la patente V mais qui est bien permise avec la patente G.

Comme je l'ai mentionné en préambule, une petite heure a suffi à la commission pour entrer en matière et accepter le projet de loi dans la version initiale du Conseil d'Etat. Je termine en remerciant M. le Chef de service Alain Maeder pour ses explications pertinentes ainsi que M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet pour la qualité de ce projet de loi.

**Le Commissaire.** Vu que cette loi n'est pas, semble-t-il, contestée et que le rapporteur a déjà dit l'essentiel, je peux me limiter à quelques points.

Une députée dans la commission a dit «concurrence oui, mais qu'elle soit loyale» ainsi que le développement de la société va plus vite que la législation». C'est le cas. Ces food trucks, c'est une tendance qu'on ne pouvait pas prévoir quand on a fait la loi sur les établissements publics et maintenant, c'est une nécessité pour combattre justement la concurrence déloyale.

En ce qui concerne le contrôle d'hygiène, l'égalité de traitement, les émoluments, la formation (il faut au moins un minimum de formation en ce qui concerne encore une fois l'hygiène) mais aussi le droit du travail, la lutte contre le travail au noir, les assurances sociales, il faut respecter la convention collective, c'est le cas pour les auberges, les restaurants et ça doit aussi être le cas pour ces food trucks.

Dans la consultation, ce projet de loi a été bien accepté, nous avons tenu compte de différentes remarques, notamment des préfets, qui aimeraient qu'on coordonne un peu mieux cette patente V avec la patente pour des manifestations temporaires, la patente K. On a tenu compte en ce qui concerne

les heures d'ouverture, nous laissons la compétence aux communes, qui savent mieux gérer cela, mais il y a une limite à 22h le soir.

La caractéristique, c'est donc la consommation à l'emporter: pas de consommation sur place, pas de chaise, pas de table et ce qui est clair, il n'y a pas d'alcool à vendre; ils peuvent vendre des boissons non alcoolisées.

Avec la commission, je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Un matin, ils étaient là, sur la place Python, sur la place de l'Hôtel de Ville, devant la Bibliothèque cantonale, dans le quartier du Jura. Les food trucks ont envahi la ville. Contrairement à ce que certains ont pensé, ce n'est pas la Ville qui les a invités à venir mais tout simplement un besoin à satisfaire de la vie moderne. Les repas pris en famille à midi appartiennent de plus en plus au passé. Maintenant, on reste à son lieu de travail, on y mange rapidement un en-cas acheté dans les boulangeries, les grandes surfaces ou dans un food truck.

Face à cette floraison de food trucks, voulant assurer la qualité des produits qui étaient vendus, la Ville a organisé un concours; ce n'était nullement pour en faire la promotion comme certains restaurateurs l'ont cru, qui voyaient, à raison, dans ces food trucks une concurrence déloyale.

Le PLR est pour la concurrence, mais la concurrence pour qu'elle fonctionne doit soumettre tous les concurrents aux mêmes règles et mêmes charges administratives. L'activité des food trucks doit donc être aussi soumise à une patente comme le sont les établissements publics.

Pour cette raison, le PLR approuvera l'entrée en matière de cette loi ainsi que la modification de cette loi telle qu'elle est proposée.

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** Le groupe UDC a analysé cette modification de loi. Le règlement de l'activité des vendeurs itinérants – je préfère vendeurs itinérants à food trucks (ce n'est pas trop mon truc) – est nécessaire afin de ne pas créer d'injustice avec les restaurateurs. Nous saluons le fait que la loi laisse la possibilité aux communes de prolonger les horaires d'exploitation jusqu'à 22 heures. Avec cette patente V, les vendeurs ne pourront pas installer des infrastructures, tels que tables, chaises, etc. permettant la consommation sur place.

Lors de la délivrance de l'autorisation d'utilisation du domaine public, les communes auront tout loisir de rappeler les consignes existant sur leur territoire. C'est à une très large majorité que notre groupe soutient l'entrée en matière et soutiendra ce projet de modification de loi.

**Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA).** Le groupe PDC approuve l'entrée en matière de cette loi et soutiendra le projet de loi



car ce projet de loi modifiant la loi du 24 septembre 1991 sur les établissements publics est vraiment nécessaire, car depuis 1991 les établissements et le nombre de patentes montrent une grande évolution des types d'établissements publics.

Il y a, à ce jour, 12 types de patentes différentes, celle dont nous parlons aujourd'hui concerne les food trucks ou cuisines ambulantes installées dans des roulottes ou des camionnettes. Les food trucks ou cuisines ambulantes doivent répondre aux trois conditions suivantes:

- > une offre de mets cuisinés sur place;
- > un commerce exercé à partir d'une installation mobile;
- > une vente à l'emporter sans espace de consommation aménagé pour le public.

Ce sera aux communes et aux privés de fixer les règles pour l'emplacement, les horaires et la gestion des déchets de ces cuisines ambulantes.

Le groupe PDC accepte à l'unanimité d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Le groupe ACG a eu une vive discussion de fond sur la question des food trucks. Si on devait accueillir ces véhicules, le projet de loi et la patente V donneraient certainement un cadre correct et des conditions comparables aux autres offres, notamment pour ce qui est de la formation, nécessaire, du personnel. Il préciserait que les communes restent responsables de l'autorisation de stationnement, des horaires et de la large question des déchets générés par la restauration ambulante.

Mais pour notre groupe, les questions principales suivantes se posent:

- > Est-ce que c'est vraiment inévitable?
- > Est-ce qu'il est nécessaire de favoriser ce genre d'offres alimentaires?
- > Y-a-t-il un réel besoin?
- > Est-ce que, comme l'a affirmé le président de la commission dans la presse, sans la patente, tout le monde peut s'arrêter n'importe où avec sa voiture et vendre de la nourriture?
- > Ou, comme il était affirmé en passant en commission, les communes sont-elles vraiment obligées de donner des autorisations au food trucks?

Nous en doutons sérieusement et nous aimerions bien quelques précisions juridiques aussi à ce sujet. La majorité de notre groupe se réserve sa position d'entrée en matière suivant les réponses apportées.

Dans cette enceinte, paysans et consommateurs demandent d'un commun accord d'obliger les restaurants de l'Etat à utiliser les produits locaux frais et régionaux. L'Etat soutient

la prévention contre la malbouffe, les écoles et les parents essaient d'inciter le jeune à consommer plus équilibré.

Les communes aménagent à grands frais des zones pour les piétons et puis, que fait-on, on autorise des camionnettes à stationner sur les places réservées aux piétons et à nous faire croire que des hamburgers sont une nourriture équilibrée.

Le groupe ACG est resté très perplexe face aux autorisations accordées après une mise au concours en Ville de Fribourg.

Il y a par exemple beaucoup de possibilités de se restaurer autour de l'Hôtel de Ville sans food truck. Je dirais, la seule exception qu'on pourrait faire, c'est une fois tous les 5 ans un food truck qui sert le café quand la pause pour le Grand Conseil est supprimée.

Autre exemple, autour de la Bibliothèque cantonale, où un food truck encombre régulièrement le passage, je m'inscris en faux contre l'affirmation de M<sup>me</sup> la Députée de Weck selon laquelle il y aurait un besoin. Parce que dans un rayon à pieds de 10 minutes, il y a une dizaine de possibilités de se restaurer, soit de façon traditionnelle, soit de sandwiches, soit dans une boulangerie. Il n'y a absolument aucun besoin à couvrir dans cette zone-là.

En commission, moi, j'avais soutenu le projet du bout des lèvres pour son côté pragmatique à régler les choses au niveau cantonal si les communes autorisent ces camionnettes. Mais concernant les questions fondamentales que nous avons discutées en groupe, les membres de notre groupe se réservent leurs votes et nous aimerions bien avoir les réponses à nos questions.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste a bien évidemment pris connaissance avec attention du projet de loi modifiant celle sur les établissements publics. Il salue la volonté de soumettre les cuisines ambulantes, appelées food trucks, à certaines règles afin d'essayer de garantir une égalité de traitement avec toutes les autres activités de la restauration. Il est judicieux d'introduire une nouvelle patente, qui permettra de régir l'activité de ces cuisines ambulantes. Le droit de vendre des marchandises ainsi que les éventuelles prestations y sont clairement définies. Nous saluons aussi le choix de soumettre le titulaire d'une patente à une formation tout comme il paraît indispensable qu'il réponde à certaines exigences techniques légales, notamment ce qui concerne la salubrité et l'hygiène.

Dans les articles concernant la nouvelle patente, il est uniquement question de cuisines mobiles. Je pose la question de savoir ce qu'il en est des autres cuisines utilisées par des personnes privées qui sont à disposition d'associations, d'organisations diverses contre rémunération aussi. Il semble que ces dernières échappent à tout contrôle en ce qui concerne toutes les obligations imposées aux restaurants, aux cuisines ambulantes et aux traiteurs. Est-ce que les normes de salu-

brité, notamment celles concernant la chaîne du froid et les installations techniques, sont respectées?

Il s'agit de concurrence mais sans que les normes de sécurité alimentaires notamment soient forcément respectées.

Je me pose la question de savoir s'il y a des contrôles ou si des contrôles pourraient avoir lieu face à ce commerce en parallèle. Le groupe socialiste souscrit également au fait que les communes auront la compétence d'autoriser les activités le soir jusqu'à 22 heures.

Le groupe socialiste entre en matière sur ce projet et va le soutenir à l'unanimité.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). C'est clair qu'il faut aujourd'hui légiférer sur cette pratique de vendre finalement sur les trottoirs de la nourriture. Je viens bien sûr accepter la loi. Toutefois, j'aimerais aussi sensibiliser la Ville de Fribourg par rapport à ça. Il est vrai qu'aujourd'hui, les restaurants qui font de la nourriture avec des aliments de proximité ont de la peine à tourner. On remarque qu'aujourd'hui, il y a des restaurants qui font faillite ou qui ont des difficultés. Alors, finalement, ils se font remplacer par d'autres restaurants, qui produisent des produits asiatiques ou d'autres choses. Il est vrai que j'apprécie aussi cette restauration de temps en temps, mais je pense aussi qu'on doit aider nos restaurants et ne pas faire de concurrence par rapport à ça et là, c'est une vraie concurrence. J'invite la Ville de Fribourg aussi à se poser cette question.

J'ai aussi trouvé un peu particulier d'avoir supprimé d'autres personnes, qui vendaient sur la place certaines choses et notamment ceux qui vendaient les glaces devant Manor. C'est une entreprise qui est partie de rien, qui a créé sa propre entreprise, qui a engagé des étudiants (des étudiants pouvaient travailler là-bas régulièrement, ils se faisaient quelques sous). On a aussi des personnes qui étaient en difficulté qui avaient trouvé un emploi là-bas et aujourd'hui, cette entreprise, à cause de cette suppression, est en difficulté. Les jeunes qui travaillaient à côté de leurs études à cet endroit-là ont perdu leurs emplois pour certains et je pense que là c'était aussi une perte. Il n'y a pas qu'une création d'emplois avec ces food trucks, mais il y a aussi une perte d'emplois pour des personnes qui ont perdu leur travail.

**Le Rapporteur.** Peut-être deux éléments, plutôt deux questions:

Du côté de la Députée Mutter, avec la question du besoin et une précision juridique que va vous donner le commissaire du Gouvernement. Effectivement, il y a beaucoup de commerces qui ne répondent pas à un besoin. Si on veut parler du commerce en ligne, est-ce que le commerce en ligne répond toujours à un besoin? On a vu dernièrement notre quotidien préféré, La Liberté, où l'on a mentionné des commerces qui disparaissaient aussi à cause de la vente en ligne. Effective-

ment, est-ce qu'on a aussi besoin de certaines ventes en ligne? C'est l'évolution de la société, je pense, qui crée certains besoins.

Au niveau de la Députée Berset, la question est de savoir s'il y a des contrôles aussi pour ces cuisines un peu plus privées, on va dire. Alors là aussi, je laisserai répondre le commissaire du Gouvernement. On a plus ou moins traité le point en commission. Effectivement, on est arrivé à la conclusion que c'était aussi difficile d'avoir le contrôle sur tout, puisque les petits traiteurs ou les petits particuliers, les petits privés font des cuisines de temps à autres. Comment pourrions-nous contrôler tout ceci? Je pense que c'est difficile, mais je laisserais le commissaire du Gouvernement répondre de manière plus précise.

**Le Commissaire.** Je remercie les intervenants et les intervenantes pour le soutien à ce projet de loi. J'essaie de répondre aux questionnements de M<sup>me</sup> la Députée Mutter. Est-ce que ça correspond à un besoin? Je ne crois pas que ce soit au législateur de prendre cette décision. On est dans un pays où il y a le marché et la liberté de commerce, donc on ne peut pas. Je suis d'accord avec vous, je pense que ce n'est pas une bonne solution, ces hamburgers, ces kebabs, etc., mais c'est la liberté du commerce et on ne peut pas, par la voie légale, la législation, vouloir contraindre les gens, vouloir éduquer les gens aussi, ce n'est pas possible, ce n'est pas de notre compétence.

En ce qui concerne la question «est-ce que les communes sont obligées de tolérer cela», je dirais qu'en ce qui concerne le domaine public, elles sont libres. Par contre, si c'est sur un domaine privé et que toutes les conditions soient remplies (distance à la circulation routière, dispositions contre le feu, hygiène, etc.), à mon avis, la commune n'aurait pas le choix et devrait admettre. Elle ne pourrait pas dire: «Voilà, il ne faut pas manger des hamburgers, on vous l'interdit.»

En ce qui concerne les emplacements, c'est encore une fois la commune. Les restaurateurs de food trucks devront aller à la commune et poser la question: où est-ce que nous pouvons aller? Mais, finalement, comme je viens de le dire, la commune peut diriger mais ne pourra pas, à mon avis, interdire si c'est effectivement sur un domaine privé.

M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset pose la question: qu'en est-il des cuisines privées?

Difficile! Si vous invitez des amis un samedi soir, il n'y a pas de contrôle. A un moment donné, il y a le contrôle qui s'arrête, car on ne peut pas tout réglementer. Si c'est une table ouverte qui est commercialisée où tout le monde a accès, pas seulement des invités ou des amis, à ce moment-là, on peut se poser la question si c'est pas similaire à un restaurant et à ce moment-là, il faudrait effectivement demander une patente. Mais pour le moment, on n'en est pas là, je crois que ces cuisines privées, ces habitations, c'est une bonne chose entre amis et parentés et on ne peut pas tout vouloir interdire.

M. Ducotterd, je peux simplement dire que les glaces et les stands de glaces ne sont pas concernés par ces food trucks, car c'est une production qui est faite à la maison et ils la vendent seulement. Ils ne travaillent pas sur ces glaces dans ces camionnettes. J'ai encore posé la question à mon chef de service, les glaces ne sont pas concernées.

Avec ces remarques, je vous invite à entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

ART. 2 AL. 1 LET. ATER (NOUVELLE)

- > Adopté.

ART. 3 AL. 1 LET. E

- > Adopté.

ART. 14 PHR. INTR. ET PATENTE V (NOUVELLE)

- > Adopté.

ART. 21 AL. 2

- > Adopté.

ART. 24C (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 25 AL. 2 ET 3

- > Adopté.

ART. 30 AL. 1 LET. B

- > Adopté.

ART. 31 AL. 3

- > Adopté.

INTITULÉ DE LA SECTION III

- > Adopté.

ART. 36 AL. 2

- > Adopté.

ART. 42 AL. 2 LET. A

- > Adopté.

ART. 46 AL. 9 (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

### Le Commissaire.

Le Conseil d'Etat souhaite ou envisage de mettre en vigueur cette loi pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- > Adopté.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

ART. 1

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 2

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 6. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Griwet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isa-

belle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 91.*

*Se sont abstenus:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB). *Total: 6.*

—

**Motion 2016-GC-60 Laurent Thévoz/  
Jean-Daniel Wicht  
Promotion des bateaux à moteur électrique  
sur les lacs du canton<sup>1</sup>**

**Retrait**

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Mes liens d'intérêts: je suis un peu embarrassé, car je fais partie de cette catégorie de gens qui aiment se promener au bord de nos lacs, en particulier artificiels, et y séjourner, des fois sans rien n'y faire, il n'y pas vraiment un nom pour ça. Je ne suis pas seulement un baigneur, j'aime aussi profiter du calme et du silence au bord de ces lacs.

C'est avec cette vision-là qu'on avait déposé cette motion pour contribuer, en fait, à avoir des zones de détente et de calme au bord de nos lacs. Etre au fond surpris par un bateau qu'on n'a pas entendu arriver parce qu'il est équipé d'un moteur électrique. On constate que notre motion va dans le bon sens, qu'elle est dans le cadre légal qui est offert et que le Conseil d'Etat constate, dans ce sens-là, qu'elle contribue effectivement à améliorer la qualité de l'air et à réduire la pollution sonore. Malheureusement, comme on s'est rendu compte, il y a un certain nombre de conditions légales fédérales qui la rendent difficilement applicable dans le cadre du canton de Fribourg. Ce qui nous a été rappelé, je dirais, de manière très pertinente bien sûr, mais assez sèche, un peu sans beaucoup de considération pour l'idée et la vision que nous avons du développement des zones de détente dans le canton de Fribourg. Nous aurions apprécié 2, 3 réflexions ou pistes éventuellement qui permettraient de poursuivre l'objectif que nous avons proposé, peut-être d'une autre manière.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 13 mai 2016, BGC p. 1605; réponse du Conseil d'Etat le 20 octobre 2016, BGC p. 3325.

En fonction de ces considérations-là, nous allons retirer notre motion tout en espérant que le Conseil d'Etat fera usage de son pouvoir en tant que membre du conseil d'administration du Groupe E pour inciter ce Groupe E à lancer une campagne de promotion de changement de moteurs à explosion pour des moteurs électriques de manière à ce que tout le monde y gagne. Les conducteurs de bateaux auront plus de silence, les gens qui seront au bord du lac pourront aussi faire une sieste plus longue, les poissons auront aussi moins de problèmes auditifs et puis finalement le Groupe E pourra soigner son image.

> La motion est retirée par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Discours de fin de législature du président  
du Grand Conseil et clôture de la session**

**Le Président.** Nous voici arrivés au terme de cette année parlementaire et aussi au terme de notre législature.

Avant de vous délivrer quelques réflexions pour clore cette année présidentielle, j'ai le grand honneur et le grand plaisir d'adresser mes remerciements, nos remerciements, à deux conseillers d'Etat qui quittent l'exécutif fribourgeois en cette fin d'année.

M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi, cher Beat,

Spezialist der verspäteten Dienstantritte. Sie haben die Funktion eines Grossrates seit 1995 getestet, sprich, ein Jahr vor den Wahlen, um sich schnell in der Sache zu üben. Seitdem haben Sie sich während fast 10 Jahren in diversen Bereichen stark engagiert, besonders für die Bildung, die Wirtschaft und die Forschung. Diese Themen knüpfen an Ihre Verantwortlichkeiten an, die Sie innerhalb des Eidgenössischen Departements für Wirtschaft und anschliessend als Vize-direktor des Staatssekretariats für Bildung, Forschung und Innovation ausgeübt haben.

Mais ce poste de député ne vous suffisait point. Vous l'avez d'ailleurs affirmé, lors d'un dernier discours d'une réception de président du Grand Conseil dans votre district, en disant: au Conseil d'Etat, il y a des places à prendre.

Ce que, inévitablement, vous faites en 2004 en reprenant à nouveau en cours de route le poste laissé vacant par la nomination d' Urs Schwaller au Conseil des Etats. Comme presque tout bleu au Conseil d'Etat, vous héritez de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Il faudra d'ailleurs une fois qu'on se penche sur les questions de la longévité minime des conseillers à cette Direction. Qu'en pensez-vous, M. Ropraz?



Dans ce département, vous donnez un coup de pouce à l'accélération du projet du pont de la Poya et gagnez le vote populaire pour sa réalisation. Vous switchez ensuite (oh! pardon, excusez-moi, j'avais oublié que vous détestez les anglicismes), vous zappez ensuite vers le département de l'économie et de l'emploi, département dans lequel vous allez développer de nombreux projets, de nombreuses collaborations.

Die Ansiedlung neuer Unternehmen, wie Alcon, Nespresso, die Weiterentwicklung von Liebherr und UCB Farchim, Comet oder Scout24, Swissport und Marvinpac, Johnson Electric, usw. sind Ihnen gutzuschreiben.

Vive la richesse de la diversité linguistique!

Im Bereich der Bildung verdanken wir Ihnen insbesondere die Entwicklung der Hochschulen, das Gesetz über die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO//FR) und den Rückkauf der ehemaligen emaf und heutigen eikon.

Die Förderung Freiburgs haben Sie mit der Gründung des Freiburger Netzwerks Fribourgissima und der neuen zweisprachigen Beschilderung der Bahnhöfe Fribourg-Freiburg und Murten-Morat vorangetrieben.

Vous avez aussi dépensé votre énergie dans une stratégie pour une société à 4000 Watts, la mise en place du fonds pour l'énergie et la campagne OFF, qui nous a valu une demie heure de chômage dans ce Grand Conseil vu les difficultés de démarrage des anciens luminaires. Enfin, «last but not least», vous avez initié des accords de coopération avec la Chine, l'Alsace et le Brésil et surtout l'Assemblée des Régions d'Europe (AER). Mais bien évidemment, j'ai gardé pour le dessert le rachat du site Cardinal et le lancement du projet blueFACTORY et son objectif ambitieux de zéro carbone avec ses plates-formes technologiques, dont en particulier le «smart living lab» en collaboration avec l'EPFL. Ce quartier d'innovation qui vous est si cher, à nous aussi mais avec une autre signification de cet adjectif, devrait augurer des perspectives du développement du Fribourg de demain.

Herr Staatsrat, geschätzter Beat, erneut wollten Sie Ihren Amtsvorgänger Urs Schwaller im Ständerat ersetzen. Auf Französisch sagt man jedoch «deux, c'est assez, trois, c'est trop», und so haben Sie entschieden, dieses Jahr beide Mandate parallel zu übernehmen.

Cher Conseiller d'Etat, cher Beat, Votre classe très «british» restera célèbre dans cette enceinte. Au nom du Grand Conseil et en mon nom personnel, je vous remercie chaleureusement pour votre engagement de ces 12 ans au service de notre canton. Vous continuez à servir le Conseil des Etats, mandat que je vous souhaite fructueux. Merci. (*Applaudissements!*)

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Sie machen es mir nicht leicht, Herr Präsident, nicht sentimental zu werden.

Ich sage Ihnen ein herzliches Dankeschön für die lieben Worte der Anerkennung für mein politisches Wirken.

«Partir, c'est toujours mourir un peu.» Daher verstehe ich Ihre sympathischen Worte auch etwas als Nekrolog. (*Gelächter.*)

Sie kennen ja das vom alten SP-Präsidenten Helmut Hubacher geprägte Bonmot: «Der amtierende Politiker ist immer der Böse, der zurückgetretene der Gute und der Verstorbene der Beste...» (*Gelächter.*)

Wir haben also alle noch Entwicklungspotential.

Aujourd'hui, c'est avec une très grande reconnaissance que je prends la parole devant vous pour la dernière fois dans ce haut lieu de la politique fribourgeoise. J'ai eu l'immense privilège de pouvoir contribuer durant 21 ans à la définition de l'avenir de notre merveilleux canton, dont plus de 12 comme conseiller d'Etat.

Dans une démocratie, le travail est toujours un travail d'équipe. C'est donc avec une très grande humilité que je suis ici maintenant.

Pour faire avancer le canton, nous devons trouver des majorités qui permettent de mettre en œuvre une vision, une idée, un projet, et parfois même de réaliser un rêve.

Et en regardant en arrière, j'éprouve une certaine fierté d'avoir pu contribuer à réaliser quelques projets importants, fruits de ces majorités que j'évoquais il y a un instant.

Je pense notamment:

- > la votation qui a permis la construction du pont de la Poya;
- > au lancement de ce projet du siècle qu'est blueFACTORY;
- > ou encore au meilleur positionnement de Fribourg au niveau intercantonal et international, en tant que place économique dynamique et innovante: Fribourg, le bonheur en plus!

Mais pour moi, le plus important est de faire en sorte que notre action politique donne aux jeunes générations l'espérance et la foi dans un avenir prospère. Un événement annuel illustre à merveille cette idée: au début de chaque été, j'ai eu le plaisir et la grande chance de remettre personnellement à plus de 20 000 jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois leur certificat fédéral de capacité en échangeant une poignée de main. Le spectacle de ces jeunes qui se lancent dans l'avenir avec fierté et confiance a toujours été pour moi un moment de pur bonheur. J'ai toujours ressenti leur enthousiasme comme un capital inestimable pour l'avenir de notre canton.

Meine Damen und Herren, Politik ist die Kunst des Möglichen. Der deutsche Soziologe Max Weber hat anfangs des letzten Jahrhunderts geschrieben: «Politik ist das langsame und beständige Bohren harter Bretter mit Leidenschaft und Augenmass zugleich.» In der heutigen Zeit mit ihren zahlrei-

chen Herausforderungen scheint mir dieser Anspruch an die politische Arbeit wichtiger denn je zu sein.

Es gibt viele Megatrends auf globaler Ebene, die wir auf Kantonsebene kaum direkt beeinflussen können. Die Digitalisierung zum Beispiel ist eine Entwicklung, die unsere Wirtschaft und Gesellschaft tiefgreifend verändert und das Bestehende in einem rasanten Tempo infrage stellt. Die zunehmende Globalisierung mit allen ihren Auswirkungen birgt die Gefahr, dass das Sicherheitsgefühl unserer Bevölkerung weiter abnehmen wird. In einer solchen Situation ist es leider oft naheliegend, nach Sündenböcken zu suchen. Unsere Verantwortung als Politikerinnen und Politiker wird hier ganz besonders gefragt sein.

Ich meine, dass wir gut beraten sind, uns nach dem Motto des ehemaligen Bundesrats Adolf Ogi zu richten, der seine Politik nach dem Prinzip der vier M ausrichtete: «Man muss Menschen mögen!» Der Mensch muss immer im Zentrum unseres politischen Wirkens stehen. Das heisst auch: Wir haben ein grundlegendes Interesse daran, keinen Menschen aussen vor zu lassen.

Kurz vor dem endgültigen Verlassen dieses Gebäudes erlaube ich mir, einen Wunsch an Sie zu richten: Vor dem Hintergrund des unwürdigen politischen Schauspiels im amerikanischen Wahlkampf scheint es mir ganz wichtig zu sein, dass wir politischen Akteure einander mit Würde und gegenseitigem Wohlwollen begegnen. Der ehemalige deutsche Bundespräsident Richard von Weizsäcker hat dazu treffend gesagt: «Demokratie lebt vom Streit, von der Diskussion um den richtigen Weg. Deshalb gehört zu ihr der Respekt vor der Meinung des Anderen.»

Wir können den Kanton nur dann vorwärts bringen, wenn wir konstruktiv um Lösungen ringen und diese gemeinsam erarbeiten.

Ich hoffe nicht, dass das ein «vœu pieux» bleibt und Ausdruck des fast sprichwörtlichen «optimisme béat» des scheidenden Staatsrats Vonlanthen ist.

Avant de conclure, permettez-moi d'adresser encore quelques remerciements.

Merci infiniment à vous, chères et chers Député-e-s, pour notre collaboration toujours agréable et constructive.

Un immense merci va à mes collègues actuels et anciens du Conseil d'Etat pour les discussions et contacts toujours très positifs.

Je vous remercie notamment aussi pour votre compréhension et votre flexibilité durant cette année de double mandat.

Je dis un grand merci aussi aux représentantes et représentants des médias pour leur regard critique et leurs rôle très important de «sparring partner» des politiciens – je m'excuse de ces anglicismes. (*Rires!*) De cette manière, vous contribuez

de façon notable à l'avancement de la politique. Ceci dit, je vous prie humblement de ne pas oublier de mentionner de temps en temps aussi les aspects positifs du canton et de ses acteurs politiques. Car nous avons maintes raisons d'être fiers de notre canton.

Je m'incline encore tout spécialement devant mes collaboratrices et collaborateurs dans l'administration, à qui j'adresse le plus grand merci. Nos employés d'administration et nos cadres font un travail absolument remarquable. Nous pouvons être très fiers d'eux. «Last but not least», j'adresse aussi un très grand merci à ma famille, qui endure surtout les côtés négatifs de ma profession.

En conclusion, je vous souhaite à toutes et à tous, et surtout à celles et ceux qui se présentent à leur réélection, beaucoup de succès ces prochaines années et beaucoup de satisfaction dans leur tâche importante de politiciens.

Notre beau canton mérite que nous nous battions pour lui et ses habitants et cela de toutes nos forces, avec toute notre conviction et notre passion. Je me réjouis de pouvoir continuer à œuvrer dans ce sens avec vous en tant que partenaire depuis la Berne fédérale.

Es lebe der Kanton Freiburg! Vive le canton de Fribourg! (*Applaudissements!*)

**Le Président.** Monsieur le Conseiller d'Etat Jutzet, Directeur de la justice, lieber Erwin,

Ihre politische Laufbahn weist zahlreiche Ähnlichkeiten mit einem Einbürgerungsverfahren auf. Eine schwierige Laufbahn voller Hindernisse erfordert von Ihnen Ausdauer, Überzeugung und eine grosse Anpassungsfähigkeit. Ausserdem durchqueren Sie unser schönes Vaterland auf allen behördlichen Ebenen: kommunal, kantonale und sogar national. Schlussendlich kommen Sie auf die Ebene des Kantons zurück, an die letzte Entscheidungsinstanz

A peine vos études de droit réalisées et votre brevet d'avocat en poche, vous testez les structures cantonales: au Département des communes et paroisses, comme greffier du Tribunal du Lac, comme vice-président du Tribunal des Prud'hommes, puis déjà le niveau fédéral vous intéresse en tant que juge suppléant au Tribunal Fédéral.

A 30 ans, vous entrez au Grand Conseil, de quoi faire pâlir le benjamin actuel du Grand Conseil et l'ensemble de ses membres, dont la moyenne d'âge dépasse actuellement 53 ans. Comme député, vous serez l'artisan de la mise sur pieds de l'égalité de l'allemand et du français dans la Constitution cantonale et digne prédécesseur, vous présiderez notre Parlement en 1995, il y a 21 ans déjà.

Berne vous tend les bras et les électeurs fribourgeois vous octroient un mandat de Conseil national cette même année 1995. Le droit, votre domaine de prédilection, vous permet

de siéger dans la Commission des affaires juridiques ainsi que dans la Commission judiciaire, chargée de l'élection des juges fédéraux, mais votre champ d'action s'étend aussi au-delà de nos frontières nationales par votre présidence à la Commission de politique extérieure et à la délégation du Comité parlementaire (AELE), Parlement européen.

Freiburg hat Sie aber zurückberufen und Sie nehmen als Justiz- und Polizeiminister im Staatsrat Einsitz.

Das Mindeste, was man sagen kann, ist, dass Sie sich keine Ruhe gegönnt haben. Nicht weniger als 17 Gesetze haben Sie unserem Grossen Rat vorgelegt. Das letzte noch heute Morgen über die mobilen Küchen. Als Ihre Hauptwerke können wir verschiedene und zahlreiche Themen erwähnen: den Bevölkerungsschutz, die bürgernahe Polizei, die Totalrevision des Justizgesetzes, die Integration der Migranten und die Entwicklungshilfe, das Kinder- und Erwachsenenschutzgesetz, das Schuldbetreibungs- und Konkursrecht, das Gesetz über die KGV, den Strafvollzug und die Durchführung der Massnahmen.

Autant de nouveautés que de succès, que vous avez forgés au sein de notre Parlement par vos interventions à voix feutrée, parfois un soupçon longues, qui forçaient l'attention alternant en fonction des orateurs entre nos langues cantonales. Tout en finesse et en persuasion, vous savez tous nous convaincre, nous l'avons encore vu ce matin.

Seuls les notaires et leurs défenseurs inconditionnels ont résisté pour l'instant à votre volonté d'abolition d'un ancestral monopole. Bâtitteur ou rénovateur, en dotant la Police d'un nouveau bâtiment en bois, en la modernisant par un réseau polychrome, en nous soumettant ce matin encore un crédit pour couronner le projet du Campus du Lac-Noir d'une salle triple de sport. Plus que courageux, vous l'avez été en tirant héroïquement par les oreilles les augustes membres du Tribunal cantonal réunifié au prieré des Augustins.

Herr Staatsrat, geschätzter Erwin, anlässlich der zweimaligen Ausübung der Funktion des Staatsratspräsidenten haben Sie mit Ihren Reden den kantonalen politischen Horizont mit einer globaleren Sichtweite erweitert. Für Sie bedeutet politische Verantwortung das Erreichen der Millenniums-Entwicklungsziele, die bis jetzt immer noch auf Ungleichheiten, Hunger und Ungerechtigkeiten stossen. Diese humanen Anliegen sind ein markantes Merkmal Ihrer Persönlichkeit und Ihres Engagements.

Vous les avez concrétisés dans notre canton par les mécanismes de coopération contre la traite des êtres humains, la Commission consultative en matière de prostitution, l'engagement pour les enfants placés et les excuses du Conseil d'Etat à leur égard, la création de la Commission cantonale de la coopération, du développement et de l'aide humanitaire, la consolidation du Bureau d'intégration des migrants et de la prévention du racisme.

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Cher Erwin,

Au nom du Grand Conseil et en mon nom personnel, je vous remercie chaleureusement pour votre engagement de ces dix dernières années en faveur des personnes, de la Justice et des institutions de notre canton.

Je vous souhaite une belle retraite, qui verra, j'en suis certain, se poursuivre vos engagements dans toute la simplicité, la compétence, la persévérance et la gentillesse qui vous caractérisent.

Merci, Monsieur le Conseiller d'Etat. (*Applaudissements!*)

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** C'est un moment plein d'émotion. Au moment de venir dans la salle du Grand Conseil, de venir chez vous, je suis toujours un peu tendu, j'ai toujours encore le trac et surtout maintenant, après ce discours de mon collègue Beat, au moment de faire un discours final. Je dirais que c'est une expression, un reflet de responsabilité, un respect aussi de la procédure démocratique. Je pense que le courant entre vous et moi est bien passé. Il y avait la confiance, il y avait aussi la transparence.

Je vais quitter cette salle après 24 ans. Effectivement, j'ai été député durant 14 ans et, ensuite, j'ai siégé 10 ans comme représentant du Gouvernement.

Je vais vous quitter avec un sentiment de respect, un sentiment de gratitude, une conviction que chaque député cherche le meilleur pour notre canton. Je peux regarder dans les yeux chaque député, chaque députée, sans exception, et ça me réjouit.

Il fait bon vivre dans ce canton de Fribourg. Quelles sont les conditions pour faire de la politique, la *polis* dans le sens grec de *chose publique*? M. Vonlanthen a cité M. Ogi: il y a les 4 M, «man muss Menschen mögen», il faut aimer les gens, il faut aimer le canton et ses habitants. Cela n'empêche pas d'émettre des critiques, de vouloir améliorer les conditions de vie pour chaque habitant, de proposer des changements, de s'adapter, d'aller au-delà de l'horizon et de se poser des questions. Est-ce que nous, les responsables politiques, on se pose les bonnes questions? C'est la première question.

Stellen wir uns die richtigen Fragen. Ich war jetzt 35 Jahre aktiv in der Politik. Der Präsident hat es gesagt: Ich war Präsident der Aussenpolitischen Kommission des Nationalrates. Ich bin auch viel gereist. Ich habe Afrika, Südamerika, China, Osteuropa gesehen. Ich habe das Elend gesehen. Wenn wir diese Probleme vergleichen, dann müssen wir uns glücklich schätzen, in Freiburg und in der Schweiz zu wohnen.

Dans ce sens, je dois relativiser l'adage de notre parti socialiste: «Pour tous, sans privilège». On a un privilège; on a le privilège d'habiter ici.

Was sind die richtigen Fragen?

Jeder muss sich diese Frage selber stellen. Für mich galt generell immer die Frage: Was sind die Auswirkungen unserer Entscheide für die Allgemeinheit und vor allem für die Schwächeren? Was machen wir gegen die Klimaveränderung? Was machen wir für die Friedensförderung? Gegen den immer grösser werdenden Graben zwischen Armut und Reichtum? Gegen das Elend der Flüchtlinge? Gegen das Kriegselend? Was machen wir für die Sans-Papiers?

Wir haben ein Spar- und Sanierungsprogramm gehabt, das war sicher notwendig, um gesunde Finanzen zu haben. Ich bedauere, dass dies auch auf Kosten des Personals ging, weniger des Geldes als vielmehr des Personalstopps wegen. Ich denke hier an die Gerichte, auch an Bellechasse. Unabhängige Gerichte sind extrem wichtig für das Funktionieren einer Demokratie. Wir hören jeden Tag, was in der Türkei oder in Russland passiert. Es ist wichtig, dass wir diese Unabhängigkeit anerkennen und ihr auch die nötigen Mittel geben für die Konfliktlösung. Es braucht Zeit und Personal für Vergleichsverhandlungen, für Mediationen. In diesem Sinne ist der Personalstopp in diesem Bereich ein Eigentor. Ähnliches gilt auch für die Gefängnisse.

Wir müssen in unser Personal investieren und nicht nur in Steine.

Il faut viser des décisions dramatiques, des compromis, des dénominateurs communs, sans idéologie, mais avec responsabilité. Nous devons prendre de la hauteur, mettre les choses en perspective pour une société ouverte et bienveillante, valoriser les responsabilités citoyennes, quel que soit le parti, au-delà des bisbilles partisans.

Fribourg est une terre d'accueil qui poursuit son essor. «La vraie politique est simplement le service du prochain» disait Vaclav Havel.

J'aimerais tout d'abord vous remercier, vous les député-e-s, le Bureau du Grand Conseil, remercier mes collègues au Conseil d'Etat, également MM. Lässer et Corminbœuf, avec lesquels j'ai travaillé cinq ans. Vous avez dit que j'ai réalisé une vingtaine de révisions partielles ou totales; en ce qui concerne les infrastructures, je suis effectivement fier pour le Tribunal cantonal, le bâtiment de la Police, le Campus Lac-Noir et pour l'élargissement des bâtiments à Bellechasse.

J'aimerais remercier tout particulièrement les employé-e-s de l'Etat. Nous avons la chance d'avoir des employés fidèles, compétents, consciencieux et efficaces. Je pense notamment aussi aux employés de ma Direction, aux employés du commandement de la Police et à tous les policiers, aux différents établissements publics, ECAB, OCN et aux Etablissements de Bellechasse. J'ai beaucoup de services, c'était une fonction très variée et j'aimerais remercier aussi tous les employé-e-s du Service de la police du commerce, du Service de la justice,

du Service de la protection de la population, du Service de l'application des peines et des mesures, du Service de probation, du Service de migration, des Bureaux d'intégration et surtout aussi du Secrétariat général.

Ich möchte auch meiner Familie danken, meiner Frau, der ältesten Tochter und dem jüngsten Sohn, die hier anwesend sind. Ohne sie hätte ich das nicht geschafft, was ich für diesen Kanton machen konnte.

J'espère vous revoir autour d'un café, d'une discussion et encore une fois, merci pour toute la confiance que vous m'avez accordée. (*Applaudissements.*)

**Le Président.**

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,  
Chère Marie,

Nous avons partagé ensemble cette année, partagé un certain nombre de visites mais surtout partagé des représentations en réitérant chaque fois qui son credo de la paix perpétuelle et qui le sien sur la richesse de la diversité.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

M. le Président, cher Benoît,  
M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s,  
Chers Collègues,

C'est à mon tour de vous adresser brièvement à toutes et à tous mes chaleureux remerciements pour votre engagement au service de la population de notre canton. Quel que soit le parti que vous représentez, quelles que soient vos convictions, vous avez toutes et tous consacré du temps et de l'énergie à la collectivité. En ces temps de repli sur soi, cet engagement est à relever. Le mandat n'est pas facile et rapporte souvent bien plus de coups bas que d'éloges, encore plus en période électorale. Si vous êtes encore ici, et si certaines et certains se représentent même, c'est que vous partagez la conviction que tous ces sacrifices en valent la peine et que servir l'intérêt général est un devoir, un honneur et parfois même un plaisir.

Je tiens à remercier particulièrement les cinq présidents qui se sont succédés à la tribune pour diriger les débats du Parlement. Merci à Gabrielle Bourguet, Pascal Kuenlin, Katharina Thalmann-Bolz, David Bonny et Benoît Rey!

Les relations entre le gouvernement et le Parlement sont sereines et, chacun dans son rôle, ces deux pouvoirs œuvrent dans l'intérêt général. Le Conseil d'Etat ne peut que se réjouir de voir ses projets examinés, certes avec rigueur mais dans un climat constructif, où les barrières idéologiques sont rarement infranchissables.

Ich möchte mich selbstverständlich den Würdigungen meiner beiden Kollegen, die kein neues Mandat mehr anstreben, anschliessen.



Lieber Beat, lieber Erwin, es war mir ein Vergnügen, während dieser Legislaturperiode an Eurer Seite zu tagen.

A toutes celles et à tous ceux qui se représentent pour un nouveau mandat, je leur souhaite donc bonne chance! Après bien des matins de campagne et de soirées de débats, la fin est proche.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous souhaite à tous et à toutes une belle fin de législature, beaucoup de plaisir, soit dans votre mandat renouvelé par les électeurs et les électrices, soit dans vos nouvelles activités. Je vous remercie.

**Le Président.** Merci, Madame la Présidente du Conseil d'Etat.

Il est maintenant temps de clore cette année parlementaire, qui marque aussi le terme de cette législature, année riche et besogneuse, durant laquelle, comme je vous l'avais annoncé lors de mon discours du mois de février, nous n'avons pas chômé. En effet, ce ne sont pas moins de 26 lois, 24 décrets, 16 motions, etc. que nous avons traités.

Année diverse et contrastée, car si notre Parlement a effectivement bien assumé le rôle confié par les citoyens, et là, je le dis sur la même tonalité que le rapport de législature du Gouvernement, il l'a fait parfois avec quelques paradoxes cocasses.

Vantant les mérites d'un marché protégé et d'un numérisé clausus pour assurer la qualité du travail des notaires, il a pu affirmer son parfait contraire le lendemain et sur la même tonalité en vantant les mérites de la libre concurrence pour garantir le bon fonctionnement des marchés publics, apte à développer la qualité des prestations.

Rigoros und streng gegenüber neuen Ausgaben verlangt er von seinen Mitarbeitenden, sich weiterhin an Sparmassnahmen zu beteiligen, sowohl im Bereich der Lohnentwicklung als auch in der Schaffung von neuen Arbeitsplätzen. Er spricht grosszügige Beträge für Studienaufträge im Bereich der Strassengestaltung (dont le contournement de Romont), die sehr hohe Investitionen zur Folge haben werden.

Crainitif en matière d'accueil, de cultures différentes, il soutient parfois l'ouverture et souvent l'ouverture de centres d'accueil et d'hébergement. Conjuguant ces paradoxes, il n'est cependant que le reflet de la population qu'il représente, qui, elle aussi, alterne le recours aux éléments que sont le feu et l'eau. Et pourtant, notre parlement se doit d'aller plus loin. Il ne doit pas gérer seulement le fonctionnement du quotidien mais oser une vision de l'avenir du canton et surtout poser des actes qui en dessinent les contours.

Nous l'avons fait en plébiscitant le nouveau master en médecine, en soutenant le projet Smart living lab, le centre blueFACTORY, dans le domaine économique. Nous l'avons fait dans le domaine social en donnant une nouvelle vision de la place des aînés dans notre société avec Senior+, mais il faut encore plus pour être conséquent et investir les moyens

nécessaires. Alors, je ne peux m'empêcher de rêver; de rêver à une sortie de notre réserve actuelle et à oser transformer un bilan de législature satisfaisant en plan de nouvelle législature qui décoiffe et où l'on attend:

- > que nous débloquions enfin les multiples serrures protégeant notre trésor cantonal pour donner un élan à des projets peut-être un peu fous mais aptes à redonner à notre canton sa caractéristique d'innovation;
- > que nous réussissions enfin à réunir autour du projet d'un Grand Fribourg tous les acteurs concernés en enthousiasmant les citoyens et en secourant au besoin les élus les plus réfractaires;
- > que nous maîtrisions le mitage de notre beau canton, couvrons la semi-autoroute et offrons aux pistes cyclables et aux voies de bus un site propre, une autre alternative qu'une triste fin dans un giratoire;
- > que nous donnions les moyens aux seniors, aux personnes en situation d'handicap, aux proches qui les assistent, aux immigrés une véritable reconnaissance et une place de choix dans nos espaces de vie;
- > dass wir die Ausbildungsangebote und -bedingungen für die neue Freiburger Generation noch mehr ausbauen;
- > que nous soutenions la culture sous toutes ses formes, car comme le disait Churchill: «Pourquoi se battre si c'est pour la perdre?»

Wenn Freiburg zwischen dem starken «Arc lémanique» und Bundesbern überleben und prosperieren will, muss sich unser Kanton profilieren, etwas wagen und Kompetenzen, Originalität und Mut zeigen.

C'est avec tous ces engagements que nous pourrions atteindre l'objectif le plus important qui nous est dévolu: porter attention à chaque personne, lui garantir le respect qui lui est dû, porter le souci de lui préserver un cadre et des conditions de vie qui lui garantissent une dignité, un bien-être, une inclusion sociale.

Au terme de cette année présidentielle, je souhaite encore vous dire tout le plaisir que j'ai éprouvé à exercer cette fonction et pourtant elle m'aura réservé une magnifique palette de défis. Lors de ma première session, à peine mon discours inaugural terminé, j'ai eu le plaisir d'enchaîner avec la LATeC, que m'avait gentiment confié, comme cadeau de bienvenue, mon prédécesseur David Bonny. Merveilleuse révision de loi, dont les titres et intitulés des articles me laissent encore aujourd'hui pantois. Rappelez-vous donc le célèbre article 113 c alinéa 1 let c (nouvelle), qui a vu se confronter une version bis de la commission, une version de la minorité de la commission, quelques propositions d'amendements pour compléter le tout. Tant et si bien que lorsque j'ai dû exercer la seule prérogative présidentielle, de trancher sur un vote, la tête m'en tournait, ceci expliquant peut-être cela, n'est-ce pas Monsieur le Rapporteur de la minorité? Une fois le vote final

sur cette loi tracé, j'avais ainsi l'impression d'avoir carrément terminé le plus dur de mon année présidentielle.

Mais c'était sans compter sur d'autres spécificités:

- > les divergences d'avis sur la réglementation en matière de naturalisation, qui a amené à reporter certains décrets, dans l'attente de clarification;
- > la contestation dans la loi sur le notariat de la validité d'une proposition d'amendement, que j'ai dû attester par l'existence d'un lien de connexité avec une version initiale du Conseil d'Etat;
- > un amendement sur une demande de grâce non prévue dans le guide-âne du président et évidemment aucun précédent documenté vu le huis-clos qui prévaut en la matière;
- > die Ablehnung der zweiten Lesung des Gesetzes Senior+, weil sie im Programm nicht kopiert wurde;
- > une procédure de modification de la loi sur la Banque Cantonale pour prolonger la validité des mandats des représentants du Grand Conseil;
- > un vote du bureau pour surseoir à une séance de relevée planifiée;
- > zwei Beschwerden an das Bundesgericht gegen Entscheide unseres Parlaments;
- > la réponse à une députée qui avait trouvé pratique d'utiliser la possibilité de réintervenir sur un objet de discussion pour ainsi finir l'intervention commencée et multiplier le temps de parole par deux;
- > le retrait de deux projets de lois avant même le débat d'entrée en matière; et, enfin,
- > une demande de fractionnement d'un mandat, disposition prévue pour le Gouvernement; il a donc fallu innover et interpréter par analogie.

Bref, cette année, si elle m'aura posé quelques colles en matière de protocole et de procédure, pourra certainement servir aussi à l'édition d'un addendum au guide-âne du président.

Nebst den Grossratssitzungen durfte ich an mehr als 150 Repräsentationen teilnehmen. Diese waren, wie es meine Vorgänger schon so oft gesagt haben, wunderbare Begegnungsmöglichkeiten mit vielen Besonderheiten und grossem Reichtum. Jede und jeder von uns lebt in einem unterschiedlichen Rahmen, geprägt durch den Lebensort, die Art der Arbeit, Bekannte sowie Freunde, mit denen man diskutiert und Ideen und Meinungen austauscht.

Mais ce cadre est forcément limité, face à la richesse de la diversité de notre canton – tiens, ce thème me rappelle quelque chose. Depuis près de 40 ans que je me rends fidèlement aux urnes, je m'étonne et me désole souvent les dimanches soirs de votation en constatant que la population n'a souvent pas voté comme moi. Maintenant, je comprends enfin pourquoi.

Es war mir eine Ehre, zahlreichen Menschen zu begegnen, die unsere Landwirtschaft und unsere Landschaften beleben und die wunderbare regionale kulinarische Erzeugnisse produzieren und anfertigen.

C'est assez impressionnant de se retrouver avec 350 acteurs de l'économie alpestre, presque tous en bredzou, entremêlant les rapports d'activité et les hymnes de l'abbé Bovet. C'est un défi que de relever les joutes oratoires des soirées des Rois. C'est frustrant de souffrir plusieurs heures pour rédiger un discours pour la Société des officiers et de devoir le garder dans sa poche à cause d'un hiatus ou d'un acte manqué du maître de cérémonie.

Die Begegnung mit allen Sportvereinen ist eine wahre Bewegungseinladung. Und die Teilnahme an einer Diplomfeier von Jugendlichen, welche eine Berufsausbildung erfolgreich beendet haben, ist ein grossartiger Vertrauensbeweis in die Zukunft.

C'est une découverte que les grand-messes des milieux économiques. C'est une expérience unique d'arpenter l'arène de la fête fédérale de lutte. C'est un bonheur d'apprécier les prouesses artistiques des musiciens, concertistes, peintres et acteurs que comporte notre canton. C'est une émotion forte et une remise en question de rencontrer les usagers de la Tuile, des proches aidants, des jeunes, des immigrés, des personnes en situation de handicap. C'est une gêne de devoir se faire remorquer par les fils d'un agriculteur député lorsque l'on s'est entêté à parquer dans un champ détrempe lors d'un giron de musique.

Eine Fahrt in einem Pferdewagen ist ein zeitloses Gefühl. Die Begegnung mit politischen Verantwortlichen anderer Kantone ist eine Öffnung.

C'est une charge pondérale et hépatique de cumuler les apéritifs dînatoires. Notre canton vit, agit, travaille, crée, bouge, chante, je vous l'assure. Richesse de la diversité, j'ai souhaité la mettre en évidence, je l'ai vécue. Ce parcours mérite de nombreux remerciements.

J'adresse ici un merci tout particulier à mon épouse Marie-Claire, qui a su accepter mes absences, surtout celles des week-end et des vacances, lorsque je fréquentais les moutons noirs et bruns ou les acteurs de l'économie alpestre, plutôt que d'arpenter ses Préalpes en sa compagnie, mais surtout pour avoir réussi à supporter mon humeur grognonne lorsque la fatigue ou la difficulté de faire face à toutes les obligations prenaient le dessus. Merci aussi à mes enfants, adultes tous, Samuel, Céline et Simon, pour le magnifique travail réalisé pour ma réception, il y a près d'une année, ainsi que les coups de main et encouragements au fil des mois. Merci aussi à l'amie de mon fils, qui s'est évertuée à traduire des parties de mes discours.

Ein grosses Dankeschön an die Direktion von Pro Infirmis und an meine Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die die Verkürzung meiner Arbeitszeit und insbesondere die Flexibilität meiner Zeitpläne akzeptiert haben.

Merci au Secrétariat du Grand Conseil en premier lieu, qui relève avec maestria le défi de s'adapter à chaque personnalité des présidents qui se succèdent et ainsi, chaque année, de remettre l'ouvrage sur le métier.

Au-delà du support administratif parfaitement rôdé, je remercie notre secrétaire générale, son adjoint, les secrétaires parlementaires, huissiers, bref toute l'équipe pour leur travail mais aussi pour leur accord de suivre des idées pas si évidentes comme celle d'un repas sur le pont de Grandfey par une météo difficile, par exemple!

Merci à tous les membres du Conseil d'Etat pour leur excellente collaboration, certains échanges empreints de piques humoristiques mais toujours de très bonne connivence. La législature s'achève et je souhaite associer à ces remerciements mes quatre prédécesseurs présidentes et présidents, M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil d'Etat l'a déjà fait. Gabrielle, Pascal, Kathy et David ont géré de main de maître leur partition. Ensemble, à cinq, nous avons montré qu'une mixité d'hommes et de femmes de toute tendance politique constituait une équipe gagnante.

Weil es sich um ein Wahljahr handelt, kann ich meinen beiden Vize-Präsidenten nicht für den Aufstieg in höhere Präsidialpositionen gratulieren. Ich kann ihnen nur eine brillante und wunderbare Wiederwahl wünschen, die sie dann zur konstituierenden Sitzung führen wird, an welcher endlich die protokollarischen Wahlen stattfinden werden. Diese Aufgabe muss ich dann an eine künftige Präsidentin oder an einen künftigen Präsidenten delegieren, die oder der die meisten Lenze ausweisen kann.

Je ne peux évoquer cette fonction sans adresser un clin d'œil ému à notre ancien collègue Louis Duc, qui nous avait gratifié, il y a cinq ans, d'un discours digne d'un Fidel Castro. Dans quelques semaines, ce sera au tour d'un nouveau doyen d'âge de nous accueillir. Au vu du registre des naissances, il se pourrait bien que ce rôle échoie à Ueli tant il est vrai qu'il a parfaitement bien goudronné sa réélection. (*Rires!*)

Geschätzter Bruno, vielen Dank für Deine Unterstützung. Gestern hast Du noch die Rolle des Berichterstatters übernommen und ich danke Dir dafür. Ich bin überzeugt, dass Du diese Etappen alle «gut versichert» durchgehen wirst.

Geschätzter Markus, vielen Dank für die gemeinsame Arbeit. Ich wünsche Dir als Präsident der Arbeitsgruppe für den Umbau unseres Rathauses viel Erfolg.

En plongeant sur les écrans de vos laptops, j'ai vu que vous aviez bien profité tous les deux de cette période de purgatoire pour prendre de l'avance sur vos obligations professionnelles

afin de vous libérer un maximum de temps pour vos responsabilités futures, sage précaution! Euch beiden spreche ich mein volles Vertrauen aus.

Merci enfin aux dix-sept député-e-s qui quittent le Parlement en cette fin de législature. Je souhaitais tout d'abord les citer nommément, mais je me suis dit que c'était peut-être injuste vis-à-vis des autres, dont je fais peut-être partie, qui s'en vont aussi mais ne le savent pas encore. (*Rires et applaudissements!*) C'est toujours une épreuve difficile à traverser lors du renouvellement de nos parlements.

J'ai le plaisir d'offrir à ces dix-sept collègues et aux deux conseillers un livre de Jean Steinauer, Dictionnaire des anonymes, des inconnus, des oubliés de notre canton, qui leur permettra certainement de découvrir d'autres richesses de la diversité.

Merci à vous tous pour la collaboration fructueuse, engagée, souvent un peu bruyante, qui nous a permis de relever notre tâche.

Enfin, et pour terminer, je vous dédie ces photos de notre sortie du Grand Conseil, qui illustrent les liens qui unissent nos langues, nos cultures cantonales et qui présagent – cette fois ce doit être un chemin de non-retour pour 2021 – notre centre cantonal fusionné.

Vive la richesse de la diversité! Vive Fribourg!

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE).

M. le Président,

M<sup>mes</sup> les Conseillères d'Etat,

MM. les Conseillers d'Etat,

En tant que député-e-s, nous sommes en premier lieu en mesure de faire une appréciation du travail que le président accomplit dans le cadre de la préparation et de la tenue des sessions. C'était en 2016, les sept sessions, avec une trentaine de jours de séances et avec une vingtaine de séances du Bureau, si j'ai bien compté. Combien de lois, de décrets, de rapports, de motions, de postulats, de résolutions ont été traités et combien d'élections ont été faites? Je n'ai pas compté mais c'était beaucoup.

L'un ou l'autre des objets n'était pas simple à diriger. Quel hasard, j'ai pris le même exemple que celui que le président vient de citer! Spontanément, c'était la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. Complexe en soi, la situation était aggravée par une proposition de la minorité de la commission. Et si ce n'était pas assez, la minorité de la commission était représentée par notre collègue député Pierre Mauron! (*Rires!*) Alors je peux vous dire que c'est au plus tard à ce moment-là que je ne regrettais plus d'avoir laissé la priorité deux années auparavant, à vous, M. le Président! (*Applaudissements!*)

Voilà, la phrase «J'ouvre la discussion sur cet article, la parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article tel et tel

est adopté en première lecture» devait avoir été bétonnée dans le serveur du président et devrait le poursuivre de temps en temps dans ses rêves, qui j'espère, n'étaient pas des cauchemars.

A la fin, vous avez quand même constaté de petits signes d'usure. C'était à la session d'octobre que M. le Commissaire devenait le M. le Commentaire. Le bruit dans la salle était en général supportable et, si ce n'était pas cas, le président intervenait avec un tout simple «s'il vous plaît, un peu plus de silence», normalement avec du succès, au moins pour deux à trois minutes!

Je pense que je parle au nom de tout le monde ici dans la salle quand je dis que le président tenait les séances efficacement et avec souveraineté. Félicitations et merci beaucoup, M. le Président!

Als Grossratspräsident war Kollege Benoît, wir haben es gehört, wohl an nahezu 150 offiziellen Anlässen präsent, wo er uns, den Grossen Rat, vertreten hat. Was er bei diesen Anlässen den Leuten alles erzählt hat, wissen wir nicht. Aber es dürfte wohl nicht so schlecht gewesen sein, denn mir sind keine Reklamationen bekannt. Ich kann sagen, dass ich und der zweite Vize-Präsident sehr wenig – wir können das an einer Hand abzählen – in Vertretung zum Einsatz kamen. Den allergrössten Teil der repräsentativen Verpflichtungen hat unser Präsident persönlich wahrgenommen. Auch hier: Gratulation zu dieser hohen Präsenz, Herr Präsident.

En tant que député d'un parti C, on dispose d'un lien plus direct au ciel que d'autres! (*Rires!*) J'avais donc la chance de pouvoir contacter le fondateur de notre ville de Fribourg, M. Berthold IV de Zähringen, pour lui demander son appréciation du travail du président. «Le bilan est assez positif!» m'a-t-il répondu. Il était très content que le président ait conservé sa moustache. Vous savez, ce symbole réunit ces deux-là même si ce n'est plus tellement à la mode. Quelque peu déçu toutefois était le duc du fait que le président eût troqué son cheval contre un engin métallique à deux roues produisant un bruit assourdissant et une fumée suffoquante! Ce qui ne lui plaisait pas non plus, c'était le changement du casque de bataille contre ce terrible casque de moto, où on ne voit même plus la moustache!

Cher Président, tu constates qu'on est content de ton travail, non seulement ici sur terre, mais également au ciel. Tu as fait honneur à notre canton et tu as fixé le barème très haut pour ton successeur. On verra bien comment cela va se passer!

Wir möchten uns ganz herzlich bedanken, lieber Benoît, für Deinen grossen Einsatz und Dir für Deinen weiteren Weg, sei es in der Politik, im Beruf oder für Deine Familie, alles Gute wünschen.

Der zweite Vize-Präsident und ich möchten Dir heute ein kleines Präsent überreichen. Ich habe mir erlaubt, Deine

liebe Gattin Marie-Claire um Rat zu fragen. Es war gar nicht so einfach, sich für etwas zu entscheiden, denn die Liste der möglichen Geschenke war sehr lang. (*Gelächter.*)

Nun, wir möchten Dir heute einen Gutschein überreichen, mit welchem Du im kommenden Winter wieder 2–3 Tage am Stück einem Deiner Hobbys, nämlich dem Skifahren, frönen kannst. Es ist ein Gutschein für die Benützung von Bergbahnen. Für die Skiausrüstung und für allfällige Übernachtungen musst Du selber schauen, dafür hat das Budget nicht gereicht. (*Gelächter.*)

Wir haben uns ebenfalls gedacht, dass Du den Kanton Freiburg nun doch etwas gesehen hast und haben als Destination für Deinen Skiausflug Zermatt ausgewählt, in der Hoffnung, dass das für Dich passt. Nochmals ganz herzlichen Dank, lieber Benoît, für Deinen Einsatz, alles Gute und viel Spass beim Skifahren in Zermatt. (*Anhaltender Applaus.*)

**Le Président.** Je ne vais pas prolonger, mais évidemment, cher Bruno, toutes ces paroles me touchent beaucoup. J'apprécie surtout aussi les touches d'humour que tu y as jointes. Je l'apprécie beaucoup. J'ai essayé d'en émailler quelques propos durant l'année, ça fait toujours plaisir d'avoir quelques possibilités de dérider un peu l'atmosphère, surtout quand elle a tendance à se tendre un peu.

Fini pour les discours, comme je l'ai dit et je vous l'ai annoncé, vous êtes bienvenus au Midi pour une fondue, pour que nous puissions fêter ensemble cette fin de législature. (*Applaudissements.*)

—

> La séance est levée à 12h30.

*Le Président:*

**Benoît Rey**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Reto SCHMID**, secrétaire général adjoint

—



## Attribution des affaires aux commissions parlementaires / Zuweisung der Geschäfte an die parlamentarischen Kommissionen

### Séance du Bureau du 3 novembre 2016 Bürositzung vom 3. November 2016

Signature / Signatur Genre / Typ	Affaire Geschäft	Commission / Kommission Présidence / Präsidium	Membres Mitglieder
2016-DIAF-51	Initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Gestion des volumes de production laitière) (Suite motion 2016-GC-45) <i>Standesinitiative bei der Bundesversammlung (Mengensteuerung der Milchproduktion) (Folge Motion 2016-GC-45)</i>	CO-2016-123 / OK-2016-123  Ducotterd Christian Président <i>Präsident</i>	Bertschi Jean Bonny David Brönnimann Charles Collaud Elian Corminboeuf-Strehblow Dominique Glauser Fritz Grandjean Denis Kolly René Repond Nicolas Thévoz Laurent

---

BR / BR	Bureau du Grand Conseil / Büro des Grossen Rates
CO-... / OK-...	Commission ordinaire / Ordentliche Kommission
CAE / KAA	Commission des affaires extérieures / Kommission für auswärtige Angelegenheiten
CFG / FGK	Commission des finances et de gestion / Finanz- und Geschäftsprüfungskommission
CGraces / BegnK	Commission des grâces / Begnadigungskommission
CJ / JK	Commission de justice / Justizkommission
CNat / EinbK	Commission des naturalisations / Einbürgerungskommission
CPet / PetK	Commission des pétitions / Petitionskommission
CRoutes / StraK	Commission des routes et cours d'eau / Kommission für Strassen und Gewässerbau

## Message 2015-CE-295

23 août 2016

### du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de loi modifiant la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique)

#### 1. En bref

*Actuellement, c'est la version papier des recueils de lois qui fait foi en cas de divergences. Mais les besoins de la population et la tendance en Suisse vont clairement dans le sens de la primauté accordée à la version publiée sur Internet. Plusieurs cantons (VD, AG, BE, GR, GL) ainsi que la Confédération ont dernièrement fait le pas. La réalisation de ce changement, accompagnée de l'éventuelle suppression d'une ou des deux collections imprimées de la législation, implique une révision globale du système de production et de publication des actes législatifs, avec certains changements d'ordre technique, organisationnel et législatif.*

*Sur le plan technique, il paraît nécessaire de faire évoluer l'application informatique qui gère actuellement la Banque de données de la législation fribourgeoise vers une solution prenant en compte l'ensemble des besoins de la chaîne de production des textes législatifs, dans un format pérenne (en principe, format XML), permettant une mise à jour en continu du recueil systématique et offrant des garanties élevées sous l'angle de la sécurité des données.*

*Sur le plan organisationnel, le processus de production et de publication des actes législatifs doit être revu, avec l'exploitation de synergies au sein des services qui s'occupent de ces activités, des implications sur l'organisation du travail législatif ainsi que des effets sur la présentation formelle des textes législatifs et les directives de technique législative.*

*Enfin, sur le plan législatif, le passage à la primauté de la version électronique implique une révision de la loi sur la publication des actes législatifs. Cette loi, qui date de 2001, tient déjà largement compte des publications électroniques. Mais elle est fondée sur le primat du papier et a été rédigée sur cette base. Le présent projet renverse donc le système et permet, à terme, l'abandon des recueils imprimés avec les économies qui en découlent.*

#### 2. Généralités

##### 2.1. Contexte et origine du projet

**2.1.1.** La publication de la législation fribourgeoise est régie depuis le début du siècle par la loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs (LPAL, RSF 124.1) et par ses

ordonnances d'exécution (règlement du 11 décembre 2001 sur la publication des actes législatifs, RPAL, RSF 124.11; ordonnance du 11 novembre 2008 fixant le prix des publications officielles, RSF 124.16, qui a remplacé un arrêté de 2001).

**2.1.2.** Selon cette législation, la publication des actes législatifs fribourgeois a lieu dans un recueil chronologique imprimé (Recueil officiel fribourgeois, ROF), dans un recueil systématique imprimé (Recueil systématique de la législation fribourgeoise, RSF) et dans des publications électroniques. Les publications électroniques sont le pendant des recueils imprimés: la version électronique du ROF (cf. art. 8 RPAL) est publiée à l'adresse [www.fr.ch/rof](http://www.fr.ch/rof), et la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF) (art. 9 RPAL) à l'adresse [www.fr.ch/bdlf](http://www.fr.ch/bdlf). En cas de divergences entre ces publications officielles, la loi prescrit la primauté de la version imprimée sur la version électronique et celle du ROF sur le RSF (art. 21 LPAL).

**2.1.3.** Au sein de l'administration, les activités de publication des actes législatifs sont réparties entre le secteur «Publications officielles» de la Chancellerie, qui s'occupe du ROF, et le Service de législation, qui s'occupe du RSF et de la BDLF.

L'impression papier du ROF et du RSF est confiée à des imprimeries. Le ROF paraît chaque semaine et le RSF est mis à jour deux fois par année.

La publication électronique du ROF consiste dans la diffusion de fichiers PDF sur Internet, à l'aide de l'outil de gestion de contenu en ligne de l'Etat (CMS Contens). Quant à la BDLF, elle est gérée depuis 2011 avec l'application LexWork Classic de la maison Sitrox, qui en assure l'hébergement et la maintenance. Elle est mise à jour beaucoup plus fréquemment que le RSF, environ une fois par mois.

**2.1.4.** Le système actuel de publication des actes législatifs fonctionne bien et à des coûts relativement faibles. Néanmoins, le besoin de le réformer se fait sentir sur plusieurs plans.

a) Il y a tout d'abord un besoin d'adaptation du système aux *attentes des destinataires des publications officielles*. Ces attentes ont fortement évolué ces dernières années et continuent de le faire. En particulier, la consultation de la

version papier des recueils de lois cède du terrain devant la version électronique. Celle-ci offre des textes beaucoup plus à jour ainsi que des outils de recherche nettement plus performants, au point que l'utilité de la version imprimée devient de plus en plus sujette à discussions. En outre, d'autres exigences apparaissent en lien avec la version électronique, comme la possibilité de consulter aisément la législation sur des tablettes et des smartphones, l'actualisation en permanence du recueil systématique ou la mise à disposition d'outils complémentaires tels que l'historique des actes ou des liens vers les travaux préparatoires.

b) Il y a également la nécessité de faire évoluer *l'application informatique* qui sert à la gestion de la BDLF. Celle-ci a été conçue comme une solution transitoire, pour des raisons de délais et d'argent et parce qu'il paraissait judicieux d'attendre à ce moment-là l'évolution des standards et des offres du marché. Mais la version minimale de l'application LexWork acquise en 2010 fonctionne avec des fichiers aux formats Word et PDF, qui n'offrent pas de garanties suffisantes en matière de pérennité des données et d'adaptabilité de la BDLF à l'évolution informatique. Pour remplir ces exigences, imposées par l'article 8 al. 2 LPAL, l'utilisation d'un système fondé sur le format XML (Extensible Markup Language) paraît indispensable et correspond à un standard reconnu.

c) *L'organisation des activités de gestion des publications officielles* dans notre canton demande aussi à être revue. La gestion séparée des deux recueils par des entités distinctes s'explique pour des raisons historiques. Elle fonctionne actuellement à satisfaction en raison des compétences des personnes en place, mais elle n'est pas très rationnelle sur le plan organisationnel. Des synergies paraissent dès lors possible en regroupant les compétences, en assurant la production conjointe des textes du recueil officiel et des textes du recueil systématique dans un même système informatique et en révisant le processus d'élaboration des actes législatifs, de leur conception à leur publication.

d) Il importe enfin de *suivre l'évolution récente de la situation des publications officielles en Suisse*. A partir des années 2000, la Confédération et les cantons se sont lancés dans une démarche de standardisation visant à créer un format suisse de données pour les textes législatifs. Ce processus n'a pas donné les résultats escomptés. Il a certes abouti à la création, sous l'égide de l'Association e-justice.CH, du schéma CHLexML, mais ce dernier n'a toujours pas été validé par un organisme de normalisation et la Confédération a décidé de l'abandonner au profit d'un format international. Malgré ce relatif échec, la situation a évolué de manière importante sur d'autres points. Ainsi, plusieurs cantons (VD depuis 2005; puis, à partir de 2011, AG, GR, BE, GL; ZH en cours) et la Confédération (depuis le 1.1.16) ont remplacé implicitement ou explicitement la priorité accordée à la version imprimée des recueils par le principe de la primauté de la version électronique; la version imprimée a même

souvent déjà disparu (VD, AG, BE, GL; ainsi qu'OW dès 2000, mais seulement pour le recueil systématique). Par ailleurs, la Conférence suisse des chanceliers a décidé de maintenir son soutien à l'application LexFind, outil intercantonal offrant un accès unifié à l'ensemble des législations de la Confédération et des divers cantons.

2.1.5. Dans ce contexte, les études préliminaires effectuées par le Service de législation ont mis en évidence la nécessité de coordonner les différents aspects de la modernisation du système de publication des actes législatifs, en se fondant sur trois axes:

a) En premier lieu, le passage de la BDLF actuelle à un système global de production et de publication des textes législatifs, basé sur un format XML et assurant la gestion conjointe et coordonnée du ROF et de la BDLF, avec une consolidation en grande partie automatisée des textes, une mise à jour en continu du droit fribourgeois, des garanties en matière de sécurité des données et, si possible, une offre d'outils complémentaires tels que historique des actes, liens vers les travaux préparatoires ou établissement automatisé de tableaux synoptiques (notamment pour les travaux parlementaires).

b) En second lieu, la préparation d'une modification de la LPAL visant à y introduire la primauté de la version électronique des recueils de lois et la possibilité de supprimer la version imprimée.

c) En troisième lieu, la révision du processus de production et de publication des actes législatifs, avec l'exploitation de synergies au sein des services qui s'occupent de ces activités, des implications sur l'organisation du travail législatif et des effets sur la présentation formelle des textes législatifs et les directives de technique législative.

2.1.6. Le présent projet, élaboré par la Chancellerie, concrétise le deuxième de ces trois axes.

Lors de la *consultation*, qui a eu lieu entre la fin 2015 et le début 2016, il n'a certes pas suscité un intérêt démesuré, ce qui paraît normal pour un tel sujet.

Mais il a été bien accueilli. En particulier, le passage à la primauté de la version électronique a été accepté, voire salué, par tous ceux qui se sont prononcés expressément sur le sujet. L'éventuelle suppression de la version papier n'a pas non plus été contestée: la majorité des intervenants est clairement favorable à cette solution; d'autres (dont le Tribunal cantonal) ne s'y opposent pas pour autant qu'il soit possible d'obtenir sur demande les documents désirés en version papier; seuls deux d'entre eux se déclarent assez réservés.

Quelques remarques ponctuelles ont cependant été émises, qui ont fait l'objet d'un examen détaillé et ont amené à plusieurs modifications du projet. La mise au point de ce

dernier a en outre été complétée avec des règles spéciales sur la publication du droit intercantonal (cf. à ce sujet ci-dessous pt 2.2.6 et l'art. 3a), qui ne figuraient pas dans la version mise en consultation.

## 2.2. Grandes lignes du projet

**2.2.1.** La législation actuelle tient déjà largement compte des publications électroniques, leur reconnaissant notamment le statut de publications officielles (art. 3 al. 1 let. c LPAL). Néanmoins, *cette législation est fondée sur le primat du papier*. Il est d'ailleurs expressément prévu que c'est la version imprimée qui fait foi en cas de divergence (art. 21 al. 2 LPAL). Mais le primat du papier s'exprime aussi autrement: la LPAL est rédigée en partant du point de vue que les actes législatifs sont publiés en priorité dans des recueils imprimés. Les publications électroniques, quant à elles, ont principalement pour but de faciliter la consultation de la législation (art. 8 al. 1 LPAL) et n'ont en principe, malgré leur statut de publication officielle, pas force obligatoire (art. 8 al. 3 LPAL).

**2.2.2.** Le passage à la primauté de la version électronique nécessite donc une adaptation de la LPAL relativement importante sur le plan quantitatif. Mais, sur le fond, *le changement principal réside dans le passage à la primauté de la version électronique*, les autres modifications découlant pratiquement toutes de ce changement. En dehors du problème posé par la publication du droit intercantonal (cf. ci-dessous pt 2.2.6), les aspects qui ne sont pas liés de près ou de loin à la primauté de la version électronique des recueils de lois ne sont en revanche pas revus, et la structure générale de la loi est maintenue pratiquement telle quelle.

**2.2.3.** Le projet et le présent rapport explicatif *s'inspirent en partie* de solutions déjà consacrées ailleurs, notamment *de la dernière révision de la loi fédérale* du 18 juin 2004 sur les recueils du droit fédéral et la Feuille fédérale (Loi sur les publications officielles, LPubl, RS 170.512; cf. la modification du 26.09.2014, RO 2015 3977 et, pour les travaux préparatoires, le Message et le projet du 28 août 2013, FF 2013 p. 6325 ss et 6365 ss), qui avait plus ou moins (toutes proportions gardées) le même objet. Cette modification est entrée partiellement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**2.2.4.** Les modifications en lien avec la primauté de la version électronique *concernent une quinzaine d'articles*. En particulier, le projet:

a) supprime la notion de «publications électroniques», qui devient inutile dans la mesure où la publication des recueils se fera en priorité de manière électronique (art. 3);

b) conserve les notions de ROF et de RSF (art. 3 al. 1, 6 et 7), en les transformant en publications essentiellement électroniques (art. 3 al. 4 et 8 ss);

c) reprend l'appellation «BDLF» en lui donnant une nouvelle portée, recouvrant les deux recueils réunis dans un même système informatique (section 4 du chap. 2, art. 8 ss);

d) fixe les éléments essentiels que doit impérativement contenir cette nouvelle BDLF (art. 8) ainsi que les exigences à respecter pour pouvoir lui donner force obligatoire (art. 8a al. 2), y compris en matière d'archivage (art. 21a);

e) autorise expressément l'externalisation de l'hébergement et de la maintenance de la BDLF et de ses données (art. 8b), ainsi que l'adaptation purement formelle des textes légaux à certaines exigences propres au format électronique (art. 24a);

f) maintient à titre accessoire la possibilité d'une version papier des recueils, à charge pour le Conseil d'Etat de prendre les décisions en la matière (art. 3 al. 4);

g) pose le principe de la force obligatoire du ROF et du RSF, dans leurs versions électronique et, cas échéant, papier (art. 21 al. 1, phr. intr.);

h) complète ce principe de la force obligatoire par des règles de primauté, indispensables pour régler les éventuelles cas de divergences: passage à la primauté de la version électronique sur une éventuelle version papier (art. 21 al. 1 let. b) et maintien de la primauté du ROF sur le RSF (art. 21 al. 1 let. a);

i) prévoit certaines mesures destinées à faciliter la consultation de la législation par les personnes qui sont encore réfractaires à l'informatique (art. 8c et 10 al. 2).

**2.2.5.** Si l'on se réfère aux besoins du public, on peut se demander s'il ne serait pas souhaitable d'aller plus loin dans le changement et d'affirmer non seulement la priorité de la version électronique sur la version imprimée, mais encore la primauté du RSF sur le ROF. C'est en effet la version électronique du recueil systématique qui est, et de loin, l'outil le plus utilisé pour consulter la législation, à Fribourg comme ailleurs.

La question a aussi été posée à l'échelon fédéral. Lors de la dernière révision de la LPubl, la conseillère nationale fribourgeoise Ursula Schneider Schüttel a en effet déposé un amendement à ce sujet, avant de le retirer et de le remplacer par un postulat (Postulat du 7.05.2014, accepté le 26.09.2014, dossier Curia Vista 14.3319). Les conséquences d'un passage à la primauté du recueil systématique sur le recueil officiel vont donc être réexaminées par la Confédération.

Mais en l'état actuel de la situation, ce renversement de priorité ne paraît pas souhaitable pour des raisons liées à la sécurité du droit. Il est certes important de prendre en compte les besoins et les usages des destinataires des textes de loi, mais ces besoins et usages ne peuvent pas prévaloir sur la manifestation de volonté de l'auteur des textes, qui s'exprime le plus directement dans le recueil chronologique. L'authenticité du texte y est par définition mieux garantie,



puisque c'est cette version qui a en principe été formellement adoptée et qui, à Fribourg, sert de base à l'exercice du droit de referendum.

Par ailleurs, le présent projet de révision de la LPAL propose déjà une avancée dans ce domaine. Actuellement, la version électronique du recueil systématique est l'outil de publication de la législation le plus à jour et le plus utilisé dans le canton, mais elle n'a pas force obligatoire. Avec le projet, les textes publiés dans le Recueil systématique électronique feront foi de leur contenu comme ceux du Recueil officiel (art. 21 al. 1, phr. intr.). C'est donc uniquement en présence de divergences que la règle de primauté, qui donne la préséance au ROF, interviendra (art. 21 al. 1 let. a).

**2.2.6. La publication des actes intercantonaux** est soumise aux mêmes règles de publication que la législation interne, sous réserve des règles spéciales prévues par le droit concordataire (art. 2 al. 3 LPAL), ce qui est en soi logique.

Mais, en pratique, la publication de ces actes soulève de nombreuses difficultés et présente de grosses lacunes (cf. à ce sujet IVANOV/ROTH, *Verbesserungsmöglichkeiten im Bereich der Publikation des interkantonalen Rechts*, LeGes 2009 p. 235 ss): les actes intercantonaux ne font pas l'objet d'une publication harmonisée de la part des cantons concernés, les dates d'adhésion et d'entrée en vigueur ne sont souvent pas clairement déterminées, il est parfois difficile de reconnaître la version à jour et les textes publiés varient dans certains cas d'un canton à l'autre.

Ces difficultés tiennent pour l'essentiel au fait que ces actes ne dépendent pas exclusivement des autorités cantonales, ce qui justifie d'ailleurs que le projet les exclue de la foi publique accordée aux recueils (cf. la nouvelle teneur de l'art. 21 al. 2).

Quelques initiatives ont été lancées ces dernières années pour résoudre ces problèmes. Certaines l'ont été par des organes intercantonaux: p. ex., la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique – CDIP – dispose d'un site sur lequel elle tient à jour un recueil de ses bases légales (<http://www.edk.ch/dyn/11703.php>). D'autres sont proposées par des organes privés; c'est le cas du projet Intlex développé par le Centre de l'information juridique et la maison Sitrox, qui vise à créer un organe de publication pour le droit intercantonal à disposition des cantons intéressés, offrant des prestations de plus en plus étendues au fur et à mesure que le nombre de cantons partenaires augmente. Les cantons auront la possibilité soit de reprendre les données harmonisées du portail intercantonal et de les utiliser dans leurs propres publications, soit de renvoyer au portail intercantonal depuis ces dernières.

Pour l'instant, l'Etat ne participe pas à ce système et aucun autre projet concret de publication du droit intercantonal avec d'autres cantons n'est en cours. Mais cela reste une possibilité intéressante. Le projet ouvre dès lors la porte à

une solution de ce genre (art. 3a), de manière à ne pas devoir remodeler la loi au cas où elle se concrétisait.

## 2.3. Conséquences du projet

**2.3.1. Les conséquences financières et en personnel** qui découlent directement du projet sont limitées aux mesures de sécurité informatique renforcées nécessaires à l'introduction de la primauté électronique et sont de l'ordre de 25 000 francs (acquisition des options de l'application informatique liées spécifiquement à la primauté de la version électronique, auxquelles il faut ajouter les certificats nécessaires à la signature électronique des documents, renouvelables régulièrement et calculés sur cinq ans). Ces montants sont en outre susceptibles d'être largement compensés par la suppression d'une ou des collections imprimées.

Cela étant, comme le projet est lié à la modernisation du système de publication des actes législatifs et au remplacement de l'application qui gère actuellement la BDLF, les conséquences globales de cette modernisation et de ce remplacement, qui sont déjà en cours, sont indiquées ci-dessous à titre d'information (à noter que les 25 000 francs mentionnés en tant que conséquences directes du projet sont déjà couverts par les montants inscrits au budget):

- > Le budget 2016 accepté par le Grand Conseil et le projet de budget 2017 proposé par le Conseil d'Etat comprennent des montants de respectivement 213 700 francs et 139 000 francs pour l'acquisition de la nouvelle version de l'application, son implémentation et le support pour les deux premières années (2016–2017).
- > A l'avenir, les frais périodiques pour la maintenance, le support et l'hébergement de la nouvelle application seront de l'ordre de 50 000 francs par année, soit une augmentation d'environ 15 000 francs par rapport à la situation actuelle.
- > En cas de renonciation à l'impression du recueil officiel et du recueil systématique, le potentiel d'économie est de l'ordre de 100 000 à 150 000 francs *par année*.
- > Sous l'angle du personnel, la modernisation du système aura également des conséquences, en principe positives sur le long terme. Le regroupement de la gestion des recueils et la consolidation en grande partie automatisée des textes devraient en effet simplifier la tâche des organes chargés des publications officielles et les tâches liées à l'impression des recueils pourraient être supprimées. Il est cependant difficile de fournir à ce sujet des données chiffrées, car la mise en place de la nouvelle BDLF et l'augmentation de ses fonctionnalités requerront aussi certaines activités et compétences nouvelles.

**2.3.2. La compatibilité du projet avec le droit supérieur** ne pose pas de problème. Même s'il n'est posé expressément ni par la Constitution fédérale, ni par la Constitution cantonale,

le principe de la publication de la législation est une obligation fondamentale d'un Etat de droit, puisque cette publication est une condition nécessaire de la validité et de l'applicabilité des actes législatifs. Mais la définition de la forme et des modalités de cette publication est une affaire cantonale, dans laquelle n'interfèrent ni le droit fédéral ni le droit européen.

**2.3.3.** Le projet n'a *pas d'influence sur la répartition des tâches Etat-communes*. Il ne recouvre en effet pas la publication du droit communal, qui reste de la compétence exclusive des communes.

**2.3.4.** L'influence du projet sur le *développement durable* a été évaluée à l'aide de la Boussole 21. Dans l'ensemble, ses effets sont positifs, notamment en cas de suppression des collections papier et ce surtout dans les domaines de l'économie et dans ceux de la sécurité du droit et de la gouvernance; les aspects environnementaux sont très peu touchés.

### 3. Commentaire des modifications de la LPAL

#### Art. 3, principes

L'article 3 est adapté globalement à l'idée selon laquelle la publication des actes législatifs intervient principalement de manière électronique. La notion-même de «publications électroniques» disparaît dès lors en tant que catégorie particulière de publication (suppression de la let. c de l'al. 1). Le ROF et le RSF seront désormais des publications essentiellement électroniques, réunies dans un même système de publication (al. 4, 1<sup>re</sup> phrase; cf. ég. art. 8 al. 1).

La décision de maintenir ou de supprimer les collections imprimées du ROF et du RSF est laissée à la libre appréciation du Conseil d'Etat (al. 4). Certains cantons ont choisi une solution plus radicale, en renonçant directement au papier. Le projet reprend cependant à nouveau sur ce point la solution fédérale (cf. art. 16 LPubl), qui offre plus de souplesse. S'il est évident que l'intérêt pour les collections imprimées diminue au fur et à mesure qu'augmentent les consultations des recueils électroniques, le nombre d'abonnements à la version papier n'a pour l'instant pas chuté de façon drastique. Le Conseil d'Etat est donc mieux placé pour apprécier la situation, vérifier les écarts entre besoins effectifs et frais d'impression et retenir la solution la plus appropriée (suppression d'un ou des deux recueils et moment de cette suppression). Par ailleurs, il lui appartiendra aussi, comme c'est le cas sur le plan fédéral (cf. art. 16 al. 3 LPubl et les explications fournies dans le Message), d'évaluer le besoin de conserver une ou plusieurs collections imprimées notamment à des fins de sécurité, p. ex. pour faire face à l'éventualité d'un problème technique majeur paralysant la BDLF.

L'alinéa 3 règle la relation entre le ROF et la Feuille officielle pour l'essentiel de la même manière qu'actuellement. La formulation est cependant adaptée à celle utilisée désormais à l'article 6.

#### Art. 3a (nouveau), droit intercantonal

Au vu des problèmes soulevés par la publication du droit intercantonal et des solutions qui sont proposées pour les résoudre (cf. ci-dessus pt 2.2.6), l'article 3a donne la possibilité au Conseil d'Etat de déléguer à un tiers (privé ou public) non seulement l'hébergement et la maintenance de l'application qui sert à la gestion des recueils de lois, mais également la gestion des données intercantionales.

Cette solution paraît envisageable dans la mesure où, de toute manière, les règles relatives à la foi publique des recueils ne s'appliquent pas aux actes intercantonaux (cf. art. 21 al. 2). En outre, les conditions fixées pour une telle délégation sont très strictes: la gestion devra se faire conjointement avec au moins trois autres cantons (al. 1 let. a); la sécurité informatique devra être assurée avec le même niveau d'exigences que pour la BDLF (al. 1 let. b); l'Etat devra prendre les mesures lui permettant de conserver la maîtrise sur les données relatives aux actes (al. 1 let. c); et il devra offrir un accès à ces derniers depuis les recueils cantonaux (al. 1 let. d).

#### Art. 6, Recueil officiel

Les notions de «collections», de «livraisons» et de «sommaire des livraisons», utilisées dans le texte actuel de l'article 6, ne correspondent plus à la publication essentiellement électronique du Recueil officiel. Elles disparaissent donc du nouveau texte.

En revanche, comme le ROF sera publié dans la Banque de données (cf. art. 3 al. 4 et art. 8 al. 1), celle-ci devra comprendre non seulement les textes des actes (al. 1, dont la teneur est identique au texte actuel), mais encore l'ensemble des informations complémentaires qui y figurent (al. 2). On peut rappeler dans ce contexte que Fribourg a retenu depuis l'adoption de la LPAL une solution originale pour la publication chronologique de ses actes législatifs: cette publication n'a lieu qu'une seule fois, même en cas de soumission au referendum, et elle est complétée ultérieurement par les renseignements postérieurs à l'adoption.

L'article 6 ne se prononce plus sur la périodicité de la parution du ROF. Actuellement, le ROF est publié à un rythme hebdomadaire, mais la publication électronique autorise beaucoup plus de libertés en la matière. Sur le plan fédéral, il est p. ex. prévu de remplacer l'édition hebdomadaire par une publication ordinaire à la demande, qui pourrait au besoin être quotidienne. Il appartiendra à la réglementation d'exécution de donner des précisions à ce sujet.

### *Art. 7, Recueil systématique*

La définition du Recueil systématique est adaptée à son statut de publication essentiellement électronique. La notion de «consolidation» (intégration, dans un acte législatif, des modifications de cet acte intervenues après son adoption initiale) y est introduite dans un souci de clarté, sur le modèle de la définition figurant dans la loi fédérale (cf. art. 11 phr. intr. LPubl).

L'alinéa 2 reprend le contenu inchangé de l'ancien alinéa 4.

### *Art. 8 et 8a, Banque de données*

Actuellement, la Banque de données de la législation fribourgeoise est le pendant électronique du RSF, complété notamment avec une partie de l'historique des actes et mis à jour au moins six fois par an, contre deux au RSF (cf. art. 9 RPAL; en pratique, la BDLF est mise à jour quasiment une fois par mois). En revanche, le ROF est publié sur un site Internet propre et ne fait pas partie de la BDLF. Les textes parus dans le ROF ont cependant été recopiés dans l'application qui gère la BDLF afin de créer et de gérer des liens de manière simple et rapide entre les deux recueils et de disposer d'un outil de recherche plus performant que celui offert par le site du ROF.

Le projet reprend l'appellation de «BDLF» dans un sens plus large: elle recouvrira les deux recueils, ceux-ci devant être entièrement réunis au sein de la même application informatique (art. 3 al. 4 et 8 al. 1). Les articles 8 ss fixent les exigences de base que doit remplir la nouvelle BDLF:

- > L'article 8 al. 2 reprend à l'échelon de la loi l'exigence qui figure actuellement à l'article 10 RPAL et qui impose à la BDLF un minimum de convivialité pour le public.
- > D'autres outils complémentaires existants déjà actuellement (conservation de l'historique des actes, qui facilite la recherche du droit valable à un moment précis du passé) ou en voie de réalisation (système de comparaison de textes, permettant notamment au Grand Conseil de disposer de tableaux synoptiques pour les travaux en commission) étaient expressément mentionnés à l'article 8 de l'avant-projet. Cette mention a toutefois été critiquée lors de la consultation: ces instruments sont certes utiles voire nécessaires, mais c'est le Conseil d'Etat qui devrait les définir en fonction des besoins et de l'évolution des technologies disponibles. Cette solution paraît effectivement préférable et a été introduite à l'article 8 al. 3.
- > La diffusion de la BDLF sur Internet doit s'intégrer dans les pages de l'Etat (art. 8a al. 1) et donc tenir compte de l'identité visuelle du canton. Cette précision est à mettre en relation avec la possibilité d'externalisation offerte par l'article 8b.
- > Le passage à la primauté de la version électronique a des conséquences particulièrement importantes en

matière de sécurité des données informatiques. Si c'est la version électronique qui fait foi, elle doit impérativement présenter des garanties élevées de sécurité et doit pouvoir être conservée et exploitée sur le long terme. L'article 8a al. 2 pose de manière générale les exigences qui doivent être respectées en la matière. Les mesures à prendre doivent être conformes à l'état de la technique et adaptée régulièrement à l'évolution de cette dernière. Elles doivent assurer l'authenticité et l'intégrité des données, ce qui sera fait probablement avec un système de signature électronique; la disponibilité des données, par des mesures de prévention des défaillances du système et des lieux d'hébergement, y compris en cas de catastrophe; la pérennité de la conservation et de l'exploitation, qui passe principalement par le format XML dans lequel les données seront traitées.

### *Art. 8b, externalisation de la Banque de données*

La BDLF actuelle est hébergée depuis 2011 par la maison qui a fourni l'application et qui en assure également la maintenance et le support (Sitrox AG). Il est prévu de maintenir à l'avenir cette solution en lui donnant expressément une base légale (art. 8b al. 1), qui paraît désormais nécessaire dans la mesure où c'est la version électronique de la législation qui fera foi.

La possibilité d'externaliser la Banque de données a été critiquée lors de la consultation par un parti politique. Cette réticence est compréhensible. Les données législatives constituent un élément essentiel de l'Etat de droit, et il importe que ce dernier garde la maîtrise sur elles.

Néanmoins, cette possibilité paraît nécessaire et admissible pour les raisons suivantes:

- > La possibilité d'externalisation ne concerne pas la gestion des données législatives, mais seulement l'hébergement de l'application et de son contenu, la maintenance de l'application et le support (cf. art. 8b al. 1).
- > La situation actuelle, en vigueur depuis 2011, n'a à ce jour jamais posé de problème. Elle correspond d'ailleurs à ce qui se fait dans plus de la moitié des cantons, dont plusieurs sont déjà passés à la primauté de la version électronique.
- > Cette solution décharge l'administration de toutes les contraintes liées à l'hébergement et à la maintenance d'une application dont les besoins sont très particuliers, et permet des économies importantes par rapport à ce qu'une application interne serait susceptible de coûter.
- > Le tiers auquel ces tâches sont confiées est soumis aux mêmes exigences en matière de sécurité informatique que le serait un service de l'Etat (art. 8b al. 2).
- > Enfin et surtout, le projet a été complété par l'énoncé clair du principe selon lequel l'Etat doit conserver la maîtrise sur ses données et prendre à cet effet les

mesures nécessaires (art. 8b al. 3), ce qui se traduit concrètement de deux manières. D'une part, en pratique, une option de la nouvelle application permettra à l'Etat d'effectuer *aussi souvent qu'il le désire* une copie de tous les fichiers de la Banque de données (recueil officiel + recueil systématique + historique des actes) dans différents formats, dont le format CHLexML et un format PDF prévu pour l'archivage à long terme des données (PDF/A-1a), avec les métadonnées relatives à ces fichiers. D'autre part, l'article 21a prévoit un dépôt régulier aux Archives de l'Etat des données législatives dans un format adéquat.

### **Art. 8c, textes imprimés**

La publication électronique (BDLF) devenant la forme ordinaire dans laquelle les recueils de lois sont publiés, la mise à disposition de produits imprimés devient un service complémentaire. La décision d'imprimer ou non les recueils complets est laissée à la libre appréciation du Conseil d'Etat (art. 3 al. 4). Mais la possibilité, pour les particuliers, d'obtenir une version papier d'actes législatifs isolés (al. 1) est maintenue, comme c'est également le cas sur le plan fédéral (cf. art. 16 al. 1 LPubl).

L'impression sera faite directement depuis la BDLF et correspond donc à une version améliorée des tirés à part prévus par l'actuel article 3 al. 3 LPAL. Cette possibilité, qui découle en soi déjà de la législation sur l'information et l'accès aux documents (cf. art. 23 al. 1 LInf), atténue quelque peu les risques de «fracture numérique».

Reste la question des émoluments. L'article 11 LPAL charge actuellement le Conseil d'Etat de fixer le prix de vente des publications officielles, ce qui constitue une disposition spéciale par rapport aux règles sur la gratuité et les émoluments en matière de droit d'accès aux documents (cf. art. 24 LInf et son alinéa 3 qui réserve la législation spéciale). Pour les tirés à part, l'ordonnance de 2008 fixant les prix des publications officielles (RSF 124.16) charge la Chancellerie d'en déterminer le prix en fonction du nombre de pages. Ces prix varient en pratique entre 3 et 17 francs. Les tirés à part ne sont donc pas fournis gratuitement dans notre canton, pas plus qu'ils ne le sont d'ailleurs à la Confédération (cf. art. 19 al. 2 LPubl\_Conf.). Or il est possible que la demande augmente fortement après la suppression de la version papier, et que cela entraîne globalement des frais importants et pas forcément justifiés dans tous les cas, car le public a toujours la possibilité d'imprimer lui-même les documents depuis la BDLF. Il paraît donc préférable de conserver cette possibilité de prélever des émoluments (cf. art. 8c al. 2), et d'adapter la pratique de la Chancellerie en fonction de la situation.

### **Art. 10, consultation**

A partir du moment où la version électronique fait foi, le droit pour les particuliers de consulter la législation auprès des organes de l'Etat doit concerner cette version. La modification de l'article 10 intègre cet élément (al. 2). L'ensemble de la disposition est en outre allégé et reformulé de manière à mieux tenir compte du nouveau contexte.

### **Art. 12 al. 2**

L'article 12 al. 2 n'a plus de raison d'être au vu de la nouvelle définition du Recueil systématique donnée par l'article 8 al. 1, qui fait référence à la notion de «consolidation».

### **Art. 19 al. 4**

Actuellement, la date d'entrée en vigueur des actes doit si possible coïncider avec l'une des dates déterminantes du RSF imprimé (1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, cf. art. 7 RPAL), pour des raisons évidentes. Avec le passage à la primauté de la version électronique, ces raisons tombent. L'article 19 al. 4 est dès lors abrogé. Si le Conseil d'Etat souhaite quand même fixer une règle minimale en la matière, il pourra le faire dans la réglementation d'exécution.

### **Art. 21, texte faisant foi**

Cf. au sujet de l'article 21 ci-dessus pt 2.2.3 *in fine* et 2.2.4.

Les règles sur la force obligatoire des textes publiés dans les recueils de lois ne peuvent pas s'appliquer aux conventions qui ne dépendent pas exclusivement des autorités cantonales. L'alinéa 3 réserve dès lors ce cas particulier.

### **Art. 21a, archivage**

Les actes publiés dans la BDLF sont en principe conservés dans le système. Cela ne résout cependant pas la question de l'archivage à long terme des actes, qui doit être traitée de manière séparée. Or, si c'est la version électronique des documents qui fait foi, il n'est pas souhaitable de conserver dans les archives historiques de simples versions imprimées. L'archivage devra donc avoir lieu sous forme électronique, dans un format adapté à la conservation à long terme (al. 1). Cet archivage électronique constitue l'une des facettes de la maîtrise que l'Etat doit conserver sur ses données législatives, maîtrise qui ouvre la porte aux possibilités d'externalisation prévues par l'article 8b.

### **Art. 24a, adaptation de la présentation**

Certaines caractéristiques des actes législatifs cantonaux sont difficilement compatibles avec les contraintes de l'informatique et ne permettent pas d'utiliser tout le potentiel offert par les outils électroniques. Pour profiter de



ce potentiel, il sera nécessaire de revoir certains aspects de la présentation des actes, p. ex. en numérotant les énumérations qui comportent de simples tirets, ou encore en adaptant la terminologie et la numérotation utilisées pour la structure purement formelle des actes (chapitres, sections,...) de manière à ce qu'elle devienne sans équivoque (pas deux sections avec le même numéro dans le même acte, p. ex.). Comme ce sont en partie des actes du Grand Conseil qui seront touchés, et que ces modifications porteront aussi sur des actes déjà adoptés (dans la partie «Recueil systématique» de la BDLF), il est préférable que le Grand Conseil donne formellement son accord à une opération qui ne touche en aucun cas le sens des actes.

#### **4. Commentaire de la modification de la LEDP**

La modification de l'article 136h LEDP introduit la compétence de la Chancellerie plutôt que du Conseil d'Etat pour la promulgation des actes du Grand Conseil. La promulgation consiste à constater le respect des règles sur l'exercice des droits politiques. Il n'y a pas vraiment de raison de confier ce constat au Conseil d'Etat. La fixation de la date d'entrée en vigueur des lois, qui est une opération distincte de la promulgation (même si elle est souvent effectuée en même temps), reste en revanche de la compétence du gouvernement (cf. art. 19 al. 2 LPAL).

---

**Botschaft 2015-CE-295**

23. August 2016

**des Staatsrats an den Grossen Rat  
zum Gesetzesentwurf zur Änderung der Gesetzgebung über  
die Veröffentlichung der Erlasse (Vorrang der elektronischen Fassung)****1. In Kürze**

*Gegenwärtig geht die gedruckte Fassung vor, wenn die gedruckte und die elektronische Fassung desselben Publikationsorgans voneinander abweichen. Die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Tendenz in der Schweiz zeigen aber klar, dass der Fassung, wie sie im Internet veröffentlicht wird, der Vorrang gegeben werden sollte. Mehrere Kantone (VD, AG, BE, GR, GL) und der Bund haben neulich den Schritt gemacht. Die Umsetzung dieses Wechsels, die allenfalls zur Aufhebung einer oder beider gedruckten Sammlungen der Gesetzgebung führen könnte, bedeutet eine Gesamtüberarbeitung des Herstellungs- und Veröffentlichungssystems der Erlasse mit gewissen technischen, organisatorischen und gesetzgeberischen Änderungen.*

*Auf der technischen Ebene scheint es notwendig, die Software, mit der gegenwärtig die Datenbank der freiburgischen Gesetzgebung verwaltet wird, weiterzuentwickeln, so dass sämtliche Bedürfnisse der Produktionskette der Erlasse berücksichtigt werden. Die Daten sollen in einem dauerhaften Format (grundsätzlich XML) gespeichert werden. Zudem soll die Amtliche Sammlung stetig nachgeführt werden können und eine hohe Datensicherheit gewährleistet sein.*

*Im Bereich der Organisation muss der Herstellungs- und Veröffentlichungsvorgang überarbeitet werden. Dabei sollen Synergien bei den Dienststellen, die sich mit diesen Tätigkeiten befassen, genutzt werden. Ausserdem sind die Auswirkungen auf die Organisation der Gesetzgebungsarbeit sowie auf die formale Präsentation der Gesetzestexte und der gesetzestech-nischen Richtlinien zu überdenken.*

*Auf der Gesetzgebungsebene bringt der Vorrang der elektronischen Fassung eine Revision des Gesetzes über die Veröffentlichung der Erlasse mit sich. Dieses Gesetz, das aus dem Jahr 2001 stammt, berücksichtigt die elektronische Veröffentlichung bereits weitgehend. Aber es gründet auf dem Vorrang der Papierfassung und wurde auf dieser Grundlage ausgearbeitet. Dieser Entwurf stellt also das System auf den Kopf und macht letztlich die gedruckten Sammlungen überflüssig, was zu einer merklichen Ersparnis führen dürfte.*

**2. Allgemeines****2.1. Zusammenhang und Ursprung  
des Entwurfs**

**2.1.1.** Die Veröffentlichung der freiburgischen Gesetzgebung ist seit Beginn des Jahrhunderts im Gesetz vom 16. Oktober 2001 über die Veröffentlichung der Erlasse (VER, SGF 124.1) und in seinen Ausführungsverordnungen (Reglement vom 11. Dezember 2001 über die Veröffentlichung der Erlasse, VER, SGF 124.11; Verordnung vom 11. November 2008 über die Preise der amtlichen Veröffentlichungen (SGF 124.16), die einen Beschluss aus dem Jahr 2001 ersetzt hat) geregelt.

**2.1.2.** Gemäss dieser Gesetzgebung erfolgt die Veröffentlichung der freiburgischen Erlasse in einer gedruckten chronologisch geordneten Sammlung (Amtliche Sammlung des Kantons Freiburg, ASF), in einer gedruckten systematischen Sammlung (Systematische Gesetzessammlung des Kantons Freiburg, SGF) und in elektronischer Form. Die elektronische Veröffentlichung ist das Pendant zu den gedruckten Sammlungen: Die elektronische Fassung der ASF (s. Art. 8 VER) befindet sich unter [www.fr.ch/asf](http://www.fr.ch/asf) und die Datenbank der freiburgischen Gesetzgebung (BDLF) (Art. 9 VER) unter [www.fr.ch/bdlf](http://www.fr.ch/bdlf). Weichen diese Fassungen voneinander ab, so schreibt das Gesetz den Vorrang der gedruckten Fassung gegenüber der elektronischen und ebenso den Vorrang der ASF gegenüber der SGF vor (Art. 21 VEG).

**2.1.3.** Bei der Verwaltung ist die Veröffentlichung der Erlasse zwischen dem Sektor Amtliche Veröffentlichungen der Staatskanzlei, der für die ASF zuständig ist, und dem Amt für Gesetzgebung, das sich mit der SGF und der BDLF beschäftigt, aufgeteilt.

Der Druck der Papierfassungen von ASF und SGF wird von Druckereien übernommen. Die ASF erscheint wöchentlich, die SGF wird zweimal jährlich nachgeführt.

Bei der elektronischen Veröffentlichung der ASF werden mit dem Content-Management-System (CMS) des Staates PDF-Dateien ins Internet gestellt. Die BDLF wird seit 2011 mit LexWork Classic der Firma Sitrox, die das Hosting und die Wartung gewährleistet, verwaltet. Die BDLF wird häufiger nachgeführt als die SGF, etwa monatlich.

2.1.4. Das gegenwärtige System für die Veröffentlichung der Erlasse funktioniert gut und relativ kostengünstig. Trotzdem wächst das Bedürfnis, dieses System zu erneuern, auf verschiedenen Ebenen.

a) Zuerst einmal ist das Bedürfnis, das System den **Erwartungen der Empfänger der amtlichen Veröffentlichungen anzupassen**, zu nennen. Diese Erwartungen haben sich in den letzten Jahren stark geändert und ändern sich weiter. Insbesondere wird die elektronische Fassung der Gesetzesammlungen auf Kosten der Papierfassung immer häufiger eingesehen. Für die elektronische Fassung werden die Texte viel häufiger nachgeführt, und die Suchhilfen sind bedeutend effizienter, so dass der Nutzen der Papierfassung immer mehr in Frage gestellt wird. Dazu kommen weitere Anforderungen in Verbindung mit der elektronischen Fassung, wie etwa die Nutzung von Tablets und Smartphones, die stetige Nachführung der Systematischen Sammlung und zusätzliche Hilfsmittel wie die Entwicklung der Erlasse oder Links zu den Vorbereitungsarbeiten.

b) Auch die **Software** für die Verwaltung der BDLF muss weiterentwickelt werden. Diese Software war aus Termin- und finanziellen Gründen als Übergangslösung gedacht. Zudem schien es damals sinnvoll, die Entwicklung der Standards und des Markts abzuwarten. Allerdings funktioniert die minimale Version von LexWork, die 2010 angeschafft wurde, mit Word- und PDF-Dateien, womit keine ausreichende Sicherheit bei der Fortdauer der Daten besteht und auch nicht gewährleistet ist, dass die BDLF an die Entwicklung der Informatik angepasst werden kann. Um diese Forderungen gemäss Artikel 8 Abs. 2 VEG zu erfüllen, erscheint ein System, das sich auf das XML-Format (Extensible Markup Language) stützt, unentbehrlich. Dieses System entspricht einem anerkannten Standard.

c) **Die Organisation der Verwaltungstätigkeit bei den amtlichen Veröffentlichungen** in unserem Kanton muss auch überdacht werden. Die getrennte Verwaltung der beiden Sammlungen durch zwei verschiedene Einheiten ist historisch begründet. Sie funktioniert gegenwärtig aufgrund der Kompetenzen der betreffenden Personen befriedigend, ist aber nicht sehr rationell. Synergien scheinen möglich, wenn man Kompetenzen zusammenführt, indem man die Texte von SGF und ASF in einem gemeinsamen Informatiksystem produziert und indem man den Erlasserarbeitungsprozess von der Ausarbeitung bis zur Veröffentlichung erneuert.

d) Schliesslich ist es wichtig, **die neueste Entwicklung der Situation der amtlichen Veröffentlichungen in der Schweiz zu verfolgen**. Seit dem Jahr 2000 arbeiten Bund und Kantone an einer Standardisierung mit dem Ziel, ein schweizerisches Datenformat für Erlasstexte zu schaffen. Bisher blieben die erhofften Ergebnisse aus. Zwar erarbeitete man unter der Leitung der Vereinigung [e-justice.CH](http://e-justice.ch) das Schema [CHLexML](http://CHLexML), aber dieses ist bis heute von keinem Normierungsorgan vali-

diert worden, so dass sich der Bund für ein internationales Format entschieden hat. Trotz dieses relativen Scheiterns hat sich die Situation in anderen Punkten deutlich entwickelt. Mehrere Kantone (VD seit 2005; AG, GR, BE, GL seit 2011; ZH im Gange) und der Bund (seit 1.1.16) haben ausdrücklich oder stillschweigend den Vorrang von der Papierfassung der Gesetzessammlungen zur elektronischen Fassung verschoben. Die gedruckte Fassung ist mancherorts sogar verschwunden (VD, AG, BE, GL; und OW seit 2000, allerdings nur die Systematische Sammlung). Ausserdem hat die Staatsschreiberkonferenz beschlossen, LexFind weiterhin zu unterstützen. Diese interkantonale Software ermöglicht einen einheitlichen Zugang zur gesamten Gesetzgebung des Bundes und der verschiedenen Kantone.

2.1.5. In diesem Zusammenhang haben die Vorstudien des Amts für Gesetzgebung gezeigt, dass es nötig ist, die verschiedenen Aspekte, die bei der Modernisierung des Systems für die Veröffentlichung der Erlasse eine Rolle spielen, zu koordinieren. Dabei stützen wir uns auf drei Achsen:

a) Erstens den Übergang der gegenwärtigen BDLF zu einem umfassenden System für die Herstellung und die Veröffentlichung der Erlasse, das auf einem XML-Format basiert und die gemeinsame Verwaltung der ASF und der BDLF gewährleistet, mit einer grossteils automatisierten Konsolidierung der Texte, einer stetigen Nachführung des freiburgischen Rechts, Datensicherheitsgarantien und wenn möglich einem Angebot an ergänzenden Hilfsmitteln wie z. B. Entwicklung der Erlasse, Links zu den Vorbereitungsarbeiten und automatisiertes Erstellen von Tabellen (namentlich für die Parlamentsarbeit).

b) Zweitens die Vorbereitung einer Änderung des VEG, mit welcher der Vorrang der elektronischen Fassung der Gesetzessammlungen eingeführt würde und die gedruckte Fassung aufgehoben werden könnte.

c) Drittens die Erneuerung des Systems für die Herstellung und die Veröffentlichung der Erlasse mit der Nutzung von Synergien bei den Dienststellen, die für diese Arbeiten zuständig sind, mit Auswirkungen auf die Organisation der Gesetzgebungsarbeit und auf die formale Präsentation der Gesetzestexte und der gesetzestechnischen Richtlinien.

2.1.6. Dieser Entwurf, der von der Staatskanzlei ausgearbeitet wurde, konkretisiert die zweite der drei Achsen.

In der **Vernehmlassung**, die zwischen Ende 2015 und Anfang 2016 durchgeführt wurde, weckte der Entwurf kein übermässiges Interesse, was für ein solches Thema normal scheint.

Aber er wurde gut aufgenommen. Insbesondere wurde der Vorrang der elektronischen Fassung von allen, die sich eigens zur Frage äusserten, angenommen, ja sogar begrüsst. Die allfällige Aufhebung der Papierfassung war ebenfalls unbestritten: Die Mehrheit der Teilnehmer ist klar für diese Lösung.

Andere (wie das Kantonsgericht) sind nicht dagegen, sofern es möglich ist, die gewünschten Unterlagen weiterhin in der Papierfassung zu bekommen. Lediglich zwei Teilnehmer geben sich ziemlich bedeckt.

Einige punktuelle Bemerkungen wurden dennoch geäußert. Sie wurden im Detail geprüft und führten zu einigen Änderungen im Entwurf. Die Ausarbeitung des Entwurfs wurde zudem durch besondere Bestimmungen über die Veröffentlichung des interkantonalen Rechts ergänzt (s. 2.2.6 und Art. 3a); diese Bestimmungen fehlten im Vernehmlassungsentwurf.

## 2.2. Grundzüge des Entwurfs

**2.2.1.** Die gegenwärtige Gesetzgebung berücksichtigt die elektronischen Veröffentlichungen bereits weitgehend, indem sie ihnen namentlich den Status amtlicher Veröffentlichungen verleiht (Art. 3 Abs. 1 Bst. c VEG). Dennoch **ist diese Gesetzgebung auf dem Vorrang des Papiers begründet**. Es ist im Übrigen ausdrücklich vorgesehen, dass bei Abweichungen die gedruckte Fassung massgebend ist (Art. 21 Abs. 2 VEG). Der Vorrang des Papiers zeigt sich auch noch anderswie: Bei der Ausarbeitung des VEG ging man davon aus, dass die Erlasse in erster Linie in gedruckten Sammlungen veröffentlicht würden. Mit den elektronischen Publikationen will man vor allem die Einsichtnahme in die Gesetzgebung erleichtern (Art. 8 Abs. 1 VEG). Sie sind grundsätzlich trotz ihres Status als amtliche Veröffentlichungen nicht verbindlich (Art. 8 Abs. 3 VEG).

**2.2.2.** Der Vorrang der elektronischen Fassung erfordert eine beträchtliche quantitative Anpassung des VEG. Materiell **besteht die hauptsächliche Änderung im Übergang zum Vorrang der elektronischen Fassung**; die übrigen Änderungen ergeben sich praktisch allesamt aus diesem Wechsel. Ausser dem Problem, das sich aus der Veröffentlichung des interkantonalen Rechts ergibt (s. 2.2.6), werden die Aspekte, die weder näher noch weiter mit dem Vorrang der elektronischen Fassung der Gesetzessammlungen zusammenhängen, nicht überarbeitet, und die allgemeine Struktur des Gesetzes wird praktisch unverändert beibehalten.

**2.2.3.** Der Entwurf und diese Botschaft sind **teils beeinflusst** von Lösungen, wie sie bereits anderswo verwendet wurden, namentlich **bei der letzten Revision des Bundesgesetzes** vom 18. Juni 2004 über die Sammlungen des Bundesrechts und das Bundesblatt (Publikationsgesetz, PublG, SR 170.512; s. Änderung vom 26.09.2014, AS 2015 3977 und, für die Vorbereitungsarbeiten, die Botschaft und den Entwurf vom 28. August 2013, BBl 2013 S. 6325 ff. und 6365 ff.), in dem sinngemäss derselbe Gegenstand behandelt wurde. Diese Änderung trat am 1. Januar 2016 teilweise in Kraft.

**2.2.4.** Die Änderungen im Zusammenhang mit dem Vorrang der elektronischen Fassung **betreffen etwa fünfzehn Artikel**. Insbesondere:

a) wird mit dem Entwurf der Begriff «elektronische Publikationen» gestrichen. Dieser wird insofern überflüssig, als die Veröffentlichung der Sammlungen vorrangig elektronisch erfolgt (Art. 3).

b) werden im Entwurf die Begriffe ASF und SGF beibehalten (Art. 3 Abs. 1, 6 und 7), indem die entsprechenden Sammlungen zu Veröffentlichungen werden, die im Wesentlichen elektronisch sind (Art. 3 Abs. 4 und 8 ff.).

c) wird im Entwurf die Bezeichnung «BDLF» übernommen und ihr eine neue Tragweite gegeben, indem die beiden Sammlungen in einem gemeinsamen Informatiksystem vereinigt werden (4. Abschnitt des 2. Kapitels, Art. 8 ff.).

d) werden im Entwurf die wesentlichen Elemente festgelegt, die diese neue BDLF zwingend enthalten muss (Art. 8), sowie die Anforderungen, damit sie verbindlich wird (Art. 8a Abs. 2), auch für die Archivierung (Art. 21a);

e) wird im Entwurf die Auslagerung des Hostings und der Wartung der BDLF und der Daten ausdrücklich zugelassen (Art. 8b); ebenso die rein formale Anpassung der Gesetzestexte an gewisse Anforderungen, die mit dem elektronischen Format zusammenhängen (Art. 24a);

f) wird im Entwurf nebenbei die Möglichkeit offengelassen, die Sammlungen in Papierform herauszugeben, wobei der Staatsrat die entsprechenden Entscheide trifft (Art. 3 Abs. 4);

g) wird im Entwurf der Grundsatz der Verbindlichkeit der elektronischen Fassung der ASF und der SGF, und gegebenenfalls der Papierfassung, festgelegt (Art. 21 Abs. 1, einleit. Satz);

h) wird im Entwurf dieser Verbindlichkeitsgrundsatz durch Vorrangbestimmungen, die für die Regelung allfälliger Abweichungen unerlässlich sind, ergänzt: Übergang zum Vorrang der elektronischen Fassung vor einer allfälligen gedruckten Fassung (Art. 21 Abs. 1 Bst. b) und Beibehaltung des Vorrangs der ASF vor der SGF (Art. 21 Abs. 1 Bst. a);

i) werden im Entwurf gewisse Massnahmen zur Vereinfachung der Einsichtnahme in die Gesetzgebung für Personen, die mit Informatik nicht so vertraut sind, vorgesehen (Art. 8c und 10 Abs. 2).

**2.2.5.** Wenn man an die Bedürfnisse der Öffentlichkeit denkt, kann man sich fragen, ob es nicht wünschenswert wäre, die Änderung noch ein bisschen weiterzutreiben, indem man nicht nur den Vorrang der elektronischen Fassung vor der gedruckten Fassung bejaht, sondern auch den Vorrang der SGF vor der ASF. In der Tat wird die elektronische Fassung der Systematischen Sammlung bei der Einsichtnahme der



Gesetzgebung in Freiburg wie anderswo mit Abstand am häufigsten benützt.

Die Frage wurde auch auf Bundesebene gestellt. Bei der letzten Revision des PublG hat die Freiburger Nationalrätin Ursula Schneider Schüttel dazu einen Änderungsantrag eingereicht, bevor sie diesen zurückzog und durch ein Postulat ersetzte (Postulat vom 7.05.2014, angenommen am 26.09.2014, Dossier Curia Vista 14.3319). Der Bund wird folglich die Auswirkungen, die der Vorrang der Systematischen Sammlung vor der Amtlichen Sammlung hätte, erneut prüfen.

Aber beim gegenwärtigen Stand scheint dieser Vorrangwechsel aus Gründen der Rechtssicherheit nicht erwünscht zu sein. Gewiss ist es wichtig, die Bedürfnisse und die Gepflogenheiten der Adressaten von Gesetzestexten zu berücksichtigen; trotzdem dürfen diese Bedürfnisse und Gepflogenheiten der Absicht des Textautors, die am unmittelbarsten in der chronologischen Sammlung ausgedrückt wird, nicht übergeordnet werden. Die Echtheit des Texts wird dort per definitionem besser gewährleistet, weil diese Fassung grundsätzlich formell genehmigt wurde und in Freiburg als Grundlage für die Ausübung des Referendumsrechts gilt.

Im Übrigen wird in diesem Entwurf zur Revision des VEG bereits ein Fortschritt in diesem Bereich vorgeschlagen. Gegenwärtig ist die elektronische Fassung der Systematischen Gesetzessammlung das am besten aktualisierte und am häufigsten benützte Publikationsorgan der Gesetzgebung im Kanton Freiburg für Gesetzestexte; trotzdem ist sie nicht verbindlich. Mit dem Entwurf werden die in der elektronischen Systematischen Gesetzessammlung veröffentlichten Texte für ihren Inhalt verbindlich wie diejenigen der Amtlichen Sammlung (Art. 21 Abs. 1, einleit. Satz). Bei Abweichungen zwischen den beiden Publikationsorganen hat die AS Vorrang (Art. 21 Abs. 1 Bst. a).

**2.2.6. Für die Veröffentlichung der interkantonalen Erlasse** gelten dieselben Bestimmungen wie für die interne Gesetzgebung. Vorbehalten sind besondere Bestimmungen des Konkordatsrechts (Art. 2 Abs. 3 VEG), was per se logisch ist.

In der Praxis bringt die Veröffentlichung dieser Erlasse allerdings zahlreiche Schwierigkeiten und weist grosse Lücken auf (s. Ivanov/Roth, Verbesserungsmöglichkeiten im Bereich der Publikation des interkantonalen Rechts, LeGes 2009 p. 235 ff.): Die interkantonalen Erlasse werden von den betroffenen Kantonen nicht abgestimmt veröffentlicht; die Daten des Beitritts und des Inkrafttretens sind oft nicht klar festgelegt; es ist oft schwierig, die aktuelle Fassung zu erkennen, und die veröffentlichten Texte variieren in gewissen Fällen von Kanton zu Kanton.

Diese Schwierigkeiten kommen im Wesentlichen daher, dass die Erlasse nicht ausschliesslich von den kantonalen Behörden abhängen, was übrigens rechtfertigt, dass sie im Entwurf von der Rechtsverbindlichkeit, wie sie für die Gesetzes-

sammlungen gilt, ausgeschlossen werden (s. neuer Wortlaut von Art. 21 Abs. 2).

Zur Lösung dieser Probleme wurden in den letzten Jahren einige Initiativen eingereicht. Einige davon von interkantonalen Organen, z. B. von der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren – EDK, die über eine Website verfügt, auf der sie eine Sammlung ihrer gesetzlichen Grundlagen nachführt (<http://www.edk.ch/dyn/11703.php>). Weitere stammen von privaten Organen, so etwa das Projekt Intlex, das vom Zentrum für Rechtsinformation und der Firma Sitrox entwickelt wurde. Es möchte ein Publikationsorgan für interkantonales Recht schaffen und den beteiligten Kantonen zur Verfügung stellen. Dabei würden mit zunehmender Zahl der Partnerkantone immer weitere Dienstleistungen angeboten. Die Kantone könnten entweder die abgestimmten Daten vom interkantonalen Portal übernehmen und in ihren eigenen Veröffentlichungen benützen oder direkt auf das interkantonale Portal verweisen.

Gegenwärtig beteiligt sich der Staat an diesem System nicht, und es läuft auch kein anderes konkretes Projekt für die Veröffentlichung des interkantonalen Rechts. Trotzdem handelt es sich um eine interessante Möglichkeit. Der Entwurf öffnet die Tür für eine Lösung dieser Art (Art. 3a), und zwar so, dass das Gesetz nicht geändert werden müsste, wenn die Lösung verwirklicht wird.

## 2.3. Folgen des Entwurfs

**2.3.1. Die finanziellen und personellen Folgen**, die sich unmittelbar aus dem Entwurf ergeben, beschränken sich auf die Verstärkung der Informatik-Sicherheitsmassnahmen, die beim elektronischen Vorrang nötig werden und sich auf rund 25 000 Franken belaufen (Anschaffung der Software-Optionen eigens für den Vorrang der elektronischen Fassung. Dazu kommen die Zertifikate für die elektronische Unterschrift der Dokumente; diese Zertifikate müssen regelmässig erneuert werden und sind auf fünf Jahre berechnet). Diese Beträge könnten überdies durch die Streichung einer gedruckten Gesetzessammlung (oder beider Sammlungen) bei weitem kompensiert werden.

Da der Entwurf mit der Modernisierung des Systems zur Veröffentlichung der Erlasse und mit der Ersetzung der Software, mit der gegenwärtig die BDLF verwaltet wird, verbunden ist, sind die gesamten Folgen dieser Modernisierung und dieser Ersetzung, die bereits laufen, weiter unten zur Information aufgeführt (es ist zu beachten, dass die als unmittelbare Folgen des Entwurfs erwähnten 25 000 Franken durch die im Voranschlag eingetragenen Beträge bereits gedeckt sind):

- > Im vom Grossen Rat angenommenen Voranschlag 2016 und im Voranschlagsentwurf 2017 des Staatsrats sind Beträge von 213 700 Franken und 139 000 Franken für die Anschaffung der neuen Version der Software, ihre

- Implantierung und den Support für die beiden ersten Jahre (2016/17) eingetragen.
- > Künftig werden die wiederkehrenden Kosten für die Wartung, den Support und das Hosting der neuen Software jährlich etwa 50 000 Franken betragen, was einer Zunahme um rund 15 000 Franken im Vergleich mit der gegenwärtigen Situation entspricht.
  - > Sollte auf den Druck der Amtlichen Sammlung *und* der Systematischen Gesetzessammlung verzichtet werden, so ergäbe sich ein Sparpotenzial in der Grössenordnung von 100 000 bis 150 000 Franken *jährlich*.
  - > Für das Personal hat die Modernisierung des Systems ebenfalls Folgen, langfristig grundsätzlich positive. Die Zusammenlegung der Verwaltung der Gesetzessammlungen und die grossteils automatisierte Konsolidierung der Texte sollte die Aufgabe der für die Veröffentlichung der Erlasse zuständigen Organe erleichtern, und die Aufgaben beim Druck der Gesetzessammlungen würden wegfallen. Es ist indessen schwierig, dafür Zahlen anzugeben, denn die Einrichtung der neuen BDLF und die Zunahme ihrer Funktionalitäten werden neue Aktivitäten und Kompetenzen erfordern.

**2.3.2. Die Vereinbarkeit des Entwurfs mit übergeordnetem Recht** stellt kein Problem dar. Auch wenn er weder in der Bundesverfassung noch in der Kantonsverfassung ausdrücklich steht, ist der Grundsatz der Veröffentlichung der Gesetzgebung eine grundlegende Verpflichtung eines Rechtsstaats, zumal diese Veröffentlichung eine notwendige Voraussetzung für die Gültigkeit und die Anwendbarkeit der Erlasse ist. Die Festlegung der Form und der Modalitäten dieser Veröffentlichung ist allerdings eine kantonale Angelegenheit, in die weder Bundesrecht noch europäisches Recht eingreifen.

**2.3.3. Der Entwurf hat keine Auswirkungen auf die Aufgabenverteilung Staat-Gemeinden.** Er betrifft die Veröffentlichung des Gemeinderechts nicht, das in der ausschliesslichen Zuständigkeit der Gemeinden bleibt.

**2.3.4. Die Auswirkungen des Entwurfs auf die nachhaltige Entwicklung** wurden mit Boussole 21 evaluiert. Insgesamt sind die Auswirkungen positiv, insbesondere im Falle der Streichung der Papierversionen und dabei vor allem in den Bereichen Einsparungen sowie Rechtssicherheit und Staatsführung; Umweltaspekte sind kaum betroffen.

### 3. Kommentar zur Änderung des VEG

#### Art. 3, Grundsätze

Artikel 3 wurde insgesamt an die Idee, die Erlasse hauptsächlich elektronisch zu veröffentlichen, angepasst. Der Begriff «elektronische Publikationen» selbst kommt fortan als besondere Publikationskategorie nicht mehr vor (Aufhebung von Bst. c von Abs. 1). Die ASF und die SGF werden künftig im Wesentlichen elektronisch veröffentlicht und in einem

gemeinsamen Publikationssystem vereinigt (Abs. 4, 1. Satz; s. auch Art. 8 Abs. 1).

Den Entscheid, ob die Sammlungen der ASF und der SGF weiterhin gedruckt werden, fällt der Staatsrat (Abs. 4). Gewisse Kantone haben eine radikalere Lösung gewählt, indem sie ganz auf Papierfassungen verzichten. Der Entwurf übernimmt in diesem Punkt jedoch erneut die flexiblere Lösung des Bundes (s. Art. 16 PublG). Obwohl das Interesse an den gedruckten Fassungen mit der vermehrten Einsichtnahme in die elektronischen Sammlungen natürlich abnimmt, hat die Zahl der Abonnemente für die Papierfassung bis heute nicht drastisch abgenommen. Der Staatsrat kann am besten abschätzen, ob der Bedarf die Druckkosten rechtfertigt, und so entscheiden, welche Gesetzessammlung(en) aufgehoben werden und wann dies geschehen soll. Zudem entscheidet er, wie es auch beim Bund der Fall ist (s. Art. 16 Abs. 3 PublG und Ausführungen in der Botschaft), ob eine oder mehrere gedruckte Sammlungen etwa zu Sicherheitszwecken beibehalten werden, z. B. bei einem allfälligen bedeutenden technischen Problem, das die BDLF lahmlegt.

Abs. 3 regelt das Verhältnis zwischen der ASF und dem Amtsblatt im Wesentlichen wie heute. Allerdings wird die Formulierung derjenigen von Artikel 6 angepasst.

#### Art. 3a (neu), interkantonales Recht

Angesichts der Probleme, die sich bei der Veröffentlichung des interkantonalen Rechts ergeben, und der vorgeschlagenen Lösungen (s. weiter unten Pkt. 2.2.6), gibt Art. 3a dem Staatsrat die Möglichkeit, nicht nur das Hosting und die Wartung der Software für die Verwaltung der Gesetzessammlungen, sondern auch die Verwaltung der interkantonalen Daten einem Dritten (privat oder öffentlich) zu übertragen.

Diese Lösung ist denkbar, da die Bestimmungen über den öffentlichen Glauben der Gesetzessammlungen für die interkantonalen Erlasse ohnehin nicht gelten (s. Art. 21 Abs. 2). Ausserdem sind die Voraussetzungen für eine solche Delegation sehr strikt: Die Verwaltung muss gemeinsam mit mindestens drei weiteren Kantonen erfolgen (Abs. 1 Bst. a). Die IT-Sicherheit muss mit denselben Anforderungen wie für die BDLF gewährleistet sein (Abs. 1 Bst. b). Der Staat muss Massnahmen ergreifen, damit er die Kontrolle über die Daten zu den Erlassen behält (Abs. 1 Bst. c). Er muss den Zugang zu diesen Erlassen von den kantonalen Gesetzessammlungen aus gewährleisten (Abs. 1 Bst. d).

#### Art. 6, Amtliche Sammlung

Die Begriffe «Sammlungen», «Lieferungen» und «Inhaltsverzeichnis der Lieferungen» im gegenwärtigen Text von Artikel 6 entsprechen der elektronischen Publikation der Amtlichen Sammlung nicht mehr. Sie kommen im neuen Text folglich nicht mehr vor.

Da die ASF in der Datenbank veröffentlicht wird (s. Art. 3 Abs. 4 und Art. 8 Abs. 1), muss diese nicht nur die Erlasstexte (Abs. 1, dessen Wortlaut mit dem gegenwärtigen Text übereinstimmt), sondern auch die entsprechenden ergänzenden Angaben enthalten (Abs. 2). Es sei hier daran erinnert, dass Freiburg seit der Verabschiedung des VEG für die chronologische Veröffentlichung seiner Erlasse eine originelle Lösung gewählt hat: Die Veröffentlichung erfolgt nur ein einziges Mal, auch wenn der Erlass dem Referendum untersteht; sie wird später, nach der Verabschiedung, durch Hinweise ergänzt.

Artikel 6 sagt nichts mehr aus über die Erscheinungsweise der ASF. Gegenwärtig wird die ASF wöchentlich veröffentlicht; die elektronische Publikation bietet hierbei mehr Freiheiten. Der Bund sieht beispielsweise vor, die wöchentliche Ausgabe durch eine ordentliche Veröffentlichung auf Verlangen, nach Bedarf täglich, zu ersetzen. Genauere Angaben werden in den Ausführungsbestimmungen folgen.

### **Art. 7, Systematische Gesetzessammlung**

Die Definition der Systematischen Gesetzessammlung wird dem Status der im Wesentlichen elektronischen Publikation angepasst. Der Begriff «Konsolidierung» (Integrieren der Änderungen des Erlasses seit seiner ursprünglichen Verabschiedung) wird nach dem Modell des Bundesgesetzes der Klarheit wegen eingeführt (s. Art. 11, einleit. Satz PublG).

Abs. 2 übernimmt den Inhalt des ehemaligen Absatzes 4 unverändert.

### **Art. 8 und 8a, Datenbank**

Gegenwärtig ist die Datenbank der freiburgischen Gesetzgebung das elektronische Pendant zur SGF, ergänzt durch einen Teil über die Entstehung der Erlasse. Sie wird mindestens sechsmal jährlich nachgeführt; die SGF wird zweimal im Jahr nachgeführt (s. Art. 9 VER; in der Praxis wird die BDLF quasi monatlich nachgeführt). Die ASF hingegen wird auf einer eigenen Website veröffentlicht und gehört nicht zur BDLF. Die Texte, die in der ASF erschienen sind, werden aber in die Anwendung, welche die BDLF verwaltet, kopiert, um Links zu schaffen und zu verwalten, mit denen man sich einfach und schnell zwischen den beiden Gesetzessammlungen bewegen kann, und um leistungsfähigere Suchhilfen als auf der Website der ASF anzubieten.

Der Entwurf übernimmt die Bezeichnung «BDLF» in einem erweiterten Sinn: Die BDLF umfasst beide Gesetzessammlungen, die ganz in der neuen Software vereinigt werden müssen (Art. 3 Abs. 4 und 8 Abs. 1). Die Artikel 8 ff. legen die Grundanforderungen, welche die neue BDLF erfüllen muss, fest:

- > Artikel 8 Abs. 2 übernimmt die Forderung des gegenwärtigen Artikels 10 VER auf Gesetzesstufe; diese Forderung schreibt für die BDLF ein Minimum an Benutzerfreundlichkeit vor.
- > Weitere bereits existierende Hilfen (Aufbewahren der Erlassänderungen, was die Suche nach dem zu einem bestimmten Zeitpunkt gültigen Recht erleichtert) oder solche, die gegenwärtig realisiert werden (System für den Vergleich von Texten, dank dem namentlich der Grosse Rat bei seiner Kommissionsarbeit über Übersichtstabellen verfügt), wurden in Artikel 8 des Vorentwurfs ausdrücklich erwähnt. Dieser Vermerk wurde allerdings in der Vernehmlassung beanstandet: Diese Hilfen sind gewiss nützlich oder gar notwendig, jedoch sollte sie der Staatsrat je nach Bedarf und verfügbarer Technologie festlegen. Diese Lösung scheint bevorzugt zu werden und wurde in Artikel 8 Abs. 3 eingeführt.
- > Die Veröffentlichung der BDLF im Internet muss in die Website des Staates integriert werden (Art. 8a Abs. 1) und damit das Corporate Design des Kantons berücksichtigen. Diese Präzisierung muss in Beziehung gesetzt werden mit der Möglichkeit der Auslagerung gemäss Artikel 8b.
- > Der Übergang zum Vorrang der elektronischen Fassung hat vor allem für die Datensicherheit erhebliche Auswirkungen. Wenn die elektronische Fassung massgebend ist, muss sie unbedingt hohe Sicherheiten gewährleisten und längerfristig aufbewahrt und bewirtschaftet werden können. Artikel 8a Abs. 2 legt die einschlägigen Voraussetzungen in allgemeiner Form fest. Die zu ergreifenden Massnahmen müssen dem Stand der Technik entsprechen und regelmässig der neuesten Entwicklung angepasst werden. Sie müssen die Authentizität und die Integrität der Daten gewährleisten, was wahrscheinlich mit einem System mit elektronischer Unterschrift bewerkstelligt wird; die Verfügbarkeit der Daten, mit Massnahmen zur Prävention gegen Störungen des Systems und des Hostings, auch im Katastrophenfall; den Fortbestand der Aufbewahrung und der Bewirtschaftung, der hauptsächlich mit dem Format XML sichergestellt wird.

### **Art. 8b, Auslagerung der Datenbank**

Die gegenwärtige BDLF wird seit 2011 von der Firma Sitrox AG gehostet, welche die Software geliefert hat und auch die Wartung und den Support gewährleistet. Voraussichtlich wird diese Lösung künftig beibehalten und ausdrücklich mit einer verbindlichen gesetzlichen Grundlage ausgestattet (Art. 8b Abs. 1), die nunmehr notwendig scheint, da die elektronische Fassung der Gesetzgebung massgebend wird.

Die Möglichkeit, die Datenbank auszulagern, wurde in der Vernehmlassung von einer Partei beanstandet. Diese Zurückhaltung ist verständlich. Die rechtsetzenden Daten

stellen ein wesentliches Element des Rechtsstaats dar, und dieser muss unbedingt die Kontrolle über diese Daten behalten.

Trotzdem ist die Auslagerung aus folgenden Gründen notwendig und vertretbar:

- > Die Möglichkeit der Auslagerung betrifft nicht die Bewirtschaftung der rechtsetzenden Daten, sondern nur das Hosting der Software und ihres Inhalts, die Wartung der Software und den Support (s. Art. 8b Abs. 1).
- > Die gegenwärtige Einrichtung, die seit 2011 besteht, hat bisher keine Probleme verursacht. Sie wird übrigens in mehr als der Hälfte der Kantone, von denen mehrere bereits zum Vorrang der elektronischen Fassung übergegangen sind, genutzt.
- > Diese Lösung entlastet die Verwaltung von allen Beschränkungen durch das Hosting und die Wartung einer Software mit sehr speziellen Erfordernissen und ermöglicht beträchtliche Einsparungen im Vergleich mit einer allfälligen internen Software.
- > Für den Dritten, der mit diesen Aufgaben betraut wird, gelten dieselben Anforderungen in Sachen Datensicherheit, wie sie für eine Dienststelle des Staates gelten würden (Art. 8b Abs. 2).
- > Schliesslich wurde der Entwurf vor allem mit dem Grundsatz ergänzt, dass der Staat die Kontrolle über seine Daten behalten und die dafür notwendigen Massnahmen ergreifen muss (Art. 8b Abs. 3), was sich sachlich auf zwei Arten zeigt: Einerseits erlaubt die Wahl der neuen Software dem Staat künftig, *sooft er will*, eine Kopie aller Dateien der Datenbank (Amtliche Sammlung + Systematische Gesetzessammlung + Entstehung der Erlasse) in verschiedenen Formaten wie etwa CHLexML und im PDF-Format für die langfristige Archivierung der Daten (PDF/A-1a) mit den Metadaten zu diesen Dateien. Andererseits sieht Artikel 21a vor, dass die rechtsetzenden Daten regelmässig in einem zweckmässigen Format beim Staatsarchiv abgelegt werden.

### Art. 8c, Gedruckte Texte

Sobald die elektronische Publikation (BDLF) eine gewöhnliche Form der Veröffentlichung der Gesetzessammlungen geworden ist, werden die gedruckten Fassungen eine ergänzende Dienstleistung. Der Entscheid, die vollständigen Gesetzessammlungen zu drucken, wird dem Staatsrat überlassen (Art. 3 Abs. 4). Jedoch haben Bürgerinnen und Bürger weiterhin die Möglichkeit, einen einzelnen Erlass in Papierform zu beziehen (Abs. 1); so wird es auch beim Bund gehandhabt (s. Art. 16 Abs. 1 PublG).

Gedruckt wird direkt von der BDLF aus, was einer verbesserten Fassung der Sonderdrucke gemäss dem gegenwärtigen Artikel 3 Abs. 3 VEG entspricht. Diese Möglichkeit, die an sich bereits aus der Gesetzgebung über die Information

und den Zugang zu Dokumente hervorgeht (s. Art. 23 Abs. 1 InfoG), vermindert das Risiko einer «digitalen Kluft» ein wenig.

Bleibt die Frage der Gebühren. Artikel 11 VEG beauftragt gegenwärtig den Staatsrat, den Verkaufspreis der amtlichen Publikationsorgane festzulegen, was eine Sonderbestimmung gegenüber den Bestimmungen über die Unentgeltlichkeit und die Gebühren beim Zugangsrecht zu den Dokumenten ist (s. Art. 24 InfoG und sein Abs. 3, der die Spezialgesetzgebung vorbehält). Die Verordnung vom 11. November 2008 über den Preis der amtlichen Veröffentlichungen (SGF 124.16) beauftragt die Staatskanzlei, den Preis für Sonderdrucke in Abhängigkeit von der Seitenzahl festzulegen. Diese Preise variieren in der Praxis zwischen 3 und 17 Franken. Die Sonderdrucke werden also in unserem Kanton wie beim Bund nicht gratis abgegeben (s. Art. 19 Abs. 2 PublG). Nun könnte es sein, dass die Nachfrage im Anschluss an die Aufhebung der gedruckten Fassung stark steigt und dass dies insgesamt beträchtliche und nicht in jedem Fall berechnete Kosten mit sich bringt, denn die Öffentlichkeit hat weiterhin die Möglichkeit, die Dokumente von der BDLF aus zu drucken. Es ist wahrscheinlich besser, diese Möglichkeit der Gebührenerhebung beizubehalten (s. Art. 8c Abs. 2) und die Praxis der Staatskanzlei der jeweiligen Situation anzupassen.

### Art. 10, Vernehmlassung

Sobald die elektronische Fassung massgebend ist, muss sich das Recht von Privatpersonen, die Gesetzgebung bei den Organen des Staates einzusehen, auf diese Fassung beziehen. Die Änderung von Artikel 10 nimmt dieses Element auf (Abs. 2). Die gesamte Bestimmung wurde im Übrigen entlastet und neu formuliert, um dem neuen Kontext besser Rechnung zu tragen.

### Art. 12 Abs. 2

Artikel 12 Abs. 2 wird wegen der neuen Definition der Systematischen Gesetzessammlung gemäss Artikel 8 Abs. 1, die auf den Begriff «Konsolidierung» verweist, hinfällig.

### Art. 19 Abs. 4

Gegenwärtig muss das Datum des Inkrafttretens eines Erlasses aus naheliegenden Gründen wenn möglich mit einem für die gedruckte SGF massgebenden Datum (1. Januar und 1. Juli, s. Art. 7 VER) übereinstimmen. Mit dem Vorrang der elektronischen Fassung fallen diese Gründe weg. Artikel 19 Abs. 4 wird folglich aufgehoben. Wenn der Staatsrat diesen Punkt trotzdem regeln möchte, kann er dies in den Ausführungsbestimmungen tun.



**Art. 21, verbindlicher Text**

S. zu Artikel 21 weiter oben Pkt. 2.2.3 *in fine* und 2.2.4.

Die Bestimmungen über die Verbindlichkeit der in den Gesetzessammlungen veröffentlichten Texte dürfen nicht auf Verträge, die nicht ausschliesslich von den kantonalen Behörden abhängen, angewandt werden. Absatz 2 regelt diesen Spezialfall.

(auch wenn sie oft gleichzeitig erfolgt), bleibt hingegen in der Zuständigkeit der Regierung (s. Art. 19 Abs. 2 VEG).

**Art. 21a, Archivierung**

Die in der BDLF veröffentlichten Erlasse werden grundsätzlich im System aufbewahrt. Damit wird allerdings die langfristige Archivierung der Erlasse nicht geregelt. Deshalb muss diese getrennt behandelt werden. Da nun die elektronische Fassung der Dokumente massgebend wird, ist es nicht wünschenswert, im Historischen Archiv gewöhnliche gedruckte Fassungen aufzubewahren. Die Archivierung muss elektronisch erfolgen, in einem Format, das für die langfristige Aufbewahrung geeignet ist (Abs. 1). Die elektronische Archivierung ist eine der Facetten der Kontrolle, die der Staat über seine rechtsetzenden Daten behalten muss. Diese Kontrolle eröffnet Möglichkeiten für die Auslagerung gemäss Artikel 8b.

**Art. 24a, Anpassung der Präsentation**

Gewisse Merkmale der kantonalen Erlasse sind mit den Einschränkungen der Informatik nur schwer vereinbar und erlauben es nicht, das ganze Potenzial der elektronischen Hilfsmittel zu nutzen. Um dieses Potenzial zu nutzen, müssen gewisse Aspekte der Präsentation der Erlasse überdacht werden, z. B. durch Nummerieren der Aufzählungen, die nur Gedankenstriche enthalten, oder durch Anpassen der für die rein formale Struktur der Erlasse verwendeten Terminologie und Nummerierung (Kapitel, Abschnitte, ...), so dass sie eindeutig werden (beispielsweise keine zwei Abschnitte mit derselben Nummer im selben Erlass). Da teils Erlasse des Grossen Rates betroffen sind und die Änderungen auch bereits genehmigte Erlasse betreffen (im Teil «Systematische Gesetzessammlung» der BDLF), ist es besser, wenn der Grosse Rat für eine Operation, die keinesfalls den Sinn der Erlasse verändert, ausdrücklich sein Einverständnis gibt.

**4. Kommentar zur Änderung des VEG**

Die Änderung von Artikel 136h PRG bedeutet, dass für die Promulgierung der Erlasse des Grossen Rates eher die Staatskanzlei als der Staatsrat zuständig ist. Die Promulgierung besteht darin, zu prüfen, ob die Bestimmungen über die Ausübung der politischen Rechte eingehalten werden. Es gibt keinen Grund, diese Prüfung dem Staatsrat zu übertragen. Die Festlegung des Datums des Inkrafttretens eines Gesetzes, die eine andere Operation als die Promulgierung ist

## Loi

du

### modifiant la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique)

---

*Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu le message 2015-CE-295 du Conseil d'Etat du 23 août 2016;  
Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète:*

#### **Art. 1**

La loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs (RSF 124.1) est modifiée comme il suit:

#### **Art. 3** Principes

<sup>1</sup> Les actes législatifs sont insérés dans les publications officielles suivantes:

- a) le Recueil officiel fribourgeois;
- b) le Recueil systématique de la législation fribourgeoise.

<sup>2</sup> Les règles sur la publication extraordinaire (art. 15) sont réservées.

<sup>3</sup> La liste des actes parus dans le Recueil officiel ainsi que les informations complémentaires mentionnées à l'article 6 al. 2 sont publiées dans la Feuille officielle.

<sup>4</sup> Les deux recueils sont publiés sous forme électronique dans une banque de données commune. Le Conseil d'Etat peut en outre décider de faire imprimer ces recueils ou l'un d'eux à des fins de commercialisation ou de conservation et de sécurité.

## Gesetz

vom

### zur Änderung der Gesetzgebung über die Veröffentlichung der Erlasse (Vorrang der elektronischen Fassung)

---

*Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

nach Einsicht in die Botschaft 2015-CE-295 des Staatsrats vom 23. August 2016;  
auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:*

#### **Art. 1**

Das Gesetz vom 16. Oktober 2001 über die Veröffentlichung der Erlasse (SGF 124.1) wird wie folgt geändert:

#### **Art. 3** Grundsätze

<sup>1</sup> Die Erlasse werden in folgenden amtlichen Publikationsorganen veröffentlicht:

- a) Amtliche Sammlung des Kantons Freiburg;
- b) Systematische Gesetzessammlung des Kantons Freiburg.

<sup>2</sup> Die Bestimmungen über die ausserordentliche Veröffentlichung (Art. 15) bleiben vorbehalten.

<sup>3</sup> Die Liste der in der Amtlichen Sammlung veröffentlichten Erlasse und die ergänzenden Angaben gemäss Artikel 6 Abs. 2 werden im Amtsblatt veröffentlicht.

<sup>4</sup> Die beiden Sammlungen werden in elektronischer Form in einer gemeinsamen Datenbank veröffentlicht. Der Staatsrat kann zudem bestimmen, dass eine dieser Sammlungen oder beide gedruckt werden, um sie zu verkaufen oder aus Gründen der Aufbewahrung und Sicherheit.

**Art. 3a (nouveau)** Droit intercantonal

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat peut déléguer à un tiers la gestion de la publication du droit intercantonal aux conditions suivantes:

- a) cette gestion doit se faire conjointement avec au moins trois autres cantons;
- b) le tiers concerné doit offrir les mêmes garanties que celles qui sont prévues à l'article 8a al. 2;
- c) l'externalisation de l'hébergement et de la maintenance est soumise aux conditions fixées à l'article 8b;
- d) les actes doivent faire l'objet d'une publication restreinte (art. 13) dans les recueils du droit cantonal et doivent être accessibles pour le public depuis ces derniers.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat règle les détails par voie d'ordonnance.

**Art. 6**

<sup>1</sup> Le Recueil officiel fribourgeois (Recueil officiel, ROF) est l'organe, de caractère chronologique, qui sert à la publication des actes législatifs.

<sup>2</sup> Il sert également à la communication des informations complémentaires relatives à la validité formelle des actes publiés, notamment celles qui concernent l'exercice des droits populaires, l'entrée en vigueur et une éventuelle approbation fédérale.

**Art. 7**

<sup>1</sup> Le Recueil systématique de la législation fribourgeoise (Recueil systématique, RSF) est une collection consolidée, ordonnée par matières, des actes législatifs cantonaux.

<sup>2</sup> Les actes qui font l'objet d'une publication restreinte dans le Recueil officiel (art. 13s.) sont, en principe, publiés de manière semblable dans le Recueil systématique.

**Art. 3a (neu)** Interkantonales Recht

<sup>1</sup> Der Staatsrat kann die Verwaltung der Veröffentlichung des interkantonalen Rechts unter folgenden Voraussetzungen einem Dritten übertragen:

- a) Diese Verwaltung erfolgt gemeinsam mit mindestens drei weiteren Kantonen.
- b) Der betreffende Dritte bietet dieselben Sicherheiten wie diejenigen gemäss Artikel 8a Abs. 2.
- c) Die Auslagerung des Hostings und der Wartung erfüllt die Anforderungen nach Artikel 8b.
- d) Die Erlasse werden in den Sammlungen des kantonalen Rechts in beschränkter Form veröffentlicht (Art. 13) und sind dort für die Öffentlichkeit zugänglich.

<sup>2</sup> Der Staatsrat regelt die Einzelheiten in einer Verordnung.

**Art. 6**

<sup>1</sup> Die Amtliche Sammlung des Kantons Freiburg (Amtliche Sammlung, ASF) ist das Organ zur laufenden Veröffentlichung der Erlasse.

<sup>2</sup> Sie enthält auch die Angaben über die formelle Gültigkeit der veröffentlichten Erlasse, insbesondere diejenigen über die Ausübung der Volksrechte, das Inkrafttreten und eine allfällige Genehmigung durch den Bund.

**Art. 7**

<sup>1</sup> Die Systematische Gesetzessammlung des Kantons Freiburg (Systematische Gesetzessammlung, SGF) ist eine nach Sachgebieten geordnete Sammlung der kantonalen Erlasse.

<sup>2</sup> Die Erlasse, die in der Amtlichen Sammlung in beschränkter Form veröffentlicht werden (Art. 13), werden in der Regel in der Systematischen Gesetzessammlung auf dieselbe Weise veröffentlicht.

**Intitulé de la section 4 du Chapitre 2**

4. La Banque de données

**Art. 8** Contenu

<sup>1</sup> Le Recueil officiel et le Recueil systématique sont publiés sous forme électronique dans la Banque de données de la législation fribourgeoise (Banque de données, BDLF).

<sup>2</sup> La Banque de données doit permettre une consultation aisée des données législatives et être dotée d'instruments facilitant la recherche.

<sup>3</sup> Le Conseil d'Etat précise au besoin le contenu de la Banque de données. Il peut notamment prévoir d'y intégrer la publication d'autres textes ou informations en lien avec la législation et spécifier les instruments de recherche dont elle doit disposer.

**Art. 8a (nouveau)** Exigences pratiques

<sup>1</sup> La Banque de données est diffusée sur Internet et est accessible au public directement depuis le site de l'Etat.

<sup>2</sup> L'intégrité, l'authenticité et la disponibilité des textes publiés dans la Banque de données ainsi que la pérennité de leur conservation et de leur exploitation doivent être garanties par des mesures organisationnelles et techniques appropriées, adaptées à l'état de la technique.

**Art. 8b (nouveau)** Externalisation

<sup>1</sup> L'hébergement des données et de l'application informatique qui sert à leur gestion, la maintenance de l'application informatique ainsi que l'assistance aux personnes qui en assurent la gestion peuvent être confiés à des tiers.

<sup>2</sup> Les tiers concernés sont tenus de respecter les exigences fixées à l'article 8a al. 2.

<sup>3</sup> Les mesures nécessaires doivent être prises pour que l'Etat conserve la maîtrise sur ses données. L'article 21a est en outre réservé.

**Überschrift des 4. Abschnitts des 2. Kapitels**

4. Datenbank

**Art. 8** Inhalt

<sup>1</sup> Die Amtliche Sammlung und die Systematische Gesetzessammlung werden in elektronischer Form in der Datenbank der freiburgischen Gesetzgebung (Datenbank, BDLF) veröffentlicht.

<sup>2</sup> Die Datenbank muss eine einfache Einsichtnahme in die Rechtssetzungsdaten ermöglichen und dafür Suchhilfen anbieten.

<sup>3</sup> Der Staatsrat legt wenn nötig den Inhalt der Datenbank fest. Er kann insbesondere vorsehen, dass weitere Texte oder Angaben, die mit der Gesetzgebung zusammenhängen, in der Datenbank veröffentlicht werden, und die Suchhilfen festlegen, über welche die Datenbank verfügen muss.

**Art. 8a (neu)** Praktische Anforderungen

<sup>1</sup> Die Datenbank wird im Internet veröffentlicht und ist für die Öffentlichkeit direkt von der Website des Staates aus zugänglich.

<sup>2</sup> Vollständigkeit, Echtheit und Verfügbarkeit der in der Datenbank veröffentlichten Texte sowie die langfristige Aufbewahrung und Bewirtschaftung müssen mit angemessenen organisatorischen und technischen Massnahmen, die dem Stand der Technik entsprechen, gewährleistet werden.

**Art. 8b (neu)** Auslagerung

<sup>1</sup> Das Hosting der Daten und der Software, mit der die Daten bewirtschaftet werden, die Wartung der Software und die Betreuung der Personen, die den Unterhalt gewährleisten, können Dritten übertragen werden.

<sup>2</sup> Die betreffenden Dritten müssen die Anforderungen nach Artikel 8a Abs. 2 erfüllen.

<sup>3</sup> Es müssen Massnahmen getroffen werden, damit der Staat die Kontrolle über seine Daten behält. Im Übrigen bleibt Artikel 21a vorbehalten.



**Art. 8c (nouveau)** Textes imprimés

<sup>1</sup> Des copies isolées des textes publiés dans la Banque de données peuvent être obtenues sous forme imprimée.

<sup>2</sup> Au besoin, un prix de vente peut être fixé conformément à l'article 11 al. 1.

**Art. 10** Consultation

<sup>1</sup> L'accès à la Banque de données depuis Internet est gratuit.

<sup>2</sup> Toute personne peut en outre consulter gratuitement la Banque de données et la Feuille officielle auprès de la Chancellerie d'Etat, des préfectures et des secrétariats communaux. La consultation peut être soumise à une annonce préalable et à des horaires déterminés.

**Art. 12 al. 2**

*Abrogé*

**Art. 14 al. 2**

<sup>2</sup> *Remplacer les mots* «dans des publications officielles cantonale, fédérale ou internationale» *par* «dans des publications officielles cantonales, intercantionales, fédérales ou internationales».

**Art. 19 al. 4**

*Abrogé*

**Art. 21** [Texte faisant foi]  
b) Publications

<sup>1</sup> Les actes et les informations complémentaires relatives à leur validité formelle et à leur rectification qui sont publiés dans le Recueil officiel et le Recueil systématique font foi de leur contenu, sous réserve des règles suivantes:

- a) en cas de divergence entre le Recueil officiel et le Recueil systématique, c'est la version publiée dans le Recueil officiel qui fait foi, sauf rectification ou adaptation opérée conformément aux articles 22 à 25;

**Art. 8c (neu)** Gedruckte Texte

<sup>1</sup> Einzelne Exemplare von Texten aus der Datenbank können in gedruckter Form bezogen werden.

<sup>2</sup> Nach Bedarf kann ein Verkaufspreis gemäss Artikel 11 Abs. 1 festgelegt werden.

**Art. 10** Einsichtnahme

<sup>1</sup> Der Zugang zur Datenbank über das Internet ist gratis.

<sup>2</sup> Jede und jeder kann zudem die Datenbank und das Amtsblatt bei der Staatskanzlei, den Oberämtern und den Gemeindeschreibereien unentgeltlich einsehen. Diese können für die Einsichtnahme eine Vorankündigung verlangen und bestimmte Zeiten festlegen.

**Art. 12 Abs. 2**

*Aufgehoben*

**Art. 14 Abs. 2**

<sup>2</sup> *Den Ausdruck* «in kantonalen, eidgenössischen oder internationalen amtlichen Publikationsorganen» *durch* «in kantonalen, interkantonalen, eidgenössischen oder internationalen amtlichen Publikationsorganen» *ersetzen*.

**Art. 19 Abs. 4**

*Aufgehoben*

**Art. 21** [Verbindlicher Text]  
b) Veröffentlichungen

<sup>1</sup> Die Erlasse und die Angaben über ihre formelle Gültigkeit und ihre Berichtigungen, wie sie in der Amtlichen Sammlung und in der Systematischen Gesetzessammlung veröffentlicht werden, sind für ihren Inhalt verbindlich. Folgende Bestimmungen bleiben vorbehalten:

- a) Weicht die Fassung der Amtlichen Sammlung von derjenigen der Systematischen Gesetzessammlung ab, so ist die Fassung der Amtlichen Sammlung massgebend, es sei denn, eine Berichtigung oder Anpassung nach den Artikeln 22–25 sei vorgenommen worden.

b) en cas de divergence entre la version électronique et la version imprimée d'un même organe de publication, c'est la version électronique qui fait foi.

<sup>2</sup> Les présentes règles ne s'appliquent pas aux conventions inter-cantoniales ou internationales.

**Art. 21a (nouveau)** Archivage

<sup>1</sup> Les recueils de lois publiés dans la Banque de données doivent être déposés à intervalles réguliers auprès des Archives de l'Etat dans un format électronique garantissant leur conservation à long terme.

<sup>2</sup> Au besoin, le Conseil d'Etat précise l'étendue de cette exigence et fixe les modalités de ce dépôt.

**Art. 24 al. 1**

*Supprimer les mots* «et des tirés à part».

**Art. 24a (nouveau)** Adaptation de la présentation

Les organes chargés des publications officielles peuvent adapter la structure et la présentation formelles des actes publiés dans le Recueil officiel et le Recueil systématique aux besoins de la Banque de données et au format électronique des données, à condition que le sens des actes n'en soit pas changé.

**Art. 25 al. 1, 2<sup>e</sup> phr.**

*Supprimer les mots* «lors de leur prochaine mise à jour».

**Art. 2**

La loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (RSF 115.1) est modifiée comme il suit:

**Art. 136h**

Lorsque, sous l'angle de l'exercice des droits populaires, rien ou plus rien ne s'oppose à l'entrée en vigueur d'un acte, la Chancellerie d'Etat publie sans délai cette information dans le Recueil officiel fribourgeois.

b) Weichen die gedruckte und die elektronische Fassung desselben Publikationsorgans voneinander ab, so geht die elektronische Fassung vor.

<sup>2</sup> Diese Bestimmungen gelten nicht für interkantonale oder internationale Verträge.

**Art. 21a (neu)** Archivierung

<sup>1</sup> Die in der Datenbank veröffentlichten Gesetzessammlungen müssen beim Staatsarchiv in regelmässigen Abständen und in einem elektronischen Format, das ihre langfristige Aufbewahrung gewährleistet, abgelegt werden.

<sup>2</sup> Bei Bedarf legt der Staatsrat den Umfang dieser Anforderung genauer fest und bestimmt die Modalitäten der Ablage.

**Art. 24 Abs. 1**

*Den Ausdruck* «und der Einzelausgaben» *streichen*.

**Art. 24a (neu)** Anpassung der Präsentation

Die Organe, die für die amtliche Veröffentlichung zuständig sind, dürfen die Struktur und die formale Präsentation der Erlasse, die in der Amtlichen Sammlung und in der Systematischen Gesetzessammlung veröffentlicht werden, an die Erfordernisse der Datenbank und an das elektronische Format der Daten anpassen, sofern der Sinn der Erlasse nicht verändert wird.

**Art. 25 Abs. 1, 2. Satz**

*Den Ausdruck* «bei der nächsten Nachführung» *streichen*.

**Art. 2**

Das Gesetz vom 6. April 2001 über die Ausübung der politischen Rechte (SGF 115.1) wird wie folgt geändert:

**Art. 136h**

Steht dem Inkrafttreten eines Erlasses unter dem Gesichtspunkt der Ausübung der Volksrechte nichts oder nichts mehr entgegen, so veröffentlicht die Staatskanzlei diese Angabe unverzüglich in der Amtlichen Sammlung.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

<sup>2</sup> La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Der Staatsrat legt das Inkrafttreten dieses Gesetzes fest.

<sup>2</sup> Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Annexe

**GRAND CONSEIL**

**2015-CE-295**

**Projet de loi:  
Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique)**

*Propositions de la commission ordinaire CO-2016-118*

---

*Présidence* : Simon Bischof

*Membres* : Susanne Aebischer, Hubert Dafflon, Antoinette de Weck, Olivier Flechtner, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Nicolas Kolly, Ruedi Schläfli, André Schoenenweid, Laurent Thévoz

**Entrée en matière**

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Propositions acceptées (projet bis)**

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de loi comme suit :

**Art. 8 al. 2**

<sup>2</sup> La Banque de données doit permettre une consultation aisée des données législatives et être dotée d'instruments facilitant la recherche ainsi que le passage d'une langue officielle à une autre.

**Vote final**

Par 11 voix sans opposition ni abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Anhang

**GROSSER RAT**

**2015-CE-295**

**Gesetzesentwurf: Änderung der Gesetzgebung über die Veröffentlichung der Erlasse (Vorrang der elektronischen Fassung)**

*Antrag der ordentlichen Kommission OK-2016-118*

---

*Präsidium* : Simon Bischof

*Mitglieder* : Susanne Aebischer, Hubert Dafflon, Antoinette de Weck, Olivier Flechtner, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Nicolas Kolly, Ruedi Schläfli, André Schoenenweid, Laurent Thévoz

**Eintreten**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

**Angenommene Anträge (projet bis)**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf wie folgt zu ändern:

**Art. 8 Abs. 1**

<sup>2</sup> Die Datenbank muss eine einfache Einsichtnahme in die Rechtssetzungsdaten ermöglichen und dafür Suchhilfen anbieten; es muss möglich sein, rasch von einer Amtssprache zur anderen zu wechseln.

**Schlussabstimmung**

Mit 11 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.



**Catégorisation du débat**

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

*Le 12 octobre 2016*

**Kategorie der Behandlung**

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

*Den 12. Oktober 2016*

## Rapport 2015-DEE-24

11 octobre 2016

### du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2013-GC-79 Nadine Gobet/Yvan Hunziker – Infrastructures touristiques dans le canton

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport relatif au postulat 2013-GC-79 sur les infrastructures touristiques dans le canton, déposé par les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker.

#### 1. Introduction

Par postulat déposé et développé le 10 octobre 2013, les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker soulignent que la Stratégie de développement du tourisme fribourgeois «Vision 2030» identifie parmi les freins au développement du tourisme fribourgeois «des prestations et infrastructures générales de transport à améliorer et, plus précisément, des remontées mécaniques à renouveler».

Ils reconnaissent que la Vision 2030 traite en profondeur la stratégie du canton en termes de management de destination. De leur point de vue, la faiblesse de la «Vision 2030» résulte du fait «qu'elle ne traite pas de la stratégie que le canton doit mener en termes d'investissements dans les infrastructures touristiques», et qu'elle ne «fournit aucune piste quant aux priorités à donner et aux moyens à investir de manière globale».

Considérant ces éléments, les postulants demandent au Conseil d'Etat:

- a) d'inventorier les objectifs de développement touristique de notre canton;
- b) de chiffrer les moyens financiers et humains que le canton doit mettre en œuvre pour le développement de toutes les régions;
- c) de dresser l'inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement du tourisme fribourgeois, en décrivant ce qui a été fait, et ce qu'il reste à faire à moyen et long terme. Le document doit couvrir les Préalpes, les villes et la région des lacs, et traiter tous les types d'infrastructures (enneigement mécanique, hôtellerie, navigation, etc.);
- d) d'évaluer les chances de réalisation des objectifs cités dans Vision 2030, à moins de 17 ans de cette échéance.

Dans sa réponse du 17 mars 2014, le Conseil d'Etat relève l'importance du tourisme pour l'économie fribourgeoise et salue l'évolution positive du tourisme fribourgeois. Le Conseil

d'Etat rappelle les aides extraordinaires du Fonds d'équipement touristique accordées aux remontées mécaniques fribourgeoises: des crédits conditionnellement remboursables à hauteur de 11,9 millions de francs en 1996, respectivement 25,2 millions de francs en 2008, ainsi qu'un crédit d'engagement additionnel de 619 563 francs en 2011. A ces aides extraordinaires s'ajoutent les aides ordinaires accordées par le Fonds d'équipement touristique au bénéfice de toutes les régions et de divers secteurs du tourisme.

Par son soutien à la réalisation de la Vision 2030, l'Etat crée les conditions-cadres, les structures et les outils pour le développement durable du tourisme fribourgeois et poursuit son but d'amélioration et de diversification du secteur économique. Le Conseil d'Etat relève que le canton de Fribourg dispose, avec la Vision 2030, d'un cadre de référence pour le développement durable d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel, ainsi que des caractéristiques propres de toutes ses régions géographiques (question a).

Le Conseil d'Etat estime que malgré la dynamique positive du tourisme fribourgeois et les efforts substantiels déjà consentis par l'Etat, l'évolution du tourisme suisse peut rendre pertinente la réalisation d'un inventaire complémentaire des investissements à réaliser. Il s'agira alors de les confronter aux moyens financiers disponibles et d'établir des priorités.

Le document de référence Vision 2030 comprend un inventaire détaillé d'objectifs de développement touristique sur le plan cantonal (Vision 2030, p. 34–51). Or, pour appuyer la réussite de la démarche auprès des prestataires, le canton compte sur la collaboration des régions qui doivent élaborer leurs propres stratégies de développement touristique (Vision 2030, p. 34 et 47, objectifs A5 et 81). En complément aux données de la stratégie cantonale, le Conseil d'Etat confirme la nécessité d'établir ces stratégies régionales, de concert avec les communes, les sociétés de développement et les prestataires touristiques (remontées mécaniques, hôtellerie, navigation, mobilité, etc.).

La compilation et la synthèse de ces stratégies régionales doivent fournir un inventaire global des moyens nécessaires à tous les niveaux et permettre, à terme, une appréciation objective des chances de réalisation des objectifs cités dans la Vision 2030.

La prise en considération du postulat déposé par les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker a été acceptée en séance du Grand Conseil du 24 juin 2014 par 59 contre 0 et une abstention.

## 2. Mandat d'étude

Dans le cadre de l'établissement du présent rapport, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a chargé l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) de la coordination des analyses. Un groupe de travail constitué des sept Organisations Touristiques Régionales (OTR), des services de l'UFT et d'Innoreg FR a été créé. L'étude complète résultant de ce travail est annexée au présent rapport.

## 3. Résultats de l'étude

L'analyse de l'existant porte sur les archives du Fonds d'équipement touristique (FET) et de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). De 1979 à 2015, le FET a soutenu, avec des aides financières totales à hauteur de 61,2 millions de francs des projets touristiques dont les investissements cumulés s'élèvent à 450 millions de francs. Depuis le début de la NPR (2008), des aides à fonds perdu ont été accordées à des projets touristiques à hauteur de 2,6 millions de francs ainsi que des prêts remboursables pour un montant de 2,3 millions de francs (y compris les mesures de stabilisation).

Des entretiens avec les directeurs des Organisations touristiques régionales ont par la suite été menés durant le 2<sup>e</sup> semestre 2015. Ils ont permis d'identifier les axes de développement stratégiques pour chaque région à l'horizon 2030. Si tous les projets répertoriés dans ce cadre devaient être réalisés, un investissement global de **1,4 milliard de francs** serait nécessaire pour les 15 prochaines années. Si tous les projets devaient être soutenus par le FET, un montant de **186 millions de francs** en aides financières serait nécessaire pour les 15 prochaines années.

De toute évidence, les moyens d'incitation au développement touristique disponibles s'avèreraient insuffisants et il s'agira de fixer des priorités. Sur la base de la contribution économique totale, une priorisation des projets futurs a été faite. Ceci sous l'hypothèse que les investissements devraient en priorité être faits dans les régions et les secteurs où la contribution économique du tourisme est déjà importante. Selon ces projections, le FET devrait être doté de moyens financiers à hauteur de **63 millions de francs pour les 15 prochaines années**, afin de soutenir les projets de première priorité. Partant, même si la pratique de soutien devait se restreindre aux projets prioritaires, les moyens à disposition du fonds s'avèreraient insuffisants.

La NPR est également une aide à considérer pour donner l'impulsion à des projets sélectionnés. Elle comporte un

volet «Innovation touristique» qui vise la simplification des structures touristiques, la valorisation des singularités fribourgeoises et la relance du développement des infrastructures. Dans le cadre de la stratégie cantonale, **pour la période 2016–2019, un montant de 1,3 million de francs est prévu**, ainsi que des prêts à hauteur de **4 millions de francs**. Il est fort probable que la NPR soit sollicitée pour les projets qui remplissent ses critères d'obtention.

Pour l'analyse de l'impact économique, un inventaire de la contribution économique de 233 prestataires touristiques du canton de Fribourg a été arrêté au 31 décembre 2015. Selon ces analyses, la contribution économique directe du tourisme est estimée à 662 millions de francs par année. En multipliant avec le facteur 2,0 qui est à la base du document de référence Vision 2030 et qui tient également compte des effets indirects et induits, la contribution économique totale du tourisme fribourgeois, serait, à fin 2015, de 1,32 milliard de francs par année.

## 4. Suite des travaux

La consultation des régions touristiques a fait ressortir des conditions-cadres communes qui doivent être réunies pour la réalisation du catalogue des investissements futurs. Parmi ces mesures préparatoires indispensables, on trouve tout d'abord une étude de positionnement des stations de ski. Ensuite, un groupe de travail devra être créé pour le développement hôtelier et parahôtelier, avec la mission notamment de faciliter la recherche d'investisseurs. Un concept commun aux régions préalpines doit être élaboré afin de développer le tourisme à l'alpage et à la ferme. Dans cette optique, les réflexions concernant les chalets d'alpages en voie de désaffectation ne devront pas être négligées. Ainsi, une étude approfondie sur ce sujet sera nécessaire. La plupart des régions proposant la réalisation d'une maison du tourisme ou du terroir, ces initiatives doivent être coordonnées et mises en réseau.

Un concept global de valorisation des villes historiques de tout le canton doit être élaboré, à l'instar de la Vielle-Ville de Fribourg. L'opportunité de développer des séminaires au vert doit être étudiée. Afin de mobiliser la population fribourgeoise et y ancrer la volonté de coopération, une plateforme de tourisme collaboratif doit être réalisée. Se rajoute finalement à cette liste des conditions-cadres indispensables, la tâche permanente de rénover, étendre et développer les équipements hôteliers et para-hôteliers existants.

Les projets répertoriés nécessiteront de l'espace et des investissements. D'un point de vue de l'aménagement du territoire, il est indispensable de procéder à un inventaire des terrains disponibles dans chaque commune touristique. Ceux-ci permettront le développement des projets esquissés. Cette démarche doit être concertée avec la rédaction du nouveau

plan directeur cantonal et se traduire dans une certaine flexibilité sur le plan d'aménagement régional et local.

Pour les remontées mécaniques en particulier, les intentions de développement devront par la suite être approfondies sous forme d'un inventaire détaillé et exhaustif. Ceci afin d'élaborer les fiches de projet exigées par le nouveau plan directeur cantonal. Il en va de même pour tout nouveau projet d'une certaine ampleur.

Les postulants posent également la question des moyens humains nécessaires à la réalisation de la Vision 2030. Cet aspect n'est pas traité par le présent rapport. Il fera l'objet du projet «DMO X – Lean Destination Management FRIBOURG REGION», qui a démarré en été 2016 et pour lequel l'UFT et les OTR reçoivent un soutien substantiel de la part du programme Innotour de la Confédération.

## 5. Conclusion

Au vu de l'étendue de l'inventaire des projets futurs esquissés, rien ne laisse conceptuellement supposer que les objectifs de la Vision 2030 ne puissent être atteints. D'un point de vue de la demande, l'objectif global de doubler la contribution économique de 1 à 2 milliards de francs promettrait d'être atteint.

Concernant les moyens financiers de la part de l'Etat, l'étude montre que dans le contexte actuel, peu importe le scénario et les priorités, les aides financières mises à disposition par le Fonds d'Équipement Touristique et la Nouvelle Politique Régionale ne suffiront probablement pas à soutenir la réalisation de toutes les infrastructures inventoriées. Il est également fort probable que même pour concrétiser les projets de première priorité, une nouvelle aide extraordinaire serait nécessaire pour pérenniser les équipements existants. Il convient de relever qu'il est probablement prudent de tabler sur une réalisation durant une période plus étendue. En effet, en comparaison avec les années antérieures, les projections du rapport conduiraient à une très forte accélération du rythme de réalisation et une multiplication du volume des investissements identifiés comme nécessaires, tout en sollicitant des contributions croissantes de la part des collectivités publiques.

Pour résumer, les chances de réaliser les objectifs de la Vision 2030 d'ici son échéance à 15 ans restent intactes, pour autant que les conditions-cadres nécessaires à ce développement touristique soient mises en œuvre, que des investisseurs s'engagent dans les réalisations prévues et que les instances politiques locales, régionales et cantonales s'engagent à mettre les moyens à disposition pour soutenir financièrement les projets prioritaires, dans les limites de leurs possibilités.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat intégrera ces réflexions dans son programme gouvernemental 2017–2021, ainsi que dans le plan financier y relatif.

En conclusion, nous vous invitons à prendre acte du présent rapport.

---

### Annexe:

Steiner, T., Collaud, L. & J. Nicolet «Contribution économique et perspectives de développement du tourisme fribourgeois».



# Contribution économique et perspectives de développement du tourisme fribourgeois

---

Thomas Steiner, Directeur de l'Union fribourgeoise du Tourisme  
Laura Collaud, Union fribourgeoise du Tourisme, Observatoire fribourgeois du Tourisme  
Joëlle Nicolet, Coordinatrice Innoreg FR

*avec la collaboration de*

Eliane Celeschi, Directrice de l'Office du Tourisme de Romont et sa région  
Sophie Reymond, Directrice de Châtel-St-Denis/Les Paccots et la Région  
Elisabeth Ruegsegger, Directrice de l'Association Régionale du Lac  
Laurent Mollard, Directeur d'Estavayer/Payerne Tourisme  
Pascal Charlet, Directeur de La Gruyère Tourisme  
Cédric Clément, Directeur de Fribourg Tourisme et Région  
Adolf Kaeser, Directeur Schwarzsee-Senseland Tourismus

Fribourg, 03 mai 2016

## Résumé

Les objectifs de développement touristique de la Vision 2030 ont-ils une chance d'être réalisés d'ici son échéance à 15 ans et comment les atteindre ?

Pour répondre à cette question globale des postulants Nadine Gobet et Yvan Hunziker, l'Union fribourgeoise du Tourisme a coordonné une étude portant sur l'analyse des infrastructures existantes, la définition des axes stratégiques régionaux, ainsi que l'identification des projets de pérennisation et de développement futur du tourisme.

Dans un premier temps, la contribution économique annuelle totale de 233 prestataires touristiques du canton a été répertoriée. Ces analyses montrent qu'en 2015, le tourisme contribue directement à l'économie fribourgeoise à hauteur de 660 millions de francs par année. Si on tient compte des effets indirects et induits, la contribution économique totale du tourisme fribourgeois s'élève à 935 millions de francs par année.

Dans un deuxième temps, des axes stratégiques de développement ont été définis par chaque région touristique. Suite à ce travail, un inventaire des intentions d'investissements futurs a été établi. Il s'agit d'un catalogue de propositions, laissées à l'arbitrage des appareils politiques. Si tous les projets figurant dans cette liste devaient être réalisés, un investissement global de l'ordre de 1,4 milliard de francs serait nécessaire pour les 15 prochaines années.

Ce développement des infrastructures permettrait d'atteindre, à l'horizon 2030, l'objectif global fixé dans la Vision 2030, soit 2 milliards de francs de contribution économique totale annuelle du tourisme fribourgeois.

Selon l'analyse des archives du Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg, des investissements totaux à hauteur de 450 millions de francs ont été consentis pour développer l'offre entre 1979 et 2015. L'Etat a soutenu ce développement avec des aides financières ordinaires et extraordinaires d'un peu plus de 60 millions de francs.

Les moyens nécessaires pour soutenir les investissements futurs évoqués dépasseront très probablement les ressources financières à disposition du Fonds d'équipement touristique et de la Nouvelle Politique Régionale. Une priorisation des projets a par conséquent été réalisée sur la base de la contribution économique existante. Il en ressort que, même pour réaliser les projets en priorité 1 – à contribution économique importante sur le plan cantonal et régional –, les moyens financiers qui sont actuellement à disposition des programmes d'incitation au développement touristique s'avèreront insuffisants.

*Au terme de cette étude, le rapport conclut que les chances de réaliser les objectifs de la Vision 2030 d'ici son échéance à 15 ans restent intactes, pour autant que les conditions-cadres nécessaires à ce développement touristique soient garanties et que les instances politiques cantonales, régionales et locales s'engagent à mettre les moyens à disposition pour soutenir financièrement les projets prioritaires.*

## Zusammenfassung

Wie stehen die Chancen, die in der Vision 2030 festgelegten Ziele innert der Frist in 15 Jahren zu realisieren? Und wie können sie umgesetzt werden?

Zur Beantwortung dieser globalen Fragen von den Postulanten Nadine Gobet und Yvan Hunziker koordiniert der Freiburger Tourismusverband eine Studie. Dazu wird eine Standortbestimmung gemacht, regionale strategische Achsen werden definiert und Projekte zum Aufrechterhalt und zur zukünftigen Entwicklung des Tourismus werden identifiziert.

In einem ersten Schritt wird der jährliche wirtschaftliche Gesamtbeitrag von 233 touristischen Dienstleistern des Kantons ermittelt. Aus dieser Analyse wird ersichtlich, dass der Tourismus jährlich direkt rund 660 Millionen Franken an die Freiburger Wirtschaft beiträgt. Werden die indirekten und induzierten Wirkungen dazu gezählt, so beträgt die jährliche wirtschaftliche Gesamtleistung des Freiburger Tourismus 935 Millionen Franken pro Jahr.

In einem zweiten Schritt werden strategische Entwicklungsachsen für jede touristische Region definiert und es wird ein Inventar der künftigen Investitionsabsichten erstellt. Dabei handelt es sich um Vorschläge, welche der Einschätzung der politischen Instanzen überlassen werden. Wenn alle Projekte dieser Liste umgesetzt werden sollten, dann würde dies für die nächsten 15 Jahren globale Investitionen in der Höhe von 1,4 Milliarden Franken benötigen.

Die Entwicklung dieser Infrastrukturen würde es erlauben, bis 2030 das globale Ziel der Vision 2030 zu erreichen, nämlich jährlich einen totalen wirtschaftlichen Beitrag des Freiburger Tourismus von 2 Milliarden Franken.

Aus der Analyse sämtlicher Projekte des Tourismusförderungsfonds wird ersichtlich, dass zwischen 1979 und 2015 rund 450 Millionen Franken für die Entwicklung des touristischen Angebots investiert wurden. Der Staat hat diese Entwicklung mit etwas mehr als 60 Millionen Franken unterstützt.

Die erforderlichen Mittel zur Unterstützung dieser Investitionen übersteigen sehr wahrscheinlich die finanziellen Mittel des Tourismusförderungsfonds und der neuen Regionalpolitik. Deshalb werden die Projekte in einem nächsten Schritt priorisiert. Dies geschieht auf der Basis der bestehenden Wirtschaftsleistung. Aus dieser Analyse folgt, dass die zurzeit zur Verfügung stehenden Anreizmittel für die touristische Entwicklung auch dann nicht ausreichen dürften, wenn nur Projekte erster Priorität umgesetzt würden. Dies wären Projekte in denjenigen Gebieten und Sektoren, welche aus kantonaler und regionaler Sicht einen wichtigen wirtschaftlichen Beitrag leisten.

*Der Bericht schliesst mit der Feststellung, dass das Erreichen der in der Vision 2030 definierten Ziele innert einer Frist von 15 Jahren möglich bleibt, wenn die für diese Entwicklung unumgänglichen Rahmenbedingungen garantiert werden, und wenn der kantonale, regionale und lokale politische Willen sich zur finanziellen Unterstützung der prioritären Projekte verpflichtet.*

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>CADRE ET MÉTHODE D'ANALYSE .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>ANALYSE DE L'EXISTANT .....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>IMPACT ÉCONOMIQUE ET PRIORITÉS.....</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>OBJECTIFS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>12</b>
5.1	LA GRUYÈRE .....	13
5.2	CHÂTEL-ST-DENIS / LES PACCOTS ET LA RÉGION .....	14
5.3	ESTAVAYER-LE-LAC / PAYERNE .....	15
5.4	ROMONT ET SA RÉGION .....	15
5.5	SCHWARZSEE.....	16
5.6	RÉGION DU LAC .....	17
5.7	FRIBOURG .....	17
<b>6</b>	<b>MOYENS NÉCESSAIRES .....</b>	<b>18</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>21</b>
<b>8</b>	<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>24</b>
<b>9</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>24</b>



## 1 Contexte

Par postulat déposé et développé le 10 octobre 2013, les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker soulignent que la Stratégie de développement du tourisme fribourgeois "Vision 2030" identifie parmi les freins au développement du tourisme fribourgeois "des prestations et infrastructures générales de transport à améliorer et, plus précisément, des remontées mécaniques à renouveler".

Ils reconnaissent que la Vision 2030 traite en profondeur la stratégie du canton en termes de management de destination. De leur point de vue, la faiblesse de la "Vision 2030" résulte du fait "qu'elle ne traite pas de la stratégie que le canton doit mener en termes d'investissements dans les infrastructures touristiques", et qu'elle ne "fournit aucune piste quant aux priorités à donner et aux moyens à investir de manière globale".

Considérant ces éléments, les postulants demandent au Conseil d'Etat:

- a) d'inventorier les objectifs de développement touristique de notre canton;
- b) de chiffrer les moyens financiers et humains que le canton doit mettre en œuvre pour le développement de toutes les régions;
- c) de dresser l'inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement du tourisme fribourgeois, en décrivant ce qui a été fait, et ce qu'il reste à faire à moyen et long terme. Le document doit couvrir les Préalpes, les villes et la région des lacs, et traiter tous les types d'infrastructures (enneigement mécanique, hôtellerie, navigation, etc.);
- d) d'évaluer les chances de réalisation des objectifs cités dans Vision 2030, à moins de 17 ans de cette échéance.

Dans sa réponse du 17 mars 2014, le Conseil d'Etat relève l'importance du tourisme pour l'économie fribourgeoise et salue l'évolution positive du tourisme fribourgeois. Le Conseil d'Etat rappelle les aides extraordinaires du Fonds d'équipement touristique accordées aux remontées mécaniques fribourgeoises: des crédits conditionnellement remboursables à hauteur de 11'904'000 francs en 1996, respectivement 25'210'000 francs en 2008, ainsi qu'un crédit d'engagement additionnel de 619'563 francs en 2011. A ces aides extraordinaires s'ajoutent les aides ordinaires accordées par le Fonds d'équipement touristique au bénéfice de toutes les régions et de divers secteurs du tourisme.

Par son soutien à la réalisation de la Vision 2030, l'Etat crée les conditions-cadres, les structures et les outils pour le développement durable du tourisme fribourgeois et poursuit son but d'amélioration et de diversification du secteur économique. Le Conseil d'Etat relève que le canton de Fribourg dispose, avec la Vision 2030, d'un cadre de référence pour le développement durable d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel et des caractéristiques propres de toutes ses régions géographiques (question a).

Le Conseil d'Etat estime que malgré la dynamique positive du tourisme fribourgeois et les efforts substantiels déjà consentis par l'Etat, l'évolution du tourisme suisse peut rendre pertinente la réalisation d'un inventaire

complémentaire des investissements à réaliser. Il s'agira alors de les confronter aux moyens financiers disponibles et d'établir des priorités.

Le document de référence Vision 2030 comprend un inventaire détaillé d'objectifs de développement touristique sur le plan cantonal (Vision 2030, p. 34-51). Or, pour appuyer la réussite de la démarche auprès des prestataires, le canton compte sur la collaboration des régions qui doivent élaborer leurs propres stratégies de développement touristique (Vision 2030, p. 34 et 47, objectifs A5 et 81). En complément aux données de la stratégie cantonale, le Conseil d'Etat confirme la nécessité d'établir ces stratégies régionales, de concert avec les communes, les sociétés de développement et les prestataires touristiques (remontées mécaniques, hôtellerie, navigation, mobilité, etc.).

La compilation et la synthèse de ces stratégies régionales doivent fournir un inventaire global des moyens nécessaires à tous les niveaux et permettre à terme une appréciation objective des chances de réalisation des objectifs cités dans la Vision 2030. C'est l'objectif de ce rapport.

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil accepte en sa séance du 24 juin 2014 le postulat des députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker. Chargée de l'élaboration de la réponse, la Direction de l'Economie et de l'Emploi mandate l'Union fribourgeoise du Tourisme pour l'élaboration des éléments du rapport.

## **2 Cadre et méthode d'analyse**

Les postulants demandent un inventaire des infrastructures touristiques nécessaires, d'un côté réalisées et de l'autre à réaliser, ainsi qu'une estimation financière des moyens à prévoir, et une priorisation de ces derniers. Le cadre d'analyse porte sur l'économie touristique du canton de Fribourg dans son ensemble.

Le tourisme est un phénomène économique global et ne peut être étudié que par une approche systémique<sup>1</sup>. Le tourisme, de par sa nature, n'est pas un système où les relations de cause à effet s'expliqueraient par une simple corrélation. Les causalités de ce système sont complexes, elles sont liées à des effets de et dans d'autres secteurs de l'économie et ne se laissent pas exposer comme les systèmes techniques ou des sciences naturelles.

---

<sup>1</sup> Laesser & Beritelli, 2015 ; Gaudard, 1995

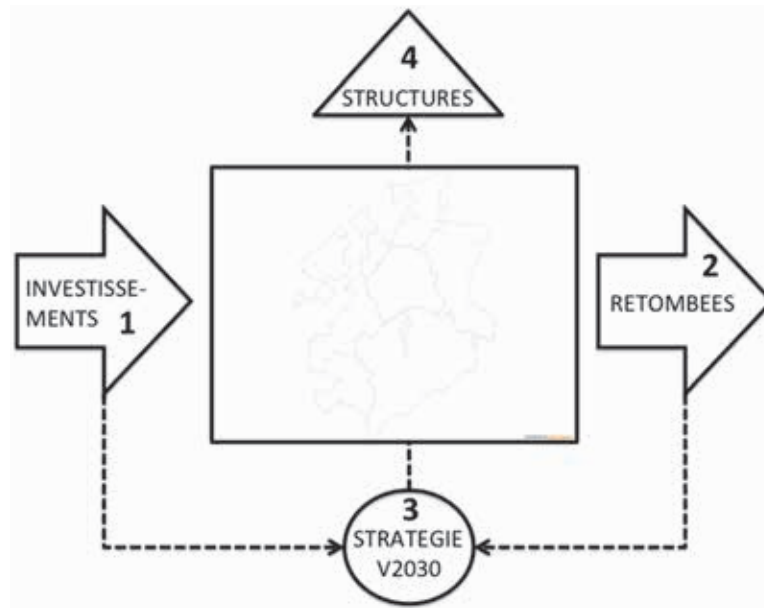


Figure 1 : Cadre et méthode d'analyse

Il est proposé d'étudier les questions posées par une méthode systémique (fig. 1) et d'aborder

1. l'existant, respectivement les infrastructures réalisées (question c des postulants);
2. l'impact, respectivement les retombées du tourisme pour l'économie fribourgeoise (critère de priorisation);
3. la compilation des objectifs régionaux de développement (question c);
4. les moyens nécessaires pour leur développement (question b), et finalement
5. l'appréciation globale des chances de réalisation des objectifs de la Vision 2030 (question d), sous forme de conclusion.

### 3 Analyse de l'existant

L'analyse de l'existant se base sur les archives du Fonds d'équipement touristique (FET) et de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Les archives du FET remontent jusqu'en 1979. L'analyse approfondie de ces archives renseigne sur 36 ans d'investissements touristiques dans le canton de Fribourg, ainsi que sur les aides financières apportées par l'Etat. De 1979 à 2015, le FET a soutenu des projets touristiques dont les investissements cumulés s'élèvent 449'755'430 francs, ce qui correspond à un investissement total moyen par année de 12'493'206 francs, tous districts et secteurs confondus<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Annexe 1

Ces chiffres ne contiennent pas la totalité de l'investissement touristique. La liste des projets soutenus<sup>3</sup> ne tient notamment pas compte des investissements privés, dont par exemple ceux dans les résidences secondaires. Pour soutenir ces projets, le FET a attribué des aides financières totales à hauteur de 61'213'735 francs<sup>4</sup>, ce qui correspond à une aide annuelle moyenne de 1'700'382 francs, aides ordinaires et extraordinaires confondues. Jusqu'à fin 2015, le FET a soutenu 113 projets<sup>5</sup>.

La distribution des investissements et des aides financières du FET varie significativement entre les différents secteurs<sup>6</sup> et les districts<sup>7</sup>. Il convient de souligner qu'à la fois les investissements cumulés<sup>8</sup> et les aides financières cumulées<sup>9</sup> ralentissent. Ce ralentissement pourrait être un signe de maturation du tourisme fribourgeois, d'autant plus que les nuitées fribourgeoises globales - comprenant donc l'hôtellerie et la parahôtellerie - n'affichent plus de progression depuis 1994<sup>10</sup>! Or, les nuitées ne sont pas le seul indicateur touristique et on ne peut pas conclure que le ralentissement des investissements, des aides et des nuitées indique nécessairement un ralentissement général de la contribution du tourisme à l'économie fribourgeoise<sup>11</sup>.

Depuis le début de la NPR (2008), des aides à fonds perdu ont été accordées à des projets touristiques à hauteur de 2,6 millions de francs ainsi que des prêts remboursables pour un montant de 2,3 millions de francs (y compris mesures de stabilisations). Ces soutiens ont donné l'impulsion à 33 projets du volet Tourisme et Patrimoine de la stratégie cantonale (y compris mesures de stabilisations).

#### 4 Impact économique et priorités

L'analyse de l'impact économique se base sur un inventaire de la contribution économique de 233 prestataires touristiques du canton de Fribourg. Cet inventaire<sup>12</sup> a été élaboré en collaboration avec les Organisations touristiques régionales et arrêté au 31 décembre 2015. Il s'agit de valeurs théoriques qui devront encore être confirmées par des enquêtes que l'Observatoire du tourisme réalisera au fil des années. La contribution économique directe additionnée de ces 233 prestataires fribourgeois du tourisme est estimée à 662'383'169 francs par année.

Différentes méthodes existent pour calculer la contribution économique totale à partir de cette contribution directe. Ces méthodes reposent sur l'utilisation

---

<sup>3</sup> Annexe 2

<sup>4</sup> Annexe 3

<sup>5</sup> Annexe 4

<sup>6</sup> Annexe 5

<sup>7</sup> Annexe 6

<sup>8</sup> Annexe 7

<sup>9</sup> Annexe 8

<sup>10</sup> Annexe 9

<sup>11</sup> Laesser & Beritelli, 2015

<sup>12</sup> Annexe 10



d'un multiplicateur, qui serait pour la Suisse de 3,53<sup>13</sup> selon le World Travel & Tourism Council<sup>14</sup>. En appliquant ce multiplicateur, la contribution économique totale serait de 2,34 milliards de francs par année. Or, les experts estiment que l'utilisation d'un tel multiplicateur global est problématique pour apprécier l'impact du tourisme sur l'économie<sup>15</sup>.

Dans son étude, le professeur Scherly<sup>16</sup> applique par exemple un multiplicateur de 2,0. En multipliant avec ce facteur, la contribution économique totale du tourisme fribourgeois serait, à fin 2015, de 1,32<sup>17</sup> milliard de francs par année. Rappelons que ce multiplicateur de 2,0 a été pris en compte pour déterminer le constat initial de la Vision 2030<sup>18</sup> d'une contribution économique totale du tourisme fribourgeois de l'ordre de 1 milliard de francs en 2009, au moment de la publication du document-cadre.

La contribution économique totale du tourisme fribourgeois aurait donc augmenté de 320 millions de francs en 6 ans (de 2010 à 2015). Jusqu'en 2030, une simple extrapolation linéaire permettrait très approximativement de répondre à la question des chances de réalisation des objectifs quantitatifs de la Vision 2030 (question d des postulants): selon ce calcul très sommaire, la contribution économique totale s'élèverait à 2,12<sup>19</sup> milliards de francs en 2030. On pourrait donc arrêter les analyses à ce stade et répondre par l'affirmative au postulat puisque l'objectif global de la Vision 2030 de doubler la contribution de 1 à 2 milliards de francs serait atteint.

Or, le chapitre précédent a montré que les tendances ne sont précisément pas linéaires et qu'elles s'aplatissent du côté de l'investissement dans l'offre. Il serait donc naïf de croire que la demande continue de croître de manière linéaire alors que les investissements dans l'offre s'aplatissent et que le contexte économique change (Lex Weber, taux plancher de l'Euro, sécurité internationale, etc.). L'appréciation de l'évolution future du tourisme fribourgeois doit par conséquent se fonder sur une approche plus détaillée qui fournit un état de la situation en 2015 et la compare au fil des années par la suite.

Selon la méthode de calcul retenue pour ce rapport<sup>20</sup>, la contribution annuelle totale du tourisme à l'économie fribourgeoise s'élève à 935'193'467 francs en 2015. Des différences significatives existent entre les districts<sup>21</sup> (pour plus de précisions, les plus gros contributeurs de chaque région ont été représentés géographiquement sur des cartes<sup>22</sup>) et les secteurs<sup>23</sup>. Il est intéressant de

<sup>13</sup> 48 milliards de francs de contribution totale, donc directe, indirecte et induite /13,6 milliards francs de contribution directe = 3,53

<sup>14</sup> WTTC, 2015

<sup>15</sup> Steiner, Scaglione, Collaud & Stettler, 2015

<sup>16</sup> Scherly, 1993

<sup>17</sup> 662'383'169 x 2,0

<sup>18</sup> UFT, 2009

<sup>19</sup> 1,32 + 0,32 / 6 \* 15 = 2,12

<sup>20</sup> Expliquée dans l'annexe 11

<sup>21</sup> Annexe 12

<sup>22</sup> Annexe 13

<sup>23</sup> Annexe 14

relever que les 28 plus grands contributeurs économiques du tourisme fribourgeois<sup>24</sup> génèrent à eux seuls 851 millions de francs, soit 91% de la contribution annuelle totale. Une première méthode de priorisation pourrait donc être de se réunir avec ces 30 prestataires et de définir ensemble le développement futur des infrastructures. Or, ce serait contre l'esprit du postulat qui demande explicitement la prise en compte de *toutes* les régions du canton de Fribourg.

Le tableau 1 résume la contribution annuelle totale pour chaque région et pour chaque secteur. Sur cette base, des classements ont été établis en fonction de l'importance des contributions<sup>25</sup>. En combinant l'importance sectorielle et régionale, une priorisation des projets futurs peut être faite, sous l'hypothèse que les investissements devraient en priorité être faits là où la contribution économique du tourisme est déjà importante.

Contribution annuelle totale Région	Secteur					Total général
	Attractions	Événements	Hôtellerie	Parahôtellerie	Transports	
Association Régionale du Lac	66'904'865	24'891'905	32'645'559	29'835'134	14'289'750	168'567'213
Châtel St-Denis / Les Paccots	3'513'875	3'040'821	674'083	16'742'157	8'435'968	32'406'904
Estavayer/Payerne	32'026'591	12'179'685	8'746'436	74'640'076	3'940'540	131'533'328
Fribourg Tourisme et Région	26'796'287	29'730'582	68'920'438	21'220'980	7'786'008	154'454'295
La Gruyère	209'402'842	5'170'298	47'579'144	76'583'065	35'310'986	374'046'335
Romont et Région	4'652'661	2'899'962	1'154'342	2'820'674	0	11'527'638
Schwarzsee	12'517'552	4'112'382	8'807'183	24'124'437	13'096'200	62'657'754
<b>Total général</b>	<b>355'814'673</b>	<b>82'025'635</b>	<b>168'527'185</b>	<b>245'966'522</b>	<b>82'859'452</b>	<b>935'193'467</b>

Tableau 1: Contribution annuelle totale par région et secteur

<sup>24</sup> Annexe 15

<sup>25</sup> Annexe 16

Seraient ainsi en priorité 1 les projets qui ont une grande importance au niveau cantonal (pour le secteur) *et* au niveau régional. Viendraient ensuite en 2<sup>e</sup> priorité les projets qui ont une grande importance au niveau cantonal *ou* régional. Et finalement en 3<sup>e</sup> priorité les projets restants (fig. 2).

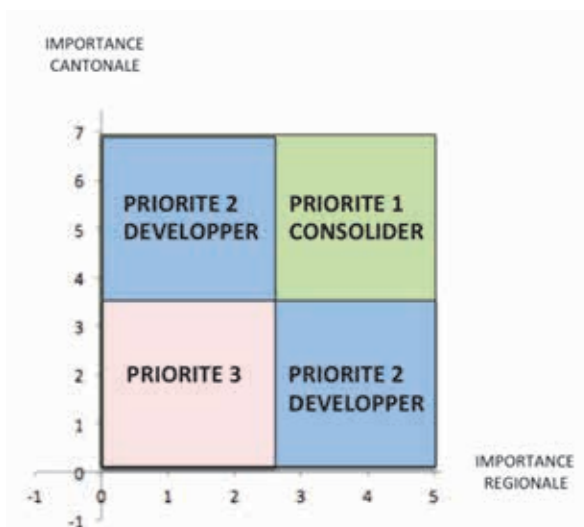


Figure 2 : Priorisation des investissements futurs selon l'importance cantonale (sectorielle) et régionale de la contribution économique totale

Appliquée à la contribution économique totale (tableau 1), cette approche définirait les priorités sectorielles et régionales représentées dans le tableau 2.

Priorités	Attractions	Evénements	Hôtellerie	Parahôtellerie	Transports
See	1	2	1	1	2
Veveyse	2	3	3	2	1
Broye	1	1	3	1	3
Sarine	1	1	1	3	3
Gruyère	1	2	1	1	2
Glâne	2	2	3	2	3
Sense	2	3	2	1	1

Tableau 2 : Priorités par secteurs et régions

La priorisation des investissements futurs selon l'importance de la contribution économique totale existante est *une* approche parmi d'autres. Elle peut bien entendu différer d'une optique de développement touristique régionale, voire locale. Or, elle a le mérite d'une vision systémique, d'ensemble, et elle concentre les investissements futurs dans les régions et les secteurs qui affichent déjà une contribution économique totale importante. Ce qui va finalement dans le sens de la concentration du développement touristique dans les pôles touristiques cantonaux et régionaux.

## 5 Objectifs régionaux de développement

Des entretiens avec les directeurs des Organisations touristiques régionales (OTR) ont été menés durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2015. Ils ont permis d'identifier des axes de développement stratégiques pour chaque région. La synthèse<sup>26</sup> représente les positionnements existants et futurs des régions fribourgeoises à l'horizon 2030. Les axes stratégiques présentés ci-dessous renforcent ces positionnements. Suite aux entretiens avec les directions des OTR, il a été constaté que de nombreux éléments étaient communs à toutes les régions du canton, ou presque.

Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser une étude de positionnement des stations de ski fribourgeoises avec une vision globale sur tout le canton et qui prend en compte les changements climatiques à l'horizon 2030. Elle visera aussi à développer des mesures pour renforcer le tourisme tout au long de l'année.

L'hôtellerie et la parahôtellerie représentent également une priorité car un manque est constaté dans chaque région. La création d'une task force pour le développement hôtelier et parahôtelier est nécessaire. Elle aura pour mission :

- La recherche d'investisseurs
- Le coaching, l'analyse, le conseil pour l'hôtellerie et la parahôtellerie
- Le lobbying pour l'assouplissement des conditions légales à l'ouverture d'unités parahôtelières

Le développement du tourisme à la ferme et à l'alpage doit aussi être considéré. Dans cette optique, il est important de ne pas négliger les réflexions concernant les chalets d'alpages en voie de désaffectation. De plus, la mise en conformité des contingents commercialisables par rapport à la Lex Weber doit être réalisée.

L'amélioration de l'infrastructure d'accueil et de promotion est importante dans certaines régions. Des maisons du tourisme qui regroupent l'office du tourisme, les éventuelles autres entités touristiques, une épicerie de produits du terroir, des souvenirs artisanaux, une éventuelle exposition ou visite didactique seront une infrastructure très intéressante dans l'accueil du client.

Dans chaque région, il est intéressant de renforcer le tourisme d'affaires. Le canton de Fribourg se prête bien à un tourisme d'affaires «au vert». Le développement de ce positionnement passe par la création/adaptation de nouveaux lieux (atypiques, nature, etc.) et aussi par une communication adéquate. Il est important de s'assurer de la cohérence de ce positionnement dans les hôtels notamment (p. ex. prêt de matériel de nordic walking avec un parcours pour aller se balader, offres qui facilitent la prolongation du séjour pour les loisirs, etc.).

---

<sup>26</sup> Annexe 17



La palette d'activités sera quant à elle renforcée grâce au développement d'une plateforme de tourisme collaboratif qui permettra aux habitants, aux artisans et aux PME de devenir des acteurs touristiques à part entière. Ce projet est actuellement en développement.

## 5.1 LA GRUYÈRE

### - **Valorisation des rives du Lac de la Gruyère**

Un des premiers axes identifiés pour la région de la Gruyère est la valorisation des rives du lac. Il s'agit d'un site magnifique qui n'est que peu mis en avant pour le tourisme. Il complète très bien l'offre actuelle et présente des qualités pour se positionner et se différencier de l'offre romande. Des mesures concernant différents secteurs sont actuellement à l'étude :

- Restauration et hébergement : création d'un village de dômes écoresponsables
- Activités et événements : réalisation d'un parc aventure et d'une forêt enchantée et organisation d'un championnat de paddle
- Mobilité : mise en service d'un bateau électro-solaire et création d'une passerelle mobilité douce

### - **Renforcement du positionnement « Bulle, Cité des Goûts et terroirs »**

Ce positionnement doit être accentué avec la dynamisation de cette signature, la mise en réseau et les synergies entre les acteurs, ainsi que la création de nouvelles offres axées sur le goût. Il s'agit d'un élément différenciateur de premier ordre pour toute la région.

### - **Positionnement des stations de ski fribourgeoises**

Cet axe a déjà été identifié dans les éléments communs à toutes les régions. Cependant, pour la Gruyère, qui regroupe la majorité des stations, il est primordial. Le but est ici de positionner les stations vers «l'extérieur» mais aussi entre elles, en cherchant les complémentarités sur l'offre. En plus de l'aspect « positionnement », l'étude devra aussi aborder des questions de gestion, de synergies et de développement.

### - **Développement du tourisme d'affaires**

En Gruyère, le tourisme d'affaires a un potentiel certain. Le positionnement «tourisme d'affaires au vert» est tout à fait adapté du fait notamment de la géographie de la Gruyère, de sa position centrale en Suisse romande ainsi que de la proximité et de l'accessibilité de ses sites touristiques. Des séminaires qui regroupent travail et loisirs sont un créneau encore peu travaillé dans la région. La construction d'une infrastructure adaptée à des séminaires, éventuellement à l'alpage, du type de Montagne Alternative à Commeires est envisagée.

### - **Développement de la mobilité touristique**

La mobilité est un point primordial pour le tourisme en Gruyère. Les sites sont concentrés sur un petit territoire ce qui est un avantage certain. Ils sont facilement atteignables en voiture, mais des lacunes existent en transports publics ou avec d'autres modes.

- ***Développement du tourisme à l'alpage***

En Gruyère, il y a un fort potentiel pour le tourisme à l'alpage qui est totalement dans la tendance. L'économie alpestre a façonné la Gruyère d'aujourd'hui mais elle n'est encore que peu déclinée en offre touristique. La rénovation/création de chambres dans des chalets d'alpage, accompagnée du développement d'une gestion centralisée pour l'hébergement est intéressante.

D'autres mesures n'entrant pas dans un axe précis doivent permettre d'améliorer l'offre touristique : la mise en réseau du grand nombre d'offres de la région en proposant des itinéraires ou des forfaits ciblés et à thème ainsi que l'amélioration de la cross communication entre les sites touristiques. Le développement de chambres d'hôtes mérite également d'être motivé grâce à des conseils, des soutiens et de la communication. De plus, l'accueil des touristes doit aussi être amélioré par le développement d'autres points d'informations, d'horaires plus larges, d'une meilleure signalétique ou encore d'une meilleure conscience touristique de la population et des prestataires.

## **5.2 CHÂTEL-ST-DENIS / LES PACCOTS ET LA RÉGION**

- ***Développement des remontées mécaniques des Paccots et de Rathvel***

Les remontées mécaniques de la région doivent être développées par la création de nouvelles liaisons ainsi que l'extension de leur période d'utilisation sur toute l'année. La pratique du trail, été comme hiver, est également une mesure intéressante. La création d'un réseau en partenariat avec toutes les stations des Préalpes est à l'étude ainsi que le développement d'infrastructures et d'offres adaptées.

- ***Revitalisation du centre des Paccots***

Pour accompagner au mieux le développement touristique de la station des Paccots, la revitalisation de son centre est importante. Diverses animations, ainsi qu'une « Maison du tourisme » centralisant toutes les prestations touristiques participeront à sa dynamisation.

- ***Développement de l'hébergement***

Les établissements parahôtelières étant les plus gros contributeurs économiques de la région, il faut leur accorder une importance particulière. La création de places de camping-car, d'hébergements insolites, ainsi que le développement du tourisme à la ferme sont prévus. Le développement et la rénovation d'établissements hôteliers doivent aussi être planifiés.

Châtel-St-Denis/Les Paccots a un bon potentiel de développement sur la Riviera et la région lausannoise. De par sa proximité géographique, mais également de par ses atouts naturels, la région peut devenir la « zone récréative » de ce bassin très développé et industrialisé. Dans ce sens, le développement de sa communication ainsi que d'offres et de packages en partenariat avec les pôles vaudois est judicieux. D'un point de vue plus général, un renforcement du tourisme lié aux animaux, la création d'une manifestation qui génère des nuitées ainsi qu'une exploitation plus poussée du potentiel

touristique de la Bénichon (7<sup>ème</sup> contributeur économique de la région) et de la patinoire des Paccots (5<sup>ème</sup> contributeur économique de la région) permettront d'améliorer la qualité de l'offre.

### 5.3 ESTAVAYER-LE-LAC / PAYERNE

#### - **Augmentation de la capacité et de la qualité de l'offre d'hébergement**

Estavayer-le-Lac/Payerne cherche à augmenter la capacité et à améliorer la qualité de son offre d'hébergement. Plusieurs projets hôteliers sont intéressants : le projet Villa Bunker à Gletterens, la construction d'un hôtel 3-4\* à Estavayer, etc. Le secteur parahôtelier est un important contributeur économique de la région. Le développement de chambres et bateaux d'hôtes ainsi que du tourisme à la ferme doit également être motivé, tout comme la création de campings non résidentiels.

#### - **Développement du tourisme d'affaires**

Pour la région d'Estavayer-le-Lac/Payerne, la création de nouvelles entreprises amène des opportunités. La construction d'un hôtel d'affaires lié à l'Aéropôle est prévue. Un positionnement « tourisme au vert » est aussi envisagé et doit être accompagné par le soutien des divers hébergements qui accueillent des voyageurs d'affaires.

#### - **Développement de la mobilité**

De par sa topographie, le potentiel de développement du tourisme cycliste est excellent dans la région, tout comme dans celle voisine du Lac. La création de pistes cyclables, de parcours VTT ainsi que d'itinéraires doit être activée. La mobilité lacustre, les transports urbains ainsi que le développement de sentiers didactiques sont également prévus.

La région d'Estavayer-le-Lac/Payerne étant une région lacustre par excellence, ce positionnement doit être renforcé par le développement d'une structure de loisirs sur le lac, le maintien voire le développement des débarcadères, l'aménagement de diverses infrastructures telles qu'un nouveau port de batellerie et la création de nouveaux produits. De nombreuses manifestations de renommée sont organisées dans la région, le développement de quelques événements principaux pour attirer un public national voire international est prévu.

### 5.4 ROMONT ET SA RÉGION

#### - **Développement du USP<sup>27</sup> « Pays du Verre et du Vitrail »**

Romont et sa région possède une importante carte à jouer avec son USP « Pays du Verre et du Vitrail ». Le potentiel d'amélioration pour cet axe est très important tant au niveau de l'offre de loisirs (création d'une attraction inédite au Vitromusée, amélioration du Sentier du Vitrail, etc.), que de l'hébergement ou encore de la communication.

<sup>27</sup> USP- Unique selling proposition – argument clé de vente

- **Développement de l'offre en matière de patrimoine sacré**

Cet axe est très adapté au patrimoine de la région ainsi qu'à son public actuel. Il est actuellement à l'étude au niveau cantonal avec un projet de valorisation (outils de mise en valeur des sites, communication, création de produits, etc.).

- **Développement de l'attrait touristique de toute la région**

L'attrait touristique de toute la région, et notamment de Rue et Macconnens, doit être amélioré grâce au développement d'infrastructures nouvelles et à la création de visites et d'animations. Ce développement permettra de proposer une offre globale aux visiteurs de la région.

- **Développement de l'hébergement, notamment insolite**

Des hébergements « coup de cœur », notamment insolites motivent à la réservation et constituent à eux-seuls une raison de séjourner dans la région. Le tourisme à la ferme doit aussi être développé. L'offre générale de restauration et d'hébergement de la région doit être grandement améliorée. Il est important d'impliquer tous ces prestataires dans le développement touristique, afin de les sensibiliser à leur rôle. De manière générale, le développement de nouvelles offres de type « nature pure », la standardisation des offres existantes et la création de produits journaliers plus efficaces et mieux ciblés contribueront à améliorer l'attractivité de la région. Il est aussi indispensable de renforcer les partenariats avec d'autres régions (Gruyère, Veveyse, etc.). Romont et sa région vise à pérenniser les événements existants et en développer un nouveau, très porteur.

## 5.5 SCHWARZSEE

- **Création d'un cœur de la station de Schwarzsee**

Le cœur de la station devrait être valorisé en créant notamment un centre touristique régional et en améliorant l'aménagement autour de l'entrée de la station.

- **Positionnement des remontées mécaniques**

Le positionnement de la station au sein des remontées mécaniques fribourgeoises doit être maintenu et consolidé. L'attrait des installations en hiver est complété par une éventuelle extension du domaine skiable, la création d'un kids village pour les enfants et une piste d'entraînement avec possibilité d'éclairage pour l'entraînement du ski de compétition et pour soutenir les OJ, nécessaire pour la reconnaissance comme centre régional de performance. L'offre touristique en été doit être développée en modernisant le restaurant à la Riggisalp et en créant de nouvelles offres comme de nouveaux sentiers ou un zoo.

- **Développement du tourisme de séjour ou d'affaires**

La création de nouveaux hébergements hôteliers et parahôteliers ainsi que l'augmentation de la capacité d'accueil du tourisme d'affaires sont prévues.

- **Développement du tourisme thermal**



En coordination avec le projet de piscine prévu par la commune au centre scolaire de Plaffeien, Schwarzsee met l'accent sur le tourisme thermal avec de nouvelles infrastructures développées par les hôteliers de la région; un centre thermal avec des bassins extérieurs, saunas et hammam en annexe de l'hôtel Bad ainsi que l'agrandissement de l'espace wellness de l'Hostellerie am Schwarzsee.

- **Activités sportives**

En lien avec la construction des nouveaux bâtiments pour le centre du service civil et de camps sportifs, de nouvelles infrastructures et offres destinées à des groupes sportifs, des écoles et des familles doivent être créées, comme par exemple une salle de sport, une piste de ski de fond éclairée, etc.

- **Développement du Schwyberg**

La région du Schwyberg peut être développée par des offres de tourisme de randonnées et des offres touristiques en lien avec les éventuelles éoliennes.

Schwarzsee envisage une coordination plus poussée avec les activités et les investissements du Parc naturel du Gantrisch.

## 5.6 RÉGION DU LAC

- **Développement de l'hébergement**

La Région du Lac vise le développement de son hébergement. Outre la création d'infrastructures (hôtel 5\*, hôtel 3\*, camping, hébergements insolites, etc.), l'amélioration des conditions de développement de la parahôtellerie d'un point de vue légal est nécessaire.

- **Valorisation des atouts régionaux**

La Région du Lac doit valoriser ses nombreux atouts régionaux, notamment par la création d'offres liant lac, ville historique et vignoble et par une mise en valeur de ses atouts naturels. Le maintien et la valorisation de la navigation sur les Trois-Lacs est également une priorité pour la région de Morat.

- **Prolongation de la saison touristique**

La région du Lac prolonge la saison touristique en développant le tourisme d'affaires, mais aussi en stimulant les activités (création d'un spa, visites, etc.), les événements de novembre à mars ainsi que la navigation.

- **Positionner la région comme une destination cycliste**

Une cible importante pour la Région du Lac est celle des cyclistes. Elle se positionne, avec sa voisine Estavayer-le-Lac/Payerne, comme une destination cycliste en développant des coopérations, en créant un tour du lac cycliste et en favorisant, dans les hébergements, le prêt et la location de vélos et d'équipements.

## 5.7 FRIBOURG

- **Valorisation de la partie historique de la ville**

Fribourg valorisera la partie historique de la ville par de nombreux aménagements (adaptation des remparts pour une ouverture au public, aménagement du quartier du Bourg, réaménagement du Pont de Zaehringen, etc.). La création d'un réseau de petits bateaux pour découvrir la ville depuis la Sarine est aussi prévue.

- **Développement du tourisme hivernal**

Fribourg doit aussi développer son tourisme hivernal. La création d'un village de vacances indoor est envisagée. Sa position de ville à la campagne sera renforcée par la création de courts séjours qui mettent en réseau des offres hivernales autour de Fribourg (La Berra, Schwarzsee, etc.) et des offres en ville. La capitale organisera un grand événement avec rayonnement national ou international durant l'hiver. La communication des possibilités existantes à cette saison doit être améliorée.

- **Renforcement du tourisme d'affaires**

Le tourisme d'affaires est le plus gros contributeur économique de Fribourg. Il sera développé en prenant davantage en compte les spécificités de la ville et en définissant un positionnement propre.

## 6 Moyens nécessaires

Dans le cadre de cette analyse, les investissements nécessaires à la pérennisation des infrastructures existantes et ceux nécessaires à la réalisation de nouveaux projets ont été estimés. En ce qui concerne l'existant, ces estimations se sont concentrées sur les infrastructures ou prestations contribuant à l'économie à hauteur de 1 million ou plus et sur les infrastructures ou prestations majeures de chaque région<sup>28</sup>. Les événements ou manifestations ont volontairement été laissés de côté puisque l'objet principal de ce postulat concerne les infrastructures.

Quant aux infrastructures futures, une série de mesures correspondant aux axes cités précédemment a été développée pour chaque région<sup>29</sup>. Les coûts de mise en application de ces mesures ont été projetés. Tous ces investissements, existants et futurs confondus, ont été regroupés par secteur : attractions, hôtellerie, parahôtellerie et transports touristiques (y compris les remontées mécaniques et la navigation). Il a ainsi été possible de déterminer les montants totaux à investir dans chaque secteur (tableau 3).

---

<sup>28</sup> Annexe 18

<sup>29</sup> Annexe 19

<i>Investissements</i>	Attractions	Evénements	Hôtellerie	Parahôtellerie	Transports	Total
See	68'600'000	0	65'450'000	26'550'000	11'500'000	172'100'000
Veveyse	49'300'000	0	33'840'000	9'616'313	62'310'000	155'066'313
Broye	18'250'000	0	158'200'000	18'000'000	4'890'000	199'340'000
Sarine	30'590'280	0	120'330'000	30'130'096	2'759'123	183'809'499
Gruyère	137'887'250	0	210'431'500	124'579'200	19'596'500	492'494'450
Glâne	33'230'000	0	20'000'000	13'700'000	2'759'123	69'689'123
Sense	43'220'000	0	16'650'000	2'750'000	33'050'000	95'670'000
<b>Total</b>	<b>312'477'530</b>	<b>0</b>	<b>559'451'500</b>	<b>198'775'609</b>	<b>125'364'746</b>	<b>1'368'169'385</b>
	<b>Priorité 1</b>	<b>Priorité 2</b>	<b>Priorité 3</b>	<b>Total</b>		
Investissement	918'778'230	196'812'813	252'578'342	1'368'169'385		
FET - MAX (100%)	125'049'846	26'787'108	34'377'047	186'214'001		
FET - MED (75%)	93'787'384	20'090'331	25'782'785	139'660'501		
FET - MIN (50%)	62'524'923	13'393'554	17'188'524	93'107'001		
<b>FET</b>	<b>1979-2015</b>					
Investissements	449'755'430					
Aides	61'213'735					
Facteur	0.13610					

Tableau 3 : Prévion des investissements et demandes d'aides financières en fonction des priorités

Le tableau 3 montre les investissements prévisibles par district et par secteur. Si tous les projets répertoriés par les OTR devaient être réalisés, un investissement global de 1'368'169'385 francs serait nécessaire pour les 15 prochaines années. Pour mémoire, les investissements cumulés dont le FET a eu connaissance durant les 36 dernières années s'élèvent à 449'755'430 francs.

Si tous ces projets devaient être soutenus par le FET, un montant de 186'214'001 francs<sup>30</sup> en aides financières serait nécessaire pour les 15 prochaines années. Rappelons que les aides financières cumulées portant sur les 36 dernières années s'élèvent à 61'213'735 francs.

Ces montants peuvent paraître énormes à première vue. Pour les nuancer, il convient de rappeler, d'une part à titre de comparaison, que pour la seule Gruyère, de 1978 à 1994, 160 projets d'infrastructures, portant sur un coût total de 339 millions de francs ont bénéficié de 65 millions de francs d'aide LIM fédérale et de 11 millions de francs d'aide LIM cantonale<sup>31</sup>. Dans l'actualité plus récente, toujours à titre de comparaison, citons l'intention du Conseil d'Etat vaudois de verser une première enveloppe de 12,8 millions de francs d'aides à fonds perdu pour le développement économique et touristique des Alpes vaudoises. D'ici 2020, les aides totales à fonds perdu pour ce programme devrait s'élever à 46 millions de francs<sup>32</sup>.

Il est par contre évident que, dans le contexte actuel, les aides financières fribourgeoises disponibles ne suffiront pas à soutenir tous les investissements projetés. Toujours dans l'optique de réaliser l'inventaire complet des projets, il faudrait trois fois plus de moyens pour les 15 prochaines années que le FET a

<sup>30</sup> 1'368'169'385 x 61'213'735 / 449'755'430

<sup>31</sup> Gaudard, 1995, p. 61

<sup>32</sup> La Liberté, 23 mars 2016, p. 14.

pu mettre à disposition pour les 36 dernières années! Ce calcul est certes très sommaire. Il ne tient par exemple pas compte de l'évolution des taux d'intérêt, de la différence entre aides ordinaires et extraordinaires et de l'évolution du contexte légal. Il en ressort néanmoins que tout ne sera pas possible et qu'il faudra fixer des priorités.

L'approche proposée dans le tableau 3 analyse trois scénarios et détermine les moyens financiers nécessaires en fonction des trois priorités. Ainsi, en cas de réalisation de l'entier<sup>33</sup> de l'inventaire, en anticipant un même facteur de dépôt que sur les 36 dernières années<sup>34</sup>, 125'049'846 francs seraient nécessaires pour des aides financières aux projets de priorité 1, 26'787'108 francs pour les projets de priorité 2, et 34'377'047 francs pour les projets de priorité 3. La projection de tous les projets futurs pour une région touristique sur 15 ans n'étant pas chose facile et la faisabilité détaillée des projets n'ayant pas encore pu être faite, ce scénario ne se réalisera probablement pas.

Le tableau 3 propose par conséquent un scénario « minimal » qui anticipe que 50% de l'inventaire des projets serait déposé pour une aide financière au FET, ainsi qu'un scénario « moyen » avec 75%. Il est fort probable que le scénario « minimal » se réalise, le FET étant aujourd'hui connu par une majorité des acteurs touristiques. De plus, le fait d'établir un inventaire devrait inciter les régions à encourager les intéressés à déposer leur projet. Si ce scénario « minimal » devait se concrétiser, 62'524'923 francs seraient nécessaires pour soutenir financièrement les projets de priorité 1. De plus, pour réaliser également les projets de priorité 2 et 3, en tout, 93'107'001 francs seraient nécessaires.

Il est à souligner que ces 63 millions pour les 15 prochaines années correspondent environ aux 61 millions d'aides financières que le FET a pu accorder durant les 36 dernières années. Même si la pratique de soutien devait se restreindre aux projets en priorité 1, il faudrait donc prévoir plus que le double pour les aides financières. Pour mémoire, les 61 millions des 36 dernières années comprennent deux aides extraordinaires accordées aux remontées mécaniques à hauteur de 12,6 millions de francs (1997) et 25,2 millions de francs (2008).

La NPR est également une aide à considérer pour donner l'impulsion à des projets sélectionnés. Elle comporte un volet « Innovation touristique » qui vise la simplification des structures touristiques, la valorisation des singularités fribourgeoises et la relance du développement des infrastructures. Dans le cadre de la stratégie cantonale, pour la période 2016-2019, un montant de 1'326'000 francs est prévu ainsi que des prêts à hauteur de 4'000'000 francs. Il est fort probable que la NPR soit sollicitée pour les projets qui remplissent ses critères d'obtention.

---

<sup>33</sup> FET-MAX (100%)

<sup>34</sup>  $61'213'735 / 449'755'430 = 0.13610$

## 7 Conclusions

Les objectifs de développement touristique de la Vision 2030 ont-ils une chance d'être réalisés d'ici son échéance à 15 ans ? Le catalogue du document de référence liste 42 objectifs, dont 28 concernent directement les régions et doivent ressortir des stratégies régionales. La synthèse des investissements proposés par les régions<sup>35</sup> montre que tous ces objectifs répertoriés dans le document-cadre sont adressés dans une ou plusieurs régions. Au vu de l'étendu de l'inventaire des projets, rien ne laisse conceptuellement supposer que ces objectifs ne puissent être atteints.

Une estimation très sommaire basée sur les fréquences futures des prestataires après réalisation du catalogue de développement proposé laisse apparaître une contribution *directe* de 1,23 milliard de francs par année. En appliquant pour comparaison le facteur 2,0 retenu à l'origine du document de référence Vision 2030, d'un point de vue de *la demande*, *l'objectif quantitatif global de doubler la contribution économique de 1 à 2 milliards de francs promettrait d'être atteint*. Ce calcul théorique résulte en une contribution économique *totale* annuelle de 2,46 milliards de francs en 2030.

La consultation des régions touristiques a fait ressortir des conditions-cadres communes qui doivent être réunies pour la réalisation du catalogue des investissements dans *l'offre*. Parmi ces mesures préparatoires indispensables, on trouve notamment une étude de positionnement des stations de ski. Une task force devra être créée pour le développement hôtelier et parahôtelier, avec la mission notamment de faciliter la recherche d'investisseurs. Un concept commun aux régions préalpines doit être élaboré afin de développer le tourisme à l'alpage et à la ferme, en accordant une attention particulière à la problématique des chalets d'alpages qui sont en voie de désaffectation. La plupart des régions proposant la réalisation d'une maison du tourisme ou du terroir, ces initiatives doivent être coordonnées et mises en réseau. L'opportunité de réunir les séminaires au vert doit être étudiée. Afin de mobiliser la population fribourgeoise et y ancrer la volonté de coopération, une plateforme de tourisme collaboratif doit être réalisée. Se rajoute finalement à cette liste des conditions-cadres indispensables, la tâche permanente de rénover, étendre et développer les équipements hôteliers et para-hôteliers existants.

Les projets répertoriés nécessiteront de l'espace et des investissements. D'un point de vue de *l'aménagement du territoire*, il est indispensable de procéder à un inventaire des terrains disponibles dans chaque commune touristique qui permettront le développement des projets esquissés. Cette démarche doit être concertée avec la rédaction du nouveau plan directeur cantonal et se traduire dans une certaine flexibilité sur le plan d'aménagement régional et local. Pour les remontées mécaniques en particulier, une enveloppe d'investissements globale a été déterminée pour des projets concernant notamment leur extension. Les intentions de développement consolidées dans ce rapport devront par la suite être approfondies sous forme d'un inventaire détaillé et

---

<sup>35</sup> Annexe 20



exhaustif. Ceci afin d'élaborer les fiches de projet exigés par le nouveau plan directeur cantonal. Il en va de même pour tout nouveau projet d'une certaine ampleur.

Concernant les moyens financiers, l'analyse montre que, dans le contexte actuel, peu importe le scénario et les priorités, les moyens à disposition du Fonds d'Équipement Touristique et de la Nouvelle Politique Régionale ne suffiront probablement pas à soutenir la réalisation totale de cet inventaire des infrastructures avec des aides financières. Il est également fort probable que pour concrétiser même les projets en priorité 1, une nouvelle aide extraordinaire soit nécessaire pour pérenniser les équipements existants.

La méthode de priorisation des investissements en fonction de la contribution économique existante s'expose à certaines limites : l'approche retenue pour ce rapport se base sur une contribution théorique<sup>36</sup>, calculée en fonction des fréquences des prestataires. Tous les chiffres sont par conséquent à interpréter avec prudence. Les dépenses standards ainsi que les multiplicateurs régionaux appliqués devront être validés durant les années à venir par l'Observatoire fribourgeois du tourisme par des enquêtes dans le terrain<sup>37</sup>. La Nouvelle Politique Régionale soutient cette validation par une aide financière au projet « Etude d'impact économique du tourisme fribourgeois » de l'Union fribourgeoise du Tourisme. La cohérence des chiffres évoluera positivement avec l'avancement des vérifications. L'Observatoire s'est donné la mission de tenir à jour et de « faire vivre » l'inventaire des 233 prestataires et de calculer périodiquement leur contribution économique en guise de comparaison. Les éventuels doublons encore significatifs dans les fréquences, par exemple, pourront ainsi être identifiés et éliminés.

En matière de parahôtellerie, la présente analyse ne tient compte que des nuitées générées dans le périmètre des sociétés de développement. Ceci afin de concentrer le débat sur les pôles touristiques. Pour la mise en conformité des contingents parahôtelières commercialisables (Lex Weber), l'étude devra être étendue également aux fréquences en dehors des sociétés de développement.

La priorisation des investissements futurs présentée dans ce rapport fournit *une* perspective macro-économique pour dimensionner les scénarios de dépôt et répondre à la question globale des postulants « de chiffrer les moyens financiers que le canton doit mettre en œuvre pour le développement de toutes les régions ». Cette perspective macro-économique ne permet à elle seule pas encore un tri des projets individuels en vue d'un soutien financier éventuel. Pour de telles décisions, les instances respectives doivent également tenir compte des aspects micro-économiques.

A titre d'exemple, la construction d'un nouvel hôtel à Romont ou aux Paccots ne se retrouverait qu'en priorité 3 du point de vue de l'analyse macro-économique retenue, alors que d'un point de vue micro-économique, une telle

---

<sup>36</sup> Desk research

<sup>37</sup> Field research

entreprise aurait toutes les chances de réussir en raison du manque prononcé de capacités hôtelières dans ces deux régions. De plus, les investissements pour la pérennisation des infrastructures existantes n'ont été estimés que pour celles qui contribuent le plus à l'économie de la région. Or, il est envisageable qu'une infrastructure qui contribue à l'économie dans une moindre mesure puisse tout de même présenter un intérêt du point de vue micro-économique. L'inventaire global consolidé dans ce rapport devra donc être précisé au cas par cas pour chaque projet sur un plan régional, en suivant sa propre logique fine de priorisation. Dans la suite des travaux liés au présent rapport, il pourrait être opportun d'élaborer un cadre d'analyse combinant les perspectives micro- et macro-économiques afin d'évaluer les futurs projets sur la base d'une appréciation complète<sup>38</sup>.

Les axes stratégiques finalement, sont le fruit de séances de travail avec les Organisations touristiques régionales. Dans certaines régions, des séances consultatives ont déjà été organisées pour valider ces axes auprès des communes et des prestataires. Sur ce plan, la prochaine étape consistera au développement et à la rédaction de stratégies régionales pour prioriser les infrastructures de chaque région. Ces affinements régionaux de la méthode pallieront à terme à la limitation globale de cet inventaire qui représente *une* vue d'ensemble à un moment précis. Pour être crédible, tout développement touristique futur devra finalement s'orienter à la réalité régionale, à la volonté des prestataires, des communes, ainsi que des investisseurs et s'inscrire dans une observation continue dans le temps.

Les postulants posent également la question des moyens humains nécessaires à la réalisation de la Vision 2030. Cet aspect n'est pas traité par le présent rapport. Il fera l'objet du projet « DMO X – Lean Destination Management FRIBOURG REGION », qui démarre en été 2016 et pour lequel l'UFT et les OTR reçoivent un soutien substantiel de la part du programme innotour de la Confédération.

*Pour résumer, les chances de réaliser les objectifs de la Vision 2030 d'ici son échéance à 15 ans restent intactes, pour autant que les conditions-cadres nécessaires à ce développement touristique soient garanties et que les instances politiques cantonales, régionales et locales s'engagent à mettre les moyens à disposition pour soutenir financièrement les projets prioritaires.*

---

<sup>38</sup> Annexe 21

## 8 Références

Aubert, M., Borzykowski, N. et Da Costa, P. (2014). *Perspective de l'économie neuchâteloise : panorama touristique*. Neuchâtel, Suisse : Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.

Collaud, L. (2015). *Présent et avenir du tourisme à Schwarzsee – Analyse de la contribution économique du tourisme et conséquences potentielles de la dégradation de l'environnement lacustre*. Lausanne, Suisse : Université de Lausanne – Faculté des géosciences et de l'environnement.

Frey, R. et Häusel, U. *Regionalmultiplikator. Zur Transformation der formellen primären in die effektive sekundäre Kaufkraftinzidenz. Methodisches Papier im Rahmen des Nationalfonds-Projektes „Regionale Disparitäten und Spillovers“*. Basel, Suisse, 1983.

Gaudard, G. *Les chances et les risques du tourisme dans les régions suisses de moyenne montagne*. Revue de géographie alpine, vol. 83 (3), pp. 51-64, 1995.

Laesser C. & P. Beritelli, *Aufruf für mehr Systemdenken im Tourismus*. IMPacts Ausgabe 10 – Dezember 2015.

Scherly, F. *Tourisme fribourgeois et impact économique des sociétés de remontées mécaniques gruériennes*. Bulle/Montreux, 1993.

Steiner, T., Scaglione, M., Collaud, L. & J. Stettler. *View onto the Schwarzsee - Assessing the economic value of scenic factors*. AIEST conference, Lijiang, China, 2015.

Strauf, S. et Behrendt, H. *Regionalwirtschaftliche Effekte der Hochschulen im Kanton Luzern*. Saint-Gall, Suisse: Institut für Öffentliche Dienstleistungen und Tourismus, 2006.

UFT, *Vision 2030 – Stratégie de développement pour le tourisme fribourgeois*. 2009.

WTTC, *Travel & Tourism Economic Impact analysis – Switzerland*. 2015.

## 9 Annexes

Les documents liés à l'annexe (annexes n° 1 à 21) sont disponibles uniquement sur Internet, à l'adresse suivante:  
<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/berichte/>

## Bericht 2015-DEE-24

11. Oktober 2016

### des Staatsrats an den Grossen Rat zum Postulat 2013-GC-79 Nadine Gobet/Yvan Hunziker – Touristische Infrastrukturen im Kanton

Wir unterbreiten Ihnen einen Bericht zum Postulat 2013-GC-79 über die touristischen Infrastrukturen im Kanton, das von Grossrätin Nadine Gobet und Grossrat Yvan Hunziker eingereicht wurde.

#### 1. Einleitung

Mit dem am 10. Oktober 2013 eingereichten und begründeten Postulat weisen Grossrätin Nadine Gobet und Yvan Hunziker darauf hin, dass die Freiburger Tourismusstrategie «Vision 2030» unter den Punkten, die die Entwicklung des Freiburger Tourismus hemmen, Folgendes anführt: «allgemeine Leistungen und Infrastrukturen im Verkehrsbereich, die zu verbessern sind, vor allem die erneuerungsbedürftigen Seilbahnen».

Sie anerkennen, dass die Vision 2030 die Strategie des Kantons in Bezug auf das Destination Management vertieft behandelt. Ihrer Meinung nach liegt die Schwäche der «Vision 2030» darin, dass sie keine Strategie zu den erforderlichen Investitionen des Kantons in die touristischen Infrastrukturen beinhaltet und auch keine allgemeinen Angaben zu den Prioritäten und den zu investierenden Mitteln macht.

Aufgrund dieses Sachverhalts verlangen die Verfasser des Postulats, dass der Staatsrat:

- a) eine Bestandesaufnahme der touristischen Entwicklungsziele unseres Kantons macht;
- b) die finanziellen und personellen Mittel beziffert, die der Kanton für die Entwicklung aller Regionen einsetzen muss;
- c) eine Bestandesaufnahme der für die Entwicklung des Freiburger Tourismus erforderlichen Infrastrukturen macht und beschreibt, was bereits unternommen wurde und was mittel- und langfristig noch zu tun ist. Das Dokument muss die Voralpen, Städte und die Seenregion abdecken und alle Arten von Infrastrukturen behandeln (Beschneungsanlagen, Hotellerie, Seefahrt, usw.);
- d) beurteilt, wie die Chancen stehen, dass die in der Vision 2030 aufgeführten Ziele innerhalb der verbleibenden Zeit von knapp 17 Jahren erreicht werden.

In seiner Antwort vom 17. März 2014 hebt der Staatsrat die Bedeutung des Tourismus für die Freiburger Wirtschaft her-

vor und begrüsst die positive Entwicklung des Freiburger Tourismus. Der Staatsrat ruft die ausserordentlichen Finanzhilfen des Tourismusförderungsfonds in Erinnerung, die den Freiburger Seilbahnen gewährt wurden: bedingt rückzahlbare Darlehen in der Höhe von 11,9 Millionen Franken im Jahr 1996, beziehungsweise 25,2 Millionen Franken im Jahr 2008 sowie ein zusätzlicher Verpflichtungskredit von 619 563 Franken im Jahr 2011. Neben diesen ausserordentlichen Finanzhilfen wurden auch ordentliche Finanzhilfen des Tourismusförderungsfonds gewährt, von denen alle Regionen und Tourismussektoren profitiert haben.

Der Staat unterstützt die Umsetzung der Vision 2030, indem er die für eine nachhaltige Entwicklung des Freiburger Tourismus benötigten Rahmenbedingungen, Strukturen und Instrumente bereitstellt. Er verfolgt damit das Ziel, die Tourismusbranche zu stärken und zu diversifizieren. Der Staatsrat erklärt, dass der Kanton Freiburg mit der Vision 2030 über einen Referenzrahmen für die nachhaltige Entwicklung eines Tourismus verfügt, der sich das natürliche und kulturelle Erbe des Kantons und die besonderen Eigenschaften seiner geografischen Regionen zu Nutze macht (Frage a).

Angesichts der Entwicklung des Schweizer Tourismus hält es der Staatsrat für sinnvoll, ein zusätzliches Inventar der erforderlichen Investitionen aufzustellen, obwohl der Freiburger Tourismus eine positive Dynamik aufweist und sich der Staat bereits stark einsetzt. Dieses Inventar kann daraufhin den verfügbaren finanziellen Mitteln gegenübergestellt werden, damit die Prioritäten festgesetzt werden können.

Das Referenzwerk Vision 2030 enthält die touristischen Entwicklungsziele auf kantonaler Ebene (Vision 2030, S. 34–51). Damit diese Ziele erreicht werden können, stützt sich der Kanton auf die Zusammenarbeit der Regionen, die ihre eigenen touristischen Entwicklungsstrategien aufstellen müssen (Vision 2030, S. 34 und 46, Ziele A5 und 81). Zur Ergänzung der Inhalte der kantonalen Strategie bestätigt der Staatsrat die Notwendigkeit, diese regionalen Strategien in Zusammenarbeit mit den Gemeinden, den Tourismusorganisationen und den touristischen Dienstleistungserbringern (Seilbahnen, Gastgewerbe, Schifffahrtsgesellschaften, Mobilität usw.) aufzustellen.

Aus der Sammlung und Synthese dieser regionalen Strategien ergibt sich ein vollständiges Inventar der auf allen Ebenen benötigten Mittel. Gestützt darauf kann danach objektiv beurteilt werden, wie die Chancen stehen, dass die in der Vision 2030 formulierten Ziele erreicht werden.

Das von Nadine Gobet und Yvan Hunziker eingereichte Postulat wurde vom Grossen Rat an seiner Sitzung vom 24. Juni 2014 mit 59 Ja-Stimmen, 0 Nein-Stimmen und einer Enthaltung erheblich erklärt.

## 2. Studienauftrag

Für die Ausarbeitung dieses Berichts hat die Volkswirtschaftsdirektion (VWD) den Freiburger Tourismusverband (FTV) mit der Koordination der Analysen betraut. Eine Arbeitsgruppe mit Vertreterinnen und Vertretern der sieben regionalen Tourismusorganisationen, den Abteilungen des FTV und von Innoreg FR wurde geschaffen. Die vollständige Studie, die von der Arbeitsgruppe aufgestellt wurde, befindet sich im Anhang zum vorliegenden Bericht.

## 3. Studienresultate

Der Bestand wurde mithilfe der Archive des Tourismusförderungsfonds (TFF) und der neuen Regionalpolitik (NRP) analysiert. Von 1979 bis 2015 wurden über den TFF Finanzhilfen in der Höhe von insgesamt 61,2 Millionen Franken für Tourismusprojekte gewährt. Die Gesamtinvestitionen für diese Projekte belaufen sich auf 450 Millionen Franken. Seit Einführung der NRP (2008) wurden für Tourismusprojekte A-fonds-perdu-Beiträge in der Höhe von 2,6 Millionen Franken und rückzahlbare Darlehen in der Höhe von 2,3 Millionen Franken (unter Berücksichtigung der Stabilisierungsmassnahmen) gewährt.

Im zweiten Halbjahr 2015 wurden Gespräche mit den Verantwortlichen der regionalen Tourismusorganisationen geführt. Diese Gespräche ermöglichten es, die strategischen Entwicklungsachsen für die einzelnen Regionen bis 2030 zu identifizieren. Falls alle Projekte, die in diesem Rahmen aufgelistet wurden, realisiert werden, wäre eine Gesamtinvestition von **1,4 Milliarden Franken** in den nächsten fünfzehn Jahren nötig. Sollten alle Projekte über den TFF unterstützt werden, müssten in den kommenden fünfzehn Jahren **186 Millionen Franken** für Finanzhilfen bereitgestellt werden.

Es ist offensichtlich, dass die Mittel, die für die Förderung der touristischen Entwicklung zur Verfügung stehen, nicht ausreichen werden. Folglich müssen Prioritäten gesetzt werden. Die Priorität der künftigen Projekte wurde anhand ihres gesamten Beitrags an die Wirtschaft festgelegt. Weiter wurde davon ausgegangen, dass die Investitionen vorrangig in den Regionen und Sektoren getätigt werden müssen, in denen das wirtschaftliche Gewicht des Tourismus bereits gross ist.

Diesen Schätzungen zufolge müsste der TFF **in den kommenden fünfzehn Jahren** über finanzielle Mittel in der Höhe von **63 Millionen Franken** verfügen, damit die Projekte der höchsten Prioritätsstufe unterstützt werden können. Folglich würden die Mittel des Fonds auch dann nicht ausreichen, wenn sich die Finanzhilfe auf die Projekte der höchsten Prioritätsstufe beschränken würde.

Die NRP kann ebenfalls Beiträge leisten, um bestimmte Projekte zu fördern. Ein Bereich der NRP ist die «Touristische Innovation», die auf die Vereinfachung der touristischen Strukturen, die touristische Nutzung der Freiburger Besonderheiten und die Ankurbelung der Infrastrukturentwicklung abzielt. Im Rahmen der kantonalen Strategie stehen **für den Zeitraum 2016–2019 Mittel über einen Betrag von 1,3 Millionen Franken sowie** Darlehen in der Höhe von **4 Millionen Franken** zur Verfügung. Es ist sehr wahrscheinlich, dass NRP-Beiträge für Projekte beantragt werden, die die Förderbedingungen erfüllen.

Für die Prüfung der wirtschaftlichen Bedeutung wurde ein Inventar der Beiträge von 233 touristischen Dienstleistungserbringern des Kantons Freiburg an die Wirtschaft mit Stand am 31. Dezember 2015 aufgestellt. Die Prüfung hat ergeben, dass der direkte Beitrag des Tourismus an die Wirtschaft schätzungsweise 662 Millionen Franken pro Jahr beträgt. Wird dieser Betrag mit dem Faktor 2 multipliziert wie im Dokument, das der Vision 2030 zugrunde liegt und auch die indirekten und induzierten Wirkungen berücksichtigt, beläuft sich der wirtschaftliche Beitrag des Freiburger Tourismus Ende 2015 insgesamt auf 1,32 Milliarden Franken pro Jahr.

## 4. Weiterführende Arbeiten

Die Anhörung der Tourismusregionen hat gezeigt, welche gemeinsamen Rahmenbedingungen erfüllt sein müssen, damit die künftigen Investitionen realisiert werden können. So ist unter den unerlässlichen Vorbereitungsmaßnahmen als erstes eine Studie über die Position der Skistationen zu erwähnen. Ausserdem muss eine Arbeitsgruppe für die Entwicklung der Hotellerie und der Parahotellerie geschaffen werden, die namentlich die Aufgabe haben wird, die Suche nach Investoren zu erleichtern. Ein gemeinsames Konzept für die Voralpenregionen muss ausgearbeitet werden, um den Alphütten- und Bauernhof-tourismus zu entwickeln. Diesbezüglich ist es wichtig, Überlegungen zu den Alphütten anzustellen, die vor der Stilllegung liegen. Eine vertiefte Studie muss zu diesem Thema aufgestellt werden. Da die meisten Regionen den Bau eines Hauses des Tourismus oder der regionalen Spezialitäten vorschlagen, müssen diese Vorschläge koordiniert und vernetzt werden.

Ein Gesamtkonzept für die touristische Nutzung historischer Städte im ganzen Kanton muss nach dem Vorbild



der Freiburger Altstadt aufgestellt werden. Die Möglichkeit, Seminare im Grünen zu entwickeln, muss ebenfalls geprüft werden. Um die Freiburger Bevölkerung zu mobilisieren, und sie zum Mitmachen zu animieren, muss eine Plattform für Tourismus mit Kontakt zu Einheimischen realisiert werden. Die Liste der unerlässlichen Rahmenbedingungen wird abgeschlossen mit der ständigen Aufgabe, die bestehenden Hotellerie- und Parahotellerie-Infrastrukturen zu renovieren, zu erweitern und weiterzuentwickeln.

Die aufgelisteten Projekte benötigen Raum und Investitionen. Im Bereich der Raumplanung ist es deshalb wichtig, in jeder touristischen Gemeinde ein Inventar der verfügbaren Parzellen aufzustellen. Diese werden die Entwicklung der skizzierten Projekte ermöglichen. Dieser Schritt muss in gegenseitiger Absprache erfolgen, indem ein neuer kantonaler Richtplan aufgestellt und hinsichtlich der Regional- und Ortsplanung eine gewisse Flexibilität gezeigt wird.

Insbesondere für die Bergbahnen müssen die Entwicklungsabsichten künftig vertieft werden, indem ein genaues und abschliessendes Inventar aufgestellt wird. Auf diese Weise können die Projektblätter ausgearbeitet werden, die vom neuen kantonalen Richtplan verlangt werden. Dasselbe gilt für alle neuen Projekte von einer gewissen Bedeutung.

Die Verfasser des Postulats stellen auch die Frage der personellen Mittel, die zur Realisierung der Vision 2030 benötigt werden. Dieser Aspekt wird im vorliegenden Bericht nicht behandelt. Er wird hingegen im Rahmen des Projekts «DMO X – Lean Destination Management FRIBOURG REGION» behandelt, das im Sommer 2016 angelaufen ist und für das der FTV und die regionalen Tourismusorganisationen eine substantielle Unterstützung aus dem Programm Innotour des Bundes erhalten.

## 5. Schluss

Da das Inventar der skizzierten künftigen Projekte sehr umfangreich ist, gibt es in dieser Hinsicht keinen Grund zur Annahme, dass die Ziele der Vision 2030 nicht erreicht würden. Auch in Bezug auf die Nachfrage könnte das Gesamtziel, den wirtschaftlichen Beitrag von einer auf zwei Milliarden Franken zu verdoppeln, erreicht werden.

Was die finanziellen Mittel des Staats betrifft, zeigt die Studie, dass zum heutigen Stand der Dinge und unabhängig von den Szenarien und Prioritäten nicht alle im Inventar aufgeführten Infrastrukturen unterstützt werden können. Die über den Tourismusförderungsfonds und die neue Regionalpolitik bereitgestellten Finanzhilfen werden voraussichtlich nicht dafür ausreichen. Es ist auch sehr wahrscheinlich, dass sogar zur Umsetzung der vorrangigen Projekte eine erneute ausserordentliche Hilfe nötig wäre, um den Fortbestand der bestehenden Infrastrukturen zu sichern. Es muss sehr wahrscheinlich damit gerechnet werden, dass für die Umsetzung

der Ziele mehr Zeit benötigt wird. Denn im Vergleich zu den Vorjahren würden die nach Bericht geplanten Massnahmen eine starke Beschleunigung des Umsetzungsrhythmus bedeuten. Dies würde eine Vervielfachung des erforderlichen Investitionsvolumens und damit auch eine Zunahme der Gesuche um Beiträge der öffentlichen Hand nach sich ziehen.

Zusammenfassend sind die Ziele der Vision 2030 innerhalb von fünfzehn Jahren immer noch realisierbar, sofern die Rahmenbedingungen für diese touristische Entwicklung geschaffen werden und die lokalen, regionalen und kantonalen politischen Instanzen sich dazu verpflichten, soweit möglich die Mittel zur Verfügung zu stellen, die für die finanzielle Unterstützung der vorrangigen Projekte benötigt werden.

In diesem Rahmen wird der Staatsrat diese Überlegungen in sein Regierungsprogramm 2017–2021 sowie in den damit verbundenen Finanzplan aufnehmen.

Wir laden Sie ein, von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen.

---

### Anhang:

—  
Steiner, T., Collaud, L. & J. Nicolet «Wirtschaftlicher Beitrag und Entwicklungsaussichten der Freiburger Tourismusbranche».

# Wirtschaftlicher Beitrag und Entwicklungsaussichten der Freiburger Tourismusbranche

---

## *Antwortentwurf zum Postulat Gobet / Hunziker*

Thomas Steiner, Direktor des Freiburger Tourismusverbands  
Laura Collaud, Freiburger Tourismusverband, Freiburger  
Tourismusobservatorium  
Joëlle Nicolet, Koordinatorin Innoreg FR

### *in Zusammenarbeit mit*

Eliane Celeschi, Direktorin des Tourismusbüros Romont und Region  
Sophie Reymond, Direktorin des Tourismusbüros Châtel-St-Denis/Les Paccots  
und Region  
Elisabeth Ruegsegger, Direktorin des Regionalverbands See  
Laurent Mollard, Direktor von Estavayer/Payerne Tourisme  
Pascal Charlet, Direktor von La Gruyère Tourisme  
Cédric Clément, Direktor von Freiburg Tourismus und Region  
Adolf Kaeser, Direktor von Schwarzsee-Senseland Tourismus

Freiburg, 14. April 2016

## Zusammenfassung

Wie stehen die Chancen, dass die in der Vision 2030 festgelegten Ziele innert der verbleibenden Zeit von 15 Jahren erreicht werden? Und wie können sie umgesetzt werden?

Zur Beantwortung dieser globalen Fragen von Nadine Gobet und Yvan Hunziker, der Verfasser des Postulats, koordiniert der Freiburger Tourismusverband eine Studie. Dazu werden eine Standortbestimmung gemacht, regionale strategische Handlungsachsen definiert und Projekte zum Fortbestand und zur künftigen Entwicklung des Tourismus identifiziert.

In einem ersten Schritt wurde der jährliche wirtschaftliche Gesamtbeitrag von 233 touristischen Dienstleistern des Kantons ermittelt. Aus dieser Analyse wird ersichtlich, dass der Tourismus jährlich direkt rund 660 Millionen Franken an die Freiburger Wirtschaft beiträgt. Wird die indirekte und induzierte Wirkung dazu gezählt, so beträgt die jährliche wirtschaftliche Gesamtleistung des Freiburger Tourismus 935 Millionen Franken pro Jahr.

In einem zweiten Schritt wurden strategische Entwicklungsachsen für jede touristische Region definiert und ein Inventar der künftigen Investitionsabsichten erstellt. Dabei handelt es sich um Vorschläge, die der Einschätzung der politischen Instanzen überlassen werden. Sollen alle Projekte dieser Liste umgesetzt werden, dann würde dies für die nächsten 15 Jahre Gesamtinvestitionen in der Höhe von 1,4 Milliarden Franken erfordern.

Die Entwicklung dieser Infrastrukturen würde es erlauben, bis 2030 das globale Ziel der Vision 2030 zu erreichen, nämlich den wirtschaftlichen Gesamtbeitrag des Freiburger Tourismus auf 2 Milliarden Franken pro Jahr zu steigern.

Aus der Analyse sämtlicher vom Tourismusförderungsfonds unterstützten Projekte wird ersichtlich, dass zwischen 1979 und 2015 rund 450 Millionen Franken in die Entwicklung des touristischen Angebots investiert wurden. Der Staat hat diese Entwicklung mit etwas mehr als 60 Millionen Franken unterstützt.

Die erforderlichen Mittel zur Unterstützung dieser Investitionen übersteigen sehr wahrscheinlich die finanziellen Mittel des Tourismusförderungsfonds und der neuen Regionalpolitik. Deshalb werden die Projekte in einem nächsten Schritt priorisiert. Dies geschieht auf der Basis der bestehenden Wirtschaftsleistung. Aus dieser Analyse folgt, dass die zurzeit zur Verfügung stehenden Anreizmittel für die touristische Entwicklung auch dann nicht ausreichen dürften, wenn nur Projekte erster Priorität umgesetzt würden. Dies wären Projekte in denjenigen Gebieten und Sektoren, die aus kantonaler und regionaler Sicht einen wichtigen wirtschaftlichen Beitrag leisten.

*Der Bericht schliesst mit der Feststellung, dass das Erreichen der in der Vision 2030 definierten Ziele innert einer Frist von 15 Jahren möglich bleibt, wenn die für diese Entwicklung unumgänglichen Rahmenbedingungen garantiert werden und wenn sich die kantonalen, regionalen und lokalen politischen Instanzen zur finanziellen Unterstützung der prioritären Projekte verpflichten.*

## Résumé

Les objectifs de développement touristique de la Vision 2030 ont-ils une chance d'être réalisés d'ici son échéance à 15 ans et comment les atteindre ?

Pour répondre à cette question globale des postulants Nadine Gobet et Yvan Hunziker, l'Union fribourgeoise du Tourisme a coordonné une étude portant sur l'analyse des infrastructures existantes, la définition des axes stratégiques régionaux, ainsi que l'identification des projets de pérennisation et de développement futur du tourisme.

Dans un premier temps, la contribution économique annuelle totale de 233 prestataires touristiques du canton a été répertoriée. Ces analyses montrent qu'en 2015, le tourisme contribue directement à l'économie fribourgeoise à hauteur de 660 millions de francs par année. Si on tient compte des effets indirects et induits, la contribution économique totale du tourisme fribourgeois s'élève à 935 millions de francs par année.

Dans un deuxième temps, des axes stratégiques de développement ont été définis par chaque région touristique. Suite à ce travail, un inventaire des intentions d'investissements futurs a été établi. Il s'agit d'un catalogue de propositions, laissées à l'arbitrage des appareils politiques. Si tous les projets figurant dans cette liste devaient être réalisés, un investissement global de l'ordre de 1,4 milliard de francs serait nécessaire pour les 15 prochaines années.

Ce développement des infrastructures permettrait d'atteindre, à l'horizon 2030, l'objectif global fixé dans la Vision 2030, soit 2 milliards de francs de contribution économique totale annuelle du tourisme fribourgeois.

Selon l'analyse des archives du Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg, des investissements totaux à hauteur de 450 millions de francs ont été consentis pour développer l'offre entre 1979 et 2015. L'Etat a soutenu ce développement avec des aides financières ordinaires et extraordinaires d'un peu plus de 60 millions de francs.

Les moyens nécessaires pour soutenir les investissements futurs évoqués dépasseront très probablement les ressources financières à disposition du Fonds d'équipement touristique et de la Nouvelle Politique Régionale. Une priorisation des projets a par conséquent été réalisée sur la base de la contribution économique existante. Il en ressort que, même pour réaliser les projets en priorité 1 – à contribution économique importante sur le plan cantonal et régional –, les moyens financiers qui sont actuellement à disposition des programmes d'incitation au développement touristique s'avèreront insuffisants.

*Au terme de cette étude, le rapport conclut que les chances de réaliser les objectifs de la Vision 2030 d'ici son échéance à 15 ans restent intactes, pour autant que les conditions-cadres nécessaires à ce développement touristique soient garanties et que les instances politiques cantonales, régionales et locales s'engagent à mettre les moyens à disposition pour soutenir financièrement les projets prioritaires.*

# Inhalt

---

<b>1</b>	<b>KONTEXT .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>RAHMEN UND METHODOLOGIE .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>ANALYSE DER BESTEHENDEN ANLAGEN .....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>EINFLUSS AUF DIE WIRTSCHAFT UND PRIORITÄTEN.....</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>REGIONALE ENTWICKLUNGSZIELE .....</b>	<b>12</b>
5.1	GREYERZERLAND .....	13
5.2	CHÂTEL-ST-DENIS / LES PACCOTS UND REGION .....	14
5.3	ESTAVAYER-LE-LAC / PAYERNE .....	15
5.4	ROMONT UND REGION.....	15
5.5	SCHWARZSEE.....	16
5.6	SEENREGION .....	17
5.7	FREIBURG.....	18
<b>6</b>	<b>BENÖTIGTE MITTEL .....</b>	<b>18</b>
<b>7</b>	<b>SCHLUSS.....</b>	<b>21</b>
<b>8</b>	<b>QUELLVERZEICHNIS .....</b>	<b>25</b>
<b>9</b>	<b>ANHÄNGE .....</b>	<b>25</b>



## 1 Kontext

Mit dem am 10. Oktober 2013 eingereichten und begründeten Postulat weisen Grossrätin Nadine Gobet und Grossrat Yvan Hunziker darauf hin, dass die Freiburger Tourismusstrategie «Vision 2030» unter den Punkten, die die Entwicklung des Freiburger Tourismus hemmen, Folgendes anführt: «allgemeine Leistungen und Infrastrukturen im Verkehrsbereich, die zu verbessern sind, vor allem die erneuerungsbedürftigen Seilbahnen».

Sie anerkennen, dass die Vision 2030 die Strategie des Kantons in Bezug auf das Destination Management vertieft behandelt. Ihrer Meinung nach liegt die Schwäche der «Vision 2030» darin, dass sie keine Strategie zu den erforderlichen Investitionen des Kantons in die touristischen Infrastrukturen beinhaltet und auch keine allgemeinen Angaben zu den Prioritäten und den zu investierenden Mitteln macht.

Aufgrund dieses Sachverhalts verlangen die Verfasser des Postulats, dass der Staatsrat:

- a) eine Bestandesaufnahme der touristischen Entwicklungsziele unseres Kantons macht;
- b) die finanziellen und personellen Mittel beziffert, die der Kanton für die Entwicklung aller Regionen einsetzen muss;
- c) eine Bestandesaufnahme der für die Entwicklung des Freiburger Tourismus erforderlichen Infrastrukturen macht und beschreibt, was bereits unternommen wurde und was mittel- und langfristig noch realisiert werden muss, wobei das Dokument die Voralpen, Städte und die Seenregion abdecken und alle Arten von Infrastrukturen behandeln muss (Beschneigungsanlagen, Hotellerie, Seefahrt, usw.);
- d) beurteilt, wie die Chancen stehen, dass die in der Vision 2030 aufgeführten Ziele innerhalb der verbleibenden Zeit von knapp 17 Jahren erreicht werden.

In seiner Antwort vom 17. März 2014 hebt der Staatsrat die Bedeutung des Tourismus für die Freiburger Wirtschaft hervor und begrüsst die positive Entwicklung des Freiburger Tourismus. Der Staatsrat ruft die ausserordentlichen Finanzhilfen des Tourismusförderungsfonds in Erinnerung, die den Freiburger Seilbahnen gewährt wurden: bedingt rückzahlbare Darlehen in der Höhe von 11 904 000 Franken im Jahr 1996, beziehungsweise 25 210 000 Franken im Jahr 2008 sowie ein zusätzlicher Verpflichtungskredit von 619 563 Franken im Jahr 2011. Neben diesen ausserordentlichen Finanzhilfen wurden auch ordentliche Finanzhilfen des Tourismusförderungsfonds gewährt, von denen alle Regionen und Tourismussektoren profitiert haben.

Der Staat unterstützt die Umsetzung der Vision 2030, indem er die für eine nachhaltige Entwicklung des Freiburger Tourismus benötigten Rahmenbedingungen, Strukturen und Instrumente bereitstellt. Er verfolgt damit das Ziel, die Tourismusbranche zu stärken und zu diversifizieren. Der Staatsrat erklärt, dass der Kanton Freiburg mit der Vision 2030 über einen Referenzrahmen für die nachhaltige Entwicklung eines Tourismus verfügt, der

sich das natürliche und kulturelle Erbe des Kantons und die besonderen Eigenschaften seiner geografischen Regionen zu Nutze macht (Frage a).

Angesichts der Entwicklung des Schweizer Tourismus hält es der Staatsrat für sinnvoll, ein zusätzliches Inventar der erforderlichen Investitionen aufzustellen, obwohl der Freiburger Tourismus eine positive Dynamik aufweist und sich der Staat bereits stark einsetzt. Dieses Inventar kann daraufhin den verfügbaren finanziellen Mitteln gegenübergestellt werden, damit die Prioritäten festgesetzt werden können.

Das Referenzwerk Vision 2030 zählt die touristischen Entwicklungsziele des Kantons auf (Vision 2030, S. 34-51). Damit diese Ziele erreicht werden können, stützt sich der Kanton auf die Zusammenarbeit der Regionen, die ihre eigenen touristischen Entwicklungsstrategien aufstellen müssen (Vision 2030, S. 34 und 46, Ziele A5 und 81). Zur Ergänzung der Inhalte der kantonalen Strategie bestätigt der Staatsrat die Notwendigkeit, diese regionalen Strategien in Zusammenarbeit mit den Gemeinden, den Tourismusorganisationen und den touristischen Leistungsträgern (Seilbahnen, Gastgewerbe, Schifffahrtsgesellschaften, Mobilität usw.) aufzustellen.

Die Zusammenstellung und Synthese dieser regionalen Strategien ergibt ein vollständiges Inventar der auf allen Ebenen benötigten Mittel. Gestützt auf dieses Inventar kann objektiv beurteilt werden, wie die Chancen stehen, dass die in der Vision 2030 formulierten Ziele erreicht werden. Dies ist das Ziel dieses Berichts.

Auf Antrag des Staatsrats nimmt der Grosse Rat an seiner Sitzung vom 24. Juni 2014 das Postulat von Grossrätin Nadine Gobet und Grossrat Yvan Hunziker an. Die Volkswirtschaftsdirektion, die für die Antwort zuständig ist, beauftragt den Freiburger Tourismusverband mit der Ausarbeitung des Berichts.

## 2 Rahmen und Methodologie

Die Verfasser des Postulats verlangen, dass ein Inventar der realisierten und zu realisierenden Tourismusinfrastrukturen aufgestellt, die benötigten finanziellen Mittel geschätzt und die Prioritäten festgelegt werden. Gegenstand der Analyse ist die gesamte Tourismusbranche des Kantons Freiburg.

Der Tourismus ist ein globales wirtschaftliches Phänomen und kann nur ganzheitlich untersucht werden.<sup>1</sup> Der Tourismus ist naturgemäss kein System mit einem einfachen Verhältnis zwischen Ursache und Wirkung. Die Kausalzusammenhänge dieses Systems sind komplex und stehen auch unter dem Einfluss anderer Wirtschaftsbereiche. Sie können nicht so einfach dargelegt werden wie bei technische Systemen oder Naturwissenschaften.

---

<sup>1</sup> Laesser & Beritelli, 2015 ; Gaudard, 1995

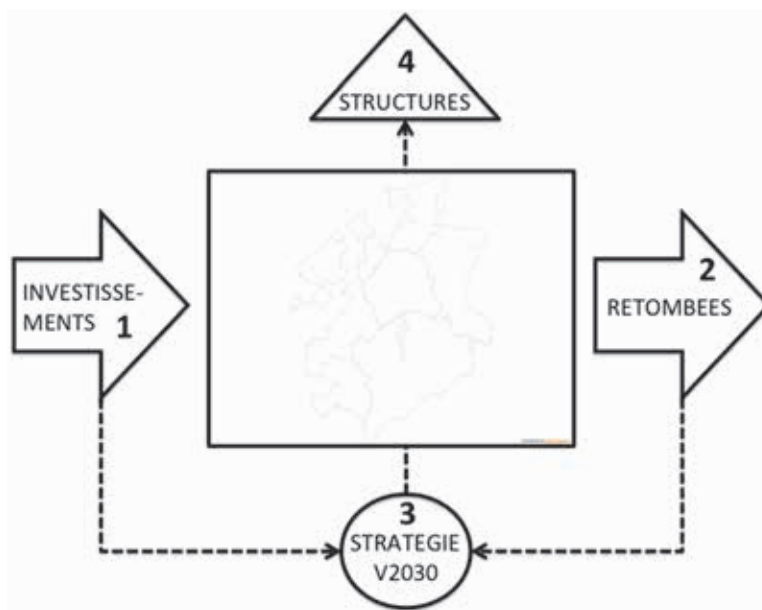


Abb. 1: Rahmen und Methodologie

Die gestellten Fragen werden deshalb mit einer ganzheitlichen Methode untersucht (Abb. 1), wobei folgende Punkte behandelt werden:

1. die bestehenden Anlagen respektive die realisierten Infrastrukturen (Frage c der Verfasser des Postulats);
2. die Wirkung, respektive der Nutzen des Tourismus für die Freiburger Wirtschaft (Kriterium für die Priorisierung);
3. die Erfassung der regionalen Entwicklungsziele (Frage c);
4. die benötigten Mittel für die zu realisierenden Infrastrukturen (Frage b);
5. die allgemeine Einschätzung, ob die Ziele der Vision 2030 realisierbar sind (Frage d) als Schlussfolgerung.

### 3 Analyse der bestehenden Anlagen

Der Bestand wurde anhand der Archive des Tourismusförderungsfonds (TFF) und der neuen Regionalpolitik (NRP) analysiert. Die Archivbestände des TFF gehen bis zum Jahr 1979 zurück. Die genaue Analyse dieses Archivs gibt Auskunft über 36 Jahre Tourismusinvestitionen im Kanton Freiburg sowie über die vom Staat geleisteten Finanzhilfen. Von 1979 bis 2015 hat der TFF Tourismusprojekte in allen Bezirken und Sektoren mit einem Gesamtinvestitionsvolumen von 449 755 430 Franken unterstützt, was einer durchschnittlichen jährlichen Investition von 12 493 206 Franken entspricht.<sup>2</sup>

Diese Zahlen berücksichtigen nicht die gesamten touristischen Investitionen. Die Liste der unterstützten Projekte<sup>3</sup> klammert namentlich Privatinvestitionen aus, wie etwa jene in Zweitwohnungen. Zur Unterstützung dieser Projekte

<sup>2</sup> Anhang 1

<sup>3</sup> Anhang 2

wurden über den TFF Finanzhilfen in der Höhe von insgesamt 61 213 735 Franken<sup>4</sup> gewährt. Im Durchschnitt wurden folglich 1 700 382 Franken pro Jahr an ordentlichen und ausserordentlichen Hilfen zugesprochen. Bis Ende 2015 hat der TFF 113 Projekte unterstützt.<sup>5</sup>

Die Investitionen und Finanzhilfen des TFF fallen je nach Tourismussektor<sup>6</sup> und Bezirk<sup>7</sup> sehr unterschiedlich aus. Bemerkenswert ist, dass sowohl die kumulierten Investitionen<sup>8</sup> wie auch die kumulierten Finanzhilfen<sup>9</sup> langsamer zunehmen. Diese Verlangsamung könnte ein Zeichen für die Reife des Freiburger Tourismus sein, insbesondere da die gesamten Übernachtungen im Kanton in der Hotellerie und der Parahotellerie seit 1994 stagnieren!<sup>10</sup> Die Übernachtungen sind jedoch nicht der einzige Tourismusindikator. Eine Verlangsamung bei den Investitionen, den Finanzhilfen und den Übernachtungen bedeutet also noch nicht zwingendermassen, dass sich der Beitrag des Tourismus an die Freiburger Wirtschaft allgemein verlangsamt.<sup>11</sup>

Im Zeitraum 2012-2015 wurden über die Neue Regionalpolitik (NRP) A-fonds-perdu-Beiträge in der Höhe von 1 269 260 Franken und ein rückzahlbares Darlehen von 375 000 Franken gewährt. Mit Hilfe dieser Beiträge konnten 17 Projekte des Bereichs Tourismus und natürliches und kulturelles Erbe der kantonalen Strategie realisiert werden.

#### **4 Einfluss auf die Wirtschaft und Prioritäten**

Die Prüfung der wirtschaftlichen Bedeutung stützt sich auf ein Inventar des Beitrags von 233 Freiburger Tourismusdienstleistern an die Wirtschaft. Dieses Inventar<sup>12</sup> wurde in Zusammenarbeit mit den regionalen Tourismusorganisationen aufgestellt und entspricht dem Stand vom 31. Dezember 2015. Die aufgeführten Werte basieren auf Schätzungen, die das Tourismusobservatorium in den nächsten Jahren noch mit Hilfe von Erhebungen bestätigen muss. Der direkte Beitrag der 233 Tourismusdienstleister an die Wirtschaft wird auf 662 383 169 Franken pro Jahr geschätzt.

Es gibt verschiedene Methoden, mit denen der gesamte wirtschaftliche Beitrag anhand dieses direkten Beitrags berechnet werden kann. Diese Methoden basieren auf der Verwendung eines Faktors, der sich gemäss dem World Travel & Tourism Council für die Schweiz auf 3,53<sup>13</sup> beläuft.<sup>14</sup> In Anwendung

---

<sup>4</sup> Anhang 3

<sup>5</sup> Anhang 4

<sup>6</sup> Anhang 5

<sup>7</sup> Anhang 6

<sup>8</sup> Anhang 7

<sup>9</sup> Anhang 8

<sup>10</sup> Anhang 9

<sup>11</sup> Laesser & Beritelli, 2015;

<sup>12</sup> Anhang 10

<sup>13</sup> Direkter, indirekter und induzierter Gesamtbeitrag von 48 Milliarden Franken / direkter Beitrag von 13,6 Milliarden Franken = 3,53

<sup>14</sup> WTTC, 2015

dieses Faktors sollte sich der gesamte Beitrag an die Wirtschaft auf 2,34 Milliarden Franken pro Jahr belaufen. Die Spezialisten auf dem Gebiet halten jedoch einen derartigen globalen Faktor für die Einschätzung des wirtschaftlichen Beitrags des Tourismus für heikel.<sup>15</sup>

In seiner Studie verwendet Professor Scherly<sup>16</sup> beispielsweise den Faktor 2,0. Der mit diesem Faktor multiplizierte Beitrag ergibt auf Ende 2015 einen gesamten wirtschaftlichen Beitrag des Freiburger Tourismus von 1,32 Milliarden<sup>17</sup> Franken pro Jahr. Dieser Faktor 2,0 wurde auch zur Bestimmung der Ausgangslage im Rahmen der Vision 2030<sup>18</sup> verwendet. So wurde zum Zeitpunkt der Publikation des Rahmendokuments der gesamte wirtschaftliche Beitrag des Freiburger Tourismus auf 1 Milliarde Franken im Jahr 2009 geschätzt.

Der gesamte Beitrag des Tourismus an die Freiburger Wirtschaft wäre demzufolge in sechs Jahren um 320 Millionen Franken angestiegen (von 2010 bis 2015). Eine einfache lineare Hochrechnung würde es erlauben, die Frage zu den Chancen, dass die qualitativen Ziele der Vision 2030 bis ins Jahr 2030 erreicht werden (Frage d der Verfasser des Postulats), annähernd zu beantworten. Gemäss dieser sehr oberflächlichen Berechnung würde sich der gesamte wirtschaftliche Beitrag im Jahr 2030 auf 2,12<sup>19</sup> Milliarden Franken belaufen. An dieser Stelle könnte man sich mit den angestellten Analysen begnügen und die Frage der Verfasser des Postulats mit einem Ja beantworten, da das Gesamtziel der Vision 2030, den Beitrag von 1 auf 2 Milliarden Franken zu steigern, erreicht wird.

Aus dem vorangehenden Kapitel ist jedoch hervorgegangen, dass der Trend nicht linear verläuft und dass sich die Investitionen in das Tourismusangebot verlangsamen. Folglich darf nicht davon ausgegangen werden, dass die Nachfrage weiterhin linear wächst, dies umso mehr als die Investitionen nachlassen und sich der wirtschaftliche Kontext verändert (Lex Weber, Euromindestkurs, internationale Sicherheit usw.). Damit die künftige Entwicklung des Freiburger Tourismus eingeschätzt werden kann, ist eine genauere Methode nötig, die den Stand der Lage im Jahr 2015 darstellt und die Situation danach Jahr für Jahr vergleicht.

Gemäss der in diesem Bericht gewählten Berechnungsmethode<sup>20</sup>, beläuft sich der jährliche Gesamtbeitrag des Tourismus an die Freiburger Wirtschaft im Jahr 2015 auf 935 193 467 Franken. Es gibt bedeutende Unterschiede zwischen den Bezirken<sup>21</sup> (vgl. die Karten mit den Tourismusdienstleistern, die

---

<sup>15</sup> Steiner, Scaglione, Collaud & Stettler, 2015

<sup>16</sup> Scherly, 1993

<sup>17</sup> 662 383 169 x 2,0

<sup>18</sup> FTV, 2009

<sup>19</sup>  $1,32 + 0,32 / 6 * 15 = 2,12$

<sup>20</sup> Dargelegt im Anhang 11

<sup>21</sup> Anhang 12



die grössten Beiträge pro Region leisten<sup>22)</sup> und zwischen den Tourismussektoren.<sup>23</sup> Bemerkenswert ist, dass die 28 Tourismusedienstleister<sup>24</sup>, die den grössten Beitrag an die Freiburger Wirtschaft leisten, zusammen 851 Millionen Franken erwirtschaften. Das sind 91 % des gesamten jährlichen Beitrags. Die erste Methode zur Festlegung der Prioritäten könnte also darin bestehen, sich mit diesen 30 Dienstleistern zusammzusetzen und gemeinsam die künftige Entwicklung der Infrastrukturen zu definieren. Dies würde jedoch gegen den Willen der Verfasser des Postulats verstossen, die ausdrücklich verlangen, dass *alle* Regionen des Kantons Freiburg berücksichtigt werden.

Die Tabelle 1 stellt den jährlichen Gesamtbeitrag der einzelnen Regionen und Sektoren dar. Gestützt auf diese Grundlage wurde eine Rangliste nach der Bedeutung der Beiträge aufgestellt<sup>25</sup>. Unter Berücksichtigung der sektoriellen und regionalen Bedeutung können die Prioritäten für künftige Projekte aufgestellt werden, wobei davon ausgegangen wird, dass Investitionen vorrangig dort getätigt werden sollten, wo der wirtschaftliche Beitrag des Tourismus bereits gross ist.

Jährlicher Gesamtbeitrag Region	Sektor					Total
	Attraktionen	Veranstaltungen	Hotellerie	Parahotellerie	Verkehr	
Regionalverband See	66'904'865	24'891'905	32'645'559	29'835'134	14'289'750	168'567'213
Châtel St-Denis / Les Paccots	3'513'875	3'040'821	674'083	16'742'157	8'435'968	32'406'904
Estavayer/Payerne	32'026'591	12'179'685	8'746'436	74'640'076	3'940'540	131'533'328
Freiburg Tourismus und Region	26'796'287	29'730'582	68'920'438	21'220'980	7'786'008	154'454'295
La Gruyère	209'402'842	5'170'298	47'579'144	76'583'065	35'310'986	374'046'335
Romont und Region	4'652'661	2'899'962	1'154'342	2'820'674	0	11'527'638
Schwarzsee	12'517'552	4'112'382	8'807'183	24'124'437	13'096'200	62'657'754
<b>Total</b>	<b>355'814'673</b>	<b>82'025'635</b>	<b>168'527'185</b>	<b>245'966'522</b>	<b>82'859'452</b>	<b>935'193'467</b>

Tabelle 1: Jährlicher Gesamtbeitrag pro Region und Sektor

<sup>22</sup> Anhang 13

<sup>23</sup> Anhang 14

<sup>24</sup> Anhang 15

<sup>25</sup> Anhang 16

Oberste Priorität würden also die Projekte erhalten, die von grosser Bedeutung auf kantonaler (im betreffenden Sektor) und regionaler Ebene sind. Auf dem nächsten Rang würden die Projekte folgen, die von grosser Bedeutung auf kantonaler *oder* regionaler Ebene sind. Und schliesslich auf der dritten Prioritätsstufe die übrigen Projekte (Abb. 2).

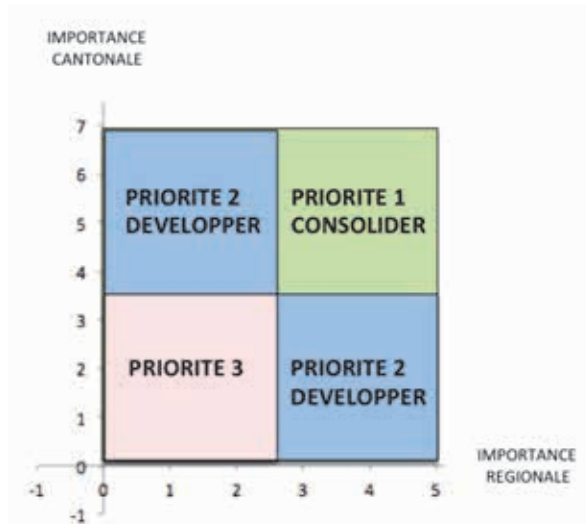


Abb. 2: Rangfolge der künftigen Investitionen nach kantonaler (sektorieller) und regionaler Bedeutung des wirtschaftlichen Gesamtbeitrags.

Angewandt auf den wirtschaftlichen Gesamtbeitrag (Tabelle1) würde dieser Ansatz die sektoriellen und regionalen Prioritäten definieren, die in der Tabelle 2 dargestellt sind.

Prioritäten	Attraktionen	Veranstaltungen	Hotellerie	Parahotellerie	Verkehr
See	1	2	1	1	2
Vivisbach	2	3	3	2	1
Broye	1	1	3	1	3
Saane	1	1	1	3	3
Greyerz	1	2	1	1	2
Glane	2	2	3	2	3
Sense	2	3	2	1	1

Tabelle 2: Prioritäten nach Sektoren und Regionen

Die Priorisierung der künftigen Investitionen nach der Bedeutung des aktuellen wirtschaftlichen Gesamtbeitrags ist *ein* Ansatz unter vielen. Er kann von der regionalen oder lokalen touristischen Entwicklungsstrategie abweichen. Immerhin beinhaltet er eine ganzheitliche Vision und konzentriert die künftigen Investitionen auf die Regionen und Sektoren, die bereits einen grossen wirtschaftlichen Beitrag leisten. Dies entspricht schliesslich auch dem Bestreben um Konzentration der touristischen Entwicklung auf die kantonalen und regionalen touristischen Entwicklungsschwerpunkte.

## 5 Regionale Entwicklungsziele

Im zweiten Halbjahr 2015 wurden Gespräche mit den Verantwortlichen der regionalen Tourismusorganisationen (RTO) geführt. Diese Gespräche ermöglichten es, die strategischen Entwicklungsachsen für die einzelnen Regionen bis 2030 zu identifizieren. Die Synthese<sup>26</sup> stellt die aktuelle und künftige Positionierung der Freiburger Regionen bis 2030 dar. Die im Folgenden präsentierten strategischen Handlungsachsen verstärken diese Positionen. Die Gespräche mit den RTO-Leitungen haben ergeben, dass fast alle Regionen des Kantons zahlreiche Punkte gemein haben.

Als Erstes ist es nötig, eine Studie über die Position der Freiburger Skistationen aufzustellen, die den Kanton Freiburg als Ganzes betrachtet und die Klimaveränderung bis 2030 berücksichtigt. Sie soll auch Massnahmen nennen, mit denen der Tourismus rund um das Jahr gestärkt werden kann.

Die Hotellerie und die Parahotellerie stellen ebenfalls eine Priorität dar, denn jede Region weist einen Mangel in diesem Bereich auf. Für die Entwicklung der Hotellerie und Parahotellerie muss eine Task Force aufgestellt werden. Diese wird die Aufgabe haben:

- Investoren zu suchen;
- die Hotellerie und Parahotellerie zu coachen, zu analysieren und zu beraten;
- sich für die Erleichterung der gesetzlichen Bedingungen für die Eröffnung von Wohneinheiten im Parahotelleriesektor einzusetzen.

Die Entwicklung des Bauernhof- und Alphüttentourismus muss ebenfalls berücksichtigt werden. Ausserdem müssen die verkäuflichen Kontingente mit der Lex Weber in Einklang gebracht werden.

In gewissen Regionen ist es wichtig, die Empfangs- und Werbeinfrastrukturen zu verbessern. Häuser für den Tourismus, die das Tourismusbüro und allfällige andere touristische Akteure, einen Laden mit regionalen Spezialitäten und handgefertigten Souvenirs sowie eventuell eine Ausstellung oder einen didaktischen Rundgang unter einem Dach vereinen, sind eine sehr interessante Infrastruktur für den Kundenempfang.

In jeder Region lohnt es sich, den Geschäftstourismus zu stärken. Der Kanton Freiburg eignet sich gut für den Geschäftstourismus «im Grünen». Will er sich in diesem Bereich positionieren, muss er neue Orte schaffen oder anpassen (ungewöhnliche, natürliche Orte usw.) und eine geeignete Kommunikation aufstellen. Es ist wichtig, dass diese Positionierung besonders von den Hotels mitgetragen wird (z.B. Ausleihe von Material für Nordic Walking mit einem beschilderten Parcours, Angebote, die dazu anreizen, den Aufenthalt für Freizeitaktivitäten zu verlängern usw.).

---

<sup>26</sup> Anhang 17

Das Angebot an Aktivitäten wird mit der Entwicklung einer Plattform für Tourismusangebote ergänzt, die es den Einwohnern, Handwerkern und KMU ermöglicht, als vollwertige Tourismusakteure aufzutreten. Das Projekt wird zurzeit ausgearbeitet.

## 5.1 GREYERZERLAND

### - ***Aufwertung des Greyerzerseeufers***

Eine der ersten Handlungsachsen, die im Greyerzerland identifiziert wurden, ist die Aufwertung und Nutzung des Seeufers. Es ist ein wunderschönes Gebiet, das aber kaum touristisch genutzt wird. Es ergänzt das aktuelle Angebot sehr gut und weist Qualitäten auf, dank denen es sich positionieren und sich vom Angebot in der übrigen Westschweiz abheben kann. Zurzeit werden Massnahmen in verschiedenen Sektoren geprüft:

- Verpflegung und Unterbringung: Schaffung eines umweltschonenden Pod-Dorfs.
- Aktivitäten und Veranstaltungen: Bau eines Adventure-Parks und eines Zauberswalds sowie Organisation eines Paddel-Wettkampfs.
- Mobilität: Inbetriebnahme eines Solarschiffs und Schaffung einer Passerelle für den Langsamverkehr.

### - ***Stärkung der Stellung von Bulle als «Stadt der Gaumenfreuden und regionalen Produkte»***

Diese Position muss akzentuiert werden, indem dieser Eigenschaft mehr Dynamik verliehen wird, die Akteure sich miteinander vernetzen und Synergien aufbauen und indem neue Angebote im Bereich der Gaumenfreuden geschaffen werden. Es handelt sich um einen erstrangigen Punkt, der die ganze Region von anderen abhebt.

### - ***Stellung der Freiburger Skistationen***

Diese Handlungsachse wurde bereits bei den Punkten identifiziert, die allen Regionen gemein sind. Doch für das Greyerzerland, das die meisten Skistationen zählt, ist der Punkt vorrangig. Das Ziel ist es, die Stationen gegenüber auswärtigen Stationen aber auch untereinander zu positionieren, indem sich ergänzende Angebote gesucht werden. Zusätzlich zur «Positionierung» muss die Studie auch Fragen der Verwaltung, der Synergien und der Weiterentwicklung behandeln.

### - ***Entwicklung des Geschäftstourismus***

Im Greyerzerland hat der Geschäftstourismus ein nachweisliches Potenzial. Die Positionierung im Bereich des Geschäftstourismus im Grünen, stützt sich insbesondere auf die Landschaft, die zentrale Lage in der Westschweiz und die Nähe und Zugänglichkeit der touristischen Orte. Seminare, die Arbeit und Freizeit kombinieren sind eine Nische, die in der Region noch wenig bearbeitet wird. Der Bau einer für Seminare geeigneten Infrastruktur, eventuell auf der Alp im Stil eines Alternativbergs in Commeires, wird geplant.

### - ***Entwicklung der touristischen Mobilität***

Die Mobilität ist ein vorrangiger Punkt für den Tourismus im Greyerzerland. Die Standorte befinden sich alle nahe beieinander, was einen gewissen Vorteil

darstellt. Sie sind mit dem Personenwagen leicht erreichbar, doch bei der Erreichbarkeit mit dem öffentlichen Verkehr oder mit anderen Verkehrsmitteln besteht noch Verbesserungspotenzial.

#### - **Entwicklung des Alphüttentourismus**

Im Greyerzerland gibt es ein grosses Potenzial für den Alphüttentourismus, der voll im Trend liegt. Die Alpwirtschaft hat dem heutigen Greyerzerland sein Gesicht gegeben, sie verfügt aber noch über wenig Tourismusangebote. Die Renovierung/Schaffung von Zimmern in den Alphütten zusammen mit der Entwicklung einer zentralen Verwaltung für die Unterbringung ist interessant.

Weitere Massnahmen, die keiner Handlungsachse zugeordnet werden können, sollen das Tourismusangebot verbessern: die Vernetzung einer grossen Zahl von Angeboten der Region, indem Routen vorgeschlagen oder gezielte und thematische Pauschalangebote ausgearbeitet werden und indem die touristischen Orte füreinander Werbung machen. Die Entwicklung des Angebots von Gästezimmern verdient es ebenfalls, durch Rat, Unterstützung und Kommunikation angekurbelt zu werden. Der Empfang der Gäste muss auch verbessert werden, indem weitere Informationsstellen eröffnet werden. Darüber hinaus sollten ihre Öffnungszeiten verlängert und bessere Wegweiser angebracht werden. Auch die Bevölkerung und die touristischen Leistungsträger sollten für den Tourismus sensibilisiert werden.

## 5.2 CHÂTEL-ST-DENIS / LES PACCOTS UND REGION

#### - **Ausbau der Seilbahnen von Les Paccots und Rathvel**

Die Seilbahnen der Region müssen ausgebaut werden, indem neue Verbindungen geschaffen werden und ihre Nutzung auf das ganze Jahr verlängert wird. Auch das Fernwandern, das sowohl im Winter als auch im Sommer praktiziert wird, ist eine interessante Sparte. Die Schaffung eines Netzwerks in Zusammenarbeit mit allen Voralpendestinationen sowie die Entwicklung geeigneter Infrastrukturen und Angebote wird zurzeit geprüft.

#### - **Wiederbelebung des Zentrums von Les Paccots**

Um die touristische Entwicklung der Destination von Les Paccots bestmöglich zu begleiten, ist es wichtig, ihr Zentrum wiederzubeleben. Verschiedene Veranstaltungen sowie ein «Haus des Tourismus», das alle touristischen Dienstleistungen an einem Ort anbietet, werden zur Steigerung der Dynamik beitragen.

#### - **Entwicklung der Beherbergung**

Die Parahotellerie leistet in der Region den grössten wirtschaftlichen Beitrag. Deshalb verdient sie besondere Beachtung. Die Schaffung von Standplätzen für Wohnmobile, ungewöhnliche Unterbringungsarten sowie die Entwicklung des Bauernhoftourismus sind vorgesehen. Der Bau und die Renovation von Hotelbetrieben müssen ebenfalls geplant werden.

Châtel-St-Denis/Les Paccots hat ein Entwicklungspotenzial zur Riviera und zur Region Lausanne hin. Dank der geografischen Nähe und ihrer natürlichen



Trümpfe kann sich die Region zur «Freizeitzone» dieses sehr bebauten und industrialisierten Beckens entwickeln. Deshalb ist die Entwicklung der Kommunikation und des Pauschalangebots in Zusammenarbeit mit den Waadtländer Tourismuszentren von Interesse. Ganz allgemein lässt sich die Qualität des Angebots verbessern, indem der Tourismus in Verbindung mit Tieren gestärkt wird, eine Veranstaltung geschaffen wird, die Übernachtungen generiert, und das touristische Potenzial der Chilbi (auf Rang 7 bezüglich des wirtschaftlichen Beitrags an die Region) und der Eisbahn von Les Paccots (Rang 5) verstärkt genutzt wird.

### 5.3 ESTAVAYER-LE-LAC / PAYERNE

#### - **Steigerung der Aufnahmekapazität und der Qualität des Beherbergungsangebots**

Estavayer-le-Lac/Payerne möchte die Aufnahmekapazität und die Qualität des Beherbergungsangebots in der Region steigern. Es gibt mehrere interessante Hotelprojekte: das Projekt Villa Bunker in Gletterens, der Bau eines 3- bis 4-Sterne-Hotels in Estavayer-le-Lac usw. Die Parahotellerie leistet einen wichtigen wirtschaftlichen Beitrag in der Region. Das Angebot von Zimmern und Gästebooten, der Bauernhoftourismus und die Schaffung von Campingplätzen für Feriengäste muss ebenfalls gefördert werden.

#### - **Entwicklung des Geschäftstourismus**

Die Niederlassung neuer Unternehmen bietet der Region von Estavayer-le-Lac/Payerne neue Geschäftsgelegenheiten. Der Bau eines Businesshotels in Verbindung mit dem Aéroport ist vorgesehen. Eine Positionierung «Tourismus im Grünen» ist ebenfalls geplant und muss von den verschiedenen Beherbergern, die Geschäftstouristen empfangen, unterstützt werden.

#### - **Entwicklung der touristischen Mobilität**

Dank ihrer günstigen Topografie verfügt die Region wie auch die benachbarte Seenregion über ein ausgezeichnetes Entwicklungspotenzial für den Fahrradtourismus. Die Schaffung von Radwegen, Mountainbike-Routen und Radwanderwegen muss angekurbelt werden. Massnahmen für den Wasserverkehr und den Stadtverkehr sowie die Entwicklung von Lehrpfaden sind ebenfalls vorgesehen.

Die Region von Estavayer-le-Lac/Payerne zeichnet sich durch den See aus. Diese Position muss durch die Entwicklung einer auf den See ausgerichteten Freizeitstruktur verstärkt werden. Dazu gehören die Erhaltung oder gar der Bau neuer Schiffsstege, die Einrichtung verschiedener Infrastrukturen wie ein Schiffshafen und die Schaffung neuer Produkte. Zahlreiche bekannte Veranstaltungen werden in der Region organisiert. Die Durchführung einiger wichtiger Veranstaltungen, die ein nationales und internationales Publikum anziehen, ist vorgesehen.

### 5.4 ROMONT UND REGION

- **Entwicklung einer USP<sup>27</sup> «Land des Glases und der Glasmalerei»**  
Romont und seine Region verfügen über einen wichtigen Trumpf dank ihrer USP «Land des Glases und der Glasmalerei». Das Verbesserungspotenzial auf dieser Handlungsachse ist sehr gross und zwar sowohl bezüglich des Freizeitangebots (Schaffung einer neuartigen Attraktion im Vitromusée, Verbesserung des Glasmalerei-Lehrpfads usw.) als auch der Beherbergung und der Kommunikation.

- **Entwicklung des Angebots im Bereich des Kirchenerbes**  
Diese Handlungsachse passt sehr gut zum Erbe der Region und zu ihrem aktuellen Zielpublikum. Sie wird zurzeit auf kantonaler Ebene im Hinblick auf ein Projekt zur touristischen Nutzung geprüft (Massnahmen zur Aufwertung der Standorte, Kommunikation, Schaffung von Produkten usw.).

- **Entwicklung der touristischen Attraktivität der gesamten Region**  
Die touristische Attraktivität der gesamten Region und insbesondere von Rue und Macconnens kann verbessert werden, indem neue Infrastrukturen entwickelt sowie Führungen und Animationen geschaffen werden. Diese Entwicklung wird es ermöglichen, dem Besucher der Region ein Komplettangebot zu bieten.

- **Entwicklung der Beherbergung, insbesondere origineller Art**  
Besonders ansprechende und originelle Unterkünfte veranlassen zur Reservation und stellen für sich allein ein Grund zum Aufenthalt in der Region dar. Der Bauernhoftourismus muss ebenfalls ausgebaut werden. Das allgemeine Verpflegungs- und Unterbringungsangebot der Region muss stark verbessert werden. Es ist wichtig, alle Dienstleister in die touristische Entwicklung einzubeziehen, um sie für ihre Rolle zu sensibilisieren. Ganz allgemein werden die Entwicklung neuer Angebote von der Art «Natur pur», die Standardisierung von bestehenden Angeboten und die Schaffung von effizienteren und gezielteren Produkten für den Tagestourismus dazu beitragen, die Attraktivität der Region zu steigern. Es ist auch unerlässlich, verstärkt mit anderen Regionen zusammenzuarbeiten (Greyerzerland, Vivisbachbezirk usw.). Die Stadt Romont und ihre Region zielen darauf ab, bestehende Veranstaltungen fortzusetzen und eine neue, sehr vielversprechende Veranstaltung zu entwickeln.

## 5.5 SCHWARZSEE

- **Schaffung eines Zentrums des Ferienorts Schwarzsee**  
Das Zentrum des Ferienorts müsste aufgewertet werden, indem ein regionales Tourismuszentrum geschaffen und der Ortseingang besser eingerichtet wird.

- **Positionierung der Seilbahnen**  
Die Position der Station unter den Freiburger Destinationen muss beibehalten und gefestigt werden. Die Attraktivität der Winteranlagen wird durch eine eventuelle Vergrösserung des Skigebiets verstärkt. Die Schaffung eines Kinderdorfs und einer Trainingspiste mit der Möglichkeit zur Beleuchtung für

<sup>27</sup> USP - Unique selling proposition – tragendes Verkaufsargument

das Wettkampf-Skitraining und zur Unterstützung der Olympischen Spiele sowie um als regionales Leistungszentrum anerkannt zu werden, steigern die Attraktivität. Das Sommertourismusangebot muss ausgebaut werden, indem das Restaurant auf der Riggisalp modernisiert wird und neue Angebote wie neue Wanderwege und ein Zoo geschaffen werden.

- **Entwicklung des Aufenthalts- und Geschäftstourismus**

Die Schaffung neuer Hotellerie- und Parahotellerieangebote sowie die Steigerung der Aufnahmekapazität für den Geschäftstourismus sind vorgesehen.

- **Entwicklung des Thermalbadtourismus**

In Abstimmung mit dem Schwimmbadprojekt der Gemeinde im Schulzentrum von Plaffeien legt Schwarzsee den Akzent auf den Thermalbadtourismus mit neuen Infrastrukturen, die von den Hotels der Region entwickelt werden. Ein Thermalbad mit Aussenbecken, Saunen, Hamam als Anbau zum Hotel Bad sowie die Vergrößerung des Wellness-Bereichs der Hostellerie am Schwarzsee sind vorgesehen.

- **Sportaktivitäten**

In Verbindung mit dem Bau neuer Gebäude für den Zivildienst und Sportlager müssen neue Infrastrukturen und Angebote geschaffen werden, die sich an Sportlergruppen, Schulen und Familien richten, wie etwa eine Sporthalle, eine beleuchtete Langlaufloipe usw.

- **Entwicklung des Schwyberg**

Die Region des Schwyberg kann mit Angeboten für den Wandertourismus und in Verbindung mit dem Windpark-Projekt entwickelt werden.

Schwarzsee plant eine verstärkte Koordination mit den Aktivitäten und Investitionen des Naturparks Gantrisch.

## 5.6 SEENREGION

- **Entwicklung der Beherbergung**

Die Seenregion will ihre Beherbergung weiterentwickeln. Deshalb gilt es, Infrastrukturen zu schaffen (5-Sterne-Hotels, 3-Sterne-Hotels, Campingplatz, ungewöhnliche Unterkünfte usw.), aber auch die Entwicklungsbedingungen für die Parahotellerie in rechtlicher Hinsicht zu verbessern.

- **Nutzung der regionalen Trümpfe**

Die Seenregion muss ihre zahlreichen regionalen Trümpfe ausspielen, indem sie namentlich Angebote schafft, die See, historische Stadt und Weinberg miteinander verbinden, und indem sie ihre natürlichen Trümpfe touristisch aufwertet. Die Aufrechterhaltung und Nutzung der Schifffahrt auf den drei Seen ist für die Region Murten ebenfalls eine Priorität.

- **Verlängerung der Tourismussaison**

Die Seenregion verlängert die Tourismussaison, indem sie den Geschäftstourismus ausbaut und Aktivitäten (Schaffung eines Spa, Führungen usw.), Veranstaltungen von November bis März sowie die Schifffahrt begünstigt.

- ***Die Region als Fahrraddestination positionieren***

Eine wichtige Zielgruppe der Seenregion sind die Radtouristen. Die Seenregion positioniert sich zusammen mit der benachbarten Region Estavayer-le-Lac/Payerne als Destination für den Radtourismus, indem sie einen Radweg um den See schafft und in den Unterkünften den Verleih von Fahrrädern und Ausrüstungsgegenständen begünstigt.

## 5.7 FREIBURG

- ***Aufwertung des historischen Stadtteils***

Freiburg wird den historischen Teil der Stadt mit zahlreichen Anpassungen aufwerten (Anpassung der Ringmauern, um sie öffentlich zugänglich zu machen, Umgestaltung des Burgquartiers, Neugestaltung der Zähringerbrücke usw.). Die Schaffung eines Netzwerks von Booten, um die Stadt von der Saane aus zu besichtigen, ist ebenfalls vorgesehen.

- ***Entwicklung des Wintertourismus***

Freiburg muss auch den Wintertourismus ausbauen. Die Schaffung eines Indoor-Feriedorfs wird in Betracht gezogen. Ihre Position als ländliche Stadt wird verstärkt durch die Schaffung von Kurzaufenthalten, die die Winterangebote rund um Freiburg (La Berra, Schwarzsee usw.) mit Angeboten in der Stadt vernetzen. Die Kantonshauptstadt wird im Winter eine Grossveranstaltung von nationaler und internationaler Ausstrahlung organisieren. Die Möglichkeiten, die diese Jahreszeit bietet, müssen besser kommuniziert werden.

- ***Verstärkung des Geschäftstourismus***

Der Geschäftstourismus leistet in Freiburg den grössten wirtschaftlichen Beitrag. Er wird weiterentwickelt, indem die Besonderheiten der Stadt vermehrt berücksichtigt werden und eine eigenständige Position festgelegt wird.

## 6 Benötigte Mittel

Im Rahmen dieser Analyse wurden die Investitionen geschätzt, die erforderlich sind, um die bestehenden Infrastrukturen zu erhalten und neue Infrastrukturen zur Realisierung neuer Projekte zu schaffen. Bei den bestehenden Infrastrukturen konzentrierten sich die Schätzungen auf Infrastrukturen oder Dienstleistungen, die einen wirtschaftlichen Beitrag von einer Million oder mehr leisten, sowie auf die wichtigsten Infrastrukturen oder Dienstleistungen der

einzelnen Regionen.<sup>28</sup> Die Veranstaltungen wurden bewusst ausgeklammert, da der Hauptgegenstand des Postulats die Infrastrukturen sind.

Bei den künftigen Infrastrukturen wurde für jede Region eine Reihe von Massnahmen entwickelt, die den oben erwähnten Handlungsachsen entsprechen.<sup>29</sup> Die Umsetzungskosten dieser Massnahmen wurden eingeschätzt. Alle diese Investitionen in bestehende und künftige Infrastrukturen wurden nach Sektor eingeteilt: Attraktionen, Hotellerie, Parahotellerie, Tourismusverkehr (einschliesslich Seilbahnen und Schifffahrt). Auf diese Weise war es möglich, die Gesamtbeträge zu bestimmen, die in jedem Sektor zu investieren sind (Tabelle 3).

Investitionen	Attraktionen	Veranstaltungen	Hotellerie	Parahotellerie	Verkehr	Total
See	68'600'000	0	65'450'000	26'550'000	11'500'000	172'100'000
Vivisbach	49'300'000	0	33'840'000	9'616'313	62'310'000	155'066'313
Broye	18'250'000	0	158'200'000	18'000'000	4'890'000	199'340'000
Saane	30'590'280	0	120'330'000	30'130'096	2'759'123	183'809'499
Greyerz	137'887'250	0	210'431'500	124'579'200	19'596'500	492'494'450
Glane	33'230'000	0	20'000'000	13'700'000	2'759'123	69'689'123
Sense	43'220'000	0	16'650'000	2'750'000	33'050'000	95'670'000
<b>Total</b>	<b>312'477'530</b>	<b>0</b>	<b>559'451'500</b>	<b>198'775'609</b>	<b>125'364'746</b>	<b>1'368'169'385</b>
	<b>1. Priorität</b>	<b>2. Priorität</b>	<b>3. Priorität</b>	<b>Total</b>		
Investitionen	918'778'230	196'812'813	252'578'342	1'368'169'385		
TFF - MAX (100%)	125'049'846	26'787'108	34'377'047	186'214'001		
TFF - MED (75%)	93'787'384	20'090'331	25'782'785	139'660'501		
TFF - MIN (50%)	62'524'923	13'393'554	17'188'524	93'107'001		
<b>TFF</b>	<b>1979-2015</b>					
Investitionen	449'755'430					
Finanzhilfen	61'213'735					
Faktor	0.13610					

Tabelle 3: Voraussichtliche Investitionen und Anträge um Finanzhilfen nach Prioritäten

Die Tabelle 3 zeigt die voraussichtlichen Investitionen nach Bezirk und Sektor. Falls alle Projekte, die von den RTO aufgelistet wurden, realisiert werden, wäre eine Gesamtinvestition von 1 368 169 385 Franken in den nächsten fünfzehn Jahren nötig. Zur Erinnerung: Die kumulierten Investitionen der vergangenen 36 Jahre, von denen der Tourismusförderungsfonds Kenntnis erhalten hat, belaufen sich auf 449 755 430 Franken.

Sollten alle Projekte über den TFF unterstützt werden, müssten in den kommenden fünfzehn Jahren 186 214 001 Franken<sup>30</sup> für Finanzhilfen bereitgestellt werden. Die kumulierten Finanzhilfen der letzten 36 Jahre belaufen sich auf 61 213 735 Franken.

Dieser Betrag mag auf erste Sicht sehr hoch erscheinen. Dieser Eindruck muss relativiert werden. So haben im Greyerzbezirk zwischen 1978 und 1994 insgesamt 160 Infrastrukturprojekte über einen Gesamtbetrag von 339 Millionen Franken IHG-Finanzhilfen des Bundes in der Höhe von

<sup>28</sup> Anhang 18

<sup>29</sup> Anhang 19

<sup>30</sup> 1 368 169 385 x 61 213 735 / 449 755 430



65 Millionen Franken und IHG-Finanzhilfen des Kantons in der Höhe von 11 Millionen Franken erhalten.<sup>31</sup> Um ein jüngeres Beispiel zum Vergleich zu nennen, ist die Absicht des Waadtländer Staatsrats zu erwähnen, der für die wirtschaftliche und touristische Entwicklung der Waadtländer Alpen einen ersten Betrag von 12,8 Millionen Franken an A-fonds-perdu-Beiträgen sprechen will. Bis ins Jahr 2020 sollten insgesamt 46 Millionen Franken an A-fonds-perdu-Beiträge für dieses Programm eingesetzt werden.<sup>32</sup>

Es ist hingegen offensichtlich, dass zum jetzigen Zeitpunkt die vom Kanton Freiburg bereitgestellten Finanzhilfen nicht ausreichen werden, um die geplanten Investitionen zu unterstützen. Soll die gesamte Liste der Projekte realisiert werden, müssten für die kommenden fünfzehn Jahre dreimal mehr Mittel bereitgestellt werden, als der TFF in den vergangenen 36 Jahren zur Verfügung hatte! Es handelt sich allerdings um eine grobe Schätzung. Sie berücksichtigt beispielsweise nicht die Entwicklung der Zinsen, den Unterschied zwischen ordentlichen und ausserordentlichen Hilfen und die Entwicklung des gesetzlichen Rahmens. Die Schätzung zeigt dennoch, dass nicht alles möglich ist und dass Prioritäten gesetzt werden müssen.

Der in der Tabelle 3 vorgeschlagene Ansatz enthält drei Szenarien und legt die benötigten finanziellen Mittel für die drei Prioritätsstufen fest. Wird die gesamte Liste<sup>33</sup> umgesetzt, wären unter Annahme der gleichen Beitragsquote wie für die 36 vergangenen Jahre<sup>34</sup> Finanzhilfen in der Höhe von 125 049 846 Franken für die Projekte oberster Priorität nötig, 26 787 108 Franken für Projekte auf der zweiten Prioritätsstufe und 34 377 047 Franken auf der dritten Prioritätsstufe. Die Planung aller künftigen Projekte für eine Tourismusregion über eine Zeitspanne von 15 Jahren ist nicht einfach. Auch die Machbarkeit der Projekte wurde noch nicht im Detail geprüft. Folglich ist es unwahrscheinlich, dass dieses Szenario realisiert wird.

Die Tabelle 3 stellt folglich ein «Mindestszenario» vor, das davon ausgeht, dass 50 % der aufgelisteten Projekte eine Finanzhilfe des TFF beantragen werden, sowie ein «Durchschnittszenario» mit 75 % der aufgelisteten Projekte. Es ist sehr wahrscheinlich, dass das Mindestszenario umgesetzt wird, denn der TFF ist heute bei den meisten Tourismusakteuren bekannt. Ausserdem sollte die Tatsache, dass ein Inventar aufgestellt wird, die Regionen veranlassen, die Interessenten zur Vorlage ihrer Projekte zu animieren. Falls dieses «Mindestszenario» realisiert wird, wären 62 524 923 Franken nötig, um die Projekte von oberster Priorität finanziell zu unterstützen. Damit auch die Projekte der zweiten und dritten Prioritätsstufe realisiert werden können, wären insgesamt 93 107 001 Franken nötig.

Diese 63 Millionen Franken für die nächsten 15 Jahre entsprechen etwa den Finanzhilfen von 61 Millionen Franken, die der TFF in den vergangenen 36 Jahren vergeben hat. Auch wenn sich die Unterstützung auf die Projekte der obersten Prioritätsstufe beschränken sollte, müssten die Finanzhilfen mehr als

<sup>31</sup> Gaudard, 1995, S. 61

<sup>32</sup> La Liberté, 23. März 2016, S. 14.

<sup>33</sup> TFF-MAX (100%)

<sup>34</sup>  $61\,213\,735 / 449\,755\,430 = 0.13610$

verdoppelt werden. Zur Erinnerung: In den 61 Millionen Franken der vergangenen 36 Jahre sind auch die beiden ausserordentlichen Hilfen für die Seilbahnen eingerechnet. Diese beliefen sich auf 12,6 Millionen Franken (1997) und 25,2 Millionen Franken (2008).

Über die NRP können ebenfalls Beiträge an bestimmte Projekte geleistet werden. Ein Bereich der NRP beinhaltet die «Touristische Innovation», die auf die Vereinfachung der touristischen Strukturen, die touristische Nutzung der Freiburger Besonderheiten und die Ankurbelung der Infrastrukturentwicklung abzielt. Im Rahmen der kantonalen Strategie stehen für den Zeitraum 2016-2019 Finanzhilfen in der Höhe von 1 326 000 Franken sowie Darlehen in der Höhe von 4 000 000 Franken zur Verfügung. Es ist sehr wahrscheinlich, dass NRP-Beiträge für Projekte beantragt werden, die die Förderbedingungen erfüllen.

## 7 Schluss

Haben die touristischen Entwicklungsziele der Vision 2030 eine Chance, innerhalb der gesetzten Frist, die in fünfzehn Jahren abläuft, realisiert zu werden? Der Katalog im Referenzwerk Vision 2030 listet 42 Ziele auf, von denen 28 direkt die Regionen betreffen, die sie in ihre regionalen Strategien aufnehmen müssen. Die Übersicht über die von den Regionen vorgeschlagenen Investitionen<sup>35</sup> zeigt, dass alle im Referenzwerk aufgeführten Ziele von einer oder mehreren Regionen bearbeitet werden. Das umfangreiche Projektinventar lässt den Schluss zu, dass in planerischer Hinsicht der Realisierung dieser Ziele nichts im Wege steht.

Eine summarische Schätzung anhand der künftigen Gästezahlen der Tourismusdienstleister nach der Realisierung des vorgeschlagenen Entwicklungskatalogs lässt darauf schliessen, dass ein *direkter* wirtschaftlicher Beitrag von 1,23 Milliarden Franken pro Jahr erzielt werden kann. Wird auf diesen Betrag wie im Referenzwerk zur Vision 2030 der Faktor 2,0 angewendet, so kann in Bezug auf die Nachfrage, erwartet werden, dass das *Gesamtziel, den wirtschaftlichen Beitrag von 1 Milliarde auf 2 Milliarden Franken zu verdoppeln, erreicht wird*. Nach dieser theoretischen Berechnung sollte sich im Jahr 2030 der *gesamte* wirtschaftliche Beitrag auf 2,46 Milliarden Franke pro Jahr belaufen.

Die Anhörung der Tourismusregionen hat gezeigt, welche gemeinsamen Rahmenbedingungen erfüllt sein müssen, damit die künftigen Investitionen in das Tourismusangebot realisiert werden können. So ist unter den unerlässlichen Vorbereitungsmaßnahmen insbesondere eine Studie über die Position der Skistationen zu erwähnen. Ausserdem muss eine Task Force für die Entwicklung der Hotellerie und der Parahotellerie geschaffen werden, die namentlich die Aufgabe haben wird, die Suche nach Investoren zu erleichtern. Ein gemeinsames Konzept für die Voralpenregionen muss ausgearbeitet

---

<sup>35</sup> Anhang 20

werden, um den Alphütten- und Bauernhoftourismus zu entwickeln. Da die meisten Regionen den Bau eines Hauses des Tourismus oder der regionalen Spezialitäten vorschlagen, müssen diese Vorschläge koordiniert und vernetzt werden. Die Möglichkeit, Seminare im Grünen zu entwickeln, muss ebenfalls geprüft werden. Um die Freiburger Bevölkerung zu mobilisieren, und sie zum Mitmachen zu animieren, muss eine Plattform für Tourismus mit Kontakt zu Einheimischen realisiert werden. Die Liste der unerlässlichen Rahmenbedingungen schliesst mit der ständigen Aufgabe, die bestehenden Hotellerie- und Parahotellerie-Infrastrukturen zu renovieren, zu erweitern und weiterzuentwickeln.

Die aufgelisteten Projekte benötigen Raum und Investitionen. Im Bereich der Raumplanung ist es wichtig, in jeder touristischen Gemeinde ein Inventar der verfügbaren Parzellen aufzustellen, die die Entwicklung der skizzierten Projekte ermöglichen. Dieser Schritt muss in gegenseitiger Absprache erfolgen, indem ein neuer kantonaler Richtplan aufgestellt und hinsichtlich der Regional- und Ortsplanung mit einer gewissen Flexibilität angegangen wird. Insbesondere für die Seilbahnen wurde ein Betrag für die Gesamtinvestitionen festgelegt, der insbesondere für Ausbauprojekte der Skigebiete bestimmt ist. Die im vorliegenden Bericht zusammengetragenen Entwicklungsabsichten müssen als nächstes vertieft werden, indem ein detailliertes und abschliessendes Inventar aufgestellt wird. Auf diese Weise können die Projektblätter ausgearbeitet werden, die vom neuen kantonalen Richtplan verlangt werden. Dasselbe gilt für alle neuen Projekte von einer gewissen Bedeutung.

Was die finanziellen Mittel betrifft, zeigt die Analyse, dass zum heutigen Stand der Dinge und unabhängig von den Szenarien und Prioritäten nicht das gesamte Inventar von Infrastrukturen unterstützt werden kann, da die über den Tourismusförderungsfonds und die neue Regionalpolitik bereitgestellten Finanzhilfen voraussichtlich nicht dafür ausreichen werden. Es ist auch sehr wahrscheinlich, dass sogar zur Umsetzung der Projekte der obersten Prioritätsstufe eine erneute ausserordentliche Hilfe nötig ist, um den Fortbestand der bestehenden Infrastrukturen zu sichern.

Die Einteilung der Investitionen in Prioritätsstufen anhand des aktuellen wirtschaftlichen Beitrags hat gewisse Grenzen: Der für diesen Bericht gewählte Ansatz bezieht sich auf einen theoretischen Beitrag<sup>36</sup>, der anhand der Gästezahlen der Tourismusdienstleister berechnet wurde. Alle Zahlen sind folglich mit Vorsicht zu interpretieren. Die Standardausgaben sowie die verwendeten regionalen Faktoren müssen in den kommenden Jahren vom Freiburger Tourismusobservatorium mit Hilfe von Umfragen bei den Akteuren<sup>37</sup> bestätigt werden. Die Neue Regionalpolitik unterstützt dieses Vorgehen mit einem finanziellen Beitrag an das Projekt «Studie über den wirtschaftlichen Einfluss des Freiburger Tourismus» des Freiburger Tourismusverbands. Mit fortschreitender Überprüfung werden die genannten Zahlen an Genauigkeit gewinnen. Das Observatorium wird die Aufgabe haben, das Inventar der 233

---

<sup>36</sup> Desk research

<sup>37</sup> Field research

Tourismusdienstleister auf dem neusten Stand zu halten und in regelmässigen Abständen ihren wirtschaftlichen Beitrag zu berechnen, damit Vergleiche angestellt werden können. Irrtümliche Wiederholungen, die beispielsweise bei den Gästefrequenzen noch häufig sind, können so identifiziert und korrigiert werden.

Im Bereich der Parahotellerie berücksichtigt die vorliegende Analyse nur die Übernachtungen, die im Einzugsgebiet der Tourismusorganisationen generiert werden. Auf diese Weise bleibt der Fokus auf den touristischen Entwicklungsschwerpunkten. Damit die gewerblichen Parahotellerie-Kontingente auf die gesetzlichen Vorschriften (Lex Weber) abgestimmt werden können, muss die Studie auch auf die Parahotellerie ausserhalb der Gebiete der Tourismusorganisationen ausgedehnt werden.

Die Prioritätensetzung für die künftigen Investitionen, die in diesem Bericht vorgestellt wird, stellt *eine* Möglichkeit dar, aus makroökonomischer Perspektive die Investitionsszenarien zu dimensionieren und gemäss der Aufforderung der Verfasser des Postulats die finanziellen Mittel zu beziffern, die der Kanton aufwenden muss, um die Entwicklung aller Regionen voranzutreiben. Diese makroökonomische Perspektive alleine erlaubt es noch nicht, die einzelnen Projekte im Hinblick auf eine allfällige finanzielle Unterstützung auszuwählen. Für einen derartigen Entscheid müssen die zuständigen Instanzen auch mikroökonomische Aspekte berücksichtigen.

Beispielsweise würde der Bau eines neuen Hotels in Romont oder in Les Paccots gemäss der gewählten makroökonomischen Perspektive nur auf der dritten Prioritätsstufe liegen, während ein derartiges Projekt aus mikroökonomischer Sicht sehr erfolgsversprechend ist, da in beiden Regionen ein deutlicher Mangel an Hotelbetten herrscht. Ausserdem wurden nur die Investitionen in den Fortbestand existierender Infrastrukturen berücksichtigt, die den grössten Beitrag an die regionale Wirtschaft leisten. Dennoch ist es möglich dass eine Infrastruktur, die einen geringeren wirtschaftlichen Beitrag leistet, aus mikroökonomischer Sicht trotzdem von Interesse ist. Das in diesem Bericht zusammengefasste Inventar muss also für jedes einzelne Projekt auf regionaler Ebene präzisiert werden und zwar anhand der regionalen Prioritäten. Bei der Fortsetzung der Arbeiten in Verbindung mit diesem Bericht, könnte es von Vorteil sein, einen Analyserahmen aufzustellen, der mikro- und makroökonomische Aspekte kombiniert. Auf diese Weise können die künftigen Projekte mit einer ganzheitlichen Methode beurteilt werden.<sup>38</sup>

Die strategischen Handlungsachsen wurden an den Arbeitssitzungen mit den regionalen Tourismusorganisationen definiert. In einzelnen Regionen wurden bereits Beratungssitzungen organisiert, damit diese Handlungsachsen von den Gemeinden und Dienstleistern validiert werden. Der nächste Schritt auf diesem Gebiet wird es sein, regionale Strategien aufzustellen, damit die Infrastrukturprioritäten in den einzelnen Regionen aufgestellt werden können. Diese regionalen Vertiefungen der Methode werden es erlauben, die Mängel zu beheben, mit denen dieses Inventar behaftet ist, das nur eine Perspektive

---

<sup>38</sup> Anhang 21

zu einem bestimmten Zeitpunkt abbildet. Um glaubwürdig zu sein, muss sich jedes künftige touristische Entwicklungsprojekt nach den regionalen Verhältnissen richten sowie den Absichten der Dienstleister, der Gemeinden und der Investoren entsprechen und sich einer kontinuierlichen Beobachtung unterziehen.

Die Verfasser des Postulats stellen auch die Frage der personellen Mittel, die zur Realisierung der Vision 2030 benötigt werden. Dieser Aspekt wird im vorliegenden Bericht nicht behandelt. Er wird hingegen im Rahmen des Projekts «DMO X – Lean Destination Management FRIBOURG REGION» behandelt, das im Sommer 2016 startet und für das der FTV und die regionalen Tourismusorganisationen eine substantielle Unterstützung über das Programm Innotour des Bundes erhalten.

*Zusammenfassend lässt sich sagen, dass die Ziele der Vision 2030 innerhalb von 15 Jahren immer noch realisierbar sind, sofern die Rahmenbedingungen für diese touristische Entwicklung gewährleistet sind und die kantonalen, regionalen und lokalen politischen Instanzen sich dazu verpflichten, die Mittel zur Verfügung zu stellen, die für die finanzielle Unterstützung der vorrangigen Projekte benötigt werden.*



## 8 Quellverzeichnis

Aubert, M., Borzykowski, N. und Da Costa, P. (2014). *Perspective de l'économie neuchâteloise: panorama touristique*. Neuchâtel, Schweiz: Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.

Collaud, L. (2015). *Présent et avenir du tourisme à Schwarzsee – Analyse de la contribution économique du tourisme et conséquences potentielles de la dégradation de l'environnement lacustre*. Lausanne, Schweiz: Université de Lausanne – Faculté des géosciences et de l'environnement.

Frey, R. und Häusel, U. *Regionalmultiplikator. Zur Transformation der formellen primären in die effektive sekundäre Kaufkraftinzidenz. Methodisches Papier im Rahmen des Nationalfonds-Projektes „Regionale Disparitäten und Spillovers“*. Basel, Schweiz, 1983.

Gaudard, G. *Les chances et les risques du tourisme dans les régions suisses de moyenne montagne*. Revue de géographie alpine, Band 83 (3), Seiten 51-64, 1995.

Laesser C. & P. Beritelli, *Aufruf für mehr Systemdenken im Tourismus*. IMPacts Ausgabe 10 – Dezember 2015.

Scherly, F. *Tourisme fribourgeois et impact économique des sociétés de remontées mécaniques gruériennes*. Bulle/Montreux, 1993.

Steiner, T., Scaglione, M., Collaud, L. & J. Stettler. *View onto the Schwarzsee - Assessing the economic value of scenic factors*. AIEST conference, Lijiang, China, 2015.

Strauf, S. und Behrendt, H. *Regionalwirtschaftliche Effekte der Hochschulen im Kanton Luzern*. St. Gallen, Schweiz: Institut für Öffentliche Dienstleistungen und Tourismus, 2006.

FTV *Vision 2030 – Entwicklungsstrategie für den Freiburger Tourismus*. 2009.

WTTC, *Travel & Tourism Economic Impact analysis – Switzerland*. 2015.

## 9 Anhänge

Die Unterlagen im Anhang zu diesem Bericht (Anhänge Nr. 1 bis 21) können nur unter folgender Adresse konsultiert werden:  
<http://www.parlinfo.fr.ch/de/politbusiness/berichte/>

**Budget de l'Etat / Staatsvoranschlag**

**2017**

**Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil /  
Botschaft des Staatsrates zuhanden des  
Grossen Rates**

## Table des matières

### Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Les résultats généraux</b> .....	<b>3</b>
1.1. Un excédent de revenus de 474 140 francs au compte de résultats.....	4
1.2. Un volume d'investissements de 196,9 millions de francs.....	6
1.3. Une insuffisance de financement de 54,3 millions de francs.....	7
<b>2. Les revenus du compte de résultats</b> .....	<b>9</b>
2.1. Progression plus soutenue des revenus propres que des ressources extérieures.....	9
2.2. Perspectives d'évolution favorable des rentrées fiscales 2017.....	13
2.3. Ralentissement de la progression des ressources extérieures.....	16
2.4. Revenus des biens et autres recettes d'exploitation en légère progression.....	18
2.5. Recours accru aux fonds et aux provisions.....	19
<b>3. Les charges du compte de résultats</b> .....	<b>20</b>
3.1. Une hausse de 3,9 % des charges totales, identique à celle des revenus.....	20
3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail.....	25
3.2.1. Croissance des charges de personnel.....	25
3.2.2. Evolution de l'effectif.....	26
3.3. Croissance strictement limitée des charges courantes.....	30
3.4. Croissance des subventions accordées et « imposées » de l'extérieur.....	31
3.5. Des charges d'amortissements en hausse.....	35
3.6. Des charges financières au plancher.....	36
3.7. Les attributions aux financements spéciaux.....	37
<b>4. Le compte des investissements</b> .....	<b>38</b>
4.1. Programme d'investissements en hausse.....	38
4.2. Le financement des investissements.....	40
<b>5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes</b> .....	<b>42</b>
<b>6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2017</b> .....	<b>43</b>
<b>7. Budget par groupe de prestations</b> .....	<b>44</b>
<b>8. Conclusion</b> .....	<b>47</b>

### Projet de décret

## Inhaltsverzeichnis

### Botschaft des Staatsrates zuhanden des Grossen Rates

<b>Einleitung</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Die Gesamtergebnisse</b> .....	<b>3</b>
1.1. Ertragsüberschuss von 474 140 Franken in der Erfolgsrechnung.....	4
1.2. Investitionsvolumen von 196,9 Millionen Franken.....	6
1.3. Finanzierungsfehlbetrag von 54,3 Millionen Franken.....	7
<b>2. Ertrag der Erfolgsrechnung</b> .....	<b>9</b>
2.1. Stärkere Zunahme bei den Eigenmitteln als bei der Fremdfinanzierung.....	9
2.2. Positiver Trend bei den Steuereinnahmen 2017.....	13
2.3. Verminderte Zunahme der Drittmittel.....	16
2.4. Leicht zunehmende Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen.....	18
2.5. Vermehrter Rückgriff auf Fonds und Rückstellungen.....	19
<b>3. Aufwand der Erfolgsrechnung</b> .....	<b>20</b>
3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 3,9 %, gleich wie beim Ertrag.....	20
3.2. Personalaufwand und Stellenzahl.....	25
3.2.1. Zunahme des Personalaufwands.....	25
3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands.....	26
3.3. Streng begrenzte Zunahme des laufenden Betriebsaufwands.....	30
3.4. Zunahme der eigenen und von aussen «diktieren» Subventionen.....	31
3.5. Höherer Abschreibungsaufwand.....	35
3.6. Finanzaufwand an der unteren Grenze.....	36
3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen.....	37
<b>4. Investitionsrechnung</b> .....	<b>38</b>
4.1. Wachsendes Investitionsprogramm.....	38
4.2. Finanzierung der Investitionen.....	40
<b>5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden</b> .....	<b>42</b>
<b>6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2017</b> .....	<b>43</b>
<b>7. Budget nach Leistungsgruppen</b> .....	<b>44</b>
<b>8. Fazit</b> .....	<b>47</b>

### Dekretsentwurf

Message

## **MESSAGE 2015-DFIN-107 du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017**

Fribourg, le 3 octobre 2016

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994, modifiée le 6 octobre 2010, nous vous soumettons le projet de budget de l'Etat pour l'année 2017.

Le message qui suit comprend une présentation des principaux résultats de ce projet de budget, ainsi qu'une analyse de ses composantes et caractéristiques essentielles.

### **Introduction**

L'élaboration du budget 2017 de l'Etat de Fribourg s'avère être un exercice complexe, dans lequel nombre de défis ont dû être relevés.

Le plan financier mis à jour courant 2014 affiche un excédent de charges de 139,7 millions de francs pour 2017. Les demandes initiales des Directions, services et établissements ont fait grimper cet excédent de 37,1 millions de francs supplémentaires, pour s'établir à 176,8 millions de francs.

Les éléments saillants du projet de budget sont notamment :

- > la mise en œuvre de décisions antérieures affectant les charges : en particulier la fin de certaines mesures d'économies et l'augmentation du taux de cotisation employeur pour la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ;
- > des diminutions de revenus externes et des augmentations de charges imposées de l'extérieur ;
- > la prise en compte des besoins directement liés à l'évolution démographique du canton.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a retenu un programme d'investissements ambitieux, sensiblement supérieur au volume des années antérieures.

Le projet de budget affiche un résultat équilibré, grâce notamment à une bonne maîtrise des dépenses et à une évolution favorable de plusieurs revenus propres.

L'augmentation particulière de certaines charges et la mise en œuvre de projets spécifiques ont été partiellement financés par des prélèvements sur des fonds et provisions prévus à cet effet.

Botschaft

## **BOTSCHAFT 2015-DFIN-107 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2017**

Freiburg, den 3. Oktober 2016

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Bestimmungen des mit Gesetz vom 6. Oktober 2010 geänderten Finanzhaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreiten wir Ihnen den Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2017.

Die vorliegende Botschaft enthält die Gesamtergebnisse dieses Voranschlagsentwurfs sowie eine Analyse seiner wichtigsten Bestandteile und Merkmale.

### **Einleitung**

Die Aufstellung des Voranschlags 2017 des Staates Freiburg hat sich als komplexes Unterfangen mit vielen Herausforderungen erwiesen.

Der 2014 aktualisierte Finanzplan rechnet mit einem Aufwandüberschuss von 139,7 Millionen Franken für 2017. Die ursprünglichen Budgeteingaben der Direktionen, Dienststellen und Anstalten liessen diesen Überschuss um weitere 37,1 Millionen auf 176,8 Millionen Franken ansteigen.

Die wesentlichen Eckpunkte des Voranschlagsentwurfs sind:

- > die Umsetzung früherer aufwandwirksamer Beschlüsse: insbesondere Ende einiger Sparmassnahmen und Erhöhung des Arbeitgeberbeitrags für die Pensionskasse des Staatspersonals;
- > der Rückgang von Fremdmitteln sowie Mehraufwendungen, auf die nicht direkt Einfluss genommen werden kann;
- > die Berücksichtigung der direkt mit der Bevölkerungsentwicklung im Kanton zusammenhängenden Bedürfnisse;

Weiter hat sich der Staatsrat für ein ehrgeiziges Investitionsprogramm entschieden, das deutlich höher ist als in den Vorjahren

Der Voranschlagsentwurf weist ein ausgeglichenes Ergebnis aus, namentlich dank einer guten Ausgabenkontrolle und einer günstigen Entwicklung einiger Einkünfte für eigene Rechnung.

Die besondere Zunahme gewisser Aufwendungen und die Umsetzung spezifischer Projekte werden teilweise mit Entnahmen aus dazu vorgesehenen Fonds und Rückstellungen finanziert.

Message

Botschaft

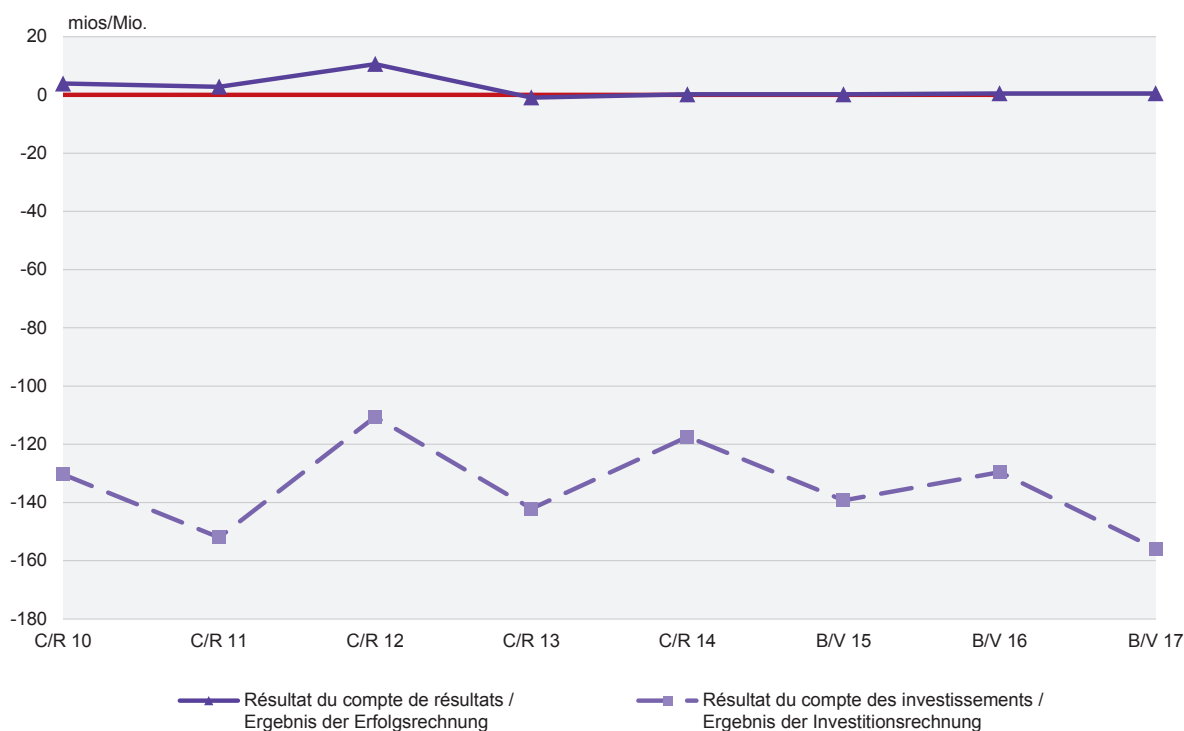
### 1. Les résultats généraux

Le projet de budget 2017 a été arrêté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 5 septembre 2016. Il présente les résultats globaux suivants, en millions de francs :

### 1. Die Gesamtergebnisse

Der Staatsrat hat den Entwurf des Voranschlags 2017 in seiner Sitzung vom 5. September 2016 verabschiedet. Der Voranschlagsentwurf weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

	Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben	Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen	Excédents (+) / Déficits (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Compte de résultats Erfolgsrechnung	3455,0	3455,5	+ 0,5
Compte des investissements Investitionsrechnung	196,9	41,0	- 155,9



Le compte de résultats se solde par un bénéfice de 0,5 million de francs au projet de budget 2017, en amélioration de 177,3 millions de francs par rapport au projet initial qui intégrait les effets du programme d'économies décidé en 2013, à l'exception des mesures dont la durée était limitée dans le temps.

Les ajustements ont porté sur des diminutions de charges à raison de 46,9 % et sur des augmentations de revenus pour 53,1 %.

Die Erfolgsrechnung schliesst im Voranschlagsentwurf 2017 mit einem Überschuss von 0,5 Millionen Franken, fällt also um 177,3 Millionen Franken besser aus als nach der ursprünglichen Vorlage, die abgesehen von den zeitlich befristeten Massnahmen die Auswirkungen des Sparprogramms 2013 berücksichtigte.

Erreicht wurde dies über Aufwandsenkungen mit 46,9 % und über Mehreinnahmen mit 53,1 %.



## Message

Les modifications des dépenses ont affecté à la baisse :

- > les charges de personnel, pour 2,7 millions de francs ;
- > les charges courantes de fonctionnement, pour 20,4 millions de francs ;
- > les charges de subventionnement, pour 56,4 millions de francs ;
- > les charges financières et comptables, les amortissements et les attributions aux fonds, pour 3,7 millions de francs.

Quant aux adaptations des prévisions de recettes, elles ont concerné, à la hausse :

- > les revenus fiscaux, pour 56 millions de francs ;
- > les revenus de transferts pour 1,1 million de francs ;
- > les revenus financiers, comptables et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, pour 35,3 millions de francs ;
- > les revenus courants d'exploitation, pour 1,7 million de francs.

### 1.1. Un excédent de revenus de 474 140 francs au compte de résultats

Avec des charges de 3 455 029 440 francs et des revenus de 3 455 503 580 francs, le compte de résultats du projet de budget 2017 présente un excédent de revenus de 474 140 francs (budget 2016 : 506 840 francs).

Ce résultat budgétaire est conforme à l'exigence légale de l'équilibre. La limite légale de la quote-part des subventions par rapport au produit de la fiscalité cantonale est également respectée, comme le met en évidence le tableau ci-après :

## Botschaft

Aufwandsenkungen:

- > Personalaufwand minus 2,7 Millionen Franken,
- > laufender Betriebsaufwand minus 20,4 Millionen Franken,
- > Subventionsaufwand minus 56,4 Millionen Franken,
- > Finanz- und Buchaufwand, Abschreibungen und Fondseinlagen minus 3,7 Millionen Franken.

Mehreinnahmen:

- > Fiskalertrag plus 56 Millionen Franken,
- > Transferertrag plus 1,1 Millionen Franken,
- > Finanz- und Buchertrag, Entnahmen aus den Fonds und Spezialfinanzierungen plus 35,3 Millionen Franken,
- > laufende Betriebseinnahmen plus 1,7 Millionen Franken.

### 1.1. Ertragsüberschuss von 474 140 Franken in der Erfolgsrechnung

Mit einem Aufwand von 3 455 029 440 Franken und einem Ertrag von 3 455 503 580 Franken weist die Erfolgsrechnung im Voranschlagsentwurf 2017 einen Ertragsüberschuss von rund 474 140 Franken aus (Voranschlagsentwurf 2016: 506 840 Franken).

Mit diesem Voranschlagsresultat wird der gesetzlichen Vorgabe bezüglich Haushaltsgleichgewicht entsprochen. Die gesetzliche Grenze in Bezug auf die Subventionsquote im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen wird ebenfalls eingehalten, wie die folgende Tabelle zeigt:

Message

Botschaft

## Projet de budget Voranschlagsentwurf

Années Jahr	Bénéfice (+) / Déficit (-) du compte de résultats Gewinn (+) / Defizit (-) der Erfolgsrechnung	Quote-part des subventions cantonales par rapport au produit de la fiscalité cantonale (plafond : 41 %) * Kantonale Subventionsquote: Subventionen im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen (Obergrenze: 41 %) *
2008	+ 0,5	40,2
2009	+ 0,7	38,4
2010	+ 0,9	39,0
2011	+ 0,8	40,7
2012	+ 1,0	39,4
2013	+ 0,5	41,1
2014**	+ 0,5	39,3
2015	+ 0,2	38,5
2016	+ 0,5	38,2
2017	+ 0,5	36,2

\* Le plafond de la quote-part des subventions cantonales par rapport au produit de la fiscalité cantonale a été abaissé de 25 % à 22 % en 2007 pour tenir compte de l'intégration du Réseau hospitalier fribourgeois dans les comptes de l'Etat (cf. article 65 de la loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier fribourgeois). Cette limite a été revue pour 2008 et portée à 41 %, de manière à prendre en considération la refonte des flux financiers Confédération-canton-communes découlant de la mise en œuvre de la RPT.

Die Obergrenze der Subventionsquote (Subventionen im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen) war 2007 in Berücksichtigung des Einbezugs des Freiburger Spitalnetzes in die Staatsrechnung von 25 % auf 22 % gesenkt worden (s. Art. 65 des Gesetzes vom 27. Juni 2006 über das Freiburger Spitalnetz). Diese Grenze wurde für 2008 revidiert und auf 41 % angehoben, um der Neuausrichtung der Finanzströme Bund-Kanton-Gemeinden mit der NFA-Umsetzung Rechnung zu tragen.

\*\* Quote-part des subventions : chiffre corrigé.  
Korrigierte Subventionsquote.

Il y a lieu de rappeler qu'à la suite de l'introduction, dans la Constitution cantonale, du principe de l'équilibre budgétaire, la notion de cote d'alerte est passée au second plan. La question du respect de cette limite (abaissée au passage à 2 %) ne devient d'actualité qu'en cas de situation conjoncturelle difficile ou en raison de besoins financiers exceptionnels (art. 83 de la Constitution cantonale ; art. 40b / 40c de la loi sur les finances de l'Etat modifiée le 9 septembre 2005). Aucune de ces deux conditions n'étant remplie, c'est le principe de l'équilibre budgétaire qui a prévalu pour l'établissement du projet de budget 2017.

Le bénéfice de 0,5 million de francs du compte de résultats découle d'une croissance identique de 3,9 % des charges et des revenus :

Mit der Verankerung des Grundsatzes des ausgeglichenen Haushalts in der Kantonsverfassung ist der Begriff der «gesetzlichen Defizitgrenze» in den Hintergrund getreten. Die Frage der Einhaltung dieser Defizitgrenze (die nebenbei auf 2 % gesenkt wurde) wird erst in einer schwierigen konjunkturellen Lage oder bei ausserordentlichen Finanzbedürfnissen aktuell (Art. 83 der Kantonsverfassung; Art. 40b / 40c des am 9. September 2005 geänderten Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates). Da keine dieser beiden Voraussetzungen erfüllt ist, galt für die Aufstellung des Voranschlagsentwurfs 2017 der Grundsatz des ausgeglichenen Haushalts.

Der Ertragsüberschuss von 0,5 Million Franken in der Erfolgsrechnung ist auf eine Aufwand- und Ertragszunahme um je 3,9 % zurückzuführen:

Message

Botschaft

Compte de résultats  
Evolution des charges et des revenus  
Erfolgsrechnung  
Aufwand- und Ertragsentwicklung

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Variations Veränderungen 2016-2017	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus Ertrag	3455,5	3325,2	+ 130,3	+ 3,9
Charges Aufwand	3455,0	3324,7	+ 130,3	+ 3,9
Bénéfice Ertragsüberschuss	+ 0,5	+ 0,5	–	.

## 1.2. Un volume d'investissements de 196,9 millions de francs

Le montant total des investissements bruts est estimé à 196,9 millions de francs en croissance, de 32,4 millions de francs, soit 19,7 % par rapport à 2016. Déduction faite des participations (41 millions de francs), les investissements nets, à charge du canton, se chiffrent donc à 155,9 millions de francs, volume en nette hausse par rapport au montant retenu au budget 2016.

## 1.2. Investitionsvolumen von 196,9 Millionen Franken

Der Gesamtbetrag der Bruttoinvestitionen wird mit 196,9 Millionen Franken und damit um 32,4 Millionen bzw. 19,7 % höher als 2016 veranschlagt. Wenn man von den Fremdbeteiligungen absieht (41 Millionen Franken), belaufen sich die zu Lasten des Kantons gehenden Nettoinvestitionen auf 155,9 Millionen Franken und sind damit deutlich höher als im Voranschlag 2016.

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Variation Veränderung 2016-2017
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	196,9	164,5	+ 32,4
Investissements nets Nettoinvestitionen	155,9	129,6	+ 26,3

La hausse des investissements bruts, de quelque 32 millions de francs, traduit la volonté de réalisation de projets d'envergure. On peut citer en particulier la construction des bâtiments de la Police et de la Haute école de santé, mais également un ambitieux programme d'assainissement de routes, notamment en lien avec la protection contre le bruit ou encore un subventionnement important pour des infrastructures de sport.

Au projet de budget 2017, le degré d'autofinancement de 65,2 % est inférieur au niveau considéré comme un objectif de saine gestion financière (80 %). La faiblesse de cet autofinancement est à mettre en lien avec l'augmentation importante du volume des investissements.

In der Zunahme der Bruttoinvestitionen um rund 32 Millionen Franken widerspiegelt sich der Wille zur Realisierung grosser Projekte. Zu nennen sind hier etwa das das Polizeigebäude und das Gebäude der Hochschule für Gesundheit, aber auch ein ehrgeiziges Strassensanierungsprogramm namentlich punkto Lärmschutz sowie ein hoher Subventionsbetrag für Sportanlagen.

Im Voranschlagsentwurf 2017 liegt der Selbstfinanzierungsgrad mit 65,2 % unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltsführung (80 %). Diese geringe Selbstfinanzierung steht in Zusammenhang mit der massiven Aufstockung des Investitionsvolumens.

Message

Botschaft

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Comptes Rechnung 2015
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	155,9	129,6	126,7
Marge d'autofinancement : excédent du compte de résultats / amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, des subventions d'investissements / attributions et prélèvements (y compris extraordinaires) sur les fonds Selbstfinanzierung: Überschuss Erfolgsrechnung / Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen / Fondseinlagen und -entnahmen (einschl. ausserordentliche)	101,6	89,8	130,9
Degré d'autofinancement (en %) Selbstfinanzierungsgrad (in %)	65,2	69,3	103,3

**1.3. Une insuffisance de financement de 54,3 millions de francs**

Le degré d'autofinancement se restreint encore, du fait d'une croissance des investissements nets (+ 26,3 millions de francs) plus forte que celle de l'autofinancement (+ 11,8 millions de francs). Cela a pour conséquence qu'au budget 2017, le prélèvement sur la fortune pour financer les investissements s'élèvera à 54,3 millions de francs.

**1.3. Finanzierungsfehlbetrag von 54,3 Millionen Franken**

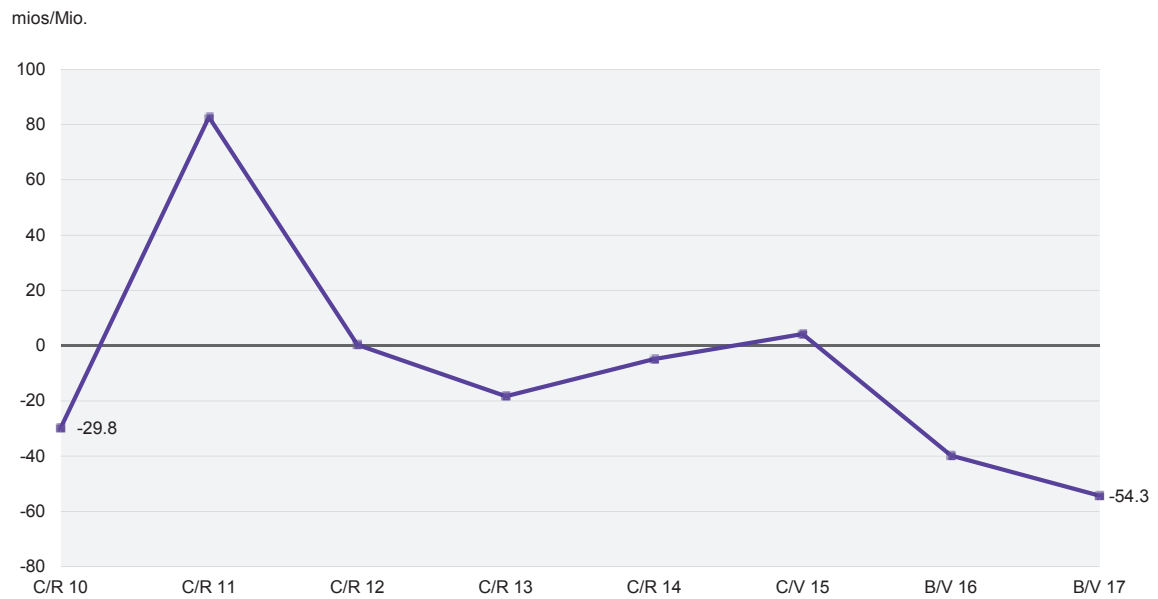
Der Selbstfinanzierungsgrad ist noch niedriger als im Vorjahr aufgrund einer Zunahme der Nettoinvestitionen (+ 26,3 Millionen Franken) mit der die Selbstfinanzierung nicht mithalten kann (+ 11,8 Millionen Franken). Dies hat zur Folge, dass im Voranschlag 2017 eine Eigenkapitalentnahme von 54,3 Millionen zur Finanzierung der Investitionen erforderlich ist.

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Comptes Rechnung 2015
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	- 155,9	- 129,6	- 126,7
Marge d'autofinancement Selbstfinanzierungsmarge	101,6	89,8	130,9
Insuffisance (-) / Excédent (+) de financement Finanzierungsfehlbetrag (-) / -überschuss (+)	- 54,3	- 39,8	+ 4,2

Message

Botschaft

Evolution de l'excédent ou de l'insuffisance de financement  
Entwicklung des Finanzierungsüberschusses oder -fehlbetrags



Historique basé sur la méthode de calcul introduite par le nouveau modèle comptable MCH2 /  
Rückblick basierend auf der mit dem neuen Rechnungslegungsmodell HRM2 eingeführten neuen Berechnung



Message

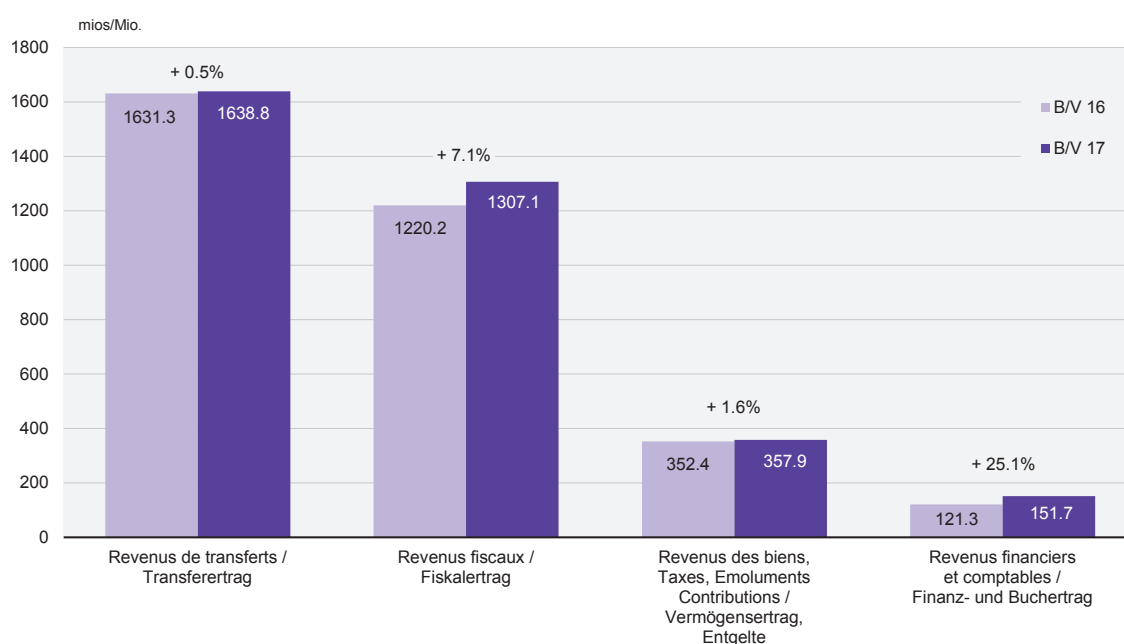
Botschaft

## 2. Les revenus du compte de résultats

### 2.1. Progression plus soutenue des revenus propres que des ressources extérieures

L'augmentation des revenus totaux est de 3,9 % entre 2016 et 2017, identique à celle des charges. Les principales ressources, impôts et transferts, connaissent cependant une croissance très contrastée :

Evolution des revenus du compte de résultats  
Entwicklung des Ertrags der Erfolgsrechnung



L'évolution que connaît chaque grand groupe de revenus est variable et peut, parfois, être trompeuse, car chacune de ces catégories de ressources enregistre, en son sein, des variations qui ne sont pas toujours uniformes.

## 2. Ertrag der Erfolgsrechnung

### 2.1. Stärkere Zunahme bei den Eigenmitteln als bei der Fremdfinanzierung

Zwischen 2016 und 2017 nimmt der Gesamtertrag um 3,9 % zu, gleich wie der Aufwand. Die Zunahme bei den wichtigsten Ertragsgruppen Fiskal- und Transferertrag ist jedoch sehr kontrastreich:

Die Entwicklung in den einzelnen Hauptertragsgruppen verläuft unterschiedlich und kann zudem manchmal trügerisch sein, da die Veränderungen auch innerhalb dieser Gruppen nicht immer gleichförmig sind.

## Message

Le tableau ci-après confirme et précise cette tendance à une évolution différenciée :

## Botschaft

Die folgende Tabelle veranschaulicht diese unterschiedlichen Tendenzen:

	Budget	Budget	Evolution	
	Voranschlag 2017	Voranschlag 2016	Entwicklung 2016-2017	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1307,1	1220,2	+ 86,9	+ 7,1
Revenus des biens / Taxes, émoluments / Contributions Vermögensertrag / Entgelte	357,9	352,4	+ 5,5	+ 1,6
Revenus de transferts Transferertrag	1638,8	1631,3	+ 7,5	+ 0,5
dont : Part à l'IFD wovon: Anteil DBSt	76,0	77,0	- 1,0	- 1,3
dont : Péréquation financière fédérale wovon: Finanzausgleich des Bundes	401,1	431,4	- 30,3	- 7,0
dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen	394,8	383,8	+ 11,0	+ 2,9
dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung	465,0	441,2	+ 23,8	+ 5,4
dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge	219,5	219,9	- 0,4	- 0,2
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen	120,3	82,9	+ 37,4	+ 45,1
Revenus extraordinaires (prélèvement sur la fortune) Ausserordentlicher Ertrag (Eigenkapitalentnahme)	-	10,0	- 10,0	- 100,0
Imputations internes Interne Verrechnungen	31,4	28,4	+ 3,0	+ 10,6
<b>Total</b>	<b>3455,5</b>	<b>3325,2</b>	<b>+ 130,3</b>	<b>+ 3,9</b>

Quant aux principales variations (de 3 millions de francs et plus) entre les budgets 2016 et 2017, elles découlent notamment d'une évolution favorable de la fiscalité, mais aussi de la diminution marquée de la péréquation financière fédérale (au total - 30,3 millions de francs). Au niveau des subventions fédérales, il convient de relever l'augmentation des subventions pour la réduction des primes de caisse maladie, les subventions pour des projets énergétiques en hausse ainsi que les récupérations de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Le budget 2017 sollicite davantage les provisions, notamment pour 8 millions de francs afin de compenser la hausse des cotisations de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et la fin programmée de certaines mesures d'économies. En outre, l'augmentation des prélèvements sur les fonds comprend en particulier le financement que l'Etat entend accorder pour la construction de la future patinoire et de piscines régionales ainsi que pour d'autres projets spécifiques (blueFactory, Master en médecine). Enfin, au vu des résultats présentés dans le cadre du projet de budget, il

Die wichtigsten Veränderungen (3 Millionen Franken und mehr) zwischen den Voranschlägen 2016 und 2017 beruhen insbesondere auf einer positiven Entwicklung des Steuerertrags aber auch auf markanten Einbussen bei den eidgenössischen Finanzausgleichszahlungen (insgesamt - 30,3 Millionen Franken). Bei den Bundesbeiträgen sind die Beiträge für die Verbilligung der Krankenkassenprämien, die Beiträge für Projekte im Bereich Energie sowie die Rückerstattung der Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge gestiegen. Der Voranschlag 2017 nimmt vermehrt die Rückstellungen in Anspruch, namentlich mit der Entnahme von 8 Millionen Franken zur Kompensation des höheren Beitragssatzes der Pensionskasse des Staatspersonals sowie gewisser auslaufender Sparmassnahmen. Ausserdem will der Staat mit vermehrten Fondsentnahmen insbesondere den Bau der künftigen Eisbahn und regionaler Schwimmbäder sowie andere spezifische Projekte (blueFactory, Master in Humanmedizin) finanzieren. Angesichts der Voranschlagsergebnisse musste anders als im Vorjahr nicht auf das nicht

Message

Botschaft

n'a pas été nécessaire de procéder à un prélèvement sur la fortune non affectée, au contraire du budget 2016.

zweckgebundene Vermögen zurückgegriffen werden.

Les variations significatives concernent :

Die signifikanten Veränderungen betreffen:

	mios / Mio.
<b>au chapitre des impôts bei den Steuern</b>	
Impôts sur le revenu des personnes physiques Einkommenssteuern der natürlichen Personen	+ 46,0
Impôts sur le bénéfice des personnes morales Vermögenssteuern der juristischen Personen	+ 23,0
Impôts à la source Quellensteuern	+ 3,0
Impôts sur les gains immobiliers Grundstückgewinnsteuern	+ 3,0
<b>sur le plan des revenus propres et des parts de l'Etat à des recettes bei den Eigenmitteln und bei den Einnahmenanteilen des Staates</b>	
Part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg Anteil am Gewinn der Freiburger Kantonalbank	+ 5,0
Péréquation financière fédérale (péréquation des ressources, parts de la Confédération et des cantons) Finanzausgleich des Bundes (Ressourcenausgleich, Anteil des Bundes und der Kantone)	- 23,1
Péréquation financière fédérale (compensation des cas de rigueur) Finanzausgleich des Bundes (Härteausgleich)	- 4,6
<b>dans le domaine des subventions et des contributions bei den durchlaufenden Beiträgen und den Beiträgen</b>	
Subventions fédérales pour la réduction des cotisations dans l'assurance maladie Bundesbeiträge zur Verbilligung der Prämien in der Krankenversicherung	+ 7,0
Subventions fédérales (domaine de l'énergie) Bundesbeiträge im Bereich Energie	+ 6,0
Récupérations de secours d'aide sociale pour des demandeurs d'asile et les réfugiés Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge	+ 5,0
<b>en ce qui concerne les financements spéciaux bei den Spezialfinanzierungen</b>	
Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	+ 24,5
Prélèvements sur le fonds d'infrastructures Entnahmen aus dem Infrastrukturfonds	+ 12,8
Prélèvements sur le fonds de l'énergie Entnahmen aus dem Energiefonds	+ 3,1
Prélèvement sur la fortune non affectée Entnahme aus dem nicht zweckgebundenen Eigenkapital	- 10,0

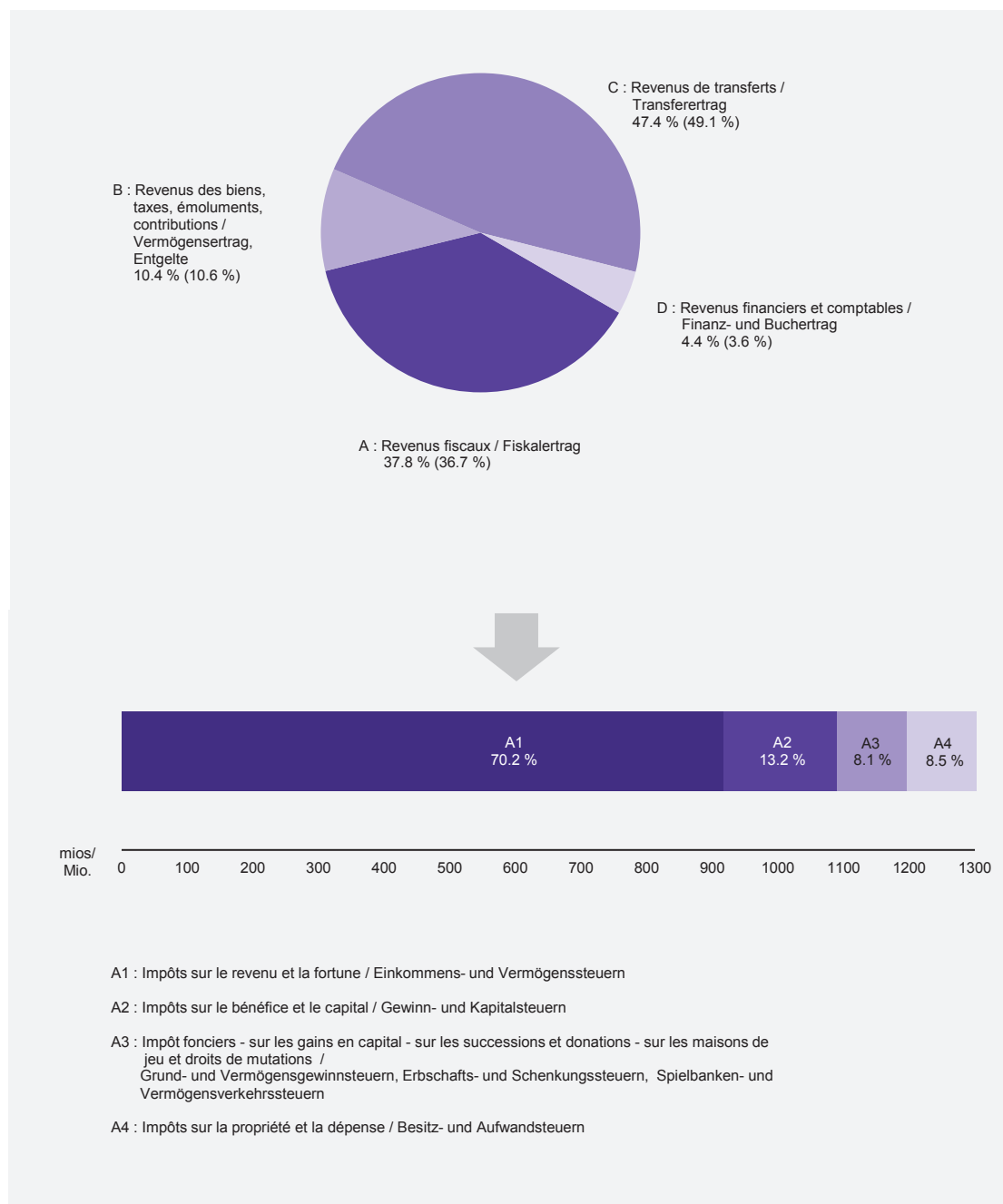
## Message

S'agissant de la ventilation des différentes sources de revenus, on enregistre une progression du poids relatif des impôts de 36,7 % à 37,8 % ainsi que de la part des prélèvements sur fonds, provisions et financements spéciaux, qui passe de 3,6 à 4,4 %. Cela se reporte sur la part des revenus de transferts qui diminue, quant à elle, de 49,1 à 47,4 %.

## Botschaft

Bei der Verteilung der verschiedenen Ertragsquellen erhöhen sich der Anteil des Fiskalertrags von 36,7 % auf 37,8 % und der Anteil der Entnahmen aus Fonds, Rückstellungen und Spezialfinanzierungen von 3,6 % auf 4,4 %, was sich auf den Anteil des Transferertrags auswirkt, der von 49,1 % auf 47,4 % zurückgeht.

### Répartition des revenus du compte de résultats Verteilung des Ertrags der Erfolgsrechnung



## Message

## 2.2. Perspectives d'évolution favorable des rentrées fiscales 2017

L'évaluation des montants de recettes fiscales à inscrire au budget est toujours délicate. Depuis le passage à la taxation annuelle, cette détermination s'est encore compliquée, compte tenu du décalage entre le moment où un revenu est perçu, le moment où ce revenu est déclaré et le moment où celui-ci est finalement taxé. Ainsi, le rendement final de l'impôt 2014 n'est connu qu'au cours de l'année 2016. C'est à partir de cette donnée de base réelle et sûre, et en se fondant sur un échantillonnage représentatif pour ce qui concerne les exercices suivants, que les projections pour les principaux impôts cantonaux ont été établies.

La crise économique de la fin de la décennie 2000 avait laissé présager des années difficiles en matière de rentrées fiscales, spécialement en ce qui concerne les personnes morales. L'impact de l'abandon du taux plancher par la BNS en 2015 a fait craindre une forte érosion des résultats des entreprises. La bonne résistance dont a fait preuve l'économie fribourgeoise et un maintien de l'activité ont permis, du moins dans un premier temps, de franchir le cap sans enregistrer de réelle diminution des rentrées.

Après un net tassement sur l'année fiscale 2012, année qui influençait principalement les budgets 2014 et 2015, une augmentation des rentrées fiscales s'est manifestée sur les exercices 2013 et 2014. Le compte 2015 reflète ces effets et contient en sus quelques cas spécifiques particulièrement importants. Les prévisions pour l'année en cours laissent supposer que la situation économique dans le contexte du franc fort impacte la croissance des rentrées fiscales de manière moins marquée que supposé initialement.

Les mesures structurelles et d'économies soutiennent également l'évolution favorable des produits de la fiscalité, notamment en ce qui concerne l'imposition des personnes physiques.

Ces perspectives se confirment en 2017 comme l'indique le tableau qui suit :

## Botschaft

## 2.2. Positiver Trend bei den Steuereinnahmen 2017

Die Schätzung der im Voranschlag einzustellenden Steuereinnahmen ist immer heikel. Seit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung gestalten sich diese Schätzungen aufgrund der zeitlichen Abstände zwischen den Zeitpunkten, in denen jeweils ein Einkommen erzielt, deklariert und schliesslich veranlagt wird, noch schwieriger. So ist der endgültige Steuerertrag 2014 erst im Laufe des Rechnungsjahres 2016 bekannt. Die Vorausberechnungen für die wichtigsten kantonalen Steuern wurden ausgehend von dieser realen und sicheren Basis und gestützt auf eine repräsentative Stichprobe für die Folgejahre vorgenommen.

Aufgrund der Wirtschaftskrise Ende des ersten Jahrzehnts des 21. Jahrhunderts musste man sich insbesondere punkto Steuereinnahmen der juristischen Personen auf «mageren» Jahre einstellen. Mit der Aufhebung des Mindestkurses durch die SNB im Jahr 2015 war eine starke Erosion der Unternehmensergebnisse zu befürchten. Da sich die Freiburger Wirtschaft aber als krisenresistent erwies und weiter sehr aktiv war, kam es zumindest anfänglich zu keinem wirklichen Einnahmeneinbruch.

Nach einer deutlichen Stagnation im Steuerjahr 2012, die hauptsächlich die Voranschläge 2014 und 2015 beeinflusste, stiegen die Steuereinnahmen in den Rechnungsjahren 2013 und 2014 wieder an. Dies wirkte sich in der Staatsrechnung 2015 aus, in der aber auch einige «gewichtige» Sonderfälle zum Tragen kamen. Aus heutiger Sicht ist damit zu rechnen, dass sich die wirtschaftliche Situation mit dem starken Franken weniger stark auf die Steuereinnahmen auswirken wird, als anfänglich befürchtet.

Die Struktur- und Sparmassnahmen begünstigen die Entwicklung der Fiskalerträge ebenfalls, namentlich die Steuereinnahmen der natürlichen Personen.

Diese Perspektiven bestätigen sich für 2017, wie folgende Tabelle zeigt:



Message

Botschaft

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016		Evolution Entwicklung 2016-2017
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
<b>Impôts directs sur les personnes physiques :</b> <b>Direkte Steuern natürliche Personen:</b>				
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	791,0	745,0	+ 46,0	+ 6,2
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	85,0	83,0	+ 2,0	+ 2,4
Impôts à la source Quellensteuern	35,0	32,0	+ 3,0	+ 9,4
Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	7,0	5,5	+ 1,5	+ 27,3
<b>Impôts directs sur les personnes morales :</b> <b>Direkte Steuern juristische Personen:</b>				
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	146,0	123,0	+ 23,0	+ 18,7
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	26,0	23,5	+ 2,5	+ 10,6
<b>Autres impôts directs :</b> <b>Übrige direkte Steuern:</b>				
Impôts fonciers Grundsteuern	4,4	4,2	+ 0,2	+ 4,8
Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern	51,6	48,5	+ 3,1	+ 6,4
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	42,4	39,5	+ 2,9	+ 7,3
Impôts sur les successions et donations Erbschafts- und Schenkungssteuern	4,1	4,0	+ 0,1	+ 2,5
Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe	3,5	3,5	–	–
<b>Impôts sur la propriété et sur la dépense</b> <b>Besitz- und Aufwandsteuern</b>	111,1	108,5	+ 2,6	+ 2,4
<b>Total</b>	<b>1307,1</b>	<b>1220,2</b>	<b>+ 86,9</b>	<b>+ 7,1</b>

S'agissant du principal impôt, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la fixation à 791 millions de francs du montant à retenir au budget 2017 s'est opérée de la manière suivante en partant d'un rendement effectif final attendu 2014 s'élevant à quelque 722 millions de francs, d'une hypothèse de croissance de 2,6 % en 2015, de 3,4 % en 2016 et de 3,6 % en 2017, et en intégrant les effets des propositions ciblées en matière fiscale retenues dans le programme de mesures structurelles et d'économies :

In der wichtigsten Steuerkategorie, der Einkommenssteuer der natürlichen Personen, wurde der Betrag von 791 Millionen Franken wie folgt in den Voranschlag 2017 aufgenommen, wobei von einem effektiven Endertrag 2014 von rund 722 Millionen Franken ausgegangen wurde sowie von einer jährlichen Zuwachsrate von 2,6 % für 2015, von 3,4 % für 2016 und von 3,6 % für 2017 und die Auswirkungen der gezielten Vorschläge aus dem Struktur- und Sparmassnahmenprogramm bezüglich Steuern eingerechnet wurden:

Message

Botschaft

	mios / Mio.	
<b>Année 2014</b> <b>Steuerjahr 2014</b>	694 + 21 + 7	722
Augmentation de 3 % du rendement fiscal 2014 de base (+ 21 mios) et mesures structurelles et d'économies (+ 7 mios) Erhöhung des Basis-Steuerertrags 2014 um 3 % (+ 21 Mio.) und Struktur- und Sparmassnahmen (+ 7 Mio.)		
<b>Année 2015</b> <b>Steuerjahr 2015</b>	722 + 19 + 18	759
Augmentation de 2,6 % du rendement fiscal 2015 de base (+ 19 mios) et un cas exceptionnel (+ 18 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2015 um 2,6 % (+ 19 Mio.) und ein ausserordentlicher Fall (+ 18 Mio.)		
<b>Année 2016</b> <b>Steuerjahr 2016</b>	741 + 25	766
Augmentation de 3,4 % du rendement fiscal 2016 (+ 25 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2016 um 3,4 % (+ 25 Mio.)		
<b>Année 2017</b> <b>Steuerjahr 2017</b>	766 + 28	794
Augmentation de 3,6 % du rendement fiscal 2017 (+ 28 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2017 um 3,6 % (+ 28 Mio.)		

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 93 % sur la 1<sup>ère</sup> année, d'une deuxième part sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxations.

L'application de ces règles conduit donc à prévoir 791 millions de francs d'impôt sur le revenu au budget 2017, soit :

- > 30 millions de francs comme 3<sup>ème</sup> part de l'impôt 2015 ;
- > 23 millions de francs comme 2<sup>ème</sup> part de l'impôt 2016 ;
- > 738 millions de francs comme 1<sup>ère</sup> part de l'impôt 2017.

Une même démarche d'analyse a présidé à l'évaluation des autres principales rentrées d'impôts sur la base d'hypothèses différenciées. A quoi s'est ajoutée la prise en compte d'une autre proposition du programme de mesures qui génère, au niveau de l'impôt sur la fortune, une recette additionnelle nette de 0,6 million de francs.

Le réévaluation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est plus aléatoire et est fonction de la marche des affaires, en particulier de celle des principales sociétés imposées dans le canton. En considération de ces éléments et en tenant compte des dernières informations disponibles, le rendement de l'impôt sur le bénéfice a été estimé à :

Die Steuereinnahmen werden anhand von Schätzungen über zwei Jahre veranschlagt, in denen die voraussichtlichen Einnahmen im ersten Jahr mit 93 % und mit einem zweiten Anteil im zweiten Jahr verbucht werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht.

Damit sind im Voranschlag 2017 für die Einkommenssteuer 791 Millionen Franken vorzusehen, nämlich:

- > 30 Millionen Franken als 3. Anteil für 2015;
- > 23 Millionen Franken als 2. Anteil für 2016;
- > 738 Millionen Franken als 1. Anteil für 2017.

Die übrigen Hauptsteuererträge wurden ausgehend von differenzierten Hypothesen nach dem gleichen Vorgehen evaluiert. Zu diesen Erträgen wurden die Mehreinnahmen bei der Vermögenssteuer im Umfang von netto 0,6 Millionen Franken hinzugerechnet, die aus einem anderen Vorschlag des Massnahmenpakets resultieren.

Die Reevaluierung des Gewinnsteuerertrags der juristischen Personen ist schwieriger und hängt vom Geschäftsgang insbesondere der wichtigsten steuerzahlenden Unternehmen ab. Unter Berücksichtigung dieser Umstände und der jüngsten verfügbaren Informationen wurde der Gewinnsteuerertrag wie folgt geschätzt:

## Message

- > 140 millions de francs pour 2014 ;
- > 140 millions de francs pour 2015 ;
- > 143 millions de francs pour 2016 ;
- > 148 millions de francs pour 2017.

La recette inscrite à ce titre au budget 2017 comprend :

- > 28 millions de francs comme 3<sup>e</sup> part de l'impôt 2015 ;
- > 14 millions de francs comme 2<sup>e</sup> part de l'impôt 2016 ;
- > 104 millions de francs comme 1<sup>ère</sup> part de l'impôt 2017.

S'agissant des autres impôts, ils laissent apparaître, pour la plupart, une certaine progression par rapport au budget 2016.

### 2.3. Ralentissement de la progression des ressources extérieures

Durant la précédente législature, les revenus en provenance de l'extérieur avaient fortement augmenté et leur poids n'avait cessé de croître dans le financement des tâches publiques. De 2012 à 2015, ces apports ont stagné globalement aux alentours de 1,6 milliard de francs. Après une hausse sensible constatée au budget 2016, ces contributions connaissent, en 2017, un ralentissement net de leur rythme de croissance.

## Botschaft

- > 140 Millionen Franken für 2014;
- > 140 Millionen Franken für 2015;
- > 143 Millionen Franken für 2016;
- > 148 Millionen Franken für 2017.

Der im Voranschlag 2017 eingestellte Ertrag setzt sich zusammen aus:

- > 28 Millionen Franken als 3. Anteil für 2015;
- > 14 Millionen Franken als 2. Anteil für 2016;
- > 104 Millionen Franken als 1. Anteil für 2017.

Bei den meisten übrigen Steuern ist eine gewisse Zunahme gegenüber dem Voranschlag 2016 auszumachen.

### 2.3. Verminderte Zunahme der Drittmittel

In der letzten Legislaturperiode waren die Fremdmittel erheblich angestiegen und bei der Finanzierung öffentlicher Aufgaben immer mehr ins Gewicht gefallen. 2012-2015 pendelten sie sich insgesamt bei rund 1,6 Milliarden Franken ein. Nach einer markanten Zunahme im Voranschlag 2016 sind sie 2017 wieder deutlich rückläufig.

Message

Botschaft

**Provenance des ressources financières extérieures**  
**Herkunft der externen Mittel**

	Confédération Bund	Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	Communes Gemeinden	Cantons Kantone	Tiers Dritte
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
<b>Parts à des recettes</b> Einnahmenanteile					
2016	127,3	431,4	–	–	–
2017	129,7	401,1	–	–	–
<b>Dédommagements</b> Entschädigungen					
2016	35,7	–	210,0	138,1	–
2017	40,8	–	215,5	138,5	–
<b>Subventions acquises</b> Beiträge für eigene Rechnung					
2016	232,6	–	167,4	–	41,9
2017	248,3	–	173,8	–	43,6
<b>Subventions à redistribuer</b> Durchlaufende Beiträge					
2016	214,8	–	29,0	–	3,1
2017	214,5	–	29,8	–	3,2
<b>Total ensemble des revenus de transferts</b> Total Transferzahlungen					
2016	610,4	431,4	406,4	138,1	45,0
2017	633,3	401,1	419,1	138,5	46,8
Variation 2016-2017 Veränderung 2016-2017	+ 22,9	– 30,3	+ 12,7	+ 0,4	+ 1,8

Globalement d'un budget à l'autre, le volume des ressources externes passe de 1631,3 millions de francs à 1638,8 millions de francs en 2017, ce qui correspond à une légère augmentation de 0,5 %. Leur part au financement des tâches publiques (hors investissements) se réduit pour s'établir à 47,4 %.

Les revenus relatifs à la péréquation fédérale présentent une baisse très marquée de 30,3 millions de francs. En sus de la réduction continue et fixe des revenus du fonds de compensation des cas de rigueur, les montants issus de la péréquation des ressources sont également en retrait. Au niveau des subventions fédérales, on constate diverses hausses, notamment celles pour la réduction de cotisations dans l'assurance maladie (+ 7 millions de

Insgesamt nehmen die Fremdmittel von einem Voranschlag zum nächsten geringfügig um 0,5 % von 1631,3 Millionen Franken im Jahr 2016 auf 1638,8 Millionen Franken im Jahr 2017 zu. Ihr Anteil an der Finanzierung öffentlicher Aufgaben (ohne Investitionen) ist jedoch rückläufig und beträgt 47,4 %.

Die Einkünfte aus dem eidgenössischen Finanzausgleich sind markant um 30,3 Millionen Franken zurückgegangen. Neben dem kontinuierlichen Rückgang der Einkünfte aus dem Härtefallausgleichsfonds sind auch die Gelder aus dem Ressourcenausgleich rückläufig. Bei den Bundesbeiträgen sind diverse Erhöhungen festzustellen, namentlich bei den Beiträgen für die Prämienverbilligung in der Krankenversicherung (+ 7 Millionen Franken) und

## Message

francs) ainsi que celles liées aux mesures énergétiques (+ 6 millions de francs). Dans la catégorie dédommagements, les récupérations de secours d'aide sociale pour des demandeurs d'asile et les réfugiés augmentent, en lien direct avec les dépenses attendues dans ce domaine.

Les revenus en provenance des communes seront, en 2017, supérieurs de 12,7 millions de francs par rapport au budget 2016. Cette évolution est directement liée à des hausses de charges constatées en particulier dans différents domaines cofinancés par les communes et l'Etat. On peut noter notamment les augmentations relatives au personnel enseignant, aux dépenses d'exploitation des institutions pour personnes inadaptées, aux frais d'accompagnement en EMS et au financement des écoles spéciales.

#### 2.4. Revenus des biens et autres recettes d'exploitation en légère progression

Cette catégorie de ressources propres, qui représente un peu plus que 10 % des revenus de fonctionnement de l'Etat, devrait atteindre un volume total de 357,9 millions de francs en 2017 (en hausse de 1,6 %).

Les revenus des biens et autres recettes d'exploitation progressent de 5,5 millions de francs. Cette augmentation concerne aussi bien les patentes et concessions que les revenus financiers. Elle résulte avant tout d'un apport complémentaire de la part de la Banque cantonale de Fribourg, en hausse de 5 millions de francs par rapport à l'année précédente.

## Botschaft

sowie den Beiträgen im Bereich Energie (+ 6 Millionen Franken). In der Kategorie Entschädigungen ist die Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge in direktem Zusammenhang mit den in diesem Bereich erwarteten Ausgaben gestiegen.

Die von den Gemeinden stammenden Einkünfte fallen im Voranschlag 2017 um 12,7 Millionen Franken höher aus als im Voranschlag 2016. Diese Entwicklung steht in direktem Zusammenhang höheren Aufwendungen namentlich in verschiedenen vom Staat und den Gemeinden kofinanzierten Bereichen. Dazu zählen namentlich die Aufwanderhöhungen beim Lehrpersonal, bei den Betriebskosten der Heime für Behinderte und Schwererziehbare, bei den Betreuungskosten in Pflegeheimen und bei der Finanzierung der Sonderschulen.

#### 2.4. Leicht zunehmende Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen

In dieser Kategorie von Eigenmitteln, die etwas mehr als 10 % des laufenden Ertrags des Staates ausmachen, dürften 2017 Erträge von insgesamt 357,9 Millionen Franken erreicht werden (plus 1,6 %).

Die Vermögenserträge und übrigen Betriebseinnahmen legten um 5,5 Millionen Franken zu. Diese Zunahme betrifft sowohl die Regalien und Konzessionen, die Gebühren als auch die Finanzerträge. In erster Linie beruht die Zunahme aber auf einem zusätzlichen Beitrag der Freiburger Kantonalbank, der um 5 Millionen Franken höher ausgefallen ist als im Vorjahr.



Message

Botschaft

2.5. Recours accru aux fonds et aux provisions

En 2017, il est prévu de faire davantage appel aux fonds et provisions.

2.5. Vermehrter Rückgriff auf Fonds und Rückstellungen

2017 soll vermehrt auf Fonds und Rückstellungen zurückgegriffen werden:

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Variation Veränderung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Prélèvements sur fonds Fondsentrnahmen	62,3	49,4	+ 12,9	+ 26,1
Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	58,0	33,5	+ 24,5	+ 73,1
Prélèvements totaux Entnahmen insgesamt	120,3	82,9	+ 37,4	+ 45,1

Les prélèvements sur fonds sont directement liés aux dépenses qu'il est prévu d'engager dans des domaines spécifiques (emploi, énergie, nouvelle politique régionale, projet blueFactory, routes).

L'augmentation constatée de 12,9 millions de francs au niveau des prélèvements sur les fonds s'explique principalement par un prélèvement plus conséquent sur le fonds d'infrastructures. Il est en effet prévu de financer ainsi la première tranche du subventionnement d'une nouvelle patinoire (5 millions de francs), la construction de nouvelles piscines régionales (4 millions de francs) ainsi que le développement de blueFactory. Quant au prélèvement sur le fonds de l'énergie, il a été augmenté en fonction des dépenses prévues en la matière.

Le montant des prélèvements sur les provisions s'élève à 58 millions de francs, soit un montant en hausse de 73,1 % par rapport au budget 2016. Ces prélèvements comprennent notamment un montant de 25 millions de francs sur la provision liée à la part au bénéfice de la BNS (+ 2 millions de francs par rapport à 2016), un prélèvement de 8 millions de francs pour la compensation partielle de la hausse des coûts liés à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (contribution employeur) et à la fin programmée de certaines mesures d'économies affectant le personnel, et enfin un prélèvement de 5,5 millions de francs pour la couverture de certains prêts. A relever en outre le prélèvement de 2,4 millions de francs pour financer la création du programme « Master en médecine » ainsi qu'un montant de 3 millions de francs destiné à couvrir en partie les coûts supplémentaires liés au financement des hôpitaux.

Die Fondsentrnahmen stehen in direktem Zusammenhang mit den Ausgaben, die in verschiedenen spezifischen Bereichen geplant sind (Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Projekt blueFactory, Strassen).

Die 12,9 Millionen Franken Mehrentnahmen aus Fonds entfallen hauptsächlich auf den vermehrten Rückgriff auf den Infrastrukturfonds, und zwar insbesondere für die Finanzierung einer ersten Subventionstranche einer neuen Eisbahn (5 Millionen Franken), des Baus regionaler Schwimmbäder (4 Millionen Franken) sowie der Entwicklung von blueFactory. Die Entnahme aus dem Energiefonds wurde entsprechend der in diesem Bereich vorgesehenen Ausgaben ebenfalls erhöht.

Die Rückstellungsentnahmen belaufen sich auf 58 Millionen Franken, das sind 73,1 % mehr als im Voranschlag 2016. Darin enthalten sind namentlich 25 Millionen Franken aus der Rückstellung in Zusammenhang mit dem Anteil am SNB-Gewinn (+ 2 Millionen Franken gegenüber 2016), 8 Millionen Franken für die Teilkompensation der höheren Pensionskassenkosten (Arbeitgeberbeitrag) und der wie geplant auslaufenden, das Personal betreffenden Sparmassnahmen und schliesslich 5,5 Millionen Franken zur Deckung gewisser Darlehen. Dazu kommen die Entnahme von 2,4 Millionen Franken zur Finanzierung des neuen Studiengangs «Master in Humanmedizin» sowie ein Betrag von 3 Millionen Franken zur Teilfinanzierung der Mehrkosten in Zusammenhang mit der Spitalfinanzierung.

Message

Botschaft

### 3. Les charges du compte de résultats

#### 3.1. Une hausse de 3,9 % des charges totales, identique à celle des revenus

Selon les prévisions établies, les charges totales de fonctionnement devraient passer de 3324,7 millions de francs en 2016 à 3455,0 millions de francs en 2017, soit un taux de croissance annuel de 3,9 %. Cette progression correspond à celle des revenus.

### 3. Aufwand der Erfolgsrechnung

#### 3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 3,9 %, gleich wie beim Ertrag

Den Prognosen zufolge dürfte sich der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung von 3324,7 Millionen Franken im Jahr 2016 auf 3455 Millionen Franken im Jahr 2017 erhöhen, was einer Zuwachsrate von 3,9 % entspricht, gleich wie auf der Ertragsseite.

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016		Evolution Entwicklung 2016-2017
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1254,7	1207,5	+ 47,2	+ 3,9
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach-und übriger Betriebsaufwand	353,8	344,9	+ 8,9	+ 2,6
Charges financières Finanzaufwand	3,8	3,8	–	–
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	74,7	75,1	– 0,4	– 0,5
Amortissement des prêts / participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen / Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	45,2	35,1	+ 10,1	+ 28,8
Charges de transferts Transferaufwand	1647,9	1591,4	+ 56,5	+ 3,6
Financements spéciaux Spezialfinanzierungen	43,5	38,5	+ 5,0	+ 13,0
Imputations internes Interne Verrechnungen	31,4	28,4	+ 3,0	+ 10,6
<b>Total</b>	<b>3455,0</b>	<b>3324,7</b>	<b>+ 130,3</b>	<b>+ 3,9</b>

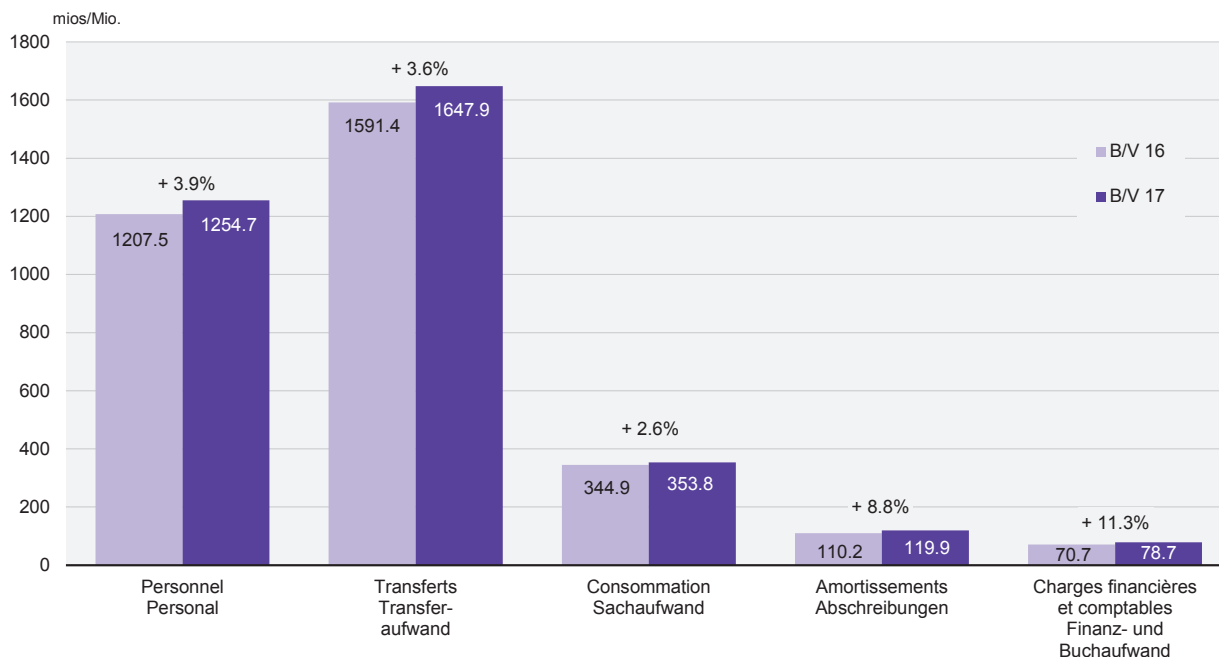
Les mesures structurelles et d'économies décidées en 2013 par le Grand Conseil ont permis, dès 2014, de juguler la progression des charges de personnel et de freiner la croissance des charges de subventionnement. A partir de 2017, les finances de l'Etat se retrouvent devant un double défi : d'une part, la fin de certaines mesures d'économies, notamment celles relatives au personnel, qui ont des incidences non négligeables sur l'évolution de la masse salariale et d'autre part, une augmentation du taux de cotisation pour la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Quant aux charges de transferts, elles se trouvent également affectées par les hypothèses retenues en matière de personnel et par conséquent, croissent de façon tout aussi sensible. En effet, les différents établissements subventionnés, notamment les hôpitaux, les institutions spécialisées et les EMS, ne peuvent que répercuter ces effets, leur personnel étant soumis pour la plupart au régime de la LPers. Cela induit une progression de facto des contributions versées.

Mit den 2013 vom Grossen Rat beschlossenen Struktur- und Sparmassnahmen konnten ab 2014 der steigende Personalaufwand eingedämmt und der Subventionsausgabenanstieg gebremst werden. Ab 2017 werden die Staatsfinanzen vor einer doppelten Herausforderung stehen, da nämlich insbesondere die die Lohnsumme eindämmenden Personalsparmassnahmen auslaufen und die Beitragssätze für die Pensionskasse des Staatspersonals ansteigen. Der Transferaufwand wird von den «Personalthypothesen» ebenfalls tangiert und nimmt ebenso deutlich zu. Für die verschiedenen subventionierten Einrichtungen, namentlich die Spitäler, Sondereinrichtungen und Pflegeheime, deren Personal mehrheitlich dem StPG unterstellt ist, gelten nämlich die gleichen Sachzwänge, die den Personalaufwand auch bei ihnen in die Höhe treiben und de facto zu höheren Beiträgen für diese Einrichtungen führen werden.

Message

Botschaft

Evolution des charges du compte de résultats  
Entwicklung des Aufwands der Erfolgsrechnung



Les principales variations (de 3 millions de francs et plus) par rapport au budget 2016 concernent les rubriques suivantes :

Die grössten Abweichungen (3 Millionen Franken und mehr) gegenüber dem Voranschlag 2016 sind in den folgenden Rubriken festzustellen:

mios / Mio.

**A la hausse**  
**Steigend**

Contributions pour les hospitalisations hors canton Beiträge für Spitalaufenthalte ausserhalb des Kantons	+ 14,8
Amortissements des subventions d'investissements (patinoire et piscines) Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen an Dritte (Eisbahn und Schwimmbäder)	+ 9,0
Amortissements des routes cantonales Abschreibungen auf Kantonsstrassen	+ 8,1
Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge	+ 8,0
Versements au fonds de l'énergie Einlagen in den Energiefonds	+ 5,6
Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées Individualbeiträge für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen	+ 5,3
Prestations du HFR à charge de l'Etat Leistungen des HFR zu Lasten des Staates	+ 5,3
Subventions cantonales pour les fusions de communes Kantonsbeiträge für Gemeindegemeinschaften	+ 4,3
Subventions cantonales pour l'assurance maladie Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	+ 3,7

Message

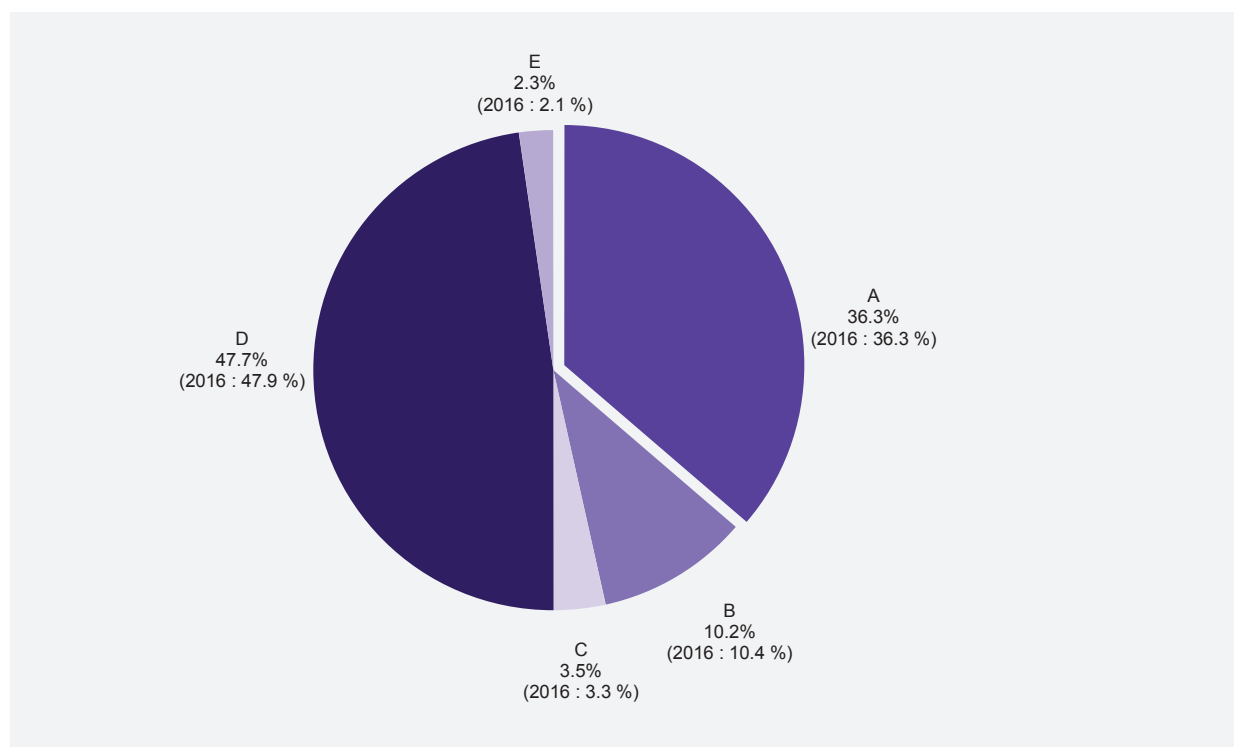
Botschaft

Amortissements des prêts Abschreibungen auf Darlehen	+ 3,7
Subventions cantonales pour personnes handicapées adultes dans les institutions du canton Kantonsbeiträge für erwachsene Behinderte in Heimen im Kanton	+ 3,3
<b>A la baisse</b> <b>Sinkend</b>	
Amortissements des immeubles (HES-SO//FR) Abschreibungen auf Gebäuden (HES-SO//FR)	- 7,1
Amortissements des subventions d'investissements pour les hôpitaux Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen für die Spitäler	- 6,0

Le poids relatif des différents types de charges se présente ainsi au projet de budget 2017 :

Die verschiedenen Aufwandarten verteilen sich im Voranschlagsentwurf 2017 anteilmässig wie folgt:

Répartition des charges du compte de résultats  
Verteilung des Aufwandes der Erfolgsrechnung



A : Personnel / Personal  
B : Consommation / Sachaufwand  
C : Amortissements / Abschreibungen

D : Transferts / Transferzahlungen  
E : Ch. financières et comptables / Finanz- und Buchaufwand

## Message

Le poids relatif des principaux types de charges se présente ainsi entre 2016 et 2017 :

- > Personnel, inchangé à 36,3 % ;
- > Consommation, de 10,4 % à 10,2 % ;
- > Amortissements, de 3,3 % à 3,5 % ;
- > Transferts, de 47,9 % à 47,7 % ;
- > Financières, de 2,1 % à 2,3 %.

Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées, excepté pour la fonction « Economie publique ». Néanmoins, la couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par la fonction « Finances et impôts ». Par « Finances », il faut entendre tout ce qui se rapporte à la gestion de la fortune et des dettes. Au budget 2017, la situation en la matière se présente ainsi :

## Botschaft

Der Anteil der verschiedenen Aufwandkategorien verändert sich also zwischen 2016 und 2017 wie folgt:

- > Personal: unverändert bei 36,3 %,
- > Sachaufwand: von 10,4 % auf 10,2 %,
- > Abschreibungen: von 3,3 % auf 3,5 %,
- > Transferzahlungen: von 47,9 % auf 47,7 %,
- > Finanz- und Buchaufwand: von 2,1 % auf 2,3 %.

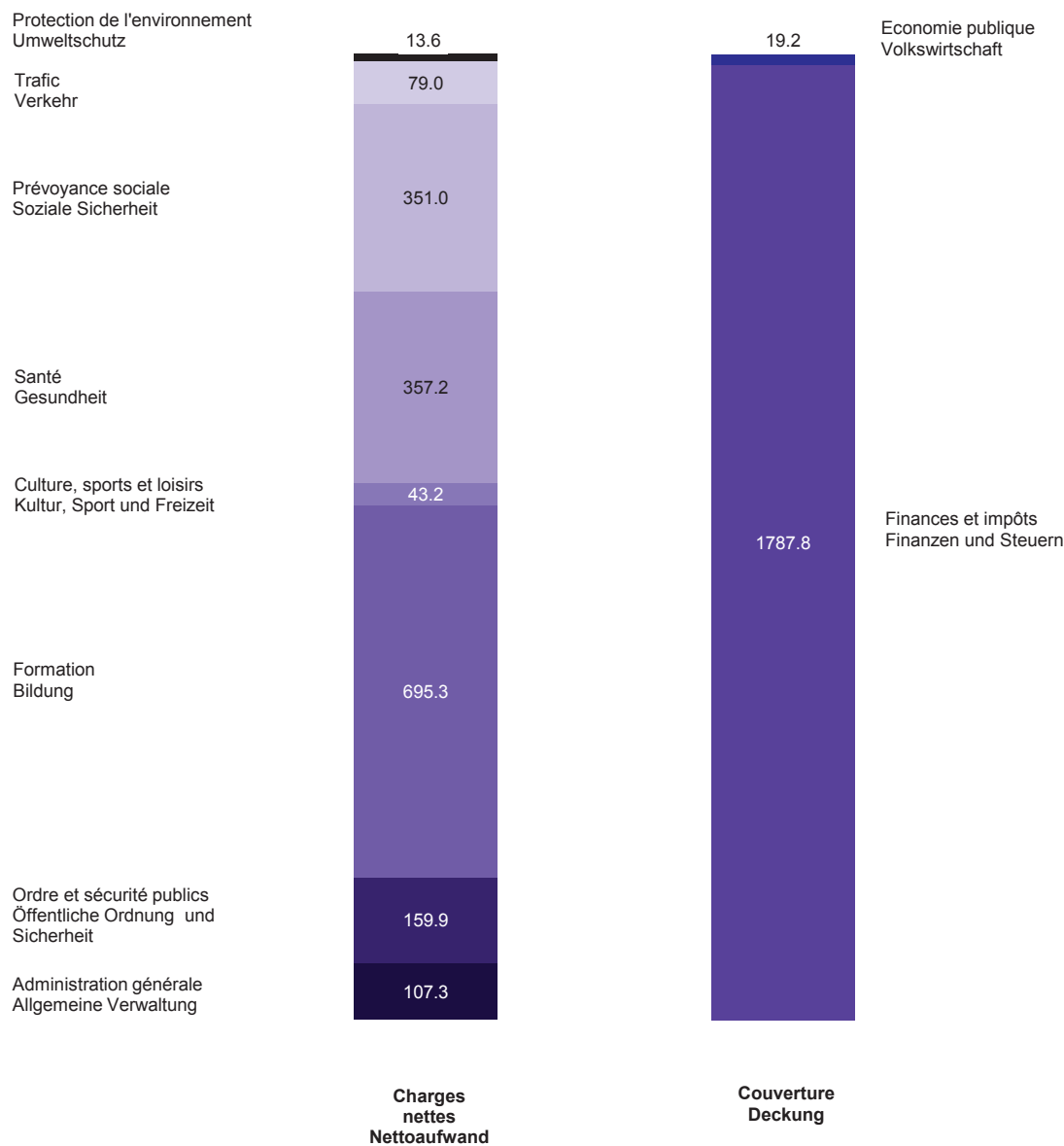
Für alle grossen Aufgabengruppen der Erfolgsrechnung, die «Volkswirtschaft» ausgenommen, ist ein höherer Aufwand zu verzeichnen, als direkt zweckgebundene Mittel zur Verfügung stehen. Die Deckung dieses Nettoaufwands wird jedoch hauptsächlich durch den Bereich «Finanzen und Steuern» gewährleistet. Unter «Finanzen» ist alles im Zusammenhang mit der Vermögens- und Schuldenverwaltung zu verstehen. Im Voranschlag 2017 ergibt sich daraus folgendes Bild:



Message

Botschaft

Charges/revenus nets par fonction (en millions de francs)  
 Nettoaufwand/-ertrag nach funktionaler Gliederung (in Millionen Franken)



La différence entre les charges totales nettes et la couverture correspond à l'excédent de revenus de 0,5 million de francs.

Entre 2016 et 2017, les charges nettes s'accroissent de 4,2 %. Le coût net des prestations progresse à un rythme nettement supérieur à la moyenne dans la fonction « Ordre et sécurité publics ».

Die Differenz zwischen dem Nettogesamtaufwand und der Deckung entspricht dem Ertragsüberschuss von 0,5 Millionen Franken.

Zwischen 2016 und 2017 nimmt der Nettoaufwand um 4,2 % zu. Die Nettokosten für die verschiedenen Aufgabenbereiche nehmen im Bereich «Öffentliche Ordnung und Sicherheit» klar überdurchschnittlich zu.

Message

Botschaft

**3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail**

**3.2. Personalaufwand und Stellenzahl**

**3.2.1. Croissance des charges de personnel**

**3.2.1. Zunahme des Personalaufwands**

Les charges de personnel augmentent de 47,2 millions de francs, soit de 3,9 % entre les budgets 2016 et 2017.

Der Personalaufwand nimmt zwischen den Voranschlägen 2016 und 2017 um 47,2 Millionen Franken, das heisst um 3,9 % zu.

Cette progression est identique à celle de l'ensemble des charges du budget. La raison de cette croissance soutenue s'explique notamment par l'augmentation des nouveaux postes, par la fin des effets des mesures d'économies affectant les coûts du personnel et enfin par l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Diese Zunahme ist gleich wie beim veranschlagten Gesamtaufwand. Hauptursachen für diese starke Zunahme sind mehr neue Stellen, das Auslaufen der Personalsparmassnahmen sowie die höheren Beiträge für die Pensionskasse des Staatspersonals.

Les causes de l'évolution de la masse salariale sont diverses et peuvent être synthétisées de la manière suivante :

Die Entwicklung der Lohnsumme ist auf ganz unterschiedliche Gründe zurückzuführen, die sich wie folgt zusammenfassen lassen:

	Variation Veränderung 2016-2017
	mios / Mio.
<b>Au niveau de la rémunération</b> <b>Bei den Gehältern</b>	<b>+ 18,4</b>
Octroi du palier au 1 <sup>er</sup> janvier Lohnstufenanstieg per 1. Januar	+ 7,4
Suppression de la contribution de solidarité Aufhebung Solidaritätsbeitrag	+ 7,0
Augmentation du crédit pour les revalorisations salariales Aufstockung des Lohnerhöhungskredits	+ 4,0
<b>Au niveau des effectifs</b> <b>Bei den Stellen</b>	<b>+ 11,3</b>
Création nette de nouveaux postes (+ 89,40 EPT) Schaffung neuer Stellen netto (+ 89,40 VZÄ)	+ 8,8
Opération de pérennisation de montants forfaitaires (+ 126,73 EPT) Umwandlung Pauschalbeträge in Etatstellen (+ 126,73 VZÄ)	+ 13,9
Evolution du volume des montants forfaitaires : Entwicklung Pauschalbetragsvolumen:	
> réduction servant à la couverture de l'opération de pérennisation > Reduktion für die Umwandlung in Etatstellen	- 13,2
> nouveaux montants forfaitaires accordés (HES-SO//FR) > Neu gewährte Pauschalbeträge (HES-SO//FR)	+ 1,8
<b>Au niveau d'ajustements de divers crédits spécifiques</b> <b>Bei der Anpassung verschiedener spezifischer Kredite</b>	<b>+ 17,5</b>
Augmentation de la contribution à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat Höherer Beitrag für die Pensionskasse des Staatspersonals	+ 19,0

## Message

## Botschaft

Diminution des crédits relatifs aux gratifications d'ancienneté et aux primes de fidélité Kürzung der Kredite für Dienstaltersgeschenke und Treueprämien	- 0,9
Diminution du crédit pour le personnel enseignant remplaçant Kürzung des Kredites für stellvertretendes Lehrpersonal	- 0,6
<b>Total</b>	<b>+ 47,2</b>

En raison d'une croissance égale à celle de l'ensemble des charges, les dépenses de personnel voient leur poids relatif rester stable à 36,3 % des charges de fonctionnement en 2017.

Aufgrund einer ähnlichen Zunahme wie beim effektiven Gesamtaufwand bleibt der prozentuale Anteil des Personalaufwands am laufenden Aufwand 2017 mit 36,3 % unverändert.

	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand	Charges totales de fonctionnement Gesamter laufender Aufwand	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand
	mios / Mio.	mios / Mio.	en % des charges totales in % des Gesamtaufwandes
Budget 2016 Voranschlag 2016	1207,5	3324,7	36,3
Budget 2017 Voranschlag 2017	1254,7	3455,0	36,3

### 3.2.2. Evolution de l'effectif

La statistique des postes de travail établie pour le budget 2017 indique un total de 8432,17 unités équivalent plein temps (EPT), soit une augmentation de 216,13 EPT. Ce chiffre comprend toutefois la transformation de forces de travail, précédemment engagés sur la base de crédits forfaitaires, en postes fixes, soit l'intégration de 126,73 EPT dans les effectifs de l'Etat. Défalcation faite de cette opération, l'augmentation nette des postes de travail entre le budget 2016 et 2017 ascende à 89,40 EPT. Au niveau du secteur de l'enseignement, ce sont au total 53,67 EPT nouveaux postes qui ont été créés afin d'une part, de faire face aux besoins supplémentaires découlant principalement de la croissance de la population fribourgeoise, et d'autre part, de poursuivre le développement des activités et de la recherche à la HES-SO//FR et à l'Université. A cela s'ajoutent encore les effectifs nécessaires à la mise en œuvre progressive du programme de Master en médecine (+ 13,30 EPT).

En ce qui concerne les postes administratifs, le Conseil d'Etat a prévu la création de 12 EPT, dont il déterminera l'affectation de détail durant l'automne.

### 3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands

Die Statistik der Arbeitsstellen weist für den Voranschlag 2017 ein Total von 8432,17 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Dies entspricht einer Zunahme um 216,13 VZÄ. Darin enthalten sind aber 126,73 VZÄ neu in den Stellenbestand des Staates integrierte Stellen aus der Umwandlung von bisher über Pauschalbeträge angestelltem Personal in Etatstellen. Abgesehen von dieser Umwandlung nimmt die Zahl der Stellen zwischen dem Voranschlag 2016 und 2017 um 89,40 VZÄ zu. Im Unterrichtswesen wurden insgesamt 53,67 neue VZÄ geschaffen zur Deckung des Mehrbedarfs aufgrund des anhaltenden Bevölkerungswachstums sowie für die Weiterentwicklung der Aktivitäten und der Forschung an der HES-SO//FR und der Universität. Hinzu kommen noch die notwendigen Stellen für die schrittweise Einführung des Masterprogramms in Humanmedizin (+ 13,30 VZÄ).

Bei den Verwaltungsstellen sieht der Staatsrat die Schaffung von 12 VZÄ vor, über deren Feinzuteilung er im Herbst entscheiden wird.

Message

Botschaft

	EPT / VZÄ
<b>Statistique des postes de travail budget 2016</b> <b>Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2016</b>	8216,04
<b>Nouveaux postes</b> <b>Neue Stellen</b>	+ 53,67
Secteur de l'enseignement : + 53,67 Unterrichtswesen: + 53,67	
<b>Postes supplémentaires liés à des situations particulières</b> Administration centrale / Police (mouvement net) : + 13,80 / Transformation de montants forfaitaires en postes fixes : + 126,73 Secteur de l'enseignement / Master en médecine : + 13,30 <b>Zusätzliche Stellen in Zusammenhang mit besonderen Umständen</b>	+ 153,83
Zentralverwaltung / Polizei (Nettobewegung): + 13,80 / Umwandlung Pauschalbeträge in Etatstellen: + 126,73 Unterrichtswesen / Master in Humanmedizin: + 13,30	
<b>Pool général (postes non encore affectés)</b> Allocation au pool : + 12,00 <b>Allgemeiner Stellenpool (noch nicht zugeteilte Stellen)</b>	+ 12,00
Poolzuweisung: + 12,00	
<b>Suppressions de postes :</b> Administration centrale / DSJ : - 0,60 / DAEC : - 0,07 <b>Stellenaufhebungen:</b>	- 0,67
Zentralverwaltung / SJD: - 0,60 / RUBD: - 0,07	
<b>Transferts de postes :</b> Administration centrale : + 5,36 Secteur de l'enseignement : - 5,91 Secteurs spéciaux : - 2,15 <b>Stellentransfers:</b>	- 2,70
Zentralverwaltung: + 5,36 Unterrichtswesen: - 5,91 Besondere Sektoren: - 2,15	
<b>Statistique des postes de travail budget 2017</b> <b>Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2017</b>	8432,17

## Message

## Botschaft

A la suite de ces différentes adaptations de l'effectif, le tableau du nombre de postes par secteur se présente de la manière suivante :

Nach diesen verschiedenen Anpassungen beim Stellenbestand präsentiert sich die Stellenzahl nach Sektoren wie folgt:

	Budget Voranschlag 2016	Création / suppression et transfert de postes Schaffung / Aufhebung / Stellentransfer	Variation Veränderung 2016-2017
			Budget Voranschlag 2017
			EPT / VZÄ
Administration centrale Zentralverwaltung	2780,75	+ 145,22	2925,97
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	5106,10	+ 61,06	5167,16
Secteur hospitalier Spitalwesen	12,95	–	12,95
Secteurs spéciaux, Etablissements d'Etat Besondere Sektoren, Anstalten des Staates	316,24	– 2,15	314,09
Pool (nouveaux postes non encore répartis) Pool (neue, noch nicht aufgeteilte Stellen)	–	+ 12,00	12,00
<b>Total</b>	<b>8216,04</b>	<b>+ 216,13</b>	<b>8432,17</b>

L'augmentation nette de 145,22 EPT dans l'administration centrale a pour origine :

- > la création de 126,73 EPT suite à la transformation de montants forfaitaires en postes fixes ;
- > l'augmentation nette de 13,80 EPT de l'effectif de la police (30 aspirants Ecole de police 2017, – 16,20 EPT retraites, démissions ou départs imprévus) ;
- > les transferts en provenance des secteurs spéciaux (+ 2,15 EPT) et de l'enseignement (+ 5,91 EPT) liés d'une part, à la réorganisation du Service des forêts et de la faune et d'autre part, à la poursuite de la mise en œuvre de la loi scolaire ;
- > la réduction de 2,70 EPT découlant d'un transfert du Service de l'informatique et des télécommunications vers l'hôpital fribourgeois (établissement ne comptant plus à l'effectif de l'Etat) ;
- > la suppression de 0,60 EPT au Service de la protection civile, en compensation de la création de postes prioritaires créés en 2015, ainsi que le renoncement à 0,07 EPT au Service de l'entretien des routes nationales pour effectuer une transformation de postes.

Die Netto-Zunahme um 145,22 VZÄ in der Zentralverwaltung geht zurück auf:

- > die Schaffung von 126,73 VZÄ nach der Umwandlung von mit Pauschalbeträgen finanzierten Stellen in Etatstellen;
- > die Nettozunahme des Polizeipersonalbestands um 13,80 VZÄ (30 Aspiranten der Polizeischule 2017, - 16,20 VZÄ Pensionierungen, Kündigungen und unvorhergesehene Abgänge);
- > Transfer aus besonderen Sektoren (+ 2,15 VZÄ) in Zusammenhang mit der Reorganisation des Amtes für Wald, Wild und Fischerei und aus dem Unterrichtswesen (+ 5,91 VZÄ) in Zusammenhang mit der weiteren Umsetzung des Schulgesetzes;
- > Kürzung um 2,70 VZÄ aufgrund eines Transfers vom Amt für Informatik und Telekommunikation ans freiburger Spital (das nicht zum Personalbestand des Staates zählt);
- > Streichung von 0,60 VZÄ beim Amt für Bevölkerungsschutz und Militär als Kompensation für 2015 vordringlich geschaffene Stellen sowie Verzicht auf 0,07 VZÄ beim Nationalstrassenunterhalt im Hinblick auf eine Stellenumwandlung.



Message

Botschaft

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, l'augmentation du nombre de postes de 61,06 EPT s'explique de la manière suivante :

- > la création nette de 53,67 EPT nouveaux postes, selon la répartition sectorielle suivante :

Im Unterrichtswesen ist die Stellenaufstockung um 61,06 VZÄ wie folgt zu erklären:

- > Schaffung von netto 53,67 neuer VZÄ, die sich bereichsmässig wie folgt aufteilen:

	EPT / VZÄ
Enseignement préscolaire Vorschule	- 4,15
Enseignement primaire Primarschule	+ 20,51
Cycle d'orientation Orientierungsschule	+ 14,00
Secondaire supérieur Sekundarstufe 2	+ 1,70
Haute Ecole Pédagogique Pädagogische Hochschule	+ 0,15
Université Universität	+ 3,00
Ecoles professionnelles Berufsfachschulen	+ 4,96
Ecoles techniques Technische Schulen	+ 0,50
Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale FR Fachhochschule Westschweiz Freiburg	+ 13,00

- > la mise en place progressive du programme de Master en médecine impliquant la création en 2017 de 13,30 EPT ;
- > le transfert de 5,91 EPT du secteur de l'enseignement (essentiellement les cycles d'orientation) vers celui de l'administration centrale dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle loi scolaire.

- > schrittweise Einführung des Masterprogramms in Humanmedizin mit der Schaffung von 13,30 VZÄ;
- > Transfer von 5,91 VZÄ aus dem Unterrichtswesen (vorwiegend Orientierungsschulen) in die Zentralverwaltung im Rahmen der Umsetzung des neuen Schulgesetzes.

## Message

### 3.3. Croissance strictement limitée des charges courantes

Comme le démontre le tableau ci-après, l'évolution des différentes dépenses de consommation de biens et services a été bien maîtrisée.

## Botschaft

### 3.3. Streng begrenzte Zunahme des laufenden Betriebsaufwands

Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, dass die Zunahme des Sachaufwands für alle Aufwandarten gut unter Kontrolle ist.

	Budget Voranschlag 2017	Budet Voranschlag 2016	Variation Veränderung 2016-2017
	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand	38,6	38,9	- 0,8
Matériel, mobilier, machines et véhicules Mobilien, Maschinen und Fahrzeuge	33,9	31,8	+ 6,6
Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung	14,7	14,6	+ 0,7
Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare	103,6	104,5	- 0,9
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt	45,0	44,8	+ 0,4
Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien und immaterielle Anlagen	17,1	17,3	- 1,2
Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing	19,2	19,7	- 2,5
Dédommagements Spesenentschädigungen	11,4	10,7	+ 6,5
Pertes sur créances Forderungsverluste	16,0	14,5	+ 10,3
Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand	54,3	48,1	+ 12,9
<b>Total</b>	<b>353,8</b>	<b>344,9</b>	<b>+ 2,6</b>

Pour parvenir à limiter la croissance de ces charges courantes de fonctionnement à 8,9 millions de francs (+ 2,6 %) d'un exercice budgétaire à l'autre, il a été nécessaire d'opérer un examen strict et sélectif des propositions faites par les services et établissements. Cette approche rigoureuse a permis de ramener le volume total de ces charges de 374,2 millions de francs initialement sollicité à 353,8 millions de francs au final.

Cette compression s'est notamment exercée sur les domaines pour lesquels le Conseil d'Etat avait, dans ses directives, fixé des enveloppes restreintes. Le tableau qui suit rend compte tout à la fois de l'atteinte globale des objectifs et des efforts consentis sur les différents plans :

Um die Zunahme des laufenden Betriebsaufwands von einem Voranschlagsjahr zum andern auf 8,9 Millionen Franken (+ 2,6 %) begrenzen zu können, mussten die Budgeteingaben der Dienststellen und Anstalten einer strengen und selektiven Prüfung unterzogen werden. Mit diesem rigorosen Ansatz konnte das Gesamtvolumen dieser Aufwendungen von den ursprünglich beantragten 374,2 Millionen Franken schliesslich auf 353,8 Millionen Franken gesenkt werden.

Abstriche wurden insbesondere in den Bereichen gemacht, für die der Staatsrat in seinen Richtlinien tiefere Rahmenvorgaben festgesetzt hatte. Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, wie die Sparziele erreicht worden sind.

Message

Botschaft

Enveloppes Kreditrahmen	Objectifs du Conseil d'Etat Sparziele des Staatsrats	Budget initial Ursprünglicher Voranschlag 2017	Budget final Endgültiger Voranschlag 2017	Réduction opérée sur les demandes initiales Abstriche an den ursprünglichen Eingaben
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Entretien des bâtiments et des routes + acquisitions diverses Unterhalt der Gebäude und der Strassen + diverse Anschaffungen	56,1	61,3	55,4	- 5,9
Prestations de service par des tiers Dienstleistungen Dritter	28,9	32,7	28,4	- 4,3
<b>Total</b>	<b>85,0</b>	<b>94,0</b>	<b>83,8</b>	<b>- 10,2</b>

Quant aux augmentations enregistrées pour certains frais, elles apparaissent, à bien des égards, comme « incontournables » puisqu'il s'agit en particulier :

- > pour la catégorie « Matériel, mobilier, machines et véhicules », d'une augmentation des achats d'appareils d'enseignement, liée principalement au développement des activités de l'Université (notamment le Master en médecine) et de la HES-SO//FR (principalement le projet Solar Decathlon) (+ 1,4 million de francs). A noter que ces acquisitions sont financées par des provisions ou des participations de tiers ;
- > pour la catégorie « Pertes sur créances », d'un ajustement à la situation réelle de 2015 dans le domaine de la fiscalité (+ 2,5 millions de francs) ;
- > pour la catégorie « Autres charges d'exploitation », du développement de projets liés notamment à blueFactory (+ 3,2 millions de francs) et de la mise en service du centre du Lac Noir (+ 1,2 million de francs).

### 3.4. Croissance des subventions accordées et « imposées » de l'extérieur

Le programme de mesures structurelles et d'économies 2013 avait permis, deux ans durant, de limiter la croissance des charges de transferts à moins de 1 % par an. La tendance s'est inversée à partir de 2016 et se poursuit en 2017. En effet, au démarrage des opérations budgétaires, les crédits sollicités en la matière étaient supérieurs de 7 % (+ 111,4 millions de francs) par rapport aux montants retenus au budget 2016. Des mesures, parfois drastiques, de limitation ont dû être envisagées. Ces restrictions ont conduit à une réduction de près de la moitié de cette croissance. Au final, l'enveloppe 2017 totale des transferts croît encore de 3,6 % (+ 56,5 millions de francs) en une année. A noter que la progression

Die Erhöhung gewisser Kosten schien in vielerlei Hinsicht sozusagen unausweichlich, geht es dabei doch insbesondere um Folgendes:

- > Kategorie «Möbilien, Maschinen und Fahrzeuge»: Mehrkosten mit der Anschaffung von Unterrichtsgeräten hauptsächlich in Zusammenhang mit der Entwicklung der Aktivitäten an der Universität (namentlich Master in Humanmedizin) und der HES-SO//FR (hauptsächlich Solar Decathlon) (+1,4 Millionen Franken), wobei diese Anschaffungen über Rückstellungen oder Drittmittel finanziert werden.
- > Kategorie «Forderungsverluste»: Anpassung an den Ist-Zustand von 2015 im Fiskalbereich (+ 2,5 Millionen Franken);
- > Kategorie «Übriger Betriebsaufwand»: Entwicklung von Projekten in Zusammenhang namentlich mit blueFactory + 3,2 Millionen Franken) und der Inbetriebnahme des Zentrums in Schwarzsee (+ 1,2 Millionen Franken).

### 3.4. Zunahme der eigenen und von aussen «diktierten» Subventionen

Mit dem Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013 konnte die Zuwachsrate der Transferausgaben über zwei Jahre unter der 1 %-Grenze gehalten werden. Für 2016 zeigte sich ein anderes Bild, das sich auch 2017 fortsetzt. Zu Beginn der Budgetaufstellung 2017 lagen die entsprechenden Kreditanträge nämlich um 7 % (+ 111,4 Millionen Franken) über dem entsprechenden Vorjahresbetrag. Es mussten zum Teil drastische Beschränkungsmaßnahmen ins Auge gefasst werden, mit denen der Zuwachs um annähernd die Hälfte reduziert werden konnte. Letztlich nehmen die veranschlagten Transferausgaben 2017 gegenüber dem Vorjahr noch um insgesamt 3,6 % (+ 56,5 Millionen Franken) zu. Dabei

## Message

constatée dans le domaine du subventionnement représente plus de 43 % de l'augmentation totale des charges de fonctionnement.

## Botschaft

entfallen über 43 % der Gesamtzunahme des laufenden Aufwands auf den Subventionsbereich.

### Composition des charges de transferts Zusammensetzung Transferaufwand

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Variation Veränderung 2016-2017
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte	25,1	24,7	+ 0,4
Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen	225,9	203,9	+ 22,0
Péréquation financière et compensation de charges Finanz- und Lastenausgleich	45,5	44,2	+ 1,3
Subventions accordées Eigene Beiträge	1131,9	1098,7	+ 33,2
dont : Financement des prestations des réseaux hospitaliers wovon: Finanzierung der Leistungen der Spitalnetze	203,3	196,1	+ 7,2
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge	219,5	219,9	- 0,4
<b>Total</b>	<b>1647,9</b>	<b>1591,4</b>	<b>+ 56,5</b>

Près de 40 % de l'augmentation des charges de transferts trouve son origine dans des domaines sur lesquels le Conseil d'Etat n'a pas d'emprise directe. Il s'agit :

Rund 40 % der Zunahme des Transferaufwands entfällt auf Bereiche, auf die der Staatsrat keinen direkten Einfluss nehmen kann. Es sind dies:

	Variation Veränderung 2016-2017
	mios / Mio.
<b>Des contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton</b> Les factures à honorer à ce titre passeront au total de 108,2 millions de francs en 2016 à 117,3 millions de francs en 2017 <b>Beiträge für den Besuch von ausserkantonalen Bildungsstätten:</b> Die vom Kanton zu bezahlenden diesbezüglichen Rechnungen werden 2017 auf insgesamt 117,3 Millionen Franken ansteigen, gegenüber 108,2 Millionen im Vorjahr	+ 9,1
<b>Des hospitalisations hors canton</b> La note pour 2017 s'élèvera à 83,4 millions de francs contre 68,6 millions de francs en 2016 <b>Spitaleinweisungen ausserhalb des Kantons:</b> Der Betrag für 2017 wird sich auf 83,4 Millionen Franken belaufen, gegenüber 68,6 Millionen Franken für 2016	+ 14,8
<b>De l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés</b> L'augmentation de cette charge est en grande partie contrebalancée par un soutien accru de la Confédération <b>Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge</b> Hier wird die Zunahme zu einem Grossteil durch höhere Beiträge des Bundes kompensiert	+ 8,0

Message

Quant aux subventions accordées, on note une progression par rapport à l'année précédente plus sensible (+ 3 %) que celle qui a prévalu en 2016 (+ 2,1 %). L'évolution de cette catégorie est influencée d'une part par les hypothèses retenues en matière de personnel (fin des mesures structurelles et d'économies, augmentation du taux de la Caisse de prévoyance) et d'autre part, par l'évolution démographique du canton. En fonction de ces éléments, certaines subventions allouées présentent une hausse notable en 2017. Il s'agit en particulier des :

Botschaft

Bei den eigenen Beiträgen liegt die Zuwachsrate 2017 mit 3 % über derjenigen aus dem Vorjahr (+ 2,1 %). Die Entwicklung dieser Aufwandkategorie wird von den Hypothesen beim Personal (Ende der Struktur- und Sparmassnahmen, höherer Pensionskassenbeitragssatz) sowie von der Bevölkerungsentwicklung im Kanton beeinflusst. Je nachdem verzeichnen gewisse Subventionen eine deutliche Zunahme für 2017. Es handelt sich dabei namentlich um Folgende:

	Variation Veränderung 2016-2017
	mios / Mio.
<b>Subventions cantonales en faveur des écoles spéciales, des institutions spécialisées et des maisons d'éducation</b>	
Les montants à verser passeront au total de 203 millions de francs en 2016 à 208,9 millions de francs en 2017	+ 5,9
<b>Kantonsbeiträge für Sonderschulen, Sondereinrichtungen und Erziehungsheime</b>	
Die Beträge werden von 203 Millionen Franken im Jahr 2016 auf 208,9 Millionen Franken im Jahr 2017 ansteigen	
<b>Prestations du HFR à charge de l'Etat</b>	
La progression résulte en grande partie de l'augmentation de la part de l'Etat au financement des hôpitaux qui passe de 53 % en 2016 à 55 % en 2017	+ 5,3
<b>Leistungen des HFR zu Lasten des Staates</b>	
Die Zunahme beruht zu einem Grossteil auf dem höheren Anteil des Kantons an der Spitalfinanzierung, der von 53 % im Jahr 2016 auf 55 % im Jahr 2017 ansteigt	
<b>Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées</b>	
La contribution 2017 à ce titre s'élèvera à 90,2 millions de francs contre 84,9 millions de francs en 2016	+ 5,3
<b>Individualbeiträge für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen</b>	
Der entsprechende Beitrag wird sich 2017 auf 90,2 Millionen Franken belaufen, gegenüber 84,9 Millionen Franken 2016	
<b>Subventions cantonales pour les fusions de communes</b>	
L'aide financière est allouée l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion. Contrairement à 2017, aucun montant n'avait été versé en 2016	+ 4,3
<b>Kantonsbeiträge für Gemeindegemeinschaften</b>	
Die Finanzhilfe wird im Kalenderjahr nach Inkrafttreten des Zusammenschlusses gewährt. Im Gegensatz zu 2017 war 2016 keine Auszahlung erfolgt.	
<b>Subventions cantonales pour l'assurance maladie</b>	
L'évolution de ces contributions tient compte de la hausse des primes attendue entre 2016 et 2017	+ 3,7
<b>Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung</b>	
Die Entwicklung dieser Beiträge berücksichtigt die erwartete Prämienenerhöhung 2016-2017	

A noter que certaines de ces dépenses supplémentaires sont compensées partiellement par des revenus.

Einige dieser Mehrausgaben werden auf der Ertragsseite teilweise ausgeglichen.

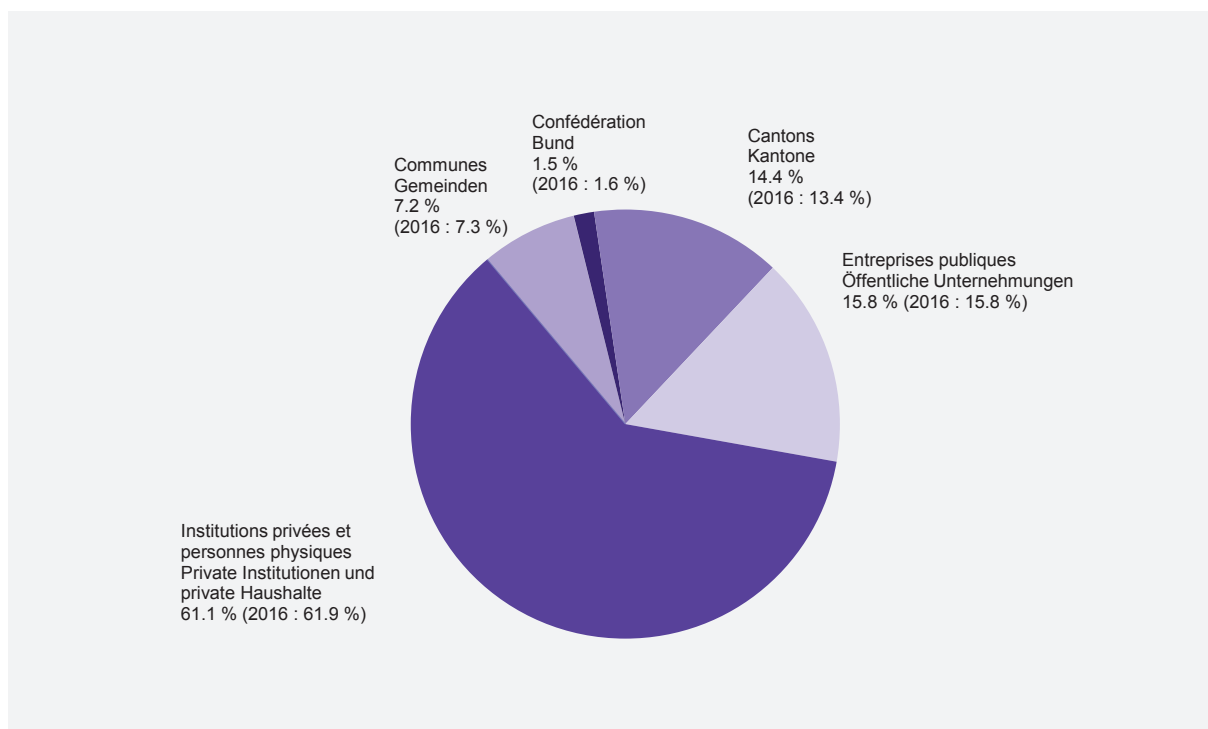
La répartition selon le bénéficiaire des aides se présente quant à elle de la manière suivante :

Die folgende Grafik zeigt die Aufteilung der Subventionen auf die jeweiligen Empfänger:



Message

Botschaft



Message

Botschaft

**3.5. Des charges d’amortissements en hausse**

Alors que certains projets sont en pleine phase de réalisation, la volonté du Gouvernement a été de renforcer encore le programme d’investissement prévu en 2017. Cela a un effet direct sur le volume des amortissements, dont la charge va atteindre, en 2017, 119,9 millions de francs, soit une hausse de 8,8 % par rapport à 2016.

**3.5. Höherer Abschreibungsaufwand**

Während sich einige Vorhaben mitten in der Umsetzung befinden, wollte die Regierung das Investitionsprogramm 2017 noch weiter aufstocken. Dies wirkt sich direkt auf den Abschreibungsaufwand aus, der sich 2017 auf 119,9 Millionen Franken belaufen und somit um 8,8 % höher ausfallen wird als im Vorjahr.

**Amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, du subventionnement des investissements  
Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen**

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Comptes Rechnung 2015
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
<b>Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen</b>	74,7	75,1	78,5
dont : Amortissements des immeubles wovon: Abschreibungen auf Gebäuden	40,1	46,8	39,1
dont : Amortissements des routes wovon: Abschreibungen auf Strassen	31,1	24,4	35,1
dont : Amortissements des investissements dans les forêts wovon: Abschreibungen auf Investitionen für die Forsten	0,5	0,5	0,4
dont : Amortissements d’équipements et d’installations wovon: Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen	3,0	3,4	3,9
<b>Amortissements des prêts et participations Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen</b>	9,6	5,9	3,4
<b>Amortissements des subventions d’investissements Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen</b>	35,6	29,2	28,1
<b>Total</b>	<b>119,9</b>	<b>110,2</b>	<b>110,0</b>

Les amortissements des immeubles diminuent sous l’effet de la fin de période d’amortissement pour certains immeubles (en particulier à la HES-SO//FR) et reviennent ainsi globalement à un niveau proche de celui des comptes 2015. Les charges d’amortissement pour les routes par contre progressent en raison d’un programme d’investissements important, notamment pour les travaux d’assainissement en lien avec la protection contre le bruit.

Die Abschreibungen auf Gebäuden sind rückläufig, weil die Abschreibungsdauer für einige Gebäude abgelaufen ist (namentlich bei der HES-SO//FR) und nähern sich wieder dem Stand in der Rechnung 2015. Der Abschreibungsaufwand für die Strassen hingegen nimmt zu, namentlich aufgrund eines umfangreichen Investitionsprogramms für die Strassenlärmsanierung.

Les amortissements des prêts et participations augmentent de 3,7 millions de francs, en raison principalement du prêt qu’il est prévu d’octroyer à blueFactory SA. Les nouvelles contributions allouées pour la construction de la patinoire et de piscines régionales sont à l’origine de la croissance constatée au niveau des amortissements des subventions d’investissements.

Die Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen erhöhen sich um 3,7 Millionen Franken hauptsächlich aufgrund des Darlehens, das blueFactory gewährt werden soll. Die neuen Beiträge für die Eisbahn und regionale Schwimmbäder sind für die höheren Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen verantwortlich.

## Message

A relever qu'une part de ces amortissements, soit 11,6 millions de francs, est financée par un prélèvement sur le fonds d'infrastructures. Cela concerne les investissements liés à des projets de construction pour la Haute école de santé, l'Université et la Haute école d'ingénierie et d'architecture ainsi que le subventionnement d'infrastructures sportives. Ces amortissements compensés ne péjorent ainsi pas le compte de résultats.

### 3.6. Des charges financières au plancher

Le total des charges financières devrait s'élever à 3,8 millions de francs en 2017, stable par rapport à 2016. A partir de 2014, l'Etat n'a plus d'emprunt à long terme. De fait, le service de la dette est nul depuis 2014, comme le démontre le tableau ci-après :

## Botschaft

Ein Teil dieser Abschreibungen, nämlich 11,6 Millionen Franken, wird über eine Entnahme aus dem Infrastrukturfonds finanziert. Dies betrifft die Investitionen für Bauvorhaben für die Hochschule für Gesundheit, die Universität, die Hochschule für Technik und Architektur sowie die Subventionierung von Sportanlagen. Diese kompensierten Abschreibungen wirken sich somit nicht negativ auf das Ergebnis der Erfolgsrechnung aus.

### 3.6. Finanzaufwand an der unteren Grenze

Der gesamte Finanzaufwand dürfte sich 2017 auf 3,8 Millionen Franken belaufen und liegt somit erneut unter dem Vorjahresniveau. Seit 2014 hat der Staat keine langfristigen Anleihen mehr. Faktisch ist der Schuldendienst seit 2014 gleich null, wie die folgende Tabelle zeigt:

#### Evolution du service de la dette Entwicklung des Schuldendienstes

	Intérêts de la dette Schuldzinsen	Intérêts de la dette Schuldzinsen	Intérêts de la dette (hors imputations internes) Schuldzinsen (ohne interne Verrechnungen)
	mios / Mio.	en % des impôts cantonaux in % der Kantonssteuern	en % des charges totales in % des Gesamtaufwands
C/R 2003	36,7	4,6	1,6
C/R 2004	33,8	3,9	1,4
C/R 2005	23,1	2,4	0,9
C/R 2006	20,2	2,2	0,8
C/R 2007	20,2	2,0	0,8
C/R 2008	20,2	2,0	0,7
C/R 2009	18,5	1,8	0,6
C/R 2010	17,6	1,7	0,6
C/R 2011	17,0	1,5	0,5
C/R 2012	11,6	1,0	0,4
C/R 2013	9,6	0,8	0,3
C/R 2014	–	–	–
C/R 2015	–	–	–
B/V 2016	–	–	–
B/V 2017	–	–	–

## Message

### 3.7. Les attributions aux financements spéciaux

Globalement, il est prévu d'alimenter les fonds à hauteur de 43,5 millions de francs en 2017 (+ 5 millions de francs par rapport au budget 2016).

Ces charges comptables concernent :

- > d'une part, les fonds « traditionnels » tels que, parmi les principaux, ceux de l'emploi, de l'énergie, de nouvelle politique régionale, de la culture, du sport, de l'action sociale et des améliorations foncières ;
- > d'autre part, des fonds mis en place plus récemment, comme ceux relatifs aux routes principales, à la protection civile ou encore aux sites pollués.

## Botschaft

### 3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen

Insgesamt sollen die Fonds 2017 mit 43,5 Millionen Franken geäuftnet werden (+ 5 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2016).

Dieser buchmässige Aufwand betrifft:

- > zum einen die «herkömmlichen» Fonds, hauptsächlich für Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Kultur, Sport, Sozialhilfe und Bodenverbesserungen,
- > zum andern erst kürzlich gebildete Fonds, wie den Fonds für die Hauptstrassen, den Zivilschutz oder auch die belasteten Standorte.

Message

Botschaft

#### 4. Le compte des investissements

##### 4.1. Programme d'investissements en hausse

Comme l'indique le tableau ci-après, les investissements prévus en 2017 sont supérieurs à ceux retenus pour 2016 :

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Variations Veränderungen 2016-2017	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	196,9	164,5	+ 32,4	+ 19,7
Investissements nets Nettoinvestitionen	155,9	129,6	+ 26,3	+ 20,3

La hausse du volume prévu des investissements relevée entre 2016 et 2017 concerne notamment les constructions et l'aménagement de bâtiments (Police, Grangeneuve, Haute école de santé, bâtiment Schumacher), les routes cantonales, les infrastructures sportives et les prêts. Les quelques baisses constatées par rapport au budget 2016 concernent avant tout des projets arrivés à terme, tels la construction de l'hôpital de Meyriez ou la réalisation du Camp du Lac Noir.

La liste ci-après recense les différents projets retenus au projet de budget 2017 :

#### 4. Investitionsrechnung

##### 4.1. Wachsendes Investitionsprogramm

Wie die folgende Tabelle zeigt, liegen die für 2017 vorgesehenen Investitionen über den für 2016 veranschlagten Beträgen:

Die Zunahme des Investitionsvolumens zwischen 2016 und 2017 betrifft insbesondere den Bau und den Ausbau von Gebäuden (Polizei, Grangeneuve, Hochschule für die Gesundheit, Schumacher-Gebäude), die Kantonsstrassen, die Sportanlagen und die Darlehen. Rückläufig gegenüber dem Voranschlag 2016 sind insbesondere die Investitionsbeiträge für abgeschlossene Vorhaben wie das Spital Meyriez und das Lager in Schwarzsee.

In der folgenden Liste sind die verschiedenen im Voranschlagsentwurf 2017 eingestellten Vorhaben aufgeführt:

	Dépenses brutes Bruttoausgaben	Dépenses nettes Nettoausgaben
	mios / Mio.	mios / Mio.
<b>Investissements propres Sachgüter</b>	<b>122,9</b>	<b>113,9</b>
Bâtiments Gebäude	78,5	73,9
dont : Gymnase intercantonal de la Broye wovon: Interkantonales Gymnasium der Region Broye	0,3	0,3
dont : Université wovon: Universität	1,0	0,9
dont : Bibliothèque cantonale et universitaire wovon: Kantons- und Universitätsbibliothek	0,1	0,1
dont : Musée d'histoire naturelle wovon: Naturhistorisches Museum	0,2	0,2
dont : Police wovon: Polizei	18,3	18,3
dont : Etablissements de Bellechasse wovon: Anstalten von Bellechasse	1,7	1,0



Message	Botschaft	
dont : Camp du Lac Noir wovon: Lager in Schwarzsee	2,5	2,5
dont : Institut agricole de Grangeneuve wovon: Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	6,3	5,5
dont : Vignobles de Lavaux wovon: Weingüter Lavaux	0,8	0,8
dont : Haute école d'ingénierie et d'architecture wovon: Hochschule für Technik und Architektur	1,6	1,6
dont : Haute école de santé wovon: Hochschule für Gesundheit	10,0	8,0
dont : Aide sociale wovon: Sozialhilfe	–	– 1,0
dont : Ponts et chaussées wovon: Tiefbauamt	0,2	0,2
dont : Service des bâtiments : ALP Grangeneuve / Châteaux / SIC-Schumacher / Hôtel cantonal wovon: Hochbauamt: ALP Grangeneuve / Schlösser / SIC-Schumacher / Rathaus	14,3	14,3
dont : Achats d'immeubles wovon: Liegenschaftskäufe	21,2	21,2
Routes cantonales et principales Kantons- und Hauptstrassen	41,6	37,2
Forêts Waldungen	0,8	0,8
Equipements Ausrüstung	2,0	2,0
<b>Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen</b>	<b>16,9</b>	<b>5,3</b>
Prêts Darlehen	15,4	3,8
Achats de titres Wertschriftenkäufe	1,5	1,5
<b>Subventionnement d'investissements Investitionsbeiträge</b>	<b>57,1</b>	<b>36,7</b>
Sport (patinoire et piscines) Sportanlagen (Eisbahn und Schwimmbäder)	9,0	9,0
Protection civile Zivilschutz	0,4	0,4
Améliorations foncières Bodenverbesserungen	19,5	9,4
Energie Energie	12,2	10,0
Projets d'agglomération Agglomerationsprojekte	2,8	–
Transports Verkehr	1,3	1,3
Endiguements Wasserbau	4,5	1,5
Protection environnement Umweltschutz	2,9	0,6
Constructions scolaires primaires Primarschulbauten	1,8	1,8

Message	Botschaft	
Constructions de cycles d'orientation Orientierungsschulbauten	2,7	2,7
<b>Total</b>	<b>196,9</b>	<b>155,9</b>

#### 4.2. Le financement des investissements

Les investissements bruts de 196,9 millions de francs sont donc financés à raison de quelque 21 % par des recettes directement afférentes. Le solde, qui représente les investissements nets à charge de l'Etat pour une somme de 155,9 millions de francs, est couvert pour partie par l'autofinancement qui ascende, au budget 2017, à 101,6 millions de francs. Le degré d'autofinancement s'élève donc à 65,2 % (Budget 2016 : 69,3 %).

Ce pourcentage, en-dessous de celui de 2016, est inférieur de près de 15 points au taux considéré comme suffisant selon les principes d'une saine gestion financière (80 %).

Cette situation est à mettre en relation avec la volonté du Gouvernement d'intensifier ses efforts en matière d'investissements.

#### 4.2. Finanzierung der Investitionen

Die Bruttoinvestitionen in Höhe von 196,9 Millionen Franken werden zu rund 21 % mit direkt zweckgebundenen Einnahmen finanziert. Der Saldo von 155,9 Millionen Franken, der den Nettoinvestitionen zu Lasten des Staates entspricht, läuft zum Teil über die Selbstfinanzierung, die im Voranschlag 2017 mit 101,6 Millionen Franken ausgewiesen ist. Der Selbstfinanzierungsgrad liegt damit bei 65,2 % (Voranschlag 2016: 69,3 %).

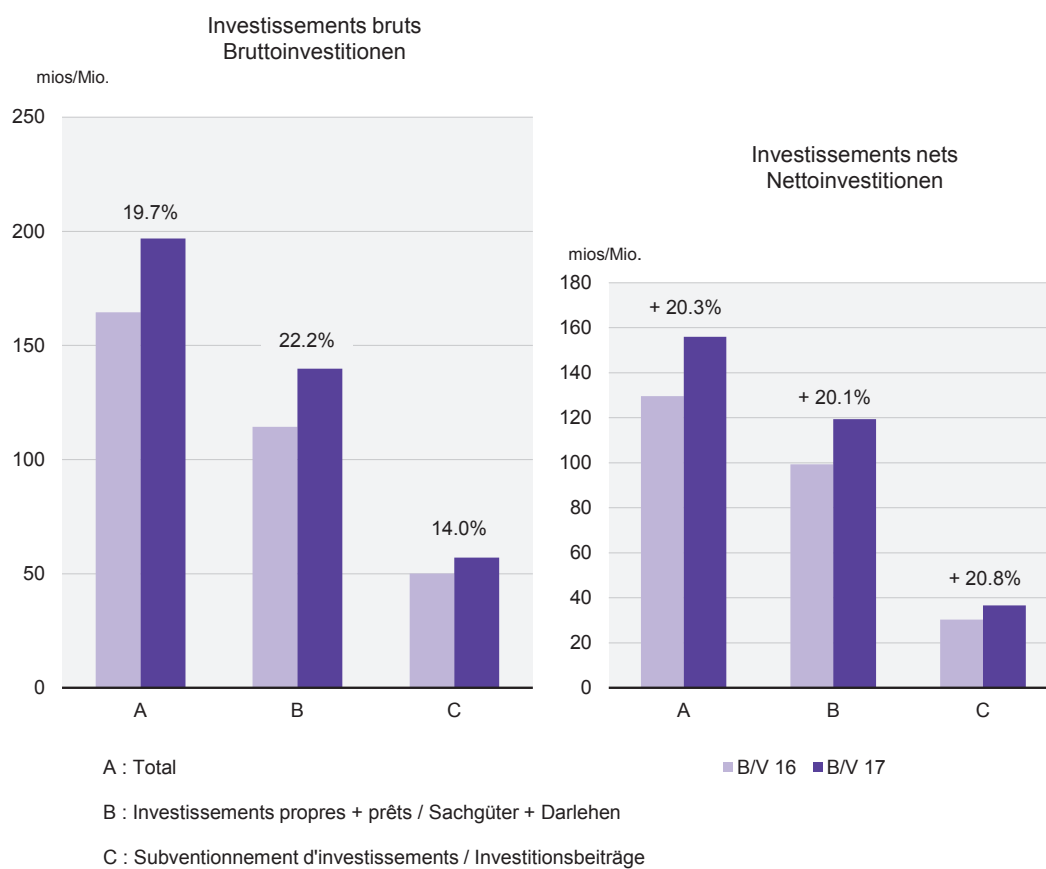
Dieser Prozentsatz ist niedriger als im Vorjahr und liegt um knapp 15 Punkte unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltsführung (80 %).

Dieser Sachverhalt hängt mit dem Bestreben der Regierung zusammen, ihre Investitionen zu intensivieren.

Message

Botschaft

Evolution des investissements bruts et nets  
Entwicklung der Brutto- und Nettoinvestitionen



Message

Botschaft

## 5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes

Le bilan 2017 des relations financières Etat-communes se présente de la manière suivante :

## 5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden

Die Bilanz der Finanzbeziehungen Staat-Gemeinden sieht 2017 folgendermassen aus:

	Prestations de l'Etat en faveur des communes Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden	Prestations des communes en faveur de l'Etat Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates	Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
<b>Fonctionnement Erfolgsrechnung</b>			
Budget 2016 Voranschlag 2016	415,6	377,3	38,3
Budget 2017 Voranschlag 2017	425,0	389,2	35,8
<b>Investissements et prêts Investitionsrechnung + Darlehen</b>			
Budget 2016 Voranschlag 2016	19,4	1,4	18,0
Budget 2017 Voranschlag 2017	23,1	1,6	21,5
<b>Parts aux recettes Einnahmenanteile</b>			
Budget 2016 Voranschlag 2016	21,0	–	21,0
Budget 2017 Voranschlag 2017	21,5	–	21,5
<b>Total</b>			
Budget 2016 Voranschlag 2016	456,0	378,7	77,3
Budget 2017 Voranschlag 2017	469,6	390,8	78,8

L'évolution 2016-2017 des flux financiers Etat – communes se solde par une légère augmentation du flux au profit des communes. Au niveau du fonctionnement, les flux progressent de part et d'autre puisque les domaines en croissance sont cofinancés par l'Etat et les communes. La cause principale de cette évolution provient de la hausse des coûts de personnel (fin des mesures structurelles et d'économies, augmentation du taux de cotisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, nouveaux postes), notamment dans l'enseignement, les institutions spécialisées et les EMS. En matière d'investissements, la croissance significative des flux de l'Etat vers les communes s'explique en particulier par la contribution prévue pour la construction de piscines régionales, ainsi que par le versement de subventions pour la fusion de communes.

Die Finanzströme Staat – Gemeinden haben sich 2016-2017 dahingehend entwickelt, dass etwas mehr Geld zu den Gemeinden fliesst. Beim Betriebsaufwand haben sich die Geldströme auf beiden Seiten zugenommen, da die Bereiche mit einer Zunahme vom Staat und den Gemeinden kofinanziert werden. Hauptursache für diese Entwicklung sind die höheren Personalkosten (Ende Personalsparmassnahmen sowie höherer Beitragssatz der Pensionskasse des Staatspersonals), insbesondere im Unterrichtswesen, in den Sondereinrichtungen und den Pflegeheimen. Bei den Investitionen nehmen die vom Staat zu den Gemeinden fliessenden Gelder signifikant zu, was insbesondere auf den für den Bau von regionalen Schwimmbädern vorgesehen Beitrag sowie auf die Subventionierung von Gemeindezusammenschlüssen zurückzuführen ist.

Message

Botschaft

## 6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2017

Les besoins financiers de l'Etat pour le prochain exercice seront essentiellement couverts par les liquidités disponibles. En 2017, l'Etat de Fribourg ne fera pas appel au marché des capitaux. Pour rappel, l'Etat a remboursé en 2014 son dernier emprunt.

Pour faire face à la trésorerie courante et aux besoins financiers à court terme (principalement les traitements du personnel), les liquidités disponibles seront également utilisées. Toutefois, pour des périodes très limitées dans le temps, il s'avère nécessaire d'autoriser la Direction des finances à obtenir des avances de trésorerie ponctuelles auprès d'établissements bancaires jusqu'à concurrence de 70 millions de francs. Ce montant correspond à la limite de crédit fixée pour 2016.

## 6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2017

Der Finanzbedarf des Staates für das kommende Rechnungsjahr wird vor allem mit den verfügbaren flüssigen Mitteln gedeckt. 2017 wird der Staat Freiburg nicht auf den Kapitalmarkt zurückgreifen. Der Staat hat übrigens 2014 seine letzte Anleihe zurückgezahlt.

Der Bedarf an Barmitteln und kurzfristig verfügbaren Geldern (hauptsächlich Personalgehälter) wird auch über diese verfügbaren flüssigen Mittel gedeckt. Allerdings muss die Finanzdirektion ermächtigt werden, ganz kurzfristig auf punktuelle Vorschüsse von Bankinstituten zurückgreifen zu können, und zwar bis zu einem Betrag von 70 Millionen Franken, was der für 2016 festgesetzten Kreditlimite entspricht.



## Message

## 7. Budget par groupe de prestations

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), six unités administratives pratiqueront en 2017 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : le Service des forêts et de la faune, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, le Service des ponts et chaussées, l'Administration des finances, le Service de l'informatique et des télécommunications et les Etablissements de Bellechasse. A noter que suite à sa sortie de la GpP, le Service des biens culturels n'a plus établi de budget en gestion par prestations pour 2017.

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à l'excédent de charges du compte de résultats GpP, est appelé à évoluer de la manière suivante :

## Botschaft

## 7. Budget nach Leistungsgruppen

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) kommt 2017 in sechs Verwaltungseinheiten die leistungsorientierte Führung (LoF) zur Anwendung. Es handelt sich dabei um das Amt für Wald, Wild und Fischerei, das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg, das Tiefbauamt, die Finanzverwaltung, das Amt für Informatik und Telekommunikation und die Anstalten von Bellechasse. Das Amt für Kulturgüter hat nach seinem Austritt aus der LoF kein LoF-Budget für 2017 mehr aufgestellt.

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Aufwandüberschuss der LoF-Erfolgsrechnung entspricht, zeigt die folgende Entwicklung:

	Budget Voranschlag 2017	Budget Voranschlag 2016	Variation Veränderung 2016-2017
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	20,202	19,371	0,831
Service des forêts et de la faune Amt für Wald, Wild und Fischerei	11,672	11,547	0,125
Administration des finances Finanzverwaltung	6,066	5,991	0,075
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	32,220	30,196	2,024
Service des ponts et chaussées (Budget 2017 sans « Lacs et cours d'eau ») Tiefbauamt (Budget 2017 ohne « Gewässer »)	32,863	35,147	-2,284
Etablissements de Bellechasse Anstalten von Bellechasse	3,619	2,884	0,735

En 2017, quelque 667 unités de personnes EPT œuvreront dans les six secteurs susmentionnés et fourniront 987 509 heures de travail servant directement à la réalisation des différentes prestations. Cette diminution globale de 40 EPT et de 75 428 heures productives par rapport à 2016 s'explique notamment, d'une part, par la sortie du Service des biens culturels de la GpP (à hauteur de 14,85 EPT et 23 988 heures) et, d'autre part, par la sortie de la section « Lacs et cours d'eau » de la GpP suite à son transfert du Service des ponts et chaussées au Service de l'environnement (à hauteur de 10,9 EPT et 19 484 heures). A noter également l'occupation d'une dizaine de collaborateurs auxiliaires en moins au Service de l'informatique et des télécommunications.

Le poids des coûts directs des salaires est du reste important et assez stable, même s'il varie d'un secteur à l'autre :

2017 werden in diesen sechs Sektoren mit rund 667 VZÄ rund 987 509 Arbeitsstunden direkt zur Erbringung der verschiedenen Leistungen eingesetzt. Diese Gesamtreduktion um 40 VZÄ und um 75 428 Arbeitsstunden gegenüber 2016 ist insbesondere darauf zurückzuführen, dass das Amt für Kulturgüter (mit 14,85 VZÄ und 23 988 Arbeitsstunden) und nach ihrer Verlagerung vom Tiefbauamt zum Amt für Umweltschutz auch die Sektion « Gewässer » (mit 10,9 VZÄ und 19 484 Arbeitsstunden) aus der LoF ausgetreten sind. Dazu kommt, dass beim Amt für Informatik und Telekommunikation etwa zehn Aushilfskräfte weniger beschäftigt werden.

Der Anteil der direkten Lohnkosten ist weiterhin hoch und mehr oder weniger unverändert, wenn auch je nach Sektor unterschiedlich:

Message

Botschaft

### Part des salaires par rapport aux coûts complets Anteil der Löhne an den Vollkosten

	en / in %
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	46
Service des forêts et de la faune Amt für Wald, Wild und Fischerei	47
Administration des finances Finanzverwaltung	63
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	42
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	33
Etablissements de Bellechasse Anstalten von Bellechasse	42

L'évolution 2016-2017 de l'excédent de charges des 6 unités GpP affiche une augmentation globale de 1,5 million de francs. En tenant compte de la sortie de la GpP de la section « Lacs et cours d'eau », la variation de l'excédent de charges du Service des ponts et chaussées s'élève à 1,126 million de francs. Avec ce cas particulier, l'augmentation globale de l'excédent de charges atteint 4,9 millions de francs. Toutes les unités administratives présentent des résultats inférieurs au budget précédent, en moyenne à hauteur de - 4,8 %. Cette situation est due à une augmentation des coûts complets pour 3,5 millions de francs (+ 2,15 %), hormis les coûts directs des salaires qui restent stables (+ 0,14 %), et à une baisse des recettes de 1,4 million de francs (- 2,29 %).

A cet égard, il importe de relever en particulier :

- > au niveau du Service de l'informatique et des télécommunications, l'augmentation des coûts directs par nature d'environ 1,2 million de francs par rapport au budget 2016 est due notamment aux montants attribués à différents projets, dont HAE-Référentiel. D'autre part, la baisse des recettes de 1,1 million de francs provient d'une modification du mandat entre le Service de l'informatique et des télécommunications et l'HFR. Jusqu'ici, des collaborateurs du service effectuaient des tâches pour l'HFR. Dorénavant, l'HFR a repris ce personnel et le mandat a été adapté en ce sens ;
- > la diminution des coûts directs par nature auprès de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg de près de 0,9 million de francs par rapport au budget 2016 s'explique en grande partie par le transfert de la gestion de la problématique du capricorne asiatique au Service des forêts et de la faune dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Der Aufwandüberschuss der sechs LoF-Einheiten hat 2017 gegenüber 2016 um gesamthaft 1,5 Millionen Franken zugenommen. Unter Berücksichtigung des Austritts der Sektion «Gewässer» aus der LoF hat sich der Aufwandüberschuss des Tiefbauamts um 1,126 Millionen Franken erhöht. Mit diesem besonderen Fall erhöht sich der Aufwandüberschuss insgesamt um 4,9 Millionen Franken. Alle Verwaltungseinheiten weisen schlechtere Ergebnisse als im Vorjahresbudget aus, durchschnittlich - 4,8 %. Dies ist auf um 3,5 Millionen Franken höhere Vollkosten (+ 2,15 %) zurückzuführen, ohne direkte Lohnkosten, die mehr oder weniger unverändert bleiben (+ 0,14 %), sowie auf einen Einnahmerückgang von 1,4 Millionen Franken (- 2,29 %).

Dazu ist noch Folgendes zu sagen:

- > Die gegenüber dem Budget 2016 um rund 1,2 Millionen Franken höheren direkten Kosten nach Kostenart beim Amt für Informatik und Telekommunikation sind namentlich auf die verschiedenen Projekten, u.a. Datenregister HAE, zugewiesenen Beträge zurückzuführen. Auf der anderen Seite liegt der Grund für den Einnahmerückgang von 1,1 Millionen Franken in einer Änderung des Mandats zwischen dem Amt für Informatik und Telekommunikation und dem HFR. Bisher führten die Mitarbeitenden des ITA Aufgaben für das HFR aus. Dieses Personal ist nun vom HFR übernommen worden und das Mandat dementsprechend angepasst worden.
- > Der Rückgang der direkten Kosten nach Kostenart beim Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg um knapp 0,9 Millionen Franken gegenüber dem Budget 2016 ist zu einem grossen Teil damit zu erklären, dass sich ab 1. Januar 2017 das Amt für Wald, Wild und Fischerei mit der Problematik des asiatischen Laubholzbockkäfer beschäftigen wird;

## Message

- > la hausse des frais généraux du Service des ponts et chaussées de 1 million de francs par rapport au budget 2016 (en tenant compte du transfert de la section « Lacs et cours d'eau ») est due à l'augmentation du nombre d'heures indirectement productives.

## Botschaft

- > die gegenüber dem Budget 2016 um 1 Million Franken höheren Gemeinkosten beim Tiefbauamt (unter Berücksichtigung der Umteilung der Sektion «Gewässer») sind auf mehr indirekt produktive Stunden zurückzuführen.

## Message

## 8. Conclusion

Comme le laissait pressentir les résultats du plan financier, l'élaboration du projet de budget 2017 s'est révélée être un exercice exigeant et difficile.

Différents éléments ont accentué l'écueil à surmonter. La fin programmée de certaines mesures d'économies concernant les charges de personnel provoque un accroissement marqué de la masse salariale. La mise en œuvre de la décision d'augmenter dès 2017 la contribution employeur en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat en vue de renforcer sa capitalisation pèse également sur les charges. La contraction significative des revenus issus de la péréquation financière fédérale accroît encore la pression sur les finances de l'Etat. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a retenu un volume d'investissements important dans le but de réaliser des infrastructures nécessaires pour assurer le développement du canton.

Les besoins et la croissance de la population induisent inévitablement une progression des charges de l'Etat, dont certaines, imposées de l'extérieur, accroissent significativement la difficulté de l'exercice budgétaire. Sur ces bases et compte tenu de la règle de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a pris plusieurs mesures restrictives dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, dont notamment :

- > un plafonnement rigoureux des charges courantes de fonctionnement ;
- > une priorisation serrée des besoins liés notamment à l'évolution démographique du canton ;
- > la création d'un nombre limité de nouveaux postes dans l'administration ;
- > la réévaluation à la hausse des prévisions en matière de recettes ;
- > un recours accru aux fonds et provisions afin de compenser les effets liés à l'évolution de certaines charges et à la réalisation de projets spécifiques.

L'élaboration du prochain plan financier à l'aube de la législature 2017–2021 permettra de confronter les besoins futurs aux perspectives de revenus. C'est à la mesure de l'écart constaté qu'il conviendra de déterminer la nécessité d'éventuelles actions à entreprendre afin de conserver la maîtrise des finances de l'Etat dans les années à venir.

## Botschaft

## 8. Fazit

Wie die Finanzplanergebnisse erahnen liessen, war die Aufstellung des Voranschlagsentwurfs 2017 ein anspruchsvolles und schwieriges Unterfangen.

Erschwerend kam hinzu, dass mit dem baldigen Ende gewisser Personalsparmassnahmen eine markant höhere Lohnsumme budgetiert werden musste. Die Umsetzung des Beschlusses, im Hinblick auf eine bessere Kapitalisierung der Pensionskasse des Staatspersonals ab 2017 den Arbeitgeberbeitrag zu erhöhen, belastet den Staatshaushalt ebenfalls. Der Druck auf die Staatsfinanzen erhöht sich auch dadurch, dass erheblich weniger Gelder aus dem eidgenössischen Finanzausgleich fliessen. Ausserdem hat sich der Staatsrat für umfangreiche Investitionen entschieden, um die für die Entwicklung des Kantons notwendigen Infrastrukturen zu realisieren.

Die mit der Bevölkerungszunahme steigenden Bedürfnisse führen unweigerlich zu Mehrkosten für den Staat, von denen einige von aussen «diktierte» die Budgetaufstellung erheblich erschweren. Deshalb hat der Staatsrat mit Blick auf den vorgeschriebenen ausgeglichenen Haushalt bei der Aufstellung des Voranschlags 2017 zu einigen restriktiven Massnahmen gegriffen:

- > strikte Begrenzung der laufenden Betriebskosten;
- > straffe Priorisierung der namentlich an die Bevölkerungsentwicklung gebundenen Bedürfnisse;
- > Schaffung einer beschränkten Anzahl neuer Stellen in der Verwaltung;
- > Einplanung von zusätzlichen Mehreinnahmen;
- > vermehrter Rückgriff auf Fonds und Rückstellungen zum Ausgleich der Auswirkungen gewisser Aufwandentwicklungen und der Umsetzung spezifischer Projekte.

Bei der Ausarbeitung des nächsten Finanzplans zu Beginn der Legislaturperiode 2017–2021 werden die künftigen Bedürfnisse den Einnahmeperspektiven gegenübergestellt werden müssen. Je nach Abweichung wird man sich dann Massnahmen überlegen müssen, um die Kantonsfinanzen in den kommenden Jahren im Griff behalten zu können.

Message

Botschaft

Projet du 3 octobre 2016

Entwurf vom 3. Oktober 2016

**Décret****Dekret***du**vom***relatif au budget de l'Etat de Fribourg  
pour l'année 2017****zum Voranschlag des Staates Freiburg  
für das Jahr 2017***Le Grand Conseil du canton de Fribourg**Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*Vu l'article 83 de la Constitution du canton de Fribourg du  
16 mai 2004 ;gestützt auf Artikel 83 der Verfassung des Kantons  
Freiburg vom 16. Mai 2004;Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat,  
modifiée le 6 octobre 2010 ;gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den  
Finanzhaushalt des Staates, das mit dem Gesetz vom  
6. Oktober 2010 geändert wurde;Vu la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines  
dispositions relatives à la gestion par prestations ;gestützt auf das Gesetz vom 13. September 2007 zur Än-  
derung gewisser Bestimmungen über die leistungsorien-  
tierte Führung;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 667 du 5 septembre 2016 ;

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 667 vom  
5. September 2016;Vu le message 2015-DFIN-107 du Conseil d'Etat du  
3 octobre 2016 ;nach Einsicht in die Botschaft 2015-DFIN-107 des  
Staatsrats vom 3. Oktober 2016;

Sur la proposition de cette autorité,

auf Antrag dieser Behörde,

*Décète :**beschliesst:***Art. 1****Art. 1**<sup>1</sup> Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2017 est  
adopté.<sup>1</sup> Der Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2017  
wird genehmigt.<sup>2</sup> Il présente les résultats prévisionnels suivants :<sup>2</sup> Er sieht folgende Ergebnisse vor:

	Fr.	Fr.
<i>Compte de résultats :</i>		
– Revenus	3 455 503 580	
– Charges	<u>3 455 029 440</u>	
Excédent de revenus		474 140
<i>Compte des investissements :</i>		
– Recettes	41 002 900	
– Dépenses	<u>196 881 180</u>	
Excédent de dépenses		155 878 280
Insuffisance de financement		54 267 790

	Fr.	Fr.
<i>Erfolgsrechnung:</i>		
– Ertrag	3 455 503 580	
– Aufwand	<u>3 455 029 440</u>	
Ertragsüberschuss		474 140
<i>Investitions- rechnung:</i>		
– Einnahmen	41 002 900	
– Ausgaben	<u>196 881 180</u>	
Ausgabenüberschuss		155 878 280
Finanzierungs- fehlbetrag		54 267 790



Message

**Art. 2**

Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2017 atteint 36,2 % du total du produit de la fiscalité cantonale.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Les budgets pour l'exercice 2017 des secteurs gérés par prestations sont adoptés.

<sup>2</sup> Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations :

*Etablissements de Bellechasse*

Groupes de prestations :

– Hébergement sécurisé des détenus	1 576 550
– Production surveillée	1 465 664
– Encadrement des détenus	413 282
– Exploitation du domaine	163 513

*Institut agricole de l'Etat de Fribourg*

Groupes de prestations :

– Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure	14 082 321
– Prestations de services	6 119 767

*Service des forêts et de la faune*

Groupes de prestations :

– Forêts, Faune, Dangers naturels	10 707 589
– Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le Service	964 541

Botschaft

**Art. 2**

Das Gesamtvolumen der für das Jahr 2017 veranschlagten Nettosubventionen für Funktionsausgaben beträgt 36,2 % des gesamten kantonalen Steueraufkommens.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Die Budgets für das Rechnungsjahr 2017 der Sektoren mit leistungsorientierter Führung werden genehmigt.

<sup>2</sup> Sie sehen folgende Ergebnisse als Aufwands- und Ertragssaldo der einzelnen Leistungsgruppen vor:

*Anstalten von Bellechasse*

Leistungsgruppen:

– Gesicherte Insassenunterkunft	1 576 550
– Überwachte Produktion	1 465 664
– Insassenbetreuung	413 282
– Nutzung des Gebiets	163 513

*Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg*

Leistungsgruppen:

– Grundberufsausbildung und höhere Fachausbildung	14 082 321
– Dienstleistungen	6 119 767

*Amt für Wald, Wild und Fischerei*

Leistungsgruppen:

– Wald, Wild, Naturgefahren	10 707 589
– Staatswälder und andere vom Amt bewirtschaftete Güter	964 541

Message		Botschaft	
<i>Administration des finances</i>		<i>Finanzverwaltung</i>	
Groupes de prestations :		Leistungsgruppen:	
– Budget et plan financier	352 378	– Budget und Finanzplan	352 378
– Comptabilité et service financier	2 299 095	– Buchhaltung und Finanzdienst	2 299 095
– Prestations de service en gestion financière et logistique	3 414 654	– Finanzverwaltungsdienstleistungen und Logistik	3 414 654
<i>Service de l'informatique et des télécommunications</i>		<i>Amt für Informatik und Telekommunikation</i>	
Groupes de prestations :		Leistungsgruppen:	
– Gouvernance IT de l'Etat	3 389 857	– IT-Governance des Staates	3 389 857
– Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications	11 463 730	– Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen	11 463 730
– Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support	17 366 825	– Bereitstellung, Betrieb der IT-Infrastrukturen und Support	17 366 825
<i>Service des ponts et chaussées</i>		<i>Tiefbauamt</i>	
Groupes de prestations :		Leistungsgruppen:	
– Surveillance du réseau routier public	2 623 953	– Überwachung des öffentlichen Strassennetzes	2 623 953
– Entretien du réseau routier cantonal	26 920 610	– Unterhalt des Kantonsstrassennetzes	26 920 610
– Développement du réseau routier cantonal	3 318 531	– Entwicklung des Kantonsstrassennetzes	3 318 531
<b>Art. 4</b>		<b>Art. 4</b>	
La Direction des finances est autorisée à solliciter, en 2017, des avances ponctuelles de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 70 millions de francs.		Die Finanzdirektion wird ermächtigt, im Jahr 2017 bei Bankinstituten punktuell Vorschüsse bis zum Betrag von 70 Millionen Franken zu beantragen.	
<b>Art. 5</b>		<b>Art. 5</b>	
Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.		Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.	

Annexe

Anhang

**GRAND CONSEIL**

**2015-DFIN-107**

**GROSSER RAT**

**2015-DFIN-107**

*Propositions de la Commission des finances et de gestion*

*Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission*

**Projet de décret  
Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017**

**Dekretsentwurf  
Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2017**

*La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

*Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:*

**Entrée en matière**

Dans sa séance du 26 septembre 2016, la CFG a accepté tacitement d'entrer en matière sur le projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017. Elle propose au Grand Conseil d'entrer également en matière sur ce projet de décret.

**Eintreten**

Stillschweigend hat die FGK an der Sitzung vom 26. September 2016 beschlossen, auf den Entwurf für den Staatsvoranschlag des Kantons Freiburg für das Jahr 2017 einzutreten. Sie beantragt dem Grossen Rat, ebenfalls auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Au terme des sept séances au cours desquelles elle a examiné en détail ce projet de budget, la CFG propose au Grand Conseil d'adopter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Nach sieben Sitzungen, während denen sie den Voranschlagsentwurf in allen Einzelheiten geprüft hat, beantragt die FGK dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrats anzunehmen

**Vote final**

A l'unanimité des membres présents (un membre excusé), la CFG propose au Grand Conseil d'adopter le projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017 tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**Schlussabstimmung**

Mit den Stimmen aller anwesenden Mitglieder (1 Mitglied war entschuldigt) beantragt die FGK dem Grossen Rat, den Entwurf für den Staatsvoranschlag des Kantons Freiburg für das Jahr 2017 in der Fassung des Staatsrats anzunehmen.

**Catégorisation du débat**

La CFG propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

**Beratungskategorie**

Die FGK beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

*Le 21 octobre 2016*

*Den 21. Oktober 2016*

## Message 2016-CE-41

30 août 2016

### du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)

#### 1. Généralités

##### 1.1. Origine et nécessité du projet

a) La cyberadministration peut être définie comme l'utilisation dans l'administration des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de rendre les opérations administratives plus aisées et économiques pour les usagers. L'usage de processus standards et automatisés, la disponibilité centralisée des informations et l'échange normé de données entre différentes unités administratives doivent permettre à l'administration d'éviter les doublons administratifs, d'être déchargée d'activités routinières et d'être plus efficiente.

b) Les collectivités publiques suisses se sont engagées à suivre la même stratégie afin de développer ensemble la cyberadministration en Suisse (cf. ch. 1.2, ci-après).

c) Dans notre canton (cf. ch. 1.3, ci-après), de nombreuses prestations de cyberadministration ont progressivement été offertes par l'Etat, mais il manquait une approche systématisée pour évaluer et prioriser les demandes des différents services. Pour y remédier, le Conseil d'Etat a approuvé, le 2 décembre 2014, la «Stratégie de cyberadministration de l'Etat de Fribourg» (ci-après: la Stratégie)<sup>1</sup>, qui constitue un élément essentiel de la mise en œuvre du défi n° 7 «Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique» du programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012–2016. La Stratégie est un jalon important pour poursuivre la modernisation de la gouvernance publique, car elle dresse, pour la première fois, l'inventaire des conditions-cadres et des besoins des groupes-cibles, établit les lignes directrices et les champs d'action principaux. Elle s'accompagne d'un plan de mise en œuvre ainsi que d'un portefeuille de projets concrets, adapté aux besoins relevés et aux moyens financiers du canton.

d) Pour pouvoir être mise en œuvre, la Stratégie exige toutefois l'adaptation des conditions-cadres légales et l'adoption de prérequis juridiques (cf. notamment Stratégie p. 21 et p. 34. ch. 5.3.1).

Le projet de loi annexé concrétise ces exigences en créant la base légale générale pour le guichet de cyberadministration de l'Etat et pour les prérequis légaux de la cyberadministration; il complète aussi le code de procédure et de juridiction administrative (CPJA, RSF 15.1) pour permettre l'utilisation progressive des moyens électroniques dans les procédures administratives. En particulier, il autorise la création d'un identificateur unique de personne et d'un référentiel cantonal et assure, à certaines conditions, une validité juridique équivalente entre la procédure administrative électronique et la procédure écrite actuelle.

e) Une base légale formelle est aussi nécessaire pour poser quelques règles de base des relations avec les organes communaux et intercommunaux, ainsi qu'avec des organes tiers (soit des fournisseurs de prestations extérieurs à l'administration).

##### 1.2. Contexte suisse

L'engagement des collectivités publiques suisses de poursuivre la même stratégie afin de développer ensemble la cyberadministration en Suisse repose, actuellement, sur la convention-cadre pour la période 2016–2019, adoptée par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ainsi que l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses.

Dans ce cadre, la Confédération, les cantons et les communes ont fixé quatre objectifs stratégiques:

1. *Orientation vers les prestations*: les prestations électroniques de l'administration sont faciles à utiliser, transparentes et sûres.
2. *Utilité et efficacité*: la cyberadministration offre une plus-value à la population, à l'économie et aux autorités et réduit la durée des démarches officielles.
3. *Innovation et promotion de l'attrait de la Suisse*: la cyberadministration exploite les innovations afin de promouvoir l'attrait de la place économique et de l'espace de vie suisses.
4. *Durabilité*: la stratégie de cyberadministration encourage l'utilisation multiple des solutions. La Confédération et les cantons garantissent la durabilité des services de cyberadministration en créant les conditions nécessaires à l'organisation, au financement et à l'exploitation de ces services.

<sup>1</sup> [http://www.fr.ch/cha/files/pdf70/fr\\_DIV\\_strategie\\_cyberadministration\\_web.pdf](http://www.fr.ch/cha/files/pdf70/fr_DIV_strategie_cyberadministration_web.pdf)

La mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration repose sur un plan stratégique, qui a retenu les objectifs opérationnels suivants pour les quatre ans qui viennent:

1. La procédure d'enregistrement uniforme pour des prestations de cyberadministration est possible sur les portails des divers échelons fédéraux.
2. Les dix prestations électroniques des autorités les plus demandées par la population et les milieux économiques sont intégrées aux portails nationaux de cyberadministration d'ici à la fin de 2019.
3. Les normes principales en matière de cyberadministration sont identifiées, élaborées et mises à jour en permanence.
4. Une organisation commune est mise en place d'ici à 2018 pour l'acquisition, l'exploitation et la maintenance de solutions communes de cyberadministration.
5. Une identité électronique (e-ID) valable en Suisse et à l'étranger est créée d'ici à 2019.
6. Les champs d'application de la signature numérique sont définis d'ici à 2017.
7. L'attribution des données à une personne déterminée dans l'échange électronique entre systèmes d'information est garantie d'ici à 2019.
8. L'annonce des changements de domicile (départ et arrivée) est possible dans toute la Suisse, sans changement de support d'ici à 2019.
9. La Confédération et les cantons poursuivent les travaux d'extension du vote électronique à de nouveaux groupes d'électeurs. L'objectif est que deux tiers des cantons proposent le vote électronique d'ici 2019.
10. Le décompte de la TVA est possible sans changement de support d'ici à 2019.

La cyberadministration suisse accompagne également les développements en matière de la cyberadministration hors du plan stratégique. Depuis le début du 2016, les domaines suivants ont été approuvés: «AVS/AI», «facturation électronique», «géoinformation», «échange de données financières», «échange de processus» et «Open Government Data» (données ouvertes de l'administration publique suisse).

### 1.3. Situation actuelle et perspectives dans notre canton

Parmi les prestations de cyberadministration déjà offertes par l'Etat on peut citer: la déclaration d'impôt pour les personnes morales, la demande d'extrait du casier judiciaire, l'échange de données du contrôle des habitants FriPers, le paiement en ligne pour les offices de poursuites.

La Stratégie permet désormais une nouvelle gestion des projets de cyberadministration afin de mieux coordonner et cibler les ressources humaines et financières engagées par l'Etat. Les lignes directrices suivantes ont été définies: l'Etat s'engage à étendre largement l'administration électro-

nique pour le traitement des affaires avec les entreprises et la population ainsi qu'en son sein. Il renforce la collaboration en matière de cyberadministration avec les communes, d'autres cantons et avec la Confédération en s'appuyant sur des accords de coopération (conventions-cadres). L'administration électronique est orientée client et adaptée aux besoins et circonstances de vie des entreprises et de la population.

Concrètement, pour faciliter l'accès aux différentes prestations tout en garantissant une sécurité adéquate, l'Etat mettra en place progressivement un guichet virtuel personnalisable répondant aux besoins des usagers. Le guichet constituera un socle technologique permettant de mutualiser les investissements faits dans le domaine de la cyberadministration et également d'accélérer la fourniture de prestations. L'offre des prestations en ligne, par exemple dans les domaines de la fiscalité, du registre foncier ou de la construction, sera enrichie progressivement.

Parmi les projets du futur guichet fribourgeois qui figurent en premier lieu dans le guichet, on peut citer: fiche de salaire pour les employés de l'Etat, attestation de l'office des poursuites, extraits du Registre du commerce, demande de Patente K, contrat d'apprentissage et vote électronique.

### 1.4. Grandes lignes du projet

Le projet traite essentiellement du guichet virtuel de l'Etat et des prérequis nécessaires à son fonctionnement.

L'utilisation effective du guichet virtuel pour la fourniture des prestations dans les divers domaines d'activité envisagés se fera de manière progressive en fonction des projets approuvés par les instances compétentes et des crédits qui seront accordés pour les réaliser. Ces projets demanderont, le cas échéant, certaines bases légales spéciales ou la conclusion de conventions avec les divers partenaires concernés (notamment les communes).

Compte tenu de l'évolution rapide dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le projet se limite aux bases légales indispensables. La réglementation de détail sera de la compétence du Conseil d'Etat et des organes spécialisés déjà prévus par l'ordonnance du 3 novembre 2015 sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale (dont une annexe instaure la Commission spécialisée de la cyberadministration (CoCyb) et règle ses attributions).

Quant à son contenu, le projet:

- > fixe le cadre général du guichet de l'Etat (accès, prestations, responsabilité) et des prérequis nécessaires à son fonctionnement;
- > autorise la création d'un identificateur de personne non significatif et immuable;



- > pose les principes concernant les relations de l'Etat avec les communes;
- > complète le CPJA pour permettre la généralisation des transactions électroniques dans les procédures administratives.

## 1.5. Travaux préparatoires

La Chancellerie d'Etat a chargé le Service de législation d'élaborer le présent projet en étroite collaboration avec le Secrétariat de la cyberadministration et le SITel. Des avant-projets de loi et d'ordonnance ont été rédigés sur la base des principes fixés dans la Stratégie, qui avait fait l'objet d'une large consultation en 2014, ainsi que d'une étude comparative des règles des autres cantons et de la Confédération.

Le résultat de ces travaux a été soumis en pré-consultation au Service de l'informatique et des télécommunications ainsi qu'à un groupe de juristes désignés par chaque Direction pour vérifier que les règles envisagées ne poseraient pas de problèmes majeurs. L'avant-projet de loi, accompagné d'un avant-projet d'ordonnance, a ensuite été soumis à la CoCyb en février 2016. En outre, le Secrétariat de la cyberadministration a assuré l'information et répondu aux questions lors de diverses séances (par ex. avec les secrétaires généraux, les responsables du SITel ou à la demande du HFR et l'Association des communes fribourgeoises (ACF)).

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation externe de ces documents du 24 février au 23 mai 2016. Sur la base des résultats de la consultation, l'avant-projet a été affiné et soumis pour préavis à la CoCyb au début de l'été 2016, puis transmis au Conseil d'Etat.

## 1.6. Conséquences du projet

### 1.6.1. Conséquences financières et en personnel

a) Le développement des prérequis pour la cyberadministration se fait dans le cadre des budgets annuels du SITel (pourcent du budget du SITel et personnel compris dans ses effectifs, cf. Stratégie ch. 1.6.2 et 8.1). Par contre, un poste nouveau, correspondant à un équivalent plein temps (1 EPT), sera nécessaire auprès du SITel ou du secrétariat de cyberadministration pour assurer la qualité et l'intégrité des données introduites dans le référentiel cantonal. En conséquence, la présente loi n'a pas de conséquences financières directes atteignant le seuil du référendum financier facultatif ou obligatoire.

b) La mise en œuvre de la Stratégie impliquera cependant des investissements progressifs importants, dont les coûts devront être examinés dans le cadre des divers projets de création ou d'adaptation des applications concernées. Au besoin, les crédits (annuels ou d'engagement) devront être sollicités

en temps voulu par les unités administratives concernées, la présente loi ne pouvant pas être considérée comme créant des dépenses liées dans ces cas.

### 1.6.2. Compatibilité avec le droit supérieur

Le développement de la cyberadministration répond aux principes posés par la Constitution cantonale (not. transparence et services publics de qualité et de proximité, art. 52 Cst.; conditions cadres favorables pour l'économie, art. 57 Cst.; principe d'économie dans la gestion financière, art. 82 Cst.; organisation efficace de l'administration, art. 118 Cst.).

Comme cela a été mentionné plus haut, la Stratégie s'inscrit aussi dans le cadre plus général du développement de la cyberadministration en Suisse.

### 1.6.3. Répartition des tâches Etat-communes

L'avant-projet ne touche pas à cette répartition. Le développement de solutions de cyberadministration se fera d'entente entre l'Etat et les communes concernées, au besoin sur la base de conventions de droit administratif.

Le projet prévoit toutefois qu'après avoir entendu les communes, l'Etat puisse imposer l'utilisation d'une solution dont il aura financé seul le développement. Cette règle, dont l'application devrait rester exceptionnelle, vise à éviter que la réticence de quelques communes puisse paralyser l'informatisation d'un domaine d'activité important.

### 1.6.4. Développement durable

Les effets sur le développement durable ont été évalués à l'aide de la Boussole21.

*Dans le domaine de l'environnement*, le projet aura un impact favorable puisqu'il entraînera la diminution ou la suppression des transactions imprimées et de l'obligation de se déplacer à un guichet physique.

*Dans le domaine économique*, le projet aura un effet favorable sur les relations des entreprises avec l'administration en facilitant leurs transactions (par ex. utilisation des moyens électroniques, plus de déplacements ni d'attente, guichet disponible sans horaire).

*Du point de vue de la société*, le projet répond à une demande de la population (point d'accès central et convivial, simplification des procédures en évitant des saisies répétitives – par ex. en cas de déménagement, etc.). Des mesures devront être prises pour éviter d'accroître la fracture numérique; en particulier, l'usage des moyens informatiques restera facultatif. Le projet permet la coordination accrue des projets informatiques, le recours à des éléments techniques uniformes et la mutualisation des solutions entre les collectivités publiques,

ce qui diminuera le coût de développement et de maintenance informatiques. Le projet a donc un impact positif très important sur la gouvernance de l'informatique dans notre canton.

Comme tel le projet fixe essentiellement un cadre et sa mise en œuvre directe se limite à la création du guichet virtuel et du référentiel cantonal. Ce sont surtout les solutions qui seront effectivement mises en place qui vont permettre de juger de l'influence environnementale de la Stratégie.

## 2. Commentaire des articles

*Remarque liminaire:* La Stratégie fournit des explications détaillées sur le contexte, les objectifs, les prérequis et l'organisation de la cyberadministration dans notre canton, qui ne sont pas répétées ici. Mentionnons par ailleurs que plusieurs dispositions sont inspirées de la loi jurassienne du 26 octobre 2011 concernant le guichet virtuel sécurisé, canton qui bénéficie de quelques années d'expérience avec une solution conviviale.

### Art. 3

Si l'objectif à moyen terme est l'utilisation du guichet virtuel comme point d'accès central, des raisons financières et techniques imposent une démarche progressive vers cet objectif. Cette démarche a aussi l'avantage de permettre d'offrir certaines prestations ou de traiter électroniquement certaines parties de procédure sans devoir attendre que tout le domaine concerné soit adapté aux exigences d'un traitement électronique.

La voie électronique s'imposera généralement dans les relations entre les autorités, conformément aux engagements pris dans le cadre de la stratégie suisse de cyberadministration. Par contre, comme l'utilisation des moyens électroniques ne peut pas être imposée aux particuliers comme unique voie pour obtenir une prestation ou pour communiquer avec les autorités administratives, les procédures traditionnelles perdureront, même si la voie électronique est appelée à se développer de manière très importante.

### Art. 5

La convention-cadre suisse sur la cyberadministration prévoit que la Confédération, les cantons et les communes s'engagent à mettre en œuvre la stratégie suisse de cyberadministration de manière coordonnée et que les cantons associent les communes à la réalisation des objectifs. En outre, les collectivités publiques prennent les mesures appropriées pour l'exploitation de portails communs aux différents niveaux de l'Etat fédéral.

### Art. 6

Parmi les fournisseurs visés par cet article, on peut citer les fournisseurs actuels des communes du canton de Fribourg. Les prestations de ces dernières pourront être fournies selon le standard d'intégration au guichet défini par l'Etat de Fribourg.

### Art. 10

La sécurité du guichet virtuel passe par l'authentification – et, au besoin, la vérification de l'identité de la personne concernée – ainsi que de son rôle et de ses droits dans la procédure à laquelle elle entend participer. Il va de soi que le traitement de données personnelles sensibles ne sera possible qu'en conformité à la législation régissant le registre et la base de données concernés (cf. aussi art. 17 al. 3).

### Art. 12

Le guichet virtuel offrira à la personne concernée une grande transparence sur les prestations disponibles en général, sur les opérations qu'elle a réalisées et sur l'avancement de son dossier. L'historique poursuit deux objectifs: d'une part, permettre à l'utilisateur ou à l'usagère de consulter de manière conviviale les transactions et procédures qui le concernent et, d'autre part, assurer le fonctionnement correct du guichet. Les délais de conservation dans l'historique devront être fixés de manière nuancée pour répondre à ces besoins, c'est pourquoi ils seront réglés dans l'ordonnance.

### Art. 13ss

Ces articles fournissent la base légale pour la mise en œuvre des prérequis techniques.

L'introduction d'un identificateur unique de personne est commentée à l'article 14. Le contenu du référentiel cantonal est précisé aux articles 15 (personnes physiques) et 16 (personnes morales).

S'agissant du lien entre le référentiel et les applications métier, la Stratégie prévoit ce qui suit:

L'échange de données entre les unités administratives est garanti par un système permettant la traçabilité des flux. A cet effet, une plateforme d'échange de données est établie au niveau cantonal.

Les applications métier communiquent uniquement au travers de cette plateforme d'échange de données pour garantir le bon déroulement des transactions et le maintien de la qualité des données ainsi que pour permettre la traçabilité des flux et des accès.

Cet échange de données a lieu dans le cadre des autorisations d'accès conformes à la protection des données. (Stratégie, ch. 5.3.2 *Prérequis techniques*, Plateforme d'échange de données).

**Art. 14**

Pourquoi créer un identificateur cantonal plutôt que d'utiliser le nouveau numéro AVS (NAVS13)?

Bien que certains cantons y aient recours, l'utilisation généralisée du NAVS13 n'est pas recommandée ni toujours possible (par ex. personne domiciliée à l'étranger ou n'ayant pas encore reçu son numéro AVS). C'est pourquoi, à l'instar du droit fédéral, la plupart des cantons l'utilise essentiellement dans le domaine social et sanitaire. Le recours à un identificateur différent du NAVS13 a été salué par l'ATPrD notamment.

En 2014, la Conférence des Directeurs et Directrices des finances a demandé au Conseil fédéral d'étudier l'introduction d'un identificateur unique des personnes au niveau fédéral. Cette demande mentionne le fait que, dans le cadre de discussions menées avec la Conférence Suisse Informatique, *privatim*, l'association des commissaires suisses à la protection des données, recommande d'adopter une base légale cantonale spécifique pour créer un identifiant unique en lien avec la constitution d'un répertoire central des personnes et entreprises en relation avec l'Etat plutôt que de recourir au NAVS13. Cela permet un meilleur contrôle de la qualité des données et de l'utilisation de celles-ci par les solutions informatiques de l'Etat.

On notera qu'au niveau suisse, une étude est en cours en vue de la création à terme d'un service d'adresses national, qui impliquerait la création ou l'utilisation d'un identificateur unique. L'opportunité d'utiliser le NAVS13 dans ce cas est à l'étude. Entretemps (14 juin 2016), le Conseil national a refusé l'utilisation du NAVS13 comme identificateur en matière de registre foncier.

L'art. 15 let. h permettra de tenir compte d'un identificateur général suisse le jour où il sera établi et où son champ d'application sera connu. De même, il permettra de faire le lien avec les indicateurs sectoriels lorsque cela est nécessaire et autorisé.

**Art. 15 et 16**

Ces règles sont inspirées des articles 5 et 6 de la loi bernoise du 28 novembre 2006 sur l'harmonisation des registres officiels (LReg, RSB 152.05 [consultée le 30.11.2015]), qui, en plus notamment du registre des habitants, crée une «Gestion centrale des personnes (GCP)».

**Art. 17**

Il est dans la nature même du référentiel de fournir ses données par voie d'appel. Pour autant que l'application appelante ait le droit de traiter les données qu'elle appelle, l'avant-projet fournit une base légale générale qui évitera de devoir prévoir cette autorisation dans chaque domaine concerné. La sécu-

rité et la protection des données sont alors particulièrement importantes, raison pour laquelle l'al. 3 reprend au niveau légal l'article 3 al. 1 du règlement sur la sécurité des données personnelles (RSF 17.15).

**Art. 18**

Cet article, même s'il n'est pas indispensable au niveau légal, rappelle la base concrète de la cyberadministration dans notre canton.

**Art. 19**

Le début de la phrase introductive, d'une part, précise les relations entre les applications existantes et le guichet et, d'une part, prend en compte la spécificité de certains domaines (comme celui de l'éducation). Notons que, conformément à la Stratégie, même lorsqu'elles ne fournissent pas leurs prestations par le biais du guichet, les applications devront dans toute la mesure du possible utiliser les solutions uniformes mentionnées à cet article, parce qu'elles permettent de mutualiser les solutions, de réduire les coûts de développement et de maintenance et de simplifier, pour les usagers et usagères, les relations avec l'Etat (pas besoin d'outils différents selon les prestations requises).

**Art. 20**

D'ordinaire, l'Etat et les communes examineront ensemble les implications techniques et financières du recours à une solution mutualisée, sauf prescriptions prévues, le cas échéant, par la législation spéciale.

Comme mentionné précédemment, l'imposition d'une solution entièrement financée par l'Etat (al. 3) restera l'exception. Le financement par l'Etat ne s'étendra normalement pas aux frais d'équipement et d'adaptation que la solution engendrerait pour les communes. Dans le cadre de projets concrets, une participation de l'Etat aux frais que les communes devraient engager pour utiliser une application pourra faire l'objet d'une convention ou de dispositions légales différentes par ex. si des équipements spéciaux coûteux sont nécessaires.

**Art. 21**

Cet article est inspiré de l'article 17a de la loi fédérale sur la protection des données (LPD, RS 235.1), qui permet tenir compte de la nécessité de s'adapter rapidement aux innovations techniques.

## Commentaire de l'annexe 1 CPJA

### Remarque liminaire

La pratique réclame depuis quelques années l'élaboration d'une base légale permettant d'utiliser les moyens électroniques actuels dans le cadre des procédures administratives. Elle utilise d'ailleurs déjà ces moyens lorsque la sécurité et la protection des données ne sont pas en jeu; on pense par ex. à l'utilisation étendue des courriels et de formulaires en ligne. De larges zones d'insécurité existent toutefois, tant du point de vue technique que juridique, et des contraintes légales (notamment relatives à la signature) interdisent l'utilisation de bout en bout des moyens électroniques.

L'avant-projet prévoit l'introduction d'une annexe à la fin du CPJA pour ne pas devoir réécrire très largement ce code.

### Ch. 1.1

Le CPJA s'applique, et continuera à s'appliquer, aux décisions communales et aux procédures devant les autorités de la juridiction administrative (art. 1 à 3 CPJA). Toutefois, en cas de traitement électronique, il y a lieu de tenir compte de certaines spécificités de ces procédures.

*Al. 2:* Cet alinéa réserve des cas spéciaux, comme le besoin de rencontrer physiquement certaines personnes ou l'éventuel droit d'être entendu oralement.

*Al. 3:* Le fait d'être soumises à l'annexe du CPJA n'implique pas l'obligation pour les communes d'accepter les procédures par voie électronique dès l'entrée en vigueur de l'annexe du CPJA. Il appartient à la réglementation communale d'autoriser l'utilisation des moyens électroniques dans les procédures qui relèvent de l'autonomie communale. Si elle l'autorise, il est hautement souhaitable qu'elle déclare le droit cantonal applicable pour assurer l'unité des solutions et la sécurité du droit; il convient en effet d'éviter autant que possible que les usagers et usagères doivent recourir à des moyens techniques ou respecter des règles différentes selon les domaines d'activité où la cyberadministration s'exerce. C'est d'ailleurs ce que prévoient aussi bien la stratégie suisse que la stratégie cantonale de cyberadministration.

*Al. 4:* L'utilisation des moyens électroniques dans les procédures civiles et pénales est régie par des règles fédérales et avec des systèmes uniformisés; au niveau judiciaire, les affaires soumises à la procédure administrative fédérale sont traitées selon des règles très semblables à celles des autres procédures. En conséquence, les autorités judiciaires et les avocats et avocates qui recourent aux moyens électroniques devant ces autorités ont déjà des outils, une législation et des pratiques pratiquement uniformes et il est efficace et rationnel que les cas, sensiblement moins nombreux, qui concernent le droit administratif cantonal soient aussi traités, autant que possible, avec les mêmes moyens et selon des règles semblables.

Cela n'empêchera toutefois nullement le Tribunal cantonal de renvoyer aux règles de l'annexe du CPJA dans la mesure où cela est justifié.

### Ch. 1.2

La définition du traitement est reprise de l'article 3 let. d LPrD.

### Ch. 1.3

*Al. 1:* Cet alinéa est la pierre angulaire sur laquelle reposera le traitement électronique des données dans la procédure administrative fribourgeoise.

*Al. 2:* Un exemple d'application de cette règle pourrait être l'audition par vidéo-conférence d'une personne impotente ou d'un expert habitant hors du canton.

*Al. 3 et 4:* L'utilisation des moyens informatiques ne peut pas être imposée d'une manière générale aux personnes privées. Dans le respect des règles de la bonne foi, il faut cependant permettre à l'autorité concernée de procéder par la voie électronique avec les personnes qui ont choisi d'utiliser cette voie pour s'adresser à l'autorité; le problème ne se posera pas lorsque les personnes passent par le guichet de cyberadministration, puisque la portée de leur demande d'accès sera précisée dans le contrat d'utilisation.

### Ch. 1.4

La gestion efficace et transparente de la cyberadministration implique le recours le plus large possible au guichet de cyberadministration, qui assure l'utilisation de solutions techniques uniformes dont l'accès se fait toujours de manière identique pour les usagers et usagères. En pratique, l'offre se fera toutefois de manière progressive et certaines prestations resteront fournies hors du guichet pour des raisons propres au domaine concerné. Les prestations fournies de manière électronique en dehors du guichet virtuel devront toutefois répondre à un degré de sécurité et d'authentification adapté à la sensibilité des données transmises et aux besoins de la procédure concernée.

### Ch. 1.5

*Al. 1:* Comme en procédure administrative fédérale (art. 34 al. 1<sup>bis</sup> PA, RS 172.021), cet article délègue aux dispositions d'exécution la détermination du moment où une décision est réputée notifiée, car elle dépend fortement des moyens techniques utilisés, qui sont susceptibles d'évoluer rapidement.

*Al. 2 et 3:* Ces règles correspondent aux règles applicables dans toutes les procédures soumises au droit fédéral, ainsi qu'à la jurisprudence récente.

*Ch. 1.6*

Cet article vise à permettre le recours à des procédures électroniques pendant les travaux législatifs d'adaptation d'une loi qui ne tient pas encore compte des possibilités techniques disponibles.

---



**Botschaft 2016-CE-41**

30. August 2016

—  
**des Staatsrats an den Grossen Rat  
zum Gesetzesentwurf über den E-Government-Schalter  
des Staates (E-GovSchG)**

**1. Allgemeines****1.1. Entstehung und Notwendigkeit  
des Entwurfs**

a) E-Government kann definiert werden als Verwendung der neuen Informations- und Kommunikationstechnologien in der Verwaltung mit dem Ziel, die Verwaltungshandlungen für die Benützerinnen und Benützer leichter und billiger zu machen. Mit der Verwendung von automatisierten Standardverfahren, der zentralen Verfügbarkeit der Informationen und dem genormten Austausch von Daten zwischen verschiedenen Verwaltungseinheiten muss die Verwaltung administrative Doppelspurigkeiten verhindern, von repetitiven Tätigkeiten entlastet werden und effizienter werden können.

b) Die schweizerischen Gemeinwesen haben sich verpflichtet, dieselbe Strategie zu verfolgen, um gemeinsam E-Government in der Schweiz zu entwickeln (s. Kap. 1.2, unten).

c) In unserem Kanton (s. Kap. 1.3, unten) hat der Staat nach und nach zahlreiche E-Government-Leistungen angeboten, aber es gibt bis jetzt keinen systematischen Ansatz, um die Nachfrage nach den verschiedenen Leistungen zu beurteilen und zu priorisieren. Um dem abzuweichen, genehmigte der Staatsrat am 2. Dezember 2014 die «E-Government-Strategie des Staates» (die Strategie)<sup>1</sup>, die ein wesentliches Element der Umsetzung der Herausforderung Nr. 7 «Sicherstellung des Gleichgewichts der Kantonsfinanzen und weitere Modernisierung der Public Governance» des Regierungsprogramms und des Finanzplans der Legislaturperiode 2012–2016 darstellt. Die Strategie ist eine wichtige Wegmarke bei der weiteren Modernisierung der Public Governance, denn sie erstellt zum ersten Mal das Inventar der Rahmenbedingungen und der Bedürfnisse und setzt die Richtlinien und die wichtigsten Tätigkeitsbereiche fest. Dazu kommen ein Umsetzungsplan und ein konkretes Projektportfolio, das den festgestellten Bedürfnissen und den finanziellen Mitteln des Kantons entspricht.

d) Damit die Strategie umgesetzt werden kann, müssen aber gesetzliche Rahmenbedingungen angepasst und juristische

Voraussetzungen geschaffen werden (s. namentlich Strategie S. 21 und S. 34. Kap. 5.3.1).

Im beiliegenden Gesetzesentwurf werden diese Anforderungen konkret umgesetzt, und es wird eine gesetzliche Grundlage für den E-Government-Schalter des Staates und für die gesetzlichen Voraussetzungen des E-Governments geschaffen; im Entwurf wird auch das Gesetz über die Verwaltungsrechtspflege (VRG, SGF 15.1) ergänzt, damit in den Verwaltungsverfahren nach und nach elektronische Mittel verwendet werden können. Insbesondere soll mit ihm auch die Schaffung einer eindeutigen persönlichen User-ID und eines kantonalen Bezugssystems gestattet werden, damit unter gewissen Voraussetzungen sichergestellt wird, dass das elektronische Verwaltungsverfahren und das jetzige schriftliche Verfahren gleiche Rechtsgültigkeit haben.

e) Es braucht auch eine formale gesetzliche Grundlage, um die Beziehungen zu den Gemeinde- und interkommunalen Organen und zu Drittorganen (verwaltungsexterne Leistungserbringer) zu regeln.

**1.2. Schweizerisches Umfeld**

Die Verpflichtung der schweizerischen Gemeinwesen, dieselbe Strategie zu verfolgen, um E-Government in der Schweiz zu entwickeln, beruht derzeit auf der Rahmenvereinbarung für den Zeitraum 2016–2019, die vom Bundesrat, von der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) sowie vom Schweizerischen Städteverband und vom Schweizerischen Gemeindeverband verabschiedet wurde.

In diesem Rahmen haben der Bund, die Kantone und die Gemeinden vier strategische Ziele festgelegt:

1. *Dienstleistungsorientierung*: Die elektronischen Dienstleistungen der Verwaltung sind einfach zu benutzen, transparent und sicher.
2. *Nutzen und Effizienz*: E-Government bietet der Bevölkerung, der Wirtschaft und den Behörden einen Mehrwert und vermindert die Dauer der amtlichen Verfahren.
3. *Innovation und Standortförderung der Schweiz*: E-Government nutzt die Innovationen, um die Attraktivität des Wirtschaftsplatzes und des Lebensraums Schweiz zu fördern.

<sup>1</sup> [http://www.fr.ch/cha/files/pdf70/de\\_div\\_strategie\\_cyberadministration\\_web.pdf](http://www.fr.ch/cha/files/pdf70/de_div_strategie_cyberadministration_web.pdf)

4. *Nachhaltigkeit*: Mit der E-Government-Strategie wird die mehrfache Nutzung der Lösungen gefördert. Der Bund und die Kantone stellen die Nachhaltigkeit der E-Government-Dienstleistungen sicher, indem sie die nötigen Voraussetzungen für die Organisation, die Finanzierung und den Betrieb dieser Dienstleistungen schaffen.

Die Umsetzung der Schweizerischen E-Government-Strategie beruht auf einem Strategieplan, in dem für die kommenden vier Jahre folgende operative Ziele festgehalten wurden:

1. Das einheitliche Anmeldeverfahren für E-Government-Dienste auf Portalen verschiedener föderaler Ebenen ist möglich.
2. Die zehn am meisten nachgefragten elektronischen Behördenleistungen für Bevölkerung und Wirtschaft sind bis Ende 2019 in die nationalen E-Government-Portale integriert.
3. Die wichtigsten Standards für E-Government werden laufend identifiziert und erarbeitet oder aktualisiert.
4. Eine gemeinsame Organisation für Beschaffung, Betrieb und Pflege gemeinschaftlicher E-Government-Lösungen ist bis 2018 aufgebaut.
5. Eine national und international gültige elektronische Identität ist bis 2019 etabliert.
6. Bis 2017 werden die Einsatzbereiche der elektronischen Signatur identifiziert.
7. Die Zuordnung von Daten zu einer bestimmten Person im elektronischen Austausch zwischen Informationssystemen ist bis 2019 sichergestellt.
8. Die elektronische Meldung des Weg- und Zuzugs ist bis 2019 schweizweit medienbruchfrei möglich.
9. Der Bund und die Kantone setzen die Arbeiten zur Ausdehnung von E-Voting auf neue Wählergruppen fort. Das Ziel besteht darin, dass bis 2019 zwei Drittel der Kantone E-Voting anbieten.
10. Die Abrechnung der MWST ist bis 2019 medienbruchfrei elektronisch möglich.

Das Schweizer E-Government begleitet auch die Entwicklungen beim E-Government ausserhalb des Strategieplans. Seit Anfang 2016 wurden folgende Bereiche genehmigt: «AHV/IV», «E-Rechnung», «Geoinformation», «Elektronischer Austausch Finanzdaten», «Prozessaustausch» und «Open Government Data» (offene Daten der öffentlichen Verwaltung in der Schweiz).

### 1.3. Aktuelle Situation und Aussichten in unserem Kanton

Von den E-Government-Leistungen, die der Staat bereits anbietet, seien folgende erwähnt: Steuererklärung für die juristischen Personen, Gesuch um Strafregisterauszug, Datenaustausch der Einwohnerkontrolle FriPers, Online-Zahlungen für die Betriebsämter.

Mit der E-Government-Strategie können die E-Government-Projekte künftig anders verwaltet werden, so dass die vom Staat eingesetzten menschlichen und finanziellen Ressourcen besser koordiniert und gezielter eingesetzt werden können. Folgende Richtlinien wurden festgelegt: Der Staat dehnt die E-Administration zur Behandlung der Angelegenheiten mit Unternehmen und Bevölkerung sowie bei sich selbst weit aus. Er verstärkt die Zusammenarbeit mit den Gemeinden, den übrigen Kantonen und dem Bund bei E-Government, indem er sich auf Zusammenarbeitsverträge (Rahmenvereinbarungen) stützt. Die elektronische Verwaltung ist kundenorientiert und den Bedürfnissen und Lebensumständen der Unternehmen und der Bevölkerung angemessen.

Um den Zugang zu den verschiedenen Dienstleistungen konkret zu erleichtern und gleichzeitig die angemessene Sicherheit zu gewährleisten, bildet der Staat schrittweise eine einzige und benutzerdefinierte Anlaufstelle, die den Bedürfnissen der Anwender gerecht wird. Der Schalter bildet einen technologischen Sockel, mit dem die Investitionen beim E-Government gemeinsam genutzt und auch das Erbringen von Leistungen beschleunigt werden können. Schliesslich wird auch das Angebot der Online-Leistungen nach und nach erweitert, zum Beispiel im Steuer-, im Grundbuch- und im Baubereich.

Von den Projekten für den künftigen Freiburger Schalter stehen folgende im Vordergrund: Lohnabrechnung für die Staatsangestellten, Betreibungsregisterauszug, Auszug aus dem Handelsregister, Gesuch um ein Patent K, Lehrvertrag und E-Voting.

### 1.4. Grobe Linien des Entwurfs

Im Entwurf werden im Wesentlichen der E-Government-Schalter des Staates und die nötigen Voraussetzungen für seinen Betrieb behandelt.

Der E-Government-Schalter wird je nach Projekten, die von den zuständigen Instanzen genehmigt werden, und Krediten, die für die Realisierung gewährt werden, tatsächlich für Leistungen in den verschiedenen geplanten Tätigkeitsgebieten verwendet. Für diese Projekte braucht es allenfalls gewisse gesetzliche Grundlagen oder den Abschluss von Vereinbarungen mit den verschiedenen betroffenen Partnern (namentlich den Gemeinden).

Angesichts der rasanten Entwicklung bei den Informations- und Kommunikationstechnologien wird der Entwurf auf die absolut notwendigen gesetzlichen Grundlagen beschränkt. Für die Reglementierung der Einzelheiten sind der Staatsrat und die Fachorgane nach der Verordnung vom 3. November 2015 über das Informatik- und Telekommunikationsmanagement in der Kantonsverwaltung (im Anhang zu dieser Verordnung werden eine Fachkommission im Bereich des

E-Government (E-Governmentkommission, EGovK) eingesetzt und deren Befugnisse geregelt) zuständig.

Inhaltlich zeichnet sich der Entwurf durch folgende Merkmale aus:

- > Er legt den allgemeinen Rahmen des E-Government-Schalters des Staates (Zugang, Leistungen, Haftung) und der nötigen Voraussetzungen für seinen Betrieb fest.
- > Er erlaubt die Schaffung einer nichtsprechenden und unveränderlichen persönlichen User-ID.
- > Er legt die Grundsätze der Beziehungen des Staates zu den Gemeinden und weiteren Leistungserbringern fest.
- > Er ergänzt das VRG, damit die elektronischen Transaktionen in den Verwaltungsverfahren allgemein verbreitet werden.

## 1.5. Vorbereitungsarbeiten

Die Staatskanzlei beauftragte das Amt für Gesetzgebung, diesen Entwurf in enger Zusammenarbeit mit dem E-Government-Sekretariat und dem ITA auszuarbeiten. Je ein Vorentwurf für ein Gesetz und für eine Verordnung wurden auf der Basis der Grundsätze, die in der Strategie festgelegt wurden, verfasst; diese Strategie wurde 2014 in eine breite Vernehmlassung gegeben. Als weitere Grundlage für die Vorentwürfe diente eine vergleichende Studie zu den Vorschriften der übrigen Kantone und des Bundes.

Das Ergebnis dieser Arbeiten wurde dem Amt für Informatik und Telekommunikation und einer Gruppe von Juristinnen und Juristen, die von jeder Direktion bezeichnet wurden, zur Vorvernehmlassung unterbreitet, um zu gewährleisten, dass die geplanten Vorschriften keine grösseren Probleme verursachen. Der Gesetzesvorentwurf wurde dann zusammen mit einem Verordnungsvorentwurf im Februar 2016 der EGovK unterbreitet. Ausserdem stellte das E-Government-Sekretariat die Information sicher und antwortete an verschiedenen Sitzungen (z. B. mit den Generalsekretären, den Verantwortlichen des ITA oder auf Verlangen des HFR und des Freiburger Gemeindeverbands (FGV)) auf Fragen.

Der Staatsrat bewilligte die externe Vernehmlassung zu diesen Dokumenten vom 24. Februar bis 23. Mai 2016. Aufgrund der Ergebnisse der Vernehmlassung wurde der Vorentwurf angepasst und Anfang Sommer 2016 der EGovK zur Stellungnahme unterbreitet, dann dem Staatsrat überwiesen.

## 1.6. Folgen des Projekts

### 1.6.1. Finanzielle und personelle Folgen

a) Die Voraussetzungen für das E-Government werden im Rahmen der jährlichen Voranschläge des ITA (Prozent des Voranschlags des ITA und Personal aus seinem Bestand, s. Strategie, Kap. 1.6.2 und 8.1) entwickelt. Hingegen braucht

es beim ITA oder beim E-Government-Sekretariat eine neue Vollzeitstelle (1 VZÄ), um die Qualität und die Integrität der Daten, die in das kantonale Bezugssystem eingegeben werden, sicherzustellen. Dieses Gesetz hat folglich keine direkten finanziellen Folgen, welche die Schwellenwerte des fakultativen oder des obligatorischen Finanzreferendums erreichen.

b) Die Umsetzung der Strategie setzt hingegen fortlaufend bedeutende Investitionen voraus; deren Kosten müssen im Rahmen der verschiedenen Projekte zur Schaffung und Anpassung der betreffenden Anwendungen untersucht werden. Wenn nötig müssen die betreffenden Verwaltungseinheiten die (jährlichen oder Verpflichtungs-) Kredite rechtzeitig beantragen; man kann nicht sagen, dass dieses Gesetz in diesem Sinn gebundene Ausgaben schafft.

### 1.6.2. Vereinbarkeit mit dem übergeordneten Recht

Die Entwicklung des E-Governments entspricht den Grundsätzen der Kantonsverfassung (insbesondere Transparenz und qualitativ hochstehende, bürgernahe öffentliche Dienstleistungen, Art. 52 KV; günstige Rahmenbedingungen für die Wirtschaft, Art. 57 KV; Sparsamkeitsprinzip im Finanzhaushalt, Art. 82 KV; wirksame Organisation der Verwaltung, Art. 118 KV).

Wie oben erwähnt, gehört die Strategie auch in den allgemeineren Rahmen der Entwicklung des E-Governments in der Schweiz.

### 1.6.3. Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden

Im Vorentwurf wird diese Aufteilung nicht berührt. E-Government-Lösungen werden im Einverständnis zwischen dem Staat und den betreffenden Gemeinden entwickelt; wenn nötig werden verwaltungsrechtliche Vereinbarungen abgeschlossen.

Im Projekt ist aber vorgesehen, dass der Staat die Verwendung einer Lösung, deren Entwicklung er allein finanziert hat, vorschreiben darf, nachdem er die Gemeinden angehört hat. Mit dieser Vorschrift, deren Anwendung die Ausnahme bleiben sollte, soll verhindert werden, dass die Zurückhaltung einiger Gemeinden die Informatisierung eines wichtigen Tätigkeitsgebiets blockieren kann.

### 1.6.4. Nachhaltigkeit

Die Auswirkung auf die nachhaltige Entwicklung wurde mit Hilfe von Kompass 21 beurteilt.

*Im Umweltbereich* wirkt sich der Entwurf günstig aus, denn er führt zu einer Verminderung oder zur Abschaffung von

gedruckten Geschäften und der Pflicht, sich zu einem physischen Schalter zu begeben.

*Im wirtschaftlichen Bereich* wirkt sich der Entwurf günstig auf die Beziehungen der Unternehmen zur Verwaltung aus, da ihre Geschäfte erleichtert werden (z. B. Verwendung von elektronischen Mitteln, keine Fahrten mehr, kein Warten mehr, die Benützung des Schalters ist nicht an Öffnungszeiten gebunden).

*Vom gesellschaftlichen Standpunkt aus gesehen* entspricht der Entwurf einem Verlangen der Bevölkerung (zentraler und benutzerfreundlicher Zugang, vereinfachte Verfahren, indem nichts mehr mehrfach erfasst werden muss – z. B. bei einem Umzug usw.). Es müssen Massnahmen ergriffen werden, um zu verhindern, dass der digitale Graben grösser wird; namentlich muss die Verwendung von Informatikmitteln freiwillig bleiben. Mit dem Entwurf können die Informatikprojekte besser koordiniert, einheitliche technische Elemente eingesetzt und die Lösungen unter den Gemeinwesen ausgetauscht werden, womit die Kosten für Informatikentwicklung und -unterhalt gesenkt werden können. Der Entwurf hat also einen bedeutenden positiven Einfluss auf die Informatikgovernance in unserem Kanton.

Ein solcher Entwurf legt an sich im Wesentlichen einen Rahmen fest, und seine direkte Umsetzung beschränkt sich auf die Schaffung eines E-Government-Schalters und des kantonalen Bezugssystems. Die Beurteilung der Auswirkungen der Strategie auf die Umwelt wird vor allem von den Lösungen abhängig sein, die tatsächlich umgesetzt werden.

## 2. Kommentar zu den Artikeln

*Vorbemerkung:* Die Strategie gibt ausführliche Erläuterungen zum Hintergrund, zu den Zielen, zu den Voraussetzungen und zur Organisation des E-Governments in unserem Kanton; diese Erläuterungen werden an dieser Stelle nicht wiederholt. Es sei ausserdem erwähnt, dass mehrere Bestimmungen sich an das Gesetz des Kantons Jura vom 26. Oktober 2011 über den gesicherten virtuellen Schalter anlehnen; dieser Kanton verfügt über mehrjährige Erfahrung mit einer benutzerfreundlichen Lösung.

### Art. 3

Das mittelfristige Ziel besteht darin, diesen virtuellen Schalter als zentralen Zugangspunkt zu nutzen, aber finanzielle und technische Gründe zwingen zu einem schrittweisen Vorgehen in Richtung dieses Ziels. Dieses Vorgehen hat auch den Vorteil, dass gewisse Leistungen elektronisch zur Verfügung angeboten oder gewisse Verfahrensteile elektronisch bearbeitet werden können, ohne dass man warten muss, bis der ganze betreffende Bereich an die Anforderungen des elektronischen Bearbeitens angepasst wird.

Der elektronische Weg wird sich gemäss den Verpflichtungen, die im Rahmen der E-Government Strategie Schweiz eingegangen wurden, in den Beziehungen zwischen den Behörden durchsetzen. Da hingegen Privaten die Verwendung der elektronischen Mittel als einziger Weg, um eine Leistung zu erhalten oder mit den Verwaltungsbehörden zu kommunizieren, nicht vorgeschrieben werden kann, bleiben die traditionellen Verfahren bestehen, auch wenn der elektronische Weg sich in bedeutender Weise entwickeln wird.

### Art. 5

In der Schweizer Rahmenvereinbarung über das E-Government wird bestimmt, dass der Bund, die Kantone und die Gemeinden sich verpflichten, die Schweizer E-Government-Strategie koordiniert umzusetzen, und dass die Kantone die Gemeinden bei der Verwirklichung der Ziele beiziehen. Ausserdem ergreifen die Gemeinwesen die geeigneten Massnahmen für den Betrieb von gemeinsamen Portalen auf verschiedenen Ebenen des Bundesstaates.

### Art. 6

Unter den Drittorganen, an die sich dieser Artikel richtet, kann man die gegenwärtigen Lieferanten der Gemeinden des Kantons Freiburg erwähnen. Deren Leistungen können nach dem Standard der Integration in den Schalter, der vom Staat Freiburg definiert wird, erbracht werden.

### Art. 10

Die Sicherheit des virtuellen Schalters hängt von der Authentifizierung – und wenn nötig der Überprüfung der Identität der betroffenen Person ab; ausserdem muss geprüft werden, welche Rolle und Rechte sie im Verfahren hat, an dem sie sich beteiligen will. Natürlich dürfen Personendaten nur gemäss der Gesetzgebung, in der das betreffende Verzeichnis und die betreffende Datenbank geregelt werden, bearbeitet werden (s. auch Art. 17 Abs. 3).

### Art. 12

Mit dem virtuellen Schalter wird der betroffenen Person eine grosse Transparenz bei den angebotenen Leistungen im Allgemeinen, bei den Operationen, die sie ausgeführt hat, und beim Fortschritt ihres Dossiers geboten. Mit dem Verlauf werden zwei Ziele verfolgt: Einerseits soll der Benutzerin oder dem Benutzer ermöglicht werden, auf benutzerfreundliche Weise die Transaktionen und Verfahren, die sie oder ihn betreffen, abzurufen, und andererseits soll das richtige Funktionieren des Schalters sichergestellt werden. Die Aufbewahrungsfristen im Verlauf müssen abgestuft festgelegt werden, um diesen Bedürfnissen zu entsprechen; deshalb werden sie in der Verordnung geregelt.



**Art. 13 ff.**

Diese Artikel bilden die gesetzliche Grundlage für die Schaffung der technischen Voraussetzungen.

Die Einführung einer eindeutigen persönlichen User-ID wird beim Artikel 14 kommentiert. Der Inhalt des kantonalen Bezugssystems wird in den Artikeln 15 (natürliche Personen) und 16 (juristische Personen) festgehalten.

Zum Link zwischen dem Bezugssystem und den Fachanwendungen schreibt die Strategie Folgendes vor:

Der Datenaustausch zwischen den Verwaltungseinheiten wird von einem System gewährleistet, das die Rückverfolgbarkeit der Flüsse ermöglicht. Dazu wird auf kantonaler Ebene eine Plattform zum Datenaustausch geschaffen.

Die Fachanwendungen kommunizieren ausschliesslich über diese Plattform zum Datenaustausch, damit der gute Ablauf der Transaktionen und die Aufrechterhaltung der Qualität der Daten sichergestellt ist und die Flüsse und die Zugriffe nachverfolgt werden können. Dieser Datenaustausch findet im Rahmen der datenschutzkonformen Zugangsberechtigungen statt. (Strategie, Kap. 5.3.2 *Technische Voraussetzungen*, Plattform zum Datenaustausch).

**Art. 14**

Warum eine kantonale User-ID schaffen statt die neue AHV-Nummer (AHVN13) zu benutzen?

Obwohl gewisse Kantone die AHVN13 zu Hilfe nehmen, ist deren allgemeine Verwendung weder empfohlen noch immer möglich (z. B. Person mit Wohnsitz im Ausland oder Person, die ihre AHV-Nummer noch nicht bekommen hat). Deshalb benutzen die meisten Kantone sie wie der Bund im Wesentlichen im Sozial- und Gesundheitsbereich. Die Zuhilfenahme einer anderen User-ID als der AHVN13 wurde namentlich von der ÖDSB begrüsst.

2014 ersuchte die Finanzdirektorenkonferenz den Bundesrat darum, die Einführung einer eindeutigen persönlichen User-ID auf Bundesebene zu prüfen. In diesem Gesuch wird erwähnt, dass bei den Diskussionen mit der Schweizerischen Informatikkonferenz *privatim*, der Verein der Schweizerischen Datenschutzkommissionen, empfiehlt, eine gesetzliche Grundlage für die Schaffung einer eindeutigen persönlichen User-ID für die Bildung eines zentralen Personen- und Unternehmensregisters zu erlassen statt die AHVN13 zu Hilfe zu nehmen. Damit kann die Qualität der Daten und die Nutzung dieser Daten durch Informatiklösungen des Staates besser kontrolliert werden.

Es sei darauf hingewiesen, dass auf Schweizer Ebene eine Studie zur mittelfristigen Schaffung eines nationalen Adres-

sendienstes, der die Schaffung und die Verwendung einer einzigen User-ID zur Folge hätte, im Gang ist. Die Möglichkeit, in diesem Fall die AHVN13 zu verwenden, wird geprüft. Inzwischen (14. Juni 2016) hat der Nationalrat die Verwendung der AHVN13 als User-ID beim Grundbuch abgelehnt.

Artikel 15 Bst. h ermöglicht die Berücksichtigung einer allgemeinen schweizerischen User-ID, wenn diese geschaffen wird und ihr Anwendungsbereich bekannt ist. Ausserdem kann mit ihm eine Verbindung zu den Sektorenanzeigen geschaffen werden, wenn das nötig ist und bewilligt wird.

**Art. 15 und 16**

Diese Vorschriften lehnen sich an die Artikel 5 und 6 des Berner Gesetzes vom 28. November 2006 über die Harmonisierung amtlicher Register (RegG, BSG 152.05 [abgefragt am 30.11.2015]), in dem neben dem Einwohnerregister eine «zentrale Personenverwaltung (ZPV)» geschaffen wird.

**Art. 17**

Es liegt in der eigentlichen Natur des Bezugssystems, dass die Daten per Abrufverfahren geliefert werden. Soweit die Anwendung, die Daten nachfragt, das Recht hat, die abgerufenen Daten zu bearbeiten, schafft der Vorentwurf eine gesetzliche Grundlage, mit der vermieden wird, dass für jeden betroffenen Bereich eine Bewilligung nötig ist. Die Sicherheit und der Schutz der Daten sind deshalb besonders wichtig, weshalb Absatz 3 auf gesetzlicher Ebene Artikel 3 Abs. 1 des Reglements über die Sicherheit der Personendaten (SGF 17.15) übernimmt.

**Art. 18**

Selbst wenn dieser Artikel auf gesetzlicher Ebene nicht unbedingt nötig ist, erinnert er an die konkrete Grundlage des E-Governments in unserem Kanton.

**Art. 19**

Der Beginn des Einleitungssatzes legt einerseits fest, in welchem Verhältnis die bestehenden Anwendungen zum Schalter stehen, und berücksichtigt andererseits die Besonderheiten gewisser Bereiche (wie des Erziehungswesens). Es sei darauf hingewiesen, dass die Anwendungen, selbst wenn sie ihre Leistungen nicht über den Schalter erbringen, gemäss der Strategie soweit möglich einheitliche Lösungen, die in diesem Artikel erwähnt werden, verwenden sollten, weil damit Lösungen mehrfach verwendet, Entwicklungs- und Unterhaltskosten gesenkt und die Beziehungen zum Staat für die Benutzerinnen und Benutzer vereinfacht werden können (nicht nötig, je nach verlangten Dienstleistungen über verschiedene Tools zu verfügen).



**Art. 20**

Normalerweise prüfen Staat und Gemeinden die technischen und finanziellen Folgen einer gemeinsamen Lösung, es sei denn, in der Spezialgesetzgebung bestehen allenfalls Vorschriften.

Wie vorher erwähnt bleibt das Vorschreiben einer Lösung, die vollständig vom Staat finanziert wird (Abs. 3), eine Ausnahme. Die Finanzierung durch den Staat erstreckt sich normalerweise nicht auf Ausrüstungs- und Anpassungskosten, welche die Lösung für die Gemeinden verursacht. Im Rahmen von konkreten Projekten kann eine Beteiligung des Staates an den Kosten, die den Gemeinden entstehen, damit sie eine Anwendung nutzen können, in einer Vereinbarung oder in gesetzlichen Vorschriften geregelt werden, wenn es z. B. besonders teure Ausrüstungen braucht.

**Art. 21**

Dieser Artikel lehnt sich an Artikel 17a des Bundesgesetzes über den Datenschutz (DSG, SR 235.1) an, mit dem die Notwendigkeit, sich schnell technischen Innovationen anzupassen, berücksichtigt werden kann.

**Kommentar zum Anhang 1 VRG****Vorbemerkung**

Die Praxis verlangt seit einigen Jahren die Ausarbeitung einer gesetzlichen Grundlage, damit die bestehenden elektronischen Mittel in Verwaltungsverfahren genutzt werden können. Sie nutzt dieses Mittel übrigens bereits, wenn die Datensicherheit und der Datenschutz nicht gefährdet werden; man denke zum Beispiel an den verbreiteten Gebrauch von E-Mails und Onlineformularen. Es gibt aber grosse Unsicherheitszonen, sowohl vom technischen als auch vom rechtlichen Standpunkt und von den gesetzlichen Zwängen aus (namentlich bei der Unterschrift), welche die Nutzung der elektronischen Mittel von A bis Z verbieten.

Im Vorentwurf wird ein Anhang am Ende des VRG eingeführt, damit dieses Gesetz nicht in grossen Teilen umgeschrieben werden muss.

**Ziff. 1.1**

Das VRG gilt und gilt weiterhin für die Entscheide der Gemeinden und die Verfahren vor den Verwaltungsjustizbehörden (Art. 1–3 VRG). Bei elektronischer Bearbeitung müssen gewisse Besonderheiten dieser Verfahren berücksichtigt werden.

*Abs. 2:* In diesem Absatz werden Spezialfälle wie die Notwendigkeit, Leute persönlich zu treffen, oder ein allfälliges Recht, mündlich angehört zu werden, vorbehalten.

*Abs. 3:* Die Tatsache, dass die Gemeinden dem Anhang des VRG unterstellt sind, bedeutet nicht, dass sie die elektronischen Verfahren ab Inkrafttreten des Anhangs zum VRG annehmen müssen. Es ist Sache der Gemeindevorschriften, die Nutzung der elektronischen Mittel in Verfahren, die in den Bereich der Gemeindeautonomie gehören, zu erlauben. Wenn sie diese Nutzung erlauben, wäre es sehr wünschenswert, dass sie das kantonale Recht für gültig erklären, um einheitliche Lösungen und die Rechtssicherheit zu gewährleisten; man sollte soweit möglich vermeiden, dass die Benutzerinnen und Benutzer je nach Tätigkeitsbereichen, in denen E-Government zur Anwendung kommt, verschiedene technische Mittel brauchen oder unterschiedliche Vorschriften beachten müssen. Das ist ausserdem sowohl in der E-Government Strategie Schweiz als auch in der kantonalen Strategie vorgesehen.

*Abs. 4:* Die Nutzung der elektronischen Mittel in Zivil- und Strafverfahren wird in den Vorschriften des Bundes und mit vereinheitlichten Systemen geregelt; auf rechtlicher Ebene werden die Angelegenheiten, die dem Verwaltungsverfahren des Bundes unterstehen, nach Regeln behandelt, die denjenigen der übrigen Verfahren sehr ähnlich sind. Deshalb verfügen die Gerichtsbehörden und die Anwältinnen und Anwälte, die vor diesen Behörden elektronische Mittel nutzen, bereits über praktisch einheitliche Werkzeuge, gesetzliche Vorschriften und Praktiken, und es ist wirksam und rationell, dass diese spürbar weniger häufigen Fälle, die das kantonale Verwaltungsrecht betreffen, soweit möglich ebenfalls mit denselben Mitteln und nach ähnlichen Regeln behandelt werden. Das hindert das Kantonsgericht keineswegs daran, soweit es gerechtfertigt ist, auf die Vorschriften des VRG zu verweisen.

**Ziff. 1.2**

Die Definition des Bearbeitens wurde von Artikel 3 Bst. d DSchG übernommen.

**Ziff. 1.3**

*Abs. 1:* Dieser Absatz bildet den Eckpfeiler, auf den sich das elektronische Bearbeiten der Daten im Freiburger Verwaltungsverfahren stützt.

*Abs. 2:* Ein Beispiel für die Anwendung dieser Vorschrift könnte die Anhörung einer hilflosen Person oder eines ausserkantonalen Experten per Videokonferenz sein.

*Abs. 3 und 4:* Den Privatpersonen kann nicht flächendeckend die Verwendung von Informatikmitteln vorgeschrieben werden. Damit die Regeln von Treu und Glauben beachtet werden, muss man der betreffenden Behörde aber ermöglichen, mit Personen, die den elektronischen Weg gewählt haben, um sich an die Behörde zu wenden, auf demselben Weg zu verkehren; das Problem stellt sich nicht, wenn die Personen

über den E-Government-Schalter gehen, denn der Umfang ihres Zugangsgesuchs wird im Nutzungsvertrag festgehalten.

#### **Ziff. 1.4**

Die wirksame und transparente Verwaltung des E-Government setzt voraus, dass der E-Government-Schalter möglichst oft in Anspruch genommen wird; damit wird die Nutzung von einheitlichen technischen Lösungen sichergestellt, und der Zugang erfolgt immer auf dieselbe Art für alle Benutzerinnen und Benutzer. In der Praxis wird das Angebot nach und nach entstehen, und einige Leistungen werden aus Gründen, die in der Natur des betreffenden Bereichs liegen, ausserhalb des Schalters erbracht. Die ausserhalb des virtuellen Schalters erbrachten elektronischen Leistungen müssen trotzdem einem Grad der Sicherheit und der Authentifizierung, welcher der Sensibilität der übermittelten Daten und den Bedürfnissen des betreffenden Verfahrens angemessen ist, entsprechen.

#### **Ziff. 1.5**

*Abs. 1:* Wie im Verwaltungsverfahren des Bundes (Art. 34 Abs. 1<sup>bis</sup> VwVG, SR 172.021) wird in diesem Artikel für die Bestimmung des Moments, in dem ein Entscheid als zugestellt gilt, auf die Ausführungsbestimmungen verwiesen, denn sie hängt von den genutzten technischen Mitteln ab, die sich sehr schnell weiterentwickeln können.

*Abs. 2 und 3:* Diese Vorschriften entsprechen den gültigen Regeln für alle Verfahren, die dem Bundesrecht unterstehen, und der jüngsten Rechtsprechung.

#### **Ziff. 1.6**

Mit diesem Artikel soll ermöglicht werden, während der gesetzgeberischen Arbeiten zur Anpassung eines Gesetzes, das die zur Verfügung stehenden technischen Möglichkeiten noch nicht berücksichtigt, elektronische Verfahren zu Hilfe zu nehmen.

---

## Loi

du

### sur le guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)

---

*Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu le message 2016-CE-41 du Conseil d'Etat du 30 août 2016;  
Sur la proposition de cette autorité,

*Décète:*

#### 1. Dispositions générales

##### Art. 1 Objet et but

<sup>1</sup> La présente loi règle la création et la gestion du guichet de cyberadministration de l'Etat (ci-après: le guichet virtuel) ainsi que les prérequis techniques qui y sont liés.

<sup>2</sup> Le guichet virtuel vise à rendre les opérations administratives plus aisées et plus économiques pour les usagers et usagères et plus efficaces pour l'administration en fournissant un point d'accès central aux prestations électroniques.

##### Art. 2 Terminologie

Dans la présente loi, le terme ou l'expression:

- a) «autorités administratives» désigne, conformément au code de procédure et de juridiction administrative, les organes, les unités administratives et les délégataires des collectivités publiques;
- b) «usager» ou «usagère» désigne la personne physique ou morale ainsi que les collectivités qui ont passé un contrat d'utilisation du guichet virtuel;

## Gesetz

vom

### über den E-Government-Schalter des Staates (E-GovSchG)

---

*Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf die Botschaft 2016-CE-41 des Staatsrats vom 30. August 2016;  
auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:*

#### 1. Allgemeine Bestimmungen

##### Art. 1 Zweck und Gegenstand

<sup>1</sup> In diesem Gesetz werden die Schaffung und die Verwaltung des E-Government-Schalters des Staates (der virtuelle Schalter) und die damit verbundenen technischen Voraussetzungen geregelt.

<sup>2</sup> Mit dem virtuellen Schalter sollen die Verwaltungshandlungen für die Benutzerinnen und Benutzer einfacher und günstiger und für die Verwaltung effizienter werden, da für die elektronischen Dienstleistungen ein zentrales Zugangsportal zur Verfügung gestellt wird.

##### Art. 2 Terminologie

In diesem Gesetz bezeichnet der Begriff oder der Ausdruck:

- a) «Verwaltungsbehörden» gemäss dem Gesetz über die Verwaltungsrechtspflege die Organe, die Verwaltungseinheiten und die Delegationen der Gemeinwesen;
- b) «Benutzerin» oder «Benutzer» die natürliche oder juristische Person und die Gemeinwesen, die einen Vertrag zur Nutzung des virtuellen Schalters abgeschlossen haben;

- c) «transaction» désigne une transmission électronique de données entre un usager ou une usagère et une autorité administrative, ou entre autorités administratives;
- d) «prestation» désigne une activité ou un résultat fourni par une autorité administrative à la suite d'un processus déclenché par une transaction;
- e) «guichet virtuel» désigne l'infrastructure sécurisée s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication par laquelle les usagers et usagères obtiennent des informations ou des prestations de l'administration.

**Art. 3** Prestations concernées

<sup>1</sup> Le guichet virtuel permet aux usagers et usagères en particulier:

- a) de transmettre des requêtes et des informations à l'adresse des autorités administratives et d'en obtenir des prestations;
- b) de consulter leur compte de cyberadministration et de suivre l'avancement des affaires les concernant;
- c) de consentir à l'usage automatique de certaines données personnelles à des fins déterminées.

<sup>2</sup> La fourniture de prestations par le biais du guichet virtuel est assurée de manière progressive en fonction des projets retenus conformément à la réglementation de la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale.

<sup>3</sup> Le guichet virtuel indique quelles autorités administratives offrent des prestations par le biais du guichet virtuel, quelles sont ces prestations, quelles transactions peuvent ou doivent être réalisées par ce biais et quels outils et standards informatiques doivent être utilisés.

**Art. 4** Frais et émoluments

<sup>1</sup> L'utilisation du guichet virtuel est gratuite. En revanche, les frais d'accès (télécommunication, moyen d'authentification, etc.) sont à la charge des usagers et usagères.

<sup>2</sup> Un émolument peut toutefois être prévu dans le contrat d'utilisation lorsqu'une catégorie d'usagers ou d'usagères a accès à des prestations particulières occasionnant des frais aux autorités administratives.

<sup>3</sup> Un émolument peut aussi être prélevé pour un droit d'accès supplémentaire ou une intervention technique particulière.

- c) «Transaktion» eine elektronische Übertragung von Daten zwischen einer Benutzerin oder einem Benutzer und einer Verwaltungsbehörde oder zwischen Verwaltungsbehörden;
- d) «Leistung» eine Tätigkeit oder ein Ergebnis, die oder das von einer Verwaltungsbehörde nach einem durch eine Transaktion ausgelösten Verfahren erbracht wird;
- e) «virtueller Schalter» die gesicherte Infrastruktur, die sich auf Informations- und Kommunikationstechnologie stützt und mit der die Benutzerinnen und Benutzer Informationen oder Leistungen der Verwaltung erhalten.

**Art. 3** Betroffene Leistungen

<sup>1</sup> Der virtuelle Schalter ermöglicht den Benutzerinnen und Benutzern namentlich:

- a) den Verwaltungsbehörden Eingaben und Informationen zu übermitteln und von ihnen Leistungen zu erhalten;
- b) ihr E-Government-Konto abzufragen und den Fortschritt ihrer Geschäfte zu verfolgen;
- c) der automatischen Verwendung gewisser Personendaten zu bestimmten Zwecken zuzustimmen.

<sup>2</sup> Das Erbringen von Leistungen über den virtuellen Schalter wird nach und nach sichergestellt, je nach den Projekten, die gemäss den Reglementen über die Verwaltung der Informatik und der Telekommunikation in der Kantonsverwaltung ausgewählt werden.

<sup>3</sup> Der virtuelle Schalter gibt an, welche Verwaltungseinheiten über den virtuellen Schalter Leistungen anbieten, um welche Leistungen es sich handelt, welche Transaktionen auf diesem Weg getätigt werden können oder müssen und welche Informatiktools und -standards verwendet werden müssen.

**Art. 4** Kosten und Gebühren

<sup>1</sup> Die Nutzung des virtuellen Schalters ist gratis. Die Zugangskosten (Telekommunikation, Authentifizierungsmittel usw.) gehen hingegen grundsätzlich zulasten der Benutzerinnen und Benutzer.

<sup>2</sup> Im Nutzungsvertrag kann aber eine Gebühr vorgesehen werden, wenn eine Kategorie von Benutzerinnen und Benutzern zu besonderen Leistungen, die bei den Verwaltungsbehörden Kosten verursachen, Zugang hat.

<sup>3</sup> Eine Gebühr kann auch für eine zusätzliche Zugangsberechtigung oder einen besonderen technischen Eingriff erhoben werden.

<sup>4</sup> Les émoluments relatifs aux prestations elles-mêmes sont dus conformément à la législation applicable.

<sup>5</sup> Le Conseil d'Etat peut, par voie d'ordonnance, prévoir certains avantages financiers afin d'encourager le recours au guichet virtuel.

#### **Art. 5** Communes

<sup>1</sup> Les communes (y compris les établissements communaux, les associations de communes et les agglomérations) participent aux solutions informatiques de la cyberadministration conformément aux dispositions de l'article 20.

<sup>2</sup> Sur la base d'une convention de droit administratif passée avec l'Etat, elles peuvent également offrir leurs propres prestations par le biais du guichet virtuel. La convention définit en particulier la participation de la commune aux frais d'investissement et de fonctionnement du guichet virtuel.

#### **Art. 6** Autres fournisseurs

<sup>1</sup> Sur la base d'une convention de droit administratif passée avec l'Etat, d'autres fournisseurs peuvent être autorisés à fournir des prestations par le biais du guichet virtuel, notamment lorsque celles-ci sont en lien avec des procédures administratives.

<sup>2</sup> La convention définit en particulier les prestations concernées et la participation de l'organe tiers aux frais d'investissement et de fonctionnement du guichet virtuel. Elle rappelle en outre les exigences de la législation en matière de protection des données.

#### **Art. 7** Responsabilité a) des collectivités publiques

<sup>1</sup> Les collectivités publiques ne répondent pas des dommages, directs ou indirects, résultant soit de l'incapacité d'accéder au guichet virtuel ou d'utiliser celui-ci, soit de la falsification de données par de tierces personnes. Le cas d'acte illicite de leurs agents et agentes demeure réservé.

<sup>2</sup> La responsabilité pour le traitement des données personnelles est régie par la législation sur la protection des données.

#### **Art. 8** b) des autres fournisseurs

Les autres fournisseurs de prestations (art. 6) sont seuls responsables des données fournies et des dommages qui pourraient en résulter.

<sup>4</sup> Die Gebühren für die erbrachten Leistungen an sich werden gemäss der geltenden Gesetzgebung geschuldet.

<sup>5</sup> Der Staatsrat kann auf dem Verordnungsweg einige finanzielle Vorteile vorsehen, um die Benützung des virtuellen Schalters zu fördern.

#### **Art. 5** Gemeinden

<sup>1</sup> Die Gemeinden (einschliesslich der Gemeindeanstalten, der Gemeindeverbände und der Agglomerationen) beteiligen sich an den Informatiklösungen des E-Governments gemäss den Bestimmungen von Artikel 20.

<sup>2</sup> Sie können aufgrund einer verwaltungsrechtlichen Vereinbarung mit dem Staat auch eigene Dienstleistungen über den virtuellen Schalter anbieten. In der Vereinbarung wird insbesondere die Beteiligung der Gemeinde an den Investitions- und Betriebskosten des virtuellen Schalters festgelegt.

#### **Art. 6** Drittorane

<sup>1</sup> Aufgrund einer verwaltungsrechtlichen Vereinbarung mit dem Staat können Drittorane ermächtigt werden, Leistungen über den virtuellen Schalter zu erbringen, namentlich wenn sie im Zusammenhang mit den Verwaltungsverfahren stehen.

<sup>2</sup> In der Vereinbarung werden insbesondere die betreffenden Dienstleistungen und die Beteiligung des Drittorgans an den Investitions- und Betriebskosten des virtuellen Schalters festgelegt. In der Vereinbarung wird ausserdem auf die Anforderungen der Gesetzgebung über den Datenschutz hingewiesen.

#### **Art. 7** Haftung a) der Gemeinwesen

<sup>1</sup> Die Gemeinwesen haften nicht für direkte oder indirekte Schäden, die daraus entstehen, dass nicht auf den virtuellen Schalter zugegriffen oder dieser nicht genutzt werden kann oder dass Drittpersonen Daten fälschen. Der Fall einer ungesetzlichen Handlung ihrer Amtsträgerinnen und Amtsträger bleibt vorbehalten.

<sup>2</sup> Die Haftung für das Bearbeiten von Personendaten wird in der Gesetzgebung über den Datenschutz geregelt.

#### **Art. 8** b) der Drittorane

Drittorane, die über den virtuellen Schalter Leistungen anbieten (Art. 6), sind allein für die gelieferten Daten und die Schäden, die daraus entstehen könnten, haftbar.



**Art. 9** c) des usagers et usagères

<sup>1</sup> Les usagers et usagères sont responsables de leur propre système informatique, notamment de sa protection contre des actions malveillantes.

<sup>2</sup> Ils supportent toutes les conséquences de l'utilisation de leurs droits d'accès par une tierce personne à qui ils ont communiqué leurs moyens d'identification et d'authentification.

**2. Accès au guichet**

**Art. 10** Droit d'accès

<sup>1</sup> La personne qui souhaite procéder à une transaction par le biais du guichet virtuel doit disposer des droits correspondant à son rôle dans la procédure concernée, des moyens d'authentification et, le cas échéant, d'identification nécessaires. L'accès est en outre subordonné à l'acceptation d'un contrat d'utilisation, passé par voie électronique ou par écrit.

<sup>2</sup> Afin d'identifier cette personne et de lui attribuer l'accès à des prestations, les organes chargés de la gestion du guichet virtuel ou de la solution concernée utilisent le référentiel cantonal (art. 13ss) ainsi que les informations existant dans les registres et bases de données pertinents.

**Art. 11** Représentation

<sup>1</sup> En cas de représentation légale ou contractuelle, l'accès aux données et aux informations relatives à la personne représentée et le droit d'agir en son nom par le biais du guichet virtuel sont, en outre, subordonnés à la justification des pouvoirs de représentation auprès de l'organe chargé de la gestion du guichet virtuel.

<sup>2</sup> En cas de représentation contractuelle, la procuration définit clairement l'étendue des pouvoirs de représentation, et en particulier les prestations concernées. Elle peut être révoquée en tout temps.

**Art. 12** Historique

Le guichet enregistre, durant une période limitée, les données nécessaires:

- a) pour offrir aux usagers et usagères une vue des transactions qui les concernent;
- b) pour permettre l'exploitation du guichet.

**Art. 9** c) der Benutzerinnen und Benutzer

<sup>1</sup> Die Benutzerinnen und Benutzer sind verantwortlich für ihr eigenes Informatiksystem, namentlich für den Schutz gegen böswillige Handlungen.

<sup>2</sup> Sie tragen alle Folgen aus der Verwendung ihrer Zugangsrechte durch eine Drittperson, der sie ihre User-ID und ihr Passwort mitgeteilt haben.

**2. Zugang zum Schalter**

**Art. 10** Zugangsberechtigung

<sup>1</sup> Wer eine Transaktion über den virtuellen Schalter tätigen will, muss über die Rechte für seine Rolle im betreffenden Verfahren, das nötige Passwort und allenfalls die nötige User-ID verfügen. Der Zugang hängt ausserdem von der Zustimmung zu einem elektronisch oder schriftlich abgeschlossenen Nutzungsvertrag ab.

<sup>2</sup> Um die Person zu identifizieren und ihr Zugang zu Leistungen zu geben, verwenden die Organe, die mit der Verwaltung des virtuellen Schalters oder der betreffenden Lösung beauftragt sind, das kantonale Bezugssystem (Art. 13 ff.) sowie die bestehenden Informationen in den sachdienlichen Registern und Datenbanken.

**Art. 11** Vertretung

<sup>1</sup> Bei gesetzlicher oder vertraglicher Vertretung hängen der Zugang zu den Daten und Informationen zur vertretenen Person und das Recht, über den virtuellen Schalter in ihrem Namen zu handeln, ausserdem vom Nachweis der Vertretungsvollmacht beim Organ, das mit der Verwaltung des virtuellen Schalters beauftragt ist, ab.

<sup>2</sup> Bei einer vertraglichen Vertretung werden in der Vollmacht das Ausmass der Vertretungsvollmacht und insbesondere die betroffenen Leistungen klar festgehalten. Sie kann jederzeit widerrufen werden.

**Art. 12** Verlauf

Der Schalter speichert während eines begrenzten Zeitraums die nötigen Daten, um:

- a) den Benutzerinnen und Benützern eine Übersicht über die Transaktionen, die sie betreffen, zu geben;
- b) den Betrieb des Schalters zu ermöglichen.

### 3. Identificateur de personne et référentiel

#### Art. 13 Principes

<sup>1</sup> Pour mettre à la disposition des autorités administratives, de manière centralisée et sûre, des données de référence fiables, la présente loi autorise la création:

- a) d'un identificateur unique de personne;
- b) d'une plate-forme informatique gérant un référentiel des personnes et des données de base (ci-après: référentiel cantonal);
- c) de registres et bases de données adaptés aux exigences d'interopérabilité accrue des processus et prestations transversaux.

<sup>2</sup> Le référentiel cantonal est un ensemble de données communes à plusieurs applications, qui ne contient que des données personnelles non sensibles au sens de la législation sur la protection des données ou dont l'utilisation dans le référentiel a été dûment autorisée. Il contient également les données nécessaires à l'exploitation du guichet.

<sup>3</sup> Les données de base sont des informations non sensibles et d'utilité générale, comme des informations sur les organes des collectivités publiques (noms et adresses des communes et des unités administratives, etc.), des adresses postales, la liste des pays ainsi que des nomenclatures standardisées (titres civils, genres, nationalités, types de personnes morales, etc.).

<sup>4</sup> La gestion des registres et des bases de données reposent sur les autorisations prévues par la législation spéciale. L'article 21 de la présente loi demeure réservé.

#### Art. 14 Identificateur de personne

<sup>1</sup> L'identificateur est un numéro non signifiant et immuable qui est attribué à une unique personne physique ou morale à des fins d'identification.

<sup>2</sup> Un numéro qui n'est plus utilisé ne doit pas être attribué à une autre personne.

#### Art. 15 Référentiel des personnes physiques

L'enregistrement des personnes physiques dans le référentiel cantonal contient en particulier les données suivantes:

- a) nom, prénom et adresses (de domicile et postales);
- b) données de contact telles que numéros de téléphone et adresses électroniques;
- c) date de naissance et de décès;

### 3. User-ID und Bezugssystem

#### Art. 13 Grundsätze

<sup>1</sup> Um den Verwaltungsbehörden zentral zuverlässige Referenzdaten zur Verfügung zu stellen, wird in diesem Gesetz die Schaffung folgender Instrumente gestattet:

- a) eine eindeutige persönliche User-ID;
- b) eine Informatikplattform, mit der ein Bezugssystem der Personen und der Grunddaten verwaltet wird (kantonales Bezugssystem);
- c) Register und Datenbanken, die an die Anforderungen der erhöhten Interoperabilität der Querschnittsverfahren und -leistungen angepasst sind.

<sup>2</sup> Das kantonale Bezugssystem ist ein Set von Daten für mehrere Anwendungen, das nur nicht besonders schützenswerte Personendaten im Sinne der Gesetzgebung über den Datenschutz enthält oder dessen Verwendung im Bezugssystem bewilligt wurde. Es enthält ebenfalls die nötigen Daten für den Betrieb des Schalters.

<sup>3</sup> Grunddaten sind nicht besonders schützenswerte Personendaten von allgemeinem Nutzen wie Informationen über die Organe der Gemeinwesen (Namen und Adressen der Gemeinden und der Verwaltungseinheiten usw.), Postadressen, die Länderliste und standardisierte Verzeichnisse (Anreden, Geschlechter, Staatsangehörigkeiten, Arten von juristischen Personen usw.).

<sup>4</sup> Die Verwaltung der Register und der Datenbanken beruht auf vorgängigen Bewilligungen in der Spezialgesetzgebung. Artikel 21 dieses Gesetzes bleibt vorbehalten.

#### Art. 14 Persönliche User-ID

<sup>1</sup> Die persönliche User-ID ist eine nichtsprechende Nummer, die einer einzigen natürlichen oder juristischen Person zu Identifikationszwecken zugeteilt wird.

<sup>2</sup> Eine Nummer, die nicht mehr gebraucht wird, darf nicht einer anderen Person zugeteilt werden.

#### Art. 15 Bezugssystem der natürlichen Personen

Der Eintrag der natürlichen Personen im kantonalen Bezugssystem enthält insbesondere folgende Daten, soweit sie zur Verfügung stehen:

- a) Name, Vorname und (Post- und Wohn-)Adresse;
- b) Kontaktdaten wie Telefonnummern und E-Mail-Adressen;
- c) Geburts- und Todesdatum;

- d) numéro de l'identificateur de personne;
- e) état civil;
- f) identificateur de personne du conjoint ou de la conjointe, ou du ou de la partenaire enregistré-e;
- g) identificateur de la personne qui représente légalement ou volontairement la personne concernée;
- h) identificateur non signifiant (notamment fédéral) utilisé transversalement dans l'administration;
- i) langue de correspondance;
- j) autres données fournies volontairement par l'utilisateur ou l'utilisatrice.

**Art. 16** Référentiel des personnes morales

L'enregistrement d'une personne morale dans le référentiel cantonal comprend en particulier les données suivantes:

- a) raison sociale et adresses;
- b) données de contact telles que numéros de téléphone et adresses électroniques;
- c) numéro de l'identificateur de personne;
- d) date de fondation ou de dissolution de la personne morale;
- e) identificateurs de personne des membres des organes ou des représentants ou représentantes de la personne morale concernée;
- f) identificateur non signifiant (notamment fédéral) utilisé transversalement dans l'administration;
- g) langue de correspondance;
- h) autres données fournies volontairement par l'utilisateur ou l'utilisatrice.

**Art. 17** Protection et sécurité des données

<sup>1</sup> Le référentiel cantonal contient également les éventuelles mentions concernant la fiabilité des données et les restrictions de l'accès aux données.

<sup>2</sup> La présente loi autorise le traitement par voie d'appel des données du référentiel cantonal si l'application appelante bénéficie d'une base légale autorisant le traitement de ces données.

- d) personnelle User-ID-Nummer;
- e) Zivilstand;
- f) User-ID der Ehegattin oder des Ehegatten oder der eingetragenen Partnerin oder des eingetragenen Partners;
- g) User-ID der Person, von der die betreffende Person gesetzlich oder freiwillig vertreten wird;
- h) (namentlich eidgenössische) nichtsprechende User-ID, die quer durch die Verwaltung verwendet wird;
- i) Sprache der Korrespondenz;
- j) weitere Daten, welche die Benutzerin oder der Benutzer freiwillig bekanntgegeben hat.

**Art. 16** Bezugssystem der juristischen Personen

Der Eintrag einer juristischen Person im kantonalen Bezugssystem umfasst insbesondere folgende Daten:

- a) Firmenbezeichnung und Adressen;
- b) Kontaktdaten wie Telefonnummern und E-Mail-Adressen;
- c) persönliche User-ID-Nummer;
- d) Datum der Gründung oder der Auflösung der juristischen Person;
- e) User-ID der Mitglieder der Organe oder der Vertreterinnen und Vertreter der betreffenden juristischen Person;
- f) (namentlich eidgenössische) nichtsprechende User-ID, die quer durch die Verwaltung verwendet wird;
- g) Sprache der Korrespondenz;
- h) weitere Daten, welche die Benutzerin oder der Benutzer freiwillig bekanntgegeben hat.

**Art. 17** Datenschutz und -sicherheit

<sup>1</sup> Das kantonale Bezugssystem enthält auch allfällige Anmerkungen zur Zuverlässigkeit der Daten und zu den Beschränkungen des Zugangs zu den Daten.

<sup>2</sup> In diesem Gesetz wird die Bearbeitung der Daten des Bezugssystems über ein Abrufsystem bewilligt, sofern die Anwendung zum Abruf über eine gesetzliche Grundlage, die das Bearbeiten der Daten bewilligt, verfügt.

<sup>3</sup> Des mesures de sécurité protègent les données personnelles contre toute atteinte à leur confidentialité et contre tout traitement non autorisé. Elles garantissent notamment qu'une application n'accède qu'aux données personnelles nécessaires pour la fourniture de la prestation requise.

#### 4. Cyberadministration

##### Art. 18 Stratégie

Le Conseil d'Etat adopte la stratégie cantonale de cyberadministration en tenant compte de la stratégie suisse en ce domaine.

##### Art. 19 Solutions uniformes

Dans toute la mesure utile, les projets nouveaux et les modifications importantes d'applications existantes prévoient la fourniture des prestations par le biais du guichet virtuel ou des passerelles permettant une intégration ultérieure au guichet virtuel et utilisent les solutions uniformes retenues par les organes en charge de la cyberadministration pour:

- a) la signature électronique et les solutions qui y seraient assimilées;
- b) l'identification et l'authentification des personnes;
- c) l'échange de données;
- d) le paiement électronique par le biais du guichet virtuel des prestations fournies;
- e) les données publiques ouvertes;
- f) l'archivage.

##### Art. 20 Communes

<sup>1</sup> Dans toute la mesure du possible, les communes (y compris les établissements communaux, les associations de communes et les agglomérations) utilisent, pour fournir leurs propres prestations informatiques, les mêmes solutions techniques que l'Etat.

<sup>2</sup> L'Etat et les communes règlent par des conventions de droit administratif les questions liées à la création et à l'exploitation des solutions mutualisées, dans la mesure où ces questions ne sont pas réglées par une loi.

<sup>3</sup> L'Etat peut imposer aux communes l'utilisation des solutions qu'il développe et gère à ses propres frais; les communes sont préalablement entendues. Dans ce cas, les communes supportent d'ordinaire leurs frais d'équipement, de formation et de connexion ainsi que d'éventuels travaux qu'elles délégueraient à des tiers.

<sup>3</sup> Die Personendaten werden mit Sicherheitsmassnahmen gegen jede Verletzung der Vertraulichkeit und gegen jedes unbewilligte Bearbeiten geschützt. Mit diesen Massnahmen wird namentlich sichergestellt, dass eine Anwendung nur auf die Daten, die für das Erbringen der nachgefragten Leistung nötig sind, zugreift.

#### 4. E-Government

##### Art. 18 Strategie

Der Staatsrat verabschiedet die kantonale E-Government-Strategie und berücksichtigt dabei die E-Government Strategie Schweiz.

##### Art. 19 Einheitliche Lösungen

So weit wie möglich wird bei neuen Projekten und bedeutenden Änderungen der bestehenden Anwendung die Erbringung von Leistungen über den virtuellen Schalter oder Gateways, mit denen sie nachträglich in den virtuellen Schalter integriert werden können, eingeplant; dabei werden einheitliche Lösungen, die von den Organen, die mit dem E-Government beauftragt wurden, gewählt wurden, verwendet für:

- a) die elektronische Unterschrift und vergleichbare Lösungen;
- b) die User-ID und die Authentifizierung der Personen;
- c) den Datenaustausch;
- d) die elektronische Bezahlung der erbrachten Leistungen über den virtuellen Schalter;
- e) die offenen öffentlichen Daten;
- f) die Archivierung.

##### Art. 20 Gemeinden

<sup>1</sup> Soweit möglich nutzen die Gemeinden (einschliesslich der Gemeindeanstalten, der Gemeindeverbände und der Agglomerationen) dieselben technischen Lösungen wie der Staat, um ihre digitalen Leistungen zu erbringen.

<sup>2</sup> Der Staat und die Gemeinden regeln in verwaltungsrechtlichen Vereinbarungen die Fragen im Zusammenhang mit der Schaffung und dem Betrieb der gemeinsam genutzten Lösungen, soweit diese Fragen nicht in einem Gesetz geregelt werden.

<sup>3</sup> Der Staat kann den Gemeinden die Nutzung von Lösungen, die er auf eigene Kosten entwickelt und verwaltet, vorschreiben; die Gemeinden werden vorher angehört. In diesem Fall tragen die Gemeinden normalerweise ihre Ausrüstungs-, Ausbildungs- und Verbindungskosten sowie allfällige Kosten für Arbeiten, die sie an Dritte delegieren.

**Art. 21** Dérogation en matière de protection des données

<sup>1</sup> Après consultation de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, le Conseil d'Etat peut autoriser le traitement automatisé de données sensibles si cela paraît indispensable pour réaliser un essai pilote ou préparer une application pendant la procédure d'adoption ou d'adaptation de sa base légale. Les éventuelles mentions concernant la fiabilité des données et les restrictions de l'accès aux données doivent toutefois être prises en compte.

<sup>2</sup> Une phase d'essai peut être considérée comme indispensable pour traiter les données:

- a) si l'accomplissement des tâches nécessite l'introduction d'innovations techniques dont les effets doivent être évalués;
- b) si l'accomplissement des tâches nécessite la prise de mesures organisationnelles ou techniques importantes dont l'efficacité doit être examinée, notamment dans le cadre d'une collaboration entre les organes fédéraux et les cantons.

<sup>3</sup> L'organe responsable transmet, au plus tard deux ans après la mise en œuvre de la phase d'essai, un rapport d'évaluation au Conseil d'Etat. Dans ce rapport, il lui propose la poursuite ou l'interruption du traitement.

<sup>4</sup> Si le Conseil d'Etat autorise la poursuite du traitement, il engage immédiatement la procédure législative pour donner une base légale formelle au traitement de ces données.

**5. Dispositions finales**

**Art. 22** Modification

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (RSF 150.1) est modifié conformément à l'annexe de la présente loi.

**Art. 23** Entrée en vigueur et referendum

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

<sup>2</sup> La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

**Art. 21** Abweichung beim Datenschutz

<sup>1</sup> Nach Anhörung der kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz darf der Staatsrat das automatisierte Bearbeiten von heiklen Daten bewilligen, wenn das unbedingt nötig ist, um einen Pilotversuch durchzuführen oder eine Anwendung während des Genehmigungs- und Anpassungsverfahrens für die gesetzliche Grundlage vorzubereiten. Allfällige Anmerkungen zur Zuverlässigkeit der Daten und zu den Beschränkungen des Zugangs zu den Daten müssen aber berücksichtigt werden.

<sup>2</sup> Eine Versuchsphase kann als unbedingt nötig für das Bearbeiten von Daten betrachtet werden, wenn:

- a) es für die Erfüllung der Aufgaben die Einführung von technischen Innovationen, deren Auswirkungen beurteilt werden müssen, braucht;
- b) für die Erfüllung der Aufgaben organisatorische oder technische Massnahmen, deren Wirksamkeit geprüft werden muss, ergriffen werden müssen, namentlich im Rahmen einer Zusammenarbeit zwischen den Organen des Bundes und den Kantonen.

<sup>3</sup> Das verantwortliche Organ übermittelt dem Staatsrat spätestens zwei Jahre nach der Umsetzung der Versuchsphase einen Beurteilungsbericht. In diesem Bericht beantragt es ihm, dass das Bearbeiten fortgesetzt oder abgebrochen wird.

<sup>4</sup> Wenn der Staatsrat die Fortsetzung des Bearbeitens bewilligt, leitet er unverzüglich ein Gesetzgebungsverfahren ein, um dem Bearbeiten dieser Daten eine formale gesetzliche Grundlage zu geben.

**5. Schlussbestimmungen**

**Art. 22** Änderung bisherigen Rechts

Das Gesetz vom 23. Mai 1991 über die Verwaltungsrechtspflege (SGF 150.1) wird gemäss dem Anhang zu diesem Gesetz geändert.

**Art. 23** Inkrafttreten und Referendum

<sup>1</sup> Der Staatsrat bestimmt das Inkrafttreten dieses Gesetzes.

<sup>2</sup> Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.



## ANNEXE

### (Art. 22: modification du CPJA)

---

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (RSF 150.1) est modifié comme il suit:

*Insertion, à la fin du code, de l'annexe suivante:*

#### ANNEXE 1

##### **réglant le traitement électronique des données dans la procédure administrative**

---

#### 1.1 Objet et champ d'application

<sup>1</sup> La présente annexe complète le code de procédure et de juridiction administrative (CPJA) et y déroge dans la mesure nécessaire à l'utilisation de moyens et de supports électroniques.

<sup>2</sup> Ces règles sont applicables aussi dans les domaines où la législation spéciale ne prévoit pas l'utilisation de moyens et supports électroniques. Demeurent toutefois réservés les cas où la nature de l'opération, des raisons de sécurité ou une disposition légale expresse s'opposent à l'utilisation de moyens ou de supports électroniques.

<sup>3</sup> Elles s'appliquent aux prestations que les autorités communales fournissent par voie électronique, notamment dans les procédures qui sont une partie intégrante d'une solution mutualisée.

<sup>4</sup> Elles ne s'appliquent pas aux procédures qui se déroulent devant le Tribunal cantonal, les commissions de recours instituées par la loi, la Commission d'expropriation, les tribunaux arbitraux en matière d'assurances sociales et le Tribunal des mesures de contrainte s'agissant du droit des étrangers. Le Tribunal cantonal est compétent pour régler l'utilisation des moyens et supports électroniques dans lesdites procédures.

#### 1.2 Définitions

<sup>1</sup> *Transmission électronique*: remise de données à une adresse électronique ou communication de l'adresse de la ressource auprès de laquelle les données peuvent être consultées et/ou téléchargées.

## ANHANG

### (Art. 22: Änderung des VRG)

---

Das Gesetz vom 23. Mai 1991 über die Verwaltungsrechtspflege (SGF 150.1) wird wie folgt geändert:

*Am Schluss des Gesetzes wird folgender Anhang eingeführt:*

#### ANHANG 1

##### **über das elektronische Bearbeiten von Daten im Verwaltungsverfahren**

---

#### 1.1 Zweck und Geltungsbereich

<sup>1</sup> Dieser Anhang ergänzt das Gesetz über die Verwaltungsrechtspflege (VRG) und weicht von ihm ab, soweit es für die Verwendung von elektronischen Mitteln und Trägern nötig ist.

<sup>2</sup> Diese Vorschriften gelten auch in den Bereichen, in denen die Verwendung von elektronischen Mitteln und Trägern in der Spezialgesetzgebung nicht vorgesehen wird. Die Fälle, in denen die Art der Handlung, Sicherheitsgründe oder eine Gesetzesbestimmung der Verwendung von elektronischen Mitteln oder Trägern entgegenstehen, bleiben vorbehalten.

<sup>3</sup> Sie gelten für Leistungen, welche die Gemeindebehörden elektronisch erbringen, insbesondere in Verfahren, die integrierender Bestandteil einer gemeinsamen Lösung sind.

<sup>4</sup> Sie gelten nicht für Verfahren vor dem Kantonsgericht, den gesetzlich eingesetzten Rekurskommissionen, der Enteignungskommission, den Schiedsgerichten im Sozialversicherungsbereich und dem Zwangsmassnahmengericht beim Ausländerrecht. Das Kantonsgericht ist dafür zuständig, die Verwendung von elektronischen Mitteln und Trägern in diesen Verfahren zu regeln.

#### 1.2 Begriffsbestimmung

<sup>1</sup> *Elektronische Übermittlung*: Abgabe von Daten an eine elektronische Adresse oder Bekanntgabe der Adresse der Ressource, bei der die Daten eingesehen und heruntergeladen werden können.

<sup>2</sup> *Traitement*: toute opération relative à des données – quels que soient les moyens et procédés utilisés – notamment la collecte, la conservation, l'exploitation, la modification, la communication, l'archivage ou la destruction de données.

### 1.3 Admissibilité du traitement électronique

<sup>1</sup> Les données nécessaires au déroulement d'une procédure administrative peuvent être traitées sous forme électronique à condition que les exigences de la présente annexe et de ses dispositions d'exécution soient respectées. Dans ce cadre, les documents validés au moyen d'une signature électronique qualifiée, au sens de la législation fédérale, ont la même valeur et engagent de la même manière qu'en cas de signature manuscrite.

<sup>2</sup> L'administration des preuves peut se faire par voie électronique si la sécurité des données et des communications est garantie et si la force probatoire de l'opération est assurée de manière appropriée.

<sup>3</sup> La transmission électronique aux parties n'a lieu qu'avec leur accord. Toutefois, les personnes qui s'adressent par voie électronique à une autorité sont censées accepter que l'autorité corresponde électroniquement avec elles, notamment pour leur notifier des décisions ou leur transmettre d'autres données de la procédure en cause.

<sup>4</sup> Les parties peuvent en tout temps révoquer leur accord ou en limiter le champ d'application; le Conseil d'Etat peut imposer un bref délai de préavis et exiger que l'accord ou sa révocation porte sur une partie ou des parties déterminées de la procédure.

### 1.4 Procédures hors du guichet virtuel

<sup>1</sup> En cas de traitement électronique des données en dehors du guichet de cyberadministration de l'Etat (guichet virtuel), le degré de sécurité et d'authentification doit être adapté à la nature et à la sensibilité des données traitées et aux besoins de la procédure concernée.

<sup>2</sup> Le service en charge de l'informatique et des télécommunications fixe les moyens techniques à mettre en œuvre.

<sup>2</sup> *Bearbeiten*: jede Operation mit Daten – unabhängig von den verwendeten Mitteln und Verfahren –, namentlich das Sammeln, das Aufbewahren, die Bewirtschaftung, die Änderung, das Bekanntgeben, die Archivierung und die Zerstörung von Daten.

### 1.3 Zulässigkeit des elektronischen Bearbeitens

<sup>1</sup> Die nötigen Daten für den Ablauf eines Verwaltungsverfahrens können in elektronischer Form bearbeitet werden, sofern sie den Anforderungen dieses Anhangs und dessen Ausführungsbestimmungen entsprechen. In diesem Rahmen haben Dokumente, die mit einer qualifizierten elektronischen Signatur im Sinne der Bundesgesetzgebung bestätigt wurden, den gleichen Wert und verpflichten genau gleich wie bei einer handgeschriebenen Unterschrift.

<sup>2</sup> Die Beweiserhebung kann auf elektronischem Weg erfolgen, wenn die Sicherheit der Daten und der Kommunikationen gewährleistet und die Beweiskraft der Handlung angemessen sichergestellt wird.

<sup>3</sup> Die elektronische Übermittlung an die Parteien wird nur mit deren Einverständnis gemacht. Von Personen, die sich auf elektronischem Weg an eine Behörde wenden, wird aber angenommen, dass sie damit einverstanden sind, dass die Behörde mit ihnen elektronisch verkehrt, namentlich um Entscheide zuzustellen und weitere Daten des betreffenden Verfahrens zu übermitteln.

<sup>4</sup> Die Parteien können ihr Einverständnis jederzeit widerrufen oder den Geltungsbereich einschränken; der Staatsrat kann eine kurze Kündigungsfrist vorschreiben und verlangen, dass das Einverständnis oder dessen Widerruf einen bestimmten Teil oder bestimmte Teile des Verfahrens betrifft.

### 1.4 Verfahren ausserhalb des virtuellen Schalters

<sup>1</sup> Bei der elektronischen Bearbeitung von Daten ausserhalb des E-Government-Schalters des Staates (virtueller Schalter) muss das Sicherheits- und Authentifizierungsniveau je nachdem, welcher Art und wie heikel die bearbeiteten Daten und welches die Bedürfnisse des betreffenden Verfahrens sind, angepasst werden.

<sup>2</sup> Das Amt, das für Informatik und Telekommunikation zuständig ist, legt die technischen Mittel, die eingesetzt werden müssen, fest.

### 1.5 Notification et observation des délais

<sup>1</sup> Les dispositions d'exécution déterminent le moment où une décision transmise par voie électronique est réputée notifiée.

<sup>2</sup> Le moment déterminant pour l'observation d'un délai est celui où est établi l'accusé de réception qui confirme que toutes les étapes nécessaires à la transmission ont été correctement et complètement accomplies.

<sup>3</sup> Si la confirmation n'est pas délivrée, il incombe aux parties et à leurs mandataires de respecter le délai en utilisant la voie traditionnelle prévue par le CPJA. La restitution du délai selon l'article 31 CPJA demeure réservée, notamment en cas de dysfonctionnement avéré de la plate-forme officielle.

### 1.6 Modification temporaire de la législation

Lorsqu'une dérogation de nature procédurale est nécessaire pour que soit assuré le bon fonctionnement d'une procédure électronique, le Conseil d'Etat peut l'autoriser temporairement par voie d'ordonnance. Si elles ne sont pas reprises dans une modification légale, ces règles expirent au maximum deux ans après l'entrée en vigueur de ladite ordonnance; elles ne peuvent pas être prorogées.

### 1.5 Zustellung und Einhalten der Fristen

<sup>1</sup> In den Ausführungsbestimmungen wird festgehalten, in welchem Moment ein Entscheid, der auf elektronischem Weg übermittelt wurde, als zugestellt gilt.

<sup>2</sup> Für die Einhaltung einer Frist ist der Moment entscheidend, in dem die Empfangsbestätigung erstellt wird und somit feststeht, dass alle notwendigen Etappen für die Übermittlung korrekt und vollständig zurückgelegt wurden.

<sup>3</sup> Wird keine Bestätigung ausgestellt, so müssen die Parteien und ihre Vertreter die Frist einhalten, indem sie den traditionellen Weg gemäss VRG wählen. Die Wiederherstellung einer Frist gemäss Artikel 31 VRG bleibt vorbehalten, namentlich bei einer erwiesenen Panne der offiziellen Plattform.

### 1.6 Vorübergehende Änderung der Spezialgesetzgebung

Wenn eine Ausnahme verfahrenstechnischer Art nötig ist, um den Ablauf eines elektronischen Verfahrens sicherzustellen, kann der Staatsrat sie auf dem Verordnungsweg vorübergehend zulassen. Wenn diese Vorschriften nicht in eine Gesetzesänderung aufgenommen werden, laufen sie spätestens zwei Jahre nach Inkrafttreten dieser Verordnung ab; sie können nicht verlängert werden.

Annexe

Anhang

**GRAND CONSEIL**

**2016-CE-41**

**Projet de loi  
Guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)**

*Propositions de la commission ordinaire CO-2016-119*

*Présidence* : Nicolas Kolly

*Membres* : Simon Bischof, David Bonny, Hubert Dafflon, Pierre-André Grandgirard, Yvan Hunziker, Ursula Krattinger-Jutzet, Albert Lambelet, Christa Mutter, Isabelle Portmann, Emanuel Waeber

**Entrée en matière**

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Propositions acceptées (projet bis)**

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de loi comme suit :

**Art. 1 al. 1**

<sup>1</sup> La présente loi règle la création et la gestion du guichet de cyberadministration de l'Etat (ci-après : le guichet virtuel) ainsi que les prérequis techniques et les principes généraux de la cyberadministration cantonale qui y sont liés.

**Modification du libellé du chapitre 3 et insertion d'une subdivision non nommée avant l'art. 13**

3. Cyberadministration ~~Identificateur de personne et référentiel~~

A. Identificateur de personne et référentiel

**GROSSER RAT**

**2016-CE-41**

**Gesetzesentwurf  
E-Government-Schalter des Staates (E-GovSchG)**

*Antrag der ordentlichen Kommission OK-2016-119*

*Präsidium*: Nicolas Kolly

*Mitglieder*: Simon Bischof, David Bonny, Hubert Dafflon, Pierre-André Grandgirard, Yvan Hunziker, Ursula Krattinger-Jutzet, Albert Lambelet, Christa Mutter, Isabelle Portmann, Emanuel Waeber

**Eintreten**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

**Angenommene Anträge (projet bis)**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf wie folgt zu ändern:

**Art. 1 Abs. 1**

**A1** <sup>1</sup> In diesem Gesetz werden die Schaffung und die Verwaltung des E-Government-Schalters des Staates (der virtuelle Schalter) sowie und die damit verbundenen technischen Voraussetzungen und die allgemeinen Grundsätze des kantonalen E-Governments geregelt.

**Anderung des Titels des 3. Kapitels und Einfügen einer Unterteilung ohne Namen vor Artikel 13**

**A4** 3. ~~E-Government~~ User-ID und Bezugssystem

A. User-ID und Bezugssystem

<p><b>Art. 15</b></p> <p><i>Ne concerne que le texte allemand.</i></p>	<p><b>Art. 15</b></p> <p><b>A5</b> Der Eintrag der natürlichen Personen im kantonalen Bezugssystem enthält insbesondere folgende Daten, soweit sie zur Verfügung stehen: [...].</p>
<p><b>Transformation du chapitre 4 en subdivision non nommée avant l'art. 18</b></p> <p><i>B4. Principes généraux en matière de E-cyberadministration</i></p>	<p><b>Umwandlung des 4. Kapitels in eine Unterteilung ohne Namen vor dem Artikel 18</b></p> <p><i>B4. Allgemeine Grundsätze des E-Governments</i></p>
<p><b>Modification de la numérotation du chapitre avant l'art. 22</b></p> <p><del>45.</del> Dispositions finales</p>	<p><b>Anderung der Kapitelnummerierung vor Artikel 22</b></p> <p><del>45.</del> Schlussbestimmungen</p>
<p><b><u>Vote final</u></b></p> <p>A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).</p>	<p><b><u>Schlussabstimmung</u></b></p> <p>Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Gesetzesentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.</p>
<p><b><u>Catégorisation du débat</u></b></p> <p>La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).</p>	<p><b><u>Kategorie der Behandlung</u></b></p> <p>Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.</p>
<p><b><u>Propositions refusées</u></b></p> <p>Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :</p>	<p><b><u>Abgelehnte Anträge</u></b></p> <p>Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen:</p>
<p><b><u>Amendements</u></b></p> <p><b>Art. 4 al. 5</b></p> <p><i>Biffer.</i></p>	<p><b><u>Anderungsanträge</u></b></p> <p><b>Art. 4 Abs. 5</b></p> <p><i>Streichen.</i></p>
<p><b>Art. 4 al. 5</b></p> <p><sup>5</sup> Le Conseil d'Etat peut, par voie d'ordonnance, <del>prévoir certains avantages financiers afin d'encourager le recours au guichet virtuel.</del></p>	<p><b>Art. 4 Abs. 5</b></p> <p><sup>5</sup> Der Staatsrat kann auf dem Verordnungsweg <del>einige finanzielle Vorteile vorsehen, um die Benützung des virtuellen Schalters zu fördern.</del></p>



## Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

### Première lecture

La proposition A1, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.

La proposition A2, opposée à la proposition A3, est refusée par 8 voix contre 3 et 0 abstention.

La proposition A3, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 7 voix contre 4 et 0 abstention.

La proposition A4, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.

La proposition A5, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.

La proposition A6, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.

La proposition A7, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.

## Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

### Erste Lesung

La proposition A1, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.	<b>A1 CE</b>	Antrag A1 obsiegt stillschweigend gegen die ursprüngliche Fassung des Staatsrats.
La proposition A2, opposée à la proposition A3, est refusée par 8 voix contre 3 et 0 abstention.	<b>A2 A3</b>	Antrag A3 obsiegt gegen Antrag A2 mit 8 gegen 3 Stimmen bei 0 Enthaltungen.
La proposition A3, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 7 voix contre 4 et 0 abstention.	<b>A3 CE</b>	Die ursprüngliche Fassung des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A3 mit 7 gegen 4 Stimmen bei 0 Enthaltungen.
La proposition A4, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.	<b>A4 CE</b>	Antrag A4 obsiegt stillschweigend gegen die ursprüngliche Fassung des Staatsrats.
La proposition A5, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.	<b>A5 CE</b>	Antrag A5 obsiegt stillschweigend gegen die ursprüngliche Fassung des Staatsrats.
La proposition A6, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.	<b>A6 CE</b>	Antrag A6 obsiegt stillschweigend gegen die ursprüngliche Fassung des Staatsrats.
La proposition A7, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.	<b>A7 CE</b>	Antrag A7 obsiegt stillschweigend gegen die ursprüngliche Fassung des Staatsrats.

Le 13 octobre 2016

Den 13. Oktober 2016

**Message 2016-DAEC-113**

4 juillet 2016

—

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement  
de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation  
de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du cycle d'orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis.

Ce message comprend les points suivants:

<b>1. Description du projet</b>	<b>1</b>
<b>2. Calcul de la subvention</b>	<b>6</b>
<b>3. Informations sur les projets ultérieurs</b>	<b>7</b>
<b>4. Situation des paiements pour les projets en cours</b>	<b>8</b>
<b>5. Crédit d'engagement</b>	<b>8</b>
<b>6. Remarque finale</b>	<b>8</b>

**1. Description du projet****1.1. Historique**

Pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires qui devraient atteindre 850 élèves en 2020, l'Association des communes de la Veveyse pour le cycle d'orientation a organisé un concours d'architecture en procédure ouverte qui a débuté le 28 mars 2014. En date du 21 août 2014, le jury a désigné lauréat du concours le bureau d4 atelier d'architecture, à Lausanne avec AIC ingénieurs conseils SA comme partenaire.

Le projet a, par la suite, été développé afin de répondre aux exigences législatives et normatives pour les constructions scolaires tout en restant dans le cadre financier qui avait été déterminé à l'avance.

C'est le 11 novembre 2015 que l'Assemblée des délégués pour le cycle d'orientation a accepté le crédit d'investissement à une très forte majorité.

**1.2. Contexte**

Le projet de transformation et d'agrandissement du cycle d'orientation de la Veveyse se situe sur la parcelle RF 443, propriété de l'Association des communes de la Veveyse,

sur laquelle se trouvent la piscine communale et le cycle d'orientation déjà en activité. Le terrain est situé en zone d'intérêt général IG1 et est soumis au plan d'aménagement de détail n° 20. Le projet concerne la zone A au sud de la piscine communale. Cette zone comprend un des bâtiments du cycle d'orientation, le plus ancien, construit dans les années 1970.

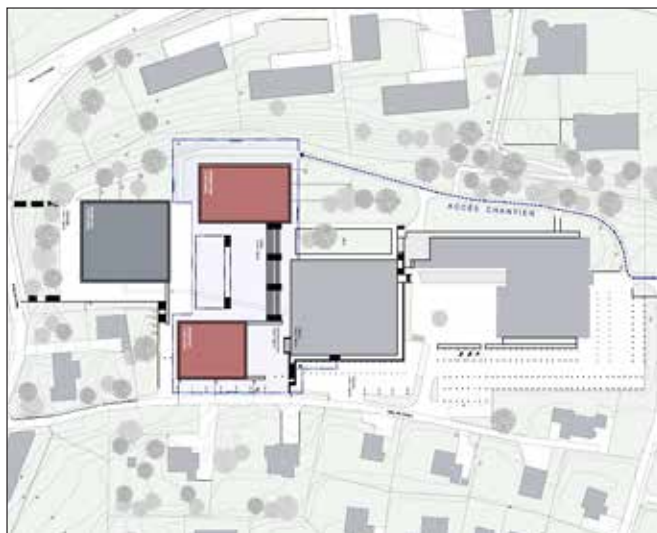
La topographie du terrain est constituée de deux plateaux. Le plus vaste, l'actuel préau, est compris entre la piscine au nord et le bâtiment du cycle d'orientation au sud, le chemin des Crêts à l'est et une promenade piétonne à l'ouest. Le bâtiment du cycle d'orientation articule ce premier plateau et le second qui se situe un niveau plus bas au sud.

Les sondages ont mis à jour des terrains meubles à dominance limoneuses.

Le site du cycle d'orientation de la Veveyse est déjà raccordé aux réseaux communaux séparatifs des canalisations d'eaux usées et claires dans la route des Misets au sud la parcelle. Les eaux claires sont récoltées dans un bassin de rétention collectif situé en aval. Le site du cycle d'orientation est raccordé au réseau de chauffage à distance alimenté par des plaquettes en bois. Toutes les introductions sur le site se font par le bâtiment existant au sud du site du projet puis les réseaux

traversent l'ensemble de la parcelle du sud au nord. Le projet prévoit de se raccorder sur ces réseaux existants.

L'accessibilité du terrain se fait par l'intermédiaire des parkings au chemin des Crêts, et à pieds par l'est et l'ouest. À terme, le chemin piéton existant à l'ouest sera réaménagé et l'accès piétons sera ainsi favorisé depuis la gare TPF ou depuis l'arrêt de bus à la route des Misets.



### 1.3. Implantation

En s'implantant à l'est et à l'ouest de l'esplanade principale, deux nouveaux bâtiments s'allient aux constructions existantes autour du préau. Le centre scolaire s'agrandit tout en maintenant une expression pavillonnaire qui dialogue avec l'échelle du bâti environnant.

Le projet réinterprète la trame du bâtiment existant. Le module retravaillé génère une expression nouvelle pour la façade. Les trois bâtiments sont revêtus d'un même parement en terre cuite émaillée. L'expression recherchée est celle d'un ensemble cohérent, sans distinction entre les nouvelles constructions et l'existant. Le préau contenu entre quatre volumes est complété par des préaux couverts travaillés en creux dans les deux nouveaux bâtiments et dans le bâtiment existant.

Tenus à l'est et à l'ouest par les nouvelles constructions, les gradins restent un lieu d'interaction et de récréation pour l'école. Ils abriteront les locaux techniques des nouveaux bâtiments.

En haut des gradins se développe un autre plateau: il est dédié aux programmes accessibles en dehors des horaires scolaires. Un parvis d'accueil défini entre le bâtiment est et la piscine au nord dessert la bibliothèque et l'orientation professionnelle. Ce parvis permet une utilisation autonome et extrascolaire de ces deux bâtiments.

Le projet par son implantation en trois unités indépendantes permet une mise en œuvre échelonnée et économique: le bâtiment existant reste en fonction pendant la construction des bâtiments ouest et est ainsi que l'installation de locaux provisoires. Une fois cette première étape terminée, les nouveaux volumes peuvent reloger temporairement les fonctions de l'existant.

Le bâtiment existant est réhabilité lors de la deuxième étape par des interventions sur l'organisation de ses locaux et sur sa façade.

Les deux nouveaux bâtiments seront réalisés aux standards énergétiques Minergie P. La façade du bâtiment existant sera rénovée afin qu'elle réponde aux standards énergétiques Minergie P pour la rénovation.



## 1.4. Structure

En raison de la géologie du terrain (affleurement rocheux), les bâtiments seront fondés sur des radiers.

Les deux nouveaux bâtiments seront construits sur les mêmes principes. Il s'agit de murs porteurs extérieurs en béton armé coulés sur places avec des noyaux abritant les sanitaires et assurant le contreventement parasismique. L'isolation se fera par l'intérieur. Les murs porteurs soutiennent les dalles et la toiture en béton armé par l'intermédiaire de goujons en inox isolés afin de couper la diffusion thermique. Les façades seront ventilées avec un revêtement en terre cuite émaillée avec une sous-construction métallique. Les escaliers seront préfabriqués.

Le bâtiment existant est maintenu. Les circulations intérieures seront transformées pour répondre aux exigences de sécurité incendie avec deux nouveaux escaliers. Le projet prévoit de modifier le noyau des sanitaires et le déplacement de l'ascenseur qui pourra ainsi également desservir le sous-sol et les abris de protection civile.

La façade existante sera isolée par l'extérieure. Afin d'intervenir le moins possible sur la structure existante, une structure métallique extérieure sera construite pour soutenir le parement en terre cuite émaillée.

## 1.5. Couverture

Les supports bruts des nouvelles toitures seront recouverts par une isolation synthétique à base de polyuréthane. L'isolation sera protégée par une étanchéité bicouche renforcée sur laquelle sera posée une protection en gravier.

La toiture du bâtiment existant sera entièrement rénovée sur ce même principe.

## 1.6. Techniques

Les installations existantes au sous-sol du bâtiment sud seront maintenues. Vu l'ampleur des transformations prévues, les systèmes de ventilation et de chauffage ne seront pas modifiés à savoir une ventilation simple flux par mise en dépression des noyaux sanitaires et un chauffage par des radiateurs. Les installations actuellement surdimensionnées seront toutefois optimisées lors de la deuxième étape.

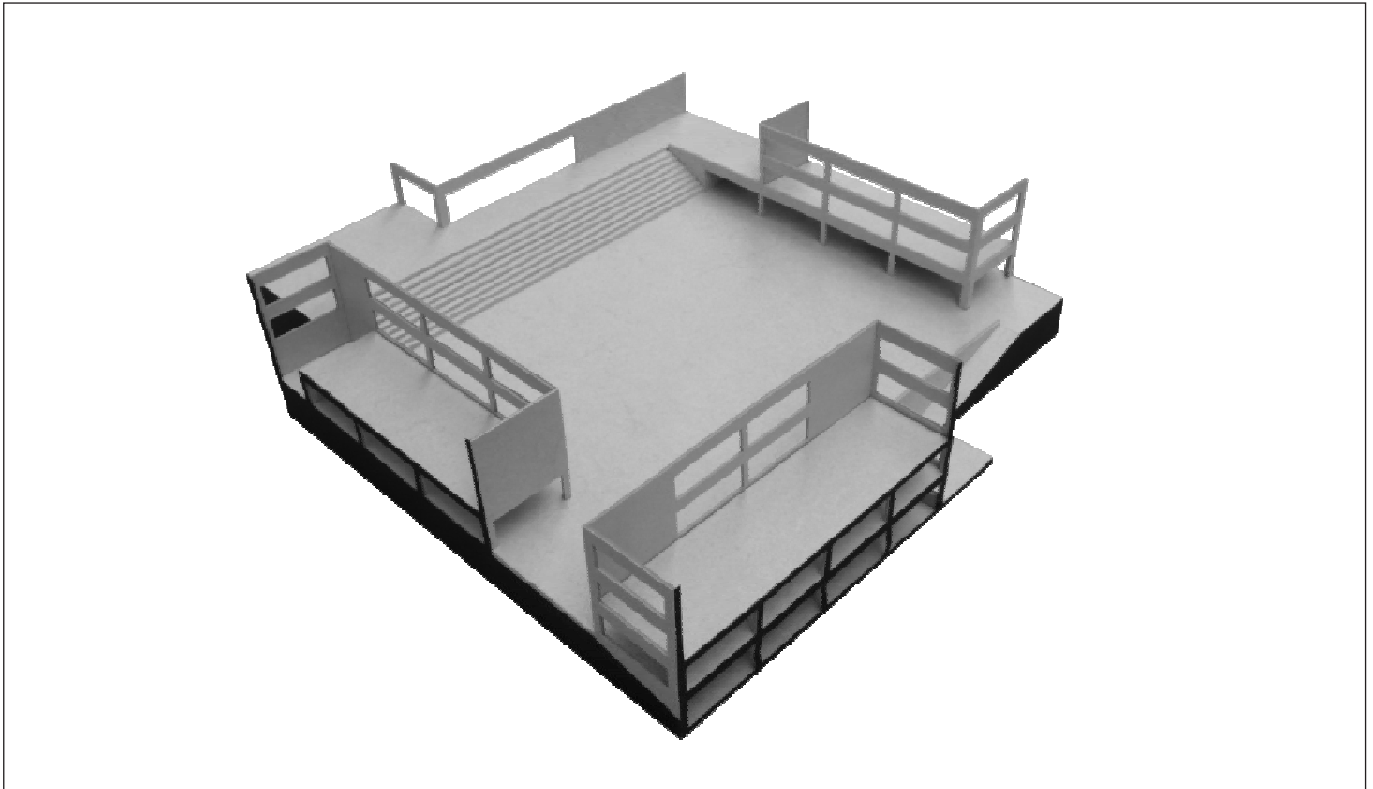
Concernant les nouveaux bâtiments, des locaux techniques communs seront aménagés sous les gradins. Ils abriteront les introductions électriques, la production d'eau chaude, le raccordement au chauffage à distance ainsi que le monobloc de ventilation du bâtiment ouest. Le monobloc de ventilation du bâtiment est sera installé dans un local technique au rez-de-chaussée. Cette répartition des installations techniques

permet d'être le plus efficace et économique au niveau de la distribution des fluides et d'atténuer les pertes de charges.

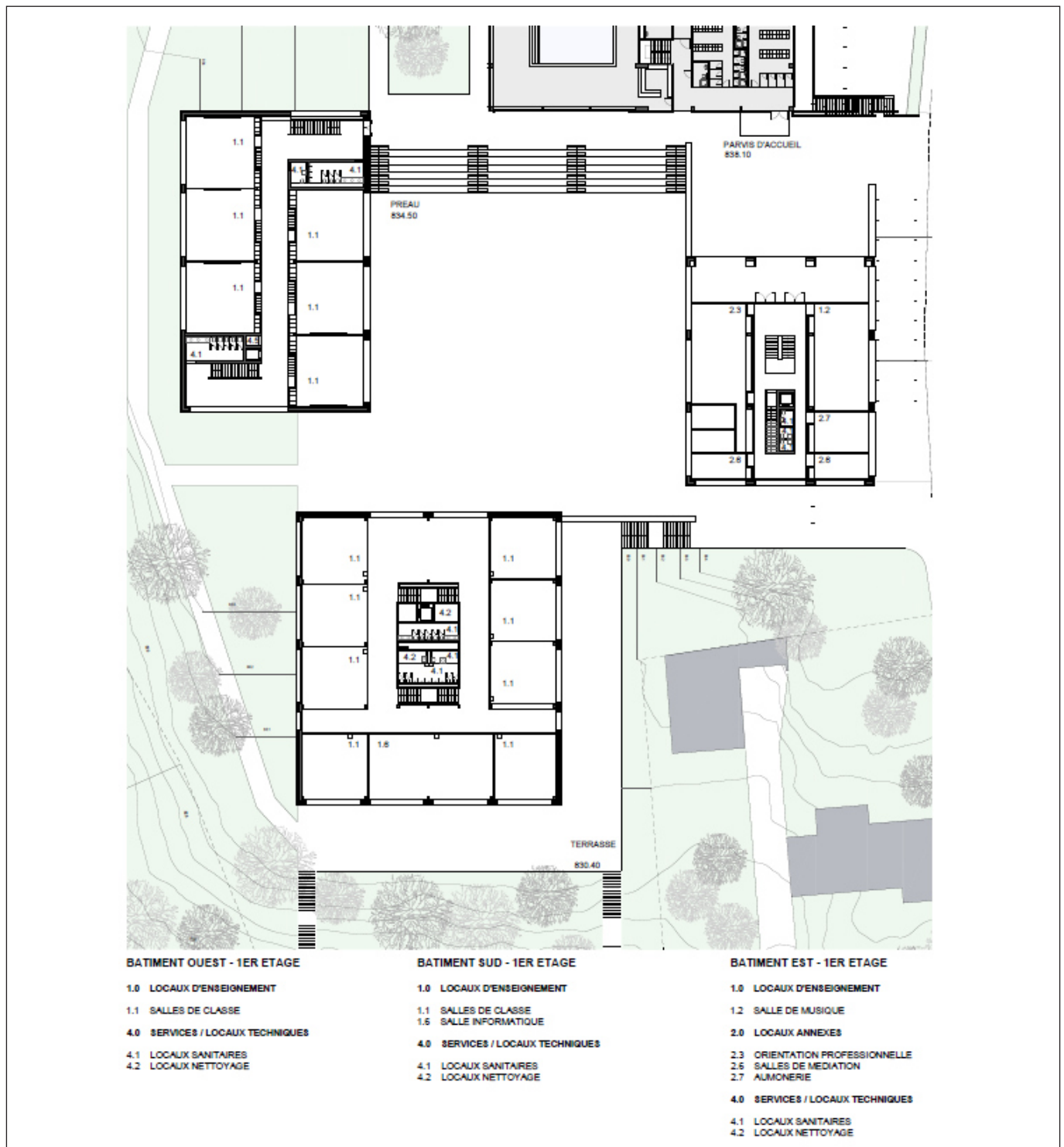
Le chauffage des nouveaux bâtiments se fera par le sol et sera alimenté par une connexion à la conduite à distance qui traverse la parcelle du sud au nord.

La distribution des techniques au sein des bâtiments est apparente et intégrée dans l'épaisseur du mobilier fixe des locaux. Ce dispositif permet une accessibilité aisée lors du montage et de l'entretien par rapport à une distribution «noyée» dans le gros œuvre.

### 1.7. Maquettes, plans, coupes







1.8. Devis des travaux	Fr.
CFC 1 Travaux préparatoires	2 255 591.90
CFC 2 Bâtiments	25 959 432.95
CFC 4 Aménagements extérieurs	1 590 840.00
CFC 5 Frais secondaires	477 036.00
CFC 9 Ameublement	<u>422 280.00</u>
<b>Total</b>	<b>30 705 180.85</b>

## 2. Calcul de la subvention

### 2.1. Montant subventionnable pour la construction des deux bâtiments établi sur le principe du forfait

Nbre	Désignation	Surface en m <sup>2</sup>	+30% suppl.	Surface x nbre	Prix au m <sup>2</sup>	Fr.
9	Salles de classe	78.0	101.4	912.6	2340.00	2 135 484.00
2	Salles de sciences	90.0	117.0	234.0	3330.00	779 220.00
1	Salle de préparation	36.0	46.8	46.8	3330.00	155 844.00
1	Salle informatique	78.0	101.4	101.4	2340.00	237 276.00
1	Salle d'économie familiale	150.0	195.0	195.0	2880.00	561 600.00
1	Bureau de l'orientation prof.	20.0	26.0	26.0	2340.00	60 840.00
1	Centre d'information prof.	60.0	78.0	78.0	2340.00	182 520.00
1	Salle de musique	90.0	117.0	117.0	2880.00	336 960.00
1	Économat	16.0	20.8	20.8	2340.00	48 672.00
1	Bibliothèque pour 700 élèves	110.0	143.0	143.0	2340.00	334 620.00
2	Salles de médiation	21.5	27.95	55.9	2340.00	130 806.00
1	Bureau de l'adjoint de direction	25.0	32.5	32.5	2340.00	76 050.00
1	Local de nettoyage et de rangement	29.0	37.7	37.7	2340.00	88 218.00
1	Local concierge	30.0	39.0	39.0	2340.00	91 260.00
1	Local aumônerie	35.0	45.5	45.5	2340.00	106 470.00
<b>Total</b>						<b>5 325 840.00</b>

### 2.2. Montant subventionnable pour la transformation de l'ancien bâtiment

Selon l'article 11 al. 2 de la loi du 11 octobre 2005 relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, les frais résultant de transformations sont subventionnés sur la base des coûts

effectifs; la subvention ne dépasse toutefois pas le montant du forfait.

Ladite loi précise également à l'article 12 al. 3 que les travaux reconnus de transformation d'un bâtiment scolaire, une réduction de 10% sur le total des frais est opérée au titre d'entretien courant.

#### 2.2.1. Calcul sur le principe du forfait

Nbre	Désignation	Surface	+30%	Surface x nbre	Prix au m <sup>2</sup>	Fr.
1	Locaux (médiâs-radio)	70.0	91.0	91.0	2340.00	212 940.00
1	Local de rangement	6.5	8.45	8.45	2340.00	19 773.00
1	Bureau de l'adjoint de direction	25.0	32.5	32.5	2340.00	76 050.00
1	Bureau de l'administrateur	30.0	39.0	39.0	2340.00	91 260.00
1	Bureau de la direction	30.0	39.0	39.0	2340.00	91 260.00
1	Secrétariat	63.0	81.9	81.9	2340.00	191 646.00
1	Salle de conférence	85.0	110.5	110.5	2340.00	258 570.00
1	Cafétéria des maîtres	115.0	149.5	149.5	2340.00	349 830.00
1	Infirmierie	10.0	13.0	13.0	2340.00	30 420.00
1	Salle d'étude	120.0	156.0	156.0	2340.00	365 040.00
1	Salle de travail des maîtres	120.0	156.0	156.0	2340.00	365 040.00
1	Local de rangement	6.5	8.45	8.45	2340.00	19 773.00
1	Salle informatique	90.0	117.0	117.0	2340.00	273 780.00
1	Local de rangement	6.5	8.45	8.45	2340.00	19 773.00
2	Salles de classe	62.0	80.6	161.2	2340.00	377 208.00
1	Local de rangement	6.5	8.45	8.45	2340.00	19 773.00
<b>Total</b>						<b>2 762 136.00</b>

### 2.2.2. Calcul selon le devis déposé

	Fr.
CFC 1 Travaux préparatoires	521 544.95
CFC 2 Bâtiment	<u>10 465 918.20</u>
Devis accepté	10 987 463.15
./ 10% pour l'entretien courant	<u>1 098 746.30</u>
<b>Total</b>	<b>9 888 716.85</b>
Pourcentage des surfaces reconnues par la clause du besoin par rapport à la surface totale du bâtiment	35.64%
<b>Montant subventionnable selon le devis</b>	<b>3 524 338.70</b>

### 2.2.3. Montant pris en compte pour le subventionnement de la transformation

Comme le montant subventionnable selon le devis est supérieur au montant calculé selon le principe du forfait, c'est ce dernier qui est retenu dans le calcul de la subvention, à savoir 2 762 136 francs.

### 2.3. Montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique

Le montant subventionnable pour l'acquisition initiale du mobilier et du matériel didactique pour les nouveaux locaux s'élève à 422 280 francs.

### 2.4. Montant subventionnable pour les aménagements extérieurs

Le montant subventionnable pour les aménagements extérieurs a été calculé sur la base du devis de 1 590 840 francs et s'élève à 632 016 francs. Il correspond à l'aménagement de la nouvelle cour de récréation.

### 2.5. Calcul de la subvention provisoire

	Fr.
Construction des deux bâtiments	5 325 840.00
Transformation de l'ancien bâtiment	2 762 136.00
Mobilier et matériel didactique	422 280.00
Aménagements extérieurs	<u>632 016.00</u>
<b>Montant total subventionnable</b>	<b>9 142 272.00</b>
Taux applicable 45%	4 114 022.40
<b>Montant de la subvention provisoire</b>	<b>4 114 022.40</b>

## 3. Informations sur les projets ultérieurs

### 3.1. Transformation et réalisation d'un nouveau bâtiment pour le cycle d'orientation de la Glâne

En 1996, dans le but d'augmenter la capacité d'accueil des élèves du cycle d'orientation, l'Association des communes de la Glâne a lancé un projet d'agrandissement du bâtiment scolaire et de construction d'une salle de sport triple avec une salle de spectacle. Ces dernières ont vu le jour en 2005 sous le nom de «Bicubic».

Le bâtiment scolaire construit en 1971 selon le système CROCS n'a pas encore été rénové. Cette construction modulaire constituée de poteaux et poutrelles métalliques sur lesquels sont posées des dalles préfabriquées et dont les classes sont séparées par des parois métalliques amovibles ne respecte plus les exigences actuelles de l'ECAB.

Suite à la construction du bâtiment Bicubic, l'Association a décidé de réorganiser les anciens locaux du bâtiment scolaire construit en 1971. Ainsi, au rez inférieur, des salles spéciales pour le dessin et les travaux manuels ainsi que deux cuisines seront réaménagées. La piscine actuelle cèdera sa place à deux salles de sciences et à des bureaux pour la médiation et le travail social. Les services techniques situés sous le bassin offriront de l'espace à deux salles de sciences, après excavation afin de permettre un éclairage naturel. La salle de sport actuelle sera remplacée par une bibliothèque.

Cette modification de la répartition des locaux nécessite la construction d'un nouveau bâtiment. L'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Glâne a lancé un nouveau concours d'architecture en date du 6 octobre 2014 dont le programme des locaux comprend une piscine avec un bassin de plongeon, un bassin de natation, un bassin d'apprentissage et une pataugeoire, des locaux pour le sport (salle de fitness, salle multisports, salle de psychomotricité, etc.) et quatre salles d'enseignement.

Le jury a choisi le lauréat en date du 6 mars 2015, il s'agit du bureau Weck Gonzalo et Victor Figueras Corboud, à Zürich.

Les citoyens de la Glâne ont accepté le crédit total d'investissement d'un montant de 63 millions de francs qui comprend la construction du nouveau bâtiment ainsi que la rénovation de l'ancien.

#### 4. Situation des paiements pour les projets en cours

CO	Décret	Engagement de l'Etat	Solde à payer fin 2014	Paiements 2015	Solde à payer fin 2015
Plaffeien	09.09.2011	3 419 460.00	689 460.00		689 460.00
DOSF	17.12.2013	10 816 264.80	8 726 264.80	2 000 000.00	6 726 264.80
Tour-de-Trême	23.06.2014	316 626.15	316 626.50		316 626.15
Riaz	23.12.2014	12 730 229.30	12 730 229.30	700 000.00	12 030 229.30
Bulle	09.09.2011	2 027 772.00	406 272.00		406 272.00

#### 5. Crédit d'engagement

Le crédit d'engagement nécessaire pour l'agrandissement et la transformation du cycle d'orientation de la Veveysse, à Châtel-Saint-Denis s'élève à 4 114 022 fr. 40.

Ce crédit d'engagement fait l'objet d'un décret qui n'est pas soumis au référendum financier. En effet, conformément à l'article 24 de la loi sur les finances de l'Etat, la dépense est considérée comme une dépense liée.

#### 6. Remarque finale

La construction présentée dans ce message permettra d'une part de faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves et d'autre part de répondre aux besoins des nouvelles méthodes pédagogiques.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le présent projet de décret dans son ensemble.

\_\_\_\_\_

**Botschaft 2016-DAEC-113**

4. Juli 2016

—  
**des Staatsrats an den Grossen Rat  
zum Dekretsentwurf über Beiträge an die Erweiterung und  
den Umbau der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks  
in Châtel-Saint-Denis**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit die Botschaft zum Dekretsentwurf über Beiträge an die Erweiterung und den Umbau der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks in Châtel-Saint-Denis.

Diese Botschaft ist wie folgt gegliedert:

<b>1. Projektbeschreibung</b>	<b>9</b>
<b>2. Berechnung der Subvention</b>	<b>14</b>
<b>3. Angaben zu später geplanten Projekten</b>	<b>15</b>
<b>4. Erfolgte und ausstehende Zahlungen für die laufenden Projekte</b>	<b>16</b>
<b>5. Verpflichtungskredit</b>	<b>16</b>
<b>6. Schlussbemerkung</b>	<b>16</b>

**1. Projektbeschreibung****1.1. Rückblick**

Zur Bewältigung der steigenden Schülerzahl (für 2020 wird mit 850 Schülerinnen und Schüler gerechnet) hat der Gemeindeverband Orientierungsschule des Vivisbachbezirks einen Architekturwettbewerb im offenen Verfahren organisiert. Dieser begann am 28. März 2014. Am 21. August 2014 wählte die Jury das Büro D4 Atelier d'architecture aus Lausanne und seinen Partner AIC Ingénieurs Conseils SA als Gewinner.

Das Projekt wurde in der Folge weiterentwickelt, um unter Einhaltung des vorbestimmten finanziellen Rahmens den rechtlichen und technischen Vorgaben für Schulbauten zu entsprechen.

Am 11. November 2015 stimmte die Delegiertenversammlung der Orientierungsschule dem Investitionskredit mit grosser Mehrheit zu.

**1.2. Kontext**

Das Projekt für die Erweiterung und den Umbau der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks liegt auf der Parzelle Art. 443, die im Eigentum des Gemeindeverbands des Vivisbachbezirks ist und auf der das Schwimmbad der Gemeinde

sowie die aktuelle Orientierungsschule sind. Das Grundstück ist in der Zone von allgemeinem Interesse IG1 und unterliegt dem Detailbebauungsplan Nr. 20. Das Projekt betrifft die Zone A im Süden des kommunalen Schwimmbads. Diese Zone umfasst das älteste der Gebäude der Orientierungsschule, das 1970 gebaut wurde.

Zwei Ebenen prägen die Topografie des Geländes. Die grössere der beiden Ebenen, auf dem der Pausenplatz liegt, wird im Norden vom Schwimmbad, im Süden vom Gebäude der Orientierungsschule, im Osten vom Chemin des Crêts und im Westen von einer Promenade abgegrenzt. Das Gebäude der Orientierungsschule bildet das Scharnier zwischen der ersten Ebene und der darunter liegenden Ebene im Süden.

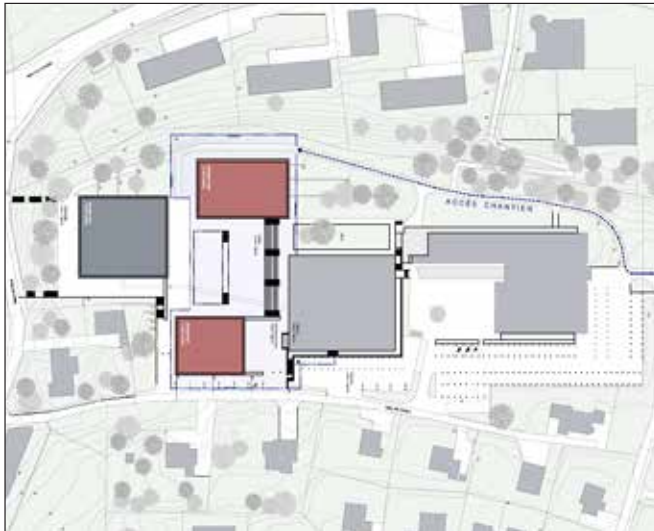
Die Sondierungen haben lockeres Gelände mit hohem Lehmanteil zum Vorschein gebracht.

Der Standort der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks ist bereits an die kommunale Trennkanalisation in der Route de Misets im Süden der Parzelle angeschlossen. Das Regenwasser wird im darunter liegenden Gemeinschaftsrückhaltebecken gesammelt. Der Standort ist zudem am Fernwärmenetz (Holzplättchen) angeschlossen. Die Einleitungspunkte sind alle im bestehenden Gebäude im Süden des Projekts.



Die Wärme wird dann vom Süden Richtung Norden verteilt. Das Projekt will die bestehenden Netze nutzen.

Der Zugang zum Gelände erfolgt über die Parkplätze entlang des Chemin des Crêts und zu Fuss aus dem Osten und dem Westen. Mittelfristig wird der bestehende Fussweg im Westen ausgebaut werden, um den Zugang zu Fuss vom TPF-Bahnhof und von der Bushaltestelle auf der Route des Misets zu erleichtern.



**1.3. Standortwahl**

Die beiden neuen Gebäude sind im Osten und Westen der Hauptesplanade geplant und stellen so eine Verbindung mit den bestehenden Bauten her, die um den Pausenplatz herum angeordnet sind. Das Schulzentrum wird vergrössert, behält aber trotzdem seinen pavillonartigen Charakter, der in einem Dialog mit dem Masstab des umliegenden Siedlungsgebiets tritt.

Das Projekt interpretiert den Raster des bestehenden Gebäudes neu. Das überarbeitete Modul gibt der Fassade einen neuen Ausdruck. Die drei Gebäude sollen mit denselben Terracottaplatten verkleidet werden. Damit wird ein kohärentes Gesamtbild geschaffen, in welchem die bestehenden und neuen Gebäude zu einer Einheit verschmelzen. Der Pausenplatz zwischen den vier Volumen wird durch bedeckte Pausenplätze unter den beiden neuen und dem bestehenden Gebäude ergänzt.

Die Sitzstufen, die im Osten und Westen von den beiden neuen Gebäuden umrahmt werden, bleiben ein Ort des Austausches und der Erholung für die Schule. In ihnen sind die technischen Räume für die neuen Gebäude vorgesehen.

Oben bei den Stufen öffnet sich eine weitere Ebene, die für die Tätigkeiten ausserhalb der Schulstunden genutzt werden wird. Ein Vorplatz zwischen dem Ost-Gebäude und dem Schwimmbad im Norden gibt Zugang zur Bibliothek und zur Berufsberatung. Dank dieses Vorplatzes ist eine autonome und ausser-schulische Nutzung dieser beiden Gebäude möglich.

Weil das Projekt drei unabhängige Einheiten vorsieht, kann es etappenweise und kostensparend umgesetzt werden: Das bestehende Gebäude bleibt in Betrieb während des Baus des West- und Ost-Gebäudes und der Einrichtung der provisorischen Räumlichkeiten. Am Ende dieser ersten Etappe können die neuen Volumen die bestehenden Funktionen aufnehmen.

Das bestehende Gebäude wird während der zweiten Etappe saniert (Neuorganisation der Räume und Renovation der Fassade).

Die beiden neuen Gebäude werden gemäss Minergie-P-Standard verwirklicht. Die Fassade des bestehenden Gebäudes wird renoviert werden, um den Minergie-P-Standard für Renovationen einzuhalten.



#### 1.4. Struktur

Aufgrund der Geologie (Felsaufschlüsse) werden die Gebäude auf Sohlen ruhen.

Für beide neuen Gebäude gilt: Sie werden externe tragende Mauern aus bewehrtem Ortbeton mit einem Kern für die Sanitärleitungen und die Aussteifungen für die Erdbebenertüchtigung haben. Die Isolierung erfolgt im Innern. Die tragenden Mauern stützen die Decken und das Dach aus Stahlbeton auf isolierten Bolzen aus Edelstahl, um die thermische Diffusion zu unterbinden. Die Fassaden werden über eine Terracottaverkleidung mit einer Metall-Unterkonstruktion belüftet werden. Die Treppen werden vorgefertigt sein.

Das bestehende Gebäude wird beibehalten. Die internen Verkehrswege werden umgestaltet, um die Brandschutzvorschriften mit zwei neuen Treppen zu erfüllen. Mit dem Projekt sollen zudem der Sanitärkerne geändert und der Lift versetzt werden. Damit kann der Lift auch das Untergeschoss und die Zivilschutzräume bedienen.

Die bestehende Fassade wird extern isoliert. Um die Eingriffe auf die bestehende Struktur so gering wie möglich zu halten, werden die Terracottaplatten auf einer neuen externen Metallstruktur angebracht werden.

#### 1.5. Dachhaut

Die neuen Dächer werden mit Polyurethan kunststoffisoliert. Die Isolierung wird mit einer verstärkten zweilagigen Abdichtung und darüber mit einer Schutzschicht aus Kies geschützt.

Das bestehende Dach wird nach demselben Grundsatz vollständig renoviert.

#### 1.6. Technik

Die bestehenden Einrichtungen im Untergeschoss des Süd-Gebäudes werden beibehalten. Aufgrund des Ausmasses der vorgesehenen Umbauarbeiten müssen die Lüftungs- und Heizungssysteme (Entlüftung der Sanitärkerne und Heizung über Heizkörper) nicht geändert werden. Diese Einrichtungen, die für die aktuelle Nutzung überdimensioniert sind, werden während der zweiten Etappe jedoch verbessert werden.

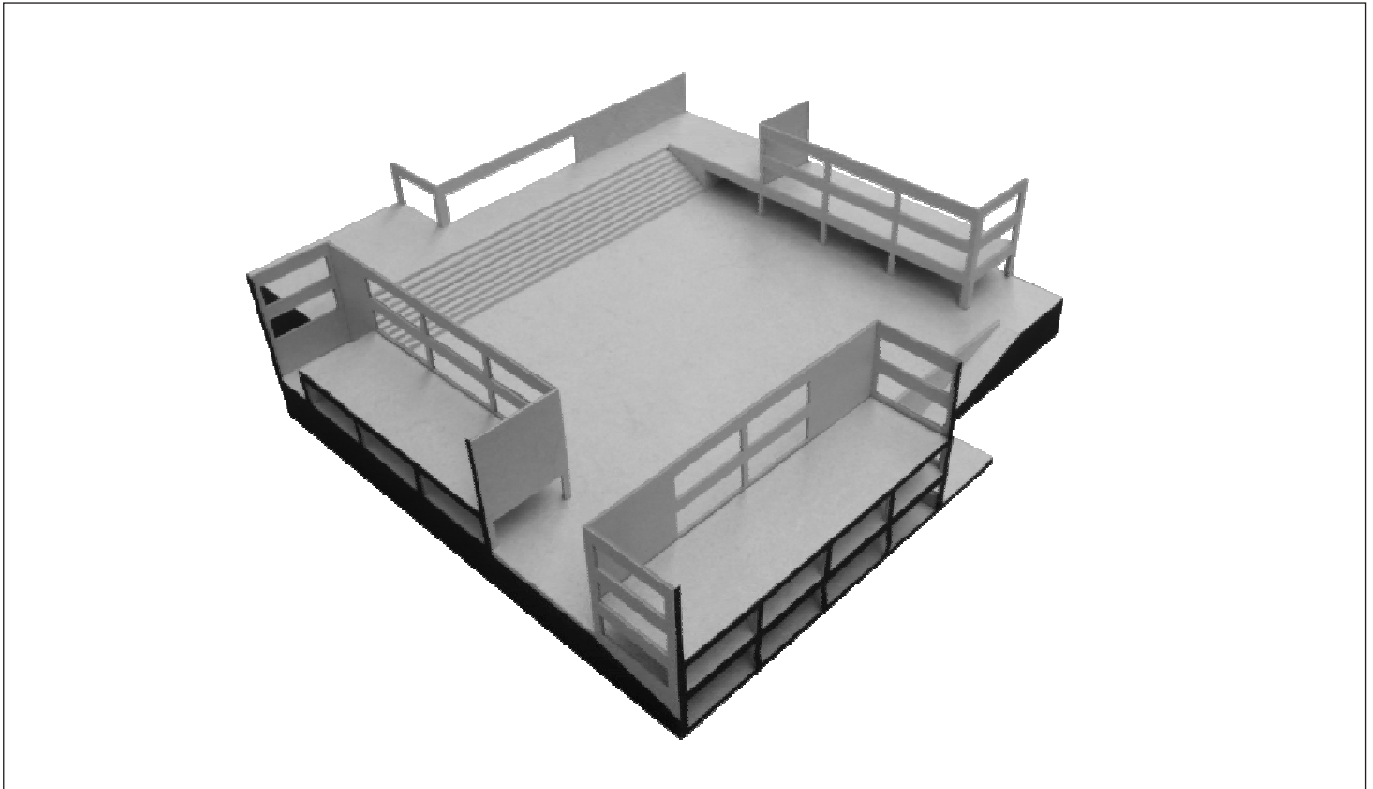
Die technischen Räume für die neuen Gebäude werden unter den Sitzstufen eingerichtet. In diesem befinden sich die Stromzufuhr, die Warmwasserproduktion, der Anschluss an das Fernwärmenetz sowie der Lüftungsmonoblock des West-Gebäudes. Der Lüftungsmonoblock des Ost-Gebäudes wird im technischen Raum im Erdgeschoss installiert.

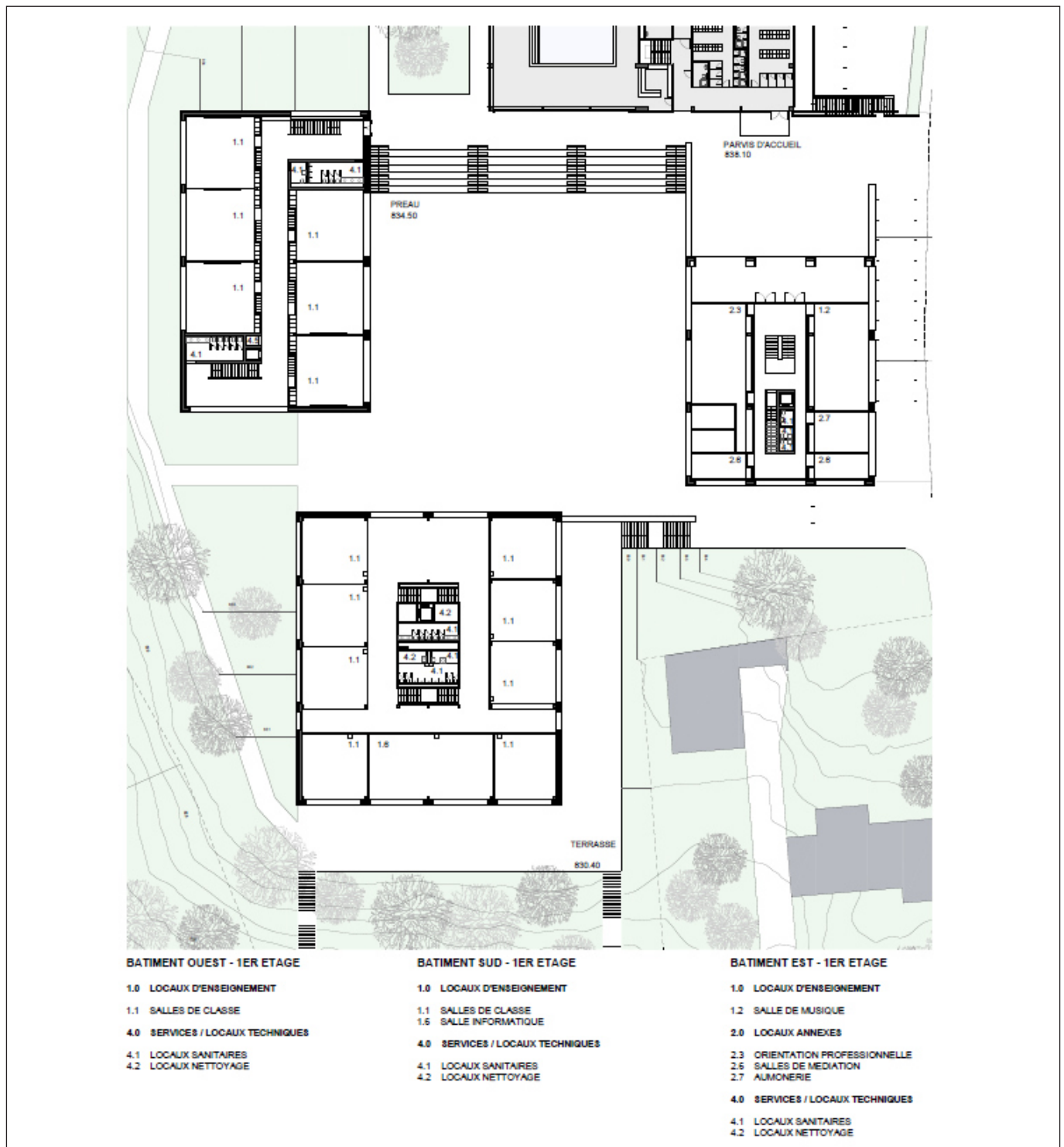
Diese dezentrale Verteilung der technischen Einrichtungen ermöglicht eine effizientere und wirtschaftlichere Zufuhr und eine Verringerung der Druckverluste.

Die Heizung der neuen Gebäude wird über den Boden erfolgen und an das Fernwärmenetz, das die Parzelle vom Süden in Richtung Norden quert, angeschlossen sein.

Die Verteilung innerhalb des Gebäudes erfolgt an der Oberfläche und wird in die Einbaumöbel integriert. Damit werden das Montieren und der Unterhalt gegenüber einer Verteilung, die Bestandteil des Rohbaus ist, vereinfacht.

### 1.7. Modelle, Pläne, Schnitte





## 1.8. Kostenvoranschlag

Fr.

BKP 1 Vorbereitungsarbeiten	2 255 591.90
BKP 2 Gebäude	25 959 432.95
BKP 4 Umgebung	1 590 840.00
BKP 5 Baunebenkosten	477 036.00
BKP 9 Ausstattung	<u>422 280.00</u>
<b>Total</b>	<b>30 705 180.85</b>

## 2. Berechnung der Subvention

### 2.1. Beitragsberechtigter Betrag für den Bau von zwei neuen Gebäuden (Pauschale)

Anz.	Bezeichnung	Fläche in m <sup>2</sup>	+30%	Fläche x Anz.	m <sup>2</sup> -Preis	Fr.
9	Klassenzimmer	78.0	101.4	912.6	2340.00	2 135 484.00
2	Zimmer für Naturwissenschaften	90.0	117.0	234.0	3330.00	779 220.00
1	Vorbereitungszimmer	36.0	46.8	46.8	3330.00	155 844.00
1	Informatiksaal	78.0	101.4	101.4	2340.00	237 276.00
1	Hauswirtschaftsraum	150.0	195.0	195.0	2880.00	561 600.00
1	Büro Berufsberatung	20.0	26.0	26.0	2340.00	60 840.00
1	Berufsinformationszentrum	60.0	78.0	78.0	2340.00	182 520.00
1	Musikraum	90.0	117.0	117.0	2880.00	336 960.00
1	Economat	16.0	20.8	20.8	2340.00	48 672.00
1	Bibliothek für 700 Schüler/innen	110.0	143.0	143.0	2340.00	334 620.00
2	Meditationsräume	21.5	27.95	55.9	2340.00	130 806.00
1	Büro stellvertr. Direktor/in	25.0	32.5	32.5	2340.00	76 050.00
1	Putz- / Ablageraum	29.0	37.7	37.7	2340.00	88 218.00
1	Lokal Hauswart/in	30.0	39.0	39.0	2340.00	91 260.00
1	Raum Seelsorge	35.0	45.5	45.5	2340.00	106 470.00
<b>Total</b>						<b>5 325 840.00</b>

### 2.2. Beitragsberechtigter Betrag für den Umbau des alten Gebäudes

Nach Artikel 11 Abs. 2 des Gesetzes vom 11. Oktober 2005 über Beiträge an Schulbauten für den Kindergarten, die Primarschule und die Orientierungsschule werden die Beiträge

an Umbauten auf der Basis der tatsächlichen Kosten berechnet; sie dürfen jedoch den Pauschalbetrag nicht übersteigen.

Artikel 12 Abs. 3 dieses Gesetzes legt ausserdem Folgendes fest: Bei den anerkannten Umbauarbeiten werden auf den Gesamtkosten 10% für den laufenden Unterhalt abgezogen.

#### 2.2.1. Pauschale

Anz.	Bezeichnung	Fläche	+30%	Fläche x Anz.	m <sup>2</sup> -Preis	Fr.
1	Räume (Medien-Radio)	70.0	91.0	91.0	2340.00	212 940.00
1	Ablageräume	6.5	8.45	8.45	2340.00	19 773.00
1	Büro stellvertr. Direktor/in	25.0	32.5	32.5	2340.00	76 050.00
1	Büro Verwalter/in	30.0	39.0	39.0	2340.00	91 260.00
1	Büro Direktor/in	30.0	39.0	39.0	2340.00	91 260.00
1	Sekretariat	63.0	81.9	81.9	2340.00	191 646.00
1	Konferenzraum	85.0	110.5	110.5	2340.00	258 570.00
1	Cafeteria Lehrpersonen	115.0	149.5	149.5	2340.00	349 830.00
1	Krankenzimmer	10.0	13.0	13.0	2340.00	30 420.00
1	Lesesaal	120.0	156.0	156.0	2340.00	365 040.00
1	Arbeitsraum Lehrpersonen	120.0	156.0	156.0	2340.00	365 040.00
1	Ablageräume	6.5	8.45	8.45	2340.00	19 773.00
1	Informatiksaal	90.0	117.0	117.0	2340.00	273 780.00
1	Ablageräume	6.5	8.45	8.45	2340.00	19 773.00
2	Klassenzimmer	62.0	80.6	161.2	2340.00	377 208.00
1	Ablageräume	6.5	8.45	8.45	2340.00	19 773.00
<b>Total</b>						<b>2 762 136.00</b>



### 2.2.2. Berechnung aufgrund der eingereichten Kostenvoranschläge

	Fr.
BKP 1 Vorbereitungsarbeiten	521 544.95
BKP 2 Gebäude	<u>10 465 918.20</u>
Genehmigter Voranschlag	10 987 463.15
./ 10% für den laufenden Unterhalt	<u>1 098 746.30</u>
<b>Total</b>	<b>9 888 716.85</b>

Anteil an der Gesamtfläche des Gebäudes, der für den Bedürfnisnachweis anerkannt wird: 35,64%

Beitragsberechtigter Betrag gemäss Voranschlag **3 524 338.70**

### 2.2.3. Berücksichtigter Betrag für den Beitrag an den Umbau

Weil der beitragsberechtigte Betrag gemäss Voranschlag höher ist als der Pauschalbetrag, wird der Pauschalbetrag (2 762 136 Franken) für die Bestimmung der Subvention herangezogen.

### 2.3. Beitragsberechtigter Betrag für Mobiliar und Lehrmaterial

Der beitragsberechtigte Betrag für die Erstbeschaffung des Mobiliars und des Lehrmaterials für die neuen Räumlichkeiten beträgt 422 280 Franken.

### 2.4. Beitragsberechtigter Betrag für die Aussenanlagen

Die Höhe des beitragsberechtigten Betrags für die Aussenanlagen wurde aufgrund des Voranschlags von 1 590 840 Franken berechnet und beträgt 632 016 Franken. Dies betrifft die Verwirklichung des Pausenplatzes.

### 2.5. Berechnung der provisorischen Subvention

	Fr.
Bau der beiden neuen Gebäude	5 325 840.00
Umbau des alten Gebäudes	2 762 136.00
Mobiliar und Lehrmaterial	422 280.00
Garten- und Landschaftsbau	<u>632 016.00</u>
<b>Total beitragsberechtigter Betrag</b>	<b>9 142 272.00</b>
Beitragsatz 45%	4 114 022.40
<b>Höhe des provisorischen Beitrags</b>	<b>4 114 022.40</b>

## 3. Angaben zu später geplanten Projekten

### 3.1. Umbau der Orientierungsschule des Glanebezirk einschliesslich Bau eines neuen Gebäudes

Um die Kapazität der Orientierungsschule zu erhöhen, startete der Gemeindeverband des Glanebezirks im Jahr 1996 ein Projekt für die Vergrösserung des Schulgebäudes und den Bau einer Dreifachturnhalle sowie eines Veranstaltungssaals, die 2005 unter dem Namen «Bicubic» in Betrieb genommen wurden.

Das Schulgebäude, das 1971 nach dem Konzept CROCS gebaut wurde, wurde noch nicht renoviert. Dieses Gebäude in modularer Bauweise, bei dem vorgefertigte Platten auf Metallpfosten und -trägern ruhen und bei dem die Klassenzimmer mit versetzbaren Metalltrennwänden voneinander abgetrennt sind, erfüllt die aktuellen Vorgaben der KGV nicht mehr.

Nach dem Bau von Bicubic beschloss der Gemeindeverband, die Schulräumlichkeiten aus dem Jahr 1971 neu zu organisieren. So sollen im Erdgeschoss Zimmer für bildnerisches Gestalten und für manuelle Arbeiten sowie zwei Küchen eingerichtet werden. Anstelle des Schwimmbads werden zwei Zimmer für Naturwissenschaften und Büros für den Mediationsdienst und die soziale Arbeit eingerichtet. Die technischen Räume unter dem Hallenbad bieten Platz für zwei Zimmer für Naturwissenschaften. Um eine natürliche Beleuchtung dieser Zimmer zu ermöglichen, sind Aushubarbeiten vorgesehen. Die heutige Turnhalle wird durch eine Bibliothek ersetzt.

Diese Neuorganisation der Räume bedingt den Bau eines neuen Gebäudes. Der Gemeindeverband Orientierungsschule des Glanebezirks lancierte am 6. Oktober 2014 einen Architekturwettbewerb. Das Raumprogramm sah ein Schwimmbad mit Sprunganlage, Schwimmbecken, Lehrschwimmbecken, Planschbecken, Räume für Sport (Fitness, Multisport, Psychomotoriktherapie usw.) sowie 4 Klassenzimmer vor.

Die Jury bestimmte am 6. März 2015 das Projekt des Büros Weck Gonzalo und Victor Figueras Corboud aus Zürich zum Preisträger.

Die Stimmbürgerinnen und -bürger des Glanebezirk stimmten dem Investitionskredit von insgesamt 63 Millionen Franken für den Bau des neuen Gebäudes und die Renovation des alten Gebäudes zu.

#### 4. Erfolgte und ausstehende Zahlungen für die laufenden Projekte

OS	Dekret	Verpflichtung des Staats	Offener Betrag Ende 2014	Zahlungen 2015	Offener Betrag Ende 2015
Plaffeien	09.09.2011	3 419 460.00	689 460.00		689 460.00
DOSF	17.12.2013	10 816 264.80	8 726 264.80	2 000 000.00	6 726 264.80
Tour-de-Trême	23.06.2014	316 626.15	316 626.50		316 626.15
Riaz	23.12.2014	12 730 229.30	12 730 229.30	700 000.00	12 030 229.30
Bulle	09.09.2011	2 027 772.00	406 272.00		406 272.00

#### 5. Verpflichtungskredit

Der erforderliche Verpflichtungskredit für die Erweiterung und den Umbau der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks in Châtel-Saint-Denis beträgt 4 114 022.40 Franken.

Dieser Verpflichtungskredit ist Gegenstand eines Dekrets, das nicht dem Finanzreferendum untersteht; denn nach Artikel 24 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates gilt diese Ausgabe als gebundene Ausgabe.

#### 6. Schlussbemerkung

Mit dem hier behandelten Projekt ist es möglich, einerseits den grösseren Schülerbeständen und andererseits den Bedürfnissen im Zusammenhang mit den neuen pädagogischen Methoden gerecht zu werden.

Deshalb ersuchen wir Sie, den vorliegenden Dekretsentwurf in seiner Gesamtheit gutzuheissen.

\_\_\_\_\_

## Décret

*du*

### **relatif au subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis**

---

#### *Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu la loi du 11 octobre 2005 relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation;

Vu le règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;

Vu le message 2016-DAEC-113 du Conseil d'Etat du 4 juillet 2016;

Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète:*

#### **Art. 1**

Un crédit d'engagement de 4 114 022 fr. 40 est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis.

#### **Art. 2**

<sup>1</sup> Le crédit de paiement correspondant à la subvention cantonale sera inscrit aux budgets financiers annuels et utilisé conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

<sup>2</sup> Le versement de la subvention se fera selon les disponibilités financières du canton.

#### **Art. 3**

Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier, la dépense étant considérée comme liée.

## Dekret

*vom*

### **über Beiträge an die Erweiterung und den Umbau der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks in Châtel-Saint-Denis**

---

#### *Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf das Gesetz vom 11. Oktober 2005 über Beiträge an Schulbauten für den Kindergarten, die Primarschule und die Orientierungsschule;

gestützt auf das Reglement vom 4. Juli 2006 über Beiträge an Schulbauten für den Kindergarten, die Primarschule und die Orientierungsschule;

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

nach Einsicht in die Botschaft 2016-DAEC-113 des Staatsrats vom 4. Juli 2016;  
auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:*

#### **Art. 1**

Für die Erweiterung und den Umbau der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks in Châtel-Saint-Denis wird bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von Fr. 4 114 022.40 eröffnet.

#### **Art. 2**

<sup>1</sup> Der Zahlungskredit, der dem Kantonsbeitrag entspricht, wird in den jährlichen Finanzvoranschlägen eingetragen und nach den Bestimmungen des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

<sup>2</sup> Die Auszahlung der Beträge erfolgt nach den finanziellen Möglichkeiten des Staates.

#### **Art. 3**

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum, da die Ausgabe als gebunden gilt.

## Annexe

GRAND CONSEIL

2016-DAEC-113

**Projet de décret :**  
**Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis**

*Propositions de la Commission des finances et de gestion  
CFG*

---

*Présidence : Claude Brodard*

*Vice-présidence : Patrice Morand*

*Membres : Dominique Butty, Claude Chassot, Dominique Corminboeuf-Strehblow, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Stéphane Peiry, Thomas Rauber, René Thomet*

### Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

### Vote final

Par 11 voix sans opposition ni abstention (2 membres sont excusés), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

---

*Le 14 octobre 2016*

## Anhang

GROSSER RAT

2016-DAEC-113

**Dekretsentswurf:**  
**Beiträge an die Erweiterung und den Umbau der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks in Châtel-Saint-Denis**

*Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK*

---

*Präsidium : Claude Brodard*

*Vize-Präsidium : Patrice Morand*

*Mitglieder : Dominique Butty, Claude Chassot, Dominique Corminboeuf-Strehblow, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Stéphane Peiry, Thomas Rauber, René Thomet*

### Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentswurf einzutreten.

### Schlussabstimmung

Mit 11 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (2 Mitglieder sind entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentswurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

---

*Den 14. Oktober 2016*

GRAND CONSEIL

2016-DAEC-113

**Projet de décret  
Subventionnement de l'agrandissement et de la  
transformation du Cycle d'orientation de la Veveyse,  
à Châtel-Saint-Denis**

*Propositions de la commission ordinaire CO-2016-116*

---

*Présidence* : Roland Mesot

*Membres* : Antoinette Badoud, Solange Berset, Gabrielle Bourguet, Claude Chassot, Sébastien Frossard, Pierre-André Grandgirard, Yvan Hunziker, Patrice Longchamp, Benoît Piller, Nicolas Repond

**Entrée en matière**

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Vote final**

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

**Catégorisation du débat**

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie II (débat organisé).

---

*Le 10 octobre 2016*

GROSSER RAT

2016-DAEC-113

**Dekretsentwurf  
Beiträge an die Erweiterung und den Umbau der  
Orientierungsschule des Vivisbachbezirks  
in Châtel-Saint-Denis**

*Antrag der ordentlichen Kommission OK-2016-116*

---

*Präsidium*: Roland Mesot

*Mitglieder*: Antoinette Badoud, Solange Berset, Gabrielle Bourguet, Claude Chassot, Sébastien Frossard, Pierre-André Grandgirard, Yvan Hunziker, Patrice Longchamp, Benoît Piller, Nicolas Repond

**Eintreten**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

**Schlussabstimmung**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

**Kategorie der Behandlung**

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie II (organisierte Debatte) behandelt wird.

---

*Den 10. Oktober 2016*



**Message 2016-DEE-29**

12 septembre 2016

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
accompagnant le projet de décret relatif à l'acquisition des immeubles  
articles 767 et 785 de la commune de Romont – site Tetra Pak**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de décret relatif à l'acquisition du site Tetra Pak à Romont et sa valorisation dans un objectif de promotion foncière active.

**1. Introduction**

Le 3 novembre 2015, la société Tetra Pak annonçait sa décision d'arrêter ses activités sur le site de Romont, processus impliquant le licenciement de 120 collaboratrices et collaborateurs, d'une part une majorité dans le secteur de la production et d'autre part dans le secteur du développement de produits. Les places de travail en production ont été déplacées en Hongrie et celles dans le développement ont été regroupées en Suède. Au-delà des questions légitimes portant sur le fait de savoir si ce type de situation pouvait être évité ou anticipé, il convient de constater que dans le cas d'espèces, cette décision a été prise par un centre de décision international, en fonction d'un contexte économique et concurrentiel sur lequel l'Etat de Fribourg n'a pas de moyen d'action direct.

La société Tetra Pak a arrêté progressivement ses activités par secteur au cours de l'été 2016. Des opérations de démontage sont en cours et les espaces occupés par l'entreprise seront complètement libres dès le 31 décembre 2016. L'intention du groupe Tetra Pak était a priori de mettre le site en vente dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dès l'annonce de la fermeture, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a rencontré le management de l'entreprise. Ces premiers contacts ont confirmé que la décision était irrévocable et les discussions se sont concentrées sur la revalorisation du site et le développement de nouvelles activités. Sur proposition de la DEE, un groupe de travail a été mis en place, sous la présidence du Préfet de la Glâne, réunissant une délégation du Conseil communal de la Ville de Romont et la Promotion Economique (PromFR). Ce groupe de travail a eu des contacts réguliers avec la Direction du site de Tetra Pak, a mené des réflexions et envisagé plusieurs options concernant le futur du site, ainsi que leurs impacts pour le canton et la région.

Il se trouve que le site est également occupé par un locataire important dont les plans de croissance dans le canton sont remis en question par les incertitudes sur le futur du site. Par

ailleurs, il convient de relever que ces bâtiments présentent un fort potentiel de valorisation pour de nouvelles activités à haute valeur ajoutée, pour autant que la question de la propriété soit rapidement clarifiée.

Compte tenu de l'ensemble de ces enjeux, le Conseil d'Etat estime que l'Etat de Fribourg a un intérêt d'intervenir en rachetant rapidement le site à la société Tetra Pak, afin de garantir une valorisation optimale de son potentiel économique. Cet engagement doit être considéré comme temporaire et se justifie dans la mesure où seule l'action de l'Etat est en mesure à court terme de garantir ce potentiel.

**2. Contexte économique**

De manière générale, cette décision d'intervention de l'Etat survient dans un contexte économique difficile pour les activités industrielles, lié au coût du franc suisse et aux incertitudes dans les relations avec la communauté européenne. Il est donc nécessaire pour l'Etat de mener de manière active, lorsque cela est possible, une stratégie de revalorisation des sites industriels présentant un potentiel particulier en termes de développement économique.

Un tel engagement s'inscrit dans un cadre de politique foncière active. L'Etat intervient ainsi afin d'acquérir des objets et de les utiliser en faveur d'une politique proactive de promotion économique. Par rapport à l'achat d'un terrain, il est toutefois évident que l'enjeu est plus élevé, puisqu'en devenant propriétaire d'un site industriel, l'Etat doit assumer un risque lié à son exploitation. Dans le cas présent, l'occupation partielle d'une partie importante du site par un locataire limite ce risque.

Il convient également de signaler que la commune de Romont bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 de possibilités de soutien de la Confédération dans le cadre de la politique d'allègements fiscaux liés à la Nouvelle Politique Régionale (NPR). De plus, l'état général des bâtiments est considéré comme bon, l'entreprise les ayant entretenus de manière régulière. Fort de ces arguments, le potentiel de valorisation du site dans le cadre de nouvelles activités industrielles est donc intéressant.

En devenant propriétaire, l'Etat, par l'intermédiaire de la PromFR, se donne la possibilité de soutenir l'implantation

d'entreprises à forte valeur ajoutée en mettant à disposition les bâtiments du site sous une forme flexible et attractive, alors que le rachat entier et rapide du site par un seul acteur industriel paraît peu probable.

Un certain nombre d'acteurs privés se sont montrés intéressés à l'objet depuis l'annonce du retrait de Tetra Pak. Les repreneurs éventuels se classent de manière synthétique en deux catégories: ceux qui souhaitent utiliser le site pour y faire du stockage industriel et de la logistique (l'accès à la voie CFF favorise cette option) et ceux qui souhaitent acheter le site à bas prix en pour faire un placement spéculatif (fonds d'investissement immobilier). Après plusieurs mois, aucun d'entre eux n'a présenté un projet sérieux apportant une activité industrielle à valeur ajoutée. Le groupe Tetra Pak pourrait aussi patienter plusieurs années dans le but d'obtenir une meilleure opportunité de valorisation, mais l'entreprise devrait dans ce cas assumer les coûts de maintenance du site et gérer la situation incertaine du locataire existant (voir ci-dessous). La PromFR a également visité le site ces derniers mois avec plusieurs clients industriels susceptibles d'utiliser seulement une partie de celui-ci, probablement plutôt en location que sous forme d'achat.

### 3. Stratégie du Conseil d'Etat

Comme mentionné ci-dessus, l'acquisition du site de Tetra Pak s'inscrit dans une stratégie de politique foncière active voulue par le Conseil d'Etat, qui vise à mettre à disposition de la PromFR des surfaces industrielles rapidement exploitables pour des entreprises intéressées. Le Conseil d'Etat tient toutefois à maintenir ces surfaces disponibles à la vente, s'il s'avère qu'à terme, des entreprises à haute valeur ajoutée ou des projets stratégiques voudraient s'en porter acquéreurs. A ce titre, il n'exclut d'ailleurs pas une aliénation de la totalité du site, mais également d'une ou de plusieurs parties de celui-ci, selon les opportunités qui pourraient se présenter.

### 4. Locataires actuels et futurs

Le locataire actuel se trouve sur le site depuis 2014. Cette société occupe environ un quart de la surface totale, avec un objectif d'extension dès 2018. Elle emploie déjà plus de 70 personnes, en croissance régulière, avec un potentiel jusqu'à 200 postes de travail. Depuis l'annonce du départ de l'activité de production de Tetra Pak et sa volonté affirmée de vendre le site, la situation de cette société est devenue très inconfortable, car elle dispose d'un contrat de location seulement jusqu'à fin 2017 et, compte tenu des investissements importants qu'elle a réalisés sur le site, elle n'est pas en mesure de déménager rapidement. Des tentatives de discussions ont eu lieu pour prolonger ce bail ou envisager un achat partiel des locaux qu'elle utilise, mais sans résultat probant: il semble difficile de faire coïncider les intérêts de Tetra Pak qui souhaite un maximum de liberté pour pouvoir valoriser

son bien et les besoins de stabilité de l'entreprise locataire. Récemment, la société a interpellé la PromFR et lui a fait part de cette situation d'urgence: si une solution n'était pas trouvée à très court terme, elle se verrait dans l'obligation de mettre en œuvre un plan de relocalisation de ses activités. Il y a donc un risque réel de perdre cette société à haute valeur ajoutée et forte croissance, qui quitterait alors probablement le canton.

En parallèle, il convient de préciser que la PromFR est en contact avec des sociétés présentant un grand potentiel pour le développement économique du canton et qui s'intéressent au site Tetra Pak. La perspective que le site soit dans la propriété de l'Etat peut s'avérer déterminante dans leur choix final d'implantation. La flexibilité dans la relation contractuelle, la perspective d'un achat ultérieur à un horizon de 5 ou 10 ans, ou encore les possibilités d'extensions futures garanties sur le site en fonction des besoins de croissance de l'entreprise, sont des éléments dont il faut également tenir compte. Ces conditions ne sont en général pas suffisantes à elles seules pour attirer les meilleures entreprises mais elles constituent un élément important pour améliorer l'attractivité de notre canton.

A l'inverse, aucun acteur privé du marché immobilier ne semble aujourd'hui être en mesure de remplir ce rôle et il existe, au contraire, une certaine probabilité qu'une stricte logique de marché conduise, dans la situation actuelle, à une utilisation du site qui n'apporte pas une grande valeur pour la région et le canton, voire même le laisse dans un état de friche pour de nombreuses années.

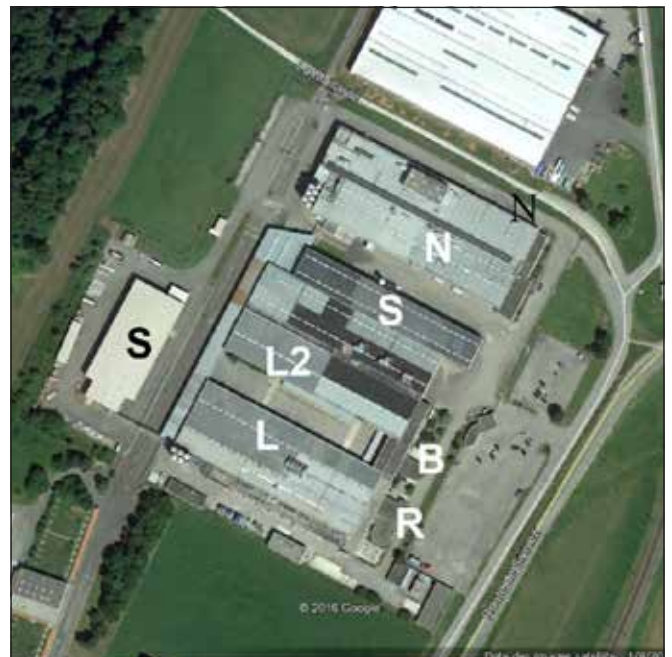
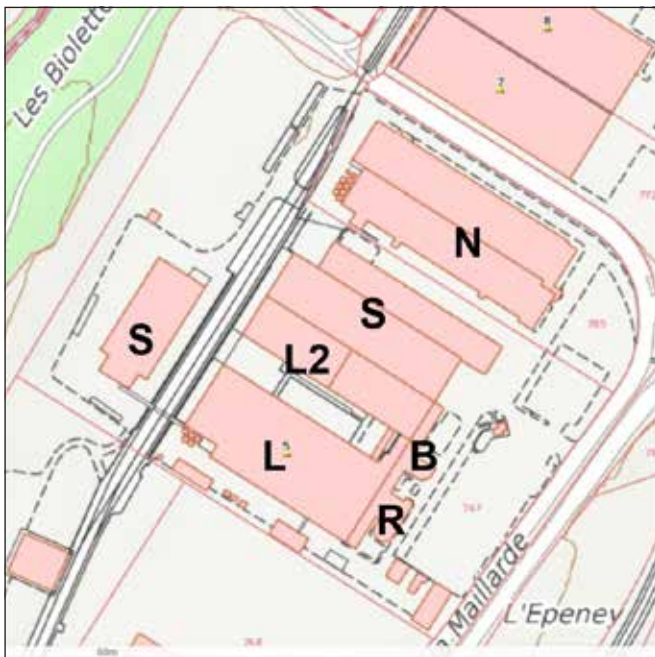
### 5. Description du site et des objets

Le site Tetra Pak est situé au sud de Romont dans la zone dite de «la Maillarde».



Il se compose des deux parcelles RF n°767 et n°785 pour un total de 70 351 m<sup>2</sup>. Il dispose d'un accès direct au réseau CFF et comprend environ 10 bâtiments de différentes tailles pour un total de surfaces utiles de planchers de 26 000 m<sup>2</sup>, ainsi

que 8000 m<sup>2</sup> de terrain constructible en réserve. Les deux parcelles sont classées en zone d'activités 1 et sont comprises dans la zone stratégique «en Raboud» au sud de Romont, dans laquelle se trouve également l'usine Nespresso.



Les deux parcelles ne sont pas répertoriées au cadastre des sites pollués. De plus, une étude complémentaire mandatée par le groupe Tetra Pak en été 2016 démontre que le site ne présente pas de danger particulier, hormis les risques usuels

liés au stockage de mazout [à compléter étude à recevoir]. Les documents de vente notariés précisent néanmoins que tout risque de pollution du site serait à charge de la société vendeuse.



Actuellement la société locataire loue l'entier de la halle «L» et envisage une extension future dans la zone «L2»

Des bureaux sont également loués dans la zone «B» et un restaurant d'entreprise est exploité par une société externe dans le local «R». La première halle disponible pour une nouvelle activité industrielle serait en principe la halle «N». D'autres locaux plus rudimentaires peuvent servir à du stockage ou des réaffectations ultérieures dans les halles «S».

## 6. Estimation de la valeur du bien

Des inventaires des locaux ont été établis indépendamment par deux experts immobiliers, l'un mandaté par Tetra Pak, l'autre conjointement par le Service des bâtiments (SBat) et la PromFR. Suivant les activités qui s'y développeraient et en fonction de la nature des surfaces, le revenu locatif du site est évalué par les experts entre 1,3 et 2,6 millions de francs dans le cas où toutes les surfaces sont louées, mais une évaluation réaliste basée sur les prix pratiqués actuellement par Tetra Pak montre un maximum d'environ 2 millions de francs. La valeur d'assurance fixée par l'ECAB s'élève à 51,5 millions de francs. En ce qui concerne la valeur vénale, les discussions avec le propriétaire ont abouti à un accord sur un montant de 21 millions de francs.

## 7. Fonctionnement et exploitation

La procédure d'achat et les actes notariés seront placés sous le contrôle de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). L'exploitation du site

sera ensuite mise sous la responsabilité de la Direction de l'Economie et de l'Emploi (DEE) et la gestion sera confiée à la PromFR, avec le soutien technique du SBat. Pour assurer l'exploitation, la PromFR donnera un mandat à une personne externe, idéalement un ancien collaborateur de Tetra Pak, qui connaît bien la configuration des lieux et leur entretien. Il reviendra à ce mandataire d'assumer la responsabilité de l'ensemble des activités sur le site. Pour ce faire et au besoin, il pourra s'entourer d'un spécialiste technique et d'un secrétariat. Le suivi des engagements financiers sera assuré par la PromFR et des rapports réguliers seront adressés au Conseil d'Etat.

Les coûts d'exploitation ont été budgétés sur la base des coûts actuels. Le site étant encore en activité, les charges d'exploitation sont connues et ont été communiquées par la direction de Tetra Pak. Le montant de location facturé au locataire actuel est connu et l'entreprise s'est engagée, en cas d'achat par l'Etat, à reconduire le contrat de location échéant à fin 2017 pour une nouvelle période de 10 ans. L'entreprise locataire précitée a également exprimé par écrit son souhait de réaliser de nouveaux investissements et augmenter sa surface sur le site dans un délai de 2 ans.

Pour le compte d'exploitation, plusieurs scénarii ont été envisagés. Le plus prudent tient compte du maintien de la situation actuelle (location uniquement du locataire actuel, sans extension). Le scénario moyen intègre l'extension du locataire actuel. Quant au troisième scénario, qui devrait être atteint dès l'année 2020, il montre une situation d'équilibre, obtenue avec un taux d'occupation des surfaces disponibles de 59%, ce qui implique l'arrivée d'un/de nouveau(x) locataire(s).

en kCHF	2017	2018	2019	2020	2021
	Locataire seul	Locataire seul	Locataire + extension	nouveaux locataires	nouveaux locataires
<b>Revenu locatif</b>					
bureaux	81	81	121	249	273
espaces de production	437	437	656	781	870
<b>Total des revenus locatifs</b>	<b>518</b>	<b>518</b>	<b>777</b>	<b>1'030</b>	<b>1'143</b>
% des m2 loués	22%	22%	33%	59%	66%
<b>Charges</b>					
charges techniques	-150	-150	-150	-150	-150
entretien et rénovation	-170	-170	-170	-170	-170
sécurité	-100	-100	-100	-100	-100
personnel (mandats)	-200	-200	-250	-309	-300
charges fixes d'exploitation	-22	-22	-24	-24	-23
communications (tel, data, ...)	-70	-70	-70	-70	-70
promotion	-25	-25	-25	-25	-25
assurances	-40	-40	-40	-40	-40
taxes diverses	-70	-70	-70	-70	-70
<b>Total des charges</b>	<b>-847</b>	<b>-847</b>	<b>-899</b>	<b>-958</b>	<b>-948</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-329</b>	<b>-329</b>	<b>-122</b>	<b>72</b>	<b>195</b>

Dans le scénario le plus probable, le budget d'exploitation est déficitaire de 329 000 francs, puis de 122 000 francs avec une extension du locataire actuel (annoncée pour 2018, mais prise en compte dans le budget d'exploitation du site depuis 2019). Dès l'arrivée d'un/de nouveau(x) locataire(s), les coûts directs liés à l'exploitation du site seront couverts, avec seulement 59% d'utilisation des surfaces. Le Conseil d'Etat estime donc que le risque financier est supportable, en regard des opportunités ouvertes en termes de promotion économique.

Le budget d'exploitation sera mis au budget de l'Etat sous de nouvelles positions comptables, intégrées au budget de la PromFR. L'excédent de charges sera de 329 000 francs par année en 2017 et 2018, puis de 122 000 francs en 2019 dans le scénario probable. Ce solde sera réduit progressivement, en fonction du taux d'utilisation du site. Le besoin de trésorerie ne devrait donc pas durer au-delà de 3 ans (2017–2019) et le montant cumulé des excédents de charges n'excéderait pas 780 000 francs. Toutefois, au vu du degré d'incertitude lié notamment aux futures locations, le Conseil d'Etat est d'avis qu'une marge de 220 000 francs est nécessaire pour assurer la couverture des charges d'exploitation. Il estime donc que le montant cumulé de ces charges s'élève à 1 000 000 de francs.

En sa qualité de propriétaire du site, l'Etat devra également assurer la prise en charge de travaux imprévus par son budget ordinaire, comme il le fait d'ailleurs pour les autres bâtiments en sa propriété.

## 8. Crédit d'engagement demandé

Le coût total du projet se monte donc à 22 020 000 et comprend:

- > l'achat du bâtiment pour 21 000 000 de francs;
- > des coûts de transfert pour 20 000 francs (essentiellement les frais de notaire).
- > l'excédent de charges de 1 000 000 francs, qui sera prélevé sur le budget ordinaire de l'Etat.

Compte tenu du développement récent du dossier et au vu des incertitudes qui demeurent quant à l'entrée en jouissance, la date du paiement du prix d'achat et quant aux autres impacts financiers, le projet de budget 2017 de l'Etat ne contient pas de montants y-relatifs. Les moyens nécessaires feront si nécessaire l'objet de crédits supplémentaires le moment venu, dans le respect de la législation sur les finances.

## 9. Développement durable

D'un point de vue économique, le projet est avantageux car il permet de défendre des places de travail et permet de développer un cadre qui va en favoriser la création de nouvelles. Il respecte le rôle subsidiaire de l'Etat qui s'engage dans la gestion du site pour favoriser la transition économique entre une ancienne activité industrielle et de nouvelles qui pourront s'y

développer. A l'inverse, une non-intervention de l'Etat pourrait conduire soit à l'abandon du site pour plusieurs années en attendant d'un nouveau projet industriel soit à une utilisation extensive des espaces pour des fonctions logistiques à faible densité d'emploi.

De manière plus générale, l'Etat encourage par ce projet un exemple de reconversion d'un site industriel de grande valeur, permettant de générer et densifier des nouvelles places de travail dans des espaces existants plutôt qu'en y consacrant de nouveaux espaces vierges (revalorisation des friches industrielles).

Le site se trouve dans une zone industrielle en développement; des synergies intéressantes peuvent être développées notamment sur les questions de mobilité (navettes communes vers la gare, partage de voies de mobilité douce par exemple). L'extension de nouvelles activités industrielles dans ce secteur est donc particulièrement favorable en termes d'impact environnemental, particulièrement par rapport à l'alternative qui consisterait à laisser un tel site à l'abandon pendant plusieurs années.

## 10. Entrée en jouissance

En cas de décision favorable du Grand Conseil et sans exercice du droit de référendum, l'entrée en jouissance est prévue au 31 mars 2017.

## 11. Referendum financier

Le crédit d'engagement ne dépasse pas la limite prévue par l'article 45 de la Constitution (1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat) et ne devra par conséquent pas être soumis au référendum financier obligatoire. Il dépasse par contre la limite prévue à l'article 46 de la Constitution (¼% des dépenses des derniers comptes) et est par conséquent soumis au référendum financier facultatif. Enfin, compte tenu du montant de la dépense, le projet de décret devra, conformément à l'article 141 al. 2 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, être adopté à la majorité qualifiée des membres du Grand Conseil. Le présent projet n'influence pas la répartition des tâches Etat-communes. Il ne soulève aucun problème sous l'angle de la conformité au droit de l'Union Européenne.

## 12. Conclusion

Le Conseil d'Etat estime que le potentiel de développement du site Tetra Pak pour la création de nouvelles places de travail à haute valeur ajoutée est important. Le contrôle temporaire du site par l'Etat permettra d'une part de stabiliser la situation précaire du locataire existant et de préserver son potentiel de création d'emplois dans le canton. D'autre part, il permettra de pouvoir offrir à un/de nouveau(x) locataire(s)



des conditions flexibles et optimales pour y implanter de nouvelles activités industrielles. En regard de ce potentiel, les risques financiers restent supportables et le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le projet de décret annexé.

---

**Botschaft 2016-DEE-29**

12. September 2016

**des Staatsrats an den Grossen Rat  
zum Dekretsentwurf über den Erwerb der Liegenschaften Artikel 767  
und 785 der Gemeinde Romont – Tetra-Pak-Areal**

Wir unterbreiten Ihnen einen Dekretsentwurf über den Erwerb des Tetra-Pak-Areals in Romont und dessen Nutzung zum Zweck der aktiven Bodenpolitik.

**1. Einleitung**

Am 3. November 2015 kündigte die Firma Tetra Pak ihren Entscheid an, ihre Tätigkeit am Standort von Romont einzustellen und folglich 120 Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter zu entlassen, die vor allem in der Produktion, aber auch in der Produktentwicklung tätig sind. Die Arbeitsplätze in der Produktion wurden nach Ungarn ausgelagert und jene in der Entwicklung wurden in Schweden zusammengezogen. Was die berechtigte Frage angeht, ob ein derartiger Ausgang hätte vermieden oder vorhergesehen werden können, muss festgestellt werden, dass der Entscheid im vorliegenden Fall von einem internationalen Entscheidungszentrum aufgrund des wirtschaftlichen und wettbewerblichen Kontexts gefällt wurde, auf den der Staat Freiburg keinen direkten Einfluss hat.

Die Firma Tetra Pak hat ihre Tätigkeit im Laufe des Sommers 2016 schrittweise eingestellt. Der Abbau ist zurzeit im Gange und die von der Firma besetzten Räumlichkeiten werden ab dem 31. Dezember 2016 freistehen. Grundsätzlich hatte der Tetra-Pak-Konzern die Absicht, den Standort ab dem 1. Januar 2017 zum Verkauf anzubieten.

Unmittelbar nach der Schliessungsankündigung hat die Volkswirtschaftsdirektion (VWD) die Unternehmensleitung getroffen. Diese ersten Kontakte haben bestätigt, dass der Entscheid definitiv ist. Folglich haben sich die Gespräche auf die Umnutzung des Standorts und die Entwicklung neuer Aktivitäten konzentriert. Auf Vorschlag der VWD wurde eine Arbeitsgruppe aufgestellt, die sich aus Vertretern des Gemeinderats der Stadt Romont sowie der Wirtschaftsförderung (WIF) zusammensetzte und vom Oberamtmann des Glanebezirks präsidiert wurde. Diese Arbeitsgruppe pflegte regelmässige Kontakte mit der Direktion des Standorts von Tetra Pak und prüfte die künftigen Möglichkeiten des Standorts und ihre Auswirkungen auf den Kanton und die Region.

Der Standort wird nämlich auch von einem wichtigen Mieter genutzt, dessen Wachstumspläne im Kanton aufgrund der

ungewissen Zukunft des Standorts in der Schwebe sind. Im Übrigen ist darauf hinzuweisen, dass sich die Gebäude für neue Aktivitäten mit hoher Wertschöpfung eignen, sofern die Frage der Eigentümerschaft möglichst bald geklärt wird.

Angesichts dieser Umstände ist der Staatsrat der Meinung, dass der Staat Freiburg ein Interesse daran hat, einzugreifen, indem er den Standort der Firma Tetra Pak möglichst rasch erwirbt, damit sein wirtschaftliches Potenzial optimal genutzt werden kann. Dieses finanzielle Engagement ist als vorübergehend zu betrachten und rechtfertigt sich damit, dass dieses Potenzial alleine durch den Eingriff des Staats kurzfristig garantiert werden kann.

**2. Wirtschaftlicher Kontext**

Dieser Entscheid über einen Eingriff des Staats fällt in einem für industrielle Tätigkeiten schwierigen wirtschaftlichen Kontext, der von der Frankenstärke und der Ungewissheit bezüglich der Beziehungen zur europäischen Union geprägt ist. Deshalb muss der Staat, soweit dies möglich ist, eine aktive Strategie zur Umnutzung von Industriegebieten verfolgen, die ein besonderes Potenzial für die wirtschaftliche Entwicklung aufweisen.

Ein derartiges Engagement entspricht der aktiven Bodenpolitik. Der Staat greift also ein, um Objekte zu erwerben und sie für eine proaktive Wirtschaftsförderungspolitik einzusetzen. Anders als beim Erwerb eines blossen Grundstücks geht der Staat aber ein höheres Risiko ein, da er durch den Besitz eines Industriestandorts das Betriebsrisiko des Areals übernehmen muss. Im vorliegenden Fall wird dieses Risiko durch die Präsenz eines Mieters, der einen grossen Teil des Standorts nutzt, begrenzt.

Weiter ist darauf hinzuweisen, dass die Gemeinde Romont seit dem 1. Juli 2016 im Rahmen der Steuererleichterungspolitik in Verbindung mit der neuen Regionalpolitik (NRP) die Möglichkeit hat, vom Bund unterstützt zu werden. Ausserdem wird der allgemeine Zustand der Gebäude als gut bewertet, da das Unternehmen regelmässige Unterhaltsarbeiten durchgeführt hat. Der Standort verfügt folglich über ein interessantes Potenzial für neue Industrietätigkeiten.

Indem der Staat Eigentümer des Standorts wird, gibt er sich über die Wirtschaftsförderung die Möglichkeit, die Niederlassung von Unternehmen mit hoher Wertschöpfung zu unterstützen, indem er die Gebäude des Standorts auf flexible und attraktive Weise zur Verfügung stellt. Demgegenüber scheint es wenig wahrscheinlich, dass ein einziger Käufer aus dem Industriesektor den gesamten Standort in Kürze kaufen wird.

Seit der Ankündigung der Verlegung von Tetra Pak haben sich auch einige private Akteure für das Gelände interessiert. Die interessierten Käufer können grob in zwei Kategorien eingeteilt werden: Interessenten, die den Standort für die Lagerung und Logistik von Industriegütern nutzen möchten (der Zugang zum SBB-Schienennetz begünstigt diese Option), sowie Investoren, die den Standort als Spekulationsobjekt günstig kaufen möchten (Fonds für Immobilieninvestitionen). Nach mehreren Monaten hat keiner der Interessenten ein ernsthaftes Projekt vorgelegt, das eine wertschöpfende Industrietätigkeit beinhaltet. Der Tetra-Pak-Konzern könnte auch mehrere Jahre warten, um ein besseres Angebot für die Nutzung des Standorts zu finden. Doch das Unternehmen müsste in diesem Fall die Unterhaltskosten des Standorts übernehmen und mit der ungewissen Lage des bestehenden Mieters (siehe unten) umgehen. Auch die WIF hat den Standort in den vergangenen Monaten mit verschiedenen industriellen Kunden besucht, die einen Teil des Geländes nutzen könnten. Diese wären wahrscheinlich eher an einer Miete als an einem Kauf interessiert.

### 3. Strategie des Staatsrats

Wie weiter oben erwähnt, entspricht der Erwerb des Tetra-Pak-Areals der Strategie einer aktiven Bodenpolitik, die vom Staatsrat verfolgt wird, um der WIF Industrieflächen zur Verfügung zu stellen, die von interessierten Unternehmen rasch in Betrieb genommen werden können. Der Staatsrat zielt jedoch letztlich auf den Verkauf dieser Flächen ab, wenn sich Unternehmen mit hoher Wertschöpfung oder strategischen Projekten dafür interessieren. Folglich schliesst er nicht aus, dass er das gesamte Areal oder einen oder mehrere Teile davon wieder verkaufen wird, falls sich die Gelegenheit dazu bietet.

### 4. Aktuelle und künftige Mieter

Der aktuelle Mieter befindet sich seit 2014 am Standort. Diese Firma nutzt etwa ein Viertel der gesamten Fläche und plant einen Ausbau ab 2018. Sie beschäftigt bereits über 70 Personen, wächst regelmässig und verfügt über ein Potenzial von bis zu 200 Arbeitsplätzen. Seit Tetra Pak die Verlegung der Produktion und ihre Verkaufsabsichten angekündigt hat, ist diese Firma in einer sehr prekären Lage, da ihr Mietvertrag nur bis Ende 2017 läuft, sie aber angesichts der hohen Investitionen, die sie am Standort getätigt hat, nicht in

der Lage ist, rasch umzuziehen. Es wurde versucht, Gespräche für eine Verlängerung der Miete oder für den Kauf eines Teils der Räumlichkeiten zu führen, diese haben aber keine zufriedenstellende Lösung ergeben: Es scheint schwierig zu sein, zwischen den Interessen von Tetra Pak, die bei der Verwertung ihrer Liegenschaft möglichst frei sein will, und dem Stabilitätsbedürfnis des Mieters einen gemeinsamen Nenner zu finden. Vor kurzem hat die Firma die WIF kontaktiert, um sie über ihre Notlage zu informieren: Falls nicht kurzfristig eine Lösung gefunden wird, wäre die Firma gezwungen, einen Plan zur Umsiedlung ihrer Aktivitäten aufzustellen. Es besteht also ein ernsthaftes Risiko, dass diese im Wachstum begriffene Firma mit hoher Wertschöpfung den Standort aufgibt und sich an einem Ort ausserhalb des Kantons niederlässt.

Daneben steht die WIF auch in Kontakt mit Firmen, die über ein grosses Potenzial für die wirtschaftliche Entwicklung des Kantons verfügen und die sich für das Tetra-Pak-Areal interessieren. Die Aussicht auf den Kauf des Geländes durch den Staat könnte ihren definitiven Entscheid über eine Niederlassung an diesem Standort positiv beeinflussen. Denn flexible Mietverhältnisse, die Möglichkeit eines späteren Kaufs in 5 bis 10 Jahren oder die Zusicherung künftiger Erweiterungsmöglichkeiten am Standort je nach Wachstumsgeschwindigkeit des Unternehmens sind alles Punkte, die es zu berücksichtigen gilt. Diese Möglichkeiten reichen in der Regel nicht aus, um die besten Unternehmen anzuziehen, aber sie stellen ein wichtiges Element dar, das die Attraktivität unseres Kantons verbessert.

Heute scheint es auf dem Immobilienmarkt keinen privaten Akteur zu geben, der in der Lage ist, diese Rolle zu übernehmen. Ohne Eingreifen des Staats besteht das Risiko, dass unter den heutigen Marktbedingungen die Nutzung des Standorts keinen grossen Mehrwert für die Region und den Kanton bringt oder der Standort gar für lange Jahre brach liegen wird.

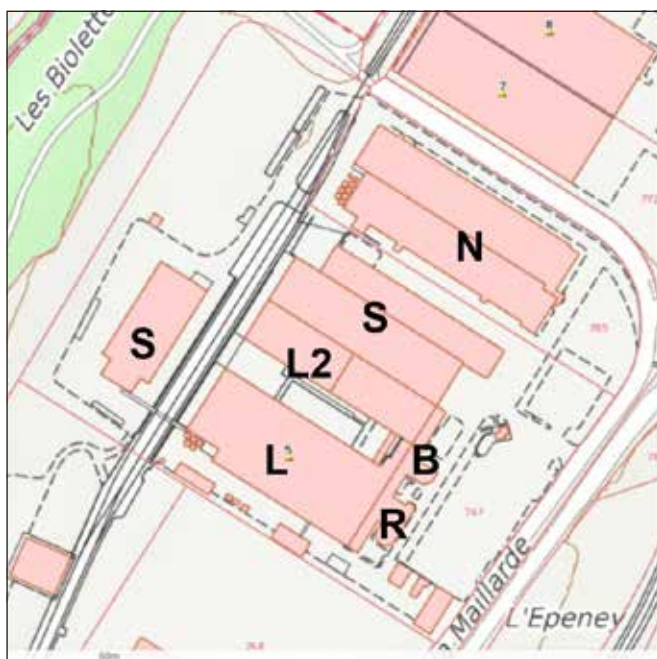
## 5. Beschreibung des Standorts und der Gebäude

Das Tetra-Pak-Areal befindet sich im Süden von Romont in der Zone «la Maillarde».

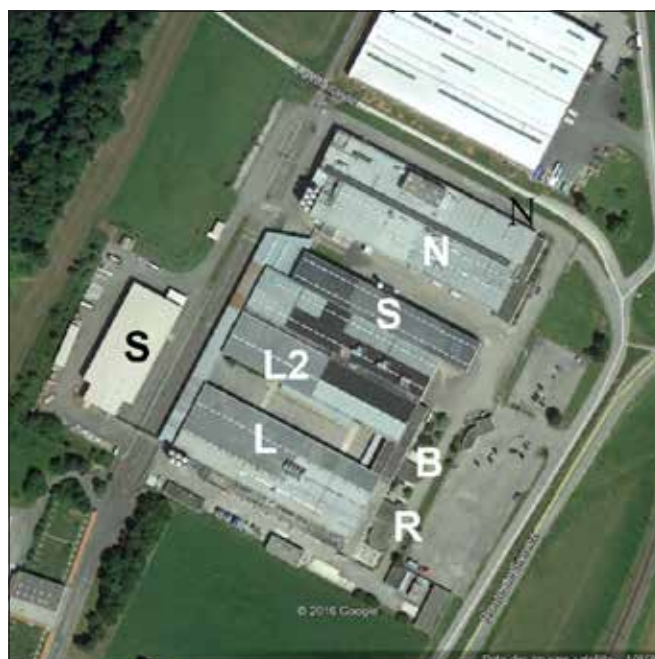


Es besteht aus zwei Parzellen GB Nr. 767 und 785 mit einer Gesamtfläche von 70 351 m<sup>2</sup>. Das Areal verfügt über einen direkten Zugang zum SBB-Schienennetz und umfasst etwa 10 Gebäude unterschiedlicher Grösse mit einer nutzbaren

Geschossfläche von insgesamt 26 000 m<sup>2</sup> sowie 8000 m<sup>2</sup> Bauland in Reserve. Die beiden Parzellen liegen in der Arbeitszone 1 und gehören zur strategischen Zone «en Raboud» im Süden von Romont, in der sich auch die Nespresso-Fabrik befindet.



Die beiden Parzellen sind nicht im Kataster der belasteten Standorte aufgeführt. Eine ergänzende Studie, die vom Tetra-Pak-Konzern im Sommer 2016 in Auftrag gegeben wurde, zeigt ausserdem dass das Areal keine besonderen Gefahren



aufweist mit Ausnahme der üblichen Risiken in Verbindung mit der Lagerung von Heizöl. Die notariell beglaubigten Verkaufsunterlagen werden dennoch erwähnen, dass jegliches Risiko einer Belastung des Standorts von der Verkäuferin getragen wird.



Die Mieterin mietet zurzeit die gesamte Halle «L» und plant eine künftige Erweiterung in der Zone «L2».

Sie mietet ferner Büros in der Zone «B». Zudem wird von einer externen Firma im Lokal «R» ein Firmenrestaurant betrieben. Die erste verfügbare Halle für eine neue Industrietätigkeit wäre grundsätzlich die Halle «N». Weitere, einfachere Lokale in den Hallen «S» können als Lager dienen oder später umgenutzt werden.

## 6. Schätzung des Liegenschaftswerts

Zwei Immobilienexperten haben unabhängig voneinander ein Inventar der Räumlichkeiten aufgestellt. Der eine wurde von Tetra Pak beauftragt und der andere gemeinsam vom Hochbauamt (HBA) und von der WIF. Abhängig von den Aktivitäten, die sich dort entwickeln könnten, und je nach der Art der Fläche werden die Mieteinnahmen des Standorts bei voller Auslastung von den Experten auf 1,3 bis 2,6 Millionen Franken geschätzt. Doch eine realistische Beurteilung anhand der aktuellen Preise, die von Tetra Pak angewendet werden, geht von Mieteinnahmen von etwa 2 Millionen Franken aus. Der von der Kantonalen Gebäudeversicherung (KGV) festgelegte Versicherungswert beträgt 51,5 Millionen Franken. Was den Marktwert betrifft, so mündeten die Gespräche mit dem Eigentümer in eine Vereinbarung über einen Betrag von 21 Millionen Franken.

## 7. Betrieb

Das Verfahren für den Erwerb und die notariellen Urkunden stehen unter der Verantwortung der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD). Für den Betrieb wird

die Volkswirtschaftsdirektion (VWD) verantwortlich sein. Sie wird die Verwaltung der Wirtschaftsförderung (WIF) übertragen, die vom HBA technische Unterstützung erhält. Um den Betrieb sicherzustellen, wird die WIF eine externe Person in Auftrag nehmen. Wenn möglich wird dies ein ehemaliger Mitarbeiter der Firma Tetra Pak sein, der den Standort und dessen Betrieb gut kennt. Diese Person wird für die gesamten Aktivitäten auf dem Areal zuständig sein. Sie kann bei Bedarf die Unterstützung eines technischen Spezialisten und eines Sekretariat in Anspruch nehmen. Die Überwachung der finanziellen Verpflichtungen übernimmt die WIF, die dem Staatsrat regelmässig Bericht erstattet.

Die Betriebskosten wurden gestützt auf die aktuellen Kosten budgetiert. Da der Standort noch aktiv ist, sind die Betriebskosten bekannt und wurden von der Direktion von Tetra Pak kommuniziert. Die Miete, die dem aktuellen Mieter in Rechnung gestellt wird, ist bekannt und das Unternehmen hat sich verpflichtet, im Fall eines Kaufs durch den Staat, den auf Ende 2017 befristeten Mietvertrag für einen Zeitraum von zehn Jahren zu erneuern. Das Unternehmen hat seine Absicht, neue Investitionen zu tätigen und seine Betriebsfläche am Standort innerhalb von 2 Jahren zu vergrössern, schriftlich bestätigt.

Was die Betriebsrechnung betrifft, wurden mehrere Szenarien ins Auge gefasst. Das vorsichtigste Szenario geht von einer unveränderten Situation aus (der aktuelle Mieter bleibt der einzige und wächst nicht). Das mittlere Szenario berücksichtigt das Wachstum des aktuellen Mieters. Das dritte Szenario, das ab dem Jahr 2020 erreicht werden sollte, weist ein ausgeglichenes Budget auf. Dieses Szenario tritt ab einem Auslastungsgrad der Mietflächen von 59% ein, was den Einzug neuer Mieter bedingt.

in kCHF	2017	2018	2019	2020	2021
	Alleinmieter	Alleinmieter	Mieter+ Erweiterung	Mit Neumietern	Mit Neumietern
<b>Mieteinnahmen</b>					
Büros	81	81	121	249	273
Produktionsräume	437	437	656	781	870
<b>Total Mieteinnahmen</b>	<b>518</b>	<b>518</b>	<b>777</b>	<b>1'030</b>	<b>1'143</b>
<i>% der verfügbaren Mietfläche</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>	<i>33%</i>	<i>59%</i>	<i>66%</i>
<b>Ausgaben</b>					
Kosten Technik	-150	-150	-150	-150	-150
Unterhalt und Renovation	-170	-170	-170	-170	-170
Sicherheit	-100	-100	-100	-100	-100
Personal (Aufträge)	-200	-200	-250	-309	-300
Feste Betriebskosten	-22	-22	-24	-24	-23
Kommunikation (Tel., Daten)	-70	-70	-70	-70	-70
Werbung	-25	-25	-25	-25	-25
Versicherungen	-40	-40	-40	-40	-40
verschiedene Gebühren	-70	-70	-70	-70	-70
<b>Total Ausgaben</b>	<b>-847</b>	<b>-847</b>	<b>-899</b>	<b>-958</b>	<b>-948</b>
<b>Betriebsergebnis</b>	<b>-329</b>	<b>-329</b>	<b>-122</b>	<b>72</b>	<b>195</b>



Beim wahrscheinlichsten Szenario weist das Betriebsbudget ein Defizit von 329 000 Franken auf. Bei einer Erweiterung des aktuellen Mieters (angekündigt für 2018 aber erst im Betriebsbudget des Areals ab 2019 berücksichtigt) reduziert sich das Defizit auf 122 000 Franken. Mit dem Einzug von neuen Mietern sind die direkten Betriebskosten des Standorts ab einem Auslastungsgrad der Mietfläche von nur 59% gedeckt. Angesichts der Chancen, die sich hinsichtlich der Wirtschaftsförderung bieten, hält der Staatsrat folglich das finanzielle Risiko für vertretbar.

Das Betriebsbudget wird in den Staatsvoranschlag unter neuen Kostenstellen aufgenommen, die in den Voranschlag der WIF aufgenommen werden. Der Aufwandüberschuss wird sich in den Jahren 2017 und 2018 auf 329 000 Franken pro Jahr belaufen. Ab 2019 wird er gemäss dem wahrscheinlichen Szenario noch 122 000 Franken betragen. Dieser Betrag wird je nach Entwicklung des Auslastungsgrads des Areals schrittweise sinken. Dieser Finanzierungsbedarf sollte folglich nicht länger als drei Jahre dauern (2017–2019) und der kumulierte Aufwandüberschuss sollte 780 000 Franken nicht übersteigen. Doch angesichts der Ungewissheit insbesondere bezüglich der künftigen Mieter, hält es der Staatsrat für angezeigt, für die Deckung der Betriebskosten eine Marge von 220 000 Franken vorzusehen. Deshalb geht er von kumulierten Betriebskosten von 1 000 000 Franken aus.

Als Eigentümer des Areals muss der Staat auch für unvorhergesehene Arbeiten aufkommen. Deren Finanzierung erfolgt über das ordentliche Budget wie für die anderen Gebäude in seinem Besitz.

## 8. Beantragter Verpflichtungskredit

Die Gesamtkosten des Projekts belaufen sich folglich auf 22 020 000 Franken und beinhalten Folgendes:

- > den Kauf der Liegenschaft für 21 000 000 Franken;
- > die Eigentumsübertragung für 20 000 Franken;
- > den Aufwandüberschuss von 1 000 000 Franken, der in das ordentliche Budget des Staats aufgenommen wird.

Angesichts der kurzfristigen Entwicklung des Dossiers und der Ungewissheit bezüglich der Inbesitznahme, des Datums der Überweisung des Kaufbetrags und der übrigen finanziellen Auswirkungen, enthält der Staatsvoranschlag 2017 keine entsprechenden Beträge. Für die benötigten Mittel werden bei Bedarf Zusatzkredite unter Beachtung der Gesetzgebung über den Finanzhaushalt des Staats beantragt.

## 9. Nachhaltige Entwicklung

In wirtschaftlicher Hinsicht ist das Projekt vorteilhaft, denn es erlaubt, Arbeitsplätze zu erhalten und einen Rahmen aufzubauen, der die Schaffung neuer Arbeitsplätze begünstigt. Es berücksichtigt die subsidiäre Rolle des Staats und bein-

haltet ein Engagement in die Verwaltung des Standorts, um den wirtschaftlichen Übergang von einer alten Industrietätigkeit zu neuen Tätigkeiten zu begünstigen, die sich dort entwickeln können. Falls der Staat nicht eingreift, besteht das Risiko, dass der Standort für mehrere Jahre in Erwartung eines neuen Industrieprojekts brach liegt oder die Flächen nur für Logistikzwecke mit wenig Arbeitsplätzen genutzt wird.

Der Staat zeigt mit diesem Projekt ein Beispiel einer Umnutzung eines Industriestandorts von grossem Wert, indem im Sinne einer Verdichtung neue Arbeitsplätze in bestehenden Standorten geschaffen werden, statt dafür unberührtes Gelände zu opfern (Nutzung von Industriebrachen).

Der Standort befindet sich in einer in Entwicklung befindlichen Industriezone. Interessante Synergien sind insbesondere im Bereich der Mobilität möglich (z.B. gemeinsame Shuttlebusse zum Bahnhof, Einrichtung von gemeinsamen Langsamverkehrswegen). Die Ansiedlung neuer Industrietätigkeiten in diesem Sektor fallen also bezüglich der Umweltwirkung besonders günstig aus und dies insbesondere gegenüber der Alternative, einen derartigen Standort während mehreren Jahren brach liegen zu lassen.

## 10. Besitzesantritt

Sofern der Grosse Rat einen positiven Entscheid fällt und das Referendum nicht ergriffen wird, ist der Besitzesantritt auf den 31. März 2017 vorgesehen.

## 11. Finanzreferendum

Der Verpflichtungskredit unterliegt nicht dem obligatorischen Finanzreferendum, da er die in Artikel 45 der Verfassung des Kantons Freiburg vorgesehene Grenze nicht erreicht (1% der Gesamtausgaben der letzten Staatsrechnung). Er unterliegt jedoch dem fakultativen Finanzreferendum, da er die in Artikel 46 der Verfassung vorgesehene Grenze übersteigt (¼% der Gesamtausgaben der letzten Staatsrechnung). Angesichts der Höhe des Betrags muss das Dekret aufgrund von Artikel 141 Abs. 2 des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 durch ein qualifiziertes Mehr (Mehrheit der Grossratsmitglieder) verabschiedet werden. Der vorliegende Entwurf hat keinen Einfluss auf die Aufgabenverteilung zwischen Kanton und Gemeinden und ist europaverträglich.

## 12. Schluss

Der Staatsrat hält das Entwicklungspotenzial des Tetrapak-Areals für die Schaffung neuer Arbeitsplätze mit hoher Wertschöpfung für gross. Indem der Staat vorübergehend die Kontrolle über den Standort übernimmt, hilft er dem bisherigen Mieter aus seiner prekären Lage und gewährleistet, dass dieser sein Stellenschaffungspotenzial im Kanton behält.

Ausserdem können neuen Mietern flexible und optimale Bedingungen für die Niederlassung neuer Industrietätigkeiten angeboten werden. Angesichts dieses Potenzials erweisen sich die finanziellen Risiken als vertretbar. Deshalb lädt der Staatsrat den Grossen Rat ein, den beiliegenden Dekretsentwurf anzunehmen.

---

## Décret

*du*

### relatif à l'acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site Tetra Pak

---

#### *Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique;  
Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;  
Vu le message 2016-DEE-29 du Conseil d'Etat du 12 septembre 2016;  
Sur la proposition de cette autorité,

#### *Décète:*

##### **Art. 1**

L'acquisition par l'Etat de Fribourg des immeubles 767 et 785 de la commune de Romont – site Tetra Pak –, dans un objectif de promotion foncière active, est approuvée.

##### **Art. 2**

Le coût total s'élève à 22 020 000 francs, dont 21 000 000 de francs pour l'acquisition, 20 000 francs pour les coûts de transfert et 1 000 000 de francs pour les excédents de charges d'exploitation initiale du site.

##### **Art. 3**

Un crédit d'engagement de 22 020 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de cette opération.

## Dekret

*vom*

### über den Erwerb der Liegenschaften Artikel 767 und 785 der Gemeinde Romont – Tetra-Pak-Areal

---

#### *Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf das Gesetz vom 3. Oktober 1996 über die Wirtschaftsförderung;  
gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;  
nach Einsicht in die Botschaft 2016-DEE-29 des Staatsrats vom 12. September 2016;  
auf Antrag dieser Behörde,

#### *beschliesst:*

##### **Art. 1**

Der Erwerb der Liegenschaften Artikel 767 und 785 der Gemeinde Romont – Tetra Pak-Areal – durch den Staat Freiburg zum Zweck der aktiven Bodenpolitik wird gutgeheissen.

##### **Art. 2**

Die Gesamtkosten betragen 22 020 000 Franken; davon entfallen 21 000 000 Franken auf den Erwerb, 20 000 Franken auf die Eigentumsübertragung, und 1 000 000 Franken sind für den Aufwandüberschuss, der durch den anfänglichen Betrieb des Areals verursacht wird, vorgesehen.

##### **Art. 3**

Für diesen Erwerb wird bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von 22 020 000 Franken eröffnet.

**Art. 4**

Les coûts d'exploitation seront portés au budget de fonctionnement de l'Etat pour un montant maximal cumulé d'excédents de charges de 1 000 000 de francs.

**Art. 5**

Le crédit de paiement nécessaire sera porté au budget de l'Etat sous la rubrique BATI – 3850/5040.001 «Achats d'immeubles», et utilisé conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

**Art. 6**

Les dépenses nécessaires à cet achat seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

**Art. 7**

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

**Art. 4**

Die Betriebskosten werden mit einem kumulierten Aufwandüberschuss von höchstens 1 000 000 Franken in das Budget für die Laufende Rechnung aufgenommen.

**Art. 5**

Der erforderliche Zahlungskredit wird im Staatsvoranschlag unter der Kostenstelle BATI – 3850/5040.001 «Liegenchaftskäufe» aufgenommen und entsprechend dem Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

**Art. 6**

Die Ausgaben für den Liegenchaftserwerb werden in der Staatsbilanz aktiviert und nach Artikel 27 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt abgeschrieben.

**Art. 7**

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Annexe

**GRAND CONSEIL**

**2016-DEE-29**

*Propositions de la Commission des finances et de gestion*

**Projet de décret relatif à l'acquisition des immeubles  
articles 767 et 785 de la commune de Romont - site Tetra  
Pak**

---

*La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes  
au Grand Conseil :*

**Entrée en matière**

Tacitement, la Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière  
sur ce projet de décret.

**Vote final**

Par 12 voix sans opposition ni abstention (1 membre excusé), la  
Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle général et financier,  
d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Le 5 octobre 2016*

Anhang

**GROSSER RAT**

**2016-DEE-29**

*Stellungnahme der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission*

**Dekretsentwurf über den Erwerb der Liegenschaften  
Artikel 767 und 785 der Gemeinde Romont - Tetra-Pak-  
Areal**

---

*Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat  
folgenden Antrag:*

**Eintreten**

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen  
Dekretsentwurf einzutreten.

**Schlussabstimmung**

Mit 12 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (1 Mitglied ist  
entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem  
allgemeinen und finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentwurf in  
der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

*Den 5. Oktober 2016*



12 septembre 2016

## **Message 2016-DFIN-49**

---

### **du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi relatif à la fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017.

En application de l'article 2 al. 1 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD; RSF 631.1), le Grand Conseil fixe chaque année le coefficient annuel des impôts cantonaux directs.

Ce projet de loi prévoit de maintenir à 100% l'ensemble des coefficients.

Nous vous invitons à fixer le coefficient annuel des impôts cantonaux directs concernés de la période fiscale 2017 à 100% des taux prévus dans la LICD.

---

12. September 2016

## **Botschaft 2016-DFIN-49**

---

### **des Staatsrats an den Grossen Rat zum Gesetzesentwurf über den Steuer- fuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2017**

Wir unterbreiten Ihnen einen Gesetzesentwurf über die Festsetzung des Steuerfusses der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2017.

In Anwendung von Artikel 2 Abs. 1 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG; SGF 631.1) setzt der Grosse Rat jedes Jahr den Steuerfuss für die direkten Kantonssteuern fest.

Dieser Gesetzesentwurf sieht vor, alle Steuerfüsse bei 100% zu belassen.

Wir beantragen Ihnen, für die Steuerperiode 2017 den Steuerfuss für die betreffenden direkten Kantonssteuern auf 100% der Steuersätze festzusetzen, wie sie im DStG vorgesehen sind.

---

## Loi

du

### fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017

---

*Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu l'article 2 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD);  
Vu le message 2016-DFIN-49 du Conseil d'Etat du 12 septembre 2016;  
Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète:*

#### Art. 1

<sup>1</sup> Le coefficient annuel des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques de la période fiscale 2017 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 37 al. 1 et 62 LICD.

<sup>2</sup> Le coefficient annuel des impôts à la source de la période fiscale 2017 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 81 à 84, 86 et 86a LICD.

<sup>3</sup> Le coefficient annuel des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal de la période fiscale 2017 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 110, 113, 114, 121, 122, 126 et 130 LICD.

#### Art. 2

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

<sup>2</sup> La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

## Gesetz

vom

### über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2017

---

*Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf Artikel 2 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG);  
nach Einsicht in die Botschaft 2016-DFIN-49 des Staatsrats vom 12. September 2016;  
auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:*

#### Art. 1

<sup>1</sup> Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Einkommen und dem Vermögen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2017 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 37 Abs. 1 und 62 DStG.

<sup>2</sup> Der Steuerfuss der Quellensteuern für die Steuerperiode 2017 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 81–84, 86 und 86a DStG.

<sup>3</sup> Der Steuerfuss der Gewinn- und Kapitalsteuern der juristischen Personen sowie der Minimalsteuer für die Steuerperiode 2017 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 110, 113, 114, 121, 122, 126 und 130 DStG.

#### Art. 2

<sup>1</sup> Der Staatsrat setzt das Inkrafttreten dieses Gesetzes fest.

<sup>2</sup> Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

## Annexe

GRAND CONSEIL

2016-DFIN-49

*Propositions de la Commission des finances et de gestion*

**Projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017**

---

*La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

### Entrée en matière

De manière tacite, la CFG propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

### Vote final

A l'unanimité des membres présents (un membre excusé), la CFG propose au Grand Conseil d'adopter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

### Catégorisation du débat

La CFG propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

---

Le 21 octobre 2016

## Anhang

GROSSER RAT

2016-DFIN-49

*Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission*

**Gesetzesentwurf über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2017**

---

*Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:*

### Eintreten

Die FGK beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

### Schlussabstimmung

Mit den Stimmen aller anwesenden Mitglieder (1 Mitglied war entschuldigt) beantragt die FGK dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

### Beratungskategorie

Die FGK beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

---

Den 21. Oktober 2016

**Message 2016-DIAF-8**

30 août 2016

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur les communes  
(nombre de signatures pour demander un referendum)**

Nous avons l'honneur de vous adresser le présent message à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (RSF 140.1; ci-après: LCo). Le message est structuré comme suit:

<b>1. La motion à l'origine du projet</b>	<b>1</b>
<b>2. Les grandes lignes du projet</b>	<b>2</b>
<b>3. La procédure de consultation</b>	<b>2</b>
<b>4. Le commentaire des articles</b>	<b>2</b>
<b>5. Les conséquences financières et en personnel</b>	<b>3</b>
<b>6. L'influence du projet sur la répartition des tâches Etat-communes</b>	<b>3</b>
<b>7. La conformité au droit supérieur et au développement durable</b>	<b>3</b>
<b>8. Le referendum et l'entrée en vigueur</b>	<b>4</b>

**1. La motion à l'origine du projet**

Par la motion 2014-GC-181, déposée et développée le 19 novembre 2014, les députés Stéphane Peiry et André Schoenenweid demandèrent au Conseil d'Etat de préparer un projet de modification de l'article 143 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP; RSF 115.1) en ce sens que la procédure de referendum au niveau communal fût calquée sur celle en vigueur au niveau cantonal.

Les motionnaires rappelaient qu'au niveau cantonal, la procédure référendaire se compose de deux étapes parallèles: la demande de referendum doit être annoncée dans les 30 jours à la Chancellerie d'Etat dès la publication de la loi ou du décret et accompagnée d'une déclaration écrite signée de 50 personnes ayant l'exercice des droits politiques en matière cantonale (art. 130 al. 1 LEDP), les référendaires disposant toutefois de 90 jours pour déposer 6000 signatures dès la publication de l'acte contesté (art. 130 al. 2 LEDP).

Les motionnaires estimaient que ce système devait être appliqué également au niveau communal, car de leur avis le délai unique de trente jours pour annoncer le referendum et récolter les signatures du dixième du corps électoral comportait une double injustice: d'une part, le délai pour récolter les signa-

tures est ramené de 90 jours au niveau cantonal à 30 jours au niveau communal et, d'autre part, le nombre de signatures requises est proportionnellement nettement plus important au niveau communal. Dès lors, ils demandaient une modification de l'article 143 LEDP en ce sens qu'un referendum communal puisse être annoncé dans les 30 jours qui suivent la publication de l'acte, et qu'un délai de 90 jours soit prévu pour récolter les signatures depuis la date de publication.

Le Conseil d'Etat a répondu à la motion le 9 juin 2015 en se référant à une étude comparative du Professeur Jacques Dubey de l'Université de Fribourg sur la démocratie locale dans les différents cantons suisses. Cette étude démontre en effet que l'exercice du referendum est quelque peu plus difficile dans les communes fribourgeoises, en comparaison aux communes d'autres cantons. Les différences ne se situent toutefois pas tant au niveau des délais applicables qu'au nombre de signatures requises pour lancer un referendum. La comparaison intercantonale permet aussi de constater que dans bon nombre de cantons, les communes peuvent choisir elles-mêmes le nombre de signatures.

Fort de cette analyse, le Conseil d'Etat a proposé le fractionnement de la motion, admettant le principe de faciliter l'exercice du referendum en donnant aux communes la possibilité

d'assouplir le seuil légal du dixième des citoyens. Le Grand Conseil a pris en considération la motion le 9 septembre 2015 conformément à la proposition du Conseil d'Etat.

## 2. Les grandes lignes du projet

Le projet vise à créer la base légale permettant aux communes dotées d'un conseil général de faciliter l'exercice du droit de referendum. Le seuil du dixième n'est dès lors plus qu'une référence par défaut. Les communes sont libres de choisir un seuil plus bas, en inscrivant ce taux dans un règlement de portée générale, soit dans le règlement du conseil général. Ce dernier n'est pas obligatoire, mais on peut constater que bon nombre de communes ayant un conseil général se sont dotées d'un règlement d'organisation pour préciser les procédures en lien avec le conseil général.

En outre, on peut se demander si les parlements intercommunaux, soit les assemblées des délégués des associations de communes et le conseil d'agglomération d'une agglomération ne doivent pas également être dotés de la même faculté. Afin de sonder les opinions à ce sujet, l'avant-projet mis en consultation ouvrait la discussion sur l'extension éventuelle aux parlements institués par la collaboration intercommunale. Les instances qui ont répondu ont accueilli favorablement cette proposition (cf. ch. 3 ci-dessous in fine).

En revanche, les autres cas de figure impliquant le dixième des citoyens pour entreprendre une démarche de type «initiative» n'ont pas été englobés dans le projet. D'une part, la motion acceptée ne le demandait pas, et, d'autre part, on constate que le délai de récolte des signatures pour une initiative populaire dans une commune est de 90 jours et non pas de 30 comme pour le referendum. Sur le plan intercommunal également, le délai valable pour l'initiative est plus long (90 jours) que celui applicable au referendum (60 jours).

## 3. La procédure de consultation

Entre le 8 mars et le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les milieux concernés ont pu s'exprimer sur les propositions de modifications légales. L'accueil a été largement favorable. Ont notamment déclaré leur soutien au projet les instances suivantes: l'Association des communes fribourgeoises (ACF), suivie par 9 autres communes, dont une commune dotée d'un conseil général, l'Association des secrétaires et caissiers du canton de Fribourg ainsi que l'Agglomération de Fribourg. Le Parti socialiste fribourgeois a également adhéré au projet.

Cependant, certaines instances n'adhéraient pas aux changements proposés. La Conférence des syndicats des chefs-lieux et des grandes communes (CSCG) s'est prononcée en faveur du statu quo, ne souhaitant ainsi pas donner aux communes la possibilité d'abaisser le seuil. Les motifs avancés étaient que le système en vigueur a fait ses preuves et que le dixième des

signatures peut être aisément atteint pour les objets interpellant la population. La CSCG craignait en outre que le fait d'abaisser le seuil présenterait le risque de permettre à une partie non représentative de citoyens de lancer un referendum et de multiplier outre mesure le recours à cet outil démocratique. L'avis de la CSCG était suivi par deux communes avec un conseil général et par une association régionale de district.

A l'opposé, une proposition émanant d'une Direction du Conseil d'Etat demandait de prévoir d'emblée un seuil plus bas dans la législation cantonale et de fixer celui-ci à 5% des citoyens, soit au vingtième, en lieu et place du dixième. Cet avis arguait du fait que la mobilité d'aujourd'hui et la proximité relative des communes ne justifiait pas la possibilité de différencier les droits politiques fondamentaux d'une commune à l'autre. L'abaissement du seuil ne devait ainsi pas être laissé à l'appréciation de chaque commune, mais intervenir par une modification légale applicable à toutes les communes. Cette solution aurait en outre l'avantage d'éviter que les communes aient besoin de modifier leurs règlements pour abaisser le seuil.

Au vu des opinions exprimées par les différentes instances, le Conseil d'Etat est d'avis que le projet mis en consultation recueille une majorité de voix favorables et doit ainsi être soumis au Grand Conseil. Comme le Conseil d'Etat avait relevé dans sa réponse à la motion, en se référant aux conclusions d'une étude scientifique comparative, le seuil fixé uniformément à 10% des citoyens place les communes fribourgeoises dans les communes où l'exercice du droit de referendum n'est pas des plus aisés. Le Conseil d'Etat estime dès lors justifié d'apporter un correctif à cette situation, sans pour autant imposer une limite uniforme aux communes. Il appartiendra ainsi à chaque commune de modifier ou non ce seuil selon ses préférences et selon les règles du processus démocratique propre aux règlements communaux. La proposition mettant en œuvre la motion acceptée par le Grand Conseil apparaît ainsi équilibrée et elle bénéficie du soutien d'une majorité des réponses à la consultation.

A noter enfin que l'extension de la règle proposée aux corporations de la collaboration intercommunale (associations de communes et agglomérations) n'a pas suscité d'opposition. Tous les intervenants sont d'accord d'appliquer à ces entités le même régime qu'aux communes dotées d'un conseil général.

## 4. Le commentaire des articles

### *Article 1 – article modificateur*

Cet article contient les modifications proposées de la LCo. Les articles LCo concernent les communes avec un conseil général ainsi que les associations de communes.



## Article 52

L'ajout d'une nouvelle phrase à l'alinéa 1 signifie que la règle du dixième des citoyens continue de s'appliquer aussi longtemps qu'une commune n'a pas fixé un seuil plus bas dans un règlement de portée générale. Ce dernier sera le plus souvent le règlement du conseil général, règlement qui existe déjà dans bon nombre de communes dotées d'un conseil général.

Il va sans dire que la modification ne peut intervenir qu'à la baisse. Si le dixième des citoyens est conforme au droit, il convient néanmoins d'admettre qu'il s'agit d'un seuil relativement élevé. Les nombreuses fusions intervenues ces dernières années ont par ailleurs eu pour effet que le nombre de signatures à récolter a augmenté en chiffres absolus. Le dixième apparaît ainsi comme un seuil maximal.

Une limite inférieure ne doit pas être imposée par le législateur cantonal, étant donné le caractère politique de ce choix. Il appartiendra à chaque commune de fixer le seuil qui lui semble convenir à ses besoins.

## Article 123d

Quand bien même le délai de récolte des signatures est de 60 jours au niveau des associations de communes (art. 123d al. 2 LCo), il convient de proposer une modification analogue à celle des communes avec un conseil général, car le lancement d'un referendum contre une décision de l'assemblée des délégués est moins aisé en raison de la présence de communes multiples.

L'ajout d'un nouvel alinéa 1<sup>bis</sup> signifie ainsi que la règle du dixième des citoyens continue de s'appliquer aussi longtemps qu'une association de communes n'a pas fixé un seuil plus bas dans ses statuts. Les statuts devant fixer le montant à partir duquel les dépenses sont soumises au referendum facultatif (et obligatoire) (art. 111 let. h<sup>bis</sup> LCo), ils pourront à l'avenir aussi prévoir un seuil inférieur à 10% des citoyens des communes membres pour le lancement du referendum.

Dans les associations de communes, le referendum peut également être demandé par un certain nombre de communes membres (par une décision de leurs conseils communaux). La loi fixe ce quota au quart des communes membres. Un referendum doit ainsi être organisé contre une décision de l'assemblée des délégués si une des conditions fixées par l'article 123d al. 1 LCo est remplie et si la demande est appuyée par les conseils communaux du quart des communes membres. Or on constate dans la pratique que cette faculté n'est pas utilisée. Il n'apparaît dès lors pas nécessaire de revoir le quota du quart fixé par le législateur. Ce referendum, dit «des autorités», ne concerne par ailleurs pas directement le domaine des droits populaires qui fait l'objet de la motion qui est à l'origine du projet.

## Article 2 – adaptation du cadre légal des agglomérations

L'agglomération faisant l'objet d'une loi spéciale, il convient d'adapter la loi sur les agglomérations (LAgg, RSF 140.2) afin de prévoir la possibilité d'assouplir le seuil du dixième aussi pour le referendum contre les décisions du conseil d'agglomération.

## Article 30

L'ajout d'un nouvel alinéa 1<sup>bis</sup> signifie que la règle du dixième des citoyens de l'agglomération continue de s'appliquer aussi longtemps que les statuts de l'agglomération n'ont pas fixé un seuil plus bas. Les considérations présentées sous l'article 123d LCo ci-dessus s'appliquent également à l'agglomération, les règles des associations de communes et de l'agglomération étant très semblables dans ce domaine.

## Article 3 – entrée en vigueur et referendum

L'article 3 contient les clauses usuelles concernant le referendum et l'entrée en vigueur.

## 5. Les conséquences financières et en personnel

Les conséquences financières et en personnel du présent projet sur l'Etat ne sont pas significatives (examen et approbation de règlements ou de statuts lorsque la faculté de baisser le pourcentage des citoyens devant signer une demande de referendum est choisie par la collectivité concernée).

S'agissant des communes (ainsi que des associations de communes et de l'agglomération), il en va de même, car le projet ne fait que d'offrir une possibilité qu'elles sont libres d'utiliser ou non.

## 6. L'influence du projet sur la répartition des tâches Etat-communes

Le projet de modification de loi proposé n'a pas d'influence négative sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, mais contribue au contraire à une plus grande autonomie communale dans la mesure où il entend faciliter l'exercice de la démocratie locale sans faire obligation aux collectivités.

## 7. La conformité au droit supérieur et au développement durable

Le projet est conforme au droit constitutionnel et fédéral en vigueur. La modification proposée n'est pas concernée par les questions d'eurocompatibilité; elle favorise le développement durable.

## **8. Le referendum et l'entrée en vigueur**

La présente modification légale est soumise au referendum législatif, mais pas au referendum financier.

---

**Botschaft 2016-DIAF-8**

30. August 2016

**des Staatsrats an den Grossen Rat  
zum Entwurf des Gesetzes zur Änderung des Gesetzes über die Gemeinden  
(Zahl der Unterschriften für ein Referendumsbegehren)**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit die Botschaft zu einem Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes vom 25. September 1980 über die Gemeinden (SGF 140.1; GG). Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

<b>1. Die Motion am Ursprung des Entwurfs</b>	<b>5</b>
<b>2. Grundzüge des Entwurfs</b>	<b>6</b>
<b>3. Vernehmlassungsverfahren</b>	<b>6</b>
<b>4. Kommentar zu den einzelnen Artikeln</b>	<b>7</b>
<b>5. Finanzielle und personelle Auswirkungen</b>	<b>7</b>
<b>6. Auswirkung des Entwurfs auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden</b>	<b>8</b>
<b>7. Übereinstimmung mit dem übergeordneten Recht und Nachhaltigkeit</b>	<b>8</b>
<b>8. Referendum und Inkrafttreten</b>	<b>8</b>

**1. Die Motion am Ursprung des Entwurfs**

Die am 19. November 2014 von den Grossräten Jacques Peiry und André Schoenenweid eingereichte und begründete Motion 2014-GC-181 verlangte eine Änderung von Artikel 143 des Gesetzes über die politischen Rechte (PRG; SGF 115.1) in dem Sinn, dass das kommunale Referendumsverfahren demjenigen auf kantonaler Ebene anzugleichen sei.

Die Verfasser der Motion erinnerten daran, dass das Referendumsbegehren auf kantonaler Ebene innert 30 Tagen seit der Veröffentlichung des Gesetzes oder Dekrets bei der Staatskanzlei angekündigt und von einer schriftlichen und von 50 in kantonalen Angelegenheiten stimmberechtigten Personen unterzeichneten Erklärung begleitet sein muss (Art. 130 Abs. 1 PRG). Hingegen verfügen die Personen, die das Referendum einreichen, über 90 Tage seit der Veröffentlichung des angefochtenen Erlasses, um 6000 Unterschriften einzureichen (Art. 130 Abs. 2 PRG).

Die Motionäre vertraten die Auffassung, dass dieses System auch auf kommunaler Ebene gelten sollte, weil die geltende Regelung nach ihrer Ansicht eine doppelte Ungerechtigkeit beinhalte: Einerseits beträgt die Frist für die Unterschriftensammlung auf kantonaler Ebene 90 Tage und auf Gemeindeebene nur 30 Tage, andererseits ist die Anzahl der erforderlichen Unterschriften proportional viel höher auf Ebene der Gemeinde. Sie verlangten daher, dass der Artikel 143 PRG in dem Sinne zu ändern sei, dass ein Gemeindereferendum innerhalb von 30 Tagen nach der Veröffentlichung des Beschlusses angekündigt werden kann, und dass eine Frist von 90 Tagen ab dem Datum der Veröffentlichung gilt für das Sammeln der Unterschriften.

Der Staatsrat hat die Motion am 9. Juni 2015 beantwortet und sich dabei auf eine vergleichende Studie von Prof. Jacques Dubey über die lokale Demokratie in den verschiedenen Schweizer Kantonen berufen. Diese Studie belegt tatsächlich, dass die Ausübung des Referendumsrechts in den Freiburger Gemeinden gegenüber den Gemeinden anderer Kantone tendenziell schwieriger ist. Die Unterschiede liegen jedoch nicht so sehr im Bereich der Fristen, sondern vielmehr in der Unterschriftenzahl, die erforderlich ist, um ein Referendum zu ergreifen. Der interkantonale Vergleich zeigt auch, dass in nicht wenigen Kantonen die Gemeinden selber festlegen können, wie hoch die nötige Zahl der Unterschriften sein muss.

Gestützt auf diese Analyse schlug der Staatsrat die Aufteilung der Motion vor, wobei er sich mit dem Grundsatz, die Ausübung des Referendumsrechts auf Gemeindeebene zu vereinfachen, einverstanden erklärte. Zu diesem Zweck soll-

derlichen Unterschriften proportional viel höher auf Ebene der Gemeinde. Sie verlangten daher, dass der Artikel 143 PRG in dem Sinne zu ändern sei, dass ein Gemeindereferendum innerhalb von 30 Tagen nach der Veröffentlichung des Beschlusses angekündigt werden kann, und dass eine Frist von 90 Tagen ab dem Datum der Veröffentlichung gilt für das Sammeln der Unterschriften.

ten die Gemeinden die Möglichkeit erhalten, die gesetzliche Hürde von einem Zehntel der Stimmbürger zu lockern. Am 9. September 2015 hat der Grosse Rat die Motion gemäss dem Antrag des Staatsrats angenommen.

## 2. Grundzüge des Entwurfs

Der Gesetzesentwurf soll die gesetzliche Grundlage schaffen, die es den Gemeinden mit einem Generalrat erlaubt, die Ausübung des Referendumsrechts zu erleichtern. Die Schwelle von einem Zehntel ist deshalb lediglich eine subsidiäre Regelung. Es steht den Gemeinden frei, eine tiefere Schwelle zu definieren, indem sie diese in einem allgemeinverbindlichen Reglement festlegen, also im Generalratsreglement. Dieses ist zwar nicht obligatorisch, aber man kann feststellen, dass viele Gemeinden mit einem Generalrat sich ein Organisationsreglement gegeben haben, um die Verfahren im Generalrat zu präzisieren.

Es stellt sich ausserdem die Frage, ob den interkommunalen Parlamenten, also den Delegiertenversammlungen der Gemeindeverbände und dem Agglomerationsrat einer Agglomeration, nicht die gleiche Möglichkeit gegeben werden sollte. Um die Meinungen in dieser Sache in Erfahrung zu bringen, eröffnete der in die Vernehmlassung gegebene Vorentwurf die Diskussion über eine allfällige Ausweitung auf die durch die interkommunale Zusammenarbeit eingeführten Parlamente. Die eingegangenen Vernehmlassungsantworten stehen diesem Vorschlag positiv gegenüber (siehe Kap. 3 unten, in fine).

Hingegen wurden die anderen Fälle, wo ein Zehntel der Stimmbürger für einen Vorstoss des Typs «Initiative» vorgesehen ist, nicht in das vorliegende Projekt integriert. Einerseits verlangt die angenommene Motion dies nicht, und andererseits beträgt die Frist für die Einreichung einer Initiative auf Gemeindeebene 90 Tage und nicht 30 wie beim Referendum. Auch auf interkommunaler Ebene ist die Frist für die Initiative länger (90 Tage) als die Referendumsfrist (60 Tage).

## 3. Vernehmlassungsverfahren

Zwischen dem 8. März und dem 1. Juli 2016 konnten sich die interessierten Kreise zu den vorgeschlagenen Gesetzesänderungen vernehmen lassen. Die Aufnahme war überwiegend positiv. Dem Entwurf zugestimmt haben insbesondere folgende Instanzen: der Freiburger Gemeindeverband, gefolgt von 9 einzelnen Gemeinden, von denen eine über einen Generalrat verfügt, die Vereinigung der Gemeindeschreiber und -kassiere des Kantons Freiburg und die Agglomeration Freiburg. Die sozialdemokratische Partei Freiburg unterstützt den Entwurf ebenfalls.

Gewisse Vernehmlasser haben die vorgeschlagenen Änderungen jedoch nicht gutgeheissen. Die Konferenz der Ammänner der Hauptorte und der grossen Gemeinden (KAHG) hat sich für den Status quo ausgesprochen, dass also die Gemeinden nicht die Möglichkeit haben sollen, die Schwelle zu senken. Zur Begründung wurde angeführt, dass das geltende System sich bewährt hat und dass bei Vorlagen, welche die Bevölkerung ansprechen, der Zehntel der Stimmbürger mühelos erreicht werden kann. Die KAHG befürchtete ausserdem, dass bei einer Verminderung der notwendigen Unterschriftenzahl Gefahr drohen würde, dass nicht repräsentative Teile der Stimmbevölkerung Referenden ergreifen würden und dass von diesem demokratischen Mittel im Übermass Gebrauch gemacht würde. Die Auffassung der KAHG wurde von zwei Gemeinden mit einem Generalrat und von einem Gemeindeverband, der die Gemeinden eines Bezirks umfasst, geteilt.

Im Gegensatz dazu hat eine Direktion des Staatsrats vorgeschlagen, direkt im kantonalen Recht eine tiefere Schwelle vorzusehen und diese auf 5% der Stimmbürger festzulegen, mithin bei einem Zwanzigstel statt einem Zehntel. Diese Meinung argumentierte mit dem Umstand, dass die heutige Mobilität und die relative Nähe der Gemeinden es nicht rechtfertige, dass zwischen einzelnen Gemeinden Unterschiede in Bezug auf die politischen Grundrechte bestünden. Die Herabsetzung der Schwelle für die notwendigen Unterschriften dürfe deshalb nicht dem Gutdünken jeder Gemeinde überlassen werden, sondern müsse durch eine für alle Gemeinden verbindliche Gesetzesänderung geschehen. Diese Lösung hätte ausserdem den Vorteil, dass die Gemeinden nicht ihr Reglement ändern müssten, um die Schwelle zu senken.

Angesichts der in der Vernehmlassung geäusserten Antworten kommt der Staatsrat zum Schluss, dass der vorgeschlagene Entwurf eine Mehrheit zustimmender Meinung erhalten hat und somit dem Grossen Rat vorzulegen ist. Wie der Staatsrat in seiner Antwort auf die Motion ausführte, indem er auf eine vergleichende wissenschaftliche Studie Bezug nahm, platziert die einheitlich auf 10% der Stimmbürger festgelegte Schwelle die Gemeinden des Kantons Freiburg bei denjenigen Gemeinden, wo die Ausübung des Referendumsrechts nicht sehr erleichtert wird. Der Staatsrat findet es deshalb gerechtfertigt, hier eine gewisse Korrektur anzubringen, ohne jedoch eine einheitliche Lösung vorzuschreiben. Es soll jeder Gemeinde überlassen bleiben, diese Schwelle gemäss ihren Wünschen und im demokratischen Verfahren der Reglementsänderung zu senken oder auf eine Senkung zu verzichten. Der Vorschlag, der die vom Grossen Rat angenommene Motion umsetzt, und dem eine Mehrheit in der Vernehmlassung zustimmte, erscheint daher ausgewogen.

Schliesslich sei erwähnt, dass die Ausweitung der vorgeschlagenen Regelung auf die Körperschaften der interkommunalen Zusammenarbeit (Gemeindeverbände und Agglomerationen) unbestritten war. Alle Vernehmlasser waren damit

einverstanden, diese Körperschaften denselben Regeln zu unterstellen wie die Gemeinden mit einem Generalrat.

#### 4. Kommentar zu den einzelnen Artikeln

##### *Artikel 1 – Änderungsartikel*

Dieser Artikel enthält die für das GG vorgeschlagenen Änderungen. Diese Artikel betreffen die Gemeinden mit einem Generalrat sowie die Gemeindeverbände.

##### *Artikel 52*

Die Beifügung eines zweiten Satzes in Absatz 1 bedeutet, dass die Regel des Zehntels der Stimmbürger so lange gilt, wie eine Gemeinde diese Schwelle nicht in einem allgemeinverbindlichen Reglement herabgesetzt hat. Bei diesem Reglement wird es sich in aller Regel um das Generalratsreglement handeln. Dieses besteht bereits in zahlreichen Gemeinden, die einen Generalrat haben.

Selbstverständlich kann die Änderung nur im Sinne einer Reduktion erfolgen. Wenn auch die Schwelle von 10% der Stimmbürger rechtskonform ist, muss doch eingestanden werden, dass diese Hürde relativ hoch ist. Die zahlreichen Gemeindegemeinschaften in den letzten Jahren haben ausserdem bewirkt, dass die absoluten Zahlen an Unterschriften, die gesammelt werden müssen, gestiegen sind. So stellt der Zehntel eine Obergrenze dar, die nicht überschritten werden darf.

Eine Untergrenze braucht vom Gesetzgeber nicht vorgeschrieben zu werden, da dies ein Entscheid politischer Natur ist. Es wird jeder Gemeinde überlassen sein, diejenige Schwelle zu wählen, die ihren Bedürfnissen am besten entspricht.

##### *Artikel 123d*

Obwohl die Frist für die Unterschriftensammlung auf Gemeindeverbandsebene 60 Tage beträgt (Art. 123d Abs. 2 GG), ist dieselbe Lockerung vorzusehen wie bei den Gemeinden mit einem Generalrat, denn gegen einen Beschluss einer Delegiertenversammlung das Referendum zu ergreifen ist wegen der Mehrzahl von Gemeinden weniger einfach.

Die Beifügung eines neuen Absatzes 1<sup>bis</sup> bedeutet, dass die Regel des Zehntels der Stimmbürger so lange gilt, wie ein Verband diese Schwelle nicht in seinen Statuten herabgesetzt hat. Die Statuten müssen bereits heute die Beträge bestimmen, ab welchen die Ausgaben dem fakultativen (und obligatorischen) Referendum unterstehen (Art. 111 Bst. h<sup>bis</sup> GG); inskünftig können sie ebenfalls eine unter 10% liegende Zahl der Stimmbürger der Mitgliedgemeinden festlegen, die für die Ergreifung des Referendums nötig ist.

Bei den Gemeindeverbänden kann das Referendum auch von einer bestimmten Zahl von Mitgliedgemeinden verlangt werden (durch Beschlüsse ihrer Gemeindeexekutiven). Das Gesetz legt diese Quote auf einen Viertel der Mitgliedgemeinden fest. Ein Referendumsabstimmung muss somit organisiert werden, wenn ein Beschluss der Delegiertenversammlung einen der in Artikel 123d Abs. 1 GG aufgezählten Gegenstände betrifft und das Referendumsbegehren von den Gemeinderäten eines Viertels der Verbandsgemeinden unterstützt wird. In der Praxis stellt man allerdings fest, dass von dieser Möglichkeit nicht Gebrauch gemacht wird. Es drängt sich daher nicht auf, die gesetzliche Quote von einem Viertel zu überprüfen. Diese Art des Referendums, auch «Behördenreferendum» genannt, betrifft im Übrigen nicht direkt die politischen Rechte, die im Zentrum der Motion standen, welche den Ursprung des vorliegenden Entwurfs bildet.

##### *Artikel 2 – Anpassung des rechtlichen Rahmens der Agglomerationen*

Da die Agglomeration Gegenstand eines Spezialgesetzes ist, muss das Gesetz über die Agglomerationen (AggG, SGF 140.2) angepasst werden, um die Reduktion der Zahl der nötigen Unterschriften auch bei Referenden gegen Beschlüsse des Agglomerationsrats zu ermöglichen.

##### *Artikel 30*

Die Beifügung eines neuen Absatzes 1<sup>bis</sup> bedeutet, dass die Regel des Zehntels der Stimmbürger der Agglomeration so lange gilt, wie diese Schwelle nicht in den Agglomerationsstatuten herabgesetzt wurde. Die unter Artikel 123d GG hievordargelegten Erwägungen gelten auch für die Agglomeration, da die auf die Gemeindeverbände und die Agglomeration anwendbaren Regeln in diesem Bereich sehr ähnlich sind.

##### *Artikel 3 – Inkrafttreten und Referendum*

Artikel 3 enthält die üblichen Klauseln zum Referendum und dem Inkrafttreten.

#### 5. Finanzielle und personelle Auswirkungen

Die finanziellen und personellen Auswirkungen dieses Entwurfs sind für den Staat nicht bedeutend (Prüfung und Genehmigung der Reglemente oder der Statuten, wenn die jeweilige Körperschaft von der Möglichkeit, die Zahl der für ein Referendum notwendigen Unterschriften zu reduzieren, Gebrauch macht).

Was die Gemeinden betrifft, so sei darauf hingewiesen, dass der Gesetzesentwurf lediglich eine Wahlmöglichkeit vorsieht, die den Gemeinden, Gemeindeverbänden und der Agglomeration die Freiheit lässt, sie wahrzunehmen oder darauf zu verzichten.



## **6. Auswirkung des Entwurfs auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden**

Der vorgeschlagene Gesetzesänderungsentwurf hat keinen negativen Einfluss auf die Aufgabenteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden, sondern trägt im Gegenteil zu einer grösseren Gemeindeautonomie bei, da er die Ausübung der lokalen Demokratie erleichtern will ohne die Körperschaften zu einer Änderung zu verpflichten.

## **7. Übereinstimmung mit dem übergeordneten Recht und Nachhaltigkeit**

Der Entwurf ist vereinbar mit dem geltenden Verfassungs- und Bundesrecht. Die vorgeschlagene Änderung ist nicht betroffen von Fragen der Übereinstimmung mit dem Europarecht und sie fördert die nachhaltige Entwicklung.

## **8. Referendum und Inkrafttreten**

Diese Gesetzesänderung untersteht dem Gesetzesreferendum. Sie untersteht nicht dem Finanzreferendum.

---

## Loi

du

### **modifiant la loi sur les communes**

(nombre de signatures pour demander un referendum)

---

#### *Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu le message 2016-DIAF-8 du Conseil d'Etat du 30 août 2016;  
Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète:*

#### **Art. 1**

La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (RSF 140.1) est modifiée comme il suit:

##### ***Art. 52 al. 1, 2<sup>e</sup> phr. (nouvelle)***

<sup>1</sup> (...). Le seuil du dixième peut être abaissé par un règlement de portée générale.

##### ***Art. 123d al. 1<sup>bis</sup> (nouveau)***

<sup>1bis</sup> Les statuts peuvent abaisser le seuil du dixième prévu à l'alinéa 1 du présent article.

#### **Art. 2**

La loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (RSF 140.2) est modifiée comme il suit:

##### ***Art. 30 al. 1<sup>bis</sup> (nouveau)***

<sup>1bis</sup> Les statuts peuvent abaisser le seuil du dixième prévu à l'alinéa 1 du présent article.

## Gesetz

vom

### **zur Änderung des Gesetzes über die Gemeinden**

(Zahl der Unterschriften für ein Referendumsbegehren)

---

#### *Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

nach Einsicht in die Botschaft 2016-DIAF-8 des Staatsrats vom 30. August 2016;  
auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:*

#### **Art. 1**

Das Gesetz vom 25. September 1980 über die Gemeinden (SGF 140.1) wird wie folgt geändert:

##### ***Art. 52 Abs. 1, 2. Satz (neu)***

<sup>1</sup> (...). Der Schwellenwert von einem Zehntel kann durch ein allgemeinverbindliches Reglement gesenkt werden.

##### ***Art. 123d Abs. 1<sup>bis</sup> (neu)***

<sup>1bis</sup> Der Schwellenwert von einem Zehntel nach Absatz 1 kann durch die Statuten gesenkt werden.

#### **Art. 2**

Das Gesetz vom 19. September 1995 über die Agglomerationen (SGF 140.2) wird wie folgt geändert:

##### ***Art. 30 Abs. 1<sup>bis</sup> (neu)***

<sup>1bis</sup> Der Schwellenwert von einem Zehntel nach Absatz 1 kann durch die Statuten gesenkt werden.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

<sup>2</sup> La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Der Staatsrat legt das Inkrafttreten dieses Gesetzes fest.

<sup>2</sup> Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

## Annexe

GRAND CONSEIL

2016-DIAF-8

**Projet de loi modifiant la loi sur les communes**  
(nombre de signatures pour demander un referendum):

*Propositions de la commission ordinaire CO-2016-120*

---

*Présidence* : Romain Collaud

*Membres* : Jean Bertschy, Laurent Dietrich, Gaéтан Emonet, Guy-Noël Jelk, Patrice Longchamp, Chantal Pythoud-Gaillard, Nadia Savary Moser, André Schneuwly, Roger Schuwey, Dominique Zamofing

### Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

### Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

### Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie II (débat organisé).

---

*Le 18 octobre 2016*

## Anhang

GROSSER RAT

2016-DIAF-8

**Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Gemeinden**  
(Zahl der Unterschriften für ein Referendumsbegehren):

*Antrag der ordentlichen Kommission OK-2016-120*

---

*Präsidium* : Romain Collaud

*Mitglieder* : Jean Bertschy, Laurent Dietrich, Gaéтан Emonet, Guy-Noël Jelk, Patrice Longchamp, Chantal Pythoud-Gaillard, Nadia Savary Moser, André Schneuwly, Roger Schuwey, Dominique Zamofing

### Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

### Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Gesetzesentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

### Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie II (organisierte Debatte) behandelt wird.

---

*Den 18. Oktober 2016*

**Projet du 23.08.2016**

**Entwurf vom 23.08.2016**

**Décret**

**2016-DIAF-43**

**Dekret**

**2016-DIAF-43**

*du*

*vom*

**relatif aux naturalisations**

---

**über die Einbürgerungen**

---

Ce décret sur les naturalisations est disponible, en version papier, sur demande, auprès de la Chancellerie d'Etat.

Dieses Dekret über die Einbürgerungen ist auf Verlangen auf Papier bei der Staatskanzlei erhältlich.



**Message 2016-DSJ-103**

23 août 2016

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur les établissements publics**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi modifiant la loi du 24 septembre 1991 sur les établissements publics (LEPu) (RSF 952.1). Ce message explique l'origine et la nécessité de la révision. Il en décrit la teneur générale, puis apporte un commentaire à l'endroit de chaque disposition modifiée.

**1. Origine et nécessité du projet**

La loi fédérale du 23 mars 2001 sur le commerce itinérant (RS 943.1) et son ordonnance d'exécution du 4 septembre 2002 (RS 943.11), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, soumettent à autorisation toute personne qui, à titre lucratif, prend commande de marchandises auprès des consommateurs et des consommatrices ou leur en vend, que ce soit par une activité itinérante, par la sollicitation spontanée de particuliers à domicile ou par un déballage de durée limitée en plein air, dans un local ou à partir d'un véhicule.

Cette législation énumère toutefois un certain nombre d'activités bénéficiant d'une exception au régime général de l'autorisation, dont la vente temporaire de denrées alimentaires destinées à la consommation immédiate en dehors de locaux commerciaux permanents. Elle réserve néanmoins les législations cantonales sur les établissements publics. Durant de nombreuses années, de telles pratiques ne se sont pas suffisamment développées dans notre canton pour justifier leur soumission à un cadre légal cantonal spécifique, hormis les règles déjà existantes en matière d'utilisation du domaine public ou d'horaire d'exploitation et hormis les règles communales relatives à l'organisation des foires et des marchés s'inscrivant dans un contexte particulier. L'essor récent de cuisines ambulantes installées dans des roulottes ou des camionnettes, plus connues sous l'appellation «Food-Trucks», impose désormais une révision de ce point de vue et l'introduction dans la législation sur les établissements publics de nouvelles dispositions destinées à assortir cette offre culinaire d'un certain nombre de contraintes. Cette option est au surplus de nature à garantir une égalité de traitement avec toutes les autres activités de restauration soumises à la délivrance préalable d'une patente.

**2. Nouveautés**

En droit actuel, l'activité consistant à exploiter un établissement public disposant d'un ou de plusieurs espaces de consommation est prioritairement soumise à l'obtention d'une patente (art. 2 al. 1 let. a LEPu). Lorsqu'une telle patente est accordée, la personne physique qui en est titulaire est logiquement aussi autorisée à vendre ses produits à emporter. Pour répondre à l'évolution constatée dans cette branche économique, des formes de patentes accessoires sont venues compléter peu à peu les types d'autorisation conçus à l'origine sur la base de l'offre classique proposée dans le domaine de la restauration.

Ce fut par exemple le cas de la patente G introduite en 1997 en lien avec le phénomène des fast-foods, commerces aménagés dans des locaux permanents de taille modeste, axés prioritairement sur la vente à emporter de produits prêts à une consommation immédiate mais désireux de proposer accessoirement à leur clientèle un espace intérieur pour boire et manger. Depuis cette époque, ces commerces n'ont eu de cesse de se répandre dans les centres et sur les lieux de passage. Ils sont soumis à un régime de patente spécifique relevant de la législation sur les établissements publics, dans la mesure où ils s'apparentent au monde de la restauration.

Ce fut également le cas en 2005, lorsqu'entra en vigueur la nouvelle patente T de traiteur visant un marché en pleine expansion. Là encore, il n'aurait pu être question d'imposer sans autre réflexion aux personnes concernées le respect des exigences assortissant les patentes ordinaires. Il eût été tout aussi injustifié de renoncer à toute forme de contrainte, au motif qu'un service traiteur ne peut être rattaché à un espace défini de consommation. La préparation, la livraison et le service de mets à domicile ou dans d'autres locaux désignés par la commande ont ainsi été soumis à des conditions adaptées, incluant des aspects de sécurité alimentaire et de formation.

Avec un objectif comparable, au vu de la prolifération d'installations mobiles à partir desquelles des commerçants et des commerçantes proposent à la population de notre canton des mets cuisinés ou à tout le moins transformés au moment de la vente, le projet propose d'adapter une fois de plus le prescrit légal à cette nouvelle offre de restauration. Comme dans les situations précédentes, il n'est pas possible d'assujettir sans autre le concept de cuisine ambulante à un type de patente

existante. Il se justifie par conséquent de concevoir une patente supplémentaire, appelée patente V, qui tient compte des particularités de cette activité commerciale, sans trahir les buts de bien-être et d'ordre publics poursuivis dès le départ par le législateur et sans porter atteinte à la cohérence du système en place.

### 3. Procédure de consultation

L'accueil réservé au projet par les institutions et les organisations consultées s'est avéré unanimement favorable. Les dispositions proposées, qualifiées de simples et de pragmatiques, ont été jugées globalement aptes à répondre au souci d'égalité de traitement avec les autres fournisseurs de denrées alimentaires.

La Conférence des préfets a toutefois exprimé le vœu qu'une meilleure coordination soit garantie entre la procédure mise en place pour la nouvelle patente V et les procédures existantes pour les manifestations temporaires (patente K) et les permis de construire. L'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments a relevé pour sa part que l'analyse des risques sous l'angle de la sécurité incendie et les éventuelles conditions à imposer aux responsables d'une installation mobile étaient tributaires de son emplacement précis. Dans ce sens, une appréciation individualisée devrait être confiée à l'autorité communale. Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a demandé à son tour que des conditions différentes puissent être imposées aux cuisines ambulantes prenant part à une manifestation temporaire. Il a proposé en outre d'étendre le champ d'application de la loi sur les établissements publics à toutes les formes de commerce remettant à la clientèle des denrées alimentaires cuisinées ou transformées sur place.

Ces remarques ont été largement prises en compte dans le projet ou font à tout le moins l'objet d'un commentaire sous le point suivant, en lien avec les dispositions concernées.

### 4. Commentaire des dispositions

#### *Art. 2 al. 1 let. a<sup>ter</sup> (nouvelle)*

La liste des activités soumises à la législation sur les établissements publics est complétée avec l'objectif d'y inclure une forme particulière de vente à emporter de mets en vue d'une consommation immédiate, soit celle impliquant leur élaboration ou leur finition en présence de la clientèle dans une installation appelée à se déplacer au gré des opportunités commerciales de son exploitant ou de son exploitante. L'activité en question s'apparente en effet à d'autres offres de restauration relevant déjà d'un régime d'autorisation et impliquant le respect d'un certain nombre de conditions visant globalement à garantir l'ordre et le bien-être publics.

#### *Art. 3 al. 1 let. e*

Jusqu'ici, toutes les situations dans lesquelles la vente de mets et de boissons était proposée exclusivement à emporter étaient exclues du champ d'application de la loi. La mise à disposition du public d'un espace de consommation, aussi modeste fût-il, ou une activité de traiteur impliquant un service de livraison ou de service dans un autre lieu de consommation étaient ainsi des critères déterminants.

Il convient de nuancer ce principe et de l'adapter au but poursuivi par le projet. A l'avenir, lorsque la vente est proposée à partir d'une installation mobile, seuls les produits alimentaires finis comme les articles de boulangeries ou les glaces présentées en bacs réfrigérés échapperont à la loi.

Les commerces fixes et permanents sans espace de consommation doivent pour leur part, comme le stipule l'article premier de la loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (RSF 940.1), être déclarés auprès de l'autorité communale et doivent se conformer à la législation spéciale relative notamment aux denrées alimentaires.

La vente de denrées alimentaires à partir d'un stand de marché continuera quant à elle et conformément à une pratique bien établie à relever de la réglementation communale régissant le déroulement des foires et marchés traditionnels.

#### *Art. 14 phr. intr. et rubrique V (nouvelle)*

La modification de cette disposition consiste à mettre à jour la liste des patentes à la suite de la création d'un nouveau type d'autorisation (patente V) destinée à régir l'activité des cuisines ambulantes.

#### *Art. 21 al. 2*

La patente G a été introduite en son temps pour couvrir l'exploitation d'un espace de consommation intérieur restreint dans un commerce d'alimentation permanent proposant principalement ses prestations à emporter. La précision contenue à l'alinéa 2 de cette disposition remonte à 2006. A cette époque, le commerce itinérant axé sur la vente de mets cuisinés était peu développé. Pour les quelques commerces spécialisés dans ce concept, il avait été jugé opportun de préciser qu'ils n'étaient pas soumis à la patente G, laquelle ne pouvait porter que sur des installations fixes. Dès lors qu'une patente spécifique concerne désormais clairement la cuisine ambulante, cette précision doit être supprimée par souci de clarté.

#### *Art. 24c (nouveau)*

Cette nouvelle disposition est le cœur du projet. Elle dessine en effet les contours de la patente V applicable à des situations

ciblées répondant aux trois caractéristiques cumulatives suivantes:

- > une offre de mets cuisinés ou transformés sur place;
- > un commerce exercé à partir d'une installation mobile;
- > une vente à emporter sans espace de consommation aménagé pour le public.

Dans ce contexte, il peut être admis que cette prestation soit accompagnée d'une offre de boissons non alcoolisées. Toute vente d'alcool est en revanche exclue, conformément à l'article 25 al. 2 de la loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (LCom), (RSF 940.1), qui n'autorise le commerce d'alcool que dans des locaux permanents.

De la même manière que la personne désignée comme responsable d'un établissement public avec restauration a la possibilité, sans avoir à requérir d'autorisation supplémentaire, de compléter ses activités par un service traiteur, il convient par ailleurs d'autoriser l'exploitant ou l'exploitante d'une cuisine ambulante à faire la livraison ou à assurer le service externe de ses produits, pour autant que son installation soit adaptée à cette prestation sous l'angle de la sécurité alimentaire.

Enfin, les conditions d'exploitation ordinaires d'une cuisine ambulante devront être adaptées dans le cas où le titulaire d'une patente V aurait l'opportunité d'exercer son activité dans le cadre d'une manifestation temporaire couverte par une patente K. Cette adaptation concernera notamment les horaires, la gestion des déchets et la possibilité pour le public de consommer sur place.

#### *Art. 25 al. 2 et 3*

Les modifications de cette disposition tiennent compte du fait qu'une patente n'est plus exclusivement liée à des locaux déterminés ou à un lieu précis. Elle est susceptible en effet de couvrir une exploitation itinérante. Lorsque la personne responsable doit, pour les besoins de son activité, adjoindre au véhicule ou à la remorque des installations fixes destinées au stockage ou à la production, ces dernières feront partie intégrante du descriptif autorisé.

Dans tous les cas de figure et comme ce fut le cas jusqu'ici, aucune patente ne pourra être accordée à la personne locale qui n'aura pas obtenu au préalable le consentement écrit du propriétaire ou de la propriétaire des locaux, du véhicule ou de la remorque utilisés.

#### *Art. 30 al. 1 let. b*

Cette modification n'appelle pas de commentaire particulier. La durée de validité prévue pour la patente V correspond à celle de toutes les patentes revêtant un caractère accessoire

ou ne couvrant pas les activités ordinaires d'un hôtel, d'un café-restaurant ou d'une discothèque.

#### *Art. 31 al. 3*

Dans le souci du respect de l'égalité de traitement et par analogie avec la patente destinée aux commerces permanents de type fast food (patente G) ou avec la patente de traiteur (patente T), le projet propose de soumettre le titulaire ou la titulaire d'une patente V de cuisine ambulante à une condition professionnelle. Il ne s'agit toutefois pas de lui imposer une formation en tous points identique à celle d'un cafetier-restaurateur. Il s'agit en revanche d'évaluer les risques potentiels que l'ignorance de certaines législations pourrait engendrer, en particulier en matière de sécurité et de santé publique, et de concevoir un cours au caractère contraignant adapté à l'activité visée. Le détail de ce cours est déterminé par le règlement. Comme pour les autres autorisations, les personnes pourront, en fonction de leur acquis, prétendre à des dispenses.

#### *Intitulé de la section III*

L'adaptation de cet intitulé tient compte du fait qu'une patente peut également concerner des installations mobiles, conformément au nouveau champ d'application de la loi.

#### *Art. 36 al. 2 (nouveau)*

Comme dans le cas d'un établissement public exploité dans des locaux permanents, les installations d'une cuisine ambulante et les éventuels locaux la complétant doivent impérativement répondre à des exigences techniques destinées à garantir leur conformité. Le complément apporté à cette disposition va dans ce sens. Il rappelle également que la cuisine ambulante ne peut être installée que sur un emplacement pour lequel son exploitant ou son exploitante a préalablement reçu l'aval des propriétaires du lieu. A l'instar de la pratique mise en place récemment en Ville de Fribourg pour les food-trucks et de celle qui prévaut depuis plusieurs années pour les terrasses d'établissement public, lesdits propriétaires sont en droit d'imposer des contraintes liées à l'usage de leur territoire.

Sous l'angle de la sécurité incendie, la législation spéciale sur la police du feu et la prévention n'attribue aucune compétence particulière à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments lui permettant de préavisier les demandes de patente V destinées à une cuisine ambulante qui, par essence, est appelée à stationner successivement sur des emplacements à l'environnement varié (matières inflammables ou dangereuses à proximité, ouvertures souterraines, sources d'énergie multiples, etc...). Une telle compétence revient en revanche à la commune qui devra examiner chaque demande d'installation en tenant compte des particularités locales,

que ce soit sur fond public ou privé, et délivrer une autorisation de conformité.

#### **Art. 42 al. 2 let. a**

Conformément à l'article 41 al. 1, toute patente est soumise à une taxe d'exploitation. La patente V n'échappe pas à ce principe. Il se justifie dès lors de l'insérer dans le barème applicable à une grande partie des patentes existantes, tout en rappelant que le chiffre d'affaires réalisé par l'activité constitue l'élément essentiel dans le calcul du montant perçu.

#### **Art. 46 al. 9 (nouveau)**

Cette disposition fixe les horaires d'exploitation de base des établissements publics. Ces horaires peuvent varier en fonction du type de patente délivré. Il est en outre des patentes pour lesquelles la loi renonce à imposer un horaire au vu du caractère particulier de l'activité. Il en va ainsi de la patente de traiteur, dans la mesure où elle concerne des prestations proposées directement chez le client ou la cliente ou dans un espace privé désigné par ses soins. Il en va de même des espaces accessoires de consommation exploités dans un commerce d'alimentation, dans la mesure où l'activité de vente à emporter du magasin est déterminante et où cette dernière relève de la législation sur l'exercice du commerce et des réglementations communales complémentaires en matière d'heures d'ouverture des commerces. Un raisonnement semblable doit être tenu pour la vente itinérante de mets à partir d'un véhicule nouvellement soumise à la patente V. Nombre de ces installations font usage du domaine public et leurs exploitants ou leurs exploitantes y pratiquent une forme de vente à emporter. Il est ainsi logique que les autorités communales soient, à l'instar du régime applicable aux autres commerces, chargées de déterminer l'horaire d'ouverture dans le respect des règles qui régissent le commerce de détail. Pour tenir compte toutefois de l'activité somme toute ciblée des cuisines ambulantes aux heures traditionnelles des repas de midi et du soir, il convient d'attribuer aux communes la compétence exceptionnelle d'autoriser ces dernières à étendre, le cas échéant, leurs activités jusqu'à 22 heures. Cet horaire serait ainsi susceptible de répondre aux attentes de la clientèle, en particulier durant la belle saison.

### **5. Conséquences financières et en personnel**

Le projet n'a pas d'incidence financière majeure. Tout au plus, la délivrance d'un certain nombre de patentes V engendrerait-elle une légère augmentation du produit annuel des taxes prélevées auprès de l'ensemble des titulaires de patente.

Le projet n'a aucune conséquence sur le personnel. Les tâches résultant du traitement de ces nouveaux dossiers seront englobées dans le cahier des charges des personnes déjà

actives au sein du Service de la police du commerce et des autres organes cantonaux impliqués dans la procédure mise en place.

### **6. Répartition des tâches, développement durable, conformité au droit supérieur et référendum**

#### **6.1. Influence sur la répartition des tâches Etat-communes et sur le développement durable**

Le projet n'a pas de répercussions sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il n'a aucun effet sur le développement durable.

#### **6.2. Conformité au droit supérieur**

Le projet ne pose pas de problème de compatibilité avec la Constitution cantonale et la Constitution fédérale, ni avec le droit européen.

#### **6.3. Soumission au référendum**

Le présent projet n'est pas soumis au référendum financier. Il est soumis au référendum législatif.

---

**Botschaft 2016-DSJ-103**

23. August 2016

**des Staatsrats an den Grossen Rat  
zum Entwurf des Gesetzes zur Änderung des Gesetzes  
über die öffentlichen Gaststätten**

Hiermit unterbreiten wir Ihnen den Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes vom 24. September 1991 über die öffentlichen Gaststätten (ÖGG; SGF 952.1). In der vorliegenden Botschaft werden die Ausgangslage und die Notwendigkeit der Revision erläutert. Nach einem allgemeinen Teil zum Inhalt des Gesetzesentwurfs folgt der Kommentar zu den geänderten Bestimmungen.

**1. Ausgangslage und Notwendigkeit  
des Entwurfs**

Das Bundesgesetz vom 23. März 2001 über das Gewerbe der Reisenden (SR 943.1) und seine Ausführungsverordnung vom 4. September 2002 (SR 943.11), die seit 1. Januar 2003 in Kraft sind, unterstellen jede Person der Bewilligungspflicht, die zu kommerziellen Zwecken Waren zur Bestellung oder zum Kauf anbietet, sei dies durch eine mobile Tätigkeit, durch das spontane Aufsuchen von Privatperson an ihrem Wohnort oder durch ein zeitlich begrenztes Wanderlager unter freiem Himmel, in einem Raum oder auf einem Fahrzeug.

Die Gesetzgebung listet jedoch einige Tätigkeiten auf, die von der allgemeinen Bewilligungspflicht ausgenommen sind, darunter der befristete Verkauf von Lebensmitteln, die für den sofortigen Verzehr ausserhalb ständiger Verkaufsräumlichkeiten bestimmt sind. Allerdings bleiben die kantonalen Bestimmungen über die öffentlichen Gaststätten vorbehalten. Viele Jahre lang waren in unserem Kanton solche Geschäftspraktiken nicht ausreichend entwickelt, als dass es gerechtfertigt gewesen wäre, sie kantonal einem besonderen gesetzlichen Rahmen zu unterstellen, der über die bereits bestehenden Regelungen zur Nutzung öffentlicher Sachen oder zu den Betriebszeiten und über die kommunalen Regelungen zur Veranstaltung von Messen und Märkten für einen besonderen Anlass hinausging. Der jüngste Boom bei den fahrenden Küchen in Wohn- oder Lieferwagen, besser bekannt unter der Bezeichnung «Food-Trucks», erfordert nun allerdings einen Perspektivenwechsel und die Einführung neuer Bestimmungen in der Gesetzgebung über die öffentlichen Gaststätten, mit der dieses neue kulinarische Angebot bestimmten Bedingungen unterstellt wird. Mit diesem Vorgehen wird zudem sichergestellt, dass die «Food-Trucks» gleich behandelt werden wie die übrigen Gastronomietätigkeiten, für die vorgängig ein Patent eingeholt werden muss.

**2. Neuerungen**

Nach aktuellem Recht muss für den Betrieb einer öffentlichen Gaststätte mit einem oder mehreren Konsumationsräumen vorgängig ein Patent erworben werden (Art. 2 Abs. 1 Bst. a ÖGG). Wird das Patent erteilt, so ist die natürliche Person, die es innehat, logischerweise auch berechtigt, Produkte zum Mitnehmen zu verkaufen. Als Antwort auf die festgestellte Entwicklung in dieser Branche ergänzten nach und nach verschiedene zusätzliche Patente die Bewilligungstypen, die ausgehend von den klassischen Konsumationsangeboten in der Gastronomie ursprünglich konzipiert worden waren.

Dies war beispielsweise beim Patent G der Fall, das 1997 aufgrund des Phänomens der Fast-Food-Restaurants eingeführt wurde. Dabei handelt es sich um Betriebe in dauerhaften Räumlichkeiten von bescheidener Grösse, die primär auf den Verkauf von verzehrfertigen Produkten zum Mitnehmen ausgerichtet sind, die ihrer Kundschaft aber zusätzlich einen Innenraum zum Essen und Trinken anbieten möchten. Seither hat die Verbreitung dieser Betriebe in den Zentren und an Durchgangsorten immer weiter zugenommen. Sie unterstehen einer besonderen Patentpflicht der Gesetzgebung über die öffentlichen Gaststätten, da sie Gastronomiebetrieben ähneln.

Es war auch 2005 der Fall, als das neue Traiteur-Patent T in Kraft trat, das auf einen stark wachsenden Markt abzielte. Auch hier stand es ausser Frage, von den betroffenen Personen ohne weitere Überlegung die Einhaltung der Anforderungen für die gewöhnlichen Patente zu verlangen. Ebenso wenig wäre es gerechtfertigt gewesen, auf jegliche Form der Einschränkung zu verzichten, da ein Traiteur-Service keinem bestimmten Konsumationsraum angegliedert sein darf. Die Zubereitung, die Lieferung und das Servieren von Speisen und Getränken am Wohnort oder an anderen, bei der Bestellung bestimmten Orten wurden deshalb angepassten Bedingungen unterstellt, die auch Aspekte der Lebensmittelsicherheit und der Ausbildung umfassen.

Mit einem vergleichbaren Ziel schlägt der vorliegende Gesetzesentwurf nun eine weitere Anpassung der rechtlichen Vorschriften an das neue gastronomische Angebot der sich ausbreitenden mobilen Einrichtungen vor, die der Bevölkerung unseres Kantons selbst gekochte oder zumindest im Moment



des Verkaufs weiterverarbeitete Speisen anbieten. Wie bei den früheren Fällen ist es nicht möglich, das Konzept der fahrenden Küchen ohne weiteres einem der bestehenden Patenttypen zu unterstellen. Es ist deshalb gerechtfertigt, ein zusätzliches Patent mit der Bezeichnung Patent V einzuführen, das die Besonderheiten dieser Erwerbsart berücksichtigt, ohne dabei die Ziele des Gemeinwohls und der öffentlichen Ordnung ausser Acht zu lassen, die der Gesetzgeber von Anfang an verfolgte, und ohne die Kohärenz des bestehenden Systems zu untergraben.

### 3. Vernehmlassungsverfahren

Der Gesetzesentwurf wurde von den konsultierten Stellen und Organisationen einstimmig positiv aufgenommen. Sie bezeichneten die neuen Bestimmungen als einfach und pragmatisch und hielten sie mehrheitlich für eine geeignete Antwort auf die Befürchtung, dass die neuen Betriebe nicht gleich behandelt würden wie andere Lebensmittelanbieter.

Die Oberamt männerkonferenz äusserte den Wunsch, das Verfahren für das neue Patent V besser mit den bestehenden Verfahren für zeitweilige Veranstaltungen (Patent K) und Baubewilligungen zu koordinieren. Die Kantonale Gebäudeversicherung wies ihrerseits darauf hin, dass die Risikoanalyse in Sachen Brandschutz und die daraus resultierenden Auflagen für die Verantwortlichen der mobilen Einrichtungen von deren genauem Standort abhängig seien. Folglich müssten die Gemeindebehörden mit der individuellen Beurteilung betraut werden. Das Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen wünschte, dass an fahrende Küchen, die an temporären Veranstaltungen teilnehmen, andere Bedingungen gestellt werden können. Es schlug zudem vor, den Geltungsbereich des Gesetzes über die öffentlichen Gaststätten auf alle Geschäftsformen auszudehnen, die ihrer Kundschaft an Ort und Stelle zubereitete oder weiterverarbeitete Lebensmittel anbieten.

Die Anmerkungen wurden im Entwurf weitgehend berücksichtigt oder werden im folgenden Teil bei der entsprechenden Bestimmung zumindest kommentiert.

### 4. Kommentar zu den einzelnen Bestimmungen

#### *Art. 2 Abs. 1 Bst. a<sup>ter</sup> (neu)*

Die Liste der Tätigkeiten, die der Gesetzgebung über die öffentlichen Gaststätten unterstellt sind, wird ergänzt. Neu ist eine besondere Form des Verkaufs von Speisen zum Mitnehmen für den sofortigen Verzehr eingeschlossen. Bei dieser Form werden die Speisen in Anwesenheit der Kunden in einer Einrichtung zubereitet oder fertiggestellt, die je nach Geschäftschancen ihrer Betreiberin oder ihres Betreibers an einen anderen Ort gefahren werden kann. Die fragliche

Tätigkeit ähnelt anderen Gastronomieangeboten, die bereits der Bewilligungspflicht und bestimmten Bedingungen unterstehen, die hauptsächlich die öffentliche Ordnung und das Gemeinwohl sicherstellen sollen.

#### *Art. 3 Abs. 1 Bst. e*

Bisher waren alle Tätigkeiten, bei denen Speisen und Getränke ausschliesslich zum Mitnehmen angeboten wurden, vom Geltungsbereich des Gesetzes ausgeschlossen. Entscheidendes Kriterium war, dass der Betreiber der Kundschaft einen Konsumationsraum – und sei er noch so bescheiden – zur Verfügung stellt oder als Traiteur die Lieferung oder das Servieren an einem anderen Konsumationsort anbietet.

Nun ist eine Verfeinerung dieses Grundsatzes und seine Anpassung an die Ziele des Gesetzesentwurfs angebracht. Erfolgt der Verkauf von einer mobilen Einrichtung aus, so sind in Zukunft einzig fertige Lebensmittel wie Backwaren oder in Kühltruhen angebotene Eiscreme vom Gesetz ausgenommen.

Fixe und ständige Geschäfte ohne Konsumationsraum sind gemäss Artikel 1 des Gesetzes vom 25. September 1997 über die Ausübung des Handels (SGF 940.1) bei der Gemeindebehörde anzumelden und müssen der Spezialgesetzgebung, namentlich zu den Lebensmitteln, entsprechen.

Der Verkauf von Lebensmitteln an einem Marktstand untersteht entsprechend der gängigen Praxis weiterhin der kommunalen Regelung über die Veranstaltung der traditionellen Messen und Märkte.

#### *Art. 14 Einleitungssatz und Rubrik V (neu)*

Mit der Änderung dieser Bestimmung soll die Patentliste auf den neusten Stand gebracht werden, nachdem ein neuer Bewilligungstyp (Patent V) zur Regelung der Tätigkeit von fahrenden Küchen geschaffen wurde.

#### *Art. 21 Abs. 2*

Das Patent G wurde seinerzeit eingeführt, um den Betrieb eines beschränkten Innenkonsumationsraums in einem ständig geöffneten Lebensmittelgeschäft, das seine Produkte hauptsächlich zum Mitnehmen anbietet, zu regeln. Die Präzisierung von Absatz 2 dieser Bestimmung geht auf das Jahr 2006 zurück. Damals war das auf den Verkauf von gekochten Speisen ausgerichtete fahrende Gewerbe noch wenig entwickelt. Es wurde als sinnvoll erachtet klarzustellen, dass die wenigen darauf spezialisierten Geschäfte nicht dem Patent G unterstellt waren, da dieses nur für fixe Einrichtungen gedacht ist. Da nun ein besonderes Patent für fahrende Küchen existiert, ist diese Präzisierung aus Gründen der Klarheit zu streichen.

**Art. 24c (neu)**

Diese neue Bestimmung ist das Herzstück des Gesetzesentwurfs. Sie umreißt die Grundzüge des Patents V, das für bestimmte Fälle anwendbar ist, die gleichzeitig folgende Charakteristika aufweisen:

- > die angebotenen Speisen werden vor Ort gekocht oder weiterverarbeitet;
- > die Geschäftstätigkeit erfolgt von einer mobilen Einrichtung aus;
- > die Produkte werden zum Mitnehmen und ohne Konsumationsraum für die Kundschaft verkauft.

Dabei kann erlaubt werden, dass die Dienstleistung mit dem Angebot von alkoholfreien Getränken ergänzt wird. In Übereinstimmung mit Artikel 25 Abs. 2 des Gesetzes vom 25. September 1997 über die Ausübung des Handels (HAG; SGF 940.1), das den Handel mit Alkohol nur in dauerhaft angelegten Verkaufslokalen gestattet, ist jedoch jeglicher Verkauf von alkoholischen Getränken ausgeschlossen.

Ebenso wie die als verantwortlich bezeichneten Personen von öffentlichen Gaststätten mit Gastronomiebetrieb die Möglichkeit haben, ohne zusätzliche Bewilligung einen Traiteur-Dienst anzubieten, muss zudem auch den Betreibern von fahrenden Küchen erlaubt werden, ihre Produkte zu liefern oder extern zu servieren, sofern ihre Einrichtung aus Sicht der Lebensmittelsicherheit für diese Dienstleistung geeignet ist.

Schliesslich müssen die gewöhnlichen Betriebsbedingungen für fahrende Küchen angepasst werden, wenn die Inhaberin oder der Inhaber eines Patents V die Gelegenheit erhält, an einer temporären Veranstaltung teilzunehmen, die dem Patent K untersteht. Diese Anpassungen werden namentlich die Öffnungszeiten, die Abfallbewirtschaftung und die Möglichkeit des Konsums vor Ort betreffen.

**Art. 25 Abs. 2 und 3**

Die Änderungen dieser Bestimmung tragen der Tatsache Rechnung, dass ein Patent nicht mehr ausschliesslich an bestimmte Räumlichkeiten oder einen bestimmten Ort gebunden ist. Es kann nun auch einen fahrenden Betrieb abdecken. Benötigt die verantwortliche Person für ihre Tätigkeit neben dem Fahrzeug oder dem Anhänger auch fixe Einrichtungen für die Lagerung oder Produktion, so sind diese integrierender Bestandteil des bewilligten Beschriebs.

In allen Fällen können Patente wie bisher nur dann an Mieterinnen und Mieter ausgestellt werden, wenn diese vorgängig die schriftliche Zustimmung der Vermieterin oder des Vermieters der genutzten Räumlichkeiten bzw. des benutzten Fahrzeugs oder Anhängers erhalten haben.

**Art. 30 Abs. 1 Bst. b**

Diese Änderung bedarf keiner besonderen Erläuterung. Die Geltungsdauer des Patents V entspricht jener aller übrigen Patente, die einen ergänzenden Charakter haben oder nicht die üblichen Tätigkeiten eines Hotels, eines Café-Restaurants oder einer Diskothek abdecken.

**Art. 31 Abs. 3**

Im Bestreben, die Gleichbehandlung sicherzustellen, und analog zum Patent für dauerhaft betriebene Geschäfte des Typs Fast-Food-Restaurant (Patent G) oder zum Traiteur-Patent (Patent T) schlägt der Entwurf vor, die Inhaber eines Patents V für fahrende Küchen einer beruflichen Bedingung zu unterstellen. Es geht jedoch nicht darum, ihnen eine Ausbildung aufzuerlegen, die in allen Punkten dem Wirtefachkurs entspricht. Vielmehr sollen potentielle Risiken erkannt werden, welche die Unkenntnis bestimmter Gesetzgebungen insbesondere im Bereich der öffentlichen Sicherheit und Gesundheit bergen könnte, um anschliessend einen obligatorischen, der geplanten Tätigkeit angepassten Kurs zu konzipieren. Die Einzelheiten des Kurses werden im Reglement festgelegt. Wie bei den übrigen Bewilligungen können Personen mit Vorkenntnissen Dispensen beantragen.

**Überschrift des 3. Abschnitts**

Der Titel dieses Abschnitts wird angepasst, weil sich ein Patent entsprechend dem neuen Geltungsbereich des Gesetzes nun auch auf mobile Einrichtungen beziehen kann.

**Art. 36 Abs. 2 (neu)**

Wie im Fall einer dauerhaft angelegten öffentlichen Gaststätte müssen Einrichtungen mit fahrender Küche und ihre allfälligen zusätzlichen Räumlichkeiten zwingend die technischen Anforderungen für ihre Gesetzeskonformität erfüllen. Der Zusatz zu dieser Bestimmung legt dies nun fest. Er erinnert auch daran, dass die fahrende Küche nur an Orten betrieben werden darf, für die ihre Betreiberin oder ihr Betreiber zuvor die Zustimmung der Eigentümer erhalten hat. Entsprechend der Praxis, welche die Stadt Freiburg kürzlich für Food-Trucks eingeführt hat, und wie dies seit mehreren Jahren für die Terrassen von öffentlichen Gaststätten gilt, haben die Eigentümer das Recht, die Nutzung ihres Grundes einzuschränken.

Die Spezialgesetzgebung über die Feuerpolizei und die Brandverhütung erteilt der Kantonalen Gebäudeversicherung in brandschutztechnischer Hinsicht keine besondere Kompetenz, die ihr erlauben würde, Stellung zu den Gesuchen um ein Patent V für fahrende Küchen zu nehmen, die per Definition an verschiedenen Standorten mit unterschiedlicher Umgebung Halt machen (feuergefährliche oder gefährliche Materialien in der Nähe, unterirdische Zugänge,

verschiedene Energiequellen usw.). Diese Kompetenz kommt vielmehr den Gemeinden zu, die jedes Gesuch prüfen und dabei die lokalen Besonderheiten der privaten oder öffentlichen Standorte berücksichtigen und bei Konformität eine Bewilligung ausstellen werden.

#### **Art. 42 Abs. 2 Bst. a**

Gemäss Artikel 41 Abs. 1 unterliegt jedes Patent einer Betriebsabgabe. Das Patent V ist von diesem Grundsatz nicht ausgenommen. Deshalb muss es bei dem Tarif eingefügt werden, der für die Mehrzahl der Patente gilt. Es sei zudem daran erinnert, dass der mit der Tätigkeit erzielte Umsatz das wichtigste Kriterium für die Festlegung des erhobenen Betrags ist.

#### **Art. 46 Abs. 9 (neu)**

Diese Bestimmung legt die allgemeinen Öffnungszeiten für öffentliche Gaststätten fest. Diese Zeiten können je nach Patentart variieren. Bei einigen Patenten verzichtet das Gesetz aufgrund der Besonderheit der Tätigkeit darauf, Öffnungszeiten vorzuschreiben. Dies gilt für das Traiteur-Patent, da es Dienstleistungen betrifft, die direkt bei der Kundin oder beim Kunden oder in einem von dieser Person bestimmten, privaten Rahmen erbracht werden. Dies gilt auch für die zusätzlichen Konsumationsräume in Lebensmittelgeschäften, da hier die Geschäftstätigkeit des Verkaufs zum Mitnehmen bestimmend ist und diese in der Gesetzgebung über die Ausübung des Handels und in den ergänzenden Gemeindereglementen zu den Geschäftsöffnungszeiten geregelt ist. Ähnlich ist beim mobilen Verkauf von Speisen ab einem Fahrzeug zu argumentieren, der neu dem Patent V unterliegt. Viele dieser Einrichtungen nutzen den öffentlichen Raum und ihre Geschäftsführerinnen und Geschäftsführer betreiben eine Art des Verkaufs zum Mitnehmen. Es ist deshalb folgerichtig, dass die Gemeindebehörden entsprechend der für die übrigen Geschäfte geltenden Regelung dafür zuständig sind, die Öffnungszeiten nach den Regeln für den Detailhandel festzulegen. Um jedoch der Tätigkeit der fahrenden Küchen zu den traditionellen Essenszeiten am Mittag und Abend als Ganzes gezielt Rechnung zu tragen, wird den Gemeinden die Kompetenz übertragen, den Food-Trucks gegebenenfalls ausnahmsweise einen Betrieb bis 22 Uhr zu erlauben. Diese Öffnungszeiten erlauben es, den Erwartungen der Kunden vor allem in der warmen Jahreszeit zu entsprechen.

### **5. Finanzielle und personelle Auswirkungen**

Der Entwurf hat keine grösseren finanziellen Auswirkungen. Die Ausstellung einiger Patente V könnte höchstens zu einer leichten Erhöhung des Jahresertrags aus den Abgaben führen, die von den Patentinhabern erhoben werden.

Der Entwurf hat keinerlei Auswirkung auf das Personal. Die Aufgaben, die aus der Bearbeitung der neuen Dossiers entstehen, werden in die Pflichtenhefte der Personen aufgenommen, die bereits im Amt für Gewerbe- und in den anderen, am Verfahren beteiligten kantonalen Stellen tätig sind.

### **6. Aufgabenteilung, nachhaltige Entwicklung, Übereinstimmung mit übergeordnetem Recht und Referendum**

#### **6.1. Auswirkungen auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden und auf die nachhaltige Entwicklung**

Der Entwurf hat keine Auswirkungen auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden. Er hat keine Folgen für die nachhaltige Entwicklung.

#### **6.2. Übereinstimmung mit übergeordnetem Recht**

Der Entwurf steht sowohl im Einklang mit der Kantonsverfassung und der Bundesverfassung als auch mit dem Europarecht.

#### **6.3. Referendum**

Der Gesetzesentwurf unterliegt nicht dem Finanzreferendum. Er unterliegt jedoch dem Gesetzesreferendum.

---

## Loi

du

### modifiant la loi sur les établissements publics

---

*Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu le message 2016-DSJ-103 du Conseil d'Etat du 23 août 2016;

Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète:*

#### Art. 1

La loi du 24 septembre 1991 sur les établissements publics (RSF 952.1) est modifiée comme il suit:

##### *Art. 2 al. 1 let. a<sup>ter</sup> (nouvelle)*

[<sup>1</sup> Les activités suivantes sont soumises à la présente loi:]

a<sup>ter</sup>) la vente à emporter au public, à partir d'une installation mobile, de denrées alimentaires cuisinées ou transformées sur place;

##### *Art. 3 al. 1 let. e*

[<sup>1</sup> Ne sont pas soumis à la présente loi:]

e) la vente de mets et de boissons exclusivement à emporter, sous réserve des prestations de cuisine ambulante.

##### *Art. 14 phr. intr. et patente V (nouvelle)*

Toute personne exerçant une activité énumérée à l'article 2 al. 1 let. a, a<sup>bis</sup>, a<sup>ter</sup>, b ou c doit être au bénéfice de l'une des patentes suivantes:

...

## Gesetz

vom

### zur Änderung des Gesetzes über die öffentlichen Gaststätten

---

*Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf die Botschaft 2016-DSJ-103 des Staatsrats vom 23. August 2016;

auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:*

#### Art. 1

Das Gesetz vom 24. September 1991 über die öffentlichen Gaststätten (SGF 952.1) wird wie folgt geändert:

##### *Art. 2 Abs. 1 Bst. a<sup>ter</sup> (neu)*

[<sup>1</sup> Diesem Gesetz sind folgende Tätigkeiten unterstellt:]

a<sup>ter</sup>) der Verkauf von Lebensmitteln zum Mitnehmen, die an Ort und Stelle zubereitet oder weiterverarbeitet werden, ab einer mobilen Einrichtung;

##### *Art. 3 Abs. 1 Bst. e*

[<sup>1</sup> Diesem Gesetz sind nicht unterstellt:]

e) der Verkauf von Speisen und Getränken ausschliesslich zum Mitnehmen; vorbehalten bleiben die Dienstleistungen von fahrenden Küchen.

##### *Art. 14 Einleitungssatz und Patent V (neu)*

Jede Person, die eine in Artikel 2 Abs. 1 Bst. a, a<sup>bis</sup>, a<sup>ter</sup>, b oder c aufgezählte Tätigkeit ausübt, muss im Besitz eines der folgenden Patente sein:

...

V Patente de cuisine ambulante.

**Art. 21 al. 2**

*Abrogé*

**Art. 24c (nouveau) Patente V**

<sup>1</sup> La patente V donne le droit de vendre à emporter des mets cuisinés ou transformés dans un véhicule ou une remorque dont l'équipement est adapté à la restauration.

<sup>2</sup> Elle donne également le droit de vendre des boissons sans alcool.

<sup>3</sup> Elle englobe, le cas échéant, les prestations de traiteur fournies à partir de la même installation, à la condition que cette activité complémentaire soit conforme au droit alimentaire.

<sup>4</sup> Les conditions dont est assortie la patente V font l'objet d'une adaptation par le préfet dans le cas où son titulaire entend exploiter l'installation mobile dans le cadre d'une manifestation temporaire soumise à la patente K.

**Art. 25 al. 2 et 3**

<sup>2</sup> Elle [*la patente*] est délivrée pour une période limitée et pour une activité clairement définie. Elle est liée à un lieu et à des locaux précis ou à une installation mobile déterminée, complétée d'éventuels locaux de stockage ou de fabrication. Elle peut en outre être assortie de charges et de conditions.

<sup>3</sup> Si l'exploitant n'est pas lui-même propriétaire de l'immeuble abritant les locaux destinés à l'établissement ou de l'installation de cuisine mobile et de ses éventuelles annexes, il doit disposer du consentement du propriétaire.

**Art. 30 al. 1 let. b**

[<sup>1</sup> La durée des patentes est de:]

b) un à trois ans pour les patentes B+, G, H, T, U et V;

**Art. 31 al. 3**

<sup>3</sup> Les personnes qui désirent obtenir une patente G, T, U ou V doivent ... (*suite inchangée*).

V Patent für eine fahrende Küche.

**Art. 21 Abs. 2**

*Aufgehoben*

**Art. 24c (neu) Patent V**

<sup>1</sup> Das Patent V berechtigt den Inhaber, Speisen zum Mitnehmen, die in einem Fahrzeug oder Anhänger mit geeigneter Einrichtung für gastronomische Zwecke zubereitet oder weiterverarbeitet werden, zu verkaufen.

<sup>2</sup> Es berechtigt ausserdem zum Verkauf von alkoholfreien Getränken.

<sup>3</sup> Gegebenenfalls umfasst es auch Traiteur-Dienstleistungen, die ab der gleichen Einrichtung erbracht werden, sofern diese Nebentätigkeit den Bestimmungen des Lebensmittelrechts entspricht.

<sup>4</sup> Der Oberamtmann passt die Auflagen für das Patent V an, wenn dessen Inhaber die mobile Einrichtung an einer temporären Veranstaltung betreiben will, die dem Patent K unterstellt ist.

**Art. 25 Abs. 2 und 3**

<sup>2</sup> Es [*das Patent*] wird für eine beschränkte Dauer und für eine bestimmte Tätigkeit ausgestellt. Es ist an einen bestimmten Ort und bestimmte Räumlichkeiten oder an eine bestimmte mobile Einrichtung gebunden, die allenfalls durch Lager- und Produktions-räumlichkeiten ergänzt wird. Es kann zudem mit Auflagen und Bedingungen verbunden werden.

<sup>3</sup> Ist der Betreiber nicht selber Eigentümer der Liegenschaft, in der sich die Räumlichkeiten für die Gaststätte befinden, oder der mobilen Küche und allfälliger zusätzlicher Räumlichkeiten, so muss er über die Zustimmung des Eigentümers verfügen.

**Art. 30 Abs. 1 Bst. b**

[<sup>1</sup> Die Patente haben folgende Gültigkeitsdauer:]

b) die Patente B+, G, H, T, U und V: 1–3 Jahre;

**Art. 31 Abs. 3**

<sup>3</sup> Wer ein Patent G, T, U oder V erlangen will, muss ... (*Rest unverändert*).



**Intitulé de la Section III**

Locaux et installations mobiles

**Art. 36 al. 2**

<sup>2</sup> Il en va de même des véhicules ou des remorques abritant une cuisine ambulante et de ses éventuels locaux annexes. L'usage de chaque emplacement est également soumis au consentement préalable du propriétaire énonçant les conditions de mise à disposition de son domaine public ou privé. La mise en exploitation d'une installation mobile sur un emplacement précis fait en outre l'objet d'une autorisation de police délivrée par l'autorité communale.

**Art. 42 al. 2 let. a**

*Ajouter la mention de la patente V après celle de la patente U.*

**Art. 46 al. 9 (nouveau)**

<sup>9</sup> Les cuisines ambulantes soumises à la patente V peuvent être exploitées conformément à la législation sur les heures d'ouverture des commerces. Toutefois, les communes peuvent autoriser leur ouverture jusqu'à 22 heures.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

<sup>2</sup> La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

**Überschrift des 3. Abschnitts**

Räumlichkeiten und mobile Einrichtungen

**Art. 36 Abs. 2**

<sup>2</sup> Dies gilt auch für Fahrzeuge oder Anhänger mit fahrenden Küchen und ihre allfälligen zusätzlichen Räumlichkeiten. Bevor ein Standort genutzt wird, muss zudem die Zustimmung des Eigentümers, in der die Bedingungen für die Zurverfügungstellung seines öffentlichen oder privaten Grundes festgehalten sind, eingeholt werden. Der Betrieb einer mobilen Einrichtung an einem bestimmten Standort erfordert ausserdem eine polizeiliche Bewilligung, die von den Gemeindebehörden ausgestellt wird.

**Art. 42 Abs. 2 Bst. a**

*Nach dem Patent U das Patent V einfügen.*

**Art. 46 Abs. 9 (neu)**

<sup>9</sup> Fahrende Küchen mit einem Patent V dürfen nach der Gesetzgebung über die Öffnungszeiten der Geschäfte betrieben werden. Die Gemeinden können jedoch den Betrieb bis 22 Uhr bewilligen.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Der Staatsrat legt das Inkrafttreten dieses Gesetzes fest.

<sup>2</sup> Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

GRAND CONSEIL

2016-DSJ-103

Projet de loi :  
Modification de la loi sur les établissements publics

*Propositions de la commission ordinaire CO-2016-117*

---

*Présidence* : Eric Collomb

*Membres* : Solange Berset, Antoinette de Weck, Nadine Gobet , Linus Hayoz, Madeleine Hayoz, Paul Herren-Schick, Nicole Lehner-Gigon, Roland Mesot, Christa Mutter, Nicolas Repond

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

---

*Le 10 octobre 2016*

GROSSER RAT

2016-DSJ-103

Gesetzesentwurf:  
Änderung des Gesetzes über die öffentlichen Gaststätten

*Antrag der ordentlichen Kommission OK-2016-117*

---

*Präsidium* : Eric Collomb

*Mitglieder* : Solange Berset, Antoinette de Weck, Nadine Gobet , Linus Hayoz, Madeleine Hayoz, Paul Herren-Schick, Nicole Lehner-Gigon, Roland Mesot, Christa Mutter, Nicolas Repond

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Gesetzesentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

---

*Den 10. Oktober 2016*

**Message 2016-DSJ-135**

3 octobre 2016

—

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement  
en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un message présentant la demande d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir.

Le projet de décret porte sur un crédit de 7 690 000 francs, qui devra permettre la construction d'une salle de sport triple, au lieu notamment d'un terrain synthétique.

Le présent message comprend les points suivants:

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Nécessité de la salle de sport triple</b>	<b>2</b>
<b>3. Description du projet</b>	<b>2</b>
<b>4. Estimation des coûts et crédit d'engagement demandé</b>	<b>3</b>
<b>5. Estimation des recettes</b>	<b>3</b>
<b>6. Financement</b>	<b>4</b>
<b>7. Evaluation Boussole 21 et conformité au droit fédéral</b>	<b>4</b>
<b>8. Conclusion</b>	<b>4</b>

**1. Introduction**

Par son message du 24 mars 2014, le Conseil d'Etat avait soumis au Grand Conseil le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir, afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil, ainsi que des écoles et des sociétés sportives et de loisirs. L'objectif du Conseil d'Etat était d'accueillir le Centre de formation du service civil, représenté par l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI) sur ce site, ainsi que les écoles, clubs sportifs et sociétés diverses du canton et hors canton. Le 15 mai 2014, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité ce décret portant sur un montant de 27 730 000 francs. En ce qui concerne les installations sportives, le décret prévoit une enveloppe de 2 600 000 francs. Il était prévu de construire entre autres un terrain synthétique. Toutefois, pour des raisons d'aménagement du territoire, cette installation sportive n'a pas pu être réalisée. Pour maintenir l'attractivité du site et l'équilibre entre l'utilisation par le Service civil et par les entités de sport et loisirs, notamment dans le cadre de Jeunesse

et Sport (J+S), il est donc nécessaire de remplacer le terrain synthétique initialement prévu par une alternative permettant une occupation tout au long de l'année satisfaisant de nombreuses catégories d'activité sportive.

Or, le tout premier projet prévoyait la construction de la salle de sport triple, dont le coût était devisé entre 10 et 12 millions des francs. Pour des raisons financières et afin d'éviter un retard qui aurait empêché la mise à disposition du Centre de formation au début de l'année 2016, le projet de la salle triple a finalement été abandonné. Cette décision a été fortement regrettée par les député-e-s du Grand Conseil lors du débat en commission et ensuite au plenum du Grand Conseil. Entretemps, le Conseil d'Etat a fait, par le biais d'une étude de faisabilité effectuée par le Service des bâtiments et un bureau d'architecture, une réestimation des coûts de la salle de sport triple, qui se montent maintenant à 7,5 millions de francs avec une marge de +/- 15%, auxquelles s'ajoutent un montant de 190 000 francs pour le bureau d'aide au maître de l'ouvrage (finalisation du projet et préparation du cahier des charges

pour l'appel d'offres en entreprise générale, évaluation des offres rentrées et suivi du dossier dans sa première phase) et les mandats d'ingénieurs spécialisés. Il est donc nécessaire de demander un crédit pour le montant de 7,690 millions de francs.

L'emplacement ainsi que les conditions cadres du bâtiment sont fixés (cf. plans en annexe). Par contre, le projet n'est pas encore concrétisé dans les détails par des plans d'exécution. Il est prévu de désigner un bureau d'aide au maître de l'ouvrage (BAMO), chargé de développer le projet et de préparer le cahier des charges en vue du lancement d'un appel d'offres en entreprise générale dans les limites du cadre budgétaire donné par le crédit d'engagement.

Il y a lieu de rappeler que le projet initial du Campus Schwarzsee/Lac-Noir a dû être réalisé dans des délais très serrés au vu de la décision relativement tardive de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), des transformations nécessaires et de l'obligation d'accueillir les premiers civilistes en formation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 déjà. Finalement, les travaux se sont terminés dans les délais prévus et l'inauguration officielle du Campus Schwarzsee/Lac-Noir s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les premiers civilistes ont été accueillis au début de l'année, et les premiers mois d'exploitation permettent de constater que le fonctionnement du Centre de formation est très satisfaisant.

## 2. Nécessité de la salle de sport triple

L'accueil du Centre de formation du service civil n'a pas été la seule raison de procéder à des investissements au Lac-Noir. Le Conseil d'Etat a clairement exprimé la volonté d'y maintenir un équilibre entre l'utilisation par les civilistes et l'exploitation d'un campus sport et loisirs destinés notamment aux cours Jeunesse+Sport, aux associations sportives et de loisirs ainsi qu'aux écoles. Dans un contexte national marqué par un manque d'infrastructures destinées prioritairement au sport populaire, c'est précisément ce segment que le Campus Schwarzsee/Lac-Noir entend satisfaire. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Conseil d'Etat a initialement décidé de développer les infrastructures sportives. Grâce à ce développement, le Campus Schwarzsee/Lac-Noir peut devenir plus attractif pour nos jeunes, écoles, clubs sportifs régionaux et interrégionaux, camps J+S, sociétés et particuliers (cf. également le message 2013-DSJ-57).

Comme indiqué ci-dessus, le terrain synthétique ne peut pas être réalisé. Il paraît dès lors judicieux d'opérer une réorientation stratégique. Dans ce sens, il convient de viser un public cible diversifié incluant les sports d'intérieur et les groupes qui souhaitent bénéficier des activités extérieures tout en disposant d'une alternative en cas de mauvais temps. Le terrain synthétique aurait rempli partiellement ce rôle, essentiellement pour les footballeurs. Dans la perspective d'attirer

une clientèle plus diversifiée, et donc au final de renforcer le potentiel d'exploitation du campus, il paraît non seulement opportun, mais aussi nécessaire de réaliser la salle triple. Pour les cours J+S en particulier, qui représentent pour le seul canton de Fribourg un potentiel d'environ 38 000 nuitées par an, la salle triple constitue une condition sine qua non pour garantir une formation adéquate dans des conditions optimales correspondant aux standards des autres centres sportifs de Suisse. Cette réalisation est également nécessaire pour être concurrentiel par rapport à d'autres et pour être pleinement attractif sur le marché des centres de sport et de loisirs. Cette stratégie permettrait d'attirer des groupes et de parvenir aux nuitées estimées ainsi qu'aux recettes prises en compte dans le message pour la première transformation des bâtiments au Lac-Noir.

## 3. Description du projet

Sur mandat du Service des bâtiments, plusieurs offres de réalisation de salles triples ont été évaluées par le bureau d'architecture 0815 Architectes, dont les coûts ont été estimés à 7,5 mio environ en tenant compte des contraintes d'implantation sur le site. Dans un rapport, ce dernier a confirmé la faisabilité de la réalisation du bâtiment à l'endroit prévu et les coûts de construction d'une telle infrastructure. Une autre étude a démontré la faisabilité du point de vue géologique.

Comme mentionné ci-dessus (cf. introduction), le projet n'est pas encore élaboré au niveau de détail d'un plan d'exécution, car l'idée est que les constructeurs potentiels de la halle triple fassent des propositions concrètes avec leur offre dans la procédure d'adjudication des marchés publics. Toutefois, l'emplacement est déjà défini (cf. plan de situation en annexe), tout comme le budget et les conditions à respecter.

Le projet prévoit la construction de la salle triple de sports sur la parcelle n°1617 (2423) du registre foncier de la commune de Planfayon. Cette parcelle se situe à proximité immédiate du Campus, dans une zone d'intérêt général. Actuellement, elle accueille un parking d'environ 300 places qui est géré par la commune de Planfayon conformément à une convention passée avec l'Etat. Une partie des capacités actuelles de parking seront conservées. Sa gestion future fera l'objet d'une négociation avec la commune après résiliation de l'actuelle convention. Le bâtiment aura une hauteur de 9 m, ce qui représente le standard d'une salle de sport. Le bâtiment couvre une surface d'une largeur d'env. 40 m et d'une longueur de 50 m, soit une surface d'environ 2000 m<sup>2</sup>. Comme son nom l'indique, la halle triple pourra être divisée en 3 salles simples séparées par des parois mobiles. Toutes les caractéristiques d'une telle salle seront présentes, y compris vestiaires, locaux de matériel, locaux techniques. En revanche, aucune tribune n'est prévue, le Campus fonctionnant essentiellement comme centre d'entraînement. La construction respectera les critères énergétiques de labellisa-

tion définis par la législation sur l'énergie (art. 5 al. 3 de la loi sur l'énergie et les dispositions y relatives du règlement sur l'énergie). Différentes variantes au sujet du matériel ont été étudiées et apparaissent comme faisables du point de vue des coûts. L'estimation des coûts tient compte d'une construction en bois. Le choix définitif du matériel sera fait lors de la procédure d'appel d'offre.

#### 4. Estimation des coûts et crédit d'engagement demandé

Les travaux prévus sont estimés à 7 690 000 francs. Cette estimation a été confirmée par l'étude mentionnée ci-dessus, notamment par la comparaison à une offre existante d'une salle triple, dont les coûts s'élèvent à 6,4 millions de francs.

Les coûts se présentent de la manière suivante (marge de +/- 15%):

CFC <sup>1</sup>	Travail	Estimation TTC
	Terrain	
CFC 0	Honoraires	39 798
CFC 1	Travaux préparatoires	214 613
CFC 2	Bâtiment	4 778 298
CFC 3	Equipements d'exploitation	280 000
CFC 4	Aménagements extérieurs	450 000
CFC 5	Frais secondaires et comptes d'attente	1 411 000
CFC 6	Ameublement et décoration	326 290
	<b>Estimation totale TTC</b>	<b>7 500 000</b>

<sup>1</sup> Code des frais de construction (CFC)

L'estimation des coûts qui fait partie intégrante de l'étude se monte au total (TTC) à 7 500 000 francs (marge de ± 15%). Comme précisé plus haut, elle a été vérifiée par le bureau 0815 Architectes dans le cadre d'une comparaison avec les coûts d'autres projets similaires, des tarifs généraux de construction et d'autres réalisations de constructions. Elle a fait l'objet d'un examen par le Service des bâtiments, qui la juge réaliste.

Pour réaliser ce projet en entreprise générale, ce qui constitue la solution la plus rapide et efficace, il convient encore d'ajouter un montant de 150 000 francs pour le mandat du bureau d'aide au maître de l'ouvrage (BAMO), qui sera chargé de développer le projet, de préparer le cahier des charges en vue de l'appel d'offres, d'évaluer des offres rentrées et de suivre le dossier dans sa première phase, ainsi qu'un montant de 40 000 francs pour d'éventuels mandats d'ingénieurs spécialisés.

Il convient enfin de noter que le montant prévu dans le cadre du décret du 15 mai 2014 pour la réalisation d'un terrain de football synthétique, de 1 400 000 francs, n'est plus

disponible pour réaliser une partie de la halle triple, ayant été absorbé par la prise en charge de coûts supplémentaires imprévus d'un montant global de 1 420 000 francs (pose de la fibre optique, désamiantage du bâtiment B, travaux de fondation des bâtiments C et D en raison de la nature du sol) dans le cadre du chantier du campus. Un rapport final sur la réalisation du Campus Schwarzsee/Lac-Noir et l'utilisation du crédit d'engagement y relatif sera présenté au Grand Conseil.

#### 5. Estimation des recettes

Les recettes directement induites par la salle triple sont impossibles à estimer, car c'est l'addition des différentes infrastructures sportives qui fait l'attractivité du campus. Il est donc essentiel de considérer la salle triple en lien avec l'ensemble du Campus et des recettes qui pourraient être générées par la réalisation d'une infrastructure complète (cf. le rapport explicatif relatif à l'avant-projet de la loi sur l'Établissement de droit public du Campus Schwarzsee/Lac Noir et le business plan y intégré). La construction d'une telle salle triple permettra justement d'accroître cette attractivité et d'accueillir une clientèle plus diversifiée et nombreuse, en offrant un panel d'infrastructures et d'activités sportives permettant une exploitation optimale 12 mois par année. En se fondant sur les exemples d'autres centres de sport comparables en terme d'infrastructures et de modèle d'exploitation, le Service du sport estime le potentiel d'utilisation par les seuls grands utilisateurs fribourgeois (Jeunesse+Sport, écoles et clubs sportifs) à environ 50 000 nuitées par an, avec une rentrée financière d'environ 900 000 francs (18 fr./nuit).

Voici un tableau estimatif du potentiel des principales catégories d'usagers issus du seul canton de Fribourg, en cas de construction de la salle triple, selon les chiffres à disposition:



Grands utilisateurs	Descriptif	Nombre de nuitées	Rentrées financières (18 fr./nuit)
J+S – cours pour les jeunes et les enfants	325 camps par an, moyenne de 20 jeunes par camp (5 nuitées)	32 500	585 000
J+S – cours de formation pour les cadres	60 camps par an, moyenne de 20 cadres par camp (5 nuitées)	6 000	108 000
Cycles d'orientation	12 CO organisent chaque année des semaines sportives avec en moyenne 150 jeunes (4 nuitées)	7 200	129 600
Clubs sportifs	Camps d'entraînement – estimation: 50 camps à 30 personnes pour une moyenne de 3 nuitées (camps sur le week-end avec 2 nuitées et camps d'une semaine avec 4 nuitées)	4 500	81 000
<b>Potentiel total grands utilisateurs FR</b>		<b>50 200</b>	<b>903 600</b>

A ce potentiel purement fribourgeois, qui représente un taux d'occupation des capacités d'hébergement d'environ 50%, il convient d'ajouter les recettes supplémentaires générées par l'accueil de groupes, d'écoles ou de cours J+S provenant d'autres cantons, notamment limitrophes.

Enfin, la salle triple pourra être louée ponctuellement, de manière subsidiaire à des utilisateurs externes (non hébergés au campus), notamment les écoles et clubs de la région.

## 6. Financement

Pour le financement de ce projet un crédit d'engagement de 7 690 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances.

## 7. Evaluation Boussole 21 et conformité au droit fédéral

Le projet de transformation des bâtiments du Lac-Noir (cf. Message 2013-DSJ-57 du 24 mars 2014) a été évalué selon les critères du développement durable. Ce rapport reste par principe également valable pour cette modification du projet initial.

Le projet est conforme au droit fédéral et européen et n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

## 8. Conclusion

En raison du fait que le terrain synthétique ne peut pas être réalisé, une alternative garantissant l'attractivité du Campus et permettant de créer un équilibre entre l'hébergement du centre de formation du service civil et les activités de centre sport et loisirs a dû être trouvée et peut être réalisée par la construction d'une salle de sport triple. Pour la réalisation de ce projet, un crédit d'engagement de 7 690 000 francs est demandé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

En ce qui concerne l'exploitation du Campus avec la salle triple, il sera indispensable d'augmenter le nombre du per-

sonnel (concierge, gestion de la salle). Pour rendre plus rationnel et flexible la gestion du Campus, le Conseil d'Etat met en consultation un projet de loi qui prévoit la création d'un établissement autonome de droit public. Cette loi permettra une gestion autonome, un autofinancement et une coordination des activités du Service civil et des activités de sports et loisirs. Elle permettra d'être proactif dans la promotion du site.

### Annexes:

—

Plan 1–3

**Botschaft 2016-DSJ-135**

3. Oktober 2016

**des Staatsrats an den Grossen Rat  
zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für den Bau einer  
Dreifachturnhalle auf dem Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

Hiermit unterbreiten wir Ihnen die Botschaft zur Beantragung eines Verpflichtungskredits für den Bau einer Dreifachturnhalle auf dem Campus Schwarzsee/Lac-Noir.

Der Studienkredit beläuft sich gemäss Dekretsentwurf auf 7 690 000 Franken, womit der Bau einer Dreifachturnhalle anstelle eines Kunstrasenplatzes ermöglicht werden soll.

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

<b>1. Einleitung</b>	<b>5</b>
<b>2. Notwendigkeit der Dreifachturnhalle</b>	<b>6</b>
<b>3. Projektbeschreibung</b>	<b>6</b>
<b>4. Kostenschätzung und beantragter Verpflichtungskredit</b>	<b>7</b>
<b>5. Schätzung der Einnahmen</b>	<b>7</b>
<b>6. Finanzierung</b>	<b>8</b>
<b>7. Beurteilung nach Boussole 21 und Konformität mit Bundesrecht</b>	<b>8</b>
<b>8. Schlussfolgerung</b>	<b>8</b>

**1. Einleitung**

Mit seiner Botschaft vom 24. März 2014 hatte der Staatsrat dem Grossen Rat das Dekret über einen Verpflichtungskredit für den Umbau des Lagers Schwarzsee zur Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes und für Schulen sowie Sport- und Freizeitvereine unterbreitet. Ziel des Staatsrats war es, das von der Vollzugsstelle für den Zivildienst (ZIVI) vertretene Ausbildungszentrum des Zivildienstes an diesem Standort anzusiedeln und diverse kantonale und ausserkantonale Schulen sowie Sportklubs und Vereine anzuziehen. Am 15. Mai 2014 stimmte der Grosse Rat dem Dekret über einen Betrag von 27 730 000 Franken einstimmig zu. Für die Sportanlagen sieht das Dekret einen Budgetrahmen von 2 600 000 Franken vor. Geplant war unter anderem ein Kunstrasenplatz. Allerdings konnte diese Sportanlage aus raumplanerischen Gründen nicht realisiert werden. Um die Attraktivität des Standorts und das Gleichgewicht zwischen der Nutzung durch den Zivildienst und jener durch Sport- und Freizeitorganisationen, namentlich Jugend und Sport

(J+S) beizubehalten, ist es deshalb notwendig, den anfänglich geplanten Kunstrasenplatz durch eine Alternative zu ersetzen, die das ganze Jahr über genutzt werden kann und für viele Sportarten zufriedenstellend ist.

Der allererste Entwurf sah den Bau einer Dreifachturnhalle vor, deren Kosten auf 10 bis 12 Millionen Franken veranschlagt wurden. Aus finanziellen Gründen und um Verzögerungen zu vermeiden, welche die Bereitstellung des Ausbildungszentrums Anfang 2016 verhindert hätten, wurde die geplante Dreifachturnhalle schliesslich verworfen. Die Grossrätinnen und Grossräte bedauerten diesen Entscheid in der Kommissionsdebatte und anschliessend im Plenum sehr. Unterdessen hat der Staatsrat die Kosten der Dreifachturnhalle in einer Machbarkeitsstudie des Hochbauamts neu schätzen lassen. Sie betragen nunmehr 7,5 Millionen Franken mit einem Genauigkeitsgrad von ±15%. Hinzu kommt ein Betrag von 190 000 Franken für die Bauherrenunterstützung (Projektabschluss und Vorbereitung der Pflichtenhefte für die Generalunternehmer-Ausschreibung, Prüfung der einge-

gangenen Offerten und Dossierführung während der ersten Phase) und für die Beauftragung von Fachingenieuren. Folglich muss ein Kredit im Betrag von 7,690 Millionen Franken beantragt werden.

Der Standort und die Rahmenbedingungen des Gebäudes stehen fest (s. Pläne im Anhang). Allerdings sind die Einzelheiten des Projekts noch nicht in konkreten Ausführungsplänen festgelegt. Es ist vorgesehen, eine Bauherrenunterstützung (BHU) zu bezeichnen, die unter Berücksichtigung des vom Verpflichtungskredit vorgegebenen Budgetrahmens das Projekt ausarbeitet und die Pflichtenhefte für die Generalunternehmer-Ausschreibung ausarbeitet.

Es sei daran erinnert, dass das ursprüngliche Projekt des Campus Schwarzsee/Lac-Noir in einem sehr engen Zeitrahmen realisiert werden musste, weil das Bundesamt für Bauten und Logistik (BBL) seinen Entscheid relativ spät fällte, sowie aufgrund der notwendigen Umbauarbeiten und der Verpflichtung, die ersten auszubildenden Zivildienstleistenden schon ab 1. Januar 2016 zu empfangen. Die Arbeiten wurden schliesslich termingerecht abgeschlossen und die offizielle Einweihung des Campus Schwarzsee/Lac-Noir fand am 1. Juli 2016 statt. Die ersten Zivildienstleistenden wurden Anfang Jahr empfangen und nach den ersten Monaten lässt sich ohne weiteres sagen, dass der Betrieb des Ausbildungszentrums sehr zufriedenstellend verläuft.

## 2. Notwendigkeit der Dreifachturnhalle

Die Ansiedlung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes war nicht der einzige Grund für die Investitionen in Schwarzsee. Der Staatsrat hat klar seinen Willen geäussert, das Gleichgewicht zwischen der Nutzung durch die Zivildienstleistenden und dem Betrieb eines Sport- und Freizeitcampus beizubehalten, der namentlich für Jugend+Sport-Kurse sowie für Sport- und Freizeitvereine und Schulen bestimmt ist. Gesamtschweizerisch herrscht ein Mangel an Anlagen, die primär für den Breitensport vorgesehen sind, und genau diese Nachfrage will der Campus Schwarzsee/Lac-Noir nun befriedigen. Mit dieser Absicht hat der Staatsrat ursprünglich beschlossen, die Sportanlagen auszubauen. Dank dieses Ausbaus kann der Campus Schwarzsee/Lac-Noir seine Attraktivität für Jugendliche, Schulen, regionale und überregionale Sportklubs, J+S-Lager und Privatpersonen steigern (s. auch Botschaft 2013-DSJ-57).

Wie oben erwähnt kann der Kunstrassenplatz nicht gebaut werden. Deshalb empfiehlt es sich, eine strategische Neuorientierung vorzunehmen. Dabei soll das Projekt auf ein breites Zielpublikum ausgerichtet werden, das den Hallensport und jene Gruppen einschliesst, welche die Aussenanlagen nutzen und gleichzeitig über eine Schlechtwetteralternative verfügen wollen. Der Kunstrassenplatz hätte diese Bedingung teilweise erfüllt, aber hauptsächlich für Fussballer/innen. Im

Hinblick auf das Ziel, einen breiteren Kundenkreis anzuziehen und damit letztendlich das Nutzungspotenzial des Campus zu vergrössern, ist es nicht nur angezeigt, sondern sogar notwendig, die Dreifachturnhalle zu bauen. Besonders für die J+S-Kurse, die allein im Kanton Freiburg ein Potenzial von rund 38 000 Übernachtungen pro Jahr darstellen, ist die Dreifachturnhalle eine zwingende Bedingung für die Garantie, dass eine angemessene Ausbildung unter optimalen Bedingungen möglich ist, die dem Standard anderer Sportzentren in der Schweiz entspricht. Der Bau ist auch notwendig, damit der Campus mit anderen Anbietern konkurrieren kann und auf dem Markt der Sport- und Freizeitzentren wirklich attraktiv ist. Diese Strategie würde es erlauben, Gruppen anzuziehen und so die geschätzte Übernachtungszahl und die Einnahmen zu erreichen, die in der Botschaft zum Umbau der Gebäude in Schwarzsee genannt wurden.

## 3. Projektbeschreibung

Das Architekturbüro 0815 Architectes prüfte im Auftrag des Hochbauamts mehrere Offerten für den Bau von Dreifachturnhallen, deren Kosten unter Berücksichtigung der geltenden Bedingungen am Standort auf rund 7,5 Mio. Franken geschätzt wurden. In einem Bericht bestätigte das Büro die Machbarkeit des Gebäudes an diesem Standort und die Baukosten einer solchen Infrastruktur. Eine weitere Studie hat die Machbarkeit aus geologischer Sicht bestätigt.

Wie oben erwähnt (s. Einleitung) ist das Projekt noch nicht bis ins Detail eines Ausführungsplans ausgearbeitet, denn die Idee ist, dass die potenziellen Bauherren der Dreifachturnhalle im Vergabeverfahren des öffentlichen Beschaffungswesens konkrete Vorschläge offerieren. Der Standort steht jedoch definitiv fest (s. Situationsplan im Anhang), ebenso wie das Budget und die Bedingungen, die einzuhalten sind.

Im Projekt ist der Bau der Dreifachturnhalle auf der Parzelle Nr. 1617 (2423) des Grundbuchs der Gemeinde Plaffeien geplant. Diese Parzelle befindet sich in unmittelbarer Nähe des Campus in einer Zone von allgemeinem Interesse. Zurzeit dient sie als Parkplatz mit rund 300 Plätzen, der entsprechend einer Vereinbarung mit dem Staat von der Gemeinde Plaffeien verwaltet wird. Ein Teil der Parkkapazität wird erhalten bleiben. Die zukünftige Nutzung des Parkplatzes wird nach Auflösung der aktuellen Vereinbarung mit der Gemeinde neu verhandelt. Die Turnhalle wird 9 m hoch sein, was der Standardhöhe von Sporthallen entspricht. Es wird sich um ein Gebäude von ca. 40 m Breite und 50 m Länge handeln, das eine Fläche von rund 2000 m<sup>2</sup> beansprucht. Wie ihr Name sagt, kann die Halle mit beweglichen Zwischenwänden in 3 einzelne, getrennte Turnhallen unterteilt werden. Jede Halle verfügt über alle Einrichtungen wie Umkleieräume, Materialraum und Technikraum. Es ist hingegen keine Tribüne vorgesehen, da der Campus hauptsächlich

als Trainingszentrum dient. Die Baute wird den Qualitätskriterien für die Erlangung eines Labels entsprechen, die in der Energiegesetzgebung festgelegt sind (Art. 5 Abs. 3 des Energiegesetzes und dazugehörige Bestimmungen des Energiereglements). Es wurden verschiedene Materialvarianten geprüft, die aus Kostensicht realisierbar wären. Die Kostenschätzung basiert auf einer Holzkonstruktion. Die definitive Wahl des Materials wird jedoch erst im Vergabeverfahren erfolgen.

#### 4. Kostenschätzung und beantragter Verpflichtungskredit

Die Kosten der geplanten Arbeiten werden auf 7 690 000 Franken geschätzt. Diese Schätzung wurde in der oben erwähnten Studie bestätigt, namentlich aufgrund eines Vergleichs mit der bestehenden Offerte für eine Dreifachturnhalle, deren Kosten 6,4 Millionen Franken betragen.

Die Kosten setzen sich wie folgt zusammen (Genauigkeitsgrad ±15%):

BKP <sup>1</sup>	Arbeit	Schätzung inkl. MwSt.
BKP 0	Grundstück Honorare	39 798
BKP 1	Vorbereitungsarbeiten	214 613
BKP 2	Gebäude	4 778 298
BKP 3	Betriebsausstattung	280 000
BKP 4	Umgebung	450 000
BKP 5	Baunebenkosten und Wartekonten	1 411 000
BKP 6	Ausstattung	326 290
	<b>Gesamtschätzung inkl. MwSt.</b>	<b>7 500 000</b>

<sup>1</sup> Baukostenplan (BKP)

Die Kostenschätzung, die integrierender Bestandteil der Studie ist, beläuft sich (inkl. MwSt.) auf 7 500 000 Franken (Genauigkeitsgrad von ±15%). Wie oben erwähnt wurde die Schätzung vom Architekturbüro 0815 Architectes zur Überprüfung mit den Kosten ähnlicher Projekte, den allgemeinen Baukosten und anderen realisierten Bauten verglichen. Die Schätzung wurde ausserdem vom Hochbauamt geprüft und für realistisch befunden.

Um das Projekt mit einem Generalunternehmer umzusetzen (was die schnellste und effizienteste Lösung darstellt), muss zusätzlich ein Betrag von 150 000 Franken für die Beauftragung der Bauherrenunterstützung (BHU) einberechnet werden. Die BHU erhält den Auftrag, das Projekt auszuarbeiten, die Pflichtenhefte für die Projektausschreibung vorzubereiten, die eingegangenen Offerten zu prüfen und in der ersten Phase das Dossier zu führen. Schliesslich kommt noch ein

Betrag von 40 000 Franken für die allfällige Auftragsvergabe an Fachingenieure hinzu.

Abschliessend sei erwähnt, dass der Betrag von 1 400 000 Franken, der im Rahmen des Dekrets vom 15. Mai 2014 für den Bau eines Kunstrasenplatzes vorgesehen war, nicht mehr für den Bau eines Teils der Dreifachturnhalle zur Verfügung steht, da er bei den Campus-Bauarbeiten für die Deckung unvorhergesehener Kosten von insgesamt 1 420 000 Franken eingesetzt wurde (Verlegung des Glasfaserkabels, Asbestsanierung von Gebäude B, Fundamentarbeiten bei den Gebäuden C und D aufgrund der Bodenbeschaffenheit). Ein Schlussbericht betreffend die Realisierung des Campus Schwarzsee/Lac-Noir und die Verwendung des entsprechenden Verpflichtungskredits wird dem Grossrat vorgelegt.

#### 5. Schätzung der Einnahmen

Die direkt von der Dreifachturnhalle generierten Einnahmen lassen sich nicht schätzen, da die Gesamtheit der verschiedenen Sportanlage die Attraktivität des Campus ausmacht. Die Dreifachturnhalle muss deshalb im Zusammenhang mit dem gesamten Campus und mit den Einnahmen, die eine vollständige Infrastruktur generieren würde, betrachtet werden (s. erläuternder Bericht zum Vorentwurf des Gesetzes über die öffentlich-rechtliche Anstalt des Campus Schwarzsee/Lac-Noir und integrierter Businessplan). Mit dem Bau einer solchen Dreifachturnhalle könnten die Attraktivität erhöht und ein breiteres und grösseres Zielpublikum angezogen werden, indem eine Palette von Anlagen und Sportangeboten angeboten wird, die eine optimale Nutzung während 12 Monaten im Jahr erlauben. Gestützt auf die Beispiele anderer Sportzentren, die in Sachen Infrastruktur und Betriebsmodell vergleichbar sind, schätzt das Amt für Sport das Potenzial der Nutzung durch Freiburger Grossnutzer (Jugend+Sport, Schulen und Sportklubs) auf ca. 50 000 Übernachtungen pro Jahr, was einem Ertrag von rund 900 000 Franken (18 Fr./Nacht) entspricht.

Folgende Tabelle zeigt das geschätzte Potenzial der wichtigsten Nutzerkategorien allein im Kanton Freiburg bei einem Bau der Dreifachturnhalle gemäss den verfügbaren Zahlen:

Grossnutzer	Beschreibung	Anzahl Übernachtungen	Einnahmen (Fr. 18./Nacht)
J+S-Kurse für Kinder und Jugendliche	325 Lager pro Jahr, durchschnittlich 20 Jugendliche pro Lager (5 Übernachtungen)	32 500	585 000
J+S-Ausbildungskurse für Kader	60 Lager pro Jahr, durchschnittlich 20 Kader pro Lager (5 Übernachtungen)	6 000	108 000
Orientierungsschulen	12 OS organisieren jedes Jahr Sportwochen für durchschnittlich 150 Jugendliche (4 Übernachtungen)	7 200	129 600
Sportklubs	Trainingslager – Schätzung: 50 Lager à 30 Personen mit durchschnittlich 3 Übernachtungen (Wochenendlager mit 2 Übernachtungen und Lager unter der Woche mit 4 Übernachtungen)	4 500	81 000
<b>Gesamtpotenzial Grossnutzer FR</b>		<b>50 200</b>	<b>903 600</b>

Zu diesem rein freiburgischen Potenzial, das einem Belegungsgrad der Beherbergungskapazität von 50% entspricht, sind die zusätzlichen Einnahmen zu rechnen, die von Gruppen, Schulen und J+S-Kursen aus anderen, namentlich benachbarten Kantonen generiert werden.

Schliesslich kann die Dreifachturnhalle punktuell und subsidiär an aussenstehende BenutzerInnen (nicht im Campus beherbergt) vermietet werden, beispielsweise an Schulen und regionale Sportvereine.

## 6. Finanzierung

Für die Finanzierung des Projekts wird bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit in der Höhe von 7 690 000 Franken eröffnet.

## 7. Beurteilung nach Boussole 21 und Konformität mit Bundesrecht

Das Projekt zum Umbau der Gebäude in Schwarzsee (s. Botschaft 2013-DSJ-57 vom 24. März 2014) wurde nach den Kriterien der nachhaltigen Entwicklung evaluiert. Dieser Bericht bleibt für diese Änderung des ursprünglichen Projekts grundsätzlich weiterhin gültig.

Das Projekt entspricht dem Bundes- und dem europäischen Recht und beeinflusst die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden nicht.

## 8. Schlussfolgerung

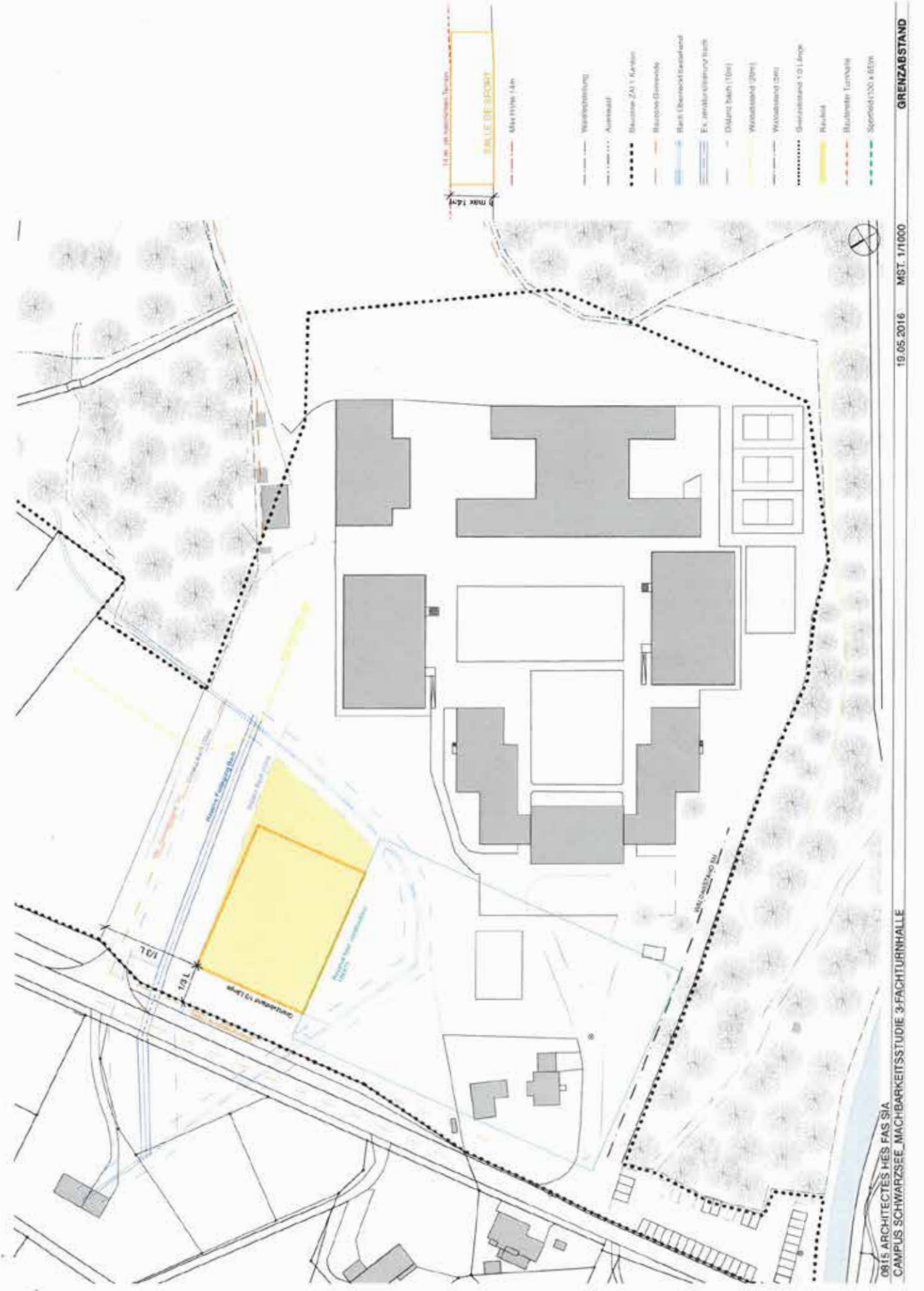
Da der Kunstrasenplatz nicht gebaut werden kann, musste eine Alternative gefunden werden, welche die Attraktivität des Campus garantiert und die Herstellung eines Gleichgewichts zwischen der Beherbergung des Ausbildungszentrums des Zivildienstes und der Tätigkeit des Sport- und Freizeitzentrums erlaubt, was mit dem Bau einer Dreifachturnhalle erreicht werden kann. Der Staatsrat beantragt dem Grossen Rat einen Verpflichtungskredit von 7 690 000 Franken für die Realisierung des Projekts.

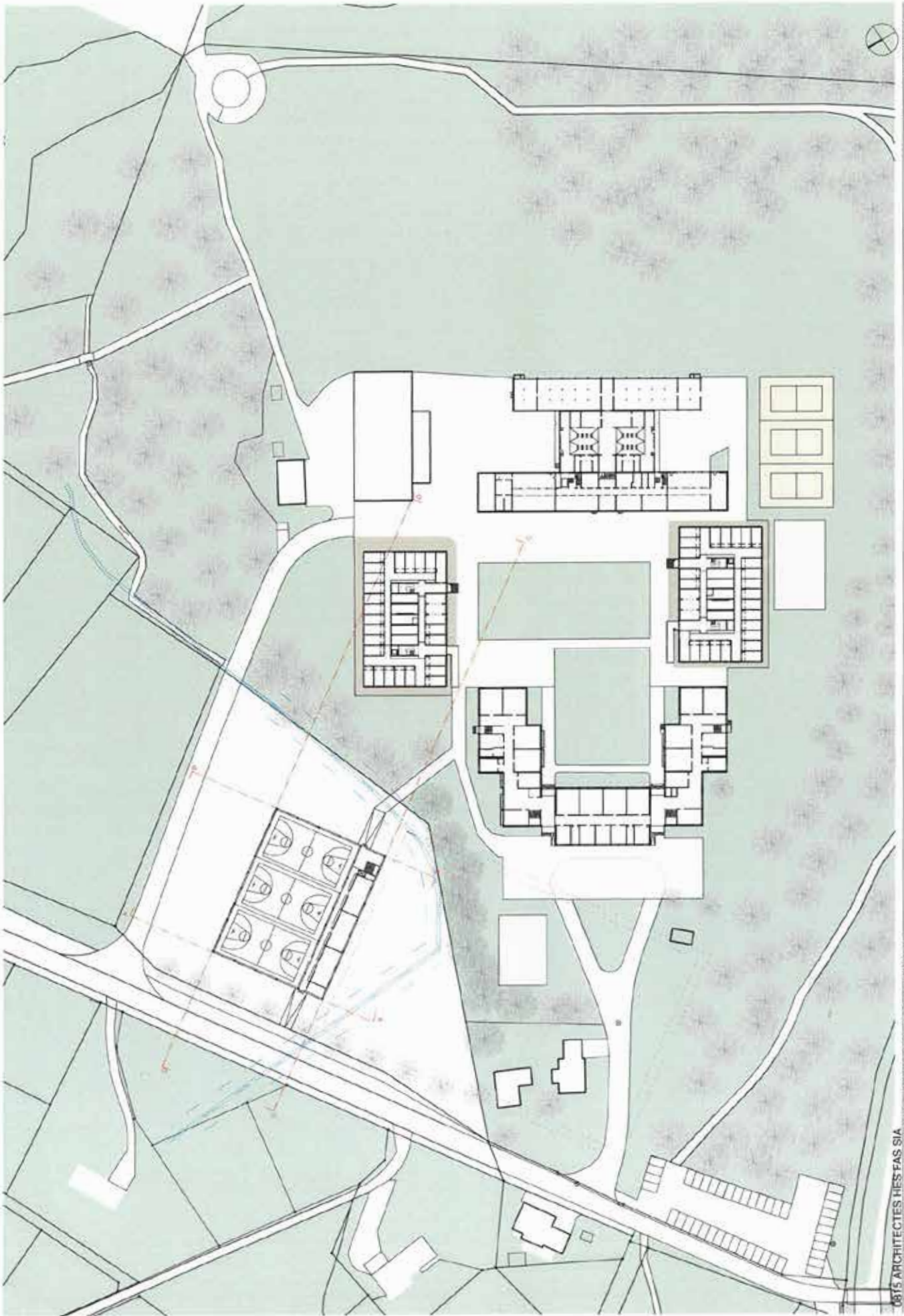
Der Betrieb des Campus mit der Dreifachturnhalle wird eine Aufstockung des Personals (Hauswart, Hallenunterhalt) erfordern. Um die Verwaltung des Campus rationeller und flexibler zu gestalten, schickt der Staatsrat einen Gesetzesentwurf in Vernehmlassung, der die Schaffung einer autonomen öffentlich-rechtlichen Anstalt vorsieht. Mit diesem Gesetz werden die autonome Verwaltung, die Selbstfinanzierung und die Koordination der Tätigkeit des Zivildienstes mit den Sport- und Freizeitaktivitäten ermöglicht. Ausserdem wird es ein proaktives Vorgehen bei der Vermarktung des Standorts erlauben.

### Anhänge:

—  
Plan 1–3



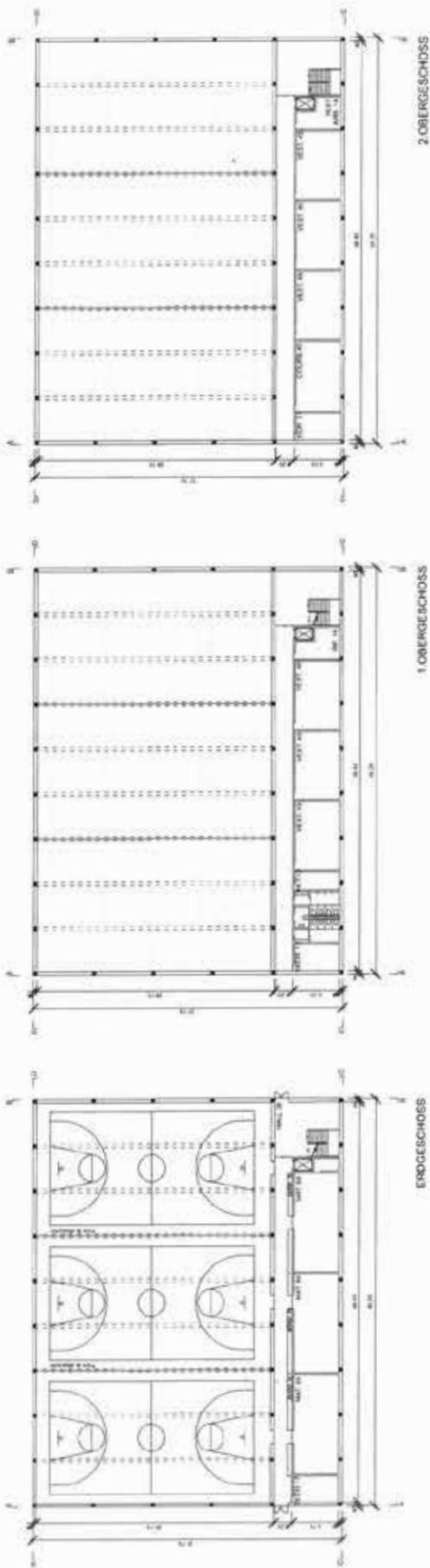




SITUATION

19.05.2016 MST. 1/1000

0415 ARCHITECTES HES FAS SIA  
CAMPUS SCHWARZSEE\_MACHBARKEITSTUDIE 3-FACHTURNHALLE





## Décret

*du*

**relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement  
en vue de la construction d'une salle de sport triple  
au Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

---

*Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;

Vu le message 2016-DSJ-135 du Conseil d'Etat du 3 octobre 2016;

Sur la proposition de cette autorité,

*Décète:*

### **Art. 1**

Le projet de construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir est approuvé.

### **Art. 2**

Le coût global de la construction est estimé à 7 690 000 francs.

### **Art. 3**

Un crédit d'engagement de 7 690 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de ce projet.

### **Art. 4**

Les crédits de paiement nécessaires seront portés au budget du Campus Schwarzsee/Lac-noir, sous le centre de charges 3382, et utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

## Dekret

*vom*

**über einen Verpflichtungskredit für den Bau einer  
Dreifachturnhalle auf dem Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

---

*Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

nach Einsicht in die Botschaft 2016-DSJ-135 des Staatsrats vom 3. Oktober 2016;

auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:*

### **Art. 1**

Das Projekt zum Bau einer Dreifachturnhalle auf dem Campus Schwarzsee/Lac-Noir wird genehmigt.

### **Art. 2**

Die Gesamtkosten des Bauvorhabens werden auf 7 690 000 Franken geschätzt.

### **Art. 3**

Für die Finanzierung des Projekts wird bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von 7 690 000 Franken eröffnet.

### **Art. 4**

Die nötigen Zahlungskredite werden unter der Kostenstelle 3382 in den Vorschlag des Campus Schwarzsee/Lac-Noir aufgenommen und gemäss den Bestimmungen des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

**Art. 5**

Les dépenses prévues à l'article 3 seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

**Art. 6**

<sup>1</sup> Le coût global est estimé sur la base de l'indice suisse des prix de la construction (ISPC) arrêté au 1<sup>er</sup> avril 2016 et établi à 98,8 points dans la catégorie «Construction d'immeubles administratifs – Mittelland» (base octobre 2015 = 100 pts).

<sup>2</sup> Le montant du crédit d'engagement sera majoré ou réduit en fonction:

- a) de l'évolution de l'indice ci-dessus survenue entre la date de l'établissement du devis et celle de l'offre;
- b) des augmentations ou des diminutions officielles des prix survenues entre la date de l'offre et celle de l'exécution des travaux.

**Art. 7**

Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.

**Art. 5**

Die Ausgaben nach Artikel 3 werden in der Staatsbilanz aktiviert und gemäss Artikel 27 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates abgeschrieben.

**Art. 6**

<sup>1</sup> Die Schätzung der Gesamtkosten beruht auf dem Stand des Schweizerischen Baupreisindex (SBI) am 1. April 2016 von 98,8 Punkten in der Kategorie «Bau von Verwaltungsgebäuden – Mittelland» (Grundlage Oktober 2015 = 100 Pkt.).

<sup>2</sup> Der Verpflichtungskredit wird erhöht oder herabgesetzt entsprechend:

- a) der Entwicklung des oben erwähnten Baupreisindex zwischen der Ausarbeitung des Kostenvoranschlags und der Einreichung der Offerte;
- b) den offiziellen Preiserhöhungen oder -senkungen zwischen der Einreichung der Offerte und der Ausführung der Arbeiten.

**Art. 7**

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.



## Annexe

GRAND CONSEIL

2016-DSJ-135

**Projet de décret :**  
**Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

*Propositions de la Commission des finances et de gestion  
CFG*

---

*Présidence : Claude Brodard*

*Vice-présidence : Patrice Morand*

*Membres : Dominique Butty, Claude Chassot, Dominique Corminboeuf-Strehblow, Laurent Dietrich, Nadine Gobet , Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Stéphane Peiry, Thomas Rauber, René Thomet*

### Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

### Vote final

Par 13 voix sans opposition ni abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

---

*Le 14 octobre 2016*

## Anhang

GROSSER RAT

2016-DSJ-135

**Dekretsentwurf:**  
**Verpflichtungskredit für den Bau einer Dreifachturnhalle auf dem Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

*Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK*

---

*Präsidium : Claude Brodard*

*Vize-Präsidium : Patrice Morand*

*Mitglieder : Dominique Butty, Claude Chassot, Dominique Corminboeuf-Strehblow, Laurent Dietrich, Nadine Gobet , Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Stéphane Peiry, Thomas Rauber, René Thomet*

### Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

### Schlussabstimmung

Mit 13 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

---

*Den 14. Oktober 2016*

## Annexe

GRAND CONSEIL

2016-DSJ-135

**Projet de décret  
Octroi d'un crédit d'engagement  
en vue de la construction d'une salle de sport triple  
au Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

*Propositions de la commission ordinaire CO-2016-121*

---

*Présidence* : Markus Zosso

*Membres* : Solange Berset, Daniel Bürdel, Yvan Hunziker, Guy-Noël Jelk, Patrice Jordan, Ursula Krattinger-Jutzet, Bernadette Mäder-Brülhart, Ruedi Schläfli, Yvonne Stempfel-Horner, Rudolf Vonlanthen

### Entrée en matière

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

### Vote final

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

### Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

---

*Le 13 octobre 2016*

## Anhang

GROSSER RAT

2016-DSJ-135

**Dekretsentwurf  
Verpflichtungskredit  
für den Bau einer Dreifachturnhalle  
auf dem Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

*Antrag der ordentlichen Kommission OK-2016-121*

---

*Präsidium*: Markus Zosso

*Mitglieder*: Solange Berset, Daniel Bürdel, Yvan Hunziker, Guy-Noël Jelk, Patrice Jordan, Ursula Krattinger-Jutzet, Bernadette Mäder-Brülhart, Ruedi Schläfli, Yvonne Stempfel-Horner, Rudolf Vonlanthen

### Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

### Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

### Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

---

*Den 13. Oktober 2016*

**Message 2016-GC-87**

23 septembre 2016

**du Bureau du Grand Conseil au Grand Conseil  
accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur le Grand Conseil  
(indemnités spéciales)**

Nous avons l'honneur de vous adresser un projet de loi modifiant la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (RSF 121.1; ci-après: LGC). Ce message détaille la nécessité d'une telle modification.

<b>1. Origine et nécessité de la modification</b>	<b>1</b>
<b>2. Commentaires des articles</b>	<b>1</b>
<b>3. Conséquences financières</b>	<b>1</b>
<b>4. Influence du projet sur la répartition des tâches Etat-communes</b>	<b>2</b>
<b>5. Conformité au droit supérieur et développement durable</b>	<b>2</b>
<b>6. Referendum et entrée en vigueur</b>	<b>2</b>

**1. Origine et nécessité de la modification**

Le présent projet fait suite à la prise en considération de la motion 2013-GC-76 David Bonny/Benjamin Gasser («Numérisation des documents de l'Etat de Fribourg») et de la motion populaire 2014-GC-28 Fabien Schafer/Yannick GiganDET/Valentin Bard/Lucien Magne, Savio Michellod («Pour un Grand Conseil zéro papier») par le Grand Conseil le 21 novembre 2014 (80 voix contre 2 et 2 abstentions).

Dès le début de la prochaine législature, toute la documentation destinée aux membres du Grand Conseil sera, en principe, distribuée sous forme électronique, ce qui implique, d'une part, que ceux-ci disposent d'un équipement informatique adéquat et, d'autre part, que l'éventuelle impression des documents sera faite par les membres eux-mêmes. En conséquence, le Bureau du Grand Conseil propose de participer à la couverture de ces frais par le versement d'un montant forfaitaire annuel. Il va de soi que ce montant ne sera pas versé aux député-e-s qui souhaiteraient continuer à recevoir des documents imprimés.

Il est dès lors nécessaire de modifier l'annexe de la LGC en ajoutant sous section B. let.c «Autres indemnités spéciales», un cinquième tiret (nouveau). D'autres dispositions de la LGC se rapportant également au Parlement sans papier (art. 51 al. 2, 97 al. 1, 114, 129 et 162 LGC) devront être modifiées lors de la prochaine législature.

Cela étant, les membres du Grand Conseil sont invités, autant que possible, à réduire l'impression des documents et à travailler avec et sur la version électronique desdits documents.

**2. Commentaires des articles***Article 1*

L'article 1 modifie l'annexe de la LGC, annexe qui fait partie intégrante de la loi. Cet article précise le montant forfaitaire annuel octroyé.

*Article 2*

L'article 2 n'appelle aucun commentaire particulier.

**3. Conséquences financières**

Un supplément de dépenses (55 000 fr. par année) résultera de l'octroi à la députation du montant forfaitaire annuel pour le défraiement informatique. En revanche, le projet de Parlement sans papier induira une diminution des coûts d'envoi de la documentation.

#### **4. Influence du projet sur la répartition des tâches Etat-communes**

Le projet n'a aucune influence sur la répartition des tâches Etat-communes.

#### **5. Conformité au droit supérieur et développement durable**

Le projet ne présente aucun problème de compatibilité avec le droit fédéral et le droit européen.

Il a une incidence favorable en termes de développement durable, puisqu'il permettra d'économiser environ 4 tonnes de papier par législature (33 kg par député et par année).

#### **6. Referendum et entrée en vigueur**

La présente modification légale est soumise au référendum législatif, mais non au référendum financier. Elle devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

---

**Botschaft 2016-GC-87**

23. September 2016

—  
**des Büro des Grossen Rates an den Grossen Rat  
zum Entwurf des Gesetzes zur Änderung des Grossratsgesetzes  
(besondere Entschädigungen)**

Wir haben die Ehre, Ihnen den Gesetzesentwurf zur Änderung des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 (SGF 121.1; GRG) zu unterbreiten. In dieser Botschaft wird die Notwendigkeit einer solchen Änderung ausführlich erklärt.

<b>1. Ursprung und Notwendigkeit der Änderung</b>	<b>3</b>
<b>2. Bemerkungen zu den Einzelnen Artikeln</b>	<b>3</b>
<b>3. Finanzielle Auswirkungen</b>	<b>3</b>
<b>4. Auswirkungen des Entwurfs auf die Aufgabenteilung Staat–Gemeinden</b>	<b>4</b>
<b>5. Übereinstimmung mit dem höheren Recht und nachhaltige Entwicklung</b>	<b>4</b>
<b>6. Inkrafttreten und Referendum</b>	<b>4</b>

### 1. Ursprung und Notwendigkeit der Änderung

Mit diesem Entwurf wird der Erheblicherklärung der Motion 2013-GC-76 David Bonny/Benjamin Gasser («Digitalisierung der Dokumente des Staates Freiburg») und der Volksmotion 2014-GC-28 Fabien Schafer/Yannick Gigandet/Valentin Bard/Lucien Magne, Savio Michellod («Für einen papierlosen Grossrat») durch den Grossen Rat am 21. November 2014 (80 gegen 2 Stimmen bei 2 Enthaltungen) Folge gegeben.

Ab Beginn der nächsten Legislaturperiode werden alle Unterlagen für die Mitglieder des Grossen Rates grundsätzlich in elektronischer Form verteilt, was einerseits voraussetzt, dass die Mitglieder über eine angemessene Informatikeinrichtung verfügen, und andererseits, dass die Mitglieder Unterlagen allenfalls selber ausdrucken. Deshalb beantragt das Büro des Grossen Rates, dass es sich an der Deckung dieser Kosten mit der Überweisung eines jährlichen Pauschalbetrags beteiligt. Es versteht sich, dass dieser Betrag den Mitgliedern des Grossen Rates, die weiterhin die gedruckten Unterlagen erhalten wollen, nicht überwiesen wird.

Deshalb muss der Anhang des GRG geändert und unter Abschnitt B Bst. c «Weitere besondere Entschädigungen» ein fünfter Bindestrich (neu) eingeführt werden. Weitere Bestimmungen des GRG, die sich ebenfalls auf das papierlose Parlament beziehen (Art. 51 Abs. 2, 97 Abs. 1, 114, 129 und 162

GRG), müssen in der kommenden Legislaturperiode geändert werden.

Die Mitglieder des Grossen Rates werden eingeladen, soweit möglich das Ausdrucken der Unterlagen zu vermindern und mit und in der elektronischen Version dieser Unterlagen zu arbeiten.

### 2. Bemerkungen zu den Einzelnen Artikeln

#### Artikel 1

In Artikel 1 wird der Anhang zum GRG, der integrierender Bestandteil des Gesetzes ist, geändert. In diesem Artikel wird angegeben, welcher Pauschalbetrag jährlich gewährt wird.

#### Artikel 2

Zu Artikel 2 braucht es keinen besonderen Kommentar.

### 3. Finanzielle Auswirkungen

Aufgrund des Pauschalbetrags, der den Mitgliedern für die Rückerstattung der Informatikkosten ausgerichtet wird, entstehen Mehrausgaben (55 000 Franken im Jahr). Dafür wird das Projekt des papierlosen Parlaments eine Verminderung der Versandkosten zur Folge haben.



#### **4. Auswirkungen des Entwurfs auf die Aufgabenteilung Staat–Gemeinden**

Der Entwurf hat keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung Staat–Gemeinden.

#### **5. Übereinstimmung mit dem höheren Recht und nachhaltige Entwicklung**

Der Entwurf enthält keine Probleme bei der Übereinstimmung mit dem eidgenössischen und dem europäischen Recht.

Er wirkt sich günstig auf die nachhaltige Entwicklung aus, denn mit ihm können etwa 4 Tonnen Papier pro Legislaturperiode (33 kg pro Mitglied und pro Jahr) eingespart werden.

#### **6. Inkrafttreten und Referendum**

Diese Gesetzesänderung untersteht dem Gesetzesreferendum, aber nicht dem Finanzreferendum. Sie sollte am 1. Januar 2017 in Kraft treten.

---

**Loi**

du

**modifiant la loi sur le Grand Conseil**  
(indemnités spéciales)

*Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu la décision du Bureau du Grand Conseil du 23 septembre 2016;  
Vu la détermination du Conseil d'Etat du 3 octobre 2016;  
Vu le message 2016-GC-87 du Bureau du Grand Conseil du 23 septembre 2016;  
Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète:*

**Art. 1**

La loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (RSF 121.1) est modifiée comme il suit:

*ANNEXE, section B. let. c, 5<sup>e</sup> tiret (nouveau)*

[B. Indemnités individuelles

c) Autres indemnités spéciales]

*Ajouter, à la fin de cette lettre, le tiret suivant:*

– montant forfaitaire annuel lié au Parlement sans papier 500.–

Fr.

**Art. 2**

<sup>1</sup> La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

<sup>2</sup> Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Gesetz**

vom

**zur Änderung des Grossratsgesetzes**  
(besondere Entschädigungen)

*Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf den Entscheid des Büros des Grossen Rates vom 23. September 2016;  
gestützt auf die Stellungnahme des Staatsrats vom 3. Oktober 2016;  
gestützt auf die Botschaft 2016-GC-87 des Büros des Grossen Rates vom 23. September 2016;  
auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:*

**Art. 1**

Das Grossratsgesetz vom 6. September 2006 (SGF 121.1) wird wie folgt geändert:

*ANHANG, Abschnitt B. Bst. c, 5. Gedankenstrich (neu)*

[B. Individuelle Entschädigungen

c) Weitere besondere Entschädigungen]

*Am Ende dieses Buchstabens folgenden Gedankenstrich hinzufügen:*

– jährlicher Pauschalbetrag im Zusammenhang mit dem papierlosen Parlament

Fr.

500.–

**Art. 2**

<sup>1</sup> Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

<sup>2</sup> Es tritt am 1. Januar 2017 in Kraft.

## **RAPPORT de la Commission interparlementaire ‘détention pénale’ aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l’année 2015**

La Commission interparlementaire (CIP) chargée du contrôle de l’exécution des concordats latins sur la détention pénale<sup>1</sup>, composée des délégations des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, réunie à Fribourg le 4 mai 2015, vous transmet son rapport annuel.

### **Mission et mode de travail de la Commission interparlementaire**

La Commission est chargée d’exercer la haute surveillance sur les autorités chargées de l’exécution des deux concordats. Pour accomplir ses tâches, la Commission se base en premier lieu sur un rapport qui lui est soumis chaque année par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP). L’information véhiculée par le rapport est ensuite complétée par des questions orales adressées en cours de séance au représentant de la Conférence.

### **Rapport de la CLDJP du 6 mai 2016 et observations de la Commission interparlementaire**

La Commission remercie la Conférence pour son rapport, qu’elle accueille favorablement et avec intérêt. Les points suivants ont spécialement retenu son attention :

#### **A) Avancement des travaux dans le domaine de la surveillance électronique (Electronic Monitoring ; EM)**

*Extrait du rapport de la CLDJP :*

*Dans [le cadre du projet Electronic Monitoring], il est prévu de créer une association réunissant tous les cantons et ayant pour but d’assurer les investissements et l’exploitation de la surveillance électronique sur le plan suisse. [...].*

*Cependant, le groupe de coordination a réalisé [...] que si cette association était créée selon la planification initiale, Zürich n’en ferait pas partie (du moins au départ) vu que ce canton est lié [par contrat] jusqu’en 2020, voire 2023. Les autres cantons du concordat oriental pourraient également choisir de se greffer sur Zürich, [...]. L’association aurait dès lors une taille trop petite impliquant pour les cantons la constituant des coûts d’investissement trop élevés. [...]*

*Le canton de Zurich souhaite rejoindre la solution suisse dès que son propre contrat arrivera à échéance. Dans l’intervalle, [il] est cependant prêt à laisser d’autres cantons participer à son système. Ainsi, tous les cantons pourraient [en disposer] dès le début 2017. L’acquisition de la solution suisse pourrait ainsi être retardée dans l’objectif de la finaliser pour 2020. [...].*

---

<sup>1</sup> Concordat du 10 avril 2006 sur l’exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons romands et du Tessin ; concordat du 24 mars 2005 sur l’exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin).

→ La Commission interparlementaire constate que le projet avance moins vite que prévu. Elle salue la volonté des cantons de mettre en place une solution à l'échelle nationale.

Elle répète son souhait que les questions liées à la protection des données soient prises très au sérieux, notamment lorsque des entreprises privées sont appelées à manipuler des données sensibles.

Une partie des membres de la Commission s'opposent au principe même de déléguer à des entreprises privées, ne fût-ce que partiellement, l'exécution de sanctions pénales.

## B) Révision du système des prix de pension

*Extrait du rapport de la CLDJP :*

- *Le groupe de travail devant définir les standards en vue de la fixation des nouveaux prix de pensions des établissements du concordat latin a pris un peu de retard. La récolte des éléments pertinents pour ce faire devait se réaliser par le biais d'un mandat externe. [...] L'établissement du cahier des charges a [...] pris plus de temps que prévu et n'a pas encore pu être finalisé [...]. L'appel sera lancé le 1er juillet 2016 dans la perspective de disposer du rapport final en août 2017.*

→ La Commission prend acte, avec regret, que les travaux visant à adapter les prix de pension [*actuellement : des prix politiques ne couvrant qu'une partie des frais*] aux coûts effectifs de l'exécution des sanctions n'ont pas encore abouti.

## D) Création de nouvelles places pour l'exécution de mesures thérapeutiques institutionnelles en milieu fermé

*Extrait du rapport de la CLDJP :*

*Le Centre d'accueil pour adultes en difficultés (CAAD) à Saxon/VS, établissement non-concordataire régi par une fondation de droit privé, accueille depuis plusieurs années des personnes provenant majoritairement des cantons latins en exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle en milieu ouvert selon l'art. 59 al. 2 du code pénal suisse<sup>2</sup>. Le Conseil de Fondation du CAAD a développé un projet d'ouvrir un secteur de 20 à 24 places pour l'exécution des mesures thérapeutiques institutionnelles en milieu fermé selon l'art. 59 al. 3 CP<sup>3</sup>. [...].*

*Les places ainsi créées seraient complémentaires à celles de [l'établissement] Curabilis dès lors que l'OFJ<sup>4</sup> estime à environ 150 à 200 le nombre de places manquantes dans le concordat latin pour le traitement institutionnel des troubles mentaux.*

*Ce projet a été présenté par les différents partenaires impliqués à l'occasion de la séance de la Commission concordataire latine du 25 février 2016 [...]. La CCL et*

<sup>2</sup> Mesure thérapeutique institutionnelle pour le traitement du trouble d'une personne ayant commis un crime ou un délit en relation avec ce trouble ; à effectuer dans un établissement psychiatrique approprié ou dans un établissement d'exécution de mesures (→ [art. 59 CP](#)).

<sup>3</sup> L'exécution dans un établissement fermé est requise en cas de risque de fuite ou de récidive.

<sup>4</sup> Office fédéral de la justice.

*la Conférence latine ont formulé un préavis favorable dans la mesure où les places ainsi créées répondront à l'évidence à un besoin concordataire.*

→ La Commission salue le projet d'ouvrir au CAAD un secteur destiné à l'exécution de mesures en milieu fermé, une solution pragmatique, qui promet de pallier un manque de places flagrant.

#### **E) Etablissement fermé pour jeunes filles**

*Extrait du rapport de la CLDJP :*

*Le groupe de travail du projet de l'EFPP Dombresson<sup>5</sup> (GT-Dombresson) a étudié toutes les possibilités de transformation de l'existant, et ceci dans la plupart des cantons romands, dans le but d'éviter des coûts trop importants. Il s'est avéré [...] qu'une première expérience limitée à quatre places paraissait suffisante.*

*Le GT-Dombresson a enfin trouvé, fin 2014, un accueil favorable de la part du Foyer St-Etienne de Fribourg, devenu en janvier 2016 la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse. Et c'est au sein de son unité de Time Out, structure fermée offrant jusqu'ici des séjours d'observation pour mineurs de toute la Suisse romande, que pourront être proposées les mesures de placement de jeunes filles au sens de l'art. 15 de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs<sup>6</sup>.*

*Un accord en vue d'une étude de faisabilité à ce sujet a été donné en janvier 2015 par le canton de Fribourg, à la condition que ce dernier ne doive pas supporter d'éventuelles charges d'investissement ou de fonctionnement en lien avec le projet et que la poursuite de celui-ci au-delà de la phase-test de 4 ans soit une option envisageable. [...]*

*En décembre 2015, le président du GT-Dombresson a obtenu l'accord de l'OFJ quant à l'extension de la mission de Time-Out, extension appelée Time-Up. A mi-février 2016, le concept du projet Time-Out/Time-Up a pu être envoyé à l'OFJ pour aval.*

→ La Commission approuve la création d'une petite structure de quatre places pour la détention de jeunes filles en milieu fermé. Cette expérience permettra d'établir la nécessité d'une telle structure.  
Elle salue particulièrement le choix de collaborer pour cela avec une institution existante plutôt que de créer un établissement nouveau.

Le Locle/Fribourg, le 5 octobre 2016.

Au nom de la Commission interparlementaire 'détention pénale'

(Sig.) André Frutschi (NE)  
Président

(Sig.) Reto Schmid  
Secrétaire

<sup>5</sup> Etablissement fermé pour jeunes filles.

<sup>6</sup> Le placement d'un jeune (chez des particuliers ou dans un établissement adéquat) est ordonné si l'éducation ou le traitement nécessaire ne peuvent être assurés autrement (→ [art. 15 DPMIn](#)).



## **BERICHT**

### **der interparlamentarischen Kommission 'strafrechtlicher Freiheitsentzug' an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin für das Jahr 2015**

Die interparlamentarische Kommission (IPK), die mit der Kontrolle des Vollzugs der lateinischen Konkordate über den strafrechtlichen Freiheitsentzug<sup>1</sup> beauftragt ist und sich aus Delegationen aus den Kantonen Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf und Jura zusammensetzt, hat sich am 4. April 2015 in Freiburg versammelt und stellt Ihnen den Jahresbericht 2015 zu.

#### **Aufgabe und Arbeitsweise der interparlamentarischen Kommission**

Die Kommission hat die Aufgabe, die Oberaufsicht über die Behörden, die mit dem Vollzug der beiden Konkordate beauftragt sind, auszuüben. Damit die Kommission ihre Aufgaben erfüllen kann, stützt sie sich in erster Linie auf einen Bericht, der ihr jedes Jahr von der Westschweizer Justiz- und Polizeidirektorenkonferenz (LKJPD) unterbreitet wird. Die Informationen, die in diesem Bericht enthalten sind, werden dann an der Sitzung mit mündlichen Fragen an den Vertreter dieser Konferenz ergänzt.

#### **Bericht der LKJPD vom 6. Mai 2016 und Bemerkungen der interparlamentarischen Kommission**

Die Kommission bedankt sich bei der Konferenz für deren Bericht, den sie mit Interesse und zustimmend zur Kenntnis nimmt. Besondere Aufmerksamkeit hat die Kommission dabei folgenden Punkten geschenkt:

##### **A) Fortschritt der Arbeiten im Bereich elektronische Überwachung (Electronic Monitoring; EM)**

*Auszug aus dem Bericht der LKJPD:*

*Im [Rahmen des Projekts Electronic Monitoring] ist es geplant, einen Verein zu gründen, dem alle Kantone angehören und der das Ziel verfolgt, die Investitionen für die elektronische Aufsicht und deren Betrieb in der Schweiz sicherzustellen. [...].*

*Die Koordinationsgruppe hat aber realisiert [...], dass, sollte dieser Verein gemäss der ursprünglichen Planung gegründet werden, Zürich (zumindest am Anfang) nicht dazugehört, da dieser Kanton bis 2020 oder 2023 [vertraglich] gebunden ist. Die übrigen Kantone des Ostschweizer Konkordats könnten sich ebenfalls dafür entscheiden, sich Zürich anzuschliessen, [...]. Der Verein wäre deshalb zu klein, was für die Kantone, die ihm angehören, zu hohe Investitionskosten zur Folge hätte. [...]*

---

<sup>1</sup> Konkordat vom 10. April 2006 über den Vollzug der Freiheitsstrafen und Massnahmen an Erwachsenen und jungen Erwachsenen in den Kantonen der lateinischen Schweiz (Konkordat über den strafrechtlichen Freiheitsentzug an Erwachsenen); Konkordat vom 24. März 2005 über den Vollzug der strafrechtlichen Einschliessung Jugendlicher aus den Westschweizer Kantonen (und teilweise aus dem Kanton Tessin).

*Der Kanton Zürich möchte sich der Schweizer Lösung anschliessen, sobald sein eigener Vertrag ausläuft. In der Zwischenzeit ist [er] aber bereit, weitere Kantone an seinem System mitwirken zu lassen. So könnte [es] allen Kantonen ab Anfang 2017 [zur Verfügung stehen]. Der Erwerb der schweizerischen Lösung könnte sich so verzögern, so dass sich das Ziel, sie bis 2020 fertigzustellen, verzögern könnte.[...].*

→ Die Interparlamentarische Kommission stellt fest, dass das Projekt weniger schnell als vorgesehen vorankommt. Sie begrüsst die Absicht der Kantone, eine Lösung auf nationaler Ebene zu schaffen. Sie wiederholt ihren Wunsch, dass die Fragen im Zusammenhang mit dem Datenschutz sehr ernst genommen werden, namentlich wenn Privatunternehmen besonders schützenswerte Personendaten bearbeiten sollen. Ein Teil der Kommissionsmitglieder ist grundsätzlich dagegen, den Vollzug von strafrechtlichen Sanktionen auch nur teilweise an Privatunternehmen zu delegieren.

#### **B) Revision des Systems der Pensionspreise**

*Auszug aus dem Bericht der LKJPD:*

– *Die Arbeitsgruppe, welche die Standards für die Festlegung der neuen Pensionspreise der Anstalten definieren sollte, erhielt ein bisschen Verspätung. Die wichtigen Elemente, um diese Standards zu definieren, sollten über einen externen Auftrag zusammengetragen werden. [...] Für das Erstellen des Pflichtenhefts brauchte es [...] mehr Zeit als vorgesehen, und es konnte noch nicht fertiggestellt werden. Die Ausschreibung wird am 1. Juli 2016 lanciert, damit der Schlussbericht im August 2017 zur Verfügung steht.*

→ Die Kommission nimmt mit Bedauern zur Kenntnis, dass die Arbeiten zur Anpassung des Pensionspreises [*derzeit: politische Preise, die nur einen Teil der Kosten decken*] an die tatsächlichen Kosten für den Vollzug der Sanktionen noch nicht fertig sind.

#### **D) Schaffung von neuen Plätzen für den Vollzug von stationären therapeutischen Massnahmen in geschlossenem Milieu**

*Auszug aus dem Bericht der LKJPD:*

*Das Zentrum für Erwachsene in Schwierigkeiten (CAAD) in Saxon/VS, eine Nichtkonkordats-Anstalt, die von einer privatrechtlichen Stiftung geregelt wird, nimmt seit mehreren Jahren Personen im Vollzug einer stationären therapeutischen Massnahme in offenem Milieu gemäss Artikel 59 Abs. 2 des Schweizerischen Strafgesetzbuches <sup>2</sup> auf, die mehrheitlich aus den lateinischen Kantonen kommen. Der Stiftungsrat des CAAD entwickelte ein Projekt zur Eröffnung einer*

<sup>2</sup> Stationäre therapeutische Massnahme zur Behandlung der Störung einer Person, die ein Verbrechen oder Vergehen begangen hat, das mit ihrer psychischen Störung in Zusammenhang steht; Die stationäre Behandlung erfolgt in einer geeigneten psychiatrischen Einrichtung oder einer Massnahmenvollzugseinrichtung (→ [Art. 59 StGB](#)).

*Abteilung mit 20 bis 24 Plätzen für den Vollzug von stationären therapeutischen Massnahmen in geschlossenem Milieu gemäss Artikel 59 Abs. 3 StGB<sup>3</sup>. [...].*

*Die so geschaffenen Plätze wären eine Ergänzung zu denjenigen [der Anstalt] Curabilis, denn das BJ<sup>4</sup> schätzt die Zahl der fehlenden Plätze für die stationäre Behandlung von psychischen Störungen im lateinischen Konkordat auf 150 bis 200.*

*Dieses Projekt wurde von den verschiedenen beteiligten Partnern anlässlich der Sitzung der lateinischen Konkordatskommission vom 25. Februar 2016 vorgestellt [...]. Die CCL und die lateinische Konferenz haben eine positive Stellungnahme abgegeben, insofern als die so geschaffenen Plätze offensichtlich einem Bedürfnis des Konkordats entsprechen.*

➔ Die Kommission begrüsst das Projekt zur Eröffnung einer Abteilung für den Vollzug von Massnahmen in geschlossenem Milieu im CAAD; es ist dies eine pragmatische Lösung, die verspricht, einem krassen Mangel an Plätzen abzuhelpfen.

#### **E) Geschlossene Anstalt für Mädchen**

*Auszug aus dem Bericht der LKJPD:*

*Die Arbeitsgruppe des Projekts EFPF Dombresson<sup>5</sup> (AG-Dombresson) untersuchte alle Möglichkeiten, in den meisten Westschweizer Kantonen Bestehendes umzubauen, um allzu hohe Kosten zu vermeiden. Es zeigte sich [...], dass ein erster Versuch, der sich auf vier Plätze beschränkt, genügend sei.*

*Die AG-Dombresson stiess schliesslich Ende 2014 auf ein günstiges Echo beim Heim St. Stefan Freiburg, das im Januar 2016 zur Freiburger Stiftung für die Jugend wurde. Bei deren Einheit Time Out, einer geschlossenen Struktur, die bis heute Beobachtungsaufenthalte für Minderjährige aus der ganzen Westschweiz anbietet, können stationäre Massnahmen für Mädchen im Sinne von Artikel 15 des Bundesgesetzes über das Jugendstrafrecht angeboten werden<sup>6</sup>.*

*Der Kanton Freiburg gab im Januar 2015 das Einverständnis für eine Machbarkeitsstudie zu diesem Thema unter der Voraussetzung, dass er nicht einen allfälligen Investitions- und Betriebsaufwand im Zusammenhang mit diesem Projekt tragen muss und die Fortsetzung dieses Projekts über die vierjährige Testphase hinaus eine Möglichkeit bleibt. [...]*

*Im Dezember 2015 erhielt der Präsident der AG-Dombresson das Einverständnis des BJ zur Ausweitung der Aufgabe von Time-Out; diese Ausweitung wird Time-Up genannt. Mitte Februar 2016 konnte das Konzept des Projekts Time-Out/Time-Up dem BJ zur Genehmigung überwiesen werden.*

<sup>3</sup> Der Vollzug in einer geschlossenen Anstalt wird verlangt, solange die Gefahr besteht, dass der Täter flieht oder weitere Straftaten begeht.

<sup>4</sup> Bundesamt für Justiz.

<sup>5</sup> Geschlossene Anstalt für Mädchen (frz. Etablissement fermé pour jeunes filles).

<sup>6</sup> Die Unterbringung eines Jugendlichen (bei Privatpersonen oder in Erziehungs- oder Behandlungseinrichtungen) wird angeordnet, wenn die notwendige Erziehung und Behandlung des Jugendlichen nicht anders sichergestellt werden kann (→ [Art. 15 JStG](#)).

→ Die Kommission heisst die Schaffung einer kleinen Struktur mit vier Plätzen für die Haft von Mädchen in geschlossenem Milieu gut. Mit dieser Erfahrung kann festgestellt werden, ob es eine solche Struktur braucht. Sie begrüsst besonders den Entscheid, dafür mit einer bestehenden Einrichtung zusammenzuarbeiten anstatt eine neue Anstalt zu schaffen.

Le Locle/Freiburg, 5. Oktober 2016.

Im Namen der interparlamentarischen Kommission 'strafrechtlicher Freiheitsentzug'

*(Gez.) André Frutschi (NE)*  
Präsident

*(Gez.) Reto Schmid*  
Sekretär

## Réponses

### Motion 2016-GC-45 Jean Bertschi Initiative cantonale – Crise laitière et gestion des volumes<sup>1</sup>

#### Réponse du Conseil d'Etat

Une analyse détaillée de la situation des producteurs de lait fribourgeois et des mesures prises sur le plan cantonal font l'objet de la réponse du Conseil d'Etat du 14 décembre 2015 à la question du député Xavier Ganiotz «Quelle aide du canton aux producteurs de lait?» (QA 2015-CE-257). Depuis, la situation s'est aggravée. Le Conseil d'Etat est conscient de la situation difficile sur le marché du lait et particulièrement pour les producteurs de lait de centrale. Dans ce contexte, il est prêt à donner suite à la motion Bertschi.

Dans le sens proposé par la motion, il est nécessaire que les contrats de vente et d'achat de lait comprennent davantage de dispositions contraignantes et permettent une gestion fiable et dynamique des volumes dans le respect de la diversité des situations dans les différentes filières de mise en valeur du lait. Cela passe par des engagements clairs et irrévocables sur les prix, les volumes et leur répartition dans les trois segments, ainsi que sur la liberté des producteurs de livrer ou non du lait dans le segment C (destiné à l'exportation au prix mondial, donc pratiquement sans valeur ajoutée). Le Conseil d'Etat est d'avis que, pour tenir réalistement compte des fluctuations du marché, les engagements irrévocables devraient porter sur au moins douze mois pour les quantités et au moins six mois pour les prix, et que les contrats devraient comporter des clauses transparentes si une adaptation des prix devait se révéler indispensable pour la durée résiduelle du contrat.

De telles dispositions sont conformes à la base légale sur le contrat-type dans le domaine laitier (art. 37 LAgr). Cet article donne la responsabilité première de l'élaboration d'un contrat-type aux interprofessions du secteur laitier, ce qui laisse ouverte l'élaboration de contrats différents pour le lait de centrale et pour le lait de fromagerie, par exemple. Le Conseil fédéral peut intervenir à deux échelons: en déclarant de force obligatoire générale le contrat-type élaboré par l'interprofession (art. 37 al. 3 LAgr), et en édictant des prescriptions temporaires de même nature si l'interprofession ne parvient pas à s'accorder sur un contrat-type (art. 37 al. 6 LAgr). Concrètement, le Conseil fédéral est donc légitimé à agir, même si l'IP Lait ne devait pas aboutir dans les

démarches sur lesquelles elle s'est engagée. La gravité de la situation actuelle justifie son intervention.

Enfin, pour que les contrats ne restent pas lettre morte, il apparaît nécessaire de renforcer la surveillance de leur respect tant par les acheteurs que par les vendeurs.

Les propositions formulées dans le projet de décret sur le dépôt d'une initiative cantonale ont le double avantage de garder la responsabilité première de la résolution de la crise du côté des acteurs du marché regroupés en interprofession, et de permettre une intervention rapide du Conseil fédéral par voie d'ordonnance. Une proposition de modifier la loi prendrait plusieurs années et aurait une issue incertaine.

Le Conseil d'Etat décide de donner suite directe à la motion, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter la motion et de prendre connaissance du décret et du message annexé.

Le 11 octobre 2016

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument auront lieu ultérieurement.

#### Annexes

—

Message et projet de décret 2016-DIAF-51

—

### Motion 2016-GC-45 Jean Bertschi Standesinitiative – Milchkrise und Mengensteuerung<sup>2</sup>

#### Antwort des Staatsrats

In der Antwort des Staatsrats vom 14. Dezember 2015 auf die Anfrage von Grossrat Xavier Ganiotz «Wie hilft der Kanton den Milchproduzenten?» (QA 2015-CE-257) wurde eine detaillierte Analyse der Situation der Freiburger Milchproduzenten und der auf kantonaler Ebene ergriffenen Massnahmen vorgenommen. Seither hat sich die Situation noch verschärft. Der Staatsrat ist sich der schwierigen Situation auf dem Milchmarkt und insbesondere für die Molkereimilchproduzenten bewusst. In diesem Zusammenhang ist er bereit, der Motion Bertschi Folge zu geben.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 26 avril 2016, BGC p. 1594.

<sup>2</sup> Eingereicht und begründet am 26. April 2016, TGR S. 1594.



Wie in der Motion gefordert, ist es nötig, dass die Kauf- und Verkaufverträge für Milch mehr verbindliche Bestimmungen enthalten und eine zuverlässige und dynamische Mengensteuerung ermöglichen, unter Berücksichtigung der unterschiedlichen Situationen in den verschiedenen Milchverwertungsbranchen. Dies erfolgt über klare und unwiderrufliche Verpflichtungen betreffend die Preise, Mengen und ihre Verteilung auf die drei Segmente, und es muss den Produzenten frei stehen, ob sie Milch ins C-Segment (für den Export zum Weltmarktpreis bestimmt, also praktisch ohne Wertschöpfung) liefern wollen oder nicht. Der Staatsrat ist der Meinung, dass für die Mengen unwiderrufliche Verpflichtungen für mindestens 12 Monate und für die Preise für mindestens 6 Monate eingegangen werden müssen, damit den Schwankungen des Marktes auf realistische Weise Rechnung getragen werden kann, und dass die Verträge transparente Klauseln enthalten müssen, falls sich eine Anpassung der Preise für die verbleibende Vertragsdauer als unabdingbar erweisen sollte.

Solche Vorschriften entsprechen den rechtlichen Grundlagen für den Standardvertrag im Milchsektor (Art. 37 LwG). Dieser Artikel überträgt die Hauptverantwortung für die Ausarbeitung eines Standardvertrags den Branchenorganisationen des Milchsektors. So besteht die Möglichkeit, unterschiedliche Verträge zum Beispiel für die Molkereimilch und die Käseemilch auszuarbeiten. Der Bundesrat kann auf zwei Stufen intervenieren: Er kann den von der Branchenorganisation ausgearbeiteten Vertrag allgemeinverbindlich erklären (Art. 37 Abs. 3 LwG), und er kann vorübergehend gleichartige Bestimmungen erlassen, wenn sich die Branchenorganisation nicht auf einen Standardvertrag einigen kann (Art. 37 Abs. 6 LwG). Konkret hat der Bundesrat somit das Recht zu handeln, auch wenn die BO Milch die Vorgehensweise, zu welcher sie sich verpflichtet hat, nicht zum Abschluss bringen sollte. Die Dringlichkeit der aktuellen Lage rechtfertigt sein Einschreiten.

Damit die Verträge schliesslich nicht toter Buchstabe bleiben, muss ihre Einhaltung seitens der Käufer und der Verkäufer verstärkt überwacht werden.

Die im Dekretsentwurf über die Einreichung einer Standesinitiative formulierten Vorschläge haben den doppelten Vorteil, dass die Hauptverantwortung für die Lösung der Krise bei den in der Branchenorganisation zusammengeschlossenen Marktakteuren bleibt und ein rasches Einschreiten durch den Bundesrat auf dem Verordnungsweg möglich ist. Eine Gesetzesänderung zu beantragen würde mehrere Jahre in Anspruch nehmen und hätte einen ungewissen Ausgang.

Der Staatsrat hat beschlossen, der Motion in Anwendung von Artikel 64 des Grossratsgesetzes direkt Folge zu geben. Er beantragt Ihnen, die Motion erheblich zu erklären und vom Dekret und der Botschaft im Anhang Kenntnis zu nehmen.

Den 11. Oktober 2016

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden zu einem späteren Zeitpunkt statt.

#### Anhänge

—  
Botschaft und Dekretsentwurf 2016-DIAF-51

### **Motion 2016-GC-60 Laurent Thévoz/ Jean-Daniel Wicht Promotion des bateaux à moteur électrique sur les lacs du canton<sup>1</sup>**

#### **Réponse du Conseil d'Etat**

##### **1. Imposition et exigences applicables aux moteurs de bateau**

La navigation sur les voies d'eau est réglée par la loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI; RS 747.201). Selon l'article 61 LNI, les cantons ont le droit d'imposer les bateaux qui ont leur lieu de stationnement sur leur territoire. Les bateaux stationnés dans le canton de Fribourg sont imposés conformément à la loi du 25 septembre 1974 sur l'imposition des bateaux (RSF 635.4.2).

Selon l'article 166 alinéa 22 de l'ordonnance du 8 novembre 1978 sur la navigation dans les eaux suisses (ONI; RS 747.201.1), l'usage de moteurs à deux temps obsolètes sera interdit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018; cette disposition a été introduite le 2 mai 2007. L'ordonnance du 14 octobre 2015 définit les exigences applicables aux moteurs de bateaux dans les eaux suisses (OMBat; RS 747.201.3); il s'agit pour l'essentiel des règles définies dans la directive 2013/53/UE fixant les valeurs maximales pour les émissions gazeuses et sonores. Les normes environnementales relatives à la construction et l'équipement des bateaux et de leurs moteurs étant élevées, les pollutions par des hydrocarbures sont l'exception.

##### **2. Moteurs électriques dans le domaine de la navigation**

L'offre de moteurs électriques pour la navigation est orientée pour l'essentiel sur de petites puissances (moins de 4 kW). Le recours aux moteurs électriques vise en particulier à:

- > suppléer au moteur principal si ce dernier est en panne
- > équiper de façon permanente l'étrave d'une embarcation importante afin d'améliorer sa maniabilité grâce à une motorisation à l'avant et à l'arrière
- > aider à manœuvrer un petit voilier en zone portuaire
- > réaliser silencieusement l'approche d'une zone de pêche

<sup>1</sup> Déposée et développée le 13 mai 2016, BGC p. 1605.

A fin juin 2016, le parc des bateaux immatriculés dans le canton et le détail des motorisations électriques se présentent ainsi:

Type de bateaux	Effectif	Dont motorisation électrique		
		principale	d'appoint	total
Bateaux à voile dotés d'un moteur	1441	17	6	23
Bateaux à voile sans moteur	516			
Bateaux à moteur	3514	25	80	105
Barques et autres embarcations sans moteur	255			
Chalandes et autres embarcations	25			
<b>Total</b>	<b>5751</b>	<b>42</b>	<b>86</b>	<b>128</b>

128 bateaux sont équipés d'un moteur électrique. Tous présentent une faible puissance comprise entre 0,1 et 4,0 kW. La majorité de ces motorisations est le fait d'un deuxième moteur avec uniquement une fonction d'appoint.

### 3. Règles d'imposition des bateaux dans le canton de Fribourg

Les principaux critères déterminant l'imposition des bateaux sont la longueur, la puissance du moteur, la surface vélique, le poids total et la charge utile; ils peuvent être combinés. Des forfaits sont prévus pour les embarcations à rames et pédalos, les bateaux de pêcheurs professionnels et les permis collectifs (plaque professionnelle aussi appelée «plaque U»).

La grille tarifaire est composée de minimas et évolue par pallier:

Type de bateau	Fr./an	Nbre de bateaux avec moteur électrique
Embarcations à rames au bénéfice d'une immatriculation	31.–	
Voilier sans moteur avec une surface vélique jusqu'à 15 m <sup>2</sup>	31.–	
Voilier sans moteur avec une surface vélique de plus de 15 m <sup>2</sup>	48.50	
Voilier doté d'un moteur avec une surface vélique jusqu'à 15 m <sup>2</sup>	60.50	8 *
Voilier doté d'un moteur avec une surface vélique de plus de 15 m <sup>2</sup> et d'un poids total jusqu'à 1000 kg > en sus, si le poids total est supérieur à 1 000 kg, par kW suppl.	109.–	9 *
	12.50	6 **
Bateau à moteur jusqu'à 8 kW	60.50	99 *
> en sus par kW ou fraction de kW	12.50	6 **

\* 116 bateaux équipés d'un moteur électrique sont imposés selon les tarifs minimaux de Fr. 60.50, respectivement Fr. 109.–.

\*\* L'imposition de ces bateaux est plus forte car il s'agit de voiliers d'un poids total supérieur à 1000 kg ou de bateaux à moteur thermique avec une puissance supérieure à 8 kW.

### 4. Moteurs de voitures de tourisme versus bateaux

Une comparaison des émissions entre les voitures de tourisme et les moteurs de bateaux est dans tous les cas défavorable pour ces derniers. En effet, les moteurs de bateaux présentant une puissance inférieure à 37 kW ne sont pas obligatoirement équipés d'un filtre à particules ni d'un catalyseur.

Les motionnaires relèvent le rapport d'équivalence d'émission d'oxyde d'azote et d'hydrocarbures entre un moteur hors-bord à 4 temps de 5 chevaux et 38 voitures roulant à 95 km/h. Celui-ci n'est pas démontré et doit en outre être contrebalancé en fonction de l'usage effectif. A titre d'exemple, la consommation moyenne annuelle de carburant est estimée à 100 litres pour un bateau à moteur et à 1000 litres pour une voiture.

Le canton de Fribourg a introduit en 2011 une mesure fiscale incitant l'acquisition de voitures de tourisme efficaces sur le plan énergétique et environnemental. Elle se base sur l'étiquette-énergie attribuée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et concerne tous les types de moteur: thermique, hybride et électrique. La Confédération ne prévoit pas l'introduction d'une telle étiquette-énergie pour les bateaux à moteur. Cela ne serait en effet pas réalisable car les combinaisons de moteurs et de bateaux sont infinies, contrairement aux véhicules routiers.

Le nombre de moteurs à deux-temps qui devront être remplacés d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été déterminé de façon plus précise, il est estimé à 200 unités pour le canton de Fribourg.

## 5. Conclusion

Les moteurs électriques équipant des bateaux sont de petite puissance et ont pour leur grande majorité une fonction d'appoint (2<sup>e</sup> moteur). L'imposition actuelle est très faible: près de 85% des bateaux concernés sont imposés à hauteur de Fr. 60.50 par année. D'autres bateaux présentant un profil «zéro émission» tels que les embarcations à rames et les voiliers sans moteur sont imposés respectivement à hauteur de Fr. 31.- et de Fr. 48.50 par année.

L'impôt sur les bateaux à moteur électrique est un impôt et ne constitue donc pas une taxe soumise à des conditions ou perçue sur des contre-prestations. On peut néanmoins dire, qu'en l'occurrence, il couvre les charges liées à la navigation: sécurité des usagers, police navale, aménagement et entretien des lacs et rives, protection de la faune et de la flore, etc. Par conséquent, une réduction, voire une exonération fiscale cantonale, n'est pas opportune sous l'angle de la couverture des charges ou de l'équité fiscale et n'est pas réalisable en l'absence d'une étiquette-énergie attribuée aux bateaux à moteur. D'autre part, les moteurs électriques bénéficient aujourd'hui déjà d'un avantage fiscal important: ils sont hors du périmètre de l'impôt fédéral sur les huiles minérales et la surtaxe sur les carburants représentant près de 75 centimes par litre.

Le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la motion.

Le 19 septembre 2016

> Retrait p. 3063

## Motion 2016-GC-60 Laurent Thévoz/ Jean-Daniel Wicht Förderung von Schiffen mit Elektromotor auf den Seen des Kantons<sup>1</sup>

### Antwort des Staatsrats

#### 1. Geltende Besteuerung und Anforderungen für Schiffsmotoren

Die Schifffahrt ist im Bundesgesetz über die Binnenschifffahrt vom 3. Oktober 1975 geregelt (BSG; SR 747.201). Gemäss Artikel 61 BSG haben die Kantone das Recht, Schiffe zu besteuern, die ihren Standort in ihrem Gebiet haben. Schiffe mit Standort im Kanton Freiburg werden entsprechend dem

Gesetz vom 25. September 1974 betreffend die Besteuerung der Schiffe besteuert (SGF 635.4.2).

Gemäss Artikel 166 Abs. 22 der Verordnung über die Schifffahrt auf schweizerischen Gewässern vom 8. November 1978 (BSV; SR 747.201.1) ist die Nutzung von überholten Zweitaktmotoren ab 1. Januar 2018 verboten; diese Bestimmung wurde am 2. Mai 2007 eingeführt. Die Verordnung vom 14. Oktober 2015 legt die Anforderungen an Schiffsmotoren auf schweizerischen Gewässern fest (VASm; SR 747.201.3). Im Wesentlichen handelt es sich dabei um die Regelungen der EU-Richtlinie 2013/53/EU, die Höchstwerte für Lärmemissionen und Abgase definiert. Aufgrund der hohen ökologischen Anforderungen an den Bau und die Ausrüstung von Schiffen und ihrer Motoren sind Ölverschmutzungen Ausnahmefälle.

#### 2. Elektromotoren in der Schifffahrt

Das Angebot an Elektromotoren für die Schifffahrt ist vor allem auf den unteren Leistungsbereich ausgerichtet (unter 4 kW). Der Einsatz von Elektromotoren dient insbesondere dazu:

- > den Hauptmotor bei einer Panne zu ersetzen;
- > die Steuerbarkeit von grossen Wasserfahrzeugen zu verbessern, indem am Steven ein Elektromotor dauerhaft installiert wird;
- > das Manövrieren von kleinen Segelschiffen im Hafengebiet zu unterstützen;
- > die leise Annäherung an einen Fischgrund zu ermöglichen.

Per Ende Juni 2016 präsentierten sich die Liste der im Kanton zugelassenen Schiffe und die Einzelheiten der elektrischen Antriebe wie folgt:

Schiffstyp	Bestand	davon mit Elektroantrieb		
		Hauptantrieb	Hilfsantrieb	Total
Segelschiffe mit Motor	1441	17	6	23
Segelschiffe ohne Motor	516			
Motorschiffe	3514	25	80	105
Boote und andere Wasserfahrzeuge ohne Motor	255			
Schleppkähne und andere Wasserfahrzeuge	25			
<b>Total</b>	<b>5751</b>	<b>42</b>	<b>86</b>	<b>128</b>

128 Schiffe sind mit einem Elektromotor ausgestattet. Diese verfügen alle über eine niedrige Leistung von 0,1 bis 4,0 kW. Die Mehrzahl dieser Motoren dient lediglich als Zweitmotor mit Hilfsfunktion.

<sup>1</sup> Eingereicht und begründet am 13. Mai 2016, TGR S. 1605.

### 3. Regeln bei der Besteuerung von Schiffen im Kanton Freiburg

Die wichtigsten Kriterien bei der Besteuerung von Schiffen sind die Länge, die Motorleistung, die Segelfläche, das Gesamtgewicht und die Nutzlast: Sie können kombiniert werden. Für Ruder- und Tretboote, für Boote von Berufsfischern und für Kollektivpatente (Händlerschilder, auch «U-Schilder» genannt) sind Pauschalen vorgesehen.

Die Tariftabelle enthält Mindestbeträge, die schrittweise ansteigen:

Schiffstyp	Fr./Jahr	Anz. Schiffe mit Elektromotor
Ruderboote mit Immatrikulation	31.–	
Segelschiffe ohne Motor mit einer Segelfläche von max. 15 m <sup>2</sup>	31.–	
Segelschiffe ohne Motor mit mehr als 15 m <sup>2</sup> Segelfläche	48.50	
Segelschiffe mit Motor und einer Segelfläche von max. 15 m <sup>2</sup>	60.50	8 *
Segelschiffe mit Motor und mehr als 15 m <sup>2</sup> Segelfläche und einem Gesamtgewicht bis 1000 kg	109.–	9 *
> Zuschlag bei Gesamtgewicht über 1000 kg, pro zusätzl. kW	12.50	6 **
Motorschiff bis 8 kW	60.50	99 *
> Zuschlag pro Voll- oder Teil-kW	12.50	6 **

\* 116 Schiffe mit Elektromotor werden nach dem Minimaltarif von Fr. 60.50 bzw. Fr. 109.– besteuert.

\*\* Diese Schiffe werden höher besteuert, weil es sich um Segelschiffe mit über 1000 kg Gesamtgewicht oder um Schiffe mit einem Verbrennungsmotor von über 8 kW Leistung handelt.

### 4. Motoren von Personenwagen versus Schiffsmotoren

Vergleicht man die Emissionen von Personenwagen und Schiffsmotoren, so schneiden letztere auf jeden Fall schlechter ab. Schiffsmotoren mit weniger als 37 kW Leistung müssen nicht obligatorisch mit einem Partikelfilter oder einem Katalysator ausgestattet sein.

Die Motionäre weisen darauf hin, dass der Stickoxid- und CO<sub>2</sub>-Ausstoss eines 4-Takt-Aussenbordmotors mit 5 PS dem von 38 Autos, die 95 km/h fahren, entspreche. Dieses Äquivalenzverhältnis ist nicht belegt und muss zudem mit dem effektiven Verbrauch in Beziehung gesetzt werden. So wird beispielsweise der durchschnittliche Treibstoffverbrauch eines Motorschiffes auf 100 Liter und der eines Autos auf 1000 Liter pro Jahr geschätzt.

Der Kanton Freiburg hat 2011 eine steuerliche Massnahme eingeführt, mit welcher der Kauf von umweltschonenden und energieeffizienten Personenwagen gefördert wird. Sie stützt sich auf die vom Bundesamt für Energie (BFE) aus-

gestellte Energie-Etikette und betrifft alle Motortypen: Verbrennungs-, Hybrid- und Elektromotoren. Der Bund plant keine solche Energie-Etikette für Motorschiffe. Das wäre auch kaum möglich, denn im Gegensatz zu den Strassenfahrzeugen gibt es unendlich viele Kombinationsmöglichkeiten von Motoren und Schiffen.

Die Zahl der Zweitaktmotoren, die bis 1. Januar 2018 ersetzt werden müssen, wurde hingegen präziser ermittelt. Sie wird für den Kanton Freiburg auf 200 Einheiten geschätzt.

### 5. Schlussfolgerung

Die Elektromotoren von Schiffen haben eine geringe Leistung und erfüllen mehrheitlich eine Hilfsfunktion (Zweitmotor). Die aktuelle Besteuerung ist sehr tief: Knapp 85% der betroffenen Schiffe werden mit Fr. 60.50 pro Jahr besteuert. Andere Schiffe wie Ruderboote und Segelschiffe ohne Motor, die keine Abgase verursachen, werden mit Fr. 31.– bzw. Fr. 48.50 pro Jahr besteuert.

Die Steuer auf Schiffen mit Elektromotor ist eine Steuer und keine Gebühr, die an Bedingungen geknüpft wäre oder auf Gegenleistungen erhoben würde. Im vorliegenden Fall lässt sich hingegen sagen, dass damit die mit der Schifffahrt verbundenen Kosten gedeckt werden: Sicherheit der Nutzer/innen, Seepolizei, Gestaltung und Pflege von Seen und Ufern, Tier- und Pflanzenschutz usw. Demnach ist eine kantonale Steuerreduktion oder gar -befreiung aus Sicht der Kostendeckung oder der Steuergerechtigkeit nicht angezeigt und kann wegen der fehlenden Energie-Etikette für Schiffe auch nicht umgesetzt werden. Andererseits profitieren die Nutzer/innen von Elektromotoren bereits heute von einem grossen Steuervorteil: Sie gehören nicht zum Geltungsbereich der eidgenössischen Mineralölsteuer und dem Zuschlag auf Treibstoffen von rund 75 Rappen pro Liter.

Aus diesen Gründen empfiehlt Ihnen der Staatsrat die Ablehnung der Motion.

Den 19. September 2016

> Rückzug S. 3063

## Dépôts

### Motion 2016-GC-123 Christa Mutter/ Ralph-Alexander Schmid Réduction progressive de la consommation d'énergie et des émissions CO<sub>2</sub> des bâtiments (production de chaleur)

#### Dépôt

Pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de chaleur dans les bâtiments (chauffage et production d'eau chaude), la loi sur l'énergie définit des étapes d'assainissement. L'objectif est un assainissement des bâtiments dans des étapes de dix ans: dès 2040, on n'installera plus de chauffage à énergie fossile dans les nouveaux bâtiments et dès 2060 dans les bâtiments existants. Le Conseil d'Etat définit les exceptions.

La loi prend pour cadre les valeurs limites suivantes (émissions en kilogramme de CO<sub>2</sub> par mètre carré de surface chauffée du bâtiment, par année) [kg CO<sub>2</sub> fossil/m<sup>2</sup>EBF a]

Année	Nouvelles installations dans bâtiments existants	Installations dans bâtiments neufs
2020	30	12
2030	25	6
2040	20	0
2050	12	0
2060	0	0

#### Développement

La motion REDEM (Réduction des émissions)<sup>1</sup> entend réduire les émissions de carbone des chauffages et chauffage par étapes, selon le tableau ci-joint<sup>2</sup>. Elle propose une

<sup>1</sup> La motion REDEM s'inspire d'une initiative personnelle déposée au parlement cantonal zurichois par l'architecte EPFZ Niklaus Haller, soutenu par 43 scientifiques de grande renommée. La motion fribourgeoise propose des étapes de réalisation légèrement rallongées.

<sup>2</sup> La loi prend pour cadre les valeurs limites suivantes (émissions en kilogramme de CO<sub>2</sub> par mètre carré de surface chauffée du bâtiment, par année) [kg CO<sub>2</sub> fossil/m<sup>2</sup>EBF a]:

Année	Nouvelles installations dans bâtiments existants	Installations dans bâtiments neufs
2020	30	12
2030	25	6
2040	20	0
2050	12	0
2060	0	0

réalisation progressive, favorable à l'économie, respectueuse des implications sociales et formulée de manière libérale.

La politique énergétique et celle du climat vont de pair. La réduction des gaz à effet de serre est le grand défi de la politique énergétique, en plus de celle de la réduction de la consommation de l'électricité des sources non renouvelables.

Lors de la COP21<sup>3</sup> de Paris, tous les Etats se sont pour la première fois mis d'accord pour fixer des objectifs de façon à limiter le réchauffement de la planète à moins de deux degrés en moyenne. Le 5<sup>e</sup> rapport GIEC<sup>4</sup> a démontré que les émissions actuelles de gaz à effet de serre trop importantes vont provoquer des dégâts irréversibles. Les pays alpins font partie des régions les plus touchées. Le rétrécissement des glaciers et le réchauffement modifient le régime d'eau. Des événements météorologiques extrêmes sont en augmentation: canicules, tempêtes, précipitations massives.

Une nouvelle étude pilote de la Confédération, en collaboration avec le canton, décrit les conséquences prévisibles du changement climatique pour le canton de Fribourg, notamment en matière de santé, d'agriculture et de sylviculture ainsi que pour la biodiversité.<sup>5</sup>

#### Les objectifs énergétiques du canton ratés

Le rapport 2010–2015 sur la stratégie énergétique<sup>6</sup> démontre clairement qu'avec les mesures actuelles, les objectifs énergétiques (société 4000 watts jusqu'en 2030) ne sont pas atteignables. Des objectifs clairs par paliers en matière de climat font défaut. Pourtant, il est urgent d'agir: Les MoPEC<sup>7</sup> (à introduire définitivement) ne fixent pas d'étapes obligatoires pour l'abandon des chauffages fossiles, ce que le lobby du pétrole utilise pour une propagande agressive en faveur des chauffages à mazout.

Le rapport 2015 constate qu'à cause du développement démographique et économique, la consommation d'énergie finale,

#### Facteurs de conversion, arrondis:

1 litre mazout = 2,6–3–1 kg CO<sub>2</sub> = 10 kWh.

Bâtiment neuf dès 2000: env 10–12 litres/m<sup>2</sup> = 30 kg CO<sub>2</sub> = env 120 kWh/m<sup>2</sup>.

MOPEC 2008: 4,8 litres/m<sup>2</sup> = env 14,4 kg CO<sub>2</sub>.

<sup>3</sup> <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.ipcc.ch/>

<sup>5</sup> <http://www.bafu.admin.ch/klima/13877/14401/14897/index.html?lang=fr>

<sup>6</sup> Stratégie énergétique Etat de Fribourg. Rapport 2010–2015. <https://www.fr.ch/sde/files/pdf87/service-energie-ra-2015-fr-web.pdf>

<sup>7</sup> Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) [http://www.endk.ch/media/archive1/energiepolitik\\_der\\_kantone/muken/MoPEC2014\\_f20150109.pdf](http://www.endk.ch/media/archive1/energiepolitik_der_kantone/muken/MoPEC2014_f20150109.pdf)



dont celle du domaine thermique, augmente au lieu de diminuer. Il mentionne que «malgré le développement des énergies renouvelables, la dépendance aux énergies fossiles reste élevée et préoccupante car elle représente environ 70% de l'énergie totale consommée dans le canton, autrement dit pas moins de 1,5 million de litres équivalent mazout par jour.»<sup>1</sup>

### 32 500 chaudières à remplacer

Dans certains bâtiments neufs, des chaudières à gaz sont installées mais les chaudières à mazout sont devenues rares. Le remplacement des chauffages dans les bâtiments existants se présente différemment: sur les 2000 remplacements annuels de chaudières dans le canton, seuls 180 font l'objet d'une demande au programme de promotion cantonal pour les solutions non-fossiles.<sup>2</sup> Selon un palmarès du WWF, la Suisse est le «champion européen des chauffages au mazout» avec une part d'installations privées au mazout de 38,3% en 2013. En Suisse, dans plus de la moitié des cas, un chauffage au mazout défectueux est simplement remplacé par un chauffage au mazout – ce qui sape la politique climatique pour plusieurs décennies. Ainsi, la consommation journalière de pétrole par habitant dépasse 20 fois celle du lait: 5 litres par rapport à un quart de litre.

### Mise en œuvre flexible

Le domaine du bâtiment (chauffage et eau chaude) permet une réduction des émissions CO<sub>2</sub> spécialement efficiente et économique. Au lieu de dépenser des sommes énormes dans les pays producteurs de pétrole et de gaz (Fribourg pour l'énergie fossile au total: 333 millions de francs par an)<sup>3</sup>, on les investira chez nous. La diminution par longues étapes garantit la sécurité d'investissement et des mandats pour l'économie locale.

Les technologies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sont déjà fonctionnelles et rentables et se développeront encore de façon plus économique.

La motion est formulée de façon libérale et neutre au niveau technologique. Les buts climatiques sont ainsi atteignables par plusieurs moyens à libre choix, par exemple:

- > des investissements dans l'isolation ou la technique du bâtiment;
- > la production des énergies renouvelables;
- > le changement de système de chauffe: pompe à chaleur efficiente, bois, biogaz;
- > raccordement couplage-chaleur-force CCF, chauffage à distance.

### Explications de la motion: économique, sociale, libérale

La motion ne concerne que les énergies fossiles, le mazout et dans un second temps le gaz. Le bois et la biomasse, par leur effet de puits, sont considérés comme neutres en matière de carbone.

La première étape 2020 définit un objectif d'émissions facile à atteindre avec les normes constructives en vigueur (cf. facteurs de conversion au tableau 1). Le plan de départ et les longues étapes définies permettent aux propriétaires de prendre aisément des mesures au courant du cycle de renouvellement usuel de 20 ans. Il est ainsi économiquement et socialement défendable de demander une technologie plus écologique pour le cycle de renouvellement suivant:

- > A partir de 2040, de nouvelles installations au mazout ne seront plus possibles qu'exceptionnellement et à partir de 2060, le biogaz et d'autres technologies remplaceront le gaz fossile.
- > Les valeurs limites d'émissions sont valables à partir de l'année de la mise en service de la nouvelle installation.
- > Le Conseil d'Etat peut définir des exceptions, par exemple pour des bâtisses sous protection des monuments ou en cas d'absence de technique alternative applicable.

Les buts concernent les propriétaires et investisseurs mais obligent également le canton à agir en amont: des normes et des moyens de promotion devraient se compléter. Nous attendons des mesures de mise en œuvre concrètes à partir de 2018, par exemple:

- > une étude en collaboration avec d'autres cantons sur les effets économiques du remplacement des chauffages fossiles;
- > conseils systématiques aux propriétaires dont le chauffage sera à remplacer dans la prochaine décennie (en utilisant les données du contrôle des chauffages);
- > programme de collaboration et des conventions avec le secteur immobilier;
- > l'étude d'une éventuelle «prime à la casse» pour le remplacement accéléré de chauffages fossiles.
- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

<sup>1</sup> Stratégie énergétique Etat de Fribourg. Rapport 2010–2015, p.5.

<sup>2</sup> Stratégie énergétique. Rapport 2010–2015. p 17.

<sup>3</sup> <http://www.energiestiftung.ch/files/pdf/energieverbrauch-der-kantone-studie-zhaw.pdf>

## Motion 2016-GC-123 Christa Mutter/ Ralph-Alexander Schmid Reduktion des Energieverbrauchs und der CO<sub>2</sub>-Emissionen von Gebäuden (Heizung und Warmwasser)

### Begehren

Das Energiegesetz legt einen Absenkungspfad für den CO<sub>2</sub>-Ausstoss von Raumheizungen und Warmwasserproduktion in Gebäuden fest. Ziel ist, den Gebäudepark in 10-Jahres-Schritten zu sanieren, so dass ab 2040 keine fossilen Heizungen mehr in Neubauten und ab 2060 als Ersatz in bestehenden Gebäuden eingebaut werden. Der Staatsrat bestimmt die Ausnahmen.

Das Gesetz orientiert sich an folgenden Grenzwerten in Kilogramm CO<sub>2</sub> pro Quadratmeter beheizte Raumfläche und Jahr [kg CO<sub>2</sub> fossil/m<sup>2</sup>EBF a]

Jahr	Neue Anlagen in bestehenden Gebäuden	Anlagen in Neubauten
2020	30	12
2030	25	6
2040	20	0
2050	12	0
2060	0	0

### Begründung

**Die Motion REDEM (Reduktion der Emissionen)<sup>1</sup> will den CO<sub>2</sub>-Ausstoss Heizungen und Boilern etappenweise laut beiliegender Tabelle<sup>2</sup> senken. Sie schlägt einen wirtschaftsfreundlichen, sozial verträglichen und liberal formulierten Absenkungspfad vor.**

<sup>1</sup> Die Motion «REDEM» inspiriert sich an der «Einzelinitiative betreffend REDEM – Initiative für klimafreundliche Gebäude» des ETH-Architekten Niklaus Haller, der diese unterstützt von 43 namhaften Wissenschaftler/innen im Kantonsrat Zürich einreichte, gibt aber etwas längere Ausführungsfristen vor.

<sup>2</sup> Das Gesetz orientiert sich an folgenden Grenzwerten in Kilogramm CO<sub>2</sub> pro Quadratmeter beheizte Raumfläche und Jahr [kg CO<sub>2</sub> fossil/m<sup>2</sup>EBF a]:

Jahr	Neue Anlagen in bestehenden Gebäuden	Anlagen in Neubauten
2020	30	12
2030	25	6
2040	20	0
2050	12	0
2060	0	0

#### Umrechnungsfaktoren, gerundet:

1 Liter Öl = 2,6–3–1 kg Co<sub>2</sub> = 10 kWh.

Neubau ab 2000: ca 10–12 Liter/m<sup>2</sup> = 30 kg CO<sub>2</sub> = ca 120 kWh/m<sup>2</sup>.

MUKEN 2008: 4,8 Liter Öl/m<sup>2</sup> = ca 14,4 kg CO<sub>2</sub>.

Neben der Reduktion des Stromkonsums aus nichterneuerbaren Quellen und ist die Reduktion der Treibhausgasemissionen eine weitere grosse Herausforderung.

An der COP21<sup>3</sup> von Paris haben sich zum ersten Mal alle Staaten darauf geeinigt, Klimaziele festzulegen, um die zu erwartende Erwärmung des Planeten auf durchschnittlich weniger als 2 Grad zu begrenzen. Der 5. IPCC<sup>4</sup>-Bericht hatte gezeigt, dass der übermässige CO<sub>2</sub>-Ausstoss bereits heute zu unumkehrbaren Schäden führt. Die Alpenländer gehören zu jenen Weltregionen, die vom Klimawandel überproportional betroffen sind. Gletscherschwund und Erwärmung ändern den Wasserhaushalt massiv. Extreme Wetterlagen und -ereignisse nehmen zu: Hitzeperioden, Stürme, Massivniederschläge.

Eine neue Pilotstudie des Bundes in Zusammenarbeit mit dem Kanton beschreibt die absehbaren Klimafolgen für den Kanton Freiburg, am stärksten im Gesundheitsbereich, in Land- und Fortwirtschaft sowie für die Biodiversität.<sup>5</sup>

### Kantonale Energieziele nicht erreicht

Der Bericht zur Energiestrategie 2010–2015 des Kantons Freiburg<sup>6</sup> zeigt klar, dass die Energieziele (4000 Watt-Gesellschaft bis 2030) mit dem bisherigen Vorgehen nicht erreicht werden können. Klare, etappierte Klimaziele für diesen Zeitraum fehlen. Dabei gibt es viel zu tun: Die (definitiv einzuführenden) MUKEN 2014<sup>7</sup> schreiben keinen Ausstiegspfad für fossile Heizungen vor, was die Erdöllobby aggressiv zu Werbezwecken ausnützt.

Im Kanton nimmt der Endenergieverbrauch und darin auch jener für den Wärmebereich aufgrund des Bevölkerungswachstums zu statt ab.

Der Bericht erwähnt, «dass trotz der Entwicklung erneuerbarer Energien (EE), die Abhängigkeit von fossilen Energieträgern mit einem Anteil von 70% des Gesamtenergieverbrauchs im Kanton besorgniserregend hoch bleibt. Dies entspricht nicht weniger als einem Verbrauch von 1,5 Millionen Litern Heizöl-äquivalent pro Tag.»<sup>8</sup>

### 32 500 Heizkessel zu ersetzen

In Neubauten werden teils weiterhin Gasheizungen installiert, aber kaum mehr Erdöl. Beim Ersatz sieht es anders aus: Jährlich werden 2000 Heizkessel im Kanton ersetzt. Nur 180 davon werden durchschnittlich beim Förderprogramm

<sup>3</sup> <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.ipcc.ch/>

<sup>5</sup> <http://www.bafu.admin.ch/klima/13877/14401/14897/index.html?lang=de>

<sup>6</sup> Energiestrategie Kanton Freiburg, Bericht 2010–2015. <https://www.fr.ch/sde/files/pdf87/service-energie-ra-2015-de-web.pdf>

<sup>7</sup> Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich (MuKE) [http://www.endk.ch/media/archive1/energiepolitik\\_der\\_kantone/muken/MuKE2014\\_d20150109.pdf](http://www.endk.ch/media/archive1/energiepolitik_der_kantone/muken/MuKE2014_d20150109.pdf)

<sup>8</sup> Energiestrategie Kanton Freiburg, Bericht 2010–2015, S. 5.

gemeldet, das bei Installation einer nicht-fossilen Lösung greift.<sup>1</sup> Die Schweiz ist laut einer WWF-Rangliste «Europa-meister der Erdölheizungen» mit dem höchsten Anteil von Erdölheizungen in privaten Haushalten (2013: 38,3%). In der Schweiz wird heute weiterhin in gut der Hälfte der Fälle eine defekte Ölheizung durch eine Ölheizung ersetzt, was die Klima- und Energieziele für Jahrzehnte unterläuft. Pro Kopf brauchen wir in der Schweiz täglich 5 Liter Erdöl, zwanzig Mal mehr als der durchschnittliche Viertelliter Milch.

### Umsetzung mit verschiedenen Massnahmen möglich

Der Gebäudebereich (Heizung und Warmwasser) erlaubt eine besonders effiziente und kostengünstige Reduktion die CO<sub>2</sub>-Emissionsreduktion. Statt die Gelder in die öl- und gasproduzierenden Länder abzuführen (Freiburg: Fossilenergie total für 333 Mio. Fr/Jahr)<sup>2</sup>, können sie hier investiert werden. Ein etappenweiser Ausstieg mit einem langen Planungshorizont erlaubt sichere Investitionen mit Aufträgen für lokale Wirtschaft.

Die Ersatztechnologien der erneuerbaren Energien und der Energieeffizienz sind heute schon wirtschaftlich und werden tendenziell noch günstiger.

Die Motion ist liberal und technologieneutral formuliert. So ist es möglich, die Klimaziele mit verschiedenen Massnahmen zu erreichen, zum Beispiel:

- > Investitionen in die Dämmung oder in die Gebäudetechnik
- > Eigenproduktion erneuerbarer Energien
- > Wechsel des Heizsystems zu effizienten Wärmepumpen, Holz oder Biogas
- > Wärme-Kraft-Koppelung WKK, Anschluss an eine Fernheizung.

### Erklärungen zur Motion: Wirtschaftlich, sozial verträglich, liberal

- > Die Motion betrifft nur die fossilen Energie Erdöl und in einem zweiten Schritt Erdgas. Holz und Biomasse gelten durch ihre Senkwirkung als CO<sub>2</sub>-neutral.
- > Die Motion beginnt mit einem sanften Emissionsziel, das mit den heutigen Bauvorschriften problemlos zu erreichen ist. (siehe Umrechnungsfaktoren Tabelle 1).
- > Dies und die lange zeitliche Staffelung der vorgeschlagenen Grenzwerte erlauben den Hausbesitzern, innert der üblichen Erneuerungszyklen von 20 Jahren die nötigen Sanierungsmassnahmen zu planen. Deshalb ist es wirtschaftlich und auch sozial verträglich, den nächsten Ersatzzyklus mit einer umweltfreundlicheren Technologie vorzuschreiben.

- > Ab 2040 sollen nur noch ausnahmsweise neue Ölheizungen installiert werden können, und ab 2060 sollen statt fossilem Gas Biogas oder andere Technologien eingesetzt werden.
- > Die Emissionsgrenzwerte gelten jeweils ab dem Jahr der Inbetriebnahme der neuen Anlage.
- > Der Staatsrat kann Ausnahmen beschliessen, zum Beispiel bei denkmalgeschützten Bauten oder wo keine vertretbaren technischen Alternativen bestehen.

Die Ziele betreffen Hausbesitzer/innen und Investor/innen, verpflichten aber auch den Kanton zum Handeln. Vorschriften und Fördermassnahmen sollen sich ergänzen und das Ziel unterstützen. Wir erwarten zur Umsetzung der Motion konkrete Schritte ab 2018, zum Beispiel:

- > Studie (in Zusammenarbeit mit anderen Kantonen) zur Abklärung der volkswirtschaftlichen Wirkungen des Ersatzes fossiler Heizungen;
- > Systematische Beratung der Häuserbesitzer, deren Heizungen innert 10 Jahren mutmasslich zu ersetzen sind (anhand der Daten der Feuerungskontrolle);
- > Zusammenarbeitsprogramme und verpflichtende Konventionen mit der Immobilienbranche;
- > Prüfung einer eventuellen «Abwrackprämie» für den vorzeitigen Ersatz fossiler Heizungen.
- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

—

### Motion 2016-GC-124 Sylvie Bonvin-Sansonnens/Simon Bischof Initiative cantonale – Transparence et participation au financement des Offices de poste

#### Dépôt

Nous demandons au Conseil d'Etat de préparer un projet de décret afin d'exercer le droit d'initiative du canton de Fribourg auprès de l'Assemblée fédérale pour que l'Ordonnance sur la poste (OPO) soit modifiée. Nous souhaitons donner la possibilité aux communes, si la Poste souhaite fermer un office, de pouvoir proposer une participation à un éventuel déficit.

#### Développement

La Poste vient d'annoncer la fermeture, début décembre, du bureau de poste de Siviriez. Celle-ci vient s'ajouter aux très nombreuses autres fermetures d'offices dans notre canton et dans toute la Suisse ces dernières années. La Poste, si elle veut fermer un bureau, entre en discussion avec les autorités concernées. A l'issue de cet échange, les alternatives se résument rapidement en deux solutions: la transformation en agence postale avec un choix restreint de prestations ou le service à domi-

<sup>1</sup> Energiestrategie Kanton Freiburg. Bericht 2010–2015., S. 17

<sup>2</sup> <http://www.energiestiftung.ch/files/pdf/energieverbrauch-der-kantone-studie-zhaw.pdf>

cile. Si aucune de ces deux possibilités ne convient au Conseil communal, il existe entre autres la possibilité de déposer un recours auprès de la Commission fédérale de la poste.

Durant les pourparlers avec les élu-e-s, la Poste ne donne cependant aucune information sur la situation financière réelle de l'office postal. L'exécutif communal est notamment informé sur le nombre de colis et de lettres envoyés par jour, mais pas sur un éventuel déficit et à quelle hauteur il se monterait. Octroyer cette possibilité de participation financière aux communes permet d'avoir déjà un effet préventif en obligeant la Poste à être totalement transparente et, ensuite, dans certains cas, à pouvoir maintenir un Bureau de poste.

A noter que cette possibilité de partage des frais existe déjà pour les communes qui veulent maintenir une cabine téléphonique Swisscom menacée de démantèlement.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

### **Postulat 2016-GC-125 Gilberte Schär/ Christine Jakob**

#### **Une permanence ouverte 24 heures sur 24 à l'HFR Meyriez-Murten est une nécessité**

#### **Dépôt et développement**

Le district du Lac enregistre dans le calendrier des manifestations près de 600 événements. Environ 20 manifestations d'envergure par an sont organisées, entraînant plus de 5000 participant-e-s. Il est constaté entre 200 000 et 300 000 visiteurs dans le cadre d'événements. Lors de toute manifestation, assurer la sécurité médicale des participant-e-s, des visiteurs et de la population indigène, bien sûr, est un devoir de première priorité. Pour ce faire, il est essentiel pour une région aussi fréquentée que le district du Lac de mettre à disposition de chacune et de chacun une permanence ouverte 24 heures sur 24.

De plus, la population du district a augmenté. En 2012, on comptait 33 924 habitants; en 2016 35 605. En sachant aussi que l'HFR Meyriez-Murten est aussi fréquenté par les habitant-e-s vivant à proximité de la région, c'est-à-dire dans le nord du canton de Vaud.

Après la rénovation de l'hôpital, peu avant la réouverture du site HFR Meyriez-Murten, il est communiqué que la permanence fonctionnera de 7h30 à 21h30 les jours ouvrables et de 8h30 à 21h30 le week-end et les jours fériés.

Un des objectifs de la rénovation de l'hôpital était entre autres d'éviter que trop de patients se rendent dans les hôpitaux des cantons voisins pour des soins médicaux.

Pour ces différentes raisons, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de remettre en place l'exploitation de la permanence 24 heures sur 24, afin de couvrir et assurer les besoins médicaux essentiels de la région.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

### **Motion 2016-GC-127 Silvio Serena/ Isabelle Portmann**

#### **Standesinitiative – Revision des Raumplanungs- und Baugesetzes (Landwirtschaftszone)**

#### **Begehren**

Im Zusammenhang mit der bevorstehenden Revision des RP-Gesetzes für die Landwirtschaftszone (LWZ) fordert der Kanton Freiburg folgendes: <

Die bestehenden Häuser in der LWZ können innerhalb von ihrem bestehenden Volumen zu Wohnraum ausgebaut werden. Bei einem Ausbau des bestehenden Volumens müssen folgende Kriterien erfüllt werden:

- > Die Isolation des bewohnten Gebäudeteils ist auf den zu diesem Zeitpunkt gültigen Standard zu führen.
- > Die Abwasserentsorgung dieses Gebäudes muss auf den zu diesem Zeitpunkt gültigen Standard geführt werden.

#### **Begründung**

Die Aufgabe des Staates, eine aktive Bodenpolitik zu unterstützen, kommt bei dieser Motion in klassischer Weise positiv und in sinnvoller Weise zum Ausdruck.

Bei der Umsetzung der Motion ergeben sich folgende Vor- und Nachteile:

Viele dieser Häuser in der LWZ sind ehemalige Kleinbauernbetriebe und dürfen gemäss dem heutigen Gesetz oft nur etwa zu 40% genutzt werden. Hiermit liegt ein extrem grosses Wohnungspotential brach, das genutzt werden kann, ohne einen Quadratmeter mehr Landwirtschaftsland zu brauchen.

Die bestehenden Häuser werden so weiterhin unterhalten und die Eigentümer profitieren von einer Gleichbehandlung gegenüber den Mitbürgern in der Wohnzone.

Die Häuser werden isolationsmässig und bei der Abwasserentsorgung auf den heutigen Standard gebracht. Diese Massnahmen unterstützen die Energieziele des Bundes in erheblicher Weise.



Durch den Ausbau von einer auf zwei oder mehr Wohnungen werden Generationen zusammengeführt, was erhebliche Soziallasten einspart, weil diese sich gegenseitig unterstützen.

Gegnerische Argumente wie Ausnützung zu Zweitwohnungsbau sind nicht nachteilig, weil die Häuser sowieso schon vorhanden sind.

Auch Mehrtransporte fallen kaum ins Gewicht, weil sich die Distanzen zu den Häusern auf der näheren Dorfseite gegenüber denen auf der entfernteren Dorfseite gegenseitig aufheben. Wirkliche Nachteile können einzig etwas Mehraufwand für Schülertransporte oder Entsorgungsaufwände durch die Gemeinde sein. Diese Aufwände werden aber so oder so durch die Gebührenordnungen kompensiert.

- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

—

## **Motion 2016-GC-128 Laurent Thévoz/ Marc-Antoine Gamba Véloland Fribourg: des moyens pour la mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo**

### **Dépôt et développement**

#### **Antécédents**

Le canton de Fribourg est en train de conclure la mise au point de son plan sectoriel vélo, au terme de la consultation publique. Comme toute planification sectorielle, sa mise en œuvre dépendra des moyens qui seront mobilisés à cet effet.

Actuellement, en 2015, les 80 kilomètres d'infrastructures cantonales en faveur des cyclistes donnent une claire priorité aux bandes cyclables (76 km) par rapport aux pistes cyclables (4 km). Ces dernières sont (le plus souvent) mixtes – c'est-à-dire destinées à la fois aux piétons et aux cyclistes – et imposent (en raison du cadre légal) une participation financière des communes. Les communes refusent souvent cette répartition car elles considèrent les pistes cyclables comme des infrastructures cantonales. Le canton privilégie alors l'option «bande cyclable» dont il assume seul le financement.

Le plan sectoriel vélo distingue le réseau cantonal utilitaire et celui de cyclotourisme (sans VTT). Il identifie également «... un potentiel important pour le vélo dans le canton de Fribourg en comparaison avec la moyenne nationale.» (Page 7 du rapport explicatif du plan sectoriel vélo).

Au sujet des activités de loisir, il est important de considérer à la fois les loisirs tant de la population résidente que ceux des touristes qui visitent et pourraient visiter notre canton. L'offre de mobilité douce (vélo, trottinette, roller, etc.) est en effet un facteur d'attractivité toujours plus important pour

recevoir des touristes et prolonger leur séjour dans notre canton. Rappelons que cette offre contribue aussi à la promotion de la santé publique.

Etant donné la croissance combinée de la population résidente, de la pratique de plus en plus répandue du vélo (aussi et en partie avec la vague des vélos électriques) et le développement de l'attractivité touristique du canton, il est important de s'assurer que les infrastructures nécessaires seront progressivement et régulièrement mises en place. Elles sont indispensables tant pour améliorer la pratique et le développement du vélo et de la mobilité douce dans le canton que pour faire du canton de Fribourg un «Véloland» attractif.

La mise en place de projets concrets implique la gestion de leur complexité technique considérable (coordination avec les projets d'autres infrastructures ou des plans d'aménagement) et sociale (oppositions) et de leur promotion systématique auprès des communes pour assurer leur participation financière à leur réalisation. C'est la raison pour laquelle il nous paraît nécessaire de mettre à disposition au moins un EPT pour la bonne mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo.

#### **Proposition**

Nous demandons la mise en place d'un «Fonds Vélo» de 20 millions destiné à assurer le financement régulier et progressif de projets d'infrastructure en faveur de la pratique du vélo, ainsi que la création d'au moins un EPT pour la mise en place de projets concrets.

Les moyens à disposition devraient en priorité être mobilisés pour réaliser des projets en fonction des priorités signalées dans le «Réseau cyclable cantonal hiérarchisé» et dans la «Planification cantonale du réseau cyclable», donc en particulier pour compléter les projets de contournements routiers, ceux des agglomérations de Bulle et de Fribourg, ainsi que ceux nécessaires à la réalisation de parcours de loisirs et touristiques identifiés dans les stratégies régionales de développement. Dans ce contexte il conviendrait de créer une piste cyclable continue qui joint les pôles touristiques du Nord du canton (Estavayer-le-Lac, Morat) à ceux du Sud (Bulle, Gruyères) en passant par Fribourg.

Ces moyens représenteraient un complément bienvenu aux aides financières destinées à la promotion du tourisme dans le canton, une nécessité comme le relève bien dans ses conclusions le récent rapport du Conseil d'Etat sur les infrastructures touristiques.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—



## **Motion 2016-GC-129 Eric Collomb/ Markus Bapst Concrétisation de la stratégie énergétique du canton de Fribourg**

### **Dépôt**

Nous demandons de compléter la loi sur l'énergie avec les dispositions qui prévoient que:

- > Lors de tout remplacement d'installations de chauffages électriques et des chauffe-eaux à résistance (boiler électrique), celles-ci ne peuvent pas être remplacées par un nouveau chauffage électrique ou un chauffe-eau à résistance.
- > Lors de tout remplacement ou assainissement d'installations de chauffage utilisant des énergies fossiles, il est obligatoire d'intégrer au minimum 20% d'énergie renouvelable.
- > Lors d'installations de nouveaux chauffages utilisant des énergies fossiles, il est obligatoire d'intégrer au minimum 30% d'énergie renouvelable, en lieu et place des 20% actuellement définis par les dispositions en vigueur.

### **Développement**

Le rapport 2010–2015 sur la stratégie énergétique a été présenté au Grand Conseil en octobre dernier. Le suivi de la réalisation des quatre objectifs a montré que ceux-ci ne seront probablement pas atteints si des mesures additionnelles ne sont pas décidées et mises en œuvre rapidement. Fort de ce constat, nous nous permettons de soumettre au Conseil d'Etat une motion qui permettra de compléter les mesures déjà en place en vue d'atteindre les objectifs d'économie d'énergie d'une manière générale et plus particulièrement d'économie d'électricité et de production de courant vert. Ces mesures sont d'ailleurs compatibles avec le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) que les cantons se sont engagés à mettre en œuvre.

Les dispositions permettent de laisser l'exploitation des chauffages à énergie électrique en place jusqu'à leur fin de vie. Les particuliers ne devront donc pas remplacer une installation de chauffage non amortie. Une fois arrivées au terme de leur vie, ces installations gourmandes en électricité ne doivent plus être remplacées par des installations de même type. Les dispositions proposées visent à favoriser d'autres types d'installations plus économiques en énergie et devraient notamment promouvoir l'utilisation des pompes à chaleur et l'installation de panneaux solaires (thermiques et/ou photovoltaïques) en toiture. En plus, il faut rappeler que le remplacement des chauffages et des chauffe-eau électriques est soutenu financièrement par le canton, en particulier par des subventions et des possibilités de déductions fiscales.

Nous remercions donc le Conseil d'Etat de donner une suite favorable à notre motion.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

## **Motion 2016-GC-130 Antoinette de Weck/ Rose-Marie Rodriguez Modification de la loi scolaire – Prise en charge cantonale des frais de scolarité hors cercle scolaire de domicile**

### **Dépôt et développement**

Par motion au sens de l'article 69, let. a de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et nous fondant sur les articles 14 al.2, 15, 35 al. 2 de la loi scolaire (LS), nous demandons que le Conseil d'Etat modifie l'article 72 alinéa 2 de la loi scolaire.

Nouvel alinéa 2 de l'article 72 de la loi scolaire:

<sup>2</sup> L'Etat supporte 50% de ces frais. Nouveau: *En cas de changement de cercle scolaire motivé par des raisons de langue ou de filière SAF, l'Etat supporte 100% des frais de traitement du personnel enseignant et socio-éducatif.*

Comme l'ont relevé la question des députés Corminboeuf-Strehblow et Rodriguez en novembre 2012 (2012-CE-3096), puis celle de la députée Rodriguez en mai 2016 (2016-CE-116), les scolarisations hors cercle scolaire de domicile engendrent de grandes disparités de facturation entre les cercles scolaires.

L'ordonnance du 19 avril 2016 fixant les montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire n'a malheureusement pas tout réglé. Si les montants maximaux facturables en cas de scolarisation hors cercle de domicile semblent raisonnables pour le primaire, à savoir un montant ordinaire de 1000 francs auquel peut s'ajouter un montant forfaitaire complémentaire de 2000 francs par élève et par année en cas de transfert pour des raisons de langue ou du programme Sports-Arts-Formation (SAF), les transferts entre cycles d'orientation peuvent être facturés d'un montant supplémentaire de 4000 francs par élève et par année pour couvrir les frais de traitement du personnel enseignant et socio-éducatif.

Ce dernier montant supplémentaire apparaît comme source de nette discordance entre les communes ou associations de communes à la tête des différents CO du canton. Les cycles d'orientation qui accueillent les élèves d'autres cercles scolaires pour des raisons de langue (cf. art. 14 LS) ou pour un programme SAF (cf. art.35, al. 2 LS) sont en droit de facturer au maximum 7000 francs par élève et par année. Ces montants sont largement contestés par les communes ou associations de communes de domicile de ces élèves qui doivent s'en acquitter.

La situation est telle que certains cercles scolaires ont des créances envers d'autres pour des dizaines de milliers de francs et que certaines de ces factures sont en attente depuis plusieurs années. Ce problème envenime les relations intercommunales sans qu'une solution de compromis puisse être trouvée, chaque camp ayant d'excellentes raisons de maintenir l'un sa créance et l'autre le refus de la payer. Comme ces changements de cercle scolaire, décidés unilatéralement par le canton, les communes n'étant que consultées, sont dus à la politique cantonale qui encourage le bilinguisme ainsi que les carrières sportives et artistiques, il est justifié que l'Etat prenne en charge ces coûts supplémentaires.

Nous demandons donc au Conseil d'état de bien vouloir modifier l'alinéa 2 de l'article 72 de la loi scolaire (LS) afin que les frais de traitement du personnel enseignant et socio-éducatif soient mis entièrement à la charge de l'Etat.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

**Postulat 2016-GC-131 Sylvie Bonvin-Sansonnens/Michel Losey**  
**Apport de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement**

**Dépôt et développement**

L'agriculture fribourgeoise joue un rôle essentiel dans le paysage économique cantonal. Malheureusement, cet aspect est trop souvent ignoré, voire négligé. Trop souvent également, certains milieux reprochent à l'agriculture d'empêcher tout développement économique dans ce canton. Des raccourcis infondés clouent l'agriculture et les agriculteurs au pilori et nous accusent d'être des empêcheurs du développement économique, mais de quel développement s'agit-il?

Nous demandons, par le dépôt de ce postulat, d'avoir un bilan économique de ce que l'agriculture fribourgeoise apporte à différents niveaux, soit:

- > Apport de l'agriculture fribourgeoise et comparaison avec les autres cantons
- > Apport du tourisme rural aujourd'hui et dans le futur avec les nouveaux projets
- > Définition de l'apport environnemental de l'agriculture et de son support qu'est la terre agricole sur le plan biologique
- > Impacts du secteur agro-alimentaire sur le plan cantonal et comparaison avec les autres régions de Suisse

Nous vous remercions de prendre en considération ce postulat.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

\_\_\_\_\_

## Questions

### Question 2016-CE-90 Isabelle Portmann/ Ruedi Vonlanthen HFR: certaines insuffisances

#### Question

Ces derniers temps, la population nous a abordés au sujet de plusieurs incidents au HFR. Cela nous incite à vous poser les questions suivantes, en particulier sur le fonctionnement du HFR Fribourg:

1. *Pourquoi, dans certaines spécialités du HFR (p. ex. diabète et endocrinologie), le médecin et ses assistants ne travaillent-ils que certains après-midis et jusqu'à 17 heures? Pour un salarié, il est souvent impossible de fixer un contrôle pendant ces heures de réception. Et le HFR est un hôpital public? Si l'équipe médicale est débordée, il convient d'engager plus de médecins. Surtout dans des spécialités qui compteront davantage de patients à l'avenir.*
2. *D'aucuns nous ont aussi signalé que la salle réservée aux chimiothérapies en ambulatoire est comble. Il serait urgent de renforcer l'équipe médicale et le personnel soignant et d'améliorer l'espace à disposition.*
3. *Comment comptez-vous prendre en charge le nombre croissant de patients si vous fermez toujours plus de services, redimensionnez des hôpitaux performants et réduisez les effectifs?*
4. *Nombre de patients remarquent que les traitements sont dispensés avec moins de minutie (ça doit aller vite!). Les médecins sont débordés, fatigués, davantage d'erreurs peuvent ainsi survenir. Quelles mesures allez-vous prendre pour faire baisser le nombre d'erreurs médicales et améliorer les traitements?*
5. *Les urgences de l'Hôpital cantonal sont complètement surchargées. Des erreurs de diagnostic aux conséquences particulièrement graves se sont produites. Quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il ordonner pour que nous puissions compter sur des urgences opérationnelles?*
6. *La population doit-elle craindre pour ses soins de santé? Quelle est votre stratégie pour améliorer cette situation intenable ou y faire face? Seriez-vous à nouveau disposés à agrandir et développer les hôpitaux périphériques? Ce n'est pas l'argent le problème. Nous vous rappelons que le HFR est l'un des hôpitaux les plus chers de Suisse. Le conseil d'administration doit enfin repenser sa stratégie*

*désastreuse et réparer les erreurs commises pour pouvoir améliorer les processus internes. L'hôpital cantonal doit en premier lieu proposer des soins médicaux de base et répondre aux besoins des patients. Faute de quoi il ne faut pas s'étonner qu'aujourd'hui déjà, plus de la moitié des personnes concernées soient hospitalisés hors canton. La population fribourgeoise paie beaucoup pour le système de santé. Tous nos concitoyens malades ont droit à une prise en charge médicale et un traitement de qualité.*

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, prenez enfin les mesures nécessaires pour que notre population puisse de nouveau avoir confiance en le HFR.

Le 14 avril 2016

#### Réponse du Conseil d'Etat

##### Remarques préliminaires

Le Conseil d'Etat ne saurait répondre à l'ensemble des questions des députés dans la mesure où elles contiennent plusieurs affirmations non étayées, généralisant des cas non vérifiables, que tout incite à considérer comme isolés. Les réponses qui suivent s'en tiennent ainsi au fonctionnement du HFR et de ses différents services.

1. *Pourquoi, dans certaines spécialités du HFR (p. ex., diabète et endocrinologie), le médecin et ses assistants ne travaillent-ils que certains après-midis et jusqu'à 17 heures? Pour un salarié, il est souvent impossible de fixer un contrôle pendant ces heures de réception. Et le HFR est un hôpital public? Si l'équipe médicale est débordée, il convient d'engager plus de médecins. Surtout dans des spécialités qui compteront davantage de patients à l'avenir.*

Il convient tout d'abord de rappeler que la mission première du HFR est d'assurer la prise en charge somatique des patient-e-s fribourgeois-e-s, prise en charge dont le volume et la complexité sont en constante augmentation. L'augmentation des besoins de prise en charge ambulatoire est particulièrement importante et continue, dans pratiquement toutes les disciplines médicales. A cela s'ajoute que le canton de Fribourg, comme la Suisse d'ailleurs, doit faire face à une pénurie de personnel qualifié dans de nombreuses spécialités médicales. Dans ce contexte particulièrement tendu, le recrutement de personnel médical supplémentaire est un défi permanent pour les hôpitaux. Le HFR cherche donc, dans les domaines concernés, des solutions et développe des collabo-

rations avec d'autres hôpitaux ou avec des médecins installés en cabinet privé (médecins agréés). Ceci explique que des plages horaires doivent être aménagées afin de concentrer certaines consultations en fonction de la présence au HFR des spécialistes concernés. Pour le cas spécifique du service de diabétologie-endocrinologie, les rendez-vous ont lieu en règle générale entre 8h30 et 12 heures et 14 heures et 17h30. Des exceptions sont toutefois possibles sous certaines conditions, en dehors de ces heures de rendez-vous, les médecins ou le personnel soignant du service ayant encore d'autres charges, comme par exemple des interventions dans d'autres unités de soins du HFR ou des cours dispensés aux patient-e-s.

2. *D'aucuns nous ont aussi signalé que la salle réservée aux chimiothérapies en ambulatoire est comble. Il serait urgent de renforcer l'équipe médicale et le personnel soignant et d'améliorer l'espace à disposition.*

Les besoins de prise en charge oncologique ont augmenté de manière importante ces dernières années. Le nombre de cancers diagnostiqués et les progrès importants des traitements expliquent en grande partie cette évolution. En 2011, les infrastructures du HFR Fribourg – Hôpital cantonal dédiées à l'oncologie ont été rénovées et étendues. En janvier 2016, quatre chambres d'isolement, notamment pour les cas de leucémie traités lors d'hospitalisations, ont été inaugurées et des travaux prévoyant un doublement des surfaces sont actuellement en cours et devraient se terminer d'ici la fin octobre 2016. De plus, afin de suivre l'évolution médicale actuelle, le HFR travaille à la mise en place de centres de compétences par pathologie (centre du cancer de la prostate, centre du cancer du sein, centre du cancer du côlon, etc.), notamment en collaboration avec l'Hôpital Daler, compte tenu des synergies existant entre les deux établissements dans certaines spécialités. Ces centres qui, à terme, devront répondre aux exigences d'accréditation auprès des organismes compétents, doivent permettre d'améliorer en continu le diagnostic et la prise en charge thérapeutique des patients par un traitement multidisciplinaire intégré, par le développement de parcours thérapeutiques contraignants, par la transparence des décisions et les contrôles de qualité.

A relever par ailleurs que le domaine de l'oncologie est lui aussi confronté à une pénurie de personnel médical qualifié, ce qui rend le recrutement particulièrement difficile dans ce domaine.

3. *Comment comptez-vous prendre en charge le nombre croissant de patients si vous fermez toujours plus de services, redimensionnez des hôpitaux performants et réduisez les effectifs?*

Dans le contexte induit par le régime de financement des hôpitaux introduit par le législateur fédéral en 2012, la recherche d'efficacité dans la prise en charge des patients est une des préoccupations du HFR, à savoir la prise en charge du

patient de la manière la plus compétente et sûre au meilleur coût. Cela passe par des réflexions approfondies sur les flux patients et l'attribution des missions aux différents sites du HFR. Il est renvoyé ici aux résultats de ces réflexions, matérialisés par la stratégie de développement du HFR 2013–2022, communiquée en mai 2013 et soutenue tant par le Conseil d'Etat que par le Grand Conseil, et le projet de déploiement de cette stratégie (projet Polaris), communiqué en novembre 2015. Le projet Polaris est désormais entré dans sa phase de déploiement.

En ce qui concerne l'activité, il faut relever que le nombre de patients en stationnaire est resté stable, contrairement à l'activité ambulatoire qui connaît une forte augmentation (21.3% entre 2012 et 2015). Cette augmentation de l'activité a été accompagnée par la création de nombreux nouveaux postes dans le domaine médical (+ 129.7 EPT entre 2012 et 2016) et les domaines des soins et médico-techniques/thérapeutiques (+ 76.61 EPT sur la même période) afin de répondre aux besoins croissants de prise en charge et d'assurer la qualité des soins.

4. *Nombre de patients remarquent que les traitements sont dispensés avec moins de minutie (ça doit aller vite!). Les médecins sont débordés, fatigués, davantage d'erreurs peuvent ainsi survenir. Quelles mesures allez-vous prendre pour faire baisser le nombre d'erreurs médicales et améliorer les traitements?*

Force est de constater qu'il s'agit là d'affirmations non étayées généralisant des cas isolés, au surplus non vérifiables.

Par ailleurs, le HFR a déjà pris de nombreuses mesures en termes de qualité et de sécurité des patients, parmi lesquelles le bracelet patient, la procédure d'annonce et de suivi des incidents critiques (CIRS), le projet PROGRESS de la Fondation pour la Sécurité des Patients (check-list opératoire), la certification de plusieurs services, etc.

5. *Les urgences de l'Hôpital cantonal sont complètement surchargées. Des erreurs de diagnostic aux conséquences particulièrement graves se sont produites. Quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il ordonner pour que nous puissions compter sur des urgences opérationnelles?*

S'agissant des affirmations d'erreurs de diagnostic, elles n'ont jamais été portées à la connaissance du HFR.

Partout en Suisse, le recours aux services d'urgences des hôpitaux connaît une forte augmentation, le canton de Fribourg n'échappe pas à cette règle. Ainsi, la prise en charge des urgences est certainement un des domaines ayant connu la plus forte augmentation durant ces dernières années. Par contre, aucune augmentation du nombre de cas engageant la responsabilité civile du HFR n'y a été enregistrée.

Par ailleurs, le HFR a pris des mesures afin d'absorber le flux grandissant de patients, par une amélioration du tri (mise en place de la filière 34 au HFR Fribourg – Hôpital cantonal et



au HFR Riaz qui traite séparément les urgences non vitales mais qui nécessitent des examens et/ou des investigations complémentaires ou pour lesquels la prise en charge peut être différée) et le développement des infrastructures (HFR Fribourg – Hôpital cantonal, HFR Riaz et HFR Meyriez–Murten). Un nouveau projet de réaménagement et d'agrandissement des urgences du HFR Fribourg – Hôpital cantonal vient par ailleurs d'être accepté par le Conseil d'administration. L'équipe qui s'occupe des différents services d'urgences du HFR s'engage avec compétences et des mesures pour garantir la qualité ont été prises.

6. *La population doit-elle craindre pour ses soins de santé? Quelle est votre stratégie pour améliorer cette situation intenable ou y faire face? Seriez-vous à nouveau disposés à agrandir et développer les hôpitaux périphériques? Ce n'est pas l'argent le problème. Nous vous rappelons que le HFR est l'un des hôpitaux les plus chers de Suisse. Le conseil d'administration doit enfin repenser sa stratégie désastreuse et réparer les erreurs commises pour pouvoir améliorer les processus internes. L'Hôpital cantonal doit en premier lieu proposer des soins médicaux de base et répondre aux besoins des patients. Faute de quoi il ne faut pas s'étonner qu'aujourd'hui déjà, plus de la moitié des personnes concernées soient hospitalisés hors canton. La population fribourgeoise paie beaucoup pour le système de santé. Tous nos concitoyens malades ont droit à une prise en charge médicale et un traitement de qualité.*

Le Conseil d'Etat estime que cette question est de nature polémique. Il n'entend pas dès lors mettre en cause toutes les réflexions stratégiques menées et les efforts importants déployés par le HFR durant ces dernières années en vue d'assurer la meilleure prise en charge possible des patient-e-s fribourgeois-e-s. Il est renvoyé ici à nouveau aux résultats des réflexions stratégiques menées par l'établissement, matérialisés par la stratégie de développement du HFR 2013–2022 et le projet de déploiement de cette stratégie (projet Polaris), lesquels ont l'appui du Conseil d'Etat. Comme cela a été communiqué à plusieurs reprises, le HFR entend suivre, avec le soutien du Conseil d'Etat, le cap défini dans le cadre de sa stratégie de développement. Cette stratégie prévoit un centre de soins complexes entouré d'une couronne de sites de soins aigus de proximité, de réadaptation, d'urgences et/ou de permanences. Cette stratégie est d'ailleurs la seule à même de maintenir la place du HFR dans le paysage hospitalier Suisse, entre les deux pôles universitaires de Berne et Lausanne, et de garantir à la population fribourgeoise un accès à des soins de qualité.

Le 3 octobre 2016

## **Anfrage 2016-CE-90 Isabelle Portmann/ Ruedi Vonlanthen HFR: gewisse Unzulänglichkeiten**

### **Anfrage**

In letzter Zeit sprach uns die Bevölkerung über verschiedene Vorkommnisse im HFR an. Das verleitet uns dazu, über das HFR, bzw. im speziellen über das Funktionieren des Kantonsspitals Freiburg, folgende Fragen zu stellen:

1. *Warum arbeiten in einigen Spezialgebieten des HFR (z. B. Diabetes und Endokrinologie) der Arzt und seine Assistenten nur an einigen Nachmittagen und bis 17.00 Uhr? Für einen Arbeitnehmer ist es oft unmöglich während dieser Öffnungszeiten ein Kontrolldatum abzumachen. Und das HFR ist doch ein öffentliches Spital? Wenn das Ärzteteam überfordert ist, müssten mehr Ärzte engagiert werden. Vor allem in Fachgebieten, die in Zukunft noch viel mehr Patienten erhalten werden.*
2. *Wir wurden auch darauf hingewiesen, dass zum Beispiel der Saal, in welchem ambulant verschiedene Chemotherapien verabreicht werden, randvoll ist. Hier müssten dringend mehr Ärzte, aber auch mehr Pflegepersonal zur Verfügung gestellt werden und bessere Platzverhältnisse geschaffen werden.*
3. *Wie gedenken Sie die anzahlmässig immer grösser werdende Menge an Patienten zu versorgen, wenn Sie immer mehr Abteilungen schliessen, gut funktionierende Spitaler redimensionieren und Personal abbauen?*
4. *Viele Patienten bemerken, dass Behandlungen weniger sorgfältig durchgeführt werden (es muss schnell gehen!). Die Ärzte sind überfordert und müde, und so können vermehrt Fehler geschehen. Wie sorgen Sie vor, dass weniger Fehler geschehen und die Behandlungen weiter verbessert werden?*
5. *Der Notfall im-Kantonsspital ist total überbelastet. Fehldiagnosen mit gravierend schlimmen Folgen haben sich ereignet. Welche Massnahmen will der Staatsrat verordnen, damit wir auf einen gutfunktionierenden Notfalldienst (Urgence) zählen können?*
6. *Muss die Bevölkerung nun um ihre Gesundheitsversorgung fürchten? Was ist ihr Konzept um diese Missstände zu verbessern oder zu umgehen? Wären Sie auch wieder bereit periphere Krankenhäuser zu erweitern und auszubauen? Dabei ist nicht das Geld das Problem. Wir erinnern, dass das HFR eines der teuersten Spitaler der Schweiz ist. Der Verwaltungsrat muss endlich seine missratene Strategie ändern und die begangenen Fehler ausbügeln, damit die internen Abläufe verbessert werden können. Das Kantonsspital muss in erster Linie die medizinische Grundversorgung anbieten und den*



*Bedürfnissen der Patientinnen und Patienten nachkommen. Sonst muss man sich nicht wundern, dass schon heute über 50% der Betroffenen ein ausserkantonales Spital aufsuchen. Die Freiburger Bevölkerung bezahlt viel für das ganze Gesundheitswesen. Alle kranken Mitmenschen habe somit ein Anrecht auf die beste medizinische Versorgung und Behandlung.*

Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte, nehmen Sie endlich die notwendigen Korrekturen vor, damit unsere Bevölkerung wiederum Vertrauen in das HFR haben kann.

Den 14. April 2016

## Antwort des Staatsrats

### Einleitende Bemerkungen

Der Staatsrat wird nicht alle Fragen der Grossräte beantworten können, denn sie enthalten verschiedene unbegründete Aussagen, in denen nicht überprüfbare Fälle verallgemeinert werden, was darauf schliessen lässt, dass es sich dabei um Ausnahmen handelt. Die nachfolgenden Antworten beziehen sich somit ausschliesslich auf den Betrieb des HFR und seiner verschiedenen Abteilungen.

1. *Warum arbeiten in einigen Spezialgebieten des HFR (z. B. Diabetes und Endokrinologie) der Arzt und seine Assistenten nur an einigen Nachmittagen und bis 17.00 Uhr? Für einen Arbeitnehmer ist es oft unmöglich während dieser Öffnungszeiten ein Kontrolldatum abzumachen. Und das HFR ist doch ein öffentliches Spital? Wenn das Ärzteteam überfordert ist, müssten mehr Ärzte engagiert werden. Vor allem in Fachgebieten, die in Zukunft noch viel mehr Patienten erhalten werden.*

Als Erstes wird daran erinnert, dass der oberste Auftrag des HFR die Gewährleistung der somatischen Betreuung der Freiburger Patientinnen und Patienten ist, wobei Volumen und Komplexität der Fälle kontinuierlich zunehmen. Der steigende Bedarf nach einer ambulanten Versorgung ist besonders ausgeprägt und nimmt weiterhin zu, und zwar in beinahe allen medizinischen Fachrichtungen. Hinzu kommt, dass der Kanton Freiburg – wie im Übrigen die gesamte Schweiz – in zahlreichen medizinischen Fachgebieten mit einem Mangel an qualifiziertem Personal zu kämpfen hat. Vor diesem besonders angespannten Hintergrund stellt die Personalrekrutierung für die Spitäler eine ständige Herausforderung dar. Das HFR sucht deshalb in den betroffenen Bereichen nach Lösungen und entwickelt Zusammenarbeiten mit anderen Spitälern oder mit niedergelassenen Ärztinnen und Ärzten mit Privatpraxis (Belegärztinnen/-ärzte). Folglich müssen bestimmte Zeitfenster vorgegeben werden, um die Konsultationen auf die Anwesenheit der betreffenden Spezialistinnen und Spezialisten am HFR auszurichten. Im spezifischen Fall der Abteilung für Endokrinologie/Dia-

betologie werden die Termine normalerweise von 8.30 bis 12.00 und von 14.00 bis 17.30 Uhr wahrgenommen. Unter bestimmten Umständen sind indes Ausnahmen möglich, da die Ärzteschaft oder das Pflegepersonal der Abteilung ausserhalb dieser Zeiten noch andere Verpflichtungen hat, z. B. Einsätze in anderen Abteilungen des HFR oder Kurse für die Patientinnen und Patienten.

2. *Wir wurden auch darauf hingewiesen, dass zum Beispiel der Saal, in welchem ambulant verschiedene Chemotherapien verabreicht werden, randvoll ist. Hier müssten dringend mehr Ärzte, aber auch mehr Pflegepersonal zur Verfügung gestellt werden und bessere Platzverhältnisse geschaffen werden.*

Die Pflegebedürfnisse im Bereich der Onkologie haben in den letzten Jahren erheblich zugenommen. Zurückzuführen ist dies zum Grossteil auf die Zahl der diagnostizierten Krebserkrankungen und auf die erheblichen Fortschritte bei der Behandlung. 2011 wurde die Infrastruktur der Onkologie des HFR Freiburg – Kantonsspital renoviert und ausgebaut. Im Januar 2016 wurden ausserdem vier Isolierzimmer – namentlich für Spitalaufenthalte im Rahmen von Leukämiebehandlungen – eingeweiht. Zudem laufen derzeit Arbeiten im Hinblick auf eine Verdoppelung der Fläche, die Ende Oktober 2016 abgeschlossen sein sollten. Ferner arbeitet das HFR angesichts der aktuellen medizinischen Entwicklungen an der Schaffung von nach Pathologie eingeteilten Kompetenzzentren (Prostatakrebszentrum, Brustkrebszentrum, Dickdarmkrebszentrum usw.), namentlich in Zusammenarbeit mit dem Dalerspital; dabei werden natürlich auch die Synergien berücksichtigt, welche auf einigen Fachgebieten bereits zwischen den beiden Einrichtungen bestehen. Diese Zentren, die später einmal die Anforderungen hinsichtlich der Akkreditierung durch die zuständigen Stellen erfüllen sollen, müssen eine dauerhafte Verbesserung von Diagnose und therapeutischer Betreuung der Patientinnen und Patienten anhand von einer integrierten bereichsübergreifenden Behandlung ermöglichen; dies geschieht durch die Entwicklung von strengen therapeutischen Verfahren, Transparenz bei der Beschlussfassung und Qualitätskontrollen.

Es wird noch darauf hingewiesen, dass der Bereich der Onkologie ebenfalls mit einem Mangel an qualifiziertem Personal zu kämpfen hat, was die Rekrutierung in diesem Bereich besonders schwierig macht.

3. *Wie gedenken Sie die anzahlmässig immer grösser werdende Menge an Patienten zu versorgen, wenn Sie immer mehr Abteilungen schliessen, gut funktionierende Spitäler redimensionieren und Personal abbauen?*

Vor dem Hintergrund der neuen Spitalfinanzierung, die vom Bundesgesetzgeber im Jahr 2012 eingeführt wurde, strebt das HFR natürlich unter anderem nach Effizienz bei der Patientenbetreuung, soll heissen: Es will die Patientin-

nen und Patienten so gut und sicher wie möglich und zu den bestmöglichen Kosten behandeln. Dies erfolgt anhand von eingehenden Überlegungen im Zusammenhang mit den Patientenflüssen und der Verteilung der Aufträge auf die verschiedenen HFR-Standorte. An dieser Stelle wird auf die Ergebnisse dieser Überlegungen verwiesen, die in der HFR-Strategie 2013–2022 zu finden sind, welche im Mai 2013 veröffentlicht wurde und sowohl vom Staatsrat als auch vom Grossen Rat unterstützt wird. Ebenfalls verwiesen wird auf das Projekt für die Umsetzung dieser Strategie (Projekt Polaris), das im November 2015 kommuniziert wurde. Letzteres befindet sich nun in der Umsetzungsphase.

Was die Tätigkeit betrifft, so ist darauf hinzuweisen, dass die Zahl der stationären Patientinnen und Patienten stabil geblieben ist, wohingegen sie im ambulanten Bereich stark angestiegen ist (+21,3% zwischen 2012 und 2015). Dieser Tätigkeitsanstieg geht einher mit der Schaffung von zahlreichen neuen Stellen im medizinischen (+129,7 VZÄ zwischen 2012 und 2016) sowie im pflegerischen und im medizinisch-technischen/therapeutischen Bereich (+76.61 VZÄ im selben Zeitraum), um dem steigenden Betreuungsbedarf zu entsprechen und die Qualität der Pflegeleistungen zu gewährleisten.

4. *Viele Patienten bemerken, dass Behandlungen weniger sorgfältig durchgeführt werden (es muss schnell gehen!). Die Ärzte sind überfordert und müde, und so können vermehrt Fehler geschehen. Wie sorgen Sie vor, dass weniger Fehler geschehen und die Behandlungen weiter verbessert werden?*

Man muss feststellen, dass es sich hier um haltlose Behauptungen handelt, in denen Einzelfälle verallgemeinert werden, die zu allem Überfluss auch nicht überprüft werden können.

Ausserdem hat das HFR bereits zahlreiche Massnahmen in Zusammenhang mit Qualität und Patientensicherheit getroffen, darunter das Patientenarmband, das Fehlermeldesystem CIRS (CIRS steht für *Critical Incident Reporting System*), das Projekt *progress!* der Stiftung Patientensicherheit Schweiz (chirurgische Checkliste), die Zertifizierung mehrerer Abteilungen usw.

5. *Der Notfall im-Kantonsspital ist total überbelastet. Fehldiagnosen mit gravierend schlimmen Folgen haben sich ereignet. Welche Massnahmen will der Staatsrat verordnen, damit wir auf einen gutfunktionierenden Notfalldienst (Urgence) zählen können?*

Das HFR wurde nie über Diagnosefehler informiert.

Überall in der Schweiz müssen sich die Notfalldienste der Spitäler mit einer stark wachsenden Nachfrage auseinandersetzen, dies gilt auch für den Kanton Freiburg. Die Notfallversorgung ist somit sicherlich einer der Bereiche, dessen Betrieb in den vergangenen Jahren am stärksten zugenommen hat; ein Anstieg der Zahl der Fälle, bei denen Haft-

pflichtansprüche gegen das HFR erhoben wurde, wurde indes nicht verzeichnet.

Darüber hinaus hat das HFR Massnahmen umgesetzt, um die steigende Patientenzahl zu bewältigen: Verbesserung der Triage (Einführung des Behandlungspfads 34 im HFR Freiburg – Kantonsspital und im HFR Riaz: separate Behandlung nicht lebensbedrohliche Notfälle, die jedoch eine Untersuchung und/oder zusätzliche Abklärungen erfordern oder deren Versorgung hinausgezögert werden kann) und Ausbau der Infrastrukturen (HFR Freiburg – Kantonsspital, HFR Riaz und HFR Meyriez-Murten). Des Weiteren hat der Verwaltungsrat soeben ein neues Projekt für die Neugestaltung und die Vergrösserung des Notfalls am HFR Freiburg – Kantonsspital genehmigt. Das Team rund um die verschiedenen Notfalldienste des HFR ist sehr kompetent und es wurden verschiedene Massnahmen zur Gewährleistung der Qualität umgesetzt.

6. *Muss die Bevölkerung nun um ihre Gesundheitsversorgung fürchten? Was ist ihr Konzept um diese Missstände zu verbessern oder zu umgehen? Wären Sie auch wieder bereit periphere Krankenhäuser zu erweitern und auszubauen? Dabei ist nicht das Geld das Problem. Wir erinnern, dass das HFR eines der teuersten Spitaler der Schweiz ist. Der Verwaltungsrat muss endlich seine missratene Strategie ändern und die begangenen Fehler ausbügeln, damit die internen Abläufe verbessert werden können. Das Kantonsspital muss in erster Linie die medizinische Grundversorgung anbieten und den Bedürfnissen der Patientinnen und Patienten nachkommen. Sonst muss man sich nicht wundern, dass schon heute über 50% der Betroffenen ein ausserkantonales Spital aufsuchen. Die Freiburger Bevölkerung bezahlt viel für das ganze Gesundheitswesen. Alle kranken Mitmenschen habe somit ein Anrecht auf die beste medizinische Versorgung und Behandlung.*

Der Staatsrat findet, dass dies eine polemische Frage ist. Deshalb will er hier auch weder alle strategischen Überlegungen noch die erheblichen Anstrengungen, die das HFR in den letzten Jahren im Hinblick auf die bestmögliche Versorgung der Freiburger Patientinnen und Patienten unternommen hat, in Frage stellen. Er verweist an dieser Stelle erneut auf die Ergebnisse der strategischen Überlegungen im Rahmen der HFR-Strategie 2013–2022 und das Projekt für deren Umsetzung (Projekt Polaris); beides wird vom Staatsrat unterstützt. Wie bereits mehrfach mitgeteilt, hält das HFR mit Unterstützung des Staatsrates an den Zielen aus seiner Strategie fest. Diese sieht ein Zentrum für komplexe Pflegesituationen vor, das von mehreren Spitalstandorten für die patientennahe Akutpflege, die Rehabilitation, Notfälle und/oder Permanenten umgeben ist. Übrigens ist es dem HFR nur mit dieser Strategie möglich, seinen Platz in der Schweizer Spitallandschaft, zwischen den zwei Universitätszentren Bern und Lausanne, beizubehalten, und der Freiburger Bevölkerung

den Zugang zu qualitativ hochstehenden Pflegeleistungen zu garantieren.

Den 3. Oktober 2016

## Question 2016-CE-138 Eric Collomb Accréditation de la cardiologie du HFR comme centre de formation A: quid de l'électrophysiologie?

### Question

L'accréditation de la cardiologie comme centre de formation A implique de facto une unité d'électrophysiologie sur le site et d'un service indépendant de cardiologie. A ce titre, un plan d'action avait été mis sur pied et présenté au Conseil d'administration. Cette unité mise en place l'an dernier a demandé des investissements non négligeables. Après un peu plus d'une année, cette expérience a démontré l'importance pour le HFR de pouvoir traiter la population fribourgeoise. Les 78 patients traités en une année représentent environ 20% de la demande dans ce domaine.

Malheureusement, malgré une forte demande et des investissements non négligeables, cette activité est interrompue. En effet, l'éminent professeur en charge de l'implantation de l'électrophysiologie au HFR s'est vu contraint de stopper ses activités par manque d'infrastructures, mais surtout par prudence tant les conditions actuelles ne permettent pas d'atteindre le niveau qualitatif requis pour un centre d'ablation. En renonçant à permettre un essor à l'électrophysiologie, le HFR renonce à un retour sur investissements du matériel coûteux dont il s'est équipé et qu'il devra continuer à entretenir, voire renouveler. Malgré des plans de développement qui semblaient devenir concrets fin 2014, rien ne semble aujourd'hui bouger dans la bonne direction, et c'est regrettable.

Je note encore que l'arrêt de cette activité discrédite l'hôpital auprès des patients et des référents, tout comme il met en péril l'accréditation de la cardiologie du HFR comme centre de formation A. Ce manque de vision quant à l'avenir de la cardiologie au HFR m'inquiète. L'équipe de cardiologie fait un travail remarquable, impliquant de nombreux piquets pour garantir une couverture 24 heures et 7 jours pour tous les problèmes cardiaques aigus, en particulier la revascularisation coronarienne dans des délais extrêmement courts. Il serait judicieux de leur rendre une part de l'investissement énorme consenti pour le développement de la cardiologie au HFR, afin d'atteindre des standards cliniques et académiques élevés.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. *Le Conseil d'Etat est-il au courant de l'évolution négative du dossier de l'unité d'électrophysiologie au HFR?*
2. *Trouve-t-il normal que les montants investis pour cette nouvelle pratique ne soient pas rentabilisés (interruption de l'activité après à peine un an)?*
3. *Est-ce que le Conseil d'Etat est conscient du potentiel important de patients fribourgeois pour cette activité interventionnelle spécialisée?*
4. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à intervenir pour que l'électrophysiologie puisse se poursuivre au HFR?*
5. *Le Conseil d'administration ou la direction est-il/elle conscient(e) que la cardiologie risque de perdre le niveau A de centre de formation FMH, qui a récemment été obtenu aussi grâce à l'ouverture de l'électrophysiologie qui est requise?*
6. *L'accréditation de la cardiologie du HFR comme centre de formation A figure-t-elle toujours dans les plans du Conseil d'administration?*
7. *Le HFR semble manquer de vision pour l'avenir de la cardiologie. Le Conseil d'Etat est-il d'accord avec ce constat?*
8. *Si non, est-il possible que le plan de mise en œuvre clair et précis de cette vision soit communiqué au responsable du service de cardiologie?*

Le 13 juin 2016

### Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a été tenu au courant de la situation du dossier de la cardiologie au HFR. Par ailleurs la Direction de la santé et des affaires sociales suit attentivement ce dossier.

La cardiologie constitue une des activités spécialisées que le HFR entend développer en vue de répondre aux besoins de la population fribourgeoise. C'est dans cette optique que le HFR a, dans le cadre de la nouvelle planification hospitalière, sollicité l'attribution d'un mandat de prestations en électrophysiologie (étude et traitement curatif des arythmies cardiaques).

Après analyse des besoins, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer ce mandat. Dès lors, le conseil d'administration du HFR a validé, lors de sa séance du 26 février 2015, le lancement rapide de cette nouvelle activité. Il faut toutefois relever que le projet soumis au conseil d'administration par l'unité de cardiologie prévoyait une mise en œuvre en deux phases. Une première phase d'introduction portant sur l'année 2015 prévoyait le déploiement provisoire de l'activité d'électrophysiologie, à raison d'un demi-jour par semaine, dans une salle

d'intervention dédiée prioritairement au service de radiologie. Sur la base d'une analyse de faisabilité (business plan, analyse des infrastructures, etc.), une deuxième phase devait permettre la création d'une salle polyvalente interventionnelle dédiée accueillant les activités d'électrophysiologie et d'autres activités de cardiologie interventionnelle.

L'activité d'électrophysiologie a démarré au printemps 2015 comme prévu dans le cadre de la première phase du projet. En parallèle, ont également débuté les réflexions et analyses en vue de la création d'une salle polyvalente interventionnelle dédiée. Cette deuxième phase du projet s'est finalement avérée plus complexe que prévu, l'implantation d'une nouvelle salle d'intervention de cardiologie devant s'intégrer harmonieusement avec les autres activités de la cardiologie tout en assurant un flux patient optimal vers les différents services concernés (p.ex. soins intensifs).

Dans ce contexte, et dans la mesure où la solution provisoire concernant les locaux trouvée pour le démarrage du projet n'était pas viable sur le long terme pour des motifs essentiellement organisationnels interservices, il a été convenu, sur demande de M. Prof. Etienne Delacretaz, médecin en charge de l'activité d'électrophysiologie, de suspendre cette activité jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante en termes de locaux soit trouvée.

Constatant les difficultés rencontrées dans le cadre de ce projet et considérant qu'une réflexion plus globale s'impose pour permettre le développement de la cardiologie et des moyens et infrastructures qu'elle exige, une commission de structure, à laquelle participent plusieurs médecins cadres de l'unité de cardiologie, a été créée au sein du HFR. Les travaux de réflexion sont actuellement en cours et portent également sur l'ensemble des critères à remplir en vue de l'accréditation du service de cardiologie en tant que centre de formation de catégorie A (organisation, ressources, infrastructures, etc.). Les résultats de ces réflexions devraient être connus dans le courant de cet automne.

Le 3 octobre 2016

## **Anfrage 2016-CE-138 Eric Collomb Akkreditierung der Kardiologie des HFR als Ausbildungsstätte der Kategorie A: Was ist mit der Elektrophysiologie?**

### **Anfrage**

Die Akkreditierung der Kardiologie als Ausbildungsstätte der Kategorie A bedingt *de facto* eine Abteilung für Elektrophysiologie am Standort und eine selbstständige Abteilung für Kardiologie. In diesem Zusammenhang wurde ein Aktionsplan ausgearbeitet und dem Verwaltungsrat unterbreitet.

Die Abteilung, die letztes Jahr eingerichtet wurde, erforderte nicht unerhebliche Investitionen. Nach etwas mehr als einem Jahr hat diese Erfahrung bewiesen, wie wichtig es für das HFR ist, die Freiburger Bevölkerung behandeln zu können. Die 78 Patientinnen und Patienten, die innerhalb eines Jahres behandelt wurden, repräsentieren rund 20% der Nachfrage in diesem Bereich.

Leider wurde die Tätigkeit trotz starker Nachfrage und nicht unerheblicher Investitionen unterbrochen. Der emittierte Professor, der für die Umsetzung der Elektrophysiologie im HFR zuständig war, sah sich nämlich gezwungen, seine Tätigkeit aufgrund fehlender Infrastruktur, vor allem aber aus Gründen der Vorsicht in Anbetracht der aktuellen Bedingungen, die nicht die erforderliche Qualität für ein Ablationszentrum bieten, aufzugeben. Indem es auf einen Aufschwung für die Elektrophysiologie verzichtet, verzichtet das HFR wiederum auf ein *Return on Investment* des kostspieligen Materials, mit dem es sich ausgerüstet hat und dass es auch weiterhin unterhalten bzw. sogar erneuert werden muss. Trotz Plänen für die Entwicklung, die Ende 2014 konkret zu werden schienen, scheint sich heute nichts in die richtige Richtung zu bewegen, was schade ist.

Ich stelle ausserdem fest, dass die Einstellung des betreffenden Betriebs das HFR bei den Patientinnen und Patienten wie auch bei den Referentinnen und Referenten in Verruf gebracht hat. Darüber hinaus gefährdet es die Akkreditierung der Kardiologie des HFR als Ausbildungsstätte der Kategorie A. Diese fehlende Weitsicht was die Zukunft der Kardiologie des HFR betrifft beunruhigt mich. Das Kardiologie-Team leistet bemerkenswerte Arbeit, die zahlreiche Bereitschaftsdienste bedingt, damit akute kardiologische Probleme, insbesondere die koronare Revaskularisation innerhalb von extrem kurzen Fristen, rund um die Uhr abgedeckt werden können. Es wäre sinnvoll, ihnen einen Teil des gewaltigen Einsatzes, den sie für die Entwicklung der Kardiologie im HFR geleistet haben, zurückzugeben, um einen hohen klinischen und akademischen Standard zu erreichen.

Angehts dessen danke ich dem Staatsrat für die Beantwortung der folgenden Fragen:

1. *Weiss der Staatsrat um die negative Entwicklung des Dossiers der elektrophysiologischen Abteilung am HFR?*
2. *Findet er es normal, dass die Beträge, die für diese neue Leistung investiert wurden, nicht rentabel gemacht wurden (Unterbruch der Tätigkeit nach knapp einem Jahr)?*
3. *Ist sich der Staatsrat der erheblichen Anzahl an potentiellen Freiburger Patientinnen und Patienten für diese spezifische interventionelle Tätigkeit bewusst?*
4. *Ist der Staatsrat bereit, etwas zu unternehmen, damit die Elektrophysiologie am HFR weitergeführt werden kann?*



5. *Ist sich der Verwaltungsrat und/oder die Direktion bewusst, dass die Kardiologie das Level A als FMH-Ausbildungsstätte, das sie vor Kurzem dank der erforderlichen Eröffnung der Elektrophysiologie erhalten hat, verlieren könnte?*
6. *Ist die Akkreditierung der Kardiologie des HFR als Ausbildungsstätte der Kategorie A immer noch ein Ziel des Verwaltungsrates?*
7. *Dem HFR scheint es in Bezug auf die Zukunft der Kardiologie an Weitsicht zu fehlen. Stimmt der Staatsrat dieser Aussage zu?*
8. *Wenn nein, ist es möglich, dass ein klarer und präziser Umsetzungsplan dieser Vision dem Leiter der kardiologischen Abteilung mitgeteilt wird?*

Den 13. Juni 2016

### Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat wurde über das Dossier der Kardiologie im HFR auf dem Laufenden gehalten. Des Weiteren verfolgt die Direktion für Gesundheit und Soziales die Entwicklung dieser Angelegenheit aufmerksam mit.

Die Kardiologie ist eines der Fachgebiete, die das HFR ausbauen möchte, um den Bedürfnissen der Freiburger Bevölkerung Rechnung zu tragen. Im Hinblick darauf hat das HFR im Rahmen der neuen Spitalplanung die Zuteilung eines Leistungsauftrages in Elektrophysiologie (Untersuchung und Behandlung von Herzrhythmusstörungen) verlangt.

Im Anschluss an eine Bedarfsanalyse hat der Staatsrat beschlossen, dem HFR diesen Auftrag zuzuteilen. Um diesen neuen Auftrag zu erfüllen, hat der HFR-Verwaltungsrat anlässlich seiner Sitzung vom 26. Februar 2015 deshalb in die rasche Lancierung dieser neuen Tätigkeit eingewilligt. Es wird indes darauf hingewiesen, dass im Projekt, welches die Abteilung für Kardiologie dem Verwaltungsrat unterbreitet hat, eine Umsetzung in zwei Phasen vorgesehen war: Eine erste Einführungsphase betraf das Jahr 2015 und sah die provisorische Inbetriebnahme der Elektrophysiologie an jeweils einem halben Tag pro Woche vor, in einem Behandlungszimmer, das in erster Linie für die Radiologie bestimmt war. In einer zweiten Phase sollte anhand von einer Machbarkeitsstudie (Businessplan, Analyse der Infrastrukturen usw.) die Schaffung eines Behandlungszimmers für verschiedene Eingriffe der Elektrophysiologie und der interventionellen Kardiologie ermöglicht werden.

Die Elektrophysiologie nahm ihren Betrieb im Frühling 2015 auf, wie dies im Rahmen der ersten Projektphase vorgesehen war. Parallel dazu starteten auch die Überlegungen und Analysen im Hinblick auf die Schaffung des Behandlungszimmers für verschiedene Eingriffe der Elektrophysiologie

und der interventionellen Kardiologie. Es hat sich schliesslich herausgestellt, dass diese zweite Phase komplexer ist, als vorgesehen, zumal die Einbindung des neuen Kardiologie-Interventionszimmers harmonisch zu den anderen Aktivitäten erfolgen und gleichzeitig ein optimaler Patientenfluss hin zu den verschiedenen betroffenen Abteilungen (z. B. Intensivstation) garantiert werden musste.

Vor diesem Hintergrund und insofern, als die provisorische Lösung für die Räume, die für den Projektstart gefunden worden war, hauptsächlich aus Gründen der Organisation unter den einzelnen Abteilungen langfristig nicht tragbar war, wurde auf Anfrage von Professor Etienne Delacrétaz, dem für die Elektrophysiologie zuständigen Arzt, vereinbart, den Betrieb solange zu unterbrechen, bis eine zufriedenstellende Lösung hinsichtlich der Räumlichkeiten gefunden wurde.

In Anbetracht der verschiedenen Schwierigkeiten im Rahmen dieses Projektes und weil sich eine umfassendere Überlegungsarbeit aufdrängt, um die Entwicklung der Kardiologie sowie der erforderlichen Mittel und Infrastrukturen zu ermöglichen, wurde im HFR eine Strukturkommission gebildet, in der mehrere Kaderärzte der Abteilung für Kardiologie vertreten sind. Die Überlegungsarbeiten sind derzeit im Gange und betreffen auch die Gesamtheit der Kriterien, die für eine Akkreditierung der Kardiologie als Ausbildungsstätte der Kategorie A zu erfüllen sind (Organisation, Ressourcen, Infrastrukturen usw.). Die Ergebnisse dieser Arbeiten sollten im Laufe des Herbstes vorliegen.

Den 3. Oktober 2016

### Question 2016-CE-142 Gilberte Schär Français-allemand, le HFR Fribourg maîtrise?

#### Question

Lorsqu'une personne est hospitalisée à l'Hôpital cantonal du canton de Fribourg, de manière programmée ou inattendue, il est essentiel qu'elle puisse s'exprimer dans sa langue maternelle, soit en français ou en allemand. Notre canton étant officiellement bilingue.

En effet, pouvoir expliquer les raisons exactes des médicaments qui nous sont prescrits, des douleurs ressenties, des effets secondaires, des sensations particulières, décrire un malaise ou un accident, pour autant que l'on soit en mesure de s'exprimer, doivent pouvoir se faire dans la langue officielle de notre choix. Lorsqu'on se rend à l'hôpital, il y a tout d'abord un problème de santé à résoudre. Ensuite, souvent une appréhension s'ajoute, due à différents facteurs comme



l'inquiétude de ce que l'on va subir, le temps que cela va durer, sera-t-il possible de bien dormir, etc.

La prise en charge des patients du canton de Fribourg doit être assurée dans les deux langues.

L'aide financière principale de 82 000 francs octroyée au HFR, visant à renforcer le bilinguisme est utile. Le HFR encourage, de manière soutenue, le bilinguisme. Les mesures prises le prouvent, par exemple: l'engagement d'une professeure d'allemand, la sensibilisation des cadres à la question du bilinguisme, l'indication des compétences linguistiques sur les badges des collaborateurs, indication de la langue du patient sur son bracelet d'identification, l'organisation d'un programme de cours de langues, etc. et la mise en place d'un service germanophone de médecine interne au HFR Fribourg.

Les questions:

Certes des mesures sont prises, cependant:

1. *Peut-on garantir à toute personne francophone ou germanophone de pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle, en cas d'hospitalisation ou de consultation au HFR Fribourg?*
2. *Le service germanophone de médecine interne au HFR Fribourg est-il toujours à disposition aujourd'hui?*
3. *Si non, pour quelle raison?*
4. *L'aide financière accordée au HFR destinée à renforcer le bilinguisme est-elle suffisante?*
5. *Tous les services du HFR Fribourg assurent-ils aux patients une prise en charge et un suivi en français et en allemand?*

Le 16 juin 2016

## Réponse du Conseil d'Etat

1. *Peut-on garantir à toute personne francophone ou germanophone de pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle, en cas d'hospitalisation ou de consultation au HFR Fribourg?*

Toute personne hospitalisée ou se rendant pour une consultation sur le site du HFR Fribourg – Hôpital cantonal doit pouvoir s'exprimer soit en français, soit en allemand.

Depuis plusieurs années déjà, le HFR a renforcé le bilinguisme en son sein et lancé à cet effet un paquet de mesures. Les principales mesures à relever se déclinent sur les trois axes suivants:

**Former:** Différents cours d'allemand et de français sont proposés aux collaboratrices et collaborateurs du HFR. Ces cours visent à augmenter le niveau de compétence ou à par-

venir à un niveau permettant de comprendre la demande du/de la patient-e et de l'adresser à un-e collègue de la langue maternelle du/de la patient-e. Le programme de langue offre également d'autres prestations comme le tandem et le *e-learning*. Par ailleurs, la possibilité est offerte aux collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent d'effectuer un échange sur un autre site en vue d'y approfondir les compétences linguistiques en travaillant dans un service du même type que le service d'origine («immersion»).

**Composer des équipes bilingues:** La composition des équipes des différents services veille à garantir un taux de répartition linguistique français/allemand suffisant (collaboratrices et collaborateurs germanophones ou au bénéfice d'un niveau adéquat de compréhension ou d'expression allemande suffisant). Déployée en premier lieu au HFR Fribourg – Hôpital cantonal, cette mesure facilite la communication avec les patient-e-s et permet, au besoin, de faire appel à un ou une collègue pour prendre en charge le ou la patient-e dans sa langue maternelle.

**Recruter:** Une attention particulière est accordée aux compétences linguistiques lors de l'engagement de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs. Les candidatures de personnes ayant de bonnes connaissances des deux langues officielles sont privilégiées. Néanmoins, les compétences professionnelles des collaboratrices et collaborateurs doivent demeurer le facteur déterminant lors de l'engagement. Pour augmenter son attrait en tant qu'employeur, notamment dans l'espace germanophone, le HFR a lancé un programme comportant diverses mesures à court et à long terme. Par ailleurs, le HFR est présent dans le cadre de manifestations destinées aux jeunes diplômés qualifiés dans le domaine de la santé.

Il faut par ailleurs souligner une autre mesure très concrète mise en place par le HFR. Les patients et patientes portent désormais un bracelet dont la couleur met en évidence la langue qu'ils ou elles parlent, contribuant ainsi à améliorer leur prise en charge.

2. *Le service germanophone de médecine interne au HFR Fribourg est-il toujours à disposition aujourd'hui?*
3. *Si non, pour quelle raison?*

Durant la fermeture du HFR Meyriez-Murten, des collaboratrices et des collaborateurs du service de médecine interne ont travaillé au sein du HFR Fribourg-Hôpital cantonal, augmentant ainsi le taux de personnel de langue allemande au sein de ce site et permettant de créer une unité germanophone à part. Suite à la réouverture du HFR Meyriez-Murten, cette situation a été modifiée, l'équipe concernée étant retournée sur le site de Meyriez. Il n'existe donc plus, en tant que tel, un service uniquement constitué de personnel de langue maternelle allemande au sein du service de médecine interne du HFR Fribourg – Hôpital cantonal.

Toutefois, et comme indiqué dans la réponse à la question 1, un taux suffisant de personnel de langue maternelle allemande ou possédant un niveau adéquat de connaissances en allemand (soit B2 selon le référentiel européen) est constitué au sein de ce service, comme d'ailleurs dans tous les services. Aujourd'hui, l'équipe soignante du service de médecine interne du HFR Fribourg – Hôpital cantonal est composée de collaborateurs-trices francophones et germanophones afin de permettre une communication adaptée avec les patient-e-s des deux langues.

4. *L'aide financière accordée au HFR destinée à renforcer le bilinguisme est-elle suffisante?*

Depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012, le HFR reçoit chaque année un montant conséquent pour le bilinguisme (traductions et formation du personnel) à titre de prestations d'intérêt général (325 000 francs en 2016). La hauteur de ce montant est négociée entre l'Etat et le HFR sur base de la comptabilité fournie par le HFR. De plus, un montant de 245 000 francs, aujourd'hui couvert par le financement transitoire de l'établissement a pu être identifié et devrait être intégré au budget ordinaire du HFR à partir de 2017.

Par ailleurs, le montant de 82 000 francs, mentionné par la députée, n'est pas une aide principale, mais un subside d'encouragement au plurilinguisme, de la part de la Confédération.

5. *Tous les services du HFR Fribourg assurent-ils aux patients une prise en charge et un suivi en français et en allemand?*

Les services sont organisés de façon à pouvoir assurer une prise en charge adéquate, que ce soit en français ou en allemand. Toutefois, malgré l'ensemble des mesures prises, il peut néanmoins arriver qu'un ou une patient-e arrive dans un service à un moment où le personnel à même de parler dans la langue demandée (français ou allemand) est absent. Les mesures adoptées (cf. réponse à la question 1) doivent permettre d'améliorer encore cette prise en charge durant les prochaines années.

Par ailleurs, il faut noter que le problème de la prise en charge dans la langue du ou de la patient-e se pose dans de nombreuses autres langues que le français et l'allemand. Le HFR s'efforce dans ces situations de trouver la meilleure solution possible pour pouvoir assurer dans une autre langue utile à la communication la prise en charge du ou de la patient-e.

En conclusion, le Conseil d'Etat tient à relever que le HFR a pris de nombreuses mesures ces dernières années pour améliorer la prise en charge des patients et patientes en allemand et en français et qu'il s'engage à poursuivre ses efforts dans ce sens.

Le 3 octobre 2016

## **Anfrage 2016-CE-142 Gilberte Schär Französisch–Deutsch: Hat es das HFR Freiburg im Griff?**

### **Anfrage**

Bei einem Aufenthalt im Kantonsspital Freiburg – egal, ob geplant oder ungeplant – ist es unerlässlich, dass sich die betroffene Person in ihrer Muttersprache (Deutsch oder Französisch) ausdrücken kann, unser Kanton ist nämlich offiziell zweisprachig.

Das Erläutern der genauen Gründe für ein verschriebenes Medikament, die gefühlten Schmerzen, die Nebenwirkungen, die besonderen Empfindungen oder aber das Beschreiben eines Unwohlseins oder noch eines Unfalls müssen in der offiziellen Sprache unserer Wahl möglich sein, sofern man denn in der Lage ist, sich auszudrücken. Bei einem Spitalbesuch steht als Erstes das zu behandelnde gesundheitliche Problem im Vordergrund. Dem folgt oftmals eine Besorgnis, die auf verschiedene Faktoren zurückzuführen ist: Was wird passieren? Wie lange wird es dauern? Werde ich schlafen können? usw.

Die Patientenversorgung im Kanton Freiburg muss in beiden Sprachen gewährleistet sein.

Der Hauptanteil der Hilfe in Höhe von 82 000 Franken, die dem HFR zur Verbesserung der Zweisprachigkeit zuteil wird, ist von Nutzen. Die Zweisprachigkeit wird vom HFR eingehend gefördert. Dies beweisen die getroffenen Massnahmen, wie z.B.: Anstellung einer deutschsprachigen Professorin, Sensibilisierung der Chefärztinnen und -ärzte für die Frage der Zweisprachigkeit, Angabe der sprachlichen Kompetenzen auf den Badges der Mitarbeitenden, Angabe der Sprache der Patientinnen und Patienten auf ihrem Identifikations-Armband, Organisation eines Sprachkursprogramms oder noch die Schaffung einer deutschsprachigen Abteilung für Innere Medizin am HFR Freiburg.

Meine Fragen:

Sicher, es werden Massnahmen getroffen, aber:

1. *Kann jeder deutsch- oder französischsprachigen Person garantiert werden, dass sie sich bei einem Spitalaufenthalt oder einer Untersuchung im HFR Freiburg in ihrer Muttersprache ausdrücken kann?*
2. *Ist die deutschsprachige Abteilung Innere Medizin am HFR Freiburg noch in Betrieb?*
3. *Wenn nein, wieso nicht?*
4. *Reicht die dem HFR für den Ausbau der Zweisprachigkeit zugesprochene Finanzhilfe aus?*

5. Können alle Abteilungen des HFR Freiburg ihren Patientinnen und Patienten eine Versorgung und Nachsorge in Deutsch und Französisch garantieren?

Den 16. Juni 2016

## Antwort des Staatsrats

1. Kann jeder deutsch- oder französischsprachigen Person garantiert werden, dass sie sich bei einem Spitalaufenthalt oder einer Untersuchung im HFR Freiburg in ihrer Muttersprache ausdrücken kann?

Wer sich für einen Aufenthalt oder eine Konsultation ins HFR Freiburg – Kantonsspital begibt, muss das Recht haben, sich entweder auf Deutsch oder Französisch auszudrücken.

Das HFR arbeitet schon seit mehreren Jahren am Ausbau seiner Zweisprachigkeit und hat dazu diverse Massnahmen umgesetzt. Die wichtigsten Massnahmen laufen auf den nachfolgenden drei Achsen ab:

**Lernen:** Den Mitarbeitenden des HFR werden verschiedene Deutsch- und Französischkurse angeboten. Mit diesen soll das Kompetenzniveau erhöht oder aber auf einem Level gehalten werden, auf dem es möglich ist, das Anliegen der Patientin oder des Patienten zu verstehen und diese/n an eine Kollegin oder einen Kollegen weiterzuleiten, der ihre oder seine Muttersprache spricht. Das Sprachlernprogramm bietet auch andere Leistungen wie z. B. Tandems oder *E-Learning*. Darüber hinaus haben Mitarbeitende, die dies wünschen, die Möglichkeit, einen Austausch mit einem anderen Standort durchzuführen, um ihre Sprachkenntnisse bei der Arbeit in einer vergleichbaren Abteilung zu vertiefen (Sprachimmersion).

**Zweisprachige Teams bilden:** Bei der Bildung der Teams in den verschiedenen Abteilungen wird auf eine angemessene Verteilung von deutsch- und französischsprachigen Mitarbeitenden geachtet (deutschsprachige Mitarbeitende oder solche, die sich angemessen auf Deutsch verständigen können). Diese Massnahme, die in erster Linie im HFR Freiburg – Kantonsspital umgesetzt wird, erleichtert die Kommunikation mit den Patientinnen und Patienten und erlaubt es, im Bedarfsfall eine Kollegin oder einen Kollegen einzuschalten, die oder der sich dann in der jeweiligen Muttersprache um die Patientin bzw. den Patienten kümmert.

**Rekrutieren:** Bei der Rekrutierung wird den Sprachkompetenzen der Bewerberinnen und Bewerber besondere Bedeutung zugemessen. Wer beide Sprachen gut beherrscht, erhält den Vorzug. Trotzdem müssen natürlich die beruflichen Kompetenzen der Bewerberinnen und Bewerber immer die Hauptrolle spielen. Um seine Attraktivität als Arbeitgeber namentlich im deutschen Sprachraum zu erhöhen, hat das HFR ein Programm aus verschiedenen kurz- und langfristigen Massnahmen lanciert. Des Weiteren ist das HFR bei

verschiedenen Veranstaltungen zugunsten von jungen Studienabgängerinnen und -abgängern im Gesundheitsbereich zugegen.

Ferner ist noch eine weitere, sehr konkrete Massnahme zu erwähnen, die das HFR lanciert hat: Die Patientinnen und Patienten tragen nun ein Armband, dessen Farbe Auskunft darüber gibt, welche Sprache sie sprechen; dies trägt zu einer besseren Versorgung bei.

2. Ist die deutschsprachige Abteilung Innere Medizin am HFR Freiburg noch in Betrieb?

3. Wenn nein, wieso nicht?

Als das HFR Meyriez-Murten geschlossen war, arbeiteten verschiedene Mitarbeitende der dortigen Abteilung Innere Medizin am HFR Freiburg – Kantonsspital; dadurch konnte der Anteil an deutschsprachigen Mitarbeitenden an diesem Standort erhöht und eine eigenständige deutschsprachige Abteilung auf die Beine gestellt werden. Nach der Wiederöffnung des HFR Meyriez-Murten hat sich die Situation wieder geändert, das betreffende Team ist nach Meyriez zurückgekehrt. Folglich gibt es innerhalb der Abteilung Innere Medizin des HFR Freiburg – Kantonsspital keine rein deutschsprachige Abteilung mehr.

Allerdings gibt es sowohl in diesem wie auch in allen anderen Abteilungen genügend deutschsprachige Mitarbeitende bzw. Mitarbeitende mit entsprechendem Deutschniveau (B2 des gemeinsamen europäischen Referenzrahmens für Sprachen), wie bereits in der Antwort auf Frage 1 angegeben. Heute besteht das Pflegeteam Innere Medizin am HFR Freiburg – Kantonsspital sowohl aus deutsch- wie auch aus französischsprachigen Mitarbeitenden, sodass in beiden Sprachen angemessen mit den Patientinnen und Patienten kommuniziert werden kann.

4. Reicht die dem HFR für den Ausbau der Zweisprachigkeit zugesprochene Finanzhilfe aus?

Seit der Einführung der neuen Spitalfinanzierung im 2012 erhält das HFR jedes Jahr einen erheblichen Beitrag an die Zweisprachigkeit (Übersetzungen und Sprachkurse Personal) in Form von gemeinwirtschaftlichen Leistungen (2016: 325 000 Franken). Die Höhe des Beitrags wird zwischen Staat und HFR aufgrund der vom HFR eingereichten Buchhaltung ausgehandelt. Darüber hinaus konnte ein Betrag in Höhe von 245 000 Franken ausgemacht werden, der heute über die Übergangsfinanzierung der Einrichtung gedeckt wird und ab 2017 ins ordentliche Budget des HFR aufgenommen werden sollte.

Im Weiteren stellt der von der Grossrätin erwähnte Betrag von 82 000 Franken nicht eine Haupthilfe, sondern ein Unterstützungsbeitrag zur Förderung der Mehrsprachigkeit von Seiten des Bundes dar.

5. *Können alle Abteilungen des HFR Freiburg ihren Patientinnen und Patienten eine Versorgung und Nachsorge in Deutsch und Französisch garantieren?*

Die Abteilungen sind so organisiert, dass sie eine angemessene Versorgung gewährleisten können, und zwar sowohl in deutscher als auch in französischer Sprache. Trotz aller Massnahmen kann es jedoch vorkommen, dass einmal eine Patientin oder ein Patient zu einem Zeitpunkt in der Abteilung eintrifft, an dem kein Personal anwesend ist, das ihre oder seine Sprache (Deutsch oder Französisch) spricht. Die verabschiedeten Massnahmen (s. Antwort auf Frage 1) sollten in den kommenden Jahren weiter zur Verbesserung dieser Versorgung beitragen.

Im Übrigen wird darauf hingewiesen, dass sich das Problem der Versorgung in der Sprache der Patientin oder des Patienten nicht nur im Zusammenhang mit Deutsch und Französisch, sondern auch mit vielen anderen Sprachen stellt. Das HFR bemüht sich, in diesen Situationen die bestmögliche Lösung zu finden, um die Versorgung der Patientin oder des Patienten in einer anderen, der Kommunikation förderlichen Sprache zu gewährleisten.

Abschliessend möchte der Staatsrat darauf hinweisen, dass das HFR in den letzten Jahren zahlreiche Massnahmen umgesetzt hat, um die Versorgung der deutsch- und französischsprachigen Patientinnen und Patienten zu verbessern, und dass es sich dazu verpflichtet, die dahingehenden Bemühungen fortzusetzen.

Den 3. Oktober 2016

---

## LISTE DES ORATEURS

---

**du Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg**  
 TOME CLXVIII – Novembre 2016
 

---

## REDNERLISTE

---

**des Amtlichen Tagblattes der Sitzungen des Grossen Rates des Kantons Freiburg**  
 BAND CLXVIII – November 2016
 

---

**Aebischer Susanne** (CVP-BDP/PDC-PBD, LA)

*Version électronique*, loi 2015-CE-295: Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la –): p. 3022.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR)

*Indemnités*, loi 2016-GC-87: Modification de la loi sur le Grand Conseil (– spéciales): pp. 3019 et 3020.

**Bapst Markus** (CVP-BDP/PDC-PBD, SE)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- entrée en matière générale: pp. 2977 et 2978.
- Direction de la santé et des affaires sociales: pp. 2981 et 2982.

**Berset Solange** (PS/SP, SC)

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: pp. 3055 et 3056.

*Etablissements publics*, loi 2016-DSJ-103: Modification de la loi sur les –: pp. 3060 et 3061.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL)

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site –: p. 3047.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- Direction de l'économie et de l'emploi: p. 2990.
- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 2995.

\* *Version électronique*, loi 2015-CE-295: Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la –): pp. 3021; 3023 et 3024; 3024 et 3025.

**Bonny David** (PS/SP, SC)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat: p. 2996.
- Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: p. 3009.

**Boschung Bruno** (CVP-BDP/PDC-PBD/, SE),  
premier vice-président du Grand Conseil

*Discours de fin de législature*: pp. 3070 et 3071.

\* *Indemnités*, loi 2016-GC-87: Modification de la loi sur le Grand Conseil (– spéciales): pp. 3018 et 3019;

**Bourguet Gabrielle** (PDC-PBD/CVP-BDP, VE)

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: p. 3055.

*CO de la Veveysse*, décret 2016-DAEC-113: Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation –, à Châtel-St-Denis: pp. 3040 et 3041.



**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC), **président de la Commission des finances et de gestion**

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au -: p. 3052.

*CO de la Veveyse*, décret 2016-DAEC-113: Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation -, à Châtel-St-Denis: p. 3039.

\* *Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont - site -: pp. 3042 et 3043; 3047 et 3048.

**Bürdel Daniel** (CVP-BDP/PDC-PBD, SE)

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au -: pp. 3053 et 3054.

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: - dans le canton: p. 3034.

**Butty Dominique** (PDC-PBD/CVP-BDP, GL)

*Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de - de l'Etat: p. 3014.

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont - site -: p. 3046.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017:*

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 2994 et 2995.

*Législature 2012-2016*, rapport 2016-CE-33 - Bilan de la -: pp. 3001 et 3002.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017:*

- entrée en matière générale: pp. 2976 et 2977.

- \* Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p.2995.

*CO de la Veveyse*, décret 2016-DAEC-113: Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation -, à Châtel-St-Denis: pp. 3039 et 3040.

**Collaud Elian** (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont - site -: p. 3047.

**Collaud Romain** (PLR/FDP, SC)

\* *Communes*, loi 2016-DIAF-8: Modification de la loi sur les - (nombre de signatures pour demander un referendum): pp. 3028; 3030.

**Collomb Eric** (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

\* *Etablissements publics*, loi 2016-DSJ-103: Modification de la loi sur les -: pp. 3058 et 3059; 3061.

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017:*

- \* Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: pp. 2985; 2986.

- Direction de l'économie et de l'emploi: p. 2990.

- \* Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat: pp. 2996; 2997.

- \* Pouvoir législatif: p. 2997.

- \* Direction des finances: p. 2998.

**Dafflon Hubert** (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au -: p. 3055.

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont - site -: p. 3047.

**Ducotterd Christian** (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017:*

- Direction de la santé et des affaires sociales: pp. 2982 et 2983.

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 2994 et 2995.

*Etablissements publics*, loi 2016-DSJ-103: Modification de la loi sur les -: p. 3061.

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: - dans le canton: pp. 3033 et 3034.

**Emonet Gaétan** (PS/SP, VE)

*Communes*, loi 2016-DIAF-8: Modification de la loi sur les – (nombre de signatures pour demander un referendum): p. 3029.

**Frossard Sébastien** (UDC/SVP, GR)

*CO de la Veveysse*, décret 2016-DAEC-113: Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation –, à Châtel-St-Denis: p. 3041.

**Girard Raoul** (PS/SP, GR)

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: pp. 3032 et 3033.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL)

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site –: p. 3047.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- \* entrée en matière générale: pp. 2974 et 2975; 2978 et 2979.
- \* Récapitulation générale: p. 2999.
- \* décret 2015-DFIN-107 relatif au *Budget de l'Etat pour l'année 2017*: p. 2999.
- \* loi 2016-DFIN-49 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017: p. 3000.

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: p. 3035.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

*Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: pp. 3009 et 3010.

**Hänni-Fischer Bernadette** (SP/PS, LA)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- Direction de la santé et des affaires sociales: p. 2983.
- Version électronique*, loi 2015-CE-295: Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la –): p. 3023.

**Hayoz Madeleine** (CVP-BDP/PDC-PBD, LA)

*Etablissements publics*, loi 2016-DSJ-103: Modification de la loi sur les –: pp. 3059 et 3060.

**Hayoz Mireille, secrétaire générale du Grand Conseil**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- Pouvoir législatif: p. 2997.

**Herren-Schick Paul** (SVP/UDC, LA)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- \* Pouvoir judiciaire: pp. 2987 et 2988.
- \* Direction de la sécurité et de la justice: pp. 2988 et 2989.

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site –: p. 3045.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- entrée en matière générale: p. 2976.

*CO de la Veveysse*, décret 2016-DAEC-113: Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation –, à Châtel-St-Denis: p. 3040.

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: p. 3031.

**Ith Markus** (FDP/PLR, LA),  
**deuxième vice-président du Grand Conseil**

*Législature 2012–2016*, rapport 2016-CE-33 – Bilan de la –: pp. 3003 et 3004.

**Jakob Christine** (PLR/FDP, LA)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- Direction de la santé et des affaires sociales: p. 2981.

**Jelk Guy-Noël** (PS/SP, FV)

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: p. 3053.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017:*

- entrée en matière générale: p. 2977.
- \* Direction de la santé et des affaires sociales: pp. 2980 et 2981; 2983.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC)

*Communes*, loi 2016-DIAF-8: Modification de la loi sur les – (nombre de signatures pour demander un referendum): pp. 3028; 3029 et 3030.

\* *Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: pp. 3008; 3010 et 3011; 3011 à 3016.

*Version électronique*, loi 2015-CE-295: Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la –): pp. 3022 et 3023.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (SP/PS, SE)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017:*

- Direction de la santé et des affaires sociales: p. 2982.
- \* Direction de l'économie et de l'emploi: pp. 2989; 2991.
- Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat: pp. 2996 et 2997.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL)

*Communications*: p. 3018.

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site –: pp. 3046 et 3047.

**Losey Michel** (PLR/FDP, BR)

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: p. 3033.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (MLB/ACG, SE)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017:*

- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: pp. 2985 et 2986.

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: p. 3052.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR)

*Législature 2012–2016*, rapport 2016-CE-33 – Bilan de la –: pp. 3004 et 3005.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE)

\* *CO de la Veveyse*, décret 2016-DAEC-113: Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation –, à Châtel-St-Denis: pp. 3038 et 3039; 3041; 3042.

*Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: p. 3012.

*Etablissements publics*, loi 2016-DSJ-103: Modification de la loi sur les –: p. 3059.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: p. 3033.

**Morand Patrice** (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017:*

- \* Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: pp. 2992 et 2993.

**Mutter Christa** (MLB/ACG, FV)

*Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: p. 3010.

*Etablissements publics*, loi 2016-DSJ-103: Modification de la loi sur les –: p. 3060.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC)

*CO de la Veveyse*, décret 2016-DAEC-113: Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation –, à Châtel-St-Denis: p. 3040.

*Version électronique*, loi 2015-CE-295: Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la –): p. 3024.

**Portmann Isabelle** (FDP/PLR, SE)

*Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: p. 3009.

**Rauber Thomas** (CVP-BDP/PDC-PBD, SE)

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: pp. 3034 et 3035.

**Rey Benoît** (ACG/MLB, FV),  
président du Grand Conseil

*Clôture de la séance*: p. 3037.

*Communes*, loi 2016-DIAF-8: Modification de la loi sur les – (nombre de signatures pour demander un referendum): pp. 3027; 3028.

*Communications*: pp. 2973; 3018; 3038.

*Discours de fin de législature*: pp. 3063 et 3064; 3065 et 3066; 3067; 3068 à 3070; 3071.

*Législature 2012–2016*, rapport 2016-CE-33 – Bilan de la –: p. 3007.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR)

*Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: p. 3014.

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SC)

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: p. 3053.

**Schneuwly André** (MLB/ACG, SE)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: p. 2986.
- Pouvoir judiciaire: p. 2988.

*Communes*, loi 2016-DIAF-8: Modification de la loi sur les – (nombre de signatures pour demander un referendum): p. 3029.

*Indemnités*, loi 2016-GC-87: Modification de la loi sur le Grand Conseil (– spéciales): p. 3019.

**Schoenenweid André** (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- Direction de la santé et des affaires sociales: p. 2982.

*Législature 2012–2016*, rapport 2016-CE-33 – Bilan de la –: pp. 3000 et 3001.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC)

\* *Naturalisations*, décret 2016-DIAF-43 relatif aux –: pp. 3026; 3027.

**Schuwey Roger** (UDC/SVP, SC)

*Communes*, loi 2016-DIAF-8: Modification de la loi sur les – (nombre de signatures pour demander un referendum): p. 3029.

**Serena Silvio** (MLB/ACG, SE)

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site –: p. 3045.

**Thévoz Laurent** (MLB/ACG, FV)

*Bateaux à moteur électrique*, M2016-GC-60 Laurent Thévoz/ Jean-Daniel Wicht (promotion des – sur les lacs du canton): p. 3063 (*retrait*).

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- Direction de l'économie et de l'emploi: p. 2990.

*Législature 2012–2016*, rapport 2016-CE-33 – Bilan de la –: pp. 3002 et 3003.

*Version électronique*, loi 2015-CE-295: Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la –): p. 3023.

**Thomet René** (PS/SP, SC)

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

- entrée en matière générale: p. 2978.

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site –: pp. 3045 et 3046.

**Vial Jacques** (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: pp. 3054 et 3055.

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: pp. 3031 et 3032.

**Vonlanthen Rudolf** (FDP/PLR, SE)

*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: pp. 3052 et 3053.

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE)**

*Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: p. 3010.  
*Législature 2012–2016*, rapport 2016-CE-33 – Bilan de la –: p. 3002.

**Wassmer Andréa (PS/SP, FV)**

*Indemnités*, loi 2016-GC-87: Modification de la loi sur le Grand Conseil (– spéciales): p. 3019.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV)**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:  
 – Pouvoir judiciaire: p. 2988.  
*Etablissements publics*, loi 2016-DSJ-103: Modification de la loi sur les –: p. 3059.  
*Version électronique*, loi 2015-CE-295: Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la –): pp. 3023; 3024.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:  
 – Direction de l'économie et de l'emploi: pp. 2990 et 2991.  
*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site –: p. 3046.

**Zadory Michel (SVP/UDC, BR)**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:  
 – Direction de la santé et des affaires sociales: p. 2982.  
*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: p. 3032.

**Zamofing Dominique (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)**

*Communes*, loi 2016-DIAF-8: Modification de la loi sur les – (nombre de signatures pour demander un referendum): p. 3029.

**Zosso Markus (SVP/UDC, SE)**

\* *Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: pp. 3049 et 3050; 3056.

**Demierre Anne-Claude, conseillère d'Etat,  
Directrice de la santé et des affaires sociales**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:  
 – Direction de la santé et des affaires sociales: pp. 2981; 2983 et 2984.

**Garnier Marie, conseillère d'Etat, Directrice  
des institutions, de l'agriculture et des forêts,  
présidente du Conseil d'Etat**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:  
 – Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: pp. 2993 et 2994.  
*Communes*, loi 2016-DIAF-8: Modification de la loi sur les – (nombre de signatures pour demander un referendum): pp. 3029; 3030.  
*Discours de fin de législature*: pp. 3067 et 3068.  
*Législature 2012–2016*, rapport 2016-CE-33 – Bilan de la –: pp. 3005 à 3007.  
*Naturalisations*, décret 2016-DIAF-43 relatif aux –: pp. 3026; 3027.

**Godel Georges, conseiller d'Etat,  
Directeur des finances**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:  
 – entrée en matière générale: pp. 2975 et 2976; 2979 et 2980.  
 – Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat: pp. 2996; 2997.  
 – Direction des finances: p. 2999.  
 – décret 2015-DFIN-107 relatif au *Budget de l'Etat pour l'année 2017*: p. 2999.  
 – loi 2016-DFIN-49 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2017: p. 3000.  
*Cyberadministration*, loi 2016-CE-41: Guichet de – de l'Etat: pp. 3008 et 3009; 3011; 3012; 3015 et 3016.  
*Indemnités*, loi 2016-GC-87: Modification de la loi sur le Grand Conseil (– spéciales): p. 3019.  
*Version électronique*, loi 2015-CE-295: Modification de la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la –): pp. 3021 et 3022; 3024; 3024 et 3025.

**Jutzet Erwin, conseiller d'Etat, Directeur de la sécurité et  
de la justice,**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:  
 – Pouvoir judiciaire: p. 2988.  
 – Direction de la sécurité et de la justice: p. 2989.



*Campus Schwarzsee/Lac-Noir*, décret 2016-DSJ-135: Crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au –: pp. 3050 à 3052; 3056 et 3057.

*Discours de fin de législature*: pp. 3066 et 3067.

*Etablissements publics*, loi 2016-DSJ-103: Modification de la loi sur les –: pp. 3059; 3061 et 3062.

**Ropraz Maurice, conseiller d'Etat,  
Directeur de l'aménagement, de l'environnement  
et des constructions,**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

– Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 2994; 2995 et 2996.

*CO de la Veveyse*, décret 2016-DAEC-113: Subventionnement de l'agrandissement et de la transformation du Cycle d'orientation –, à Châtel-St-Denis: pp. 3039; 3041;3042.

**Siggen Jean-Pierre, conseiller d'Etat, Directeur  
de l'instruction publique, de la culture et du sport**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

– Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: pp. 2985; 2986 et 2987.

**Vonlanthen Beat, conseiller d'Etat,  
Directeur de l'économie et de l'emploi**

*Budget de l'Etat pour l'année 2017*:

– Direction de l'économie et de l'emploi: pp. 2990; 2991 et 2992.

*Discours de fin de législature*: pp. 3064 et 3065.

*Infrastructures touristiques*, rapport 2015-DEE-24: – dans le canton: pp. 3036 et 3037.

*Tetra Pak*, décret 2016-DEE-29: Acquisition des immeubles articles 767 et 785 de la commune de Romont – site –: pp. 3043 et 3044; 3048.

---

**Composition du Grand Conseil****Novembre 2016****Zusammensetzung des Grossen Rates****November 2016**

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
<b>1. Fribourg-Ville</b> (14 députés: 3 PDC-PBD, 5 PS, 1 PLR, 3 ACG, 2 UDC)			
<b>Stadt Freiburg</b> (14 Grossräte: 3 CVP-BDP, 5 SP, 1 FDP, 3 MLB, 2 SVP)			
Burgener Woeffray Andrea, professeur, Fribourg	PS/SP	1956	2008
Clément Pierre-Alain, syndic, Fribourg	PS/SP	1951	1989
de Weck Antoinette, avocate, Directrice des écoles, Fribourg	PLR/FDP	1956	2007
Dietrich Laurent, économiste, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1972	2013
Gamba Marc-Antoine, médecin FMH, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2011
Gander Daniel, fonctionnaire de police retraité, Fribourg	UDC/SVP	1945	2009
Ganioz Xavier, secrétaire syndical, Fribourg	PS/SP	1973	2007
Garghentini Python, Giovanna, co-directrice Espacefemmes, Fribourg	PS/SP	1964	2011
Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg	PS/SP	1964	2003
Mutter Christa, journaliste, Fribourg	ACG/MLB	1960	2007
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg	UDC/SVP	1970	2007
Rey Benoît, chef du Département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	ACG/MLB	1958	1996
Schoenenweid André, Ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2004
Thévoz Laurent, géographe, Fribourg	ACG/MLB	1948	2008
<b>2. Sarine-Campagne</b> (24 députés: 6 PDC-PBD, 8 PS, 4 PLR, 2 ACG, 4 UDC)			
<b>Saane-Land</b> (24 Grossräte: 6 CVP-BDP, 8 SP, 4 FDP, 2 MLB, 4 SVP)			
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Bonny David, directeur adjoint au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR/FDP	1976	2011
Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens	UDC/SVP	1956	2002
Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le-Gibloux	ACG/MLB	1956	2007
Collaud Romain, expert Dipl. en finance et investissements, Cottens	PLR/FDP	1984	2014
Dafflon Hubert, directeur société commerciale, Grolley	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2015
Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley	PDC-PBD/CVP-BDP	1968	2002
Gasser Benjamin, enseignant, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1984	2011
Kolly Nicolas, étudiant en droit, Essert	UDC/SVP	1986	2011
Kolly René, maître-fromager, Ferpicloz	PLR/FDP	1954	2007
Lambelet Albert, professeur d'économie, Corminbœuf	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2011

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Lauper Nicolas, agriculteur, Montévraz	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	1996
Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran	PS/SP	1955	2011
Roubaty François, monteur-électricien, Matran	PS/SP	1953	2008
Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux	UDC/SVP	1974	2011
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Schorderet Gilles, agriculteur, Zénauva	UDC/SVP	1962	2002
Suter Olivier, professeur d'arts visuels/artiste, Estavayer-le-Gibloux	ACG/MLB	1959	2007
Thomet René, directeur EMS, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1957	2002
Vial Jacques, maître-charpentier/entrepreneur bois, Le Mouret	PDC-PBD/CVP-BDP	1949	2007
Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux	PS/SP	1957	2011
Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Givisiez	PLR/FDP	1958	2007
Zamofing Dominique, maître agriculteur, Posieux	PDC-PBD/CVP-BDP	1972	2014

### 3. Sense (16 Grossräte: 6 CVP-BDP, 2 SP, 2 FDP, 3 MLB, 3 SVP)

**Singine** (16 députés: 6 PDC-PBD, 2 PS, 2 PLR, 3 ACG, 3 UDC)

Bapst Markus, dipl. Biologe, Düringen	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	1999
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	PDC-PBD/CVP-BDP	1963	2004
Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien	PDC-PBD/CVP-BDP	1974	2015
Fasel Josef, Landwirt, Alterswil	PDC-PBD/CVP-BDP	1950	1996
Flechtner Olivier, Untersuchungsleiter, Schmitten	PS/SP	1970	2014
Hayoz Linus, Landmaschinenmechaniker, Plaffeien	PDC-PBD/CVP-BDP	1957	2011
Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule/Hausfrau, Düringen	PS/SP	1961	1996
Mäder-Brühlhart Bernadette, eidg. dipl. Kauffrau/Familienfrau, Schmitten	ACG/MLB	1958	2014
Piller Alfons, Landwirt/Chauffeur, Schwarzsee	UDC/SVP	1961	2002
Portmann Isabelle, Gymnasiallehrerin, Tentlingen	PLR/FDP	1972	2015
Rauber Thomas, Betriebsökonom, Tafers	PDC-PBD/CVP-BDP	1966	2011
Schneuwly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düringen	ACG/MLB	1955	2011
Serena Silvio, Prozessingenieur i. R., Alterswil	ACG/MLB	1948	2015
Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers	PLR/FDP	1954	1996
Waeber Emanuel, Eidg. dipl. Betriebsökonom, Heitenried	UDC/SVP	1958	2007
Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten	UDC/SVP	1956	2007

### 4. Gruyère (18 députés: 6 PDC-PBD, 5 PS, 4 PLR, 3 UDC)

**Greyerz** (18 Grossräte: 6 CVP-BDP, 5 SP, 4 FDP, 3 SVP)

Andrey Pascal, agriculteur, Cerniaz	PDC-PBD/CVP-BDP	1959	2007
Bächler Marie-Christine, Infirmière, Bulle	PS/SP	1964	2013
Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier	PLR/FDP	1952	2002
Castella Romain, agro-commerçant, Albeuve	PLR/FDP	1983	2011
Castella Didier, docteur en physique, Pringy	PLR/FDP	1970	2011
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2011
Frossard Sébastien, agriculteur, Romanens	UDC/SVP	1972	2007

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Girard Raoul, économiste/enseignant, Bulle	PS/SP	1972	2007
Gobet Nadine, juriste/directrice-adjointe de la Fédération patronale, Bulle	PLR/FDP	1969	2007
Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz	PDC-PBD/CVP-BDP	1967	2002
Kaelin Murith Emmanuelle, notaire, Bulle	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2007
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Menoud Yves, économiste, La Tour-de-Trême	PDC-PBD/CVP-BDP	1953	2002
Morand Patrice, employé de banque, Bulle	PDC-PBD/CVP-BDP	1957	2011
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Repond Nicolas, photographe, Bulle	PS/SP	1958	2007
Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang	UDC/SVP	1952	2007
<b>5. See (13 Grossräte: 3 CVP-BDP, 3 SP, 2 FDP, 4 SVP, 1 MLB )</b>			
<b>Lac (13 députés: 3 PDC-PBD, 3 PS, 2 PLR, 4 UDC, 1 ACG)</b>			
Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Kerzers	PDC-PBD/CVP-BDP	1976	2012
Demont Gilberte, gérante en immobilier, Murten	UDC/SVP	1960	2014
Fellmann Sabrina, collaboratrice scientifique, Cormérod	PS/SP	1978	2013
Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten	PS/SP	1954	2007
Herren-Schick Paul, Treuhänder, Kerzers	UDC/SVP	1953	2011
Ith Markus, Betriebsökonom, Murten	PLR/FDP	1972	2002
Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten	PLR/FDP	1966	2015
Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers	UDC/SVP	1944	2003
Raemy Hugo, Sekundarlehrer, Murten	PS/SP	1965	2002
Riedo Daniel, Techniker TS, Gurmels	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	2011
Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre	ACG/MLB	1959	2011
Stempfel-Horner Yvonne, Verwalterin, Guschelmuth	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	1996
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten	UDC/SVP	1957	2007
<b>6. Glâne (8 députés: 3 PDC-PBD, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC)</b>			
<b>Glâne (8 Grossräte: 3 CVP-BDP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP)</b>			
Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens	UDC/SVP	1954	2011
Bischof Simon, collaborateur Poste suisse, Ursy	PS/SP	1992	2013
Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz	PDC-PBD/CVP-BDP	1960	2007
Décrind Pierre, chef de service, Romont	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2014
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR/FDP	1961	2007
Lehner-Gigon Nicole, maîtresse enfantine, Massonens	PS/SP	1952	2010
Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand	PDC-PBD/CVP-BDP	1955	2002
Menoud Marc, agriculteur, Romont	UDC/SVP	1973	2015

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
<b>7. Broye</b> (11 députés: 4 PDC-PBD, 2 PS, 3 PLR, 1 UDC, 1 ACG)			
<b>Broye</b> (11 Grossräte: 4 CVP-BDP, 2 SP, 3 FDP, 1 SVP, 1 MLB)			
Bonvin-Sansonnens Sylvie, maître-agricultrice, Rueyres-les-Prés	ACG/MLB	1971	2015
Collaud Elian, maître-mécanicien, St-Aubin	PDC-PBD/CVP-BDP	1950	2002
Collomb Eric, directeur, Lully	PDC-PBD/CVP-BDP	1969	2007
Corminbœuf-Strehblow Dominique, chef de projet, employé CFE, Domdidier	PS/SP	1957	1990
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	PDC-PBD/CVP-BDP	1963	2011
Losey Michel, agriculteur/fiduciaire, Sévaz	PLR/FDP	1962	1996
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	PDC-PBD/CVP-BDP	1973	2011
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante/mère au foyer, Vesin	PLR/FDP	1967	2008
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR/FDP	1962	2011
Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac	UDC/SVP	1948	2002
<b>8. Veveyse</b> (6 députés: 2 PDC-PBD, 2 PS, 1 PLR, 1 UDC)			
<b>Vivisbach</b> (6 Grossräte: 2 CVP-BDP, 2 SP, 1 FDP, 1 SVP)			
Bourguet Gabrielle, juriste/secrétaire politique, Granges	PDC-PBD/CVP-BDP	1971	2007
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Grandjean Denis, employé d'Etat/gendarme, Le Crêt	PDC-PBD/CVP-BDP	1960	2002
Grivet Pascal, ébéniste, Semsales	PS/SP	1963	2011
Hunziker Yvan, électronicien en multimédia, Semsales	PLR/FDP	1965	2006
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011

---

Président du Grand Conseil: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV)

Premier vice-président du Grand Conseil: **Bruno Boschung** (PDC-PBD/CVP-BDP, SE)

Deuxième vice-président du Grand Conseil: **Markus Ith** (PLR/FDP, LA)



**Secrétariat du Grand Conseil SGC**  
**Sekretariat des Grossen Rates GRS**  
Rue de la Poste / Postgasse 1  
CH-1701 Fribourg/Freiburg

[www.fr.ch/gc](http://www.fr.ch/gc)  
[www.fr.ch/gr](http://www.fr.ch/gr)

Janvier 2017  
Januar 2017